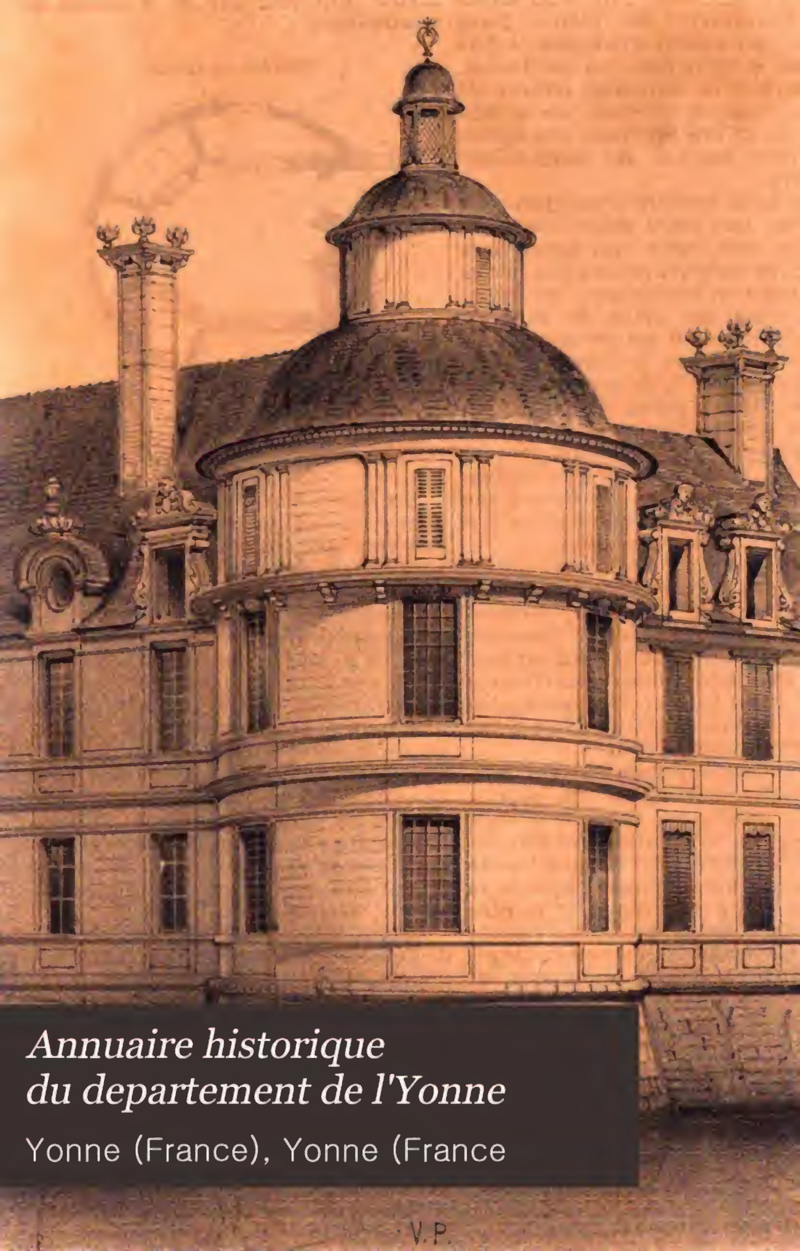

V.P.


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES







ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER

LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE

(19e ANNÉE)

AUXERRE

PERRIQUET ET ROUILLÉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, ÉDITEURS

RUE DE PARIS, 31 ET 32

SE TROUVE AUSSI :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

1855



TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

Sciences et Arts.

Annuaire

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Comité général de l'Annuaire.

M. le Préfet, Président ; — MM. le marquis Anjorrant, Arrault, Badin-d'Hurtebise, Baudoin, Bertrand, Béthery de la Brosse, Bourgoin-Dugas, le comte de Bressieux, Carlier, le baron Chaillou des Barres, Challe, Chaslin, le marquis de Chastellux, le baron de Chateaubourg, Chérest, Dejust-Deserin, Audoche Febvre, Flandin, Foacier, Frémy, Guérin de Vaux, Lacam, Lallier, Larabit, LeComte, le marquis de Louvois, le baron Martineau des Chesnez, Moiset, du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Rétif, Salmon, Simonneau, le marquis de Tanlay et Vuitry.

Commission permanente.

M. le Préfet, Président ; MM. Arrault, Badin d'Hurtebise, le baron Chaillou des Barres, Challe et Quantin.

Correspondants.

MM. *Arrault*, membre du Conseil Général de l'Yonne.
Comte *De Bastard* (*Léon*), à Maligny.
Belgrand, ingénieur à Paris.
Bon *Chaillou des Barres* membre du Conseil Général de l'Yonne.
Challe, membre du Conseil Général de l'Yonne.
Déy, Inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
Duché, médecin à Ouanne.
Cotteau, juge au Tribunal civil de Coulommiers.
Duranton, rédacteur du journal la *Constitution*.

MM. *Flandin*, membre du Conseil Général de l'Yonne.
Guérard, publiciste honoraire du Ministère des Affaires étrangères.
Hottot, ancien sous-préfet d'Avallon.
Lechat, chef de bureau à la Préfecture.
Leclerc, juge de paix à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, juge au Tribunal civil de Reims.
Le Maistre, percepteur à Tonnerre.
B[on] *Martineau des Chesnez*, maire de la ville d'Auxerre.
Petit (*Victor*), dessinateur à Paris.
Pinard, conseiller à la Cour impériale de Paris.
Quantin, archiviste du département.
Ravin, professeur à Auxerre.
Roze, propriétaire à Tonnerre.
Savatier-Laroche, propriétaire à Auxerre.
Tonnellier, président du Tribunal civil de Joigny.
Verrollot-d'Ambly, propriétaire à Migennes.
Villiers, receveur de l'Hospice d'Auxerre.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES

POUR L'ANNÉE 1855.

ANNÉE 6568 de la période Julienne.

2608 de la fondation de Rome, selon Varron.

2602 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

2631 des Olympiades, ou la 3e année de la 658e Olympiade, commence en juillet 1855, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

1271 de l'hégyre ou ère des Turcs, commence le 24 septembre 1854, et finit le 12 septembre 1855, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or en 1855. . . .	13
Epacte	XII
Cycle solaire	16
Indiction romaine.	13
Lettre dominicale.	G.

Quatre-Temps.

Février . .	28, mars 2 et 3.
Mai . . .	30, juin 1 et 2.
Septembre .	19, 21 et 22.
Décembre .	19, 21 et 22.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 4 février.
Les Cendres, 21 février.
Pâques, 8 avril.
Les Rogations, 14, 15 et 16 mai.
Ascension, 17 mai.
Pentecôte, 27 mai.
La Trinité, 3 juin.
La Fête-Dieu, 7 juin.
Premier Dimanche de l'Avent, 2 décembre.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

PRINTEMPS. .	le 21 mars	à	4^h 16^m	du matin.	Temps moyen de Paris.
ETÉ.	le 22 juin	à	0 58	du matin.	
AUTOMNE . .	le 23 septem.	à	3 9	du matin.	
HIVER. . . .	le 22 décem.	à	8 58	du matin.	

ECLIPSES.

Il y aura, cette année, deux éclipses de Soleil et deux de Lune :

2 mai, éclipse totale de Lune, à 2 heures 23 minutes du matin, en partie visible à Paris.

16 mai, éclipse partielle de Soleil, à 0 heures 12 minutes du matin, invisible à Paris.

25 octobre, éclipse totale de Lune, à 5 heures 53 minutes du matin, en partie visible à Paris.

9 novembre, éclipse partielle de Soleil à, 5 heures 45 minutes du soir, invisible à Paris.

JANVIER.

Ce mois tire son nom du mot latin *Janua*, Porte, parce qu'il commence l'année; ou de Janus, dieu auquel les Romains l'avaient consacré.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FETES	Lever du soleil (h m)	Couch du soleil (h m)	Jours de la lune	Lever de la lune (h m)	Coucher de la lune (h m)	FOIRES du Département. Les grands marchés d'Auxerre qui ont lieu les premiers lundis de chaque mois, sont indiqués dans cette colonne.
lundi	1	*Circoncision*	7 56	4 11	13	2 31 soir	6 31 matin	1. Auxerre
mar.	2	s Fulgence	7 56	4 12	14	3 15	7 33	2. Joigny, Vermenton
merc	3	ste Genev.	7 56	4 13	15	4 7	8 25	3. Tonnerre
jeudi	4	s Tite, év.	7 56	4 15	16	5 7	9 7	4. Saint-Florentin
vend	5	s Siméon S.	7 56	4 16	17	6 12	9 39	
sam.	6	*Epiphanie*	7 56	4 17	18	7 21	10 5	6. L'Isle, Saint-Bris, Toucy
DIM.	7	stes Reliq.	7 55	4 18	19	8 29	10 26	7. Quarré-les-Tombes
lundi	8	s Joseph	7 55	4 19	20	9 37	10 43	
mar.	9	s Pierre, é.	7 55	4 20	21	10 44	10 59	
merc	10	s Paul, erm.	7 54	4 22	22	11 53	11 14	
jeudi	11	s Hygin, p	7 54	4 23	23	—	11 29	
vend	12	s Césaire	7 53	4 24	24	1 6 matin	11 46	
sam.	13	Ste Véron.	7 53	4 26	25	2 22	0 6 soir	13. Montréal
DIM.	14	s Hilaire, é.	7 52	4 27	26	3 41	0 32	
lundi	15	s Paul, 1 er.	7 51	4 28	27	5 3	1 7	15. Neuilly
mar.	16	s Marcel, p.	7 51	4 30	28	6 21	1 55	
merc	17	s Antoine	7 50	4 31	29	7 31	3 3	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s-Y., Noyers
jeudi	18	Chaire d. s P	7 49	4 33	1	8 27	4 27	
vend	19	s Canut, r.	7 48	4 34	2	9 7	5 57	
sam.	20	s Fabien	7 47	4 36	3	9 35	7 26	
DIM.	21	ste Agnès, v	7 47	4 37	4	9 58	8 51	21. Appoigny, Bléneau, Guillon
lundi	22	s Vincent	7 46	4 39	5	10 18	10 12	22. Champignelles, Coulanges-la-Vin., Dannemoine, Maligny
mar.	23	F. de la b. V.	7 44	4 40	6	10 36	11 30	23. Champlost, Villen.-s.-Yonne
merc	24	s Timothée	7 43	4 42	7	10 53	—	24. Bléneau
jeudi	25	Conv. de s P	7 42	4 44	8	11 11	0 46 matin	25. Brienon, Charny, Migé, Sougères, Vézelay
vend	26	ste Paule	7 41	4 45	9	11 33	2 0	26. Cussy-les-Forges, Vermenton
sam.	27	s J. Chrisos.	7 40	4 47	10	11 58	3 13	
DIM.	28	s Raymond	7 39	4 48	11	0 30 soir	4 23	
lundi	29	s F. de Sales	7 38	4 50	12	1 11	5 26	29. Auxerre, Ancy-le-Franc
mar.	30	Ste Martine	7 36	4 52	13	2 2	6 21	30. Cravan, St-Sauveur
merc	31	s Pierre N.	7 35	4 53	14	2 59	7 8	

P. L. le 3, à 8 h. 28 m. du mat.
D. Q. le 11, à 0 h. 23 du soir.

N. L. le 18, à 8 h. 47 m. du matin.
P. Q. le 25, à 1 h. 48 m. du matin.

FÉVRIER.

Ce mois tire son nom de *Februare*, qui signifie faire des expiations, parce que les Romains consacraient à des cérémonies expiatoires les premiers jours de ce mois.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Ignace	7 34	4 55	15	4 soir 2	7 matin 43	
vend	2	*Purification*	7 32	4 57	16	5 10	8 9	
sam.	3	s Polycarpe	7 31	4 58	17	6 19	8 31	3. Test-Milon [Sementron], Ravières Toucy
DIM.	4	*Septuagés.*	7 29	5 0	18	7 28	8 49	4. Druyes
lundi	5	ste Agathe	7 28	5 2	19	8 36	9 5	5. Auxerre
mar.	6	s André C.	7 26	5 3	20	9 44	9 20	6. Bussy-en-Othe
merc	7	s Romuald	7 25	5 5	21	10 54	9 35	
jeudi	8	s Jean, m.	7 23	5 6	22	——	9 51	
vend	9	steApolline	7 22	5 8	23	0 matin 5	10 8	9. Treigny
sam	10	steScholast.	7 20	5 10	24	1 21	10 30	
DIM.	11	*Sexagésime*	7 19	5 11	25	2 40	11 0	
lundi	12	Mélèce, év.	7 17	5 13	26	3 58	11 41	12 Saint-Martin-des-Champs
mar.	13	s Gilbert	7 15	5 15	27	5 10	0 soir 37	
merc	14	s Valentin.	7 14	5 16	28	6 11	1 51	14. Chailley
jeud.	15	s Faustin.	7 12	5 18	29	6 57	3 17	15. Avallon, Leugny, Saint-Fargeau
vend	16	s Onézime	7 10	5 20	30	7 31	4 49	
sam.	17	s Théodule	7 8	5 21	1	7 57	6 19	
DIM.	18	*Quinquag.*	7 7	5 23	2	8 18	7 44	
lundi	19	Aumer	7 5	5 25	3	8 37	9 6	19. Grandchamp, L'Isle
mar.	20	*Mardi-gras*	7 3	5 26	4	8 54	10 26	20. St-Cyr-les-Colons
merc	21	*les Cendres*	7 1	5 28	5	9 13	11 44	21. Neuvy-Sautour, St-Julien-du-Sault
jeudi	22	ChaireS. P.	6 59	5 30	6	9 34	——	22 Etais, Tonnerre
vend	23	s Pierre D.	6 57	5 31	7	9 59	0 soir 59	23. La Ferté-Loupière
sam.	24	s Mathias	6 55	5 33	8	10 28	2 12	24. Cérisiers, Vézelay
DIM	25	*Quadragési.*	6 53	5 34	9	11 6	3 19	25. Seignelay
lundi	26	s Agricole	6 52	5 36	10	11 54	4 17	26. Noyers, Sépeaux, St-Florentin
mar.	27	*Oculi*	6 50	5 38	11	0 matin 50	5 6	
merc	28	Q. *Temps*	6 48	5 39	12	1 53	5 45	28. Courson, Pont-s.-Yonne

P. L. **le 2, à 3 h. 51 m. du matin.** | ***N. L.*** **le 16, à 6 h. 57 m. du soir.**
D. Q. **le 10, à 3 h. 10 m. du matin.** | ***P. Q.*** **le 23, à 5 h. 43 m. du soir.**

MARS.

Ce mois, le premier de l'année romaine, était consacré à Mars, dieu de la guerre et père de Romulus.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Aubin	6 46	5 41	13	3 soir 0	6 matin 16	1. Chablis, Cravan, Sainpuits, Joux-la-Ville, Saint-Martin-d'O., Sergines
vend	2	s Simplice	6 44	5 42	14	4 10	6 39	
sam.	3	ste Camille	6 42	5 44	15	5 19	6 57	3. Charny, Toucy
Dim.	4	*Reminiscere*	6 40	5 46	16	6 27	7 12	4. Druyes, Mailly-Chât., Quarré, Véron
lundi	5	s Draufin	6 38	5 47	17	7 35	7 27	5. Auxerre
mar.	6	ste Perpét.	6 35	5 49	18	8 44	7 41	
merc	7	s Thomas	6 33	5 50	19	9 56	7 57	
jeudi	8	s Jean, *q.-t.*	6 31	5 52	20	11 11	8 14	8. Thury
vend	9	ste Franç.	6 29	5 53	21	——	8 35	
sam.	10	40 Martyrs	6 27	5 55	22	0 matin 28	9 0	10. Saint-Germain-des-Champs
Dim.	11	s Vigile, é.	6 25	5 56	23	1 45	9 34	
lundi	12	s Grégoire	6 23	5 58	24	2 59	10 23	
mar.	13	s Sabin	6 21	5 59	25	4 2	11 29	
merc	14	s Lubin	6 19	6 1	26	4 52	0 soir 48	14. Vézelay
jeudi	15	s Zacharie	6 17	6 2	27	5 30	2 15	15. Ouaine
vend	16	ste Gertrud	6 15	6 4	28	5 58	3 44	16. Perreux
sam.	17	s Patrice, év	6 13	6 6	29	6 19	5 10	
Dim.	18	*Lætare*	6 11	6 7	1	6 38	6 35	
lundi	19	s Joseph	6 9	6 9	2	6 56	7 58	19. Lainsecq, Ligny
mar.	20	s Vulfram	6 6	6 10	3	7 15	9 19	20. Cérisiers, Chéroy, Cravan, Ravière
merc	21	s Robert	6 4	6 12	4	7 34	10 38	21. Montréal,
jeudi	22	s Victorien	6 2	6 13	5	7 57	11 55	22. Saint-Sauveur
vend	23	s Thimolas	6 0	6 15	6	8 25	——	23. L'Isle, St-Maurice-aux-riches-Hom
sam.	24	s Gabriel	5 58	6 16	7	9 1	1 matin 6	
Dim.	25	*La Passion*	5 56	6 18	8	9 46	2 10	25. Leugny
lundi	26	s Ludger	5 54	6 19	9	10 39	3 3	26. Auxerre, Chaumont
mar.	27	s Romule	5 52	6 21	10	11 41	3 44	
merc	28	s Xiste, p.	5 49	6 22	11	0 soir 48	4 17	28. Ancy-le-Franc,
jeudi	29	s Gontran	5 47	6 24	12	1 56	4 43	29. Avallon, Châtel-Censoir, Cheny, Tonnerre
vend	30	s Rieul, év.	5 45	6 25	13	3 4	5 4	
sam.	31	s Guy	5 43	6 27	14	4 13	5 20	31. Toucy, Villen.-l'Archevêque

P. L. le 3, à 10 h. 17 m. du soir.
D. Q. le 11, à 2 h 9 m. du soir.

N. L. le 18, à 4 h. 55 m. du matin.
P. Q. le 25, à 11 h. 35 m. du matin.

AVRIL.

Ce mois, que les Romains avaient consacré à Vénus, tire son nom du nom grec de cette déesse *Aphron*, ou bien de *Aperire*, ouvrir, parce que le printemps ouvre le sein de la terre.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département.
DIM.	1	*Rameaux*	5 41	6 28	15	5 24 soir	5 34 matin	
lundi	2	s François	5 39	6 29	16	5 34	5 49	2. Auxerre, Champignelles, Migé
mar.	3	s Richard	5 37	6 31	17	7 46	6 4	3. Neuvy-Sautour, Vermenton
mer.	4	s Isidore, é.	5 35	6 32	18	9 1	6 20	
jeudi	5	s Vincent f.	5 33	6 34	19	10 18	6 39	5. Aillant
vend	6	*Vendredi-S*	5 31	6 35	20	11 35	7 3	6. Brienon, Tonnerre, Villen.-s-Yonne
sam.	7	s Hégésippe	5 29	6 37	21	—	7 34	7. Charny, Toucy
DIM.	8	PAQUES	5 27	6 38	22	0 50 matin	8 18	
lundi	9	ste Marie cl.	5 24	6 40	23	1 57	9 17	9. Arthonay, St-Léger, Villen.-la-Guyard
mar.	10	s Ezéchiel	5 22	6 41	24	2 50	10 30	10. Joigny, Noyers, Saint-Fargeau
merc	11	s Léon, p.	5 20	6 43	25	3 31	11 53	11. Grandchamp
jeudi	12	s Jules	5 18	6 44	26	4 1	1 20 matin	
vend	13	s Herméne.	5 16	6 46	27	4 24	2 45	13. Chevillon
sam.	14	s Tiburce	5 14	6 47	28	4 43	4 8	
DIM.	15	*Quasimodo*	5 12	6 49	29	5 1	5 30	15. Lainsecq
lundi	16	s Fructueux	5 10	6 50	30	5 19	6 52	16. Prunoy, Seignelay, Vézelay
mar.	17	s Anicet	5 9	6 52	1	5 37	8 12	
merc	18	ste Apollin.	5 7	6 53	2	5 57	9 30	
jeudi	19	s Léon, p.	5 5	6 55	3	6 22	10 46	
vend	20	s Marien	5 3	6 56	4	6 54	11 55	
sam.	21	s Anselm., é	5 1	6 58	5	7 35	—	21. St-Cyr-les-Colons
DIM.	22	s Léon, év.	4 59	6 59	6	8 26	0 55 matin	22. Cussy-les-Forges
lundi	23	s Georges	4 57	7 0	7	9 26	1 41	23. L'Isle, Test-Milon [Sementron]
mar.	24	s Fidèle S.	4 55	7 2	8	10 32	2 17	24. Quarré-les-T.,
merc	25	s Marc	4 53	7 3	9	11 40	2 46	25. Coulanges-sur-Yonne, Guillon
jeudi	26	s Clet	4 52	7 5	10	0 49 soir	3 9	26. Chastellux, Sépaux
vend	27	s Caius et S.	4 50	7 6	11	1 58	3 26	27. Seignelay
sam.	28	s Vital	4 48	7 8	12	3 7	3 41	28. Cérisiers, Vinneuf
DIM.	29	s Pierre	4 46	7 9	13	4 17	3 55	29. Saint-Florentin, Villefranche
lundi	30	ste Catheri.	4 45	7 11	14	5 28	4 9	30. Vermenton, Venizy, Sens (f. franche)

P. L. le **2**, à **2** h. **38** m. du soir.
D. Q. le **9**, à **9** h. **46** m. du soir.

N. L. le **16**, à **3** h. **14** m. du soir.
P. Q. le **24**, à **6** h. **6** m. du matin.

MAI.

Ce mois tire son nom de la déesse *Maia*, attribut de Jupiter, ou plutôt de *Majores*, nom que les Romains donnaient aux Anciens, vieillards ou sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch. du soleil h m	Jours de la lune	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune h m	FOIRES du Département
mar.	1	s Philippe	4 43	7 12	15	6 42	4 25	1. Chablis, Cruzy, le Deffand [Saints] Neuvy, Thorigny,
merc	2	s Amatre	4 41	7 14	16	8 1	4 44	2. Avallon
jeudi	3	Inv. de ste-C	4 39	7 15	17	9 22	5 6	3. Perreuse
vend	4	ste Monique	4 38	7 16	18	10 41	5 35	4. Champlost,
sam.	5	s Pie V.	4 36	7 18	19	11 52	6 16	5. Montréal, Toucy
Dim.	6	s Jean P.-L.	4 34	7 19	20	—	7 11	6. Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly,
lundi	7	s Stanislas	4 33	7 21	21	0 49	8 20	7. Auxerre, Noyers
mar.	8	A. de s Mic.	4 31	7 22	22	1 32	9 40	8. Chéroy, Dannemoine
merc	9	s Grégoire	4 30	7 23	23	2 5	11 5	9. Châtel-Censoir, La Ferté-Loup., S-Sauveur, Tanlay.
jeudi	10	s Antonin	4 28	7 25	24	2 29	0 59	10. Appoigny
vend	11	s Athanase	4 27	7 26	25	2 48	1 51	
sam.	12	ste Nérée	4 25	7 28	26	3 6	3 10	
Dim.	13	s Hellade, é	4 24	7 29	27	3 24	4 29	13. Tonnerre
lundi	14	*Rogations*	4 22	7 30	28	3 41	5 49	
mar.	15	s Isidore	4 21	7 32	29	3 59	7 8	15. Vézelay
merc	16	s Pèlerin, é.	4 20	7 33	1	4 22	8 26	16. Perreux
jeudi	17	Ascension.	4 18	7 34	2	4 51	9 39	17. Seignelay
vend	18	s Venant	4 17	7 36	3	5 28	10 43	18. Egriselles
sam.	19	s Pierre C.	4 16	7 37	4	6 15	11 36	
Dim.	20	s Bernardin	4 15	7 38	5	7 15	—	
lundi	21	Ubalde, é.	4 14	7 39	6	8 17	0 17	21. Auxerre, Grandchamp
mar.	22	s Romain	4 13	7 41	7	9 24	0 48	
merc	23	s Pellerin m	4 12	7 42	8	10 32	1 12	23. Arthonnay
jeudi	24	N.-Dame A.	4 10	7 43	9	11 41	1 31	
vend	25	s Grégoire.	4 9	7 44	10	0 50	1 47	25. Lainsecq, Sergines, Vermenton
sam.	26	*Vigile jeûne.*	4 8	7 45	11	1 59	2 2	
Dim.	27	Pentecôte.	4 7	7 46	12	3 9	2 16	
lundi	28	s Prix	4 7	7 48	13	4 21	2 31	28. Chailley, L'Isle
mar.	29	s Maximin	4 6	7 49	14	5 38	2 48	29. Ravières, St-Julien-du-Sault
merc	30	*Q. Temps*	4 5	7 50	15	6 58	3 8	30. Ancy-le-Franc
jeudi	31	ste Pétronil.	4 4	7 51	16	8 19	3 34	31. Malicorne

P. L. **le 2, à 4 h. 13 m. du matin.**
D. Q. **le 9, à 3 h. 11 m. du matin.**
N. L. **le 16, à 2 h. 23 m. du matin.**
P. Q. **le 24, à 0 h. 12 m. du matin.**
P. L. **le 31, à 2 h, 57 m. du soir.**

JUIN.

Son nom vient ou de Junon que les Romains honoraient le premier de chaque mois, ou de *Juniores*, les Jeunes Gens, ou chevaliers romains, à qui ce mois était dédié, comme le précédent aux sénateurs.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.		Couch. du soleil.		Jours de la lune	Lever de la lune.		Coucher de la lune.		FOIRES du Département.
			h	m	h	m		h	m	h	m	
vend	1	s Marcellin	4	4	7	52	17	9 soir.	37	4 matin.	11	1. Pontigny, Saint-Fargeau
sam.	2	s F. Caracc.	4	3	7	53	18	10	42	5	1	2. Sainpuits, Chastellux, Neuvy, Toucy
DIM.	3	*Trinité.*	4	2	7	54	19	11	31	6	7	
lundi	4	s François	4	1	7	55	20	—		7	26	4. Auxerre, Quarré-les-Tombes
mar.	5	s Boniface	4	1	7	55	21	0 matin.	7	8	51	
merc	6	s Norbert, é.	4	0	7	56	22	0	33	10	15	6. Noyers, Treigny
jeudi	7	FÊTE-DIEU.	4	0	7	57	23	0	55	11	37	
vend	8	s Médard	3	59	7	58	24	1	14	0 soir.	58	8 Bussy-en-Othe, Noyers, Sougères,
sam.	9	s Prime et F.	3	59	7	59	25	1	31	2	17	9. Courgenay
D. 1	10	ste Marguer.	3	59	7	59	26	1	47	3	34	
lundi	11	s Barnabé	3	58	8	0	27	2	5	4	52	11. Coulanges-la-Vincuse, Ligny, Montréal, Prunoy
mard	12	s Jean de F.	3	58	8	1	28	2	26	6	10	
merc	13	s Antoine	3	58	8	1	29	2	52	7	25	
jeudi	14	s Bazile le G	3	58	8	2	30	3	25	8	32	
vend	15	ss Vite, m.	3	58	8	2	1	4	7	9	28	15. Thury, Vézelay
sam.	16	s Censurius	3	58	8	3	2	5	0	10	13	16. Appoigny, Perreux
D. 2	17	s Agricius, é.	3	58	8	3	3	6	2	10	48	
lundi	18	ss Marc et M	3	58	8	4	4	7	9	11	14	
mar.	19	ste Julienne	3	58	8	4	5	8	18	11	35	19 Cravan, Leugny
merc	20	s Sylvère p.	3	58	8	4	6	9	26	11	52	20. Dixmont
jeudi	21	s Louis de G	3	58	8	5	7	10	34	—		21. St-Cyr-les-Colons
vend	22	s Paulin, é.	3	58	8	5	8	11	42	0 matin.	7	22. Saint-Florentin, St-Sauveur
sam.	23	s Alban, *v. j.*	3	58	8	5	9	0 soir.	50	0	22	23. Avallon, La Celle-Saint-Cyr
D. 3	24	s Jean-Bap.	3	59	8	5	10	2	0	0	37	24 Brienon, Sens
lundi	25	s Guillaum.	3	59	8	5	11	3	14	0	51	25 Joux-la-Ville, St.-Martin-d'Ordon, Tonnerre, We-l'Archevêque
mar.	26	s Jean et P.	3	59	8	5	12	4	32	1	9	26. Cussy-les-Forges
mer.	27	s Crescent	4	0	8	5	13	5	53	1	32	27. L'Isle
jeudi	28	s Léon, p.	4	0	8	5	14	7	13	2	3	28 Courson, Chéroy
vend	29	s Pierre et P	4	1	8	5	15	8	25	2	47	29. Chevannes, Etais, Toucy
sam.	30	s Martial	4	1	8	5	16	9	23	3	47	30. Ancy-le-Franc, Charny, Guillon, Saint-Bris

D. Q. le 7, à 7 h. 57 m. du matin.
N. L. le 14, à 2 h 28 m. du soir.

P. Q. le 22, à 5 h. 1 m. du soir.
P. L. le 29, à 11 h. 23 m. du soir.

JUILLET.

Ce mois, autrefois appelé *Quintilis* par les Romains, prit le nom de Jules César, à qui il fut consacré, parce qu'il était né dans ce mois.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m		
D. 4	1	s Moré	4 2	8 5	17	10 soir. 6	5 matin. 3	
lundi	2	Visitat. N-D	4 2	8 4	18	10 37	6 29	2. Auxerre, Seignelay
mar.	3	s Anatole.	4 3	8 4	19	11 1	7 57	3. Lainsecq,
merc	4	Tr. de s. M.	4 4	8 4	20	11 20	9 23	4. Aillant, Mailly-Château, Sépaux
jeudi	5	ste Zoé	4 4	8 3	21	11 36	10 46	
vend	6	s Goard	4 5	8 3	22	11 52	0 soir. 6	6. Ravières, Vermenton
sam.	7	s Pantène	4 6	8 3	23	———	1 24	7. Chablis, Toucy
D. 5	8	ste Elisabeth	4 7	8 2	24	0 matin. 9	2 42	8. Collan. Noyers
lundi	9	s Héracle	4 8	8 2	25	0 30	3 59	9. Sépaux
mar.	10	Les 7 Frères	4 9	8 1	26	0 55	5 12	10. Chevillon,
merc	11	s Pie, pape	4 9	8 0	27	1 26	6 21	
jeudi	12	s Jean Gual	4 10	8 0	28	2 5	7 21	12. Montréal, Villen.-les-Gen., Villiers-Saint-Benoit
vend	13	s Anaclet, p.	4 11	7 59	29	2 55	8 9	
sam.	14	s Bonavent.	4 12	7 58	1	3 55	8 47	14. Ligny
D. 6.	15	s Henri	4 13	7 57	2	4 59	9 17	
lundi	16	Notr.-Dame	4 14	7 56	3	6 6	9 40	
mar.	17	s Alexis	4 15	7 56	4	7 15	9 57	17. Chastellux
merc	18	s Camille	4 17	7 55	5	8 23	10 12	18. Treigny
jeudi	19	s Vinc. de P.	4 18	7 54	6	9 30	10 26	
vend	20	s Jérôme E.	4 19	7 53	7	10 37	10 40	
sam.	21	s Praxède	4 20	7 52	8	11 45	10 54	
D. 7	22	ste Marie-M	4 21	7 51	9	0 soir. 56	11 11	22. Auxerre
lundi	23	s Apollinaire	4 22	7 49	10	2 10	11 31	23. Vézelay
mar.	24	s Ursicin, é.	4 24	7 48	11	3 27	11 56	
merc	25	s Jacques	4 25	7 47	12	4 47	———	25. Saint-Fargeau
jeudi	26	ste Anne	4 26	7 46	13	6 3	0 matin. 32	26. Châtel-Censoir
vend	27	s Pantaléon	4 27	7 45	14	7 8	1 25	
sam.	28	ste Colombe	4 29	7 43	15	7 58	2 35	
D. 8	29	ste Marthe	4 30	7 42	16	8 35	3 59	29. Champignelles
lundi	30	s Ignace	4 31	7 41	17	9 2	5 28	
mar.	31	s Germain	4 32	7 39	18	9 23	6 58	31. Migé

D. Q. le 6, à 1 h. 37 m. du soir.
N. L. le 14, à 4 h. 10 m. du matin.

P. Q. le 22, à 7 h. 59 m. du matin.
P. L. le 29, à 6 h. 30 m. du matin.

AOUT.

Ce mois, que les Romains appelèrent d'abord *Sextilis*, reçut le nom d'Auguste à cause de la naissance de cet empereur.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch. du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	s Pierre-ès-l.	4 34	7 38	19	9 41	8 24	1. Noyers
jeudi	2	s Etienne p.	4 35	7 36	20	9 58	9 47	
vend	3	*Inv. de s. Et.*	4 36	7 35	21	10 16	11 8	3 Appoigny
sam.	4	s Dominique	4 38	7 33	22	10 35	0 28	4. Toucy
D. 9	5	D. de ste M.	4 39	7 32	23	10 58	1 47	
lundi	6	Transfigur.	4 40	7 30	24	11 27	3 3	6. Auxerre
mar.	7	s Gaëtan	4 42	7 29	25	——	4 14	7. Cruzy,
merc	8	s Cyriaque	4 43	7 27	26	0 3	5 18	
jeudi	9	s Nazaire	4 45	7 25	27	0 49	6 10	
vend	10	s Laurent	4 46	7 24	28	1 46	6 50	10. Joigny, Prunoy, Vermenton
sam.	11	T. de la ste C	4 47	7 22	29	2 50	7 21	
D. 10	12	ste Claire	4 49	7 20	30	3 57	7 45	12. Saint-Martin-des-Champs
lundi	13	s Hippolyte	4 50	7 19	1	5 6	8 4	13. Quarré, St-Florentin
mar.	14	s. Eusèbe v./	4 52	7 17	2	6 14	8 20	
merc	15	Assomption.	4 53	7 15	3	7 21	8 34	
jeudi	16	s Hyacinthe	4 54	7 13	4	8 27	8 47	16. Cheny, Courson, Neuilly, Perreux, Pont, Ravières, Seignelay, Villeneuve
vend	17	s Mammès	4 56	7 11	5	9 34	9 0	17. Arcy-sur-Cure
sam.	18	ste Hélène	4 57	7 10	6	10 43	9 15	18. Vézelay
D. 11	19	s Louis, év.	4 59	7 8	7	11 55	9 33	
lundi	20	s Bernard	5 0	7 6	8	1 10	9 56	20. Ligny, Vincelles
mar.	21	ste Jeanne	5 1	7 4	9	2 26	10 28	
merc	22	s Symphor.	5 3	7 2	10	3 41	11 11	22. Rogny
jeudi	23	s Philippe B	5 4	7 0	11	4 50	——	
vend	24	s Barthélem.	5 6	6 58	12	5 48	0 10	24. L'Isle, Neuvy, Perreuse
sam.	25	s Louis, roi	5 7	6 56	13	6 30	1 25	25. Châtel-Censoir, Leugny, Maligny, St-Julien-du-S., Villen.-la-G.
D. 12	26	s Eleuthère	5 9	6 54	14	6 59	2 52	26. Montréal
lundi	27	s Joseph C.	5 10	6 52	15	7 23	4 24	27. Tonnerre
mar	28	s Augustin	5 11	6 50	16	7 44	5 54	28. Chablis, Vinneuf
merc	29	Déc. des J-B	5 13	6 48	17	8 1	7 22	29. Avallon, Chéroy, Tanlay
jeudi	30	ste Rose	5 14	6 46	18	8 18	8 47	30 Champlost, Laferté-Loupière, Mailly-Château, Venizy
vend	31	s Raymond	5 16	6 44	19	8 37	10 9	31. Bléneau, Cussy-les-Forges

D. Q. le 4, à 9 h. 30 m. du soir.
N. L. le 12, à 7 h. 2 m. du soir.
P. Q. le 20, à 8 h. 43 m. du soir.
P. L. le 27, à 1 h. 30 m. du soir.

SEPTEMBRE.

Septembre, par syncope de *septem ab imbre*, le septième après les neiges, qui se divisent en premières et secondes neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Loup, év.	5 17	6 42	20	8 soir 59	11 m. 30	1. Sens, St-Sauveur, Toucy
D. 13	2	s Etienne, r.	5 18	6 40	21	9 26	0 soir. 51	• Brienon,
lundi	3	s Grégoire, p	5 20	6 38	22	10 0	2 6	3. Auxerre
mar.	4	s Honulphe	5 22	6 36	23	10 44	3 12	
merc	5	s Laurent J.	5 23	6 34	24	11 38	4 8	5. Cravan
jeudi	6	s Onésiph.	5 24	6 32	25	——	4 52	6. Montréal, Lainsecq,
vend	7	ste Béate	5 26	6 39	26	0 matin 39	5 25	7. Coul.-s.-Y., Cruzy, Vermenton
sam.	8	N. de la ste V	5 27	6 28	27	1 46	5 50	8. Bussy-en-Othe
D. 14	9	s Omer	5 28	6 26	28	2 55	6 11	9. Ancy-le-Franc, Les Ormes
lundi	10	s Nicolas T.	5 30	6 24	29	4 4	6 28	10. St-Cyr-les-Colons
mar.	11	s Hyacinthe	5 31	6 21	1	5 12	6 42	11. Chailley
merc	12	s Raphaël	5 33	6 19	2	6 20	6 55	12. Coulanges-l-Vineuse, Ravières, Thorigny, Joux-la-Ville
jeudi	13	s Amé, év.	5 34	6 17	3	7 27	7 8	
vend	14	Exal. ste-Cr.	5 35	6 15	4	8 35	7 22	14. Vézelay, Joigny
sam.	15	s Nicomède	5 37	6 13	5	9 45	7 38	
D. 15	16	s Corneille	5 38	6 11	6	10 59	7 58	16. Perreux
lundi	17	les Stygmat.	5 40	6 9	7	0 soir. 15	8 26	
mar.	18	s Joseph d. C	5 41	6 7	8	1 30	9 3	18. Dannemoine
merc	19	*Q. Temps*	5 43	6 4	9	2 39	9 55	19. Arthonnay
jeudi	20	s Eustache q	5 44	6 2	10	3 38	11 2	
vend	21	s Mathieu	5 45	6 0	11	4 25	——	21. Noyers, Sens, St-Fargeau, St Martin-d'Ordon
sam.	22	s Thomas W	5 47	5 58	12	4 59	0 matin 22	
D. 16	23	s Lin, pape	5 48	5 56	13	5 24	1 49	
lundi	24	N.-D. de M.	5 50	5 54	14	5 44	3 19	
mar.	25	Tr.-S. Réd.	5 51	5 52	15	6 3	4 47	25. Perreuse, Joux-la-Ville
mer.	26	s Aunaire, é	5 53	5 50	16	6 21	6 14	26. Thury
jeudi	27	ss Côme et D.	5 54	5 47	17	6 40	7 39	27. Chastellux
vend	28	s Winceslas	5 56	5 45	18	7 0	9 4	
sam.	29	s Michel ar.	5 57	5 43	19	7 25	10 27	29. Champignelles, Guillon, Le Deffand (Saints), Neuvy, Villen.-l'Archev.
D. 17	30	s Jérôme d.	5 59	5 41	20	7 57	11 48	30. Tonnerre

D. Q. le 3, à 8 h. 33 du matin.
N. L. le 11, à 11 h. 1 m. du matin.

P. Q. le 19, à 7 h. 10 m. du matin.
P. L. le 25, à 9 h. m. 35 du soir.

OCTOBRE.

Octobre tire son nom de la même source que le précédent.

Jours de la semaine	Jours du mois	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil	Jours de la lune	Lever de la lune	Coucher de la lune	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Remy	6 0	5 39	21	8 38	1 2	1. Auxerre, Joigny, LaCelle-S-Cyr, Prunoy
mar.	2	ss Anges	6 1	5 37	22	9 28	2 3	
merc	3	s Denis aréo.	6 3	5 35	23	10 28	2 51	3. Montréal
jeudi	4	s Franç. d'A.	6 4	5 33	24	11 34	3 28	
vend	5	s Firmat	6 6	5 31	25	——	3 57	5. Quarré
sam.	6	s Bruno	6 7	5 28	26	0 43	4 19	6. Toucy
D. 18	7	s Marc	6 9	5 26	27	1 53	4 36	
lundi	8	ste Brigitte	6 10	5 24	28	3 1	4 50	
mar.	9	s Denis, év.	6 12	5 22	29	4 8	5 4	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
merc	10	s François B	6 13	5 20	30	5 16	5 17	10 Ouaine
jeudi	11	s Romain, é	6 15	5 18	1	6 25	5 30	
vend	12	ste Thérèse	6 16	5 16	2	7 36	5 45	
sam.	13	s Edouard, r	6 18	5 14	3	8 49	6 4	
D. 19	14	s Calliste	6 19	5 12	4	10 4	6 29	
lundi	15	ste Thérèse	6 21	5 10	5	11 20	7 3	15. Appoigny, Cérisiers, Test-Milon
mar.	16	s Salve	6 23	5 8	6	0 32	7 48	16. Saint-Bris
merc	17	ste Hedwige	6 24	5 6	7	1 34	8 47	17. Etais
jeudi	18	s Luc	6 26	5 4	8	2 23	10 2	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
vend	19	s Savinien	6 27	5 2	9	2 58	11 26	19. Chéroy, St-Julien-du-S., Seignelay
sam	20	s Jean de K	6 29	5 1	10	3 26	——	20. Châtel-Censoir, Mézilles
D. 20	21	s Pierre d'A.	6 30	4 59	11	3 48	0 52	21. Leugny
lundi	22	s Frédéric	6 32	4 57	12	4 7	2 18	
mard	23	s Mellon	6 33	4 55	13	4 24	3 43	
merc	24	s Raphael, a.	6 35	4 53	14	4 41	5 8	
jeudi	25	s Cresp. et C.	6 37	4 51	15	5 0	6 33	25. Lainsecq, Ligny, Pont-s-Y., Quarré
vend	26	s Rustique	6 38	4 49	16	5 22	7 57	26. Cravan
sam.	27	s Didier	6 40	4 48	17	5 51	9 20	27. Treigny
D. 21	28	s Simon et s J	6 41	4 46	18	6 28	10 39	28. Bussy-en-Othe, Bavières, St-Cyr-les-Colons, Charny 2 jours
lundi	29	s Bond, p.	6 43	4 44	19	7 15	11 49	29. Avallon, Saint-Florentin
mard	30	stes Reliques	6 45	4 42	20	8 13	0 46	30. Ancy-le-Franc
merc	31	*Vigile jeûne*	6 46	4 41	21	9 20	1 28	31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton

D. Q. le 2, à 11 h. 14 m. du soir.
N. L. le 11, à 3 h. 33 m. du matin.

P. Q. le 18 à 3 h. 47 m. du soir.
P. L. le 25, à 7 h. 36 m. du matin.

NOVEMBRE.

Novembre est formé de *novem ab imbre* : c'était le neuvième après les neiges.

Jours de la semaine.	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Couch du soleil. h m	Jours de la lune.	Lever de la lune h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
jeudi	1	TOUSSAINT.	6 48	4 39	22	10 30 soir.	1 59 soir.	1. Pontigny
vend	2	*les Morts*	6 59	4 37	23	11 39	2 23	2. Neuvy, Villen.-s.-Yonne
sam.	3	s Hubert	6 51	4 36	24	——	2 42	3. Sergines, Toucy
D.22	4	s Charles B.	6 53	4 34	25	0 47 matin.	2 57	4. Courson,
lundi	5	ste Bertilde	6 54	4 33	26	1 55	3 10	5. Auxerre, Noyers
mar.	6	s Léonard	6 56	4 31	27	3 3	3 24	
merc	7	s Willebrod	6 57	4 30	28	4 10	3 37	
jeudi	8	s Godefroi	6 59	4 28	29	5 20	3 51	8. L'Isle, St-Fargeau
vend	9	*La Dédicace*	7 1	4 27	30	6 34	4 8	
sam.	10	s André Av.	7 2	4 25	1	7 50	4 31	10. Aillant, Cussy-les-Forges
D.23	11	s Martin, é.	7 4	4 24	2	9 7	5 2	11. Auxerre
lundi	12	s Martin, p.	7 5	4 23	3	10 22	5 44	12. St-Martin-desCh. Sépaux, Tonnerre
mard	13	s Didace	7 7	4 21	4	11 30	6 42	13. Lainsecq
merc	14	ste Marie B.	7 9	4 20	5	0 23 soir.	7 53	14. Arcy-sur-Cure
jeudi	15	ste Gertrude	7 10	4 19	6	1 3	9 12	15. Vézelay
vend	16	s Edme	7 12	4 17	7	1 32	10 35	16. Perreux
sam.	17	s Grégoire T	7 13	4 16	8	1 54	——	
D.24	18	Déd. de la B	7 15	4 15	9	2 12	0 1 matin.	18. Avallon, Sougères
lundi	19	ste Elisab. v.	7 16	4 14	10	2 29	1 25	
mard	20	s Félix	7 18	4 13	11	2 46	2 46	
merc	21	Prés. de N-D	7 19	4 12	12	3 3	4 8	
jeudi	22	ste Cécile	7 21	4 11	13	3 22	5 30	
vend	23	s Clément	7 22	4 10	14	3 48	6 54	23. Champlost, Vermenton
sam	24	s Jean	7 24	4 9	15	4 22	8 15	
D.25	25	ste Cather.	7 25	4 8	16	5 6	9 29	25. Brienon, Coulanges-la-Vineuse, La-Ferté-Loupière
lundi	26	s Pierre d'A.	7 27	4 8	17	6 0	10 31	26. Villeneuve-la-Guyard
mar.	27	s Vital	7 28	4 7	18	7 2	11 21	27. St-Florentin,
merc	28	s Sosthène.	7 30	4 6	19	8 11	11 58	
jeudi	29	s Saturnin.	7 31	4 5	20	9 22	0 25 soir.	29. Chastellux
vend	30	s André	7 32	4 5	21	10 32	0 46	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

D. Q. le 1, à 5 h. 26 m. du soir.
N. L. le 9, à 7 h du soir.

P. Q. le 16, à 11 h. 24 m. du soir.
P. L. le 23, à 8 h. 1 m. du soir.

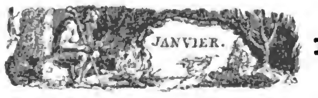
DÉCEMBRE.

De *decem ab imbre*, le dixième après les neiges. L'année se comptait, avant Romulus, par les temps des neiges et depuis les neiges.

Jours de la semaine	Jours du mois.	FÊTES.	Lever du soleil	Couch du soleil.	Jours de la lune.	Lever de la lune	Coucher de la lune	FOIRES du Département
			h m	h m		h m	h m	
sam.	1	s Eloi, év.	7 34	4 4	22	11 soir 40	1 soir 3	1. Cruzy. Montréal, St-Bris, Villeneuve-l'Archevêque, Toucy
D. 1	2	*Avent*	7 35	4 4	23	——	1 17	
lundi	3	s François X	7 36	4 3	24	0 matin 46	1 31	3. Auxerre, Joux-la-Ville
mar.	4	s Pierre Ch.	7 38	4 3	25	1 53	1 44	4. Mailly-Château, Cheny,
merc	5	s Sabbas	7 39	4 2	26	3 3	1 57	
jeudi	6	s Nicolas	7 40	4 2	27	4 15	2 13	6. Châtel-C., Guillon, Migé, Noyers, Saint-Sauveur
vend	7	s Ambroise	7 41	4 2	28	5 30	2 34	
sam.	8	*Conception.*	7 42	4 2	29	6 48	3 1	8. Dixmont
D. 2	9	ste Gorgonie	7 43	4 1	1	8 5	3 38	9. L'Isle
lundi	10	ste Eulalie	7 44	4 1	2	9 16	4 31	
mar.	11	s Damase	7 45	4 1	3	10 16	5 39	
merc	12	s Joseph	7 46	4 1	4	11 2	7 0	
jeudi	13	ste Lucie	7 47	4 1	5	11 35	8 25	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp, Vézelay
vend	14	s Nicaise	7 48	4 1	6	11 59	9 48	
sam.	15	s Maximin	7 49	4 1	7	0 soir. 19	11 11	
D. 3	16	s Eusèbe	7 50	4 2	8	0 36	——	16. Cravan
lundi	17	s Lazare	7 50	4 2	9	0 52	0 matin. 32	17. Avallon
mar	18	s Flavit	7 51	4 2	10	1 9	1 53	18. Ravières
merc	19	*Q.-Temps.*	7 52	4 2	11	1 28	3 14	
jeudi	20	s Philong	7 53	4 3	12	1 51	4 34	20. Seignelay, St-Cyr-les-Colons
vend	21	s Thomas, a.	7 53	4 3	13	2 20	5 52	21. Ligny, St-Fargeau, St-Martin-d'Ord.
sam.	22	s Ischirion	7 54	4 4	14	2 58	7 7	
D. 4	23	ste Victoire	7 54	4 4	15	3 46	8 15	
lundi	24	*Vigile jeûne*	7 55	4 5	16	4 45	9 11	24. Vermenton
mar.	25	Noel	7 55	4 5	17	5 53	9 54	
merc	26	s Etienne, m	7 55	4 6	18	7 4	10 25	26. Chailley
jeudi	27	s Jean, ap.	7 56	4 7	19	8 15	10 49	
vend	28	ss Innocents	7 56	4 8	20	9 24	11 7	28. Leugny, Prunoy, Tanlay
sam.	29	s Thom. de C	7 56	4 9	21	10 31	11 23	29. Arthonnay, Chastellux
Dim.	30	s Potentien	7 56	4 9	22	11 37	11 36	30. Courson
lundi	31	s Sylvestre	7 56	4 11	23	——	11 48	31. Chablis

D. Q. le 1, à 2 h. 20 m. du soir.
N. L. le 9, à 10 h. 27 m. du matin.
P. Q. le 16, à 7 h. 6 m. du matin.

P. L. le 23, à 10 h. 48 m. du matin.
D. Q. le 31, à 0 h. 13 m. du soir.

AGENDA  MUNICIPAL.

Le 5, Publication des rôles des contributions directes.

Le 1er Dimanche, Séance des conseils de fabriques. (Décr. 30 décembre 1809).

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi 21 mai 1836.)

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi 22 frimaire an VII et 15 mai 1818).

Envoi par le maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion-d'Honneur.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.

Révision des listes électorales.

Première quinzaine.

Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes, en triple expédition, des plus imposés de chaque commune.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au Préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Instr. 8 février 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Dans le mois.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. C. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.

Les maires déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée, l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832).

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux Receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au Préfet. — MM. les maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la Commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocations individuelles pour la session de février, dernière quinzaine; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Sous-Préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Remise aux instituteurs communaux des imprimés sur lesquels doivent être dressés les rôles de la rétribution scolaire.



Première quinzaine.

Session ordinaire des conseils municipaux. (Loi 21 mars 1831).

Les conseils municipaux doivent délibérer pendant cette session sur le taux de la rétribution scolaire, pour l'année suivante, et sur chacune des opérations financières relatives à l'instruction primaire.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Dans le mois.

Clôture de la chasse.

Les maires publient l'arrêté de clôture, dès qu'il leur parvient.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler.

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet, des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.



Le 15, Clôture de l'ordonnance des dépenses de l'exercice 1854, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, Clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1854, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonn. du 24 janvier 1843).

Les percepteurs dressent immédiatement l'état de situation de l'exercice clos *id.*

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VI). et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1852.

Clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales et du tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet des mercuriales relatives aux fourrages, de la liste des contribuables les plus inposés et des propositions pour le choix des commissaires répartiteurs

---



Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou de vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du sécrétaire du conseil (item IX) Compte de gestion de 1854, budget de 1855.

Terme de toute demande en décharge, réductions remises et modérations, sur les contributions directes.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Delivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la Préfecture et dans les Mairies, par les receveurs, d'un exemplaire de l'état de situation et de l'état des restes à payer de l'exercice clos.

Envoi sur papier libre, par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et les bureaux de bienfaisance :

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers, rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Rédaction de l'état des restes à payer de 1854 et du compte administratif du même exercice.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1854.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1856 et des chapitres additionnels au budget de 1855.

Convocation (lorsqu'il y a lieu) des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

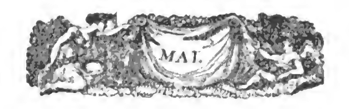
Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1834).

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Session annuelle des administrations de bienfaisance : Comptes et budgets.

Nomination des cinq commissaires répartiteurs dans chaque commune.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le Préfet. La session dure 10 jours.

Le 1er jour, règlement du compte de gestion du percepteur pour 1854. Audition du compte administratif de l'exercice 1854. Règlement des chapitres additionnels au budget de 1855. Exposé du budget de 1856. Examen par les conseils municipaux, s'il y a lieu, des comptes et budgets de fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance.

Le 2e, continuation de la session. Règlement du budget de 1854. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le 3e, les budgets de fabrique, pour 1856, doivent être envoyés à l'Archevêque. Un double du compte de 1854 doit être déposé à la mairie. Fin de la session. Votes d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1856, etc. Clôture de la session.

Envoi aux Préfet et Sous-Préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Pendant le mois.

Tournée des contrôleurs des contributions directes pour les mutations. Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis sitôt qu'il leur est parvenu.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mai qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1854, et que celui des paiements expire au 30 juin (Ordonn. du 4 juin 1843).

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.





Première quinzaine

Les maires des communes et les administrateurs des établissements, propriétaires de bois, doivent envoyer au Préfet les propositions de coupes extraordinaires.

S'occuper de prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accidents aux nageurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les esures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la Préfecture leurs comptes de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les Maires font connaître au Préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les Maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs.

Remise des mandats de traitement à tous les agents salariés de la commune.

Envoi, au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder, dans ce mois et dans les mois suivants, à l'arrosement des rues et places publiques.



Le 1er dimanche, Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. 30 déc. 1809).

Le 15, Publication de la liste des affouages de l'année suivante.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au Préfet et aux Sous-Préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux Sous-Préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient au receveur de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Académie, aux époques déterminées par l'arrêté du Préfet.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre et du rapport sur l'état des récoltes.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

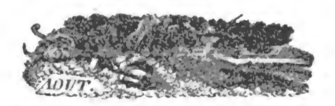
Convocation par lettres closes des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Troisième session trimestrielle — s'il y a lieu, — du conseil de fabrique. Convocation du conseil municipal pour la session ordinaire d'août.

Prise par les facteurs ruraux de l'empreinte du timbre, le maire présent.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.



Le 15, Les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance se reunissent afin de dresser une liste de candidats pour remplacer les membres décédés, démissionnaires, ou sortant pour cause d'ancienneté. Cette liste est envoyée aux Sous-Préfets (Instr. 8 février 1823).

Première Quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1855, doivent l'être dans cette session.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Pendant le mois.

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignés toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.

Publication de l'arrêté du Préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Actes de l'état civil.

Première quinzaine.

Vérification de la caisse et des écritures du comptable des contributions directes.

Pendant le mois.

Les Maires doivent adresser le 1er du mois au Sous-Préfet, en double expédition, les listes des candidats destinés à remplacer les membres sortants de l'hospice et des bureaux de bienfaisance.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'epoque avant laquelle il ne sera pas permis de vendanger.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Faire connaître au sous-préfet le nombre de feuilles de papier timbré nécessaire pour la tenue de l'état civil pour l'année à venir; soumettre à son approbation le marché par la mairie avec le bûcheron pour la coupe affouagère à faire l'année suivante. Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.



Le premier dimanche. Session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décr. du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Envoi sur papier libre par le maire au Préfet et aux Sous-Préfets des actes de décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés.

Pendant le mois.

Formation, par les Maires réunis au chef-lieu de canton, sous la présidence des Juges de paix, de la liste provisoire du jury pour l'année suivante.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts le procès-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

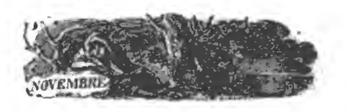
La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient au Préfet le compte des impressions fournies aux communes, et au receveur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dressent le bordereau de situation du trimestre précédent et en remettent une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au Préfet et aux Sous-Préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Pendant le mois.

Le 1er, terme de rigueur pour l'envoi au Sous-Préfet ou au Préfet, des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est une occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au Trésor sur le produit des coupes de bois délivrés en affouages.

Réunions d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer, et doivent faire viser préalablement les actes d'adjudication ou de location par le receveur de l'enregistrement.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au Préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.



Le 31, Clôture des registres de l'état civil (Code Napoléon 43), et des engagements volontaires reçus par MM. les Maires des chef-lieux de canton.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des Commissaires répartiteurs.

Les Maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les Maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte, amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Envoi à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables, qui ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations ; enlèvement. s'il y a lieu, des glaces et neiges ; constatation par le facteur rural, en présence du maire, de l'empreinte du timbre de la poste.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et assurer les versements avant cette époque, entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi, au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

FOIRES

des Départements limitrophes de celui de l'Yonne.

AUBE, COTE-D'OR, LOIRET, NIÈVRE. SEINE-ET-MARNE.

AUBE.

Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

Arcis-sur-Aube, 9 mai 24 août, 2 octobre, 1 décembre, dernier vendredi de févr. — Charmont, 20 février, 11 septem., 2 avril, 20 juin.— Chavanges, 27 mars, 20 juin, 4 octobre, 7 novembre, 19 décembre.— Grandes-Chapelles, 1 juin, 15 octobre.—Méry, 15 mars, 20 juin, 25 septembre.—Plancy, 27 fév. 2 juin, 3 nov. — Saint-Mesmin, 15 avril, 11 nov. — Lhuitre, 9 oct., le jeudi de la troisième semaine de carême. — Pougy, 3 fév., 11 juin, 21 sept., 22 déc. — Ramerupt, 3 mai, 14 sept., mercredi après la Saint-Martin, 31 déc.— Dampierre, 28 juin, 28 oct., 27 déc.

Arrondissement de Bar-sur-Aube.

Bar-sur-Aube, samedi, veille des Rameaux, 29 août.—Champignol, 1 mars, 15 sept.— Brienne-Napoléon, 9 janv., 16 fév., 14 mars, 9 mai, 26 oct., 1 déc. —Dienville, 25 janv., premier lundi de carême, lundi de la semaine-sainte, vendredi avant la Pentecôte, 9 sept., 30 oct. — Lesmont, 24 fév., 25 avril, 29 août, 18 oct., lundi après la Saint-Martin —Rosnay, mercredi ap. Pâques, 10 oct.— Vendeuvre, 17 janv., 23 avril, 25 juin, 21 oct.—Soulaines, 11 janv., veille de l'Ascension, 17 sept., 24 nov.— Bligny, 1 mai, 19 sept.

Arrondissement de Bar-sur-Seine,

Bar-sur-Seine, 5 sept., troisième vendredi de carême, lendemain de la Trinité, 13 déc. — Chappes, 18 mai, 5 nov. — Merrey, premier lundi de carême —Chaource, lundi gras, 3 mai, 28 juin, 25 août, 18 oct., 20 déc.— Chesley, 17 mars, 14 mai, 18 juil., 10 sept., 10 nov. — Marolles-sous-Lignières, 16 juin.— Vaulay, 24 juin. — Cuntin, 20 juin. — Essoyes, 21 janv., 21 mars, 21 mai, 12 sept., 21 nov — Landreville, 2 avril, 8 sept.— Loches, 24 août, 21 déc. — Vitry-le-Croisé, 15 avril, 8 nov. — Celles, 17 sept. — Mussy, 25 fév., 25 avril, 25 janv., 1 sept., 11 nov.— Neuville-sur-Seine, 13 sept.— Gyé-sur-Seine, 9 mai, 6 déc.— Riceys, 13 janv., 1 mars, 11 juin, 15 juil., 31 août, 28 oct. — Suilly-sur-Sarce, 5 mai. — Saint-Parre-les-Vaudes, 15 nov. — Rumilly-les-Vaudes, 29 sept.

Arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Avant, 19 fév., mardi après le premier dimanche de sept. — Marcilly, 17, fév., lundi après le premier dimanche de sept. — Marigny, 1 mars, 9 oct. 11 nov.— Saint-Lupien, 13 oct.—Nogent, 25 mars, 11 juin, 11 août, 28 oct. — Pont-s.-Seine, lundi de Pâques, 15 nov.— Trainel, 24 juin, 1 oct., 26 déc.

— Maizières, 9 oct.—Romilly, premier lundi de mars, 21 sept.— St-Pierre-de-Bossenay, 24 juin. —Fontaine-St-Georges, 20 fév., 15 sept., —Villenauxe, 6 fév., lundi de Pâques, 26 juil., 29 sept.

Arrondissement de Troyes.

Aix-en-Othe, 22 janv., 18 juin. 3 sept., 4 nov. — Saint-Mards, 24 fév., 25 mai, 21 sept., 6 déc., lundi après Pâques et après Noël. — Rigny-le-Ferron, 16 fév., 19 mars, 1 juil., 12 sept., 13 nov. — Maraye, 10 mars, 15 juin, 20 oct. — Bérulles, premier lundi de la semaine-sainte, 19 oct. — Bouilly, 25 juin, 3 nov. — Saint-Jean-de-Bonneval, 20 mars, 20 sept. — Sommeval, 12 nov.— Auxon, 15 janv. 6 avril, 22 juin, 2 sept,— Chamoy, 11 juin, 27 sept. — Ervy, 22 janv., premier lundi après la mi-carême, 2 mai, 30 juin, 14 sept., 1 déc. — St-Phal, 28 fév., 17 mai, 24 juil., 19 oct., 22 déc. — Estissac, 3 fév., 26 avril, 19 juin, 1 sept., 25 nov. — Lusigny, 24 mai, 2 nov. — Clérey, 6 août, 12 juil., 25 nov — Piney, 20 janv., lendemain des Cendres, 2 mai, 22 juil., 1 oct., le jour des Trépassés. — Troyes, deuxième lundi de carême (12 j.), jeudi-saint, 24 juin, 1 sept. (12 j.). — Villemaur, 8 mars, 8 déc. — Montieramey, 20 février, 7 juin, 10 nov. — Vauchassis, Quasimodo, mardi avant la Toussaint.

—

COTE-D'OR.

Arrondissement de Beaune.

Arnay-le-Duc, le 6 de chaque mois. — Mimeure, 5 avril, 12 jnin.— Viévy, 15 mars, 12 oct. — Beaune, 11 nov. (15 j.), 25 fév. (15 j.). — Meursault, vendredi avant le 2 fév., 2 sept., 16 déc. — Ruffey, 1 lundi d'oct. — Sainte-Marie-la-Blanche, premier lundi après le 15 août. — Serrigny, le lundi après le premier dimanche de sept. —Bligny-sur-Ouche, 15 janv., 4 mars, 1 mai, 4 juin, 30 août, 23 oct., 6 déc. (2 jours chacune).—Brazey-en-Plaine, 12 avril, 7 sep.— Lone, lundi après le 15 août. — Saint-Jean-de-Lone, 10 mars (3 j.), 10 mai (3 j.), 10 oct. (3 j.), 10 déc., premier lundi après le 15 août (8 j). — Liernais, 12 mars, 11 mai, 10 juin, 10 juil., 8 sept., 12 déc. — Corpeau, 14 janv., 4 sept.— Ivry, 14 fév., 21 mai, 19 août, 27 oct. — Molinot, 6 nov., 6 déc. —Nolay, 7 janv., 22 fév., 3 avril, 10 mai, 30 juin, 14 sept., 18 nov. (2 jours chacune). — Puligny, 4 nov.— Santenay, 20 août, 23 décembre. — Nuits, premier lundi de mars, premier lundi de mai, le lundi après le 9 oct., premier lundi de déc.— Chailly, 24 fév., 22 avril, 2 juin, 10 oct. —Châteauneuf, 2 janv., 20 fév., 9 avril, 8 juin, 23 août, 8 nov. — Commarin, 16 juin, 12 oct. — Labussière, 1er juillet.—Mont-Saint-Jean, 4 juil, 30 sept., 17 nov. — Pouilly-en-Auxois, 10 janv., 17 fév., 30 mars, 16 mai, 7 juil., 15 sept. 16 oct., 22 nov.—Sainte-Sabine, 10 fév., 26 mars, 24 juin, 3 oct.—Jallanges, 4 janv., 23 avril, 24 sept.—Labergement, 10 juin, 28 août.— Pagny-la-Ville, 15 mai, 7 oct.— Seurre, 20 janv., 20 fév., 20 mars, 21 mai, 1 juil, 29 août, 25 nov.

Arrondissement de Châtillon.

Aignay, 24 janv., 28 mars, 13 mai, 28 juin, 18 août, 26 sept., 30 oct., 24 nov., 18 déc.— Minot, 15 janv., 2 mars, 1 mai, 24 juin, 15 sept, 6 nov.— Baigneux, 20 fév., 30 mars, 8 juin, 12 juil., 14 oct., 22 nov.— Villaines-en-Duesmois, 12 fév., 10 avril, 4 juin, 11 sept., 10 nov. — Châtillon, 27 janv., 7 avril (3 jours), 5 juin (3 jours), 18 juin (3 jours), 21 août, 19 oct. (3 jours), 4 déc. — Coulmier-le-Sec, 10 fév., 12 mai, 3 sept., 10 oct. — Vanvey, 16 mars, 15 mai, 6 juin, 2 nov. — Villiers-le-Duc, 16 avril, 24 août. —

Laignes, 23 fév., 7 mai, 3 juil , 24 sept., 14 nov. — Molesmes, 26 mars, 24 juil., 13 oct. — Nicey, lundi après le 11 mai, 19 nov. — Savoisy, 3 fév., 27 avril, 26 juin, 27 sept., 6 nov., 8 déc.—Autricourt, 30 janv., 10 juin, 12 sept. — Belan, 10 mars, 5 sept., 3 nov. — Lachaume, 5 mars, 25 mai, 4 sept. — Gevrolles, 14 mars, 7 sept.— Montigny-sur-Aube, 5 mai, 30 juil., 1 oct. 16 déc. —Recey-sur-Ource, 23 fév., 21 avril, 24 juil., 30 sept., 16 nov., 22 déc. — Voulaine, 1 avril, 8 sept.

Arrondissement de Dijon.

Auxonne, 16 mars, 20 juin, lundi après le premier dimanche de sept., troisième lundi d'oct. (8 jours), 22 déc. — Des Maillys, 4 mars, 10 sept. — Dijon, 15 janv., 1 mars, 10 mars (3 jours), 25 avril, 10 juin (8 jours), 25 août, 10 nov. (8 jours). — Arc-sur-Tille, 6 mars, 4 mai, 6 juil., 3 et 4 sept., 4 déc. — Fleurey-sur-O., 20 avril, 15 sept. — Messigny, 3 mai, 11 juin, 26 août, 18 oct.—Fontaine-Française, 23 janv., 24 mars, 23 mai, 12 juil., 25 sept., 24 nov. — Montigny-sur-Vengeanne, 1 mai, 28 oct. — St-Seine-sur-Vengeanne, 20 avril, 20 août.— Aiserey, 1 mai, 17 sept.—Genlis, 8 mars, 7 juin, 8 sept., 8 nov.—Longchamp, 12 mai, 26 sept.—Longecourt, le lundi après le 23 mai, 25 sept.— Pluveau-Longeault, 21 avril, 12 sept.— Rouvres, 13 oct. — Couchey, 3 mars, 25 nov. — Gevrey-Chambertin, 23 janv., 12 juin, 13 nov. — Saulon-la-Chapelle, lundi après le 27 août. — Saulon-la-Rue, mardi après Pâques, 14 oct. — Grancey-le-Château, 31 janv., 11 mai, 30 juin, 3 sept., 6 déc. — Salives, 26 mars, 22 juin, 17 sept., 13 oct., 30 nov. — Gemeaux, 20 fév., 18 sept., 26 nov. — Is-sur-Tille, 27 fév., 12 avril, 12 juin, 27 août, 19 oct., 4 déc. — Saulx-le-Duc, 13 août. — Thil-Châtel, 3 fév , 2 nov. — Bèze, 4 mars, 23 juin, 2 sept., 20 déc.—Mirebeau, 22 janv., 14 mars, 1 juin, 20 juil., 14 sept. — Renève, 2 mars, 1 mai, 1 sept., 2 déc. — Binges, 14 fév., 30 août.— Lamarche-s.-S , 20 mars, 15 mai, 26 août.— Perrigny-s.-Lognon, 1 avril, 30 août, 13 nov.—Pontailler-s.-S., 25 fév., 25 avril, 26 juin, 23 sept., 25 nov. — Talmay, 15 fév., 21 mai, 6 sept. — Vielverge, 3 mars, 13 juin, 22 sept. — Lamargelle, 15 mars, 20 sept. — St.-Seine-l'Abbaye, 21 janv., 15 avril, 9 juin, 5 sept., 17 oct., 30 déc. — Saquenay, 5 fév., 29 août. — Selonge, 18 mars (1 jour), 6 mai (2 jours), 3 juil. (2 jours), 28 sept. (2 jours), 12 nov., 21 déc , samedi avant la Purification. — Malain, 1 de mars, de sept., de déc.— Sombernon, 3 fév., 1 avril, 23 mai, 22 juil., 4 oct. 15 nov.

Arrondissement de Semur.

Elise-Sainte-Reine, 21 mars, 21 juin, 23 sept., 4 nov.— Bussy-le-Grand, 26 fév., 6 mai, 29 mai. 3 oct., 22 déc.—Chanceaux, 25 janv., 5 mars, 3 juin, 1 sept., 15 nov., 7 déc. — Flavigny, 11 mars, 30 juin, 12 sept., 28 oct., 19 déc. —Frolois, 17 fév., 3 sept.—Marigny, 25 avril, 2 sept.—Salmaise, 5 fév., 1 mai, 28 août, 9 oct., 30 nov. — Montbard, 24 fév., 4 avril, 11 mai, 10 juin, 14 juil , 14 sept., 12 nov., 28 déc.— Mouliers-Saint-Jean, 11 mars, 15 mai, 24 juin, 29 août, 22 sept.—Précy-sur-Thil, 31 janv , 19 mars, 7 mai, 17 juin, 11 sept., 31 oct., 23 déc (de 8 heures du matin, à 1 heure après-midi). — Rouvray, 8 fév., 6 mars, 14 avril, 14 mai, 14 juin, 17 juil., 28 août, 7 oct., 5 nov., 2 déc.— Thoste, 18 avril. — La Roche-en-Breuil, 4 mai, 20 juin, 24 août, 13 oct. 3 déc.—Saulieu, 19 janv., 23 fév., 24 mars, 20 avril, 17 mai, 16 juin, 27 juil., 23 août, 25 sept., 23 oct., 25 nov., 21 déc. — Thoisy-la-Beulière, 6 juin, 18 oct.— Epoisses, 7 fév., 19 avril, 9 juin, 31 août, 2 nov., 10 déc. — Forléans, 7 sept. — Semur, 22 janv., 21 fév., 26 mars, 16 avril, 31 mai, 25 juin, 9 sept., 20 oct., 20 nov., 18 déc. — Saint-Thibault, 26 mai, 19 sept., Villy, 1 mars, 24 avril, 15 juil., 4 nov.—Vitteaux, 13 janv., 15 fév., 23 mars, 9 mai, 23 juin, 29 juil., 27 sept, 26 oct., 15 déc.

LOIRET.

Arrondissement d'Orléans.

Artenay, premier jeudi de carême, 24 juin, 14 sept — Chevilly, 19 juil., 28 oct., — Beaugency, 1 fev., 25 mars, 1 mai, dernier samedi de juin, 22 juil., 1 sept., 31 oct. — Cravant, premier lundi de juil. — Lailly, 7 sept , 18 avril. — Baule, premier jeudi de mars. — Châteauneuf, deuxième vendredi de fév , jeudi-saint, lend. de l'Ascension, 1 juil., 24 août, 28 oct , 13 déc. —Vitry-aux-Loges, 19 mars, 11 juin, 6 nov.—Saint-Denis-de-l'Hôtel, 6 janv., 11 mai, 4 nov. — Cléry, 16 fév., 8 juin, 16 août, lundi après le 8 sept. — Mareau-aux-Prés, 22 janv., 30 août. — Jargeau, premier mercredi de fév., d'avril, de juin, d'août, de déc., 19 oct. — Sandillon, dern. mardi de mai et d'août. — Tigy, deuxième mardi de juil. — Ferté-Saint-Aubin (La), 1 mars, 4 mai, premier lundi de juil., 9 sept., 14 nov. — Ligny-le-Ribaud, lundi apr. le 1 juil., 3 nov. — Ménestreau, 25 oct.— Sennely, mardi de Pâques. — Ardon, 25 juin. — Meung, vendredi-saint, 10 avril, 30 juin, 20 sept., 9 oct., 11 nov.— Baccon, deuxième lundi de juil — Charsonville, pr. lundi après le 1 septembre. — Huisseau-s -Mauves, 9 mars, 25 juin, 9 nov. — Saint-Ay, 25 fév., 19 oct. — Neuville, lundi de Pâques, 25 juin, lundi après le 24 août, 11 nov. — Orléans, 1 juin, deuxième lundi de juil , 18 nov — Checy, dernier jeudi d'avril, premier mardi de nov. — Ingré, 8 déc., troisième jeudi de mai. — Saran, lundi de la Pentecôte, 3 nov. — Olivet, premiers jeudi de mars et de nov. — Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, lundi de Quasimodo, lundi du deuxième dimanche de juil.—Patay, mardi-gras, 27 juin, 25 juil., 30 nov. — Jouy-le-Potier, lundi après de dernier dimanche de juin. — Marcilly-en-Villette, 20 mai.

Arrondissement de Pithiviers.

Beaune, merc. des cendres, mardi après le 4 juil., merc, avant le 1 sept., 12 nov. — Boiscommun, mi-carême, deuxième jeudi après la Trinité, 10 août, 18 oct., 6 déc. — Saint-Loup des-Vignes, 1 sept. — Malesherbes, mercredi avant les Rameaux, avant la Saint-Martin d'été, avant la Saint-Barthélemy, avant Noël, 11 nov.— Sermaises, 15 mars, 23 juin, 15 sept.— Aschères, 1 mai, 6 sept., 25 nov.—Grigneville, 2 juil — Pithiviers, 18 janv., 23 avril, 30 juin, 1 juil. 21 sept., 18 nov. — Boynes, vendredi-saint, 30 août, 3 nov.— Chilleurs, premier jeudi de mars, 1 oct. — Yèvre-le-Châtel, 7 janv. 22 oct.—Puiseaux, 7 fév., lundi de Quasimodo, lundi après le 14 juil., 9 sept.

Arrondissement de Montargis.

Bellegarde, 20 janv., samedi-saint, 3 mai, 25 juin, 1 déc.—Ladon, 17 janv. 1 mardi de carême, 1 mai, 24 août, 2 nov. — Château-Renard, 3 fév., 1 mai, 20 juin, 24 août, 25 nov. — Chuelles, 29 mars, 7 juin, 30 sept. — Montcorbon, jour de l'Ascension, — Châtillon-sur-Loing, 14 janv., deuxième samedi de carême, 20 mai, 30 juin, 14 sept., 6 déc. — Nogent-sur-Vernisson, 26 mars, 22 juin, 9 sept., 12 nov. — Saint-Maurice-s-Aveyron, 23 avril, 8 jnin, 3 août, 23 sept., 11 nov. — Courtenay, mi-carême, jeudi après le 3 mai, jeudi après le 29 juin, jeudi après le 8 sept., 30 nov. — Ferrières, 25 mars, 2 mai, 30 août, 29 sept.—Corbeilles, 13 janv., 23 avril, 30 juin, 30 sept., 19 oct. — Lorris, 26 janv., mardi de Pâques, 23 juin, 3 août, 16 sept., 30 nov. — Varennes, 1 mai, 25 oct. — Montargis, jeudi avant le jeudi-gras, troisième lundi après Pâques, 31 mai, 1 juin, 21 juil., lundi après la Saint-Rémy, 11 nov.

Arrondissement de Gien.

Briare, troisième dimanche de carême, 3 août, 22 nov., dimanche après le 27 déc. — Bonny, lundi de la troisième semaine de carême, 19 mai, 24 août,

17 nov. — Faverolles, 12 déc.—Labussière, 1 mai, 25 juin, 19 oct.— Ousson, 5 avril. —Ouzour-sur-Trézée, 17 mai, 5 juil., mardi avant le mardi-gras, 12 nov. — Thou, 4 mai, 2 sept. — Châtillon-sur-Loing, 10 mai, 11 juin, 29 août, 3 nov., 13 déc. — Beaulieu, 20 janv., 20 d'avril, d'août et d'octobre. — Pierrefitte, 2 mai.—Gien, premier samedi après le 1 janv., deuxième lundi de carême, 28 avril, samedi avant le 20 juin, 11 août, 9 oct., 25 nov. — Coullons, 13 janv., jeudi av. la Pentecôte, 1 août.—Poilly, 21 juin.—St.-Gondon, 17 avril, 19 juin, 26 oct.—Dampierre, lundi après le pr. dimanche de sept.— Saint-Benoit, 10 fév., 11 juin, 1 sept., 25 nov. — Sully, pr. lundi après le 22 janv., pr. lundi de carême, pr. lundi apr. la mi-carême, troisième lundi après, Pâques, 25 juin, 2 août, 1 oct. et 3 nov., lendemain de Noël.

NIEVRE.

Arrondissement de Nevers.

Anlezy, 16 janv., 29 déc. (dite de Noël). — Aizy-le-Vif, 30 janv. — Bona 10 mai — Cercy-la-Tour, 1 avril, deuxième lundi après la Saint-Denis, 18 mai. — Chantenay, 2 mars, 16 août, 28 oct. — Cossaye, 2 janv. 14 d'avril et de nov. — Crux-la-Ville, 8 mars, 27 d'avril, de mai et de juin, 31 juil., 12 sept., 30 oct.— Decize, 20 fév., 5 avril, 2 mai, 1 juil., 13 et 14 août, 6 sept., 29 d'oct. et de nov. — Dornes, 22 janv., 13 mars, 25 avril, 17 mai, 16 juin, 26 juil., 14 sept., 9 oct.—Druy, 11 juin, 13 juil., 9 nov. — Fours, 10 de fév. et de juin, 16 mars, 11 mai, 21 août, 24 oct. — Guérigni, 4 mai, 12 nov. — Imphy, 16 août. — Lafermeté, 19 mars, lundi d'après le dimanche de la Trinité, 11 juin, 8 oct. — Lanoche, 26 avril, 18 juin, 20 juil., 4 déc. — Livry, 10 mai, 25 oct.— Lucenay-les-Aix, 17 janv., 25 mars, 6 de mai et de juin, 25 juil. 27 août, 22 oct.—Luthenay-Tixeloup, 13 juin, 12 juil., 25 sept., Magny-Cours, 4 juin, 6 août, 4 oct., 11 nov. — Mars-sur-Allier, 30 juin, 22 juil., 1 oct. — Montapas, 29 mars, lundi après la Saint-Roch. — Nevers, 11 janv., samedi après le carnaval, lundi de Quasimodo, 14 mai, 1 juin, lundi après la Sainte-Madeleine, 2 sept. (dite de St-Lazare), samedi après la Saint-Denis en oct., 2 déc. (dite de l'Avent). — Poiseux, 7 de janv. et de mai, 8 août, 29 oct.— Pougues, lundi de Pâques, 8 de juil. et de nov. — Rouy, 1 mars, deuxième lundi d'avril, 7 juin, lundi avant la St-Michel en sept., 19 déc. — Saint-Benin-d'Azy, 7 mars, 25 mai, 4 juil., 7 nov.— Saint-Parize-le-Châtel, 25 janv., 28 avril, 23 août. — Saint-Pierre-le-Moûtier, jeudi avant le dimanche-gras, lundi après la mi-carême, 20 avril, lundi de la Pentecôte, 8 août, 19 sept., 25 nov. — Saint-Saulge, 22 janv., lundi après les Cendres, vendredi-saint, 14 juin, 12 août, lundi qui suit le dimanche après la Saint-Michel, 11 nov., 21 déc.— Toury-Lurcy, 25 juin.

Arrondissement de Cosne.

Alligny, 15 oct.— Arquian, 4 mars, 11 mai, 10 juil., 22 oct.— Beaumont-la-Ferrière, 19 janv. (dite de St-Sebastien), 4 fév. (St-Blaise), 27 mai, 26 juin (St-Eloi d'été), 1 oct., 2 déc. (St-Eloi d'automne). — Bonny, 16 fév., 14 mai, 15 juil., 7 oct. Champlemy, 23 janv., samedi av. la Passion, 6 mai, 21 juin, 22 juil., 21 sept. 3 nov., 20 déc. — Châteauneuf, 4 avril, 1 juin, 4 juil., 3 août. — Cosne, dernier mercredi de janv., mardi de la Passion, 29 avril, deuxième mercredi de juin, dernier mercredi d'août, 29 sept. 9 nov.— Couloutre, 24 fév., 11 juin, 30 de juil. et d'août. — Cours, 7 mai. — Donzy, 22 janv., lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, 25 juin, 16 août, 8 sept., 28 oct., 30 nov., 26 déc. — Garchy, 4 mai, 8 juin, 13 août, 6 sept., 18 oct.— La Charité, 1 fév. (veille de la Purification), 24 mars, 17 mai, 14 août, 7 de

sept. et de déc.—Lurcy-le-Bourg, 17 janv., 20 juin, 26 juil. — Neuvy, 25 nov., 3 sept. — Perroy, 12 août. — Pouilly, le Vendredi-saint, 29 juin, 16 sept., 11 nov. — Prémery, pr. mardi de janv., de mars, de mai, de juin, de juillet, d'août, de sept. de nov. st de déc. — St.-Laurent, 12 avril, 24 juin, 27 oct. — St-Verain, 4 fév., 20 oct. — Sully-la-Tour, 5 fév., 10 mai, 14 juil. 19 sept.

Arrondissement de Clamecy.

Amazy, 29 sept. (dite St-Michel).—Asnan, 14 fév., 10 mars, lendemain de l'Ascension, 17 août. 4 sept., 10 déc.—Billy-sur-Oisy, 11 fév., mercredi après la Quasimodo, 1 oct. — Frassy, 4 mai, 20 juin (dite de la Saint-Gervais). — Brèves, 29 oct. — Brinon, 15 mai, 1 déc.— Cervon, 1 avril, 9 mai, 4 juin, 25 août (dite St-Barthé.), 20 sept., 21 déc. (St-Thomas). — Champallement, 7 fév. (dite du carnaval), 29 avril, 10 juin, 16 août (dite St-Roch), lundi avant la Toussaint, 19 déc. (dite de Noël). — Clamecy, 9 fév., jeudi avant les Rameaux, 20 mai, dernier samedi de juin, lundi apr. la Bonne-Dame de sept., 19 oct.— Corbigny, 10 janv. (St-Guillaume), 1 fév. (St-Ignace), lundi avant la mi-carême, mercredi après Pâques, 2 mai, 30 juin (St-Pierre), 20 de juil. et d'août, veille de St-Seine (en sept.), 15 oct. (dite St-Léonard), 19 nov. (dite Ste-Elisabeth), 14 déc. (dite St-Nicaise).—Corvol-l'Orgueilleux, 20 janv. 2 avril., 10 juil., 6 oct. — Dhun-les-Places, 28 avril, 5 juil.— Dornecy, 8 fév., 12 mai, 11 sep., 8 nov. — Entrains, 17 janv., pr. lundi de carême, quatrième mercredi de mars, 27 avril, 21 mai, 13 et 24 juin, troisième mercredi de juil., 28 août, 24 sept. deuxième mercredi d'oct., mercredi qui précède le 11 nov., 9 déc. — Guipy, 20 mai, 2 oct. — Lormes, 18 janv., 3 fév., samedi après le carnaval, la veille des Rameaux, lendemain de Quasimodo, jeudi après la Pentecôte, 25 juin, 11 août, 3 sept., 1 oct, 3 nov., 4 déc. — Marigny-l'Eglise, 30 juin, 9 déc. — Menou, 7 mars, 6 juin, 2 oct., 21 déc. — Mhère, mardi de la première semaine de carême, 18 avril, 1 et 16 mai, 16 août et 9 oct.— Monceaux, jeudi avant la mi-carême, pr. mercredi apr. Quasimodo, 23 mai, 22 août, 26 sept., 27 oct. — Neuffontaines, 5 de mars et de sept. — Pazy, 1 déc. — St-Martin-du-Puits, 11 mai, 9 sept., 12 nov. — St-Réverien, 20 fév., lundi-saint, 30 mai, 8 sept., 18 oct. — Tannay, 27 janv., 22 fév., 8 mai, 27 juin, 6 août, lundi après Notre-Dame de sept., 25 nov. — Varzy, 25 fév., 23 avril, 5 juin, 21 août, dernier jeudi d'oct., jeudi avant le 25 déc.

Arrondissement de Château-Chinon.

Alligny-en-Morvand, 13 mars, 25 juin, 20 de juil. et d'août.— Arleuf, 17 nov.— Aunay, 20 janv., 28 fév., 1 mai, 27 août, 26 sept., 25 nov. — Château-Chinon, pr. lundi après le 1 janv. (dite des Rois), pr. lundi de carême, pr. lundi après les Rameaux, la veille de l'Ascension, 26 juil., 7 sept. (dite de la Nativité de Notre-Dame), pr. lundi après la Toussaint. — Châtillon, mercredi avant les cendres, lundi et mardi de la Passion, 2 et 23 juin, 14 juil., 1 août, lundi apr. le 14 sept. (dite des Sombres), 21 nov. (Ste-Cécile). Chaumont, 16 oct. — Larochemillay, 3 fév., 7 mars, pr. mercredi de mai, lundi après la Trinité, lundi après le 8 sept., 29 déc.— Luzy, 15 mars, 18 avril, 25 juin, 22 sept., 3 nov., 5 déc. — Montigny-sur-Carme, 3 mai, 26 août, lundi après la St-Denis en oct. — Montsauche, 7 juin, 12 déc. — Moulins-Engilbert, 28 janv., pr. mercredi après Pâques et après la Pentecôte, pr. mardi de juil., mardi après l'Assomption, troisième mardi de carême — Ouroux, 15 mars, 22 avril, 11 juin, 23 nov. — Boussignol-Blisme, 11 nov. — St-Brisson, 1 d'avril et d'août, 23 sept. — St-Honoré, 15 mai et de nov. — Vandenesse, 15 avril.

—

SEINE-ET-MARNE.

Arrondissement de Melun.

Blandy, 21 sept. (2 jours). — Brie-Comte-Robert, mercredi après le 11 juin, deuxième lundi de juil.. — Chaumes, mardi de Pâques, de la Pentecôte et de la Passion, 19 oct. — Guignes, 12 mai. — La Chapelle-Gauthier, lundi après le 11 nov. — Melun, 24 juin, 11 nov. — Montety, commune d'Ozoir-la-Ferrière, 9 sept. — Tournan, lundi de la Pentecôte et 3 nov. — Valence, 18 juil., 1 oct.

Arrondissement de Coulommiers.

Choisy, 2 fév., 19 juin, 8 déc. — Coulommiers, pr. lundi de mai, 10 oct., pr. mercredi de chaque mois. — Doue, 25 nov. — Faremoutiers, lundi avant Pâques. — La Ferté-Gaucher, 1 mai, 18 oct., pr. jeudi de chaque mois. — Rebais, mardi de la troisième semaine de nov., mardi après Quasimodo, lundi de Pentecôte, 22 juil., mardi après le 14 sept.—Rozoy, 24 juin, 11 nov. — St-Augustin, mardi de Pâques, à la Chapelle-Aubierge. — St-Barthélemy, 25 août. Touquin, 14 oct. — Villeneuve-le-Comte, 14 sept. — Villeneuve-sur-Bellot, 24 fév., troisième vendredi de mai, 19 juin, 21 sept. 21 déc. — St-Ouen, lundi après le 24 août.

Arrondissement de Fontainebleau.

Beaumont, jour de St-Mathias, 24 ou 25 fév., mardi qui précède le 3 mai, le 30 août et le 30 nov. — Bransles, 3 mai, 31 août. — Caunes, 20 avril. — Château-Landon, jeudi qui précède les 11 fév., 4 juil., 21 sept. et le 21 déc. jeudi de la Passion. — Dormelles, 18 juin. — Egreville, 25 janv. lundi-saint et lundi après le 17 août, 5 juil., 12 nov. — Flagy, lundi de la Pentecôte. — Fontainebleau, mercredi veille de la mi-carême, 26 nov., lendemain de la Trinité. — La Chapelle-la-Reine, 21 janv., et le lundi suivant, quatrième dimanche après Pâques. — Larchant, lendemain de l'Ascension. — Montereau-Faut-Yonne, 18 avril, 23 juin, 22 nov. Moret, vendredi-saint, pr. lundi après le 8 sept., 6 déc.—Nemours, 20 janv., 1 mai, 24 juin, troisième samedi de sept., pr. samedi de nov. Celles de juin et sept. sont précédées d'une foire aux moutons exempte de droits.— Thoury-Férottes, 29 juin.

Arrondissement de Meaux.

Chelles, 4 nov. —.Crécy, vendredi-saint, 29 sept. — Crouy-sur-Ourcq, troisième mardi de carême, 11 juin et 21 sept. — Dammartin, lundi de la Pentecôte, 12 juil. et 6 déc. — Jouarre, dimanche de Quasimodo, le mardi de la Pentecôte, 2 nov. — La Ferté-sous-Jouarre, jour de la mi-carême, 24 juin, 25 oct. et 6 déc. — Lagny, 3 fév., pr. dimanche de juil., jour de Saint-Barthélemy et le 30 nov. — Meaux, 6 janv., 15 mai (3 jours), 12 nov. (3 j.) — Mitry, 18 oct. — Nanteuil-s-Marne, quatrième mardi de carême, 28 oct., 30 nov. — Pomponne, 29 août.

Arrondissement de Provins.

Bazoches-les-Bray, 9 juin. — Beton-Bazoches, le 20 janv., le dernier lundi de fév., 25 juin, pr. lundi de sept. — Bray-sur-Seine, 14 fév. et 14 sept. — Chalautre-la-Grande, 15 avril, 16 sept.—Donnemarie, premier dimanche de carême et d'octobre. — Everly, troisième dimanche de mai. — Jouy-le-Châtel, 24 sept. — Nangis, 3 juil., mercredi des Cendres. — Provins, 2 fév., dimanche avant la Pentecôte, 24 juin, 11 sept. et novembre.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GENERAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES.

FRANCE.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande ; marié le 29 jenvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) de Guzman, comtesse de Téba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

Jérôme-Napoléon, oncle de l'Empereur, né le 25 décembre 1784, roi de Westphalie du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813; marié à Frédéric-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de feu Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage :

Mathilde-Lœtitia-Wilhelmine, née le 27 mai 1820; mariée en 1841 au prince Anatole-Demidoff de San Donato.

Napoléon-Joseph-Charles-Paul, né le 9 septembre 1822.

Stéphanie-Louise-Adrienne-Napoléon, tante de l'Empereur ; née le 28 août 1789, grande-duchesse douairière de Bade.

AUTRICHE.

FRANCOIS-JOSEPH Ier (Charles), empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., né le 18 août 1830.

BADE.

FRÉDÉRIC, Guillaume-Louis, né le 9 septembre 1826, prince grand-ducal et régent de Bade, duc de Yahringen.

BAVIÈRE.

MAXIMILIEN II (Joseph), roi de Bavière, né le 28 novembre 1811 ; marié à Frédérique-Françoise-Auguste-Marie Hedwige, fille du prince Frédéric-Guillaume, oncle du roi de Prusse.

BELGIQUE.

LÉOPOLD Ier (Georges-Chrétien-Frédéric), né 16 décembre 1790, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, roi des Belges 21 juillet 1831, veuf 6 décembre 1817, de Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, et 11 novembre 1850 de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français, mort comte de Neuilly.

BRÉSIL.

D. PÉDRO II DE ALCANTARA, Jean-Charles-Léopold Salvador-Bibiano-Xavier-da-Paula-Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né 2 décembre 1825, empereur du Brésil 7 avril 1831. Prend lui-même les rênes du gouvernement 23 juillet 1840; marié 30 mai 1843, à

Thérèse-Christine-Marie, sœur de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, née 14 mars 1822,

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VII, (Charles-Christian), né 6 octobre 1801, roi de Danemarck.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II (Charles), né 12 janvier 1810, roi des Deux-Siciles 8 novembre

1830; veuf 21 janvier 1830 de Marie-Christine-Caroline-Joséphine - Gaëtane-Elise de Savoie, remarié 9 janvier 1837, à
Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche, née 31 juillet 1816.

Du premier mariage :

François-d'Assise-Marie-Léopold, duc de Calabre, prince héréditaire, né 16 janv. 1830.

ESPAGNE.

ISABELLE II (Marie-Louise), née à Madrid, 10 octobre 1830, reine d'Espagne, mariée 18 octobre 1846, à
Dom François-d'Assise-Marie-Ferdinand, né le 13 mai 1822, infant d'Espagne.

Mère de la reine :

Marie-Christine, née 27 avril 1806, fille de feu François, roi des Deux-Siciles, reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII.

ÉTATS-ROMAINS.

PIX IX (Mastai-Ferretti), né à Sinigalia, 13 mai 1792, évêque d'Imola 17 décembre 1832 ; cardinal 23 décembre 1839; élu pape, à Rome, 16 juin 1846.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (Alexandrine), né 24 mai 1819, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 20 juin 1837, mariée 10 février 1840, à
Albert-François-Auguste Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, fils de feu Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE.

OTHON. Frédéric Louis, né 1er juin 1815, fils de Louis, roi de Bavière, élu roi de la Grèce 7 mai 1832 ; marié 22 novembre 1836, à
Marie-Frédérique-Amélie, princesse d'Oldenbourg, née 21 décembre 1818.

HAITI.

FAUSTIN Ier (Soulouque), empereur.

HANOVRE.

GEORGES V, (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 27 mai 1819, roi de Hanovre, marié 8 février 1843, à
Marie-Alexandrine-Wilhelmine-Catherine, née le 14 avril 1818, fille de Joseph, duc de Saxe-Altenbourg.

HESSE-GRAND'DUCALE.

LOUIS III, né 9 juin 1816, grand-duc co-régent 5 mars 1848, marié 26 décembre 1831, à
Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, née 30 août 1813, fille de Louis, roi de Bavière, abdicataire.

HESSE-CASSEL.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, né 20 août 1802, électeur, succède a son père Guillaume II le 20 novembre 1847.

LUCQUES.

CHARLES-LOUIS, né 22 décembre 1799, infant d'Espagne, duc de Luques, mar 15 août 1820, à
Marie Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane, née 19 septembre 1803.

De ce mariage:

Ferdinand-Charles-Marie, né 14 janvier 1823.

PAYS-BAS.

GUILLAUME III, né 19 février 1817, roi des Pays-Bas, 12 mai 1849; marié 18 juin 1839, à
Sophie-Frédérique-Mathilde, née 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

POLOGNE.

NICOLAS, empereur de toutes les Russies, roi de Pologne 1er décembre 1825, — Voyez Russie.

PORTUGAL.

DOM PEDRO V d'Alcantara, duc de Saxe, duc de Bragance-Bourbon, né le 16 septembre 1837, fils de feu la reine Dona-Maria II, roi de Portugal et des Algarves, 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père, roi régent, Dom Fernando-Augusto-Antonio.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né 15 octobre 1795, roi de Prusse 7 juin 1840; marié 16 novembre 1823, à
Elisabeth-Louise de Bavière, née 13 novembre 1801.

RUSSIE.

NICOLAS Ier PAWLOVITLCH, né 7 juillet 1796, empereur de toutes les Russies 1er décembre 1825; marié 13 juillet 1817, à
Alexandra-Féodorowna (Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine), fille de feu Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née 13 juillet 1798.

SARDAIGNE.

VICTOR-EMMANUEL II (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), né 14 mars 1820, roi de Sardaigne 23 mars 1849; marié 12 avril 1842, à
Marie-Adélaïde-Françoise-Reinière-Elisabeth-Clotilde, née 3 juin 1822, archiduchesse d'Autriche.

SAXE (Royaume de).

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né 18 mai 1797, roi 6 juin 1836; remarié 21 avril 1833 à
Marie-Anne-Léodoldine-Wilhelmine, née 27 janvier 1805, fille du feu roi de Bavière, Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE.

OSCAR Ier (Joseph-François), né 4 juillet 1799; roi de Suède et de Norwège 8 mars 1844; marié 19 juin 1823, à
Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille de feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leüchtemberg, née 14 mars 1807.

TURQUIE.

Sultan **ABDUL-MEDJID-KHAN**, né 11 chaaban 1238 (23 avril 1823), succède à son père sultan Mahmoud Khan II, 19 Reby-el-Akir 1255 (2 juillet 1839).

WURTEMBERG.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Charles), né 27 septembre 1781, roi de Wurtemberg 38 octobre 1816, veuf 9 janvier 1819 de Cathérine Paulowna, remarié 15 avril 1820, à
Pauline-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

ÉTATS D'ITALIE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II (Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles), né 3 octobre 1797, Archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, 18 juin 1824; remarié 7 juin 1833, à
Marie-Antoinette, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, née 19 déc. 1841.

MODÈNE.

FRANÇOIS V (Ferdinand-Germinien), né 1er juin 1819, Archiduc d'Autriche, 21 janvier 1846, marié 30 mars 1842, à
Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Elise-Amélie-Sophie-Marie-Louise, fille de Louis, roi de Bavière, née 19 mars 1823.

MONACO.

FLORESTAN (Tancrède-Roger-Louis-Grimaldi), né 10 octobre 1785, prince de Monaco, 2 octobre 1041; marié 17 novembre 1816, à
Marie Louise-Caroline-Gabrielle, née Gibert de Lametz, le 18 juillet 1793.

RÉPUBLIQUES.

Bolivia. — Le Général BELZU, président.
Chili. — Manuel MONTT, président.
Costa-Rica. — Juan-Raphaël MOLA, président.
Confédération argentine. — M.
République dominicaine. — B. BAEZ, président.
Équateur. — Le général José-Maria URBINA, président.
États-Unis d'Amérique. — FRANKLIN PIERCE, président.
Guatémala. — Le général Raphaël CARRERA, président.
Mexique. — Le général SANTA-ANNA, président.
Nouvelle-Grenade. — Le général OBANDO, président.
Pérou. — Jose-Rufino ECHENIQUE, président.

Saint-Marin.— BONELLI, sécrétaire général du gouvernement.
Suisse. — FREY-HEROSÉ, président du conseil fédéral.
Uruguay. — Dom Juan-Francisco GIRO', président.
Venezuela. — Le général Gregorio MONAGAS, président.

VILLES LIBRES.

Brême (ville libre et anséatique). — Schmidt (J.), I[er] bourgmestre.
Francfort (v. l.) — De Heyden, bourgmestre, président.
Hambourg (v. l. et a.) — Kellinghusen (H.), I[er] bourgmestre.
Lubeck (v. l. et a.) — Torkulh (J.-F.), I[er] bourgmestre.

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS
RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — Le baron de Bourqueney, envoyé exraordinaire et ministre plénip., à Vienne.
Bade. — Le baron de Talleyrand-Périgord, env. extr. et min. plén., à Carlsruhe.
Bavière. — Le baron de Méneval, env. extr. et min. plén., à Munich.
Belgique. — Barrot (Adolphe), env. extr. et min. plén., à Bruxelles.
Brésil. — Le chev. de Saint-Georges, env. extr. et ministre plén., à Rio-Janeiro.
Chine. — De Bourboulon, ministre plénipotentiaire, à Canton.
Confédération argentine. — Le chev. Lemoyne, envoyé extraordina- ...e et
ministre plénipotentiaire, à Buenos-Ayres.
Confédération germanique. — Le marquis de Tallenay, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire, à Francfort.
Danemarck. — Dolézac, env. extr. et ministre plénip
Deux-Siciles. — De La Cour, env. extr. et ministr- ., à Copenhague.
Espagne. — Le marquis de Turgot, ambassad- e plénip., à Naples.
États Romains — Le comte de Rayneval -ur, à Madrid.
États-Unis (Amérique septentr.). — L- . ambassadeur, à Rome.
et ministre plénipotentiaire, à W- comte de Surtiges, envoyé extraordinaire
Grande-Bretagne et Irlan- . ashington.
Londres. -. — Le comte Colonna Waleski, ambassadeur à
Grèce. — Mercier, en-
Hanovre. — Le co- .oyé extr. et min. plénip., à Athènes.
Hesse-Electora- -te de Reculot, envoyé extr. et min. plénip., à Hanovre.
Hesse (Grand -e. — de Montherot, env. extr. et min. plén., à Cassel.
Duché). — Le comte de Damrémont, envoyé extraordinaire et min.
plénipot-ntiaire, à Darmstadt.
Meckle-bourg et villes libres. — Cintrat (Ed.), envoyé extraordinaire et min.
plé-ipotentiaire, Hambourg.
Me-xique. — Levasseur, envoyé extr. et ministre plénip., à Mexico.
-assau. — Le marquis de Tallenay, ministre plénipotentiaire, à Francfort.
Nouvelle-Grenade. — Le baron Goury du Roslan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Bogota.
Parme, Plaisance et Toscane. — Le comte de Monttessuy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Florence.
Pays-Bas. — Le baron d'André, envoyé extr. et min. plén., à La Haye.
Portugal. — Le marquis de Lisle de Siry, env. extr. et min. plén., à Lisbonne.
Prusse. — Le marquis de Moustier, envoyé extr. et min. plén., à Berlin.
Russie. — N...
Sardaigne. — Le duc de Guiche, envoyé extr. et min. plén., à Turin.
Saxe (Royale et Duchés).—Le bon Forth-Rouen, envoyé extr. et m. pl., à Dresde.
Saxe (Grand'-Ducale). — Le prince de la Tour d'Auvergne, envoyé extr. et min. plénipotentiaire, à Weimar.
Suède et Norwége. — Lobstein, envoyé extr. et min. plén., à Stockolm.
Suisse. — Le comte de Salignac-Fénélon, env. extr. et min. plén., à Berne.
Turquie. —
Wurtemberg.—Le mis de Ferrière Le Vayer, envoyé extr. et m. pl., à Stuttgard.



MAISON DE L'EMPEREUR.

MAISON CIVILE.

Ministre de la maison de l'Empereur.

S. E. M. Achille Fould, sénateur, ministre de la maison de l'Empereur.

Grand-Aumônier.

M. N... grand-aumônier.
Mgr Menjaud, évêque de Nancy, premier aumônier.
M. l'abbé Tirmarche, deuxième aumônier.
MM. l'abbé Mullois, premier chapelain.
l'abbé Versini, chapelain.
l'abbé Liabeuf, id.
l'abbé Laine, id.

Service du Grand Maréchal du Palais.

S. E. M. le maréchal comte Vaillant, sénateur, grand-maréchal du palais.
MM. le baron de Béville, premier préfet du palais.
le baron Meneval, Merle, de Montbrun, de Varaigne, préfets du palais.
le comte Lepic, premier maréchal-des-logis du palais.
Morio de l'Ile et le baron Emile de Tascher de la Pagerie, maréchaux-des-logis du palais.
le général Vaudrey, sénateur, gouverneur du palais des Tuileries, du Louvre et de l'Élisée.
le colonel comte Thiérion, gouverneur du palais de Saint-Cloud.

Service du grand-chambellan.

S. E. M. le duc de Bassano, sénateur, grand-chambellan.
MM. le comte Baciocchi, premier chambellan, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.
le duc de Tarente, le marquis de Belmont, le comte de Chaumont-Quitry, le marquis de Gricourt, le comte d'Arjuzon, le vicomte Olivier de Walsm, le comte Rodolphe d'Ornano et le chevalier de Fondville, chambellans.
M. Mocquard, secrétaire de l'empereur, chef du cabinet.

Service du grand écuyer.

S. E. N... grand-écuyer.
MM. le colonel Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, premier écuyer.
de Valabrègue, lieut.-col., écuyer-commandant.
le marquis de Puységur, le vicomte d'Aure, le baron de Bourgoing Bachon, et le comte Auguste d'Ayguevives, écuyers.

Service du grand veneur.

S. E. M. le maréchal Magnan, sénateur, grand-veneur.
MM. le comte Ney, aide-de-camp de l'Empereur, premier veneur.
le marquis de Toulongeon, commandant des chasses à tir.
le baron Lambert et le marquis de Latour-Maubourg, lieutenants de vénerie.
le baron Delage et le comte Bentivoglio, lieutenants des chasses à tir.

Service du grand-maître des cérémonies.

S. E. M. le duc de Cambacérès, sénateur, grand-maître des cérémonies.
MM. Feuillet de Conches et le baron de Châteaubourg, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

MM. Bure, trésorier général de la couronne.
Charles Thélin, trésorier de la cassette.
M. Auber, membre de l'Institut, directeur de la musique de la chapelle et de la chambre.
MM. le docteur Conneau, premier médecin de l'Empereur.

MM. Andral, Rayer, Jobert de Lamballe et le baron Hyp. Larrey, médecins et chirurgiens ordinaires.
le baron Paul Dubois, chirurgien accoucheur.
Levy, Bouillaud, Gautier de Claubry, Bérard, Cloquet, Béguin, Velpeau, Darralde et Vernois, médecins et chirurgiens consultants.
Delaroque fils, Corvisart, Fleury, Tenain, Longet; Boulu, Arnal et Pietra Santa, médecins et chirurgiens par quartier.
Acar, premier pharmacien;
Evans, chirurgien-dentiste.

MAISON MILITAIRE.

S. D. M. le maréchal conte Vaillant, sénateur, grand-maréchal du palais, commandant la maison militaire.
M. le général de division Rolin, adjudant général du palais.

Aides-de-camp de l'Empereur

MM. le comte Roguet, sénateur, gen. de division.
Canrobert, général de division
le comte de Goyon, id.
de Cotte. id.
le comte de Montebello, gén. de brigade.
Espinasse, id:
Vaudrey, sénateur, id.
le baron de Béville, id.
le comte Ney, id.
Fleury, id.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur.

MM. le baron Exelmans, commandant les yachts de S. M.
le m^is de Toulongeon, ch. d'esc.
Favé, id.
le baron de Meneval, id.
le baron Berkheim, id.
le baron Petit, id.
Merle, id.
Tascher de la Pagerie, id.
le prince de la Tour-d'Auvergne, id.
Marand, id.
Edmond D'Avillier, id.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Mmes la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison.
la duchesse de Bassano, dame d'honneur.
la comtesse de Montebello. la comtesse Feray d'Yssly, la comtesse Lezay-Marnezia, la baronne de Pierres, la baronne de Malaret, la marquise de Las Marismas, la marquise de Latour-Maubourg, dames d'honneur.
la comtesse de Pons de Wagner, lectrice.
S.E.M. le comte de Tascher de la Pagerie, sén., grand-maître de lamaison.
le comte Charles de Tascher de la Pagerie, premier chambellan.
le vicomte Lezay-Marnezia, chambellan.
le baron de Pierres, écuyer.
Damas-Hinard, secrétaire des commandements.
de Saint-Albin, bibliothécaire.

CONSEIL DES MINISTRES.

S. E. M. Fould (Ach.), Sénat., Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur.
S. E. M. Abbatucci, Sénateur, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
S. E. M. Drouyn de Lhuys, Sénateur, Ministre des Affaires Étrangères.
S. E. M. Billaut, Sénateur, Ministre de l'Intérieur.
S. E. M. Bineau, Sénateur, Ministre des Finances.
S. E. M. le maréchal comte Vaillant, Sénateur, Ministre de la Guerre.
S. E. M. Ducos (Théodore), Sénateur, Ministre de la Marine et des Colonies.
S. E. M. Fortoul, Sénateur, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.
S. E. M. Magne, Sénateur, Ministre des Travaux publics.
S. E. M. Baroche, Président du Conseil d'Etat, ayant rang de ministre.

SÉNAT.

S. E. M. **Troplong**, premier Président de la Cour de cassation, Président du Sénat.

MM. **Mesnard, Drouyn de Lhuys**, le maréchal comte **Baraguay d'Hilliers** et le général comte **Regnault de Saint-Jean-d'Angely**, Vice-Présidents.

Le général comte **d'Hautpoul**, Grand-Référendaire.

Le Baron **de Lacrosse**, Secrétaire.

SÉNATEURS,

S. A. I. le maréchal prince Jérôme-Napoléon, S. A. I. le gén. prince Napoléon, S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte, S. A. le prince Lucien Murat.

MM. Abbatucci, gén. bar. Achard, gén. d'André, comte d'Argout, marquis d'Audiffret, gén. Aupick, gén. de Bar, marq. de Barbançois, comte de Barral, Ferd. Barrot, Barthe, duc de Bassano, duc de Bauffremont, comte de Beaumont, prin. de Beauvau, marq. de Belbœuf, vice-am. Bergeret, Berger, Billault, Bineau, marq. de Boissy, card. de Bonald, gén. comte Bonet, comte Boulay de la Meurthe, bar. de Bourgoing, gén. de Bourjolly (Le Pays), Bret, comte de Breteuil, duc de Cambacérès, gén. Carrelet, de Casabianca, maréch. comte de Castellane, vice-amiral Casy, Caulaincourt duc de Vicence, comte de Caumont-Laforce, Cavenne, vice-am. Cécile, baron Chapuy-Montlaville, gén. Charon, baron Chassiron, comte Clary, Joachim Clary, gén. marq. de Cramayel, marq. de Croix, baron de Crouseilhes, comte Curial, Dariste, Delangle, Desmazières, card. Donnet, Doret, Drouyn de Lhuys, Ducos, Dumas, baron Ch. Dupin, card. Dupont, Elie de Beaumont, marq. d'Espeuilles, gén. comte de Flahaut, gén. Foucher, Achille Fould, baron de Fourment, marq. de Gabriac, Gautier, gén. Gémeau, comte Ernest de Girardin, Goulhot de Saint-Germain, card. Gousset, marq Ed. de la Grange, gén. marq. de Grouchy, gén. Gues-Viller, maréc. comte Harispe, bar de Heeckeren, comte Hector de Béarn, vice-amir. baron Hugon, gén. Husson, gén. comte Jules de Grossolles-Flamarens, gén. Korte, bar. de Ladoucette, gén. vicomte de Lahitte, gén. comte de Lalaing-d'Audenarde, gén. marq. de Laplace, Larabit, gén. comte de la Riboissière, marq. de Lavalette, marq. de Lawœstine, Lebrun, Lefebvre-Duruflé, comte Lemarois, comte Louis Lemercier, gén. baron de l'Etang, Le Verrier, comte de Lezay-Marnezia, gén. Lyautey, am. bar. de Mackau, maréch. Magnan, Magne, Manuel, Marchand, comte Ach. de la Marre, card. Mathieu, de Maupas, Mérimée, Mesnard, Mimerel, S. E. le card. Morlot, gén. duc de Mortemart, prince de la Moskowa, duc de Mouchy, gén. comte Ordener, gén. comte d'Ornano, duc de Padoue, am. Parseval Deschênes, marq. de Pastoret, gén. baron Pelet, général vicomte Pernety, comte de Persigny, gén. bar. Petit, gén. Piat, duc de Plaisance, Poinsot, prince Poniatowski, comte Portalis, gén. Prévost, gén. comte Randon, gén. comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, maréc. comte Reille, marq. de la Rochejacquelin, gén. comte Roguet, gén. Rostolan, gén. duc de Saint-Simon, Sapey, gén. comte Schramm, comte de Ségur, d'Aguesseau, arch. Sibour, comte Siméon, de Sivry, vicomte de Suleau, comte de Tascher de la Pagerie, Thayer, baron de Thieullen, Tourangin, duc de Trévise, marq. de Turgot, maréc. comte Vaillant, Vaïsse, baron de Varennes, gén. Vaudrey, duc de Vicence, Vieillard, comte Villeneuve, de Chenonceaux, prince de Wagram.

CORPS LÉGISLATIF.

S.E. M. le comte de Morny, Président.

MM. **Schneider** et **Reveil**, Vice-Présidents.

Comte **Murat, Dalloz**, duc de **Tarente**, bar. **Eschassériaux** secrétaires.

Général baron **Vast-Vimeux** et **Hébert**, Questeurs.

DÉPUTÉS, MM.

AIN. De Lormet, comte de Jonage, Bodin.—AISNE. Hébert, comte de Cambacérès, de Brotonne, Geoffroy de Villeneuve.—ALLIER. Baron de Veauce, Desmaroux de Gaulmin.— ALPES (Basses-). col. Réguis.— ALPES (H.-). Faure. — ARDÈCHE. N... , de Rochemure, comte de Boissy d'Anglas. — ARDENNES. Riché, de Ladoucette. — ARIÈGE. Didier, N... — AUBE. général vicomte de Rambourgt, de Maupas. — AUDE. Roques-Salvaza, Alengry. — AVEYRON. Girou de Buzareingues, Calvet-Rogniat, Auguste Chevalier.

BOUCHES-DU-RHONE. N., Rigaud, Remacle.

CALVADOS. Vautier, général comte d'Houdetot, Leroy-Beaulieu, marquis de Caulaincourt. — CANTAL. De Parieu, Creuzet. — CHARENTE. Général Gellibert des Séguins, N. , André.—CHARENTE-INFÉRIEURE. Général baron Vast-Vimeux, comte de Chasseloup-Laubat, baron Eschassériaux, baron Lemercier (Anatole). —CHER. Comte de Duranti, N. — CORRÈZE. Favart, baron de Jouvenel. —CORSE Abbatucci (Séverin). — COTE-D'OR. Vernier, Ouvrard, Louis Basile. — COTES-DU-NORD. Comte Paul de Champagny, Leconte, de Gorrec, vicomte de Latour, de Cuverville. — CREUSE. Delamarre, Sallandrouze, de Lamornaix.

DORDOGNE. Dupont (Paul), de Belleyme (Adolphe), Dusollier, Taillefer. —DOUBS. Comte de Montalembert, Latour-Dumoulin.—DROME. Sapey, Monier de la Sizerane, Morin.

EURE. Duc d'Albuféra, baron de Montreuil, comte d'Arjuzon. — EURE-ET-LOIR Colonel Normand, baron Reille.

FINISTÈRE. De Mesonan, Conseil, comte de Tromelin, Bois de Mouzilly.

GARD. Baragnon. duc d'Uzès, Varin d'Ainvelle.—GARONNE (Haute-). Comte de Tauriac, de Perpessac, Massabiau, Duplan.— GERS. Belliard, comte de Lagrange (Frédéric), Granier de Cassagnac.—GIRONDE. Montané, baron de Travot, colonel Thiérion, Schyler, David.

HÉRAULT. Roulleaux du Gage, Cazelles, Doumet.

ILLE-ET-VILAINE. Gaultier de la Guistière, comte Caffarelli, Duclos, Leharivel.—INDRE. Comte de Bryas, Delavau.— INDRE-ET-LOIRE. Gouin, comte de Flavigny, baron de Richemond. — ISÈRE. Arnaud, de Voize, Flocard de Mépieu, Faugier.

JURA. Dalloz (Ed.), Charlier.

LANDES. Marrast (François), Corta. — LOIR-ET-CHER. Vicomte Clary, Crosnier. — LOIRE. Bouchetal-Laroche, colonel Dumarais, Balay de la Bertrandière. — LOIRE (Haute-). Marquis de Latour-Maubourg, de Romeuf. — LOIRE-INFÉRIEURE Garnier, Favre, Desmars, Fleury. — LOIRET. Nogent-Saint-Laurent, duc de Tarente. — LOT. Comte Murat, Deltheil. — LOT-ET-GARONNE. Noubel, Laffite (Charles), vicomte de Richemont. — LOZÈRE. Des Molles.

MAINE-ET-LOIRE. Duboys, Buché de Chauvigné, Louvet, comte Durfort, de Civrac.— MANCHE. Comte de Kergorlay, de Saint-Germain, Brohier, de Littinière, général Meslin. — MARNE. Godard, général Parchappe, Soulié.—MARNE (Haute-), Baron de Lespérut, Chauchart. MAYENNE. Leclerc. Mercier, Segrétain.—MEURTHE. Drouot, bar. Buquet, b[on] Viard. — MEUSE. Collot (Edme), Briot de Montrémy. — MORBIHAN. Jollivet de Castelot, Le Melorel de la Haichois, comte de Champagny.—MOSELE. Le colonel Hennoque, de Wendel, baron de Geiger.

NIÈVRE. Général bar. Pétiet, comte Lepeletier-d'Aulnay.—NORD. Legrand,

Descat, Lemaire, baron de Lagrange, de Clebsattel, Choque, Seydoux, Godard-Desmarets.

OISE. Baron de Corberon, baron de Plancy, Lemaire. — ORNE. Baron Mercier, marquis de Sainte-Croix, marquis de Torcy.

PAS-DE-CALAIS. D'Herlincourt, Lequien, d'Hérambault, Lefebvre-Hermant, Wattebled. — PUY-DE-DOME. De Chazelles (Léon), comte de Morny, Dumiral, comte de Pierres, comte de Pennautier—PYRÉNÉES (B.). O'quin, Planté, Etchevery.— PYRÉNÉES (Hautes-). Dauzat-Dembarrère, Jubinal. — PYRÉNÉES-ORIENTALES. Durant (Justin).

RHIN (Bas-). Baron de Bussière, Coulaux, baron Hallez-Claparède, baron de Coehorne.— RHIN (Haut-). comte Migeon, baron de Reinach, Lefébure.— RHONE. Réveil, Dugas (Henri), marquis de Mortemart, Cabias.

SAONE (Haute-). Marquis d'Andelarre, marquis de Grammont, Lélut. — SAONE-ET-LOIRE. Comte de Barbentanne, Schneider, général baron Brunet-Denon, comte de Chabrillan. — SARTHE. Général Rogé, Langlais, marquis de Talhouet, prince de Beauvau (Marc). — SEINE. Guyard-Delalain, Devinck, Perret, Fouché-Lepelletier, Lanquetin, Kœnigswarter, Véron, Thibaut (Germain), Monnin Japy. — SEINE-INF^re^. Levavasseur, Quesné, Lédier, vicomte de Mortemart, Ancel, Corneille. — SEINE-ET-MARNE. De Beauverger, Gareau, Bavoux. —SEINE-ET-OISE. Bon Caruel de St-Martin, Darblay (jeune), comte de Gouy-d'Arsy, Delapalme.—SÈVRES (Deux-). David (Ferdinand), De Lénardière. — SOMME. Allart, comte de Tillette Clermont, Conneau, Delamarre, Randoing.

TARN. De Gisclard, baron de Carayon-Latour, général baron Gorsse. — TARN-ET-GARONNE. comte Janvier-Delamotte, Belmontet.

VAR. Vicomte de Partouneaux, bar. Portalis (Jules), vic. de Kervéguen. — VAUCLUSE. Marquis de Verclos, Millet. — VENDÉE. Comte de Saint-Hermine, Leroux (Alfred), général Lebreton. — VIENNE. Bourlon Dupont (Ch.).—VIENNE (Haute-). Noualhier (Armand), Tixier. — VOSGES. Comte Bourcier de Villers, Aymé, baron de Ravinel.

YONNE. Bertrand, LeComte (Eugène), comte d'Ornano.

CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR.
S. A. I. le Prince JÉRÔME-NAPOLÉON.
S. A. I. le Prince NAPOLÉON.
S. E. M. BAROCHE, Président.

MM. ROUHER, Vice-Président, président de la section de législation, justice et affaires étrangères.
BOUDET, président de la section du contentieux.
VUILLEFROY, président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.
le général ALLARD, président de la section de la guerre et de la marine.
de PARIEU, président de la section des finances.
BONJEAN, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

Conseillers d'Etat en service ordinaire, MM.

Herman, Barbaroux, Carlier, Charlemagne, Villemain, Stourm, Suin, Lacaze, Vaïsse, baron J. Boulay, Boinvilliers, Armand Lefèvre, Cuvier (Frédéric), Marchand, Flandin, Godelle, Boulatignier, Frémy, Chevalier (Michel), Bauchart, Conti, Vuitry, Denjoy, Tourangin, baron de Vincent, Persil, vicomte de Cormenin,

Cochelet, Maigne, Cornudet, Dubessey, Thierry, Montaud, de Butenval, baron Quinette, Blondel, comte de Chantérac, vicomte de la Guéronnière, baron Léon de Bussières, comte de Rougé.

Conseillers d'Etat en service extraordinaire hors sections, MM.

Gréterin, Petitet, baron de Sibert-Cornillon, Stourm, gén. Niel, gén. Daumas, Mestro, bar. Brénier, Darricau, de Royer, Heurtier, Rouland, Lairle, com. Eugène Dubois.

Maîtres des Requêtes de première classe, MM.

Gasc, Lestiboudois, Bréhier, Gomel, Chasseriau, Gaslonde, Camus du Martroy, de Forcade-la-Roquette, Pascalis, Bataille, Pagès, de Lavenay, Léon Berger, Goupil, vicomte de Beaumont-Vassy, baron Dufay de Launagues, Abbatucci, de Calvimont, baron Ch. de Chassiron, Richaud.

Maîtres des Requêtes de deuxième classe, MM.

Daverne, François, vicomte Redon-de-Beaupréau, Louyer-Villermay, Jahan, du Berthier, vicomte Portalis, vicomte d'Argout, de Bernon, Aubernon, de Maupas, de Ségur, Crignon-de-Montigny, de Missiessy, Lebon, Baroche (Ernest), baron de Montour, baron Cardon de Sandrans, Leblanc (Ernest) Charles Robert.

M. Boilay, secrétaire-général du Conseil d'Etat.

Auditeurs. — 1re classe :

MM. Fouquier, Hudault, Leviez, Faré, L'Hopital, Marbeau, Mesnard, Mouton-Duvernet, de Garel, de Bosredon, Lemarié, de Casabianca, Bordet, comte de Belbeuf, Boinvilliers, vicomte de Guernon-Ranville, Aucoc, Bauchart, Dufau, Le Roy.

2e classe :

MM. Cottin, Le Chanteur, Vieyra-Molina, Des Michels, vicomte de Narcillac, Bartolony, comte de Rennepont, Lefèvre-Pontalis, Duvergier (L.), Moreau (Adolphe), Boivin, Rolle, Lacaze (Louis), Sampayo, Taigny (Edmond), Paixhans (Jules), Bessières (Julien), Ravignan (Gustave), Delavigne (C.), Migard, Dubodan, de Salverte, Walkenær, Chadenet, Parret, de Lacoste, de Behr, Alcoock, d'Hauteserve, de Mackau, Tarbé des Sablons, Fabvier, Plichon, de Rivocet, de Crévecœur, Sauvage.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Conseillers à la Cour de Cassation composant la Haute-Cour.

CHAMBRE DE MISE EN ACCUSATION.

Juges, MM.

D'Oms, Brière de Valigny, Legagneur, Pascalis, Foucher.

Juges-suppléants, MM.

Jallon, Chégaray.

CHAMBRE DE JUGEMENT DE LA HAUTE-COUR :

Juges, MM.

Pécourt, de Boissieux, de Glos, Moreau (de la Meurthe), Leroux-de-Bretagne.

Juges-suppléants :

Mater, Sénéca.

COUR DE CASSATION.

Premier Président :

S. Ex. M. Troplong, président du Sénat.

Premier Président honoraire.

M. le comte Portalis, sénateur.

Présidents, MM.

Laplagne-Barris, Bérenger, Mesnard, vice président du Sénat.

Président honoraire,

M. Lasagni.

Conseillers : MM.

Baron Meyronnet de Saint-Marc, Jaubert, Rives, Rocher, Isambert, Bernard, Mérilhou, Dehaussy de Robécourt, Brière-Valigny, Renouard, Jacquinot-Godard, Gillon, Pataille, Hardoin, Feuillade Chauvin, Gaultier, Lavielle, Sylvestre, Delapalme, Legagneur, Pécourt, De Boissieux, Taillandier, Moreau (Auguste), Cauchy, Laborie, Alcock, Glandaz, de Glos, Grandet, Moreau, Nachet, Faustin Hélie, Quenault, Leroux de Bretagne, Pascalis, Foucher (Victor), Bayle-Mouillard, Nougier, Mater, d'Oms, Jallon, Ayliès, Chegaray, Sénéca.

Conseillers honoraires, MM.

Joubert, baron Dombidau, de Crouzeilhes, sénateur; Abbatucci, ministre de la Justice; Barennes, Colin, baron Fréteau de Pény, Mestadier, Simonneau.

Procureur général impérial :

M. de Royer, conseiller d'Etat.

Avocats généraux :

MM. Nicias-Gaillard, Sevin, Plougoulm, Raynal, Vaïsse, Bresson.

Greffier en chef :

M. Bernard.

COUR DES COMPTES.

Premier Président.

M. Barthe, sénateur.

Présidents.

MM. de Gasc, marquis d'Audiffret, sénateur ; Savin de Surgy.

Président honoraire.

M. le baron Delpierre.

Conseillers-maîtres.

MM. de Riberolles, de Latena, Savalète, Ribouet, Barada, Gaulthier de Lizoles, Picard, Lafaurie, Bignon, de Gombert, Gauthier d'Hauteserve, Passy (Félix), baron Rodier, Adam, Musnier de Pleignes, Lavollée, Montanier, Lebas de Courmont.

Conseillers-maîtres honoraires.

MM. de Meulan, Sapey, sénateur; Vial de Macgurin.

Conseillers référendaires de première classe.

Michelin, Martin, Davy de Cussé, Trognon, Thomas, Toutin, Rivière de Larque, Dupin, Luzier-Lamotte, Grandet, de Guerny, Perier (Adolphe), Petitjean, Ruinart de Brimont, Esquirol, baron Le Prieur de Blanvilliers, Arnault, Colleau, Abraham Dubois.

Conseillers référendaires de deuxième classe.

De Vienne, Coustant d'Yanville, Duflos, baron Trigant de Latour, comte Béranger, Hunout, Viguier, Dausse, marq. de Flers, Ficot-Lepage, de Montheau, Bouchard, Lerat de Magnitot, David, vicomte Ogier, Poinsinet de Civry, comte de Mony-Colchen, Reynaud, de Barbarin, baron Malhouet, Bartonille de Taillac, Dosseur, Paris, Damainville, Salel de Chastenet, Eréteau de Pény, Le Brun de Sessevalle, Dauchez, Persil, Dubreuil, Peyres, de Loynes, Trubert, Boucher, Huard de la

Marre, baron Deguillermy, Briatte (Jules), marquis Foydeau de Brou, Marcel, Beceveau, Bougrain, Thierry, de Senneville, Dervillé-Maléchard, Goussard, Rousset Dumez, Denis de Hansy, Dubois de l'Estang, (Gustave), Berger, Bartholdi, vicomte O'D'onnell, Pelletier, baron Jard-Panvillier, comte Coral, de Saint-Paul Laroche, Parquin, Desiles-Bénard, de Nanteuil, vicomte de l'Escalopier, Etienne, Halloy, Doyen.

Conseillers-Référendaires honoraires, MM.

Waltrin, Périer de Trémémont, Fossé-Darcosse, Hubert, Maurice, Dubois de l'Estang (Alexandre), Lambot de Fougères, Dupont, Regnaud, Blondel, Odier, Toutain, Guignon, Dulac de Fugères.

Procureur général impérial.

M. Dutilleul.

Greffier en chef.

M. le vicomte Harmand d'Abancourt.

Greffier en chef honoraire.

M. Delasalle.

COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Premier Président.

M. Delangle, sénateur.

Présidents de Chambre.

MM. Poultier, Delahaye, Ferey, Desparbez de Lussan, De Vergès, Berville.

Présidents de Chambre honoraires.

MM. Rigal, Lassis.

Conseillers, MM.

Espivent de la Ville Boisnet, Lechanteur, Faure, De Froidefond Des Farges, Duplès, Rolland de Villargues, Try, Lefebvre, Brisout de Barneville, Hémar, vicomte De Bastard-d'Estang, Vanin, Perrot de Chezelles aîné, Lamy (Eugène), Dequevauvillers, Le Gorrec, Roussigné, Brethous de Lasserre, baron Zangiacomi, Partarieu-Lafosse, Bergognié, Mourre, Noel du Peyrat, Jurien, marquis de Malleville, vicomte Terray, Salvaing de Boissieu, Monsarrat, Michelin, Faget de Baure, Henriot, Durantin, Boulloche, Perrot de Chezelles (Claude), Piéron, Barbou, Perrot, baron Pérignon, de Saint-Albin, Poinsot, Carré, Tardif, Courborieu, Pinard, Hallé, Thomassy, Anspach, Filhon, Hély-d'Oissel, Casenave, Lenain, Jourdain, Fraissynaud, Haton, Molin, Gouin, Broussais, Bonniot de Salignac, Thevenin.

Conseillers honoraires, MM.

Demetz, Bernard, Chalret-Durieu, baron Cardon de Montigny, Montmerqué, Gaschon, Bosquillon de Fontenay, Mathias.

PARQUET.

Procureur-Général impérial.

M. Rouland.

Avocats-Généraux, MM.

Goirand de la Baume, Metzinger, Meynard de Franc, Croissant, Mongis, de Gaujal.

Substituts du Procureur-Général impérial, MM.

Flandin, Barbier, Lévesque, Portier, Saillard, Sallé, de Vallée, Roussel, Berriat-St-Prix, Goujet, Puget.

Greffier en chef : M. Lot.

DIVISION DE LA FRANCE

EN DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Ain	Comte de Coëtlogon	Bourg	5	35	445	372,939	5947,00	112086
Aisne	Boittelle	Laon	5	37	840	533,989	7491,83	115099
Allier	De la Hante	Moulins	4	26	322	336,758	7422,72	103001
Alpes (Basses)	de Bouville	Digne	5	30	256	152,070	7450,07	100799
Alpes (Hautes)	Launoy Le Prevost	Gap	3	24	189	132,038	5535,69	79235
Ardèche	Chevreau (Léon)	Privas	3	31	329	386,508	5500,04	94741
Ardennes	Vicomte Foy	Mézières	5	31	479	331,256	5252,81	121532
Ariége	Piétri	Foix	3	20	336	267,435	5295,40	110216
Aube	Belurgey de Grandville	Troyes	5	26	444	265,247	6106,08	93203
Aude	Dabeaux, maître des Req.	Carcassonne	4	31	433	289,747	6509,96	59085
Aveyron	Mouzard-Sencier	Rhodez	5	42	365	394,183	8820,64	88939
Bouches-du-Rhône	De Crévecœur	Marseille	3	27	106	428,989	6019,60	103121
Calvados	Tonnet	Caen	6	37	816	491,210	5704,27	38734
Cantal	Paillard	Aurillac	4	23	260	253,329	5740,81	80778
Charente	Comte d'Andigné	Angoulême	5	29	453	382,912	5888,03	83839
Charente-Infér.	Brian	La Rochelle	6	40	480	469,992	7168,13	67799
Cher	Pastoureau	Bourges	3	29	294	306,261	7401,23	132954
Corrèze	baron Michel	Tulle	3	29	292	320,864	5947,17	40861
Corse	Thuillier	Ajaccio	5	61	353	236,251	9241,02	104865
Côte-d'Or	J. de Brie	Dijon	4	36	725	400,297	8760,56	249627
Côtes-du-Nord	Cte Rivaud de la Rafinière	Saint-Brieuc	5	48	376	632,613	7367,20	40834
Creuse	Gérard de Ville-Saison	Guéret	4	25	267	287,075	5794,55	35478
Dordogne	Jaubert	Périgueux	5	47	583	505,789	8982,74	164179

Doubs	Cte de la Peyrouse de Bonfils	Besançon	4	27	630	296,679	5309,93	131437
Drôme	Ferlay	Valence	4	28	560	326,846	6759,15	171400
Eure	marquis de Sainte-Croix	Evreux	5	36	791	415,777	6232,83	130242
Eure-et-Loir	de Grouchy	Chartres	4	24	435	294,892	6079,15	56724
Finistère	Richard	Quimper	5	43	282	617,710	6933,84	35783
Gard	bar. Pougeard-Dulimbert	Nîmes	4	38	336	408,163	5997,23	116464
Garonne (Haute)	Migneret	Toulouse	4	39	593	480,794	6403,21	90145
Gers	Féart	Auch	3	29	470	307,479	6521,96	160461
Gironde	de Mentque	Bordeaux	6	48	544	614,387	10261,43	29007
Hérault	Costa de Bartelica.	Montpellier	4	35	327	389,286	6309,35	83179
Ille-et-Vilaine	Combès Sièyès	Rennes	6	43	348	574,608	6819,77	49492
Indre	Loyer, maitre des requêtes	Châteauroux	4	23	249	271,938	6877,60	87026
Indre-et-Loire	Brun	Tours	3	24	282	315,641	6230,76	87651
Isère	Berard	Grenoble	4	45	558	603,497	8412,30	212962
Jura	Vte Nau de Beauregard	Lons-le Saulnier	4	32	589	313,299	5033,64	154365
Landes	Cornuau	Mont de-Marsan	3	28	336	302,196	9005,34	264732
Loir-et-Cher	Soubeyran	Blois	3	24	295	261,892	6031,16	81208
Loire	Ponsard	Montbrison	3	28	315	472,386	4920,52	68000
Loire (Haute)	de Chevremont	Le Puy	3	28	266	304,615	5028,54	71665
Loire-Inférieure	H. Chevreau	Nantes	5	45	208	535,664	7062,85	38319
Loiret	Boselly	Orléans	4	31	348	341,029	6751,91	113700
Lot	Gavini, maître des req.	Cahors	3	29	304	296,224	5265,19	112047
Lot-et-Garonne	Ducos (Jules),	Agen	4	33	316	341,345	5270,03	61081
Lozère	Janvier de la Motte	Mende	3	24	193	144,715	5093,43	45328
Maine-et-Loire	Vallon	Angers	5	34	376	515,452	7188,07	56913
Manche	Dugué	Saint-Lô	6	48	640	600,882	6757,13	24295
Marne	Chassaigne-Goyon, m. d. r.	Châlons-sur-M.	5	32	684	373,302	8202,73	95337
Marne (Haute)	De Froidefonds	Chaumont	3	28	550	268,396	6331,72	192249
Mayenne	Vte de Charnailles	Laval	3	27	276	374,566	5188,65	28168
Meurthe	Lenglé	Nancy	5	29	714	450,423	6290,02	187367
Meuse	Chadenet, maître des req.	Bar-le-Duc	4	28	588	328,657	6044,39	17423
Morbihan	Boulage	Vannes	4	37	232	478,173	6817,04	35736
Moselle	Cte Malher	Metz	4	27	607	459,684	6308,40	136039
Nièvre	Lerat de Magnitot	Nevers	4	25	315	327,161	6773,92	25889
Nord	Besson	Lille	7	60	661	1,158,285	5784,35	5908

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissemens	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION	Superficie en kilomètres carrés.	Etendue des bois et forêts en hectar.
Oise	Randoin	Beauvais	4	35	699	403,857	5814,24	82930
Orne	Baron Jeanin	Alençon	5	36	515	439,884	6436,76	89012
Pas-de-Calais	De Tanlay	Arras	6	43	803	692,994	6796 88	51247
Puy-de-Dôme	Comte de Preissac	Clermont	5	47	444	596,897	7945,70	74627
Pyrénées (Basses)	Armand Laity	Pau	5	40	632	446,997	7559,50	131157
Pyrénées (Hautes)	Baron Massy.	Tarbes	3	26	489	250,934	4699,15	102545
Pyrénées-Orient.	De Lassus-Saint-Geniès	Perpignan	3	17	227	181,955	4115,76	59625
Rhin (Bas)	West	Strasbourg	4	33	545	587,434	4955,75	148187
Rhin (Haut)	De Cambacérès	Colmar	3	29	490	494,147	4325,74	143322
Rhône	Waïsse, sénateur	Lyon	2	25	255	574,745	2704,23	38710
Saône (Haute)	Dieu	Vesoul	3	28	580	347,469	5002,20	157347
Saône-et-L.	Ladereit de la Charrière	Mâcon	5	48	593	574,720	8576,78	187101
Sarthe	Pron	Le Mans	4	33	393	473,071	6392,6	67239
Seine	Haussmann	Paris	3	20	92	1,412,065	485,11	1354
Seine-Inférieure	Ern. Leroy	Rouen	5	50	759	762,039	5938,10	102823
Seine-et-Marne	De Bourgoing	Melun	5	29	540	345,076	5959,80	66893
Seine-et-Oise	Comte de Saint-Marsault.	Versailles	6	36	684	471,882	5730,42	100109
Sèvres (Deux)	Bourdon	Niort	4	31	356	323,615	6014,74	45812
Somme	Comte du Hamel	Amiens	5	41	832	570,641	6044,56	51712
Tarn	Montois	Alby	4	35	319	363,073	5768,21	51116
Tarn-et-Garonne	Levasseur	Montauban	3	24	92	237,553	3854,00	90740
Var	Mercier-Lacombe	Draguignan	4	35	204	357,967	7255,80	240282
Vaucluse	Durand Saint-Amand	Avignon	4	22	148	264,618	3473,77	60833
Vendée	Boby de la Chapelle	Napoléon-Vendée	3	30	294	383,734	6754,88	32285
Vienne	Rogniat	Poitiers	5	31	301	317,305	6890,83	88678
Vienne (Haute)	baron Petit de Lafosse	Limoges	4	27	99	319,379	5700,35	40799
Vosges	Bourlon du Rouvre	Epinal	5	30	549	427,409	5879,53	22005
Yonne	Chamblain, maître des req.	Auxerre	5	37	482	381,133	395,20	162299
Alger	Eautour-Mézeray	Alger	»	»	»		»	»
Oran	Majorel	Oran	»	»	»		»	
Constantine	Zœpffel	Constantine	»	»	»		»	

COURS IMPERIALES DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
M. Sorbier, premier président.
M. Léo-Dupré, procureur général impérial.

AIX, Bass.-Alpes, Bouch.-du-Rhône, Var.
M. Poulle, premier président.
M. du Beux, procureur-général impér.

AMIENS Aisne, Oise, Somme.
M. Boullet, premier président.
M. Guybo, procur.-général impér.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe
M. Valleton, premier président.
M. Métivier, procureur général impérial.

BASTIA. Corse.
M. Calmètes, premier président.
M. Sigaudy, procureur-général impérial.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
M. Dufresne, premier président.
M. Loiseau, procureur-général impérial.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
M. de la Seiglière, premier président.
M. Raoul-Duval, procur.-général impér.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
M. Corbin, premier président.
M. Robert de Chenevière, proc.-gén. imp.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
M. Souëf, premier président.
M. Rabou, proc.-gén. impérial.

COLMAR. Bas-Rhin, Haut-Rhin.
M. Rieff, premier président.
M. Blanc, pr.-gén. imp.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.
M. Muteau, premier-président.
M. de Marna, procureur-général impér.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
M. Lesérurier, premier président.
M. Renault-d'Ubexi, procur.-gén. impér.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère
M. Royer, premier président.
M. Bernard, procureur-général impérial.

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
M. Tixier la Chassagne, premier pr.
M. Mégard, procureur-général impérial.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
M. Gilardin, premier président
M. de Vienne, procur. général impérial.

METZ. Ardennes, Moselle.
M. Charpentier, premier président.
M. de Gérando, procur.-général impér.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
M. Caussin de Perceval, premier présid.
M. Dessauret, procureur général impér.

NANCY. Meurthe, Meuse, Vosges.
M. Quenoble, premier président.
M. Lézaud, procureur-général impérial.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
M. Teulon, premier président.
M. Thourel, procureur-général impérial.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. de Vauzelles, premier présid
M. Cordoën, procureur-général imp.

PARIS. Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
M. Delangle, premier président.
M. Rouland, procureur-général impér.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
M. Amilhau, premier président.
M. de Moulon, procureur-général imp.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. De Sèze, premier président.
M. Damay, procureur-général impérial.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
M. Bouely, premier président.
M. Dubodan, procureur-général impér.

RIOM, Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de Dôme.
M. Nicolas, premier président.
M. Blanche, procureur-général impér.

ROUEN, Eure, Seine-Inférieure.
M. Franck-Carré, premier président.
M. Massot-Reynier, proc.-gén. imp.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne,
M. Piou, premier président.
M. Gastambide, proc.-gén. impérial.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
M. Devaulx, président,
M. Guillemard, procur.-général, impér. chef du service judiciaire en Algérie.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
PARIS	SIBOUR
Chartres	Regnault
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	Pallu-Duparc
Versailles	Gros (Jean Nicaise)
CAMBRAI	REGNIER
Arras	Parisis
LYON et VIENNE	le cardinal DE BONALD
Autun	De Marguerie
Langres	Guérin
Dijon	Rivet
Saint-Claude	Mabile
Grenoble	Ginoulhiac
ROUEN	BLANQUART DE BAILLEUL
Bayeux	Robin
Evreux	de Bonnechose.
Séez	Rousselet (Ch.-Frédér.)
Coutances	Daniel
SENS et AUXERRE	JOLLY-MELLON
Troyes	Cœur
Nevers	Dufêtre
Moulins	de Dreux-Brézé
REIMS	le cardinal GOUSSET
Soissons	Cardon de Garsignies
Châlons	De Prilly
Beauvais	Gignoux
Amiens	De Salinis
TOURS	le cardinal MORLOT
Le Mans	Bouvier
Angers	Angebault
Rennes	De Brossays-Saint-Marc
Nantes	Jacquemet
Quimper	Graveran
Vannes	De la Motte-Vauvert
Saint-Brieuc	Le Mée
BOURGES	le cardinal DUPONT
Clermont	Féron
Limoges	Buissas
Le Puy	De Morlhon
Tulle	Berteaud
Saint-Flour	Lyonnet

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
ALBY	De JERPHANION
Rodez	Croizier
Cahors	Bardou
Mende	Foulquier
Perpignan	Gerbet
BORDEAUX	le cardinal DONNET
Agen	De Vesins
Angoulême	Cousseau
Poitiers	Pie
Périgueux	Georges-Massonnais
La Rochelle	Villecourt
Luçon	Baillès
Saint-Denis (La Réunion).	Desprez
Basse-Terre (Guadeloupe).	Forcade
AUCH	De LA CROIX D'AZOLETTE
Aire	Lanneluc
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONNE	MIOLAND
Montauban	Doney
Pamiers	Alouvry
Carcassonne	N...
AIX, ARLES et EMBRUN	DARCIMOLES
Marseille	De Mazenod
Fréjus	Wicart
Digne	Meirieu
Gap	Depéry
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Alger	Pavy
BESANÇON	le cardinal MATHIEU
Strasbourg	Rœss
Metz	Dupont des Loges
Verdun	Rossat
Belley	Chalandon
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Menjaud
AVIGNON	DEBELAY
Nîmes	Cart
Valence	Chatrousse
Viviers	Guibert
Montpellier	Thibault

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1er *arrondissement.* — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Becquet, cons., à Paris.

2e *arrondissement.* — Eure, Seine-Infér.
M. de Suzanne, cons., à Rouen.

3e *arrondissement.* — Côte-d'Or.
M. Lerouyer-Lafosse, conserv., à Djon.

4e *arrondissement.* — Meurthe.
M. Fliche, conservateur, à Nancy.

5e *arrondissement.* — Bas-Rhin.
M. Vouzeau, conservat., à Strasbourg.

6e *arrondissement.* — Haut-Rhin.
M. Zaepffel, conservateur, à Colmar.

7e *arrondissement.* — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Thiéry, conservateur, à Douai.

8e *arrondissement.* — Aube, Yonne.
M. Surmain de Missery, conservateur, à Troyes.

9e *arrondissement.* — Vosges.
M. Dubouay de la Bégassière, cons., à Epinal.

10e *arrondissement.* — Ardennes, Marne,
M. Martin, conservateur, à Châlons.

11e *arrondissement.* — Moselle.
M. de Mecquenem, conserv., à Metz.

12e *arrondissement.* — Doubs, Haute-Saône.
M. Pintart, conservateur, à Besançon.

13e *arrondissement.* — Jura.
M. Barte de Saint-Fare, cons., à Lons-le-Saulnier.

14e *arrondissement.* — Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. Hun, conserv. à Grenoble,

15e *arrondissement.* — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire.
M. Barbereux, conserv., à Alençon.

16e *arrondissement.* — Meuse.
M. Baudelot, conserv., à Bar-le-Duc.

17e *arrondissement.* — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Lucotte, conservat. à Mâcon.

18e *arrondissement.* — Ariège, Lot, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Soubirane, cons, à Toulouse.

19e *arrondissement.* — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Trumeau, conservateur, à Tours.

20e *arrondissement.* — Cher, Indre. Nièvre.
M. Desmeloizes, conserv. à Bourges.

21e *arrondissement.* — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. d'Entraigues, conserv. à Moulins.

22e *arrondissement.* — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Houdouart, conservateur, à Pau.

23e *arrondissement.* — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire.
M. Chauvet, conservat., à Rennes.

24e *arrondissement.* — Charente, Char.-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Saint-Cher, conservateur, à Niort.

25e *arrondissement.* — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Talotte, conserv., à Carcassonne.

26e *arrondissement.* — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
M. Jaillet, conservateur, à Aix.

27e *arrondissement.* — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Cler, conservateur, à Nîmes.

28e *arrondissement.* — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne,
M. Fourmont-Tournay, conserv., à Aurillac.

29e *arrondissement.* — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Poirson, conserv., à Bordeaux.

30e *arrondissement.* — Corse.
M. de Coucy, conservateur à Ajaccio.

31e *arrondissement.* Haute-Marne.
M. Bigeon de Coursy, conservateur à Chaumont.

ÉCOLES IMPÉRIALES.

ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE.

MM. Eblé, général de brigade d'artillerie, commandant.
Labastie, Lieutenant-Colonel d'artillerie, commandant en second.
Bommart, Inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, directeur des études.

Examinateurs d'admission :

MM. Didion, Lieutenant-Colonel d'artillerie, président.
Lefébure de Fourcy. — Hermite. — Serret. — Verdet.

ÉCOLE IMPÉRIALE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

MM. Alexandre, général de division, commandant. — Jaspard, Colonel d'infanterie, commandant en second. — Bugnot, lieutenant-colonel du génie, Directeur des études. — Lefol, trésorier. — Leroy, économe. — Boitard, secrét.-archiv.-biblioth. — Abbé Vilette, aumônier.

PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

MM. , Cœur, Général de brigade, commandant, directeur des études.
Maiffredy de Robernier, colonel d'infant., command. en second.
Chaupe, économe. — De Sancy, trésorier.

ÉCOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION DU CORPS D'ETAT-MAJOR.

MM. Foltz, Général de brigade, commandant.
Martner, Colonel d'État-Major, directeur des études.

ECOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION D'ARTILLERIE ET DU GENIE (A METZ).

MM. Le Puillon de Boblaye, général de brigade d'artillerie, commandant.
Lafond, lieut.-colonel du génie, commandant en second.

ECOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION DU GENIE MARITIME (A LORIENT),

MM. Reech, Ingénieur de 1re classe, chargé de la direction des études.
De la Poix de Fréminville, Sous-Ingénieur de 1re classe, adjoint à la direct. des études.

ECOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE (A SAUMUR.)

MM. De Rochefort, Général de brigade, commandant.
Schmidt, Colonel, commandant en second.

ECOLE NAVALE (EN RADE DE BREST).

MM. Degenès, Capitaine de vaisseau, commandant.
Kersauson de Pennendref, Capitaine de frégate, command. en second.

Examinateurs d'admission :

MM. De Lisle. — Guibert — Faurie. — Miet.

ECOLE IMPÉRIALE FORESTIÈRE (A NANCY).

M. Parade, directeur.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES (PALAIS DES ARCHIVES IMPÉRIALES.)

M. Guérard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur.

ECOLES IMPÉRIALES DES ARTS ET METIERS.

CHALONS. — M. Lebrun, Directeur.
ANGERS. — M. Salneuve, Directeur.
AIX. — M. Campaignac, Directeur.

ARMÉE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

S. A. I. le Prince Jérôme.
Leurs Excellences :
Comte Reille.
Comte Harispe.
Comte Vaillant, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, grand-maréchal du palais.
Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, et commandant la première division militaire, grand-veneur.
Comte de Castellane, commandant en chef de l'armée de Lyon, et commandant la huitième division militaire.
Comte Baraguay-d'Hiliers.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

GÉNÉRAUX DE DIVISION.

NOMS.	POSITION.
S. A. I. le Pce Napoléon-Joseph	armée d'Orient.
Comte d'Ornano	gouverneur de l'hôtel impérial des invalides.
Comte Schramm	président du comité d'infanterie, sénateur, com. du 1er corps de l'armée du Nord.
Oudinot duc de Reggio	disponible.
Ducos, vicomte de la Hitte	président du comité de l'artillerie, sénateur.
Comte d'Hautpoul	grand référendaire du sénat, comm. en chef du camp du Midi.
Marquis de Grouchy	disponible, sénateur.
Gémeau	disponible, sénateur.
Le Pays de Bourjolly	disponible, sénateur.
De Rostolan	commandant 9e division militaire, sénateur.
Comte Randon	gouverneur général de l'Algérie, sénateur.
Loyré d'Arbouville	disponible.
Fontaine Mis de Cramayel	sénateur.
Guesviller	comm. la 16e division militaire et le 2e corps de l'armée du Nord, sénateur.
Lafontaine	comm. la 1re division d'infanterie du 3e corps de l'armée du Nord.
Marey-Monge	commandant la 5e division militaire.
Korte	com. la division de cavalerie de l'armée de Paris.
Lyautey	membre du comité de l'artillerie, sénateur.
Boyer (René-François)	disponible.
Guillabert	commandant la 15e division militaire.
De Joly	disponible.
Regnault de St.-Jean-d'Angely	comm. de la garde impériale, sénateur, président du comité de cavalerie.
Carrelet	com. du 3e corps de l'armée du Nord, sénateur.
Charon	président du comité des fortifications, sénateur
Levasseur	comm. une division d'infant. de l'armée de Paris.
Thiéry	disponible.
Talandier	commandant la 17e division militaire.

NOMS.	POSITION.
Reveux	commandant la 12e division militaire.
Perrot	commandant la 4e division militaire.
Pélissier	commandant la division d'Oran.
Cte Waldner de Freundstein	membre du comité de la cavalerie.
Comte de la Rue	président des comités d'état-maj. et de la gendarmer.
Baron de la Coste Duvivier	membre du comité de l'artillerie.
Renault	comm. la 1re division d'infanterie du 1er corps de l'armée du Nord.
Dartois	membre du comité des fortifications.
Corbin	commandant la 21e division militaire.
Comte Dufloure d'Antist	commandant la 11e division militaire.
Comte Roguet	aide de camp de l'Empereur, sénateur.
Bourjolly de Sermaise	membre du comité de la cavalerie.
Grand	comm. la 3e division militaire et la division de cavalerie du 2e corps de l'armée du Nord.
Herbillon	comm. la 1re division d'infanterie du camp du Midi.
Noizet	membre du comité des fortifications.
Morris	com. la division de cavalerie de l'armée d'Orient.
Reibell	commandant la 6e division militaire.
Dulac	disponible.
Reyau	comm. la division de cavalerie du 3e corps de l'armée du Nord.
Aulas de Courtigis	comm. la 18e division militaire et la 2e division d'infanterie du 1er corps de l'armée du Nord.
Thiry	membre du comité de l'artillerie.
Forey	comm. la division de réserve de l'armée d'Orient.
Comte Gudin	comm. la 2e division militaire.
Camou	commandant la division d'Alger.
De Salles	comm. la 10e division militaire et la 2e division d'infanterie du camp du Midi.
Vicomte de Bois le Comte	comm. la 7e division militaire.
Daigremont	membre du comité des fortifications.
Allouveau de Montréal	comm. la division d'occupation à Rome.
Alexandre	comm. l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
Martin de Bourgon	com. une division d'infanterie de l'armée de Paris.
Pellion	comm. la 20e division militaire.
Morin	membre du comité d'état major.
Bertrand	disponible.
De Mac-Mahon	commandant la division de Constantine.
Vicomte de Borelli	c. la 1re div. d'inf. du 2e corps de l'armée du Nord.
Poinsignon	comm. la 13e division militaire.
De Tartas	comm. la 14e division militaire.
Marcel	disponible.
De Chalendar	disponible.
Noël	disponible.
Comte de Grouchy (Victor)	disponible.
Pelletier des Carrières	inspecteur général des remontes militaires.
Piobert	membre du comité de l'artillerie.
Fiéffé de Liévreville	membre du comité de l'infanterie.
De Ladmirault	c. la 2e div. d'inf du 2e corps de l'armée du Nord.
Daumas	direct. des affaires de l'Algérie au minist. de la g.
Certain Canrobert	aide de-camp de l'Empereur, général en chef de l'armée d'Orient.

NOMS.	POSITION.
Niel	commandant supérieur du génie du corps expéditionnaire de la Baltique.
Siméon	disponible.
Foy (Arthur)	disponible.
Levaillant (Charles)	comm. la 3e division d'infanterie du camp du Midi.
Marquis de Chasseloup-Laubat	comm. la 2e division d'infanterie du 3e corps de l'armée du Nord.
Bosquet	commandant la 2e division de l'armée d'Orient.
Delmas de Grammont	disponible.
Comte Partouneaux	comm. la division de cavalerie du camp du Midi.
De Bressoles	directeur de l'artillerie au ministre de la guerre.
Hubert	membre du comité de l'artillerie.
Comte de Goyon	aide-de-camp de l'Empereur.
Cotte	aide-de-camp de l'Empereur.
De Luzy de Pellissac	disponible,
Rolin	adjudant général du palais de l'Empereur, chef d'état-major, général de l'armée du Nord.
Buisson d'Armandy	
Thiry	commandant l'artillerie à l'armée d'Orient.
Perrodon	direct. du service des poudres et salpêtres, à Paris.
Brunet	
Pâté	
Duchaussoy	
Bouat	commandant la 1re division de l'armée d'Orient.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Barbeyrac de Saint-Maurice	commandant le département du Doubs.
Davesiès de Pontés	comm. le départem. de la Charente-Inférieure.
Gauthier de Laverderie	membre du comité de la gendarmerie.
Senilhes	commandant le département de l'Orne.
Girardin	disponible.
Levaillant(Jean)	commandant le département du Tarn.
Rey	disponible.
Cuny	commandant le département d'Indre-et-Loire.
Gagnon	commandant le département de la Côte-d'Or.
De Gouvenain	disponible.
Grobon	commandant le départ. de la Loire-Inférieure.
Dupleix	commandant le département du Gers.
De Bougainville	disponible.
Le Barbier de Tinan	disponible
Rebillot	membre du comité de la gendarmerie.
Deshorties de Beaulieu	commandant une brigade d'infanterie à Lyon.
D'Angell de Kleinfeld	commandant le département de Maine-et-Loire.
De Fulques comte d'Oraison	membre du comité de la gendarmerie.
Dormoy	commandant le département du Haut-Rhin.
Walsin Esterhazy	commandant une brigade de l'armée du Nord.
Mellinet	comm. la 1re brigade d'infanterie de la garde imp.
Dalesme	membre du comité du génie.
Gado	commandant le département de Seine-et-Marne.
Mengin Le Creulx	directeur du génie au ministère de la guerre.
Baron Richepance	comm. la 2e brigade de cavalerie du camp du Midi.
De Solliers	commandant le département de la Haute-Vienne.

NOMS.	POSITION.
Cte de Sparre (Gustave-Louis)	commandant le département de Loir-et-Cher.
Berryer	commandant le département des Ardennes.
Ripert	comm. une brigade d'infanterie de l'armée de Paris.
Marulaz	comm. une brigade d'infanterie de l'armée de Paris.
Eynard	membre du comité de la gendarmerie.
Cousin Mantauban	comm. la subdivision de Tlemcen, Algérie.
De Géraudon	comm. la 1re brigade d'infanterie de la 1re division du 1er corps de l'armée du Nord.
Crestin d'Oussières	disponible.
D'Allonville	comm. une brigade de cavalerie de l'armée d'Orient.
Maissiat	commandant la subdivision de Sétif.
Tatareau	commandant le département de la Dordogne.
Beltramin	commandant le département de la Sarthe.
Dupuch	comm. une brig. de cavalerie de l'armée de Paris.
D'Anthouard-Vraincourt	comm. le départ. de la Somme.
Du Poilloue de Saint-Mars	comm. le départ. de la Meurthe et des Vosges.
Lannes de Montebello	aide-de-camp de l'Empereur, comm. la brigade de cavalerie de la garde impériale.
Mayran	comm. le départ. de la Meuse.
Cœur	comm. le prytanée impérial militaire.
Repond	comm. une brig. d'infanterie de l'armée de Paris.
Peyssard	directeur du personnel au ministère de la guerre.
D'Hugues	comm. la 1re brigade de la 2e division d'infanterie du 1er corps de l'armee du Nord.
Courand	comm. le départ. de la Seine, la place de Paris et une brigade d'infanterie de l'armée de Paris.
Lemaire	comm. le départ. de la Charente.
Bongourd de Lamarre	comm. une brigade d'infanterie de la division de réserve de l'armée d'Orient.
D'Aurelle de Paladines	commandant le département du Var.
Jusuf	commandant les troupes indigènes de l'Algérie.
Chatry de Lafosse	commandant le département du Calvados.
Bourjade	comm. les départ. de Tarn-et-Garonnes et du Lot.
Dubern	comm. une brig. de cavalerie de l'armée de Paris.
De Cambray	comm. les départ. de l'Aveyron et de la Lozère.
De Noue (Armand)	comm. la 1re brigade de la 1re division d'infanterie du 2e corps de l'armée du Nord.
De la Chaise	commandant le département de l'Oise.
De Berthier	commandant le département de l'Hérault.
Jamin	comm. les départements du Loiret et de l'Aube.
De Bousingen	comm. la 1re brigade d'infanterie de la 1re division du camp du Midi.
Uhrich	comm. la 2e brigade d'infanterie de la garde imp.
Loreton du Montet	commandant une brigade d'infanterie à Lyon.
Dautemarre d'Ervillé	comm. une brigade d'infanterie à l'armée d'Orient (2e division)
Faucheux	com. le départ. des Bouches du-Rhône et la 2e brigade de la 2e division d'inf. du camp du Midi.
Courby	comm. le départ. des Hautes Pyrénées.
Dautheville	membre du comité des fortifications.
Besançon	commandant le département des Deux-Sèvres.
Jacquemin	commandant le département du Puy-de-Dôme.
Morin (A.-J.)	membre adjoint du comité de l'artillerie.

NOMS	POSITION.
De Wacquant	comm. le département de la Vienne:
Delhorme	comm. le départ. de l'Indre.
Tournier	comm. l'artillerie dans la 19e div. militaire.
Sonnet	comm le département de Saône-et-Loire.
Ravel	comm. le département de la Nièvre.
Walsin Esterhazy (L.-J.-F.)	comm le dép. du Gard et une brigade de l'armée du Nord.
Lapeyre	comm. le département de la Manche.
De Noue (L.-V.)	comm. le dept. de la Seine-Infér. et une brigade de l'armée du Nord.
Foltz	comm. l'école d'application d'état-major.
Baron Fririon	comm. le dép. du Nord et la 2e brig. de la 1re div. d'inf. du 2e corps de l'armée du Nord.
Carbuccia	chef d'état major général du camp du Midi.
Rivet	chef d'état-major général de l'artillerie en Algérie.
Feray	comm. une brigade de de cav. de l'armée de Paris.
Bizot	comm. du génie de l'armée d'Orient.
De Rochefort	comm. l'école impériale de cavalerie à Saumur.
Espinasse	aide-de-camp de l'Empereur, com. une brig. d'inf. à l'armée d'Orient (1re division).
De Mirbeck	comm. les dép. de la H.-Saône et de la Haute-Marne.
Angenoust	comm. le département des Basses-Alpes.
Anfrye	comm le département du Finistère.
D'Estienne de Chaussegros de Lioux	comm. le dép. de l'Aisne et la 2e brig. de la 1re div. d'infanterie du 3e corps de l'armée du Nord.
Béhaghel	comm les dép. de l'Ariége et de l'Aude.
Jacquemont du Donjon	comm. le dép. de la Creuse.
De Martimprey	chef d'état-major de l'armée d'Orient.
Barbier	comm. l'artillerie dans la 3e division militaire.
Auvity	comm. l'artillerie dans la 1re division militaire et à l'armée de Paris
Bertin	comm les départ. de la Drôme et de l'Ardèche.
De Pointe de Gevigny.	comm. la 1re brigade de cav. du camp du midi.
Delarue	disponible.
De Leyritz	comm. le dép. de la Corréze et lá 2e brig. de la 2e div. d'inf. du 2e corps de l'armée du Nord.
Dubreton	comm. le dép. de Seine-et-Oise.
Baron Guillot.	comm. les dép. d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne.
Lafont de Villiers	comm. le départ. de la Haute-Garonne.
Grésy	comm. la 2e brig. d'inf. de la 1re div. du 1er corps de l'armée du Nord.
De la Motte-Rouge	comm. le dép. du Var et la 1re brigade de la 3e div. d'infanterie du camp du Midi.
Cassaignolles	comm. la brigade de la cavalerie de réserve de l'armée d'Orient.
Duval	comm. les dép. du Morbihan et des Côtes-du-Nord et la 1re brig. de la 2e div. d'inf. du camp du Midi.
De la Chevardière de la Granville	commandant le département de la Moselle.
D'Exéa	comm. la 2e brigade d'infanterie de la 2e division du 1er corps de l'armée du Nord.

NOMS.	POSITION.
Gastu	commandant la subdivision d'Oran.
Larchey	comm. l'artillerie dans la 4e division militaire.
De Liniers	comm. la 1re brig. de la 2e div. d'inf. du 3e corps de l'armée du Nord.
Genestet de Planhol	comm. la 2e brig. de la division de cavalerie du 2e corps de l'armée du Nord.
Callier	à la disposition du ministre des affaires étrangères.
Gaudin de Villaine	comm. le dép. de l'Yonne et la 2e brig. de la div. de cavalerie du 1er corps de l'armée du Nord.
Gallemant	commandant le département de la Vendée.
Bisson	comm. les dép. des Basses-Pyrénées et des Landes et la 2e brig. de la 1re div. d'inf. du camp du Midi.
De Monet	comm une brig d'inf. à l'armée d'Orient (3e div.)
Richard	comm. le département de la Marne.
Mangon Delalande	chef d'état Major gén. de l'armée de Paris et de la 1re division militaire.
Baron Chabaud Latour	commandant supérieur du génie en Algérie.
Pariset	comm. l'artillerie dans la 16e division militaire.
Lemyre	commandant le département de la Corse.
Destrémont	commandant le département de Vaucluse.
Boyer (Charles)	comm. le département du Pas-de-Calais.
Toscan du Terrail	chef d'état-major général de l'armée de Lyon et de la 8e division militaire.
Ney, prince de la Moskwa	comm la 1re brigade de la division de cavalerie du 2e corps de l'armée du Nord.
De Forton	comm. la 1re brig. de la division de cavalerie du 1er corps de l'armée du Nord.
De Serre	comm. la subdivision de Constantine.
Couston	comm. les dép. de la Haute-Loire et du Cantal et la 2e brig. de la 3e div. d'inf. du camp du Midi.
Vinoy	com une brig. d'inf. de l'armée d'Orient (1re div.)
Lyautey	comm. l'artillerie dans la 7e division militaire.
Boutault	membre du comité des fortifications.
Le Puillon de Boblaye	com. l'école imp. d'appl. de l'art. et du génie à Metz.
Bon Marion	comm. une brigade de caval de l'armée de Paris.
Hondaille	comm. l'artillerie dans la 8e division militaire.
Bose	comm. la subdivision d'Aumale.
Bousquet	commandant le département de la Gironde.
Thomas	com. une brig. d'inf. à l'armée d'Orient (3e div.)
De Pontèves	comm. une brigade de la division d'occup. à Rome.
Beuret	command. l'artillerie dans la 5e division militaire.
De Beaufort d'Hautpoul	commandant la subdivision de Mostaganem.
Chapuis	com. la 2e brig. de la 2e div. d'inf. de l'arm. du Nord.
L'Heureux	disponible.
Bouteilloux	com supérieur du génie dans la 1re div. militaire.
Balbedat	comm. l'artillerie dans la 6e division militaire.
Arcelin	
Migout	
Caron	
Soumain	
Sol	
Gouyon de Saint-Loyal.	
De Martimprey	

NOMS.	POSITION.
De Failly	
Durrieu	
Potier	
De Marguenat	
Guy de Lavillette	
Eblé	commandant de l'école impériale polytechnique.
Bourbaki	comm. la 2e brig. de la 2e div. de l'armée d'Orient.
Trochu	
Lebœuf	
Tripier	

En mission, hors cadre.

Allard	conseiller d'État, président de la section de la guerre et de la marine.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

COLONELS.

Sol	chef d'état-major de la 20e division militaire.
Borel de Brétizel	disponible
De Vaudrimey-Davout	chef d'état-major de la garde impériale.
De Margadel	id. de la 12e division militaire.
De Puibusque	id. de la 5e division militaire.
Blondel	directeur du dépôt général de la guerre.
Beauquet	chef d'état-major de la 16e division militaire.
Guérin de Tourville	à la disposition du gouv. général de l'Algérie.
Baret de Rouvray	chef d'état-major de la 2e div. de l'armée de Paris.
Louis Devilliers	major de la place de Paris.
Courtois Roussel d'Hurbal	chef d'état-major de la 3e div. de l'armée de Paris.
Exbrayat Pralas de Rosières	id. de la 13e division militaire.
Bracquehaye	id. de la 10e division militaire.
Martner	com. en second l'école d'applic. d'état-major.
Michel	chef de section au dépôt général de la guerre.
Dupons	chef d'état-major de la 13e division militaire.
Merle de Labrugière de Laveaucoupet	secrétaire du comité de la cavalerie.
Courtot de Cissey	chef d'état-major de la 2e div. de l'armée d'Orient.
Espivent de la Villeboisenet	chef d'état-major de la 14e division militaire.
Nesmes-Desmarets	1er aide-de-camp de S. A. I. le prince Napoléon-Joseph.
Philippe	chef d'état-major de la 6e division militaire.
Morlot de Wengi	id. de la 21e id.
Fournier de Trélo	id. de la 18e id.
Fornier de Saint-Lary	id. de la 9e id.
Mazel du Goulot	dir. adj. du personnel au ministère de la guerre.
Anselme	chef d'état-major de la div. de cav. à Lunéville.
Courson de la Villeneuve	comm. de 1re classe au palais des Tuileries.
De Loverdo	chef d'état-major de la division de réserve de l'armée d'Orient.

INTENDANCE MILITAIRE.

INTENDANTS MILITAIRES.

NOMS.	POSITION.	NOMS.	POSITION.
Genty de Bussy	memb. du comité de la gendarmerie.	Fournier	4e d. m. à Châlons-sur-Marne.
Dubois (J.-B.-J.)	memb. du comité de l'infanterie.	Donop	div. d'Alger.
Bouaïssier de Bernouïs	memb. du comité de la cavalerie.	Cetty	8e div. m. à Lyon.
Baron Barbier	1re div. m. à Paris.	Marchand-Martellière.	5e div. mil. à Metz.
Orville	3e div. m. à Lille.	Blanchot	armée d'Orient
Lyautey	7e d. m. à Besançon.	Imbert de St.-Brice	17e div. mil. Bastia.
Pâris de Bollardière.	garde impériale.	Lefébure	6e d m. Strasbourg.
Reneufve	15e div. m. à Nantes	Rothé	18e div. m. à Tours.
Darricau	direct. de l'adm. au m. de la guerre.	Angot	12e d. m. à Toulouse.
Pontbriant	10e d. m. Montpellier.	D'Elbauve	13e d. m. à Bayonne.
Préat	20e d. m. à Clermont.	Deshorttes	16e d. m. à Rennes.
La Selve	19e d. m. à Bourges.	Dubard	11e d. m. Perpignan.
De Cambis Alais	9e d m. à Marseille.	Dufour	div. d'Oran.
De Laffite (H.)	14e d m. à Bordeaux.	Hautz	21e d. m. à Limoges.
		En mission, hors cadre.	
		Villemain	conseiller d'État.

SOUS-INTENDANTS MILITAIRES DE PREMIÈRE CLASSE.

Segonne	en disponibilité.	Moisez	Paris.
Thomas	Grenoble.	De Soye	Avignon.
Michaud	Clermont-Ferrand.	Desrayaud	Strasbourg.
Viallet	Lyon.	Le Cauchois-Féraud	Paris.
Cerfberr	Paris.	Gérard de la Calvinière	Rennes.
Lapique	Dijon.	Brizard	Châlons-sur-Marne.
Louclas	Metz.	Faultrier	Oran.
Dutheil	au Mans.	Lemonnier	Lille.
Chretien	Paris.	Souham	Tours.
Christiani de Ravaran	Hôtel des Invalides.	Pelletier de Chambure	Versailles.
Gaillard	Paris.	Odier (Jules)	Bordeaux.
Trutat	Toulouse.	De Launay	Blidah.
Magenc	garde impériale.	Bosc	Bourges.
Teinturier	Rouen.	Corréard	Bayonne.
West	Fontainebleau.	Charmetton	Clermont-Ferrand.
Mallarmé	f. f. d'int. de la div. de Constantine.	Lebrun	Constantine.
Dupont	Orléans.	Marulaz	Paris.
Massot	Marseille.	Richard	Arras.
Guillot	École d'ap. d'ét.-m.	Galbaud-Dufort	Nantes.
Bligny Bondurand	armée d'Orient.	De Juge Montespieu	Montauban.
Réquier	Saumur.	Filhol de Camas	Lyon.
Wolf	Paris.	De Coulliboeuf	Caen.
Sicard	Paris.	Blanc de Molines	armée d'Orient.
Domergue	Valenciennes.	Pagès	div. d'occ. à Rome.
Magnien de Maguienville.	Compiègne.	Colondre	Perpignan.
		Ulrich	Limoges.

SOUS-INTENDANTS MILITAIRES DE DEUXIÈME CLASSE.

NOMS.	POSITION.	NOMS.	POSITION.
Barbier dit Duquily	Cambrai.	Péquignot	Colmar.
Cicille	Dunkerque.	Huot de Neuvier	Lons-le-Saulnier.
Delteil	Metz.	De Mallet	Lille.
Vallet Desrives	Besançon.	Baillod	Rome.
Dupré	Nancy	Wiriot	Blois.
Bocquet (Is.)	Cherchell.	Dubois (P. J.)	Laval.
De Vielcastel	Périgueux.	Beauvoir	Pau.
Libersart	Saint-Brieuc.	Clément	Angers.
Le Carruyer de Beauvais	Auxerre.	Duché	Lyon
Humbert	La Rochelle.	Conseillant	armée d'Orient.
De Laforcade	Toulouse.	Dubut	armée d'Orient.
D'Amoreux	Aix.	Bacles de Lagréze	Philippeville.
Lucas de Missy	armée d'Orient.	Bouché	armée d'Orient.
Boissière	Cahors.	Ganderax	Vincennes.
De la Jonquière	Saint-Omer.	Laporte	Chartres.
D'Huc de Monsegou	Oran	Martin	Troyes.
Robert (P. Ch.)	Marseille.	Lissençon	Tenez.
Gibon	Bastia.	Brassel	Melun.
SeymourdeConstant	Rouen.	Le Breton	Poitiers.
Lemaire (L. A.)	Evreux.	Du Cor de Duprat	armée d'Orient.
Denecey	Le Havre.	Détré	Saint-Lô.
De Mercier	Beauvais.	Reuversé	Guéret.
Metzinger (P.)	Besançon.	De Cappe	Moulins.
Beaugendre	Brest	Human	Bône.
Danlion	Amiens	De Maigret	Thionville.
Airolles	Marseille.	Maury-Pléville	Draguignan.
Faulte du Puyparlier	Nevers.	De Séganville	armée d'Orient.
Arnauld	Bordeaux.	Bosnier-St.-Maixant	Niort.
Lombard	Versailles.	Hallouin	Alger.
Firon	Bar-le-Duc.	Costet	Givet.
Picot de Moras	Douai.	Heuillet	Bougie.
De Ferrière	garde impériale.	Pirouneau	Mascara
Le Creurer	armée d'Orient.	Bagès	armée d'Orient.
Charlot	Lunéville.	Duchesne	Valenciennes.
Dellard	Laon.	Geoffroy	Médéah.
Heina	Strasbourg.	Friart	Alger.
Bourdais de la Moissonnière.	Tarbes.	Montaudon	Angoulême.
		Guignard	Sétif
		Metzinger	Philippeville.
Le Cler	Toulon.	Blaisot	Constantine.
Bernard	Nîmes.	Janet	Mostaganem.
Lagé	Alger.	Vignier	armée d'Orient.
Cornède	Valence.	Nassoy	Rome.
Brou	Napoléon-Vendée.	Testa	Civita-Vecchia.
Rossi	Mostaganem.	Laurent	Langres.

ADJOINT DE PREMIÈRE CLASSE A L'INTENDANCE MILITAIRE.

Cayol	armée d'Orient.	Lequin	Mont-de-Marsan.
Dauvin	Gap	Parmentier	Tlemcen.
Schmitz	armée d'Orient	Méquillet	Blidah.

NOMS.	POSITIONS.	NOMS.	POSITION.
Curuier deLavalette	Rodez	Gontier	Auch
Millou	Verdun	de Beaufort	Djidjelli
Guéneau de Montbelliard	Alençon	De la Chevardière de la Grandville	Constantine
Vigo Roussilon	Rennes	Videau	Ajaccio
Croisset	Milianah	Pérot	Aurillac
Richard	Bourg	Girardin	Nantes
Matis	Privas	Flamant	Foix
De Lorme	Lorient	Galles	Orléansville
Clayeux	Agen	David	Montbrison
Pettelot	Alger	Méry de laCanorgue	Sidi-bel-Abbès
Santini	Bône	Séguineau de Préval	Oran
Busquet deCaumont	Aumale	Largillier	Bastia
Maurice	Macon	Milson	Maubeuge
Verdier de Lacoste	Invalides	Moyse	Alger
Gayard	Armée d'Orient	Guérin	Alger
Jallibert	Alger	Tournois	Nemours
Lévy	Armée d'Orient	Castex	Oran
Pardeilha	Montpellier	Bouvard	Constantine.
Vidal de Verneix	Châteauroux		

ADJOINTS DE 2e CLASSE A L'INTENDANCE MILITAIRE.

Lebœuf	Armée d'Orient	Galler	Belfort
Samson	Armée d'Orient	Cahen	Alby
Tournal	Epinal	Raoul	Le Puy
Seligmann-Lui	Carcassonne	Audemard	Lyon
Leblanc	Armée d'Orient	Lemaitre	Clermont-Ferrand
Guillemin	Digne	Le Comte	Bourges.
Robardey	Vesoul	Attmayer	Metz
Blondeau	Sarreguemines	Mony	Lille
Duronx	Cherbourg	Palisot	Tours
Huber	Tulle	Rossignol	Bayonne
Bonffillon	Haguenau	Valgalier	Marseille
Rousseau	Avignon	Beaumés	Perpignan
Laborgnede la Cour	Nantes	Châtelain	Strasbourg

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Lepic, lieutenant-colonel, commandant.

GARDE IMPÉRIALE.

INFANTERIE.

1re *brigade.* { 1er régiment de grenadiers, Blanchard, colonel.
2e régiment — id Chanfroid, colonel.

2e *brig.* { 1er régiment de voltigeurs, Boudville, colonel,
2e régiment — id. de Marolles, colonel.
Bataillon de chasseurs, N , chef de bataillon, commandant.

BRIGADE DE CAVALERIE.

Régiment de cuirassiers, Salle, colonel.
Régiment de Guides, Fleury, colonel.

RÉGIMENT DE GENDARMERIE.

N., colonel.

RÉGIMENT D'ARTILLERIE A CHEVAL.

Soleille, colonel.

COMPAGNIE DU GÉNIE.

N., capitaine , commandant.

GENDARMERIE.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

1re *légion* — (compagnies : Seine, Seine-et-Oise. Seine-et-Marne), colonel Lamé-Fleury, chef à Paris.

2. — (compagnies : Eure-et-Loire, Loiret, Orne, Sarthe), colonel Manuel, chef à Chartres.

3. — (compagnies : Seine-Inférieure, Eure, Oise, Somme), colonel Le Gay d'Arcy, chef à Rouen.

4.— (compagnies : Calvados, Manche, Mayenne), lieuten.-colonel Olivier, chef à Caen.

5. — (compagnies : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère), lieuten.-colonel Muidebled, chef à Rennes.

6. — (compagnies : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan), lieutenant-colonel d'Hébrard, chef à Nantes.

7. — (compagnies : Indre-et-Loire, Indre. Loir-et-Cher, Vienne), colonel d'Espinay, chef à Tours.

8. — (compagnies : Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme), colonel Pierre, chef à Moulins.

9. — (compagnies : Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, Vendée), lieutenant-colonel Loritz, chef à Niort.

10. — (compagnies : Gironde, Charente, Landes, Basses-Pyrénées), Godebout, col., chef à Bordeaux.

11. — (compagnies : Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne), colonel Berger de Castelau, chef à Limoges.

12. — (compagnies : Lot, Aveyron, Cantal, Lot-et-Garonne) colonel Pelagot, chef à Cahors.

13. — (compagnies : Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne), colonel Guiot de Lacour, chef à Toulouse.

14. — (compagnies : Aude, Arriège, Pyrénées-Orientales, Tarn), colonel Ricard de Villeneuve, chef à Carcassonne.

15. — (compagnies : Gard, Ardèche, Hérault, Lozère), colonel Salmon, chef à Nîmes.

16.— (compagnies : Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), colonel Déaddé, chef à Marseille.

17. — (compagnies : Bastia, Corté Ajaccio, Sarthène), lieutenant-colonel Bouchet, chef à Bastia.

18. — (compagnies : Isère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Drôme), lieutenant-colonel Avril, chef à Grenoble.

19. — (compagnies : Rhône, Loire, Haute-Loire, Saône et-Loire), colonel Durand, chef à Lyon.

20. —(compagnies : Côte-d'Or, Aube, Yonne), colonel Benoist de la Grandière, chef à Dijon.

21. — (compagnies : Doubs, Ain, Jura, Haute-Saône), lieutenant-colonel Renard, chef à Bezançon.

22. — (compagnies : Meurthe, Haute-Marne, Vosges), colonel Lallement, chef à Nancy.

23. — (compagnies : Moselle, Ardennes, Marne, Meuse), lieutenant-colonel Favas, chef à Metz.

24. — (compagnies : Pas-de-Calais, Aisne, Nord), colonel Lesire, chef à Arras.

25. — (compagnies : Bas-Rhin, Haut-Rhin), lieuten.-colonel Lavelaine, chef à Strasbourg.

GENDARMERIE D'AFRIQUE.

(Compagnies : Alger, Blidah, Constantine, Oran), colonel Damiguet de Vernon, chef de légion à Alger.

GENDARMERIE COLONIALE.

(Compagnies : Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon, Ile de la Réunion, Guyane française, Océanie).

GENDARMERIE D'ÉLITE.

(Deux bataillons à Paris), M. d'Egs, chef d'escadron, commandant le premier bataillon ; M. Jolly, chef d'escadron, commandant le deuxième bataillon.

GARDE DE PARIS.

Deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, colonel Tisserand, commandant, Lieutenants-colonels : Babut, pour l'infanterie; de Prémonville, pour la cavalerie.

GENDARMES-VÉTÉRANS.

(Une compagnie à Riom, Puy-de-Dôme), Régent, capitaine en premier; Contant, capitaine en second.

INFANTERIE.

INFANTERIE DE LIGNE.

N. d. R.	COLONELS.	EMPLACEMENTS.
1	O'Farrel	Rouen
2	Neigre	Verdun
3	Ducros	Rennes
4	N.	Larochelle
5	Chambarlhac	Paris,d.Boulogne
6	Degardarins de B.	Paris, d. Evreux
7	De Pequeult de Lavarande	Lyon, d. Lons-le-Saulnier
8	Chalon	Fort d'Ivry, d. au Quesnoy
9	De Tournemine	Paris, d. Avesnes
10	De la Serre	Pau
11	Gelly de Montcla	Bordeaux
12	Daulomieux-Beauchamp.	Perpignan
13	Ridouel	Paris, d. Laon
14	de Négrier	Lyon, d. Langres
15	Alais	Nevers
16	Titard	Paris, d. Condé
17	Lebrun	Versailles
18	Clément	Draguignan
19	Desmaretz	Paris, d. Lille
20	N.	Constantine dép. Uzès
21	Avron	Lyon, d. Montbrison
22	De Sainte-Marie	Paris, d. Dieppe
23	Louis	Saint-Omer
24	De Carondelet	Mézières
25	De Saint-Pol	Italie, d. St.-Hip.
26	Niol	Dijon, d. Romans
27	Vergé	Orléans
28	Sencier	Rueil, d. Béthune
29	Michel	Le Hâvre
30	Roubé	Brest
31	De Maudhuy	Strasbourg
32	Malmazet de St-Andéol	Paris, d. Soissons
33	De Fayet de Chabannes	Nancy
34	Micheler	Périgueux, 3e b. et d., Angoulême 1er b., Bordeaux 2e b.
35	Dumont	Bayonne
36	Cauvin du Bourguet	Fort Charenton, d. Orléans
37	Loppin de Gémeaux	Lorient
38	Granchamp	Paris, d. Cambrai
39	Beuret (Georges)	Nimes
40	De Bailliencourt dit Courcol	Italie, d. Marseille
41	Bourjade	Caen
42	Le Sergeant d'Hendecourt	Lyon, d Langres
43	N.	Mâcon, Châlon-sur-Saône, d. Lons-le-Sauln.
44	Cuny	Thionville et Longwy
45	Bataille	Algérie, d. Marseille
46	Besoux	Cahors
47	Lamaire	Lyon, d. Romans
48	Vidal de Lauzun	Amiens
49	Latreille de Lorencez	Toulouse
50	Trauers	Oran, d. Arles
51	Perrin-Jonquière	Courbevoie, d. Saint-Denis
52	De Lostanges de Saint-Alvère	Grenoble
53	Germann	Paris, d. Auxerre
54	Dumesgnil	Oran, d. Aix
55	Lenoble	Belfort
56	Privat de Garilhe	Reims, d. Sedan
57	Dupuis	Embrun, d. Briançon
58	Manèque	Besançon
59	Hardy de la Largère	Le Puy, d. Clermont-Ferrand
60	De Ligny	Alger, d. Rodez
61	Lefebvre	Tulle, d. Limoges
62	Montenard	Strasbourg
63	De la Garde de Chambonas	Saint-Cloud, d. Calais
64	Chalumeau de Verneuil	Metz
65	Douay	Montélimart
66	Vernier de Byans	Versailles
67	Le Gualès	Fort de Bicêtre, d. Peronne
68	Perigot	Algérie, d. Pont-Saint-Esprit
69	Mittenhoff	Cherbourg
70	Dufour	Marseille
71	Piat	Constantine, d. Toulon
72	Le Rouxeau-Rosencoat	Lyon et Saint-Etienne

N.º d. R.	COLONELS.	EMPLACEMENTS.	N.º d. R.	COLONELS.	EMPLACEMENTS.
73	Lamotte-Vedel de Termes	Lyon, d. Bourg	88	Corréard	Vincennes, dép. Soissons
74	Breton	Toulon	89	Foltz	Rome, d. Antibes
75	Huge	Oran, d. Avignon	90	Charlier	Dunkerque
76	N	Metz	91	Picard	Constantine, dép. Alais
77	Suau (Ad. Cl.)	Napoléon-Vend.	92	De la Moussaye	Valenciennes
78	Levassor-Sorval	Paris, dépôt fort d'Aubervilliers	93	Parson	Lyon, d. Montbrison
79	N.	Perpignan			
80	Latterade	Montpellier	94	De l'Abadie d'Aydren	Saint-Brieux
81	Sutton de Clonard	Lille	95	Labadie	Montpellier
82	Jannin	Oran, d. Salon	96	De Malherbe	Italie; d. Aix
83	Etienne	Fort d'Issy, d. Fontainebleau	97	N.	Alger, d. Narbonne
84	Piétrequin de Prangey	Nantes	98	Faure	Tours
85	Dufresne de Kerlan	Bastia	99	Gondallier de Tugny	Neubrisach
86	Hardy	Algér. d. Antibes	100	Duprat	Algérie, d. Cette
87	Ladreil de la Charrière	Paris, d. Troyes			

INFANTERIE LÉGÈRE.

1er *bataillon*. — Tristan-Legros, chef de batail. à Alger, dép. à Grenoble.
2. — Paulze d'Ivoy, chef de batail. à Paris, dépôt à Vincennes.
. — Duplessis, chef de bataillon à Lyon, dépôt à Besançon.
4. — Soubiran-Compaigno, chef de batail. à Oran, dépôt à Toulouse.
5. — Landry de Saint-Aubin, chef de bataillon à Paris, dépôt à Metz.
6. — Fauvart-Bastoul, chef de batail. à Lyon, dépôt à Strasbourg.
7. — Pissonnet de Bellefonds, chef de batail. à Constantine, d. à Auxonne.
8. — De Braner, chef de bataillon à Paris, dépôt à Douai.
9. — Nicolas-Nicolas, chef de bataillon à Paris, dépôt à Rennes.
10. — De la Bastide, chef de bataillon en Italie, dépôt à Grenoble.
11. — Nièpce, chef de bataillon à Strasbourg.
12. — Le Normand de Bretteville, chef de bataillon à Metz.
13. — Ponsard, chef de bataillon à Besançon.
14. — Bordas, chef de bataillon à Auxonne.
15. — Colin, chef de bataillon à Grenoble.
16. — Esmieu, chef de bataillon à Grenoble.
17. — Douay, chef de bataillon à Toulouse.
18. — De Jouenne d'Esgrigny d'Herville, chef de bataillon à Rennes.
19. — Caubert, chef de bataillon à Douai.
20. — Cambriels, chef de bataillon à Vincennes.

RÉGIMENTS DE ZOUAVES.

1er *rég*. — N. colonel à Alger.
2. — Cler, colonel à Oran.
3. — N., colonel à Philippeville.

BATAILLONS D'INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE.

1er *bataillon*. — Souville, chef de bataillon à Mascara.
2. — Le Poitevin de la Croix, chef de bataillon à Aumale.
3. — de Golberg, chef de bataillon à Sétif.

COMPAGNIES DE DISCIPLINE.

FUSILIERS.

1re *compagnie*. — Jauselme, capitaine commandant à Oran.
2. —Kangal, cap. comm. à Alger.
3. — Fournier, capitaine command. à l'Ile d'Oleron.
4. — Roy, capit. comm. à Oran.
5. — Rinaldi, capitaine commandant à Constantine.
6. — De Brirhe, capitaine commandant à Alger.
7.—Dubourdieu, cap. comm. à Alger.
8. — Trompeau, capitaine commandant à Constantine.
9. — Felker, capitaine comm. à Constantine.

PIONNIERS.

1re *compagnie*. — Lemaël, capitaine commandant à Constantine.
2. — Bartel, cap. comm. à Alger.
3.—Duparc, cap. com. à Constantine

LÉGION ÉTRANGÈRE.

1er *régim*. — Bazaine, colonel à Sidi-bel-Abès.
2. — De Caprez, colonel à Bathna.

RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS.

Wimpffen, colonel à l'armée d'Orient, (2e division).

BATAILLONS DE TIRAILLEURS INDIGÈNES.

Bataillon d'Alger. — Butet, chef de bataillon.
Bataillon d'Oran. — Péchot, chef de bataillon.
Bataillon de Constantine. — Jolivet, chef de bataillon.

VÉTÉRANS.

SOUS-OFFICIERS.

1re *compagnie*. — Frégier, commandant à Bar-le-duc.
2. — N. commandant à Coutances.
3. — Martinet, com. à Bar-le-Duc.

FUSILIERS.

1re *compagnie*. — Emery, commandant aux Iles d'Hyéres.
2. — Lariole, com. à Granville.
3. — Binet, comm. à Parthenay.

CAVALERIE.

CAVALERIE DE RÉSERVE.

CARABINIERS.

1er *régiment*, — Mavet, colonel à Versailles, dép. Rambouillet.
2. — N. colonel à Versailles, dép. à Rambouillet.

CUIRASSIERS.

1er *rég*. — De Cambière col. Verdun.
2. — D'Oullembourg colonel, Arras, d. Valenciennes.
3. — De Drée, colonel à Hagueneau.
4. — Favas colonel à Lyon, d. Epinal.
5. — Revon, colonel à Sedan.
6. — Crespin, colonel à Lyon, dépôt Auxonne.
7. — Ameil, colonel à Maubeuge.
8. — Boyer, colonel à Moulins.
9. — Mignot de la Martinière, colonel à Versailles, d. Meaux.
10. — Rigault de Rochefort, colonel à Versailles, d. Meaux.

CAVALERIE DE LIGNE.

DRAGONS.

1er *régiment*. — De Colbert, colonel, Lunéville, d. Toulon.
2. — Ambert, colonel, Belfort.
3. — D'Estampes, col., Saint-Etienne, d. Vienne.
4. —Lichtlin, col., Lyon, d. Auxonne.
5. — Cardon, colonel, Gray.
6. — Robinet de Plas, colonel, Marseille, d. Tarascon.
7. — Duhesme, colonel, Melun.
8. — Bruno, colonel, Lunéville, d. Toulon.
9. — Nazon, colonel, Le Mans.
10. — Demontrond, colonel, Poitiers.
11. — Damas, colonel, Italie et Avignon.
12. — Garnier de Labareyre, colonel, Saint-Germain-en-Laye.

LANCIERS.

1er *régiment*. — Martin de Boulancy, colonel, Libourne.
2. — Brabaut, colonel, Lunéville, d. Nancy.
3. — D'Andrée, colonel, Cambrai.
4. -- Tremblay, colonel, Thionville.

. — Odille, colonel, Colmar.
. — N. colonel, Lunéville, d. Nancy.
. — Legrand, colonel, Niort.
8. — Penfuntenio de Cheffontaine, colonel, Vesoul.

CAVALERIE LÉGÈRE.

CHASSEURS.

er *régiment.* — De Goussencourt, col., Tours.
2. — Delherme de Novital, colonel, Saint Mihiel.
3. — De Clérambault, colonel, Chartres.
4. — De Montfort, colonel, Paris, d. Joigny.
5. — Cassaignolles colonel, Vendôme.
6. — Dalmas de Lapérouse, colonel, Auch.
7. — De Mirandol, colonel, Compiègne.
8. — De Vignolle, colonel, Saint-Avold, d. Sarreguemines.
9. — Tallet, colonel, Nantes, d. Napoléon-Ville.
10. — Arbellot, colonel, Provins.
11. — Campenet, colonel, Laon, d. Châlons.
12. — Bonnemains, colonel, Amiens, d. Abbeville

HUSSARDS.

1er *régiment.* — Lion, colonel, Carcassonne.
2. — Dumor, colonel, Rouen, d. Beauvais.
3. — Euzenou de Kersalaum, colonel, Clermont.
4. — Gallais, colonel, Castres.
5. — Raguet de Brancion, colonel, Limoges, Châteauroux.
6 — Ney, colonel, Fontainebleau.
7. — Grenier, colonel, Beziers et Lunel, d. Montpellier.
8. — Le Prud'homme de Fontenoy, colonel, Lille.
9. — Morin, colonel, Tarbes.

CHASSEURS D'AFRIQUE.

1er *régiment.* — De Ferrabouc, col., Mustapha.
2. — Rame, colonel Oran.
3. — De Mézange de Saint-André, colonel, Constantine.
4. — Coste de Champeron, colonel, Mostaganem.

RÉGIMENTS DE SPAHIS.

1er *régiment.* — Laüer, colonel, Blidah.
2. — N. colonel, Mascara.
3. — Desvaux (L.-F.-A.), colonel, Constantine.

COMP. DE CAVALIERS DE REMONTE.

1re *compagnie.* — Caron, capitaine commandant, Caen.
2. — Massicot, capitaine commandant, Fontenay-le-Comte.
3. — Barthelemy Lachadenèdes, capitaine commandant, Guéret.
4. — Thibaut, capitaine commandant, Tarbes.

ARTILLERIE.

ÉTABLISSEMENTS.

1° *Directions d'Artillerie:*

Alger. — D'Alayrac, colonel, directeur.
Bastia. — Clarinval, id.
Bayonne. — Périn, id.
Besançon. — Prélat, id.
Bourges. — Desmazières, id.
Brest. — Moreau, id.
Cherbourg. — Guiot, id.
Constantine. — Canu, Lt.-Col., direct.
Douai. — Guadin, colonel, directeur.
Grenoble. — Elias, id.
Havre. — Beret, id.
Lafère. — D'Aboville, id.
Larochelle. — Arnould, id.
Lyon. — Haillot, id.
Metz. — N. id.
Mézières. — Coteau, id.
Montpellier. — De Santeul, id.
Nantes. — Platel, id.
Oran. — Pirain, colonel directeur.
Paris. — N. id.
Perpignan. — Bach, id
Rennes. — Mathieu, id.
St.-Omer. — Hauthier, Lt.-Col., dir.
Strasbourg. — Courvilhat, Col., direct.
Toulon. — Delamothe, id.
Toulouse. — N. id.

2° *Manufactures d'armes.*

Paris. — N. colonel, inspecteur.
Chatellerault. — De Fadattes de Saint-Georges, Lieut.-Col., directeur.
Mutzig. — De Voluet, chef-d'esc., dir
St.-Etienne. — Masclet Lt.-Col., id.
Tulle. — Malliar, chef-d'escad., id.

3° *Forges.*

Paris. — Huerne, lieut.-col. inspect.
de l'Est. — Bailly, ch. d'esc. s.-insp.
du N.-E. — Renaud, id.
du N. — Blaise, id.

du C. — Guironnet-Massas, chef d'escadron, sous-inspecteur.
de l'O. — Cormier, id.
du M. — Boyer, id.

4° *Fonderies.*

Paris. — Désert, colonel inspecteur.
Douai. — Martin, chef d'esc. direct.
Strasbourg. — Emy, id.
Toulouse. — Pé de Arros, id.

5° *Poudreries.*

Angoulême. — Vallier, ch. d'esc. ins.
Le Bouchet,—Fondet, cap. en 1er id.
Esquerdes. — Schmulzigang, id.
Metz. — Hullez, id.
Pont du Buis. — Royer, id.
Ripault. — Lagrange-Paymois, id.
St.-Chamas.—Féraud, lieut.-col. ins.
Saint-Médard. — Ordinaire de la Collonge, capitaine en 1er, inspecteur.
Saint-Ponce, id. id.
Toulouse.— Bruyère, lieut.-col. insp.
Vosges. — Léo, capit. en 1er id.

6° *Raffineries de salpêtres.*

Marseille.— Nogaut, cap. en 1er insp.
Nancy. — Parisot, id.
Paris. — Mallet, colonel inspecteur.
Ripault. — Lagrange-Paymois, capitaine en 1er inspecteur.
Toulouse. —Bruyère, lieut.-col. ins.

7° *Capsulerie.*

Paris, — Didion, colonel directeur.

RÉGIMENTS.

1er *rég. à pied.* — Vincennes, N. col.
2. — Besançon, N. colonel.
3. — Metz, Braive, colonel.
4. — Strasbourg, Borgella, colonel.
5. — Grenoble, Devaux, colonel.
6. — (Pontonniers), Strasbourg, Pradal, colonel.
7. — (monté), Metz, de Sévelinges, colonel.
8. — Toulouse, Voysin de Gardempe, colonel.
9. — Lafère, Chapotin, colonel.
10. — Rennes, de Pontbriant, colon.
11. — Strasbourg, Fiéreck, colonel.
12. — Bourges, Malus, colonel.
13. — Besançon, Chabord, colonel.
14. — (cheval), Douai, N., colon.
15. — Valence, Courtois-Roussel d'Hurbal, colonel.
16. — Toulouse, N. colonel.
17. — Vincennes, Vivés, colonel.

COMPAGNIES D'OUVRIERS ET D'ARMURIERS.

1re *comp.* — N., capit. comm., Metz.
2. — Boudier, cap. com. Lafère.
3. — Thibaut, cap. com. Vincennes.
4. — Azéma, cap. comm. à Rennes.
5. — Julia, cap. com. en Italie et Algérie.
6. — Bascle de la Grêze, cap. comm. à Lyon.
7. — Journée, cap. comm. à Metz.
8. — Sauvé, cap. com. à Alger.
9.—Bouteille, cap. com. à Strasbourg.
10. — Delaunay, cap. com. à Douai.
11. — Bouteloup, cap. c. à Toulouse.
12. — Grimard, cap. c. à Besançon.
»» — Gauthier, capitaine command. la comp d'armuriers à Alger.

COMPAGNIES DE CANONNIERS VÉTÉRANS.

1re *compagnie.* — Marche, capitaine commandant à Cherbourg.
2. — Barthélemy, cap. com. à Brest.
3.—Berthiot, cap. com. à Larochelle.
4. — Rey, cap. comm. à Toulon.
5. — Batte, cap. comm. à Bastia.

GENIE.

ÉTABLISSEMENTS.

1° *Dépôt des fortifications* (Paris).

Chardonneau, colonel, directeur adj.

2° *Galerie des plans en relief* (Paris).

Augoyat, conservateur.

3° *Arsenal du génie* (Metz).

Jallot, colonel directeur

4° *Ecoles régimentaires du génie.*

Cadart, chef de batail. com. l'école de Metz.
de Faultrier, chef de batail. comm. l'école d'Arras.
Crassous, chef de batail. comm. l'école de Montpellier.

5° *Directions des fortifications.*

Paris, Ardant, colonel directeur.
Hâvre, Bodson de Noirfontaine, lieut. colonel, directeur
Arras, Bazin colonel, directeur.
Lille, de Montfort, colonel, id.
Mézières, Morin colonel, id.
Metz, Lebaron colonel, id.
Strasbourg, Fuschsumberg, col. id.
Besançon, Beaudet de Morlet, col. id.
Lyon, Chauchard, colonel id.
Grenoble, Brincard, colonel id.
Toulon, Revel, colonel id.
Montpellier, Bauchetet, colonel id.
Perpignan, Curtet, colonel id.
Toulouse, Crozals, colonel id.
Bayonne, Vivien, colonel id.
La Rochelle, Guyot-Duclos, col. id.

Nantes, Goury, colonel id.
Brest, Garnot, colonel id.
Cherbourg, Bodson de Noirfontaine (Alphonse), colonel directeur.
Bourges, Noiret de St-Paul, col. id.
Ajaccio, Chauvin, colonel id.
Alger, N., colonel id.
Oran, Frossard, colonel id.
Constantine, Creuly, colonel id.

TROUPES DU GÉNIE.

1° *Régiments.*

1er *régim.* — Arras, le Prestre de Vauban, colonel.
2. — Metz, Dejean, colonel.
3. — Montpellier, Coffinières, colon.

2° *Compagnies d'ouvriers.*

1re *comp.* — Metz, Robbe, cap. en 1er, commandant.
2. — En Algérie, Sandrard, capit. en 1er, commandant.

3° *Compagnie de vétérans*

Langres, de Fonvent, capitaine en 1er, commandant.

TROUPES DE L'ADMINISTRATION.

COMPles D'OUVRIERS D'ADMINISTRATION.

1re *compag.* — Constantine, Ladoux, lieutenant.
2. — Oran, Collon, lieutenant.
3. — Alger, Lugan, id.
4. — Lyon, Marseille, Besançon, Grenoble, Bayonne et Toulouse, Caulaud, lieutenant.
5. — Metz, Strasbourg, Lille et Arras, Auberge, lieutenant.
6. — Paris, Charrière, lieutenant.
7. — Vincennes et Versailles, Mayaud, lieutenant.

CORPS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Grégoire, colonel, directeur des parcs à Vernon.
Cachès, chef d'esc. sous-direct., parc de construction à Vernon.
Charonnet, chef d'esc., sous-directeur, parc de construction à Châteauroux.
Gréverath, capitaine en 1er, comm. le parc de réparation à Alger.
Vincent, id. id. à Oran.
Marchand, id. à Philippeville.

COMPAGNIES D'OUVRIERS.

1re *comp.* — Algérie, Aubertin, capit. en 1er commandant.
2. — Vernon et Châteauroux, Julien, cap. en 1er commandant.
3. — Vernon, Paris et armée d'Orient, Billiard, cap. en 1er, commandant.
4. — Vernon, Borderel, id. id.

ESCADRONS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

1er *escad.* — Algérie, dépôt Orange N. chef d'escadron, commandant.
2. — Oran, dépôt Béziers, Thierry, chef d'escadr., commandant.
3. — Constantine, dépôt Lunel, N., chef d'escadr., commandant.
4. — Paris, dépôt Vernon, Martin, colonel commandant.
5. — Lyon et Rome, [dépôt Châteauroux, Huguenet, chef d'esc. comm.

ALGÉRIE.

MM. Le comte Randon, général de division, sénateur, gouverneur général
Rivet, général de brigade, chef d'état-major général.
Jusuf, général de brigade, commandant les troupes indigènes.
Buisson d'Armandy, général de brigade, comm. l'artillerie en Algérie.
Baron de Chabaud-Latour, général de brigade, commandant supérieur du génie en Algérie.
Damiguet de Vernon, colonel, chef de gendarmerie d'Afrique.

DIVISION D'ALGER.

MM. Camou, général de division, commandant la division.
Spitzer, lieutenant-colonel, chef d'état-major (Alger, Médéah, Milliana, Cheréhell, Blidah, Orléansville, Tenez, Aumale, Teniet-el-Had, Delhys).
Donop, intendant militaire.

DIVISION D'ORAN.

MM. Pélissier, général de division, commandant la division.
Pourcet, lieutenant-colonel, chef d'état-major (Oran, Mostaganem, Mers-el-Kébir, Mascara, Tlemcen, Sidi-bel Abbès, Tiaret, Soudat, Nemours, Daija, Sebdou).
Dufour, intendant militaire.

DIVISION DE CONSTANTINE.

MM. de Mac-Mahon, général de division, commandant la division.
Lebrun, lieutenant-colonel, chef d'état-major (Constantine, Sétif, Bone, Guelma, Philippeville, Bougie, Djigelly, Bathna, Biskara).
Mallarmé, faisant fonction d'intendant militaire.

ADMINISTRATION CIVILE.

MM. Lapaine: secrétaire-général du gouvernement.
Monseigneur Pavy, évêque d'Alger.
Guillemard, procureur-général impérial, chef du service judiciaire en Algérie.
Delacroix, recteur de l'Académie d'Alger.
Lautour-Mézeray, préfet à Alger.
Majorel, préfet à Oran.
Zœpfell, préfet à Constantine.
De Sery, ingénieur en chef du service des ponts et chaussées à Alger.
Aucour, ingénieur ordinaire de 2e classe, chef du service des ponts et chaussées à Oran.
Regnaud de Lannoy, ingénieur en chef de 2e classe du service des ponts et chaussées à Constantine.
Ville, ingénieur ordinaire, chef du service des mines à Alger,
Lan, ingénieur ordinaire, chef du service des mines à Oran.
Dubocq, ingénieur ordinaire, chef du service des mines à Constantine.
Guiauchin, architecte, chef du service des bâtiments civils à Alger.
Viala de Sorbier, architecte, chef du service des bâtiments civils à Oran.
Auher, architecte, chef du service des bâtiments civils à Constantine.
Barny, chef de vérification des poids et mesures à Alger.
Cuzent, chef de vérification des poids et mesures à Oran.
Augustin, chef de vérification des poids et mesures à Constantine.
Renucoli, chef du service sanitaire à Alger.
Avio, chef du service sanitaire à Oran.
Geslin fils, chef du service sanitaire Philippeville.
Darru, Caignard, Canis, Roy, Bonnemain, Hérail, Léoni, Dacosta, de Franclieu, Petrus, Borel, Hamel, de Montagu, Lavaud, Wasse de Saint-Marre, de la Roncière, Girard, Mirat, Achet, Couder, Saglio, inspecteurs du service de la colonisation.
Hardy, directeur de la pépinière centrale, inspecteur des pépinières de l'Agérie.
Fabre, directeur de l'enregistrement et des domaines de l'Algérie.
Flour de Saint-Genis, directeur des douanes et contributions indirectes de l'Algérie.
De Bellot, directeur du service de la trésorerie et des postes à Alger.
Farrenc, direct. du service de la trésorerie et des postes à Constantine.
De Jupeaux, dir. du service de la trésorerie et des postes à Oran.
Gasson, chef du service des tabacs à Alger.
Roguet, chef du service des tabacs à Constantine.
Getten, chef du service des tabacs à Oran.
Cetto, chef du service des forêts à Alger.
Lichtlin, chef du service des forêts à Bone.
Cherrier, chef du service des forêts à Oran.
Brahemschie, de Slane, Vignard, Schousboé et Martin, interprètes principaux.

MARINE

AMIRAUX.

Baron de Makau, sénateur.
Parseval-Deschênes, sénateur commandant l'escadre française de la Baltique.
Hamelin, c. en chef de l'escadre de la Méditerranée.

VICE-AMIRAUX, MM.

Du Petit-Thouars, membre du conseil de l'amirauté.

Lainé.
Tréhouart, préfet maritime du 2e arrondissement, à Brest.
Bruat, commandant l'escadre d'évolutions de l'Océan.
Le Prédour, membre du conseil de l'amirauté.
Baron Dubourdieu, préfet maritime du 5e arrondissement à Toulon.
Laplace, membre du conseil d'amirauté.
Romain Desfossés, président du conseil des travaux de la marine.

CONTRE AMIRAUX, MM.

Hernoux, comm. la division navale des Antilles
Montagnes de la Roque, préfet maritime du 4e arrondiss. à Rochefort.
Verninac-St-Maur, gouvern. général des établissem. français dans l'Inde.
Vaillant, mem. du cons. de l'amirauté.
Mathieu, contre-amiral du cadre de réserve, direct. du dépôt des cartes et plans de la marine.
Laguerre, com. en chef la divis. nav. de la Réunion et de l'Indo-Chine.
De Suin.
Guillois, directeur du cabinet et chef d'état-major du ministre de la marine et des Colonies.
Comte de Geurdon.
Febvrier des Pointes, com. en chef de la station de la mer Pacifique.
Jacquinot, major général de la marine à Toulon.
Charner, com. en sous-ordre l'escad. d'évolution de l'Océan.
Lebarbier de Tinan, com. en chef de la division navale du Levant.
La Pierre, mem. du conseil des trav.
Odet-Pellion, préfet maritime à Cherbourg (1er arrondissement).
Lugeol, com. en sous-ordre de l'escadre de la Méditerranée.
Lavaut, préfet maritime à Lorient (3e arrondissement).
Laroque de Chaufray, com. la division navale du Brésil et de la Plata
Penaud, commandant en sous-ordre de la 3e escadre.
Vicomte Duquesne, com. en chef de la division navale des Antilles et du golfe du Mexique.
Guérin, com. la division navale de l'Indo-Chine.
Fourichon, major général de la marine à Brest.
Clavaud, chef d'état-major général de l'escadre de la Baltique.
Comte de Gueydon, gouverneur de la Martinique.
Rigault de Genouilly, com. sup. des marins détachés en Crimée.
De Chabannes-Curton.

TROUPES DE LA MARINE.

ÉTABLISSEMENTS.

MM Durbec, général de brigade, insp. général du matériel de la marine à Paris.
Colonel Edmond d'Esclevin, directeur d'artillerie à Toulon.
Colonel Daniel du Colhoé, directeur d'artillerie à Brest et de la fonderie imp. de Ruelle.
Colonel Dupont, com. le régiment d'artillerie, à Lorient.
Lieut.-col. Leblanc, direct. d'artill., à Lorient.
Lieut.-col. Tournal, direct. d'artill., à Cherbourg.
Chef de bataill. Dumas, direct. d'art., à la Guadeloupe.
Chef de bat. Lévy, direct. d'artillerie, à la Martinique.
Chef d'esc. Frébault, com. l'école de pyrotechnie, à Toulon.
Chef de bat. Rolland, directeur de la fonderie de Saint-Gervais.
Chef de bataill. Paine, direct. des forges de la Villeneuve.
Capitaine en 1er Laurent, inspecteur des fabrications de projectiles à Charleville.
Capitaine en 1er Brissaud, inspecteur des fabrications de projectiles à Mézières.

GENDARMERIE MARITIME.

1re *comp.* — Blot. cap. com. à Cherbourg.
2. — Courbet, cap. com. à Brest.
3. — Bremer, cap. com. à Lorient.
4. — Dubaret, cap. com. à Rochefort.
5. — Guliloux, cap. com. à Toulon.

INFANTERIE DE MARINE.

M. le comte de Fitte de Soucy; général de division, inspecteur général de l'arme.
1er *rég.* — Bert, col. à la Guadeloupe.
2. — Fiéron, colonel à Rochefort.
3. — Bertin-Duchadeau, col. à Toulon.

COMPAGNIE DE DISCIPLINE A LORIENT.
Comte, capit. d'infanterie, command.

GÉNIE MARITIME, MM.

Garnier, inspecteur général à Paris.
Lebas, ingénieur de première classe, conservateur du musé naval à Paris.
Zéni, ing. de prem. classe, direct. des forges de la Chaussade à Guérigny.
Sochet, ing. de prem. cl., membre du conseil des travaux à Paris.
D'Ingler, ing. de prem. cl. dir. de l'établissem. de la marine à Indret.
Bayle, ing. de prem. cl.. membre du conseil des travaux à Paris.
Guieyesse, ing. de prem. classe, membre du conseil des travaux à Paris.
Deschamps, sous-ing. prem. classe, direct. des paquebots de la Manche.

CORPS DES INGÉNIEURS HYDROGRAPHES.

Bégat (Pierre), ingénieur en chef.
Quoy, inspecteur général du service de santé de la marine.
L'abbé Coquereau, aumônier en chef de la flotte.
Laugier, membre de l'Institut, examinateur de l'école navale.

COLONIES FRANCAISES.

MARTINIQUE MM.

Le comte de Gueydon, capitaine de vaisseau, gouverneur.
Brunot, colonel d'infanterie de marine, commandant militaire.
Bontemps, commissaire adjoint de la marine, directeur de l'intérieur.
Londe, conseiller, président de la cour impériale.
Blondel de la Rongerie, procureur général impérial.
Monseigneur (le Herpeur, évêque du Fort de France.

GUADELOUPE ET DÉPENDANCES, MM.

Bonfils, capitaine de vaisseau, gouverneur.
Chaumont, colonel d'infanterie militaire, commandant militaire.
Husson, directeur de l'intérieur.
N., conseiller, président de la cour impériale.
Raffer, proc. général imp.
Monseigneur Forcade, évêque de la Basse-Terre.

ILE DE LA RÉUNION, MM.

Hubert-Delisle, gouverneur.
Barolet de Puligny, colonel d'infanterie de marine, command, milit.
Manès, directrur de l'intérieur.
Bellier de Villentroy, conseiller, président de la cour impériale.
Béret, procureur général imperial.
Monseigneur Desprez, évêque de St.-Denis.

MAYOTTE ET DÉPENDANCES M.

Brisset, commandant supérieur.

GUYANE FRANÇAISE, MM.

Bonard, capitaine de vaisseau, gouverneur de la Guyane française, commandant la division navale formant la station de cette colonie.
Masset, lieut.-colonel d'infanterie de marine, faisant fonction de comm. militaire.
Favard, direct. de l'intérieur.
Mittaine, conseiller, président de la cour impériale.
N., procureur général impérial.

ILES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON, M.

Gervais, lieuten.-colonel d'artillerie de marine, commandant.

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES MM.

Faidherbe, ch. de bat. du gén. gouv.
Carrère, président de la cour impér. séant à Saint-Louis.
N., procureur général impérial
Boulanger, préfet apostolique.

ILE DE GORÉE, MM.

Ropert, lieutenant de vaisseau, com. particulier.
De Reboul de Charriol, faisant fonction de proc. gén. imp.

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DANS L'INDE.

PONDICHÉRY, CHANDERNAGOR, KARIKAL, YANAON.

MM. Verninac de Saint-Maur, contre-amiral, gouverneur.
Orianne, président de la cour imp.
de Ristelbucher, procureur général impérial.

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

M. Page, capit. de vaisseau, chef de la division navale, commandant les îles Marquises, commissaire impérial aux îles de la Société.

INDICATIONS DIVERSES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

HOTEL IMPÉRIAL DES INVALIDES

S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, maréchal de France, gouverneur honoraire.

Le comte d'Ornano, sénateur, général de division, gouverneur.

M. Sauboul, général de brigade, commandant de l'hôtel.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Le général de division Lebrun, duc de Plaisance, sénateur, grand chancelier.

Le général de brigade Maizières, secrétaire général.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Vandal, directeur général.

ADMINISTRATION DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

M. Gréterin, conseiller d'état, direct. général.

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. Stourm, conseiller d'état, direct. général.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

M. Graves, directeur général.

ADMINISTRATION DES CULTES.

M. de Contencin, directeur général.

COMMISSION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

M. Pelouze, membre de l'académie des sciences, président.

CAISSE D'AMORTISSEMENT, DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

M. Guillemot, directeur général.
M. Daru (Eugène), caissier.

BANQUE DE FRANCE.

M. le comte d'Argout, sénateur, gouverneur.

M. de Crousaz-Cretet, caissier princ.

CONSEIL GÉNÉRAL DES BATIMENTS CIVILS.

Le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, président.

M. Caristie, membre de l'institut, vice-président.

Membres : MM.

Leclère (Achille), membre de l'institut, Biet, Grillon, Gourlier.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. de Saint-Georges, directeur.

PRÉFECTURE DE POLICE.

M. Piétri, préfet de police,
M. de Saulxure, secrétaire général.

HOSPICE DES QUINZE-VINGTS.

M. Lelennier, directeur.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

M. Dufau, directeur.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

M. de Lanneau, directeur.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

M. Naudet, membre de l'institut, administrateur général.

M. J. Taschereau, administr. adjoint.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

M. le vicomte de Vougy, dir. gén.

CHEMINS DE FER.

M. le comte Eugène Dubois, conseiller d'État, directeur général.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ACADÉMIQUES.

DÉTERMINÉES PAR LE DÉCRET ORGANIQUE DU 22 AOUT 1854.

Académie d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Mottet, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (M. Quet, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne, des Basses-Pyrenrenées (M. Dutrey, recteur).

— de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la

Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. François, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme (M Théry, recteur)

— de Dijon, comprenant les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Cournot, recteur).

— de Douai, comprenant les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais et la Somme (M. Guillemin, recteur.)

— de Grenoble, comprenant les départements des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère (M. Hisard (Aug.) recteur).

— de Lyon, comprenant les départements de l'Ain, de la Loire, du Rhône et de Saône et Loire (M. l'abbé Noirot, recteur.)

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrennées-Orientales (M. Donné, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges (M Faye, recteur),

— de Paris, comprenant les départements du Cher, d'Eure et Loir du Loir et Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (M. N., recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne (M Lassaussaye, recteur).

— de Rennes, comprenant les départem. des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ile-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Mourier, recteur).

— de Strasbourg, comprenant les départem. du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (M. Rinn, recteur).

— de Toulouse, comprenant les departements de l'Arriége, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne (M. Laferrière, administrateur délégué).

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION Ire. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. Chamblain ✻, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Préfet.

Conseil de Préfecture.

Le Préfet, Président.

MM. Lescuyer ✻, avocat.
Bert ✻, ancien avoué.
Challe fils, avocat.

Secrétaire général de la Préfecture : M. Lescuyer.

Audiences de M. le Préfet.

Le Préfet reçoit les lundis et vendredis, de midi à 2 heures, toutes les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires concernant l'administration.

Il reçoit tous les jours les fonctionnaires publics et chefs de service aux mêmes heures, ou, sur leur demande expresse, à toute heure.

Entrée du public dans les bureaux de la Préfecture.

Le bureau du secrétariat est ouvert tous les jours. Le public n'est admis dans les autres bureaux que les lundis et vendredis, de midi à 4 heures. Hors de ces jours et heures, l'entrée des bureaux est formellement interdite.

CABINET DU PRÉFET.

M. Febvay, chef du cabinet, secrétaire particulier.

Réception et ouverture des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion-d'Honneur. — Questions politiques. — Affaires confidentielles et réservées. — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. Gougeard, commis d'ordre et attaché au cabinet.

Dépôt du sceau de la Préfecture. — Timbre, enregistrement et distribution des dépêches. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture, et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations faites et des mémoires déposés dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisation et visa de pièces. — Contrôle des récépissés délivrés par les receveurs des finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. — Matériel et fournitures des bureaux.

1er BUREAU.

Administration générale et comptabilité

MM. Belle ✻, chef.
Michelon, sous-chef.

Adon générale, MM. Klobukowski, Bouchot, Vignes, André, — employés.
Comptabilité, MM. Cadot, Blin-Barbier, — employés.

I.

Personnel administratif. — Procès-verbaux d'installation; congés, pensions, etc. — Maires et adjoints. — Commissaires de police. — Élections législatives, départementales et municipales. — Listes électorales et listes du jury. — Dénombrement quinquennal et mouvement annuel de la population. — Naturalisations. — Mouvement du personnel de la Légion-d'Honneur.

Police générale. — Crimes et délits; morts accidentelles; suicides; incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement; récompenses honorifiques et autres. — Passeports et permis de séjour; réfugiés politiques; secours de routes; surveillance des forçats et des condamnés libérés. — Translations de prisonniers. — Imprimerie; librairie; journaux. — Théâtres. — Chasse, ouverture et clôture; permis; destruction des animaux nuisibles; louveterie.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes; — machines a vapeur. — Voitures publiques. — Roulage. — Boulangerie; approvisionnements; taxe du pain. — Poids et mesures.

Police sanitaire. — Jury médical; médecins; herboristes; sages-femmes; pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles.

Agriculture. — Secours; encouragements. — Institut national agronomique; écoles vétérinaires; fermes régionales et fermes-écoles. — Societés d'agriculture; comices agricoles. — Commissions hippiques; dépôt d'étalons. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Ecoles des arts et métiers. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte; caisses d'épargne; sociétés de secours mutuels. — Compagnies d'assurances; caisse des incendiés. — Statistique générale de France.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains; mobilier de l'archevêché; maîtrise de la cathédrale; séminaires. — Congrégations religieuses.

Instruction publique supérieure et secondaire; Instruction primaire; personnel des instituteurs. — Bourses dans les lycées. — Sociétés savantes.

Beaux arts. — Antiquités; monuments historiques; musées.

Finances. — Personnel des receveurs; percepteurs des agents et employés des diverses administrations financières.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et les communes. — Nomination des commissaires répartiteurs. — Cadastre; confection et conservation des plans et matrices. — Recensements des valeurs mobilières et des portes et fenêtres. — Patentes. — Mise en recouvrement des rôles; poursuites; remises et modérations; secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires; exercices; abonnements. — Débits de tabac et de poudres à feu. — Bacs et bateaux.

Postes.— Bureaux de direction et de distribution ; courriers; service rural; résentations de facteurs.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police.

Domaines. — Propriétés de l'Etat. — Iles et îlots. — Domaines engagés ; liénations ; concessions ; contentieux; vente d'objets appartenant à l'État.

Eaux et forêts. — Pêche fluviale. — Bois domaniaux et particuliers. —)éfrichements.

Affaires militaires : — Recrutement de l'armée; tirage; conseil de révision; ngagements volontaires. — Déserteurs et insoumis.— Garnisons; casernement; logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires.— Fournitures et prestations pour le compte du ministre de la guerre. — Ecole olytechnique ; écoles militaires; école navale. — Invalides; pensionnaires e l'Etat et de la marine; secours à d'anciens militaires.

Garde nationale : — Organisation et administration.— Conseils de recensement; jurys de révision; tableaux annuels des citoyens mobilisables; corps péciaux; inspection de l'armement ; conseils de discipline.

II.

Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, ubventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget e l'Etat ou du budget du département, sur états et pièces préalablement isés. — Rédaction des situations, états et comptes d'ordonnancement à nvoyer aux ministres.

2e BUREAU.

Administration départementale et travaux publics.

MM. Lechat, chef.
Dautun, sous-chef.
Manigot, Legoube, Rousseau, Guérin, employés.

MM. Pieplu, architecte du département.
Berrade, inspecteur du service des enfants trouvés, etc.

I.

Administration départementale.— Budgets et comptes départementaux.— Vérification et visa des pièces de dépense. — Impositions extraordinaires et emprunts.

Bâtiments départementaux.—Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture; académie; tribunaux; casernes de gendarmerie; prisons et dépôts de sûreté; asile d'aliénés; école normale primaire. — Travaux d'entretien, de grosses réparations et de constructions neuves; acquisitions; échanges; baux à oyer; assurances contre l'incendie. —Mobiliers départementaux. — Architectes de département et d'arrondissements.

Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix.

Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie.

Prisons et dépôts de sûreté. — Commissions de surveillance; personnel les aumôniers, médecins, gardiens chefs, surveillants, etc. — Administration et régime intérieur; dépenses diverses; répartition du produit du travail des condamnés; remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an.

Dépôt de mendicité. — Enfants trouvés et abandonnés, et orphelins pau-



vres. — Tour d'Auxerre et bureaux d'admission; secours aux filles-mères; inspection et service médical; dépenses extérieures de toute nature.

Aliénés. — Commission de surveillance et personnel de l'asile. — Fixation des prix de pension; admissions et sorties de pensionnaires; séquestration d'office des aliénés dangereux; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux; répartition des dépenses entre le département et les communes; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers.— Administration et régime intérieur de l'asile; dépenses de toute nature; budgets et comptes. — Frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département.

Archives du département. — Bibliothèque administrative; achat et entretien des livres.

Secours et encouragements de toute nature accordés sur les fonds départ.

II.

Travaux publics. — Personnel des ingénieurs, conducteurs, piqueurs et cantonniers.

Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon. — Entretien et amélioration; navigation et flottage.

Canaux de Bourgogne et du Nivernais.

Moulins et usines. — Irrigations. — Dessèchement de marais.

Chemin de fer de Paris à Lyon. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.

Routes nationales et départementales. Classement; construction; entretien; plantation.

Vicinalité.—Chemins de grande communication, d'intérêt commun et autres. — Personnel des agents-voyers de tout ordre — Classements; fixation de limites; travaux de construction, de réparation et d'entretien; création et répartition des ressources spéciales; subventions du département; règlement des dépenses. — Chemins ruraux.

Mines et carrières.

Forges et hauts fourneaux.

Grande voirie : — Alignements; anticipations; contraventions.

3e BUREAU.

ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

MM. MOTHERÉ, chef.
BRODIER, sous-chef.
BRUN,
GUIGNIER,
AUGÉ,
STEMPZINSKI,
BURAT DE GURGY,
SOUDAIS,
} employés.
PESNARD, surnuméraire.

I.

Circonscriptions territoriales des communes. — Règlement des budgets et des comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires; répartition des amendes de police; revenus des propriétés communales; établissement et suppression d'octrois; personnel; tarifs; amendes et transactions; tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés; pesage et mesurage publics; taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; auto

risations de dépenses facultatives. — Baux à ferme et à loyer; constructions; acquisitions; aliénations et échanges; transactions sur procès.

Bois communaux. — Personnel des gardes. — Coupes; affouages; reboisements. — Remboursement à l'État des frais d'administration.

Police municipale et rurale. — Règlements locaux; parcours et vaine pâture; gardes champêtres.

Voirie urbaine. — Plans généraux d'alignement; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruine.

Culte paroissial. — Cures; succursales; chapelles; fabriques; églises et presbytères; cimetières.

Colléges communaux. — Subventions municipales; traités; bourses communales.

Instruction primaire. — École normale; personnel; administration; distribution de bourses. — Écoles communales; maisons et mobiliers d'école; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution mensuelle; subventions départementales; listes des élèves gratuits.

Salles d'asile et ouvroirs; crèches, etc.

II.

Hospices et bureaux de bienfaisance. — Nomination des commissions administratives, médecins, receveurs et économes; traités avec les congrégations hospitalières. — Gestion des propriétés immobilières. — Administration intérieure et comptabilité.

Associations charitables de toute nature.

Archives. — M. Quantin ✻, archiviste.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département. des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent, les autres pour les droits de propriété, servitude, etc. sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. Amelin, Sous-Préfet, à Avallon. — *Secrétaire* : M. Boursier.

Barrault de Saint-André, Sous-Préfet, à Joigny. — *Secrétaire* : M. Maiseau.

Lapérouse, Sous-Préfet, à Sens. *Secrétaire* : M. Desbuissons.

Jarry, Sous-Préfet à Tonnerre. — *Secrétaire* : M. Masson.



Indication des communes composant chaque canton.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest) —Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay près Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charantenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint-Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay — Beaumont, Chemilly près Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Egleny, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois-d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-Bois, Magny, Menades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot.

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny le-Beuréal, Sauvigny-en-Terre-Pleine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le-Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes —Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vézelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay près Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St.-More, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Tizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tolon, Volgré

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.

Brienon — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en Othe, Turny, Vénizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Sept-Fonds.

Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépaux, Verlin.

Villeneuve-le-Roi. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, Les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve le-Roi.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.

Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint Agnan, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay le-Roi, Malay-le-Vicomte, Noé, Passy, Rosoy, Saint Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

Sergines. — Compigny, Courceaux Courlon, Fleurigny, Grange le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint Jean, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

Villeneuve l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc.—Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

Cruzy. — Artonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoi-le-Bas, Sennevoi-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

Flogny — Bernouil, Beugnon Butteaux, Carisey, Dié, Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Lasson Neuvy Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Noyers, Passilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

Tonnerre.—Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCE.	CANT[…] que repr[…] le[…] Conseil[…]
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Bardon aîné	propriétaire	Auxerre	Auxerre (
Baron Martineau des Chesnez G. O. ✻	maire	Auxerre	Auxerre (o
Guérin-Devaux	procureur impérial	Versailles	Chablis
Larabit O. ✻	sénateur	Paris—Irancy	Coulanges
Badin-d'Hurtebise	juge de paix	Cravan	Coulanges
Drinot-Desserais	propriétaire	Ouaine	Courson
Rare ✻	juge de paix	Maligny	Ligny
Frémy O. ✻	conseiller d'État	Paris—Seignelay	Seignelay
Moiset	docteur en méd.	Saint-Florentin	Saint-Flor
Baron Chaillou des Barres. O. ✻	maire	Sainpuits	Saint-Sau
Arrault ✻	maire	Toucy	Toucy
François-Chaslin,	propriétaire	Prégilbert	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Ferrer (Pierre-Andoche)	avoué	Avallon	Avallon
Bétherry de la Brosse	propriétaire	C[…]ce-de Guillon	Guillon
De Payrat ✻	C. à la C. d'a. de P.	Paris	L'Isle-sur-
Comte de Chastellux	propriétaire	Chastellux	Quarré-l.-
Flandin ✻	S à la C. d'a. de P.	Paris	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Précy	ancien notaire	Chassy	Aillant-s.-
Cherest	avocat	Auxerre	Bléneau
Simonneau	juge de paix	Brienon	Brienon
Salmon	juge de paix	Cerisiers	Cerisiers
Challe ✻	avocat	Auxerre	Charny
Lacam père	propriétaire	Joigny	Joigny
Bourgoin-Dugas	propriétaire	Mézilles	Saint Far
Protat	propriétaire	St-Julien-du-Sault	St-Julien-d
Baron de Chateaubourg ✻	maire	Villen.-sur-Yonne	Villen.-sur
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Comte de Bressieux ✻	maire	Savigny	Chéroy
Bertrand ✻	député	Paris, r. d. St-Pères	Pont-sur-Y
Lallier	juge	Sens	Sens (nord)
Ad. Vuitry ✻	conseiller d'état	Paris	Sens (sud)
Foacier	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Carlier C. ✻	conseiller d'état	Paris	Villen-l'Ar
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Marquis de Louvois ✻	propriétaire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr
Marquis de Tanlay ✻	maire	Tanlay	Cruzy
Marquis Anjorrant	maire	Flogny	Flogny
LeComte ✻	député	Paris	Noyers
Rétif	présid. du trib. civ.	Tonnerre	Tonnerre

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

NOMS.	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Flocard	propriétaire	Auxerre	Auxerre (est)
Tambour	avoué	Auxerre	Auxerre (ouest)
Jacquillat	maire	Chemilly	Chablis
Chevillot	juge de paix	Escolives	Coul.-la-Vineuse
de Mangin	propriétaire	Andryes	Coul.-sur-Yonne
Louzon	agent-voyer	Courson	Courson
Therèse	greffier	Ligny	Ligny
Hermelin,	juge de paix	St.-Florentin	St -Florentin
de Vathaire	propriétaire	Saint-Sauveur	St.-Sauveur
Dourneau	juge de paix	Seignelay	Seignelay
Lavollée	juge de paix	Toucy	Toucy
Jeannez fils	marchand de bois	Sementron	Vermenton
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.			
Houdaille	propriétaire	Avallon	Avallon
Bierge	banquier	Avallon	
Delaveau	notaire	Montréal	Guillon
Bidault	juge d'instruct.	Avallon	L'Isle
Delétang fils	notaire	Joux-la-Ville	
Tripier	propriétaire	Saint-Léger	Quar.-l.-Tombes
Chatelain	maire	Quarré	
Cotteau-Montauré	propriétaire	Châtel-Censoir	Vézelay
Regnault	juge de paix	Vézelay	
ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.			
Moussu	notaire	Senan	Aillant
Serrurot	notaire hon.	Champignelles	Bléneau
Moreau fils	négociant	Brienon	Brienon
Salmon	avoué	Sens	Cerisiers
Lavollée	juge de paix	Charny	Charny
Lefebvre-Arrault	anc. notaire	Joigny	Joigny
Lavollée	propriétaire	Mézilles	St.-Fargeau
Pophilat	maire	La Celle St-Cyr	St-Julien
Leblanc	propriétaire	Villen.-s.-Yonne	Villen.-s.-Youn.
ARRONDISSEMENT DE SENS.			
Poussard	notaire	Chéroy	Chéroy
Esprit	propriétaire	Champigny	Pont-sur-Yonne
Le Comte ✱	propriétaire	Villeneuve-l.-G.	
Cornisset	ancien maire	Sens	Sens (nord)
de Fontaine	propriétaire	Fontaine.	
Cornisset-Lamotte	juge de paix	Sens	Sens (sud)
Pléau	prés. du trib. de c.	Sens	
Legendre	maire	Sergines	Sergines
Bègue	notaire	Villen.-l'Archev.	Villen.-l'Archev.
ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.			
Martenot	maître de forges	Ancy-le Franc	Ancy-le-Franc
Audibert	an. s.-préf., prop.	Fuloy	
N.			Cruzy
Roy	juge de paix	Cruzy	
Quignard	propriétaire	Tronchoy	Flogny
Darlet	propriétaire	Meaux	
Gautherin	maire	Annay-s-Serein	Noyers
de Monicault	propriétaire	Tonnerre	Tonnerre
Belbet	avoué honoraire	Tonnerre	

JURY MÉDICAL.

MM. Adelon et Bérard, présidents alternativement.
Paradis, doct. en médec. à Auxerre.
MM. Courot, doct. en méd. à Auxerre.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Gaudichon, pharmacien à Sens.

MÉDECINS DES ENFANTS TROUVÉS.

MM.

Marie, Auxerre
Marie-Lesseré, Appoigny
Philippe, Chablis
Guyard, Gy-l'Evêque
Navères, Irancy
Vesperini, Mailly-la-Ville
Tournier, Druyes
Bernardin, Ouanne
Hélie, Saint-Florentin
Rochon, Saint-Sauveur
De Jonchère, Héry
Marquet, Parly
Tassin, Leugny
N. Vermenton
Vildieu, Avallon
Leriche, Cussy
Collin, Rouvray p. Quarré
Seureau, Vézelay
Petit, Châtel-Censoir.
Pruneau, L'Isle
Maillard, Sermizelles.
Laurence, Aillant
Bonneviot, Champignelles
Fontaine, Brienon
Molleveaux, Chailley
Baudoin, Arces
Beulard, Villefranche
N. La Ferté-Loup.
Courtois, Joigny
Larcher, Mézilles
Bazot, St-Julien-du-Sault
Bally, Villeneuve-sur-Y.
Bachot, Chéroy
Rocher, Pont-sur-Yonne
de Brouard, Sens.
Carant, id.
N...
Deville, Villen.-sur-Vanne
Colomb, Thorigny,
N. Ancy-le-Franc
Thierry, Ravières
Thierry, Tanlay
N (p le canton de Flogny)
Lédié, Noyers
Boubé, Etivey
Lemoine, Tonnerre
Vildieu, Avallon.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

AUXERRE, MM.

Courot, Marie, Dionis des Carrières, } docteurs méd. à Auxerre.
Duchêne, id. Vermenton.
Duché, id. Ouanne.
Sallé-Fremy, pharmacien, Auxerre.
Poubeau, id. id.
Hélie, médecin à Saint-Florentin
Vigreux, méd. vétér., Auxerre.
Arrault, cons. génér., Toucy.
Badin d'Hurteb., j. de p. Coul.-s.-Yon.
Belhomme, vétérinaire à Toucy.

AVALLON, MM.

Quatrevaux, doct. méd. Avallon.
Leriche, id. Cussy.
Pruneau, id. L'Isle.
Thierry, pharmacien, Avallon.
Jauneau, id. Vézelay.
Renault, vétérinaire, Avallon.
Febvre, conseiller gén., Avallon.
N...
Vildieu, médecin Avallon
Voisenet, id. Quarré-les-Tombes.

JOIGNY, MM.

Picard, Lefebvre-Arrault, } doct. méd. Joigny.
Bailly, id. W.-s.-Yonne.
Simonneau, id. Aillant.
Delpy, Benoît } pharmaciens, Joigny.
Robillard, méd. vétér., Joigny,
Lefebvre-Arrault, propr., Joigny.
Martin, id. Ep. les-Voyes
Magnitot d'Orgerès, id. Malicorne.
Verrollot d'Ambly, id. Brienon.

SENS, MM.

Crou, Hédiard, Rolland, De Chauveau, De Brouard, } méd., Sens.
Audebert, Jacob, } pharm., Sens.
Martinot, vétérinaire, Sens.
Populus, médecin, Pont-s.-Yon.
Lamoureux, propr., La Pommeraye
Brice-Foin, m. de poste, Thiel.
Pille, négociant, Sens.

TONNERRE, MM.

Marquis, Lemoine, } doct, méd., Tonnerre.
Mariglier, id. Noyers,
Deboy, id. Carisey.
Legris, pharmacien, Tonnerre.
Bernard, id., Tonnerre.
Jacquillat, proprietaire, Tonnerre.
Perruchon, architecte, Tonnerre.

***TABLEAU** par ordre alphabétique des 482 communes du département de l'Yonne, avec le chiffre de la superficie, celui du revenu foncier, et les distances judiciaires ; le nom du canton et du bureau de poste auxquels chaque commune appartient.*

(**Nota.** — Les distances judiciaires sont exprimées en kilomètres.)

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Accolay.	927	21981	Vermenton	Vermenton	3	22	22
Aigremont.	681	4607	Chablis	Chablis	14	28	28
Aillant.	1820	31515	Aillant	Aillant	»	13	20
Aisy.	1797	37563	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc.	1471	58760	Id	Ancy-l-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre.	2165	34563	Id.	Id	5	15	50
Andries.	2979	28581	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	6	37	57
Angely.	799	21939	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	5	14	48
Annay-la-Côte.	1292	37490	Avallon	Avallon	6	6	43
Annay-s.-Serein.	2700	24895	Noyers	Noyers	5	15	33
Annéot.	2612	18136	Avallon	Avallon	5	5	44
Annoux.	613	8633	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	6	21	46
Anstrudes.	2678	31688	Guillon	Guillon	14	25	57
Appoigny.	2208	83234	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces.	2351	18939	Cérisiers	Cérisiers	10	23	33
Arcy-sur-Cure.	2632	33815	Vermenton	Arcy-s.-Cure	7	29	29
Argentenay.	507	13376	Ancy-le Franc	Ancy-l Franc	7	14	49
Argenteuil.	3046	67191	Id	Id.	6	17	52
Armeau.	1017	16263	W.-s.-Yonne	Villevalier	5	11	46
Arthonay.	3223	15302	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières.	1795	20308	Vézelay	Vézelay	9	22	38
Asquins.	2351	24183	Id	Id.	2	13	42
Athie.	490	10312	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	7	10	50
Augy.	505	15898	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre.	4503	534781	Id	Id.	»	»	»
Avallon.	2675	107033	Avallon	Avallon	»	»	49
Avrolles.	1693	76501	St.-Florentin	St-Florentin	3	29	29
Bagneaux.	1623	22029	W.-l'Archev.	W.-l'Archev	3	27	53
Baon.	837	7160	Cruzy	Tanlay	7	13	48
Bassou.	409	11167	Joigny	Bassou	12	12	20
Bazarnes.	1939	25509	Vermenton	Vermenton	9	19	19
Beaumont.	654	15456	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers.	621	6775	Quarré	Quarré	8	17	66
Beauvoir.	672	10514	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine.	2517	17267	Chablis	Chablis	5	15	15
Bellechaume.	2452	32010	Brienon	Brienon	6	22	31
Béon.	1340	21141	Joigny	Joigny	7	7	40
Bernouil.	436	4542	Flogny	Flogny	6	9	29
Béru.	316	5135	Tonnerre	Tonnerre	11	11	27
Bessy.	1053	13892	Vermenton	Arcy-s.-Cure	5	27	27
Beugnon.	770	1670	Flogny	Neuvy	11	27	34

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-lieu
Blacy	790	7033	L'Isle-s.-le-	L'Isle	4	15	48
Blannay	3726	7098	Vézelay	Avallon	8	11	39
Bléneau	1943	50570	Bléneau	Bléneau	»	14	55
Bleigny le-Carreau	029	12667	Ligny	Ligny	11	11	11
Bligny-en-Othe	2363	13238	Brienon	Brienon	3	20	25
Bœurs	230	9442	Cérisiers	Cérisiers	22	14	44
Bonnard	404	7774	Joigny	Bassou	13	13	16
Bois-d'Arcy	348	9179	Vermenton	Arcy-s.-Cure	15	35	35
Bouilly	1606	19154	St-Florentin.	St-Florentin.	8	23	23
Branches	1998	18166	Aillant	Fleury	12	18	15
Brannay	2257	14269	Chéroy	Pont	10	15	69
Brienon	023	11969	Brienon	Brienon	»	17	22
Brion	1650	26720	Joigny	Laroche	7	7	27
Brosses.	1997	34906	Vézelay	Vézelay	10	20	33
Bussy-en-Othe	5649	96424	Brienon	Laroche	10	12	28
Bussy-le-Repos	2379	24961	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	6	23	50
Bussières	1162	14001	Quarré-les-T.	Cussy-les-F.	11	17	66
Butteaux	755	17953	Flogny	Flogny	6	21	30
Carisey	1129	21013	Id.	Flogny	4	13	28
Censy	486	3805	Noyers	Noyers	3	24	42
Cérilly	729	6380	Cérisiers	Cérisiers	14	36	45
Cérisiers	2578	20491	Id	Id.	»	22	44
Cézy	1603	47527	Joigny	Joigny	5	5	32
Chablis	2033	42312	Chablis	Chablis	»	20	20
Chailley	1125	11942	Brienon	St-Florentin	16	33	38
Chamoux	694	8400	Vézelay	Vézelay	8	23	42
Chambeugle	728	5557	Charny	Charny	6	35	46
Champcevrais	3272	23448	Bléneau	Bléneau	6	47	54
Champignelles	4292	28798	Id.	Champignell.	10	37	45
Champigny	2188	85713	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	7	19	75
Champlay	2108	36018	Joigny	Bassou	7	7	24
Champlost	2356	69982	Brienon	Brienon	8	25	30
Champs	439	14349	Auxerre	Vincelles.	10	10	10
Champvallon	683	11490	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	558	21774	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2340	54672	Auxerre	Auxerre	9	9	9
Charentenay	1464	19056	Coulange-la-V	Courson	7	20	20
Charmoy	698	16204	Joigny	Bassou	10	10	23
Charny	1762	29243	Charny	Charny	»	29	48
Chassignelles	1300	37997	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	3	21	56
Chassy	1645	21401	Aillant	Aillant	3	16	20
Chastenay	903	11344	Courson	Courson	10	24	24
Châtel-Censoir	2463	39306	Vézelay	Ch.-Censoir	14	29	31
Châtel-Gérard	3066	12902	Noyers	Noyers	12	33	51
Chastellux	1055	8722	Quarré	Chastellux	12	13	57
Chaumont	864	29139	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	9	20	78
Chaumot	1486	24207	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly, *pr. Seignel.*	572	12091	Seignelay	Seignelay	»	12	12
Chemilly-sur-Serein	1294	9743	Chablis	Chablis	3	28	28
Chêne-Arnoult	911	9707	Charny	Charny	8	31	49
Cheney	595	7978	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	973	22058	Seignelay	Laroche	»	22	22
Chéroy	1052	23320	Chéroy	Chéroy	»	22	69

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Chéu	748	26690	St.-Florentin	St-Florentin	6	30	30
Chevannes	2330	91150	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1306	15904	Charny	Charny	8	22	44
Chichée	1878	33275	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	678	16604	Joigny	Bassou	15	15	14
Chichy	232	4202	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1554	19481	VV.-l'Archev.	VV.-l'Archev	8	17	15
Chitry	1520	15034	Chablis	Saint-Bris	10	13	13
Cisery	469	18812	Guillon	Cussy-les-F.	3	10	54
Civry	1671	15050	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	2	16	42
Collan	1316	9872	Tonnerre	Tonnerre	8	8	26
Collemiers	1071	10944	Sens	Sens	7	7	57
Commissey	1304	14214	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Compigny	778	14179	Sergines	Sergines	3	19	76
Cornant	506	5406	Sens	Egriselles-l-B	12	12	55
Coulanges-la-Vin.	1058	34852	Coulange-la-V	Coulange-l-V	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1058	21081	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	»	32	32
Coulangeron	781	6969	Coulange-la-V	Coul.-la V.	9	17	17
Coulours	1739	12300	Cerisiers	Cerisiers	11	33	42
Courceaux	975	21647	Sergines	Sergines	11	23	80
Courgenay	2989	29947	VV.-l'Archev.	VV-l'Archev.	8	27	70
Courgy	1004	9063	Chablis	Chablis	6	15	15
Courlon	1673	37959	Sergines	Pont	7	19	73
Courson	3419	35604	Courson	Courson	»	22	22
Courtoin	615	12398	Chéroy	St-Valérien	12	16	58
Courtois	429	9200	Sens	Sens	4	4	60
Coutarnoux	868	14331	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	4	14	43
Crain	989	6382	Coul.-sur-Y.	Coul-sur-Y.	1	33	33
Cravan	2254	39197	Vermenton	Vermenton	5	19	19
Cruzy	5932	46923	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1116	32139	Ancy-le-Franc	Nuits	13	20	62
Cudot	1872	29223	Saint-Julien	Saint-Julien	2	22	49
Cussy-les-Forges	1362	34303	Guillon	Cussy les-F.	7	10	59
Cusy	493	23009	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	1	19	54
Cuy	697	27231	Pont-s.-Yonne	Pont	6	8	64
Dannemoine	1029	13857	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	1024	12573	Charny	Charny	6	25	41
Dié	1700	15245	Flogny	Flogny	6	10	28
Diges	3596	45927	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	301	2560	Cerisiers	Cerisiers	8	19	35
Dissangis	733	16599	L'Isle-s.le-S.	L'Isle	3	13	42
Dixmont	4218	36991	VV.-s.-Yonne	VV-s.-Yonne	11	15	42
Dollot	1528	25660	Chéroy	Chéroy	6	16	65
Domats	2415	53159	Id.	St-Valérien	11	19	58
Domecy-sur-Cure	2057	22674	Vézelay	Vézelay	11	13	51
Domecy-sur-le-Vaut	621	8046	Avallon	Avallon	6	9	42
Dracy	2184	22700	Toucy	Villiers-S-B.	4	27	27
Druyes	3948	29101	Courson	Coul.-sur-Y.	12	34	34
Egléry	802	10788	Toucy	Pourrain	10	17	17
Egriselles-le-Bocage	2369	20431	Sens	Egriselles-l-B	12	12	54
Epineau-les-Voves	704	12906	Joigny	Bassou	8	8	28
Epineuil	621	17982	Tonnerre	Tonnerre	3	3	32
Escamps	2294	37023	Coulange-la-V	Coulange-l-V	10	12	10

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Escolives	750	19706	Coulange-la-V	Coul.-la-Vin.	6	10	20
Esnon	1205	29878	Brienon	Brienon	3	15	15
Essert	540	8774	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4479	21354	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	17	53	45
Etaule	889	15496	Avallon	Avallon	4	4	46
Etigny	685	11802	Sens	Sens	8	8	49
Etivey	2803	18449	Noyers	Noyers	19	32	51
Evry	454	19518	Pont-s.-Yonne	Pont	5	78	68
Festigny	556	9974	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	3	30	30
Flacy	1230	20516	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	4	20	56
Fleurigny	1628	20933	Sergines	Thorigny	11	14	78
Fleury	1505	28489	Aillant	Fleury	9	17	15
Fléy	817	10342	Tonnerre	Chablis	11	10	25
Flogny	1266	22838	Flogny	Flogny	»	15	31
Foissy	2458	35771	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	5	20	53
Foissy-lès-Vézelay	533	6537	Vézelay	Vézelay	5	15	49
Fontaine-la-Gail.	1061	8009	Sens	Sens	9	9	53
Fontaines	2516	89422	Saint-Fargeau	Toucy	18	35	30
Fontenailles	275	3194	Courson	Courson	3	22	22
Fontenay, *p. Vézelay*	1348	12152	Vézelay	Vézelay	7	16	49
Fontenay, *p. Chablis*	509	3655	Chablis	Chablis	5	25	24
Fontenay-s.-Four.	1234	11135	Coul.-sur-Y.	Courson	10	24	23
Fontenouilles	1646	13635	Charny	Charny	4	33	48
Fontenoy	1590	19061	St.-Sauveur	Toucy	10	30	30
Fouchères	1472	20850	Chéroy	St-Valérien	10	13	59
Fournaudin	917	»	Cerisiers	Cerisiers	13	31	41
Fouronnes	1779	13057	Courson	Courson	5	22	22
Fresnes	497	4876	Noyers	Noyers	7	13	34
Fulvy	383	13777	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	4	23	54
Fyé	695	6827	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1167	32695	St.-Florentin	St.-Florentin	4	33	33
Gigny	1077	13692	Cruzy	Cruzy	7	27	62
Girolles	1634	30527	Avallon	Avallon	8	7	23
Givry	843	13824	Vézelay	Id	8	10	38
Gizy-les-Nobles	1092	37683	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	10	68
Gland	1667	10200	Cruzy	Cruzy	7	22	57
Grand-Champ	2829	31491	Charny	Villiers-S.-B.	11	30	31
Grange-le-Bocage	1290	7158	Sergines	Thorigny	14	20	67
Grimault	2376	17208	Noyers	Noyers	6	26	42
Gron	1173	17836	Sens	Sens	6	6	54
Guerchy	1186	27542	Aillant	Fleury	8	14	18
Guillon	1194	36697	Guillon	Guillon	»	15	56
Gurgy	2001	27949	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Evêque	1499	12058	Coulange-la-V	Coul.-la-Vin.	6	10	10
Hauterive	725	13045	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2119	48942	Id.	Id.	2	14	14
Irancy	1198	33062	Coulange-la-V	Vincelles	8	14	14
Island	2066	33520	Avallon	Avallon	7	7	47
Jaulges	1214	42554	St.-Florentin	St.-Florentin	7	30	30
Joigny	4667	179833	Joigny	Joigny	»	»	27
Jouancy	594	33838	Noyers	Noyers	3	23	40
Joux	4379	58331	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	14	18	32
Jouy	1761	26659	Chéroy	Chéroy	3	24	68

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Jully	1976	5067^{9}	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	30	65
Junay	363	813^{5}	Tonnerre	Tonnerre	4	4	39
Jussy	728	14227	Coulange-la-V	Coulange-l-V	3	10	10
La Belliole	849	15025	Chéroy	St-Valérien	9	16	58
La Celle-Saint-Cyr.	1857	51965	Saint-Julien	Joigny	9	9	36
La Chapelle-s.-Or.	1792	25718	Sergines	Thorigny	7	11	61
La Chapelle-Vaupelt.	504	11550	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-vieille-F	409	21379	Flogny	Flogny	2	13	39
Laduz	754	9527	Aillant	Aillant	6	15	10
La Ferté-Loupière	3048	28679	Charny	Charny	12	18	39
Lailly	2248	24546	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	4	23	30
Lain	1018	9691	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2300	76680	St.-Sauveur	St.-Sauveur	10	40	46
Lalande	1013	16750	Toucy	Toucy	7	26	20
La Mothe-aux-Auln.	1137	2967	Charny	Charny	3	30	54
La Postolle	1160	14233	VV.-l'Archev.	Thorigny	12	14	69
Lasson	707	13806	Flogny	Neuvy	13	28	32
Lavau	3506	45365	Saint-Fargeau	Saint-Farg.	8	53	50
La Villotte	1217	11075	Aillant	Villiers-St-B.	17	32	35
Les Bordes	1868	17567	VV.-s.-Yonne	VV.-s.-Yonn.	8	18	48
Les Ormes	855	8083	Aillant	Aillant	7	20	29
Les Siéges	2360	29070	VV.-l'Archev.	VV.-l'Arch.	8	19	42
Leugny	1334	30178	Toucy	Toucy	8	22	23
Le Vault	1519	33512	Avallon	Avallon	7	7	48
Levis	1209	13814	Toucy	Toucy	11	28	26
Lezinnes	1596	40599	Ancy-le-Franc	Tanlay	7	10	45
Lichères *p. Aigremont*	1635	14811	Chablis	Chablis	11	25	27
Lichères *p. Châtel-C.*	1431	20893	Vézelay	Chât-Censoir	14	29	37
Lignorelles	1155	14436	Ligny	Ligny	5	17	11
Ligny	2714	52433	Id.	Id.	»	21	23
Lindry	1322	15132	Toucy	Pourrain	14	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	400	9401	L'Isle-s-le-S.	L'Isle	»	14	48
Lixy	1476	21333	Pont-s.-Yonne	Pont	12	16	62
Looze	636	19589	Joigny	Joigny	5	5	38
Louesme	1037	11002	Bléneau	Villiers-St-B.	19	36	31
Lucy-le-Bois	1884	38817	Avallon	Lucy-le-Bois	9	9	46
Lucy-sur-Cure	321	10731	Vermenton	Vermenton	4	26	25
Lucy-sur-Yonne	819	13525	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	4	35	35
Magny	3073	51833	Avallon	Avallon	7	7	54
Maillot	616	11509	Sens	Sens	3	3	57
Mailly-la-Ville	2378	31060	Vermenton	Arcy-sur-C.	10	27	27
Mailly-le-Château	3717	22086	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	11	27	22
Malay-le-Grand	2181	13410	Sens	Sens	8	8	51
Malay-le-Petit	1104	31439	Id	Id.	6	6	58
Malicorne	1592	11163	Charny	Charny	8	32	30
Maligny	2228	38136	Ligny	Ligny	4	20	25
Marchais-Beton	1123	8753	Charny	Charny	8	37	42
Marmeaux	1076	14918	Guillon	Guillon	10	20	59
Marsangis	1468	32699	Sens	Sens	10	10	40
Massangis	2708	33032	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	7	20	49
Melisey	2217	14585	Cruzy	Tanlay	15	14	49
Menades	571	11996	Avallon	Vézelay	11	9	47
Mercy	266	9188	Brienon	Brienon	5	22	27

COMMUNES.	Superficie en hect	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr	au chef-l.
Méré	1186	84805	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1832	18696	Aillant	Aillant	11	24	20
Merry-Sec	1419	17290	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2563	16835	Coul.-sur-Y.	Coul.-sur-Y.	9	32	32
Mézilles	5243	53394	Saint-Fargeau	Mézilles	10	35	33
Michery	1705	53003	Pont-s-Yonne	Pont	4	13	69
Migé	1462	23789	Coulanges.l.-V	Coul.-la-Vin.	6	16	16
Migennes	1656	31832	Joigny	Laroche	10	9	22
Milly	549	11813	Chablis	Chablis	2	16	19
Môlay	1200	13896	Noyers	Noyers	6	15	33
Molesmes	950	5658	Courson	Courson	5	24	24
Molinons	1191	27316	V.-l'Archev.	V.-l'Arch.	2	12	54
Molosme	2451	19594	Tonnerre	Tanlay	7	7	42
Monéteau	1130	33140	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1847	33090	Chéroy	Chéroy	4	19	63
Montigny	1619	21446	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2245	26338	Vézelay	Vézelay	7	17	38
Montréal	742	30687	Guillon	Guillon	6	15	30
Mont Saint-Sulpice	1962	51585	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	489	14539	Courson	Courson	5	19	19
Moulins, *près Noyers*	1513	10246	Noyers	Noyers	6	18	43
Moulins sur-Ouanne	1091	15151	Toucy	Toucy	5	25	23
Moutiers	3142	29394	St.-Sauveur	St.-Sauveur	2	42	42
Nailly	2792	32405	Sens	Sens	6	6	62
Neuilly	1339	38905	Aillant	Basson	10	11	21
Neuvy	1906	47308	Flogny	Neuvy	13	28	33
Nitry	3470	34424	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	854	8580	Sens	Theil	11	11	48
Noyers	3366	34443	Noyers	Noyers	•	20	38
Nuits	198	35003	Ancy-le-Franc	Nuits		27	58
Ormoy	1332	26342	Seignelay	Brienon	8	20	20
Ouanne	2916	37737	Courson	Courson	7	24	24
Pacy-sur-Armançon	1335	31219	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	9	14	49
Pailly	1489	25297	Sergines	Sergines	6	18	72
Parly	2077	28591	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	1050	17854	Sens	Sens	6	4	57
Paroy-en-Othe	532	11914	Brienon	Brienon	4	19	29
Paroy-sur-Tholon	421	12540	Joigny	Joigny	7	4	31
Pasilly	999	6007	Noyers	Noyers	4	26	45
Passy	574	9308	Sens	V.-s.-Yonne	6	10	47
Percey	937	19243	Flogny	Flogny	10	19	30
Perreuse	574	5544	St.-Sauveur	St.-Sauveur	4	45	45
Perreux	2637	19461	Charny	Charny	10	26	34
Perrigny	1263	42433	Auxerre	Auxerre	7	4	4
Perrigny-s-Armançon	1381	28836	Ancy-le-Franc	Nuits	4	32	59
Pierre-Perthuis	734	7853	Vézelay	Vézelay	14	13	32
Pitfonds	2436	39187	V.-s.-Yonne	Villen.-s.-Y.	6	30	57
Pimelles	991	11251	Cruzy	Cruzy	13	17	32
Pizy	1208	31873	Guillon	Guillon	4	21	57
Plessis-du-Mée	777	16439	Sergines	Sergines	6	19	76
Plessis-Saint-Jean	1103	20672	Id.	Id.	9	18	74
Poilly	1256	32983	Aillant	Aillant	4	17	17
Poilly-sur-le-Serein	2128	18953	Noyers	Chablis	6	13	28

COMMUNES.	Superficie en hec.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Poinchy	506	11663	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	391	11907	Avallon	Avallon	4	4	52
Pontigny	1192	22437	Ligny	Ligny	4	20	20
Pont-sur-Vanne	1047	18640	W.-l'Archev.	Theil	12	14	49
Pont-sur-Yonne	1658	59281	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	68
Pourrain	2385	34256	Toucy	Pourrain	10	15	15
Précy	2116	13484	Saint-Julien	Joigny	10	15	41
Précy-le-Sec	1674	41113	L'Isle-s. le-S.	Lucy-le-Bois	18	14	33
Pregilbert	680	13179	Vermenton	Vermenton	7	25	23
Prehy	1418	7703	Chablis	Chablis	8	16	16
Provency	1188	27353	L'Isle-sur-S.	Lucy-le-Bois	7	8	45
Prunoy	2489	42060	Charny	Charny	4	26	40
Quarré-les-Tombes	4605	37524	Quarré	Quarré	»	20	64
Quenne	872	14592	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	991	6813	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Ravières	2185	59699	Ancy-le-Franc	Nuits	10	2	59
Rebourceaux	479	13691	St-Florentin	St.-Florentin	8	24	24
Roffey	854	12293	Flogny	Flogny	6	9	32
Rogny et Saint-Eusoge	3258	23290	Bléneau	Rogny	8	53	60
Ronchères	1136	7321	Saint-Fargeau	St.-Fargeau	5	39	40
Rousson	561	76635	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y	3	20	47
Rouvray	759	13352	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	394	8285	Sens	Sens	7	7	50
Rugny	1389	11552	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2771	29175	Vermenton	Vermenton	7	29	29
Saintpuits	2283	17771	St.-Sauveur	Entrains	15	45	45
Saint-Agnan	1344	25014	Pont-s.-Yonne	W.-l-Guyard	15	22	79
Saint-André	1434	45183	Guillon	Guillon	4	13	58
St.-Aubin-Chât.-neuf	2490	25909	Aillant	Aillant	8	21	25
St.-Aubin-sur-Yonne	887	27203	Joigny	Villevalier	5	5	40
Saint-Brancher	2202	13272	Quarré	Cussy les-F.	7	10	58
Saint-Bris	3124	107145	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Cydroine	895	32215	Joigny	Laroche	6	6	25
Saint-Clément	847	18174	Sens	Sens	3	3	59
Saint-Cyr-les-Colons	3459	37228	Chablis	Chablis	10	18	18
Saint-Denis *près Sens*	674	13021	Sens	Sens	4	4	60
St-Denis-s.-Ouanne	1021	7421	Charny	Charny	9	29	38
Saint-Fargeau	5080	58208	Saint-Fargeau	S.-Fargeau	»	48	44
Saint-Florentin	1102	89043	St-Florentin.	St-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	960	35603	Auxerre	Auxerre	4	4	4
St.-Germain-des-Ch.	3592	39327	Quarré	Chastellux	9	10	57
Saint-Julien-du-Sault	2381	84489	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3381	33528	Quarré	Quarré	5	21	63
Saint-Loup-d'Ordon	1767	83539	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St.-Martin-d.-Champs	3422	83438	Saint-Fargeau	St-Fargeau	4	47	48
Saint-Martin d'Ordon	1017	17892	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St.-Martin-du-Tertre	692	9561	Sens	Sens	3	3	59
St. Martin-sur-Arm.	1412	23749	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St.-Martin-sur-Ocre	438	6205	Aillant	Aillant	9	21	20
St.-Martin-s.-Oreuse	1591	19320	Sergines	Thorigny	9	12	64
St-Martin-s.-Ouanne	1536	10171	Charny	Charny	6	30	40
St.-Maurice-aux-R-H.	3317	33546	Sergines	Thorigny	19	24	68
St. Maurice-le-Viel.	493	9894	Aillant	Aillant	7	20	20

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-
St.-Maurice-Thiz.	195	4785	Aillant	Aillant	7	18	22
Saint-Moré.	1198	14999	Vézelay	Arcy	15	17	32
Saint-Père	1560	20990	Id.	Vézelay	2	13	46
Saint-Privé	4141	35955	Bléneau	Bléneau	5	51	51
St.-Romain-le-Preux	1036	16276	Saint-Julien	Joigny	14	15	33
Saint-Sauveur	5087	41035	St.-Sauveur	St.-Sauveur	»	38	38
Saint-Valérien	2232	47131	Chéroy	St-Valérien	8	15	62
Saint-Vinnemer	1262	25136	Cruzy	Tanlay	13	11	46
Ste-Colombe, *p. L'Isle*	1848	41389	L'Isle-sur-le-S.	Lucy-le-Bois	5	11	45
Ste-Colombe-s.-Loing	1476	16879	St.-Sauveur	St.-Sauveur	7	41	41
Sainte-Magnance	1937	24730	Quarré-les-T.	Cussy-les-F.	14	14	64
Sainte-Pallaye	407	11479	Vermenton	Vermenton	7	22	22
Sainte-Vertu	1435	16192	Noyers	Noyers	9	14	35
Saints	2771	33692	St.-Sauveur	St.-Sauveur	5	33	35
Saligny	999	13037	Sens	Sens	5	5	57
Sambourg	1244	16551	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	12	13	42
Santigny	955	21150	Guillon	Guillon	9	21	55
Sarry	2564	10047	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beuréal	483	15672	Guillon	Cussy-les-F.	4	16	59
Sauvigny-le-Bois	1534	26823	Avallon	Avallon	4	4	48
Savigny	1644	23628	Chéroy	Egriselles-l-B	17	20	54
Savigny-en-Terre-pl.	869	35691	Guillon	Cussy-les-F.	2	14	57
Sceaux	1323	36992	Id	Guillon	8	11	50
Seignelay	1346	43189	Seignelay	Seignelay	»	17	15
Sementron	1169	11616	Courson	Courson	12	30	26
Senan	1734	34490	Aillant	Joigny	6	10	25
Sennevoi-le-Bas	869	18790	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoi-le-Haut	884	14855	Id.	Id.	9	28	64
Sens	2166	287774	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1991	40714	Saint-Julien	Joigny	14	15	34
Septfonds	1801	8413	Saint-Fargeau	St-Fargeau	7	39	49
Serbonnes	993	26504	Sergines	Pont	5	15	71
Sergines	1896	53786	Id.	Sergines	»	17	75
Sermizelles	701	9466	Avallon	Avallon	12	12	37
Serrigny	750	7394	Tonnerre	Tonnerre	5	5	31
Sery	425	4869	Vermenton	Arcy-s.-Cure	8	26	26
Sognes	1043	5648	Sergines	Thorigny	15	24	70
Sommecaise	1352	18109	Aillant	Aillant	10	23	30
Sormery	3160	43328	Flogny	St.-Florentin	19	35	39
Soucy	2162	51976	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2650	14548	Saint-Sauveur	St.-Sauveur	14	36	36
Soumaintrain	1061	23633	Flogny	Neuvy	9	24	34
Stigny	1786	41120	Ancy-le-Franc	Ancy-l-Franc	7	25	60
Subligny	182	9683	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2081	22166	Courson	Courson	7	28	28
Talcy	688	9541	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle-sur-S.	6	16	50
Tanlay	1298	38830	Cruzy	Tanlay	10	9	44
Tannerre	2893	27822	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Taroiseau	345	6321	Vézelay	Vézelay	7	9	46
Tharot	235	8630	Avallon	Avallon	6	6	41
Theil	1135	19897	W.-l'Archev.	Theil	14	13	48
Thizy	554	12176	Guillon	Guillon	7	13	49
Thorey	693	8319	Cruzy	Cruzy	11	17	52

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Thorigny	1705	18373	V.-l'Archev.	Thorigny	16	13	63
Thury	2322	19280	Saint-Sauveur	St-Sauveur	9	33	35
Tissé	396	6756	Tonnerre	Tonnerre	6	6	31
Tonnerre	5827	165112	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3186	52276	Toucy	Toucy	»	25	25
Treigny	4696	54089	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	688	27477	Guillon	Guillon	9	13	52
Trichey	661	10425	Cruzy	Cruzy	12	20	55
Trenchoy	659	13316	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	830	11039	Coulange-s.-Y	Vermenton	15	25	23
Turny	2487	66100	Brienon	St.-Florentin	16	33	37
Val-de-Mercy	1343	11292	Coulange-la-V	Coulange-l-V	4	16	16
Vallan	1166	29198	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1242	17658	Chéroy	Chéroy	6	19	70
Vareille	1041	13583	V.-l'Archev.	Theil	11	17	50
Varennes	1005	9941	Ligny.	Ligny	12	25	23
Vassy	744	17333	Guillon	Guillon	10	25	67
Vaudeurs	2744	21052	Cerisiers	Cerisiers	16	28	40
Vaumort	1452	9858	Sens	Theil	13	13	46
Vaux	423	14530	Auxerre	Auxerre	6	26	6
Venizy	4893	111103	Brienon	St.-Florentin	10	17	32
Venouse	792	12069	Ligny	Ligny	7	7	17
Venoy	2274	48007	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vergigny	2725	29218	St.-Florentin	St.-Florentin	4	7	27
Verlin	1410	25182	Saint-Julien	Saint-Julien	5	13	42
Vermenton	2564	84172	Vermenton	Vermenton	»	23	23
Vernoy	1433	20843	Chéroy	Egriselles	16	18	53
Véron	1591	24983	Sens	Sens	9	9	49
Vertilly	561	4470	Sergines	Sergines	10	20	77
Vezannes	900	9321	Tonnerre	Tonnerre	10	10	28
Vézelay	1983	27382	Vézelay	Vézelay	»	15	45
Vézinnes	630	6308	Tonnerre	Tonnerre	5	5	37
Vignes	1177	33851	Guillon	Guillon	3	18	58
Villeblevin	716	45348	Pont-s.-Yonne	V -la-Guy.	10	21	78
Villebougis	1181	16853	Chéroy	S.-Valérien	11	12	64
Villechétive	942	7401	Cerisiers	Cerisiers	5	20	38
Villecien	760	13995	Joigny	Villevallier	6	6	41
Villefargeau	1378	48579	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2327	22789	Charny	Charny	7	25	41
Villegardin	1454	26314	Pont-s.-Yonne	Chéroy	4	21	66
Villemanoche	1439	43411	Chéroy	Pont	2	14	70
Villemer	426	10778	Aillant	Bassou	13	11	12
Villenavotte	219	4883	Pont-s.-Yonne	Pont	6	6	68
Villeneuve-la-Dond.	1074	24295	Chéroy	St-Valérien	12	14	50
Villeneuve-la-Guyard	1658	99088	Pont-s.-Yonne	V.la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-les-Gen.	2468	17738	Bléneau	Mézilles	13	41	41
Villeneuve-St.-Salve	704	12520	Ligny	Ligny	11	11	14
Villeneuve-l'Archev.	695	46433	V. l'Archev.	V-l'Archev.	»	24	54
Villeneuve-sur-Yonne	4014	101853	V.-sur Yonne	Villen.-sur-Y	»	17	49
Villeperot	869	13739	Pont-s.-Yonne	Pont	4	8	61
Villeroy	710	11724	Chéroy	Sens	13	9	59
Villethierry	2088	38402	Id.	Pont-sur-Y.	12	19	71
Villevallier	837	17998	Joigny	Villevallier	9	9	44

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au chef-l.
Villiers-Bonneux	1454	16761	Sergines	Thorigny	11	19	76
Villiers-les-Hauts	1911	44465	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	6	24	53
Villiers-Louis	1107	20590	V.-l'Archev.	Sens	10	11	53
Villiers-Saint-Benoît	290	16629	Aillant	Villiers-S.-B.	17	30	30
Villiers-sur-Tholon	1550	17440	Id.	Aillant	2	13	23
Villiers-Vineux	1118	13561	Flogny	Flogny	4	16	30
Villon	943	10553	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	585	12771	Ligny	Ligny	4	19	19
Vincelles	1253	17980	Coulange-la-V	Vincelles	6	13	13
Vincelottes	185	11016	Id.	Id.	6	14	14
Vinneuf	1526	35945	Sergines	Pont	10	20	77
Vireaux	1458	22404	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Fr.	10	12	47
Viviers	918	7553	Tonnerre	Tonnerre	7	7	31
Voisines	2713	26893	V.-l'Archev.	Thorigny	15	11	61
Volgré	954	12725	Aillant	Joigny	6	10	27
Voutenay	1004	12982	Vézelay	Arcy	13	15	33
Yrouerre	1428	10101	Tonnerre	Tonnerre	8	8	33

TABLEAU des communes par arrondissement et par ordre alphabétique.
Population, noms des Maires, Adjoints, Curés, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
		Arrondissement d'Auxerre.			
ccolay	1180	Momon	Mo mon Félix	*Leblanc*	Tachy
igremont	761	Duchâtel F.	Beaudoin	—	Demogé
ndryes	1003	Lapert	André aîné	*Gibier*	Duchâtel
ppoigny	1922	Levrat	Jouard-Debriat	*Plait*	Laurent
rcy-sur-Cure	1528	Bizot	Bezanger	*Remy*	Bethery
ugy	382	Duru	Thévenin	*Picq*	Joffrain fils
UXERRE	14166	Bon Martineau des Chesnez ✻	Laurent-Lesseré Joly-Fleutelot	FORTIN BERNARD LARPEUIL	Petit-Sigault Viardot Prot
vrolles	727	Regnard	Rameau	*Guerbet*	Delécolle
azarnes	555	Gourlot	Melou Bernard	*Pradenc*	Camus
eaumont	415	Chavance	Cudarne	Ricordeau	Courtois
eauvoir	409	Lavollée Victor	Connat	Verdier	Godard Marie
eine	669	Hardy	Roblot	*Boucays*	Callé
essy	550	Gillot	Bureau	*Beau*	Leblanc
leigny-le-Carreau	434	Truchy	Chané	*Roux*	Bernard
ois-d'Arcy	156	Toubeau	Tillien	Colard	Chatain
ouilly	404	Gamard	Létang	*Dumont*	Létang
hablis	2601	Gautherin	Gounot Charlier	THOMAS	Plain
hamps	660	Binoche	Regnaudin	*Regnard*	Hugot
harbuy	1343	Mocquot	Feury	*Droit*	Rigollet
harentenay	603	Foudriat	Paris	*Lambinet*	Billard
hastenay	459	Gauthier Jean	Gauthier	Fortin	Lasnier
hemilly pr. Seign.	525	Dodun	Doré	*Arnoult*	Moret
hemilly-sur-Serein	379	Jacquillat	Valler	Thierriat	Villain
heny	927	Durand Charles	Albanel	*Rapeneau*	Ythier
héu	676	Fromonot	Goulley	*Georges*	N.
hevannes	1403	Gauchot	Buferne	GAILHARD	Vosgien
hichée	732	Petit	Chauvelot	*Droin*	Gâteau
hichy	88	Sourdillat	Cappé	—	N.
hitry	662	Raoul Alexdre	Hamelin	*Colin*	Baudoin
oulanges-l.Vineuse	1420	Livras fils	Guyard	Huor	Lasnier
oulangeron	458	Sonnet	Durand	*Suisse*	Bellot
oulanges-s.-Yonne	1172	Barrey ✻	Breton	DONDAINE	Jarry
ourgis	670	Droin	Forgeot	*Bruley*	Ménétrier
ourson	1552	Bouillié	Loury	QUERQUELIN	Soupey
rain	915	Boizanté	Goudard	*Grandjean*	Moreau
ravan	1528	Fosseyeux père	Pougny	NICOLLE (G.)	Quillaut
iges	1723	Muzard	Connat	*Fouinat*	Mathieu
racy	717	De Finance	Graillot	*Verlot*	Hurlot
ruyes	927	Montagne	Moreat	*Duranton* (A.)	Rallu
gleny	578	Bercier	Drigeard	*Verdier*	Girard

(*) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres italiques, et ceux des desservants bineurs en lettres romaines. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
Escamps	1097	Guinant	Lechien	Julien	Dumont
Escolives	501	Briffaut	Renaudin	Guyard (bin.)	Bourdillat
Essert	198	Rétif	Barrault	N.	Bourdillat P.
Etais ou Etais-la-Sauvin	1828	Merlot	Mercier	*Merlot*	Roux
Festigny	255	Poirson	Courtet	Grandjean	Gourliot
Fontenailles	295	Cormier	Berson	—	Bricard
Fontenay pr. Chablis	305	Fèvre	Carré	Beyer	Tanière
Fontenay-sous-Four	234	Bourdillat Jacq.	Gautrot	Guillou	Brisedoux
Fontenoy	864	Boulard-Moreau	Allard père	Rémond L.	Vié
Fouronnes	508	Droin	Bonnotte	*Grimaldi*	Cameau
Fyé	152	Lasnier	Dauvissat	Bidault	Robin
Germigny	656	Fournier	Cretié	*Paillet*	Jay
Gurgy	1070	Naillet fils	Joussot	*Roblot*	Berault
Gy-l'Évêque	609	Guyard	Duru	*Lemasson*	Barlou père
Hauterive	550	Guillot	Girard	*Bullacey*	Gauthier
Héry	1611	Tasche	Fèvre	*Pélissier*	Laporte
Irancy	1020	Mainferme	Chapt Etienne	*Jove*	Robin
Jaulges	556	de Drouas	Cordier	*Lemoyne*	Vallet
Jussy	508	Brunet	Vigreux	Foussat	Mercier
La Chapelle-Vaup.	272	Papavoine	Hugot	*Massabuau*	Giraudon
Lain	583	Depieyres	Dwglas	*Créneau*	Pichon
Lainsecq	1107	Merlot	Montassier	*Thedenat*	Muzard
Lalande	407	De la Celle	Gallon	*Méaume*	Planson
Leugny	787	Puissant	Dejust	*Cazes*	Gaulon
Levis	511	Front	Morienne	*Fortin*	Tricotet
Lichères près Aigr.	435	Gounot	Gros	Pothin	Boucherat
Lignorelles	422	Hugot	Tremblay	*Raoul*	Leseur
Ligny	1707	Baudouin Berd	Blonde	GOURLOT	Pimbet, Besse
Lindry	1252	Couillaut	Favot	*Dupuis*	Thevenot
Lucy-sur-Cure	285	Ducrot	Poinsot	Guyard	Grégoire
Lucy-sur-Yonne	565	Tayon	Robineau	*Moreau*	Perreau
Mailly-la-Ville	1041	Vespérini	Amiot	*Chupiet*	Peltier
Mailly-le-Château	1036	Badin d'Hurteb.	Boizanté	*Jojot*	Boullex
Maligny	1306	Rabé	Roblot	HUCHARD	Bertrand
Méré	412	Renard	Maison	*Boyer*	Jublin
Merry-Sec	506	Foudriat	Lordonois	Suisse	Louzon
Merry-sur-Yonne	636	Frontier	Boudin	*Laurent*	Morin
Migé	1108	Manigot	Mathé	*Leclerc*	Laurant père
Milly	246	Foulley Jean	Foulley Pierre	—	Milachon
Molesmes	372	Jarry	Millot	Querquelin	Sommet
Monéteau	786	Boursin	Potherat	Cartaut (m.)	Colson
Montigny	738	de Billy	Lamas	*Petit*	Massé
Mont-Saint-Sulpice.	1600	Filley	Mouturat	*Robert*	Thibault
Mouffy	248	Godard	Bruand	Lambinet	Lhoste
Moulins-s Ouanne.	554	Heudelet	Roblin	*Ribouleau*	Barlou
Moutiers	945	Douté	Grossier	N.	Carré
Ormoy	757	Thureau	Couturat	*Viault*	Andry
Ouaine	1239	Léguillon	Gillon	*Juclier*	Dejust
Parly-les-Robins	1204	Dejust	Buzigny	*Blaisau*	Tachy
Perreuse	529	Morisset	Pétiot	*Soisson*	Marlot
Perrigny	441	N.	Vinot	*Duru*	Guechot
Poinchy	250	Dauvissat	Chatelain	*Gautherin*	Rouillier
Pontigny	829	Crochot (Ch.)	Bardeau	*Bourbon*	Devillat

MMUNES.	Popula-on.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
ıin	1714	Baudoin	Bougault	*Gâteau*	Thierry
bert	368	Chaslin	Guilly	Pradene	Amelin
	218	Marsault	Seguin	N.	Chéreau
e	478	Guyard	Troillé	*Rousseau*	Godard père
reeaux	332	Bellanger de R.	Lapoix	Gourmand	Gatouillat
ay	324	Guillé	Malaquin	*Laur*	Jouby
	805	Berault	Rouard	*Boyer*	Mitaine
ıits	981	Bon Chaillou des Barres, O. ❋	Roux	*Bertrand*	Houard
Bris	2010	Hadery	N.	*Dufour* Guérin (à Bailly)	Peltier
Cyr-les-Colons	854	Griffe (M)	Griffe (N)	*Mathieu*	Gérard
-Colombe	714	Gillet	Laurent	*Regnault*	Chevalier
-Pallaye	289	De Bonnaire	Chevillard	—	Lhéritier
Florentin	2636	Decourtive	Biron	Voirin	Barat
Georges	661	Tungnaud	Denis	N.	Prot
	1364	Je Bontin	Thillière	*Latour*	Perdu
Sauveur	1872	Morisset	Jarry	Sicard	Guérin
ılay	1365	Frottier	Collot	Vallot	Fr. Adolphe
ıtron	502	Gentil de la Br.	Bouillié	Cazes	Jusseau
	310	Boidequin	Desbouez	Grillet de Sery	Duchamp
res	1453	Nicolle	Guenot Jean	*Duranton (C.)*	Godard
y	1048	Rotté	Coudron M.	Creneau	Gauchot
	1103	Pascault	Angilbert	*Gaben*	Raoul
	2975	Arrault ❋	Belhomme Paqueau	Morel	Poitout
ny	2590	Régnier	Pichot Guiblin	*Montassier*	Humbert
-sur-Yonne	406	Guilly	Briet	*Vesperini*	Devillaire
-Mercy	520	D'Aleyrac	Mathé	*Laurant*	Goussot
ı	690	Guyon	Rocard	*Legast*	Bertin
nes	515	Vueillot Augusᵗᵉ	Barbier	Poyard	Givaudin
	361	Dujon	Piat	*Troué*	Laurant fils
ıse	288	Mathias	Dizier	*Bonnard*	Guillon
	1235	Gravereau	Naulin	*Loccident*	Carré Joffrain
gny	556	de Lenferna	Horso	*Régnier*	Pourreau
ènton	2714	Jeannez	Grison Juventy	Nicolle (C.)	Berault N.
argeau	449	Mouton	Coquibus	*Joachim*	Damon
ıeuve-St-Salve	250	Rimbert	Robin	—	Piétre
	175	Philippon	Couturat	—	N.
lles	933	De Badereau	Truchon	Fossoyeux	Mouchotte
lottes	468	Bardout Thomas	Bardout Hugot	*Neveu*	Lhéritier

Arrondissement d'Avallon.

ly	382	Piffoux	Montarlot	*Grossetête*	Loriferne
y-la-Côte	495	Gariel	Vigoureux	*Frénial* aîné	Benoist
ot	68	Goupilleau	Guyot	*Frénial* jeune	N.
ıux	360	d'Avoust	Bonnetat	*Gourlet*	Malapris
rudes	880	Leclerc	Cunault	*Aubert*	Berthuot
ères	655	Refrégé	Soliveau	*Voisinot.*	Guechot
ins	910	Guillin	Defert	*Coüard*	Darlet
3	145	Breton	Lardery	Yvon	Chaplot

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
AVALLON	5922	Ricard	Rameau Thibault	DARCY GALLY	Baudot Rousseau
Beauvilliers	229	Morot de Grési-	Léger	Naudin	Perreau
Blacy	303	Tardy [gny.	Sugnot	*Comparet*	Dignat
Blannay	267	deChâteauvieux	Bourgeois	Plagnard	Minard
Brosses	1124	Berthoux	Régobis	*Gautheron* Nic.	Chatteau
Bussières	494	Bourdillat	Collin	*Naudin*	Perreau
Chamoux	488	Vitureau	Philippon C.	*Gally* J.-B.	Sonnois
Chastellux	726	Augueux	Ferrey	*Moreau*	Hugnot
Châtel-Censoir	1422	Grasset	Maurin	*Vosgien*	Olivier
Cisery-les-G.-Ormes	149	Barbier	Barbier Ed.	AUVRAY	Loriferne
Civry	390	Roi	Riotte	*Sery*	Ménétrier
Coutarnoux	354	Piault	Josserand	*Baudot*	Riboullot
Cussy-les-Forges	706	Quatrevaux	Millot	*Cartault*	Sassé
Dissangis	321	Riotte	Rougeot	*Soupey*	Dondenne
Domecy-sur-Cure	958	Gontard	Gauffroy	Cunault	Dizien
Domecy-s.-le-Vault	381	Denesvre de D.	Guignot	*Morlet*	Tavaillot
Etaules	536	Minard	Rolley	*Hilaire*	Rouard
Foissy-les-Vézelay	454	Lardereau	Villiers	Charles	Marcellot
Fontenay p. Vézelay	610	François	Rousset	*Dessignolles*	Galliot
Girolles	415	dePomblin	Cunault	*Evrard*	Mairry
Givry	434	Moiron	Febvre	*Mathieu*	Bernasse
Guillon	818	Bauby	Montarlot	*Aunave*	Seurre
Island	506	Arvault	Porcheron	*Vachez*	Mulot
Joux-la-Ville	1189	Rétif	Rétif	*Lairot*	Moine
Le Vault	838	Ravisy	Roblot	*Girard*	Delagneau
Lichères	235	Guibert	Salé	Roidot	Guimard
L'Isle-s.-Ser.	945	Chéru	Fournier	SENEQUIER	Bureau
Lucy-le-Bois	956	Marry	Poyard	FAUVET	Cunault Chatey
Magny	1169	Noirot	Dizien	*Gally*	Léger
Marmeaux	257	Halley	Garnier	*Candras*	Breuillard
Massangis	607	Gueneaux	Tavoillot	*Taquenet*	Gueneau
Menades	214	Pannetrat	Defert	*Logerot*	Charlier
Montillot	959	Pernot Pierre	Potdevin	*Gautheron* J.-B.	Labalte
Montréal	597	Delavault	Labbé	*Pâris*	Michelin
Pierre-Perthuis	231	Berthier	Droin	N.	Cambuzat
Pizy	405	Garnier	Millon G.	*Courtot*	Breuillard
Pontaubert	500	Perrot	Rolley	*Minard*	Bourgeot
Précy-le-Sec	744	Levrault	Rousset	*Bourrey*	Maignien
Provency	484	Margue	Picard	*Viralti*	Moine
Quarré-les-Tombes	2348	Chatelain	Dupré	HENRY-VAAST	Garnier
Saint-André	395	Teurreau	Verrier	N.	Voisenat
Saint-Brancher	833	Santigny	Chartraire	*Lestre*	Boisseau
Sainte-Colombe	423	Montandon	Jové	*Leborne*	Barrey
Sainte-Magnance	818	Demets	Voillot	*Delacoste*	Levrais
St-Germain-des-Ch.	1307	Houdaille	Gaudin	*Cullin*	Devoir
Saint-Léger	1481	Tripier Louis	Lazardeux	*Lavancy*	Colas
Saint-Moré	413	Lefebvre-Nailly	Joublin	*Bouchot*	Gaumont
Saint-Père	1112	Sery	Rolot	*Compère*	Tercy
Santigny	366	Cogniot	Thoret	Mouchot	Lemaire
Sauvigny-le-Beuréal	172	Larue	Nieutin	Breuillard	Barbier
Sauvigny-le-Bois	731	Bourrey	Bailly	*Tridon*	Courtois
Savigny-en-Terre-P.	400	Dorneau	Préaudot	*Breuillard*	Riotte

MMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
x	303	Rouard	Naudin	*Paris*	Convert
zelles	373	Maillard	Gourdault	*Plagnard*	Bernasse
	306	Dion Pierre	Riotte	*Pitois*	Prévost
iseau	422	d'Estutt d'Assay	Robot	*Barré*	Gerbaux
t	225	Léger	Voillereau	*Bailly*	Prevost
	268	Montarlot	Leborne	Pitois	Lemoine
ly	183	Santigny	Gauthier	*Vosgien*	Boivin
	355	Hobert	Raverat	*Bouttier*	Monniot
y	1208	Bozot	Magny	Sergent	Cailleux
;	380	Barrault	Grossetête	*Dutartre*	Breuillard
nay	350	Bourgeois	Chastellet	*Balès*	Renaud
		Arrondissement de Joigny.			
t	1462	Allais	Lenoble	Viala	Crédé
	1080	Baudoin	Fournier	*Durand*	Roger
u	932	Méreau	Landry	*Jourde*	Rousse
t	787	Delahaye	Ladoué	*Lapierre*	Roblot
haume	630	Dubois	Mercier	*Bochot*	Monniot
	584	Dupont	Renard	*Huré*	Courtin
u	1709	Tenain	Martinon	Henrion	Berthelot
-en-Othe	144	Delagneau	Chevreau	*Mocquot*	N.
	969	Girard	Grandrupt	*Brelet*	Cugnier
rd	183	Ouchot	Genévrier	—	Lebel
ies	670	Duval	Ravier	*Delinotte*	Cassemiche
n	2795	Guérin	Denis Bouvret Rozé	Marcantoni	Pouillot
	861	Paillot	Caquelordat	*Garnier*	Mossot
en-Othe	1379	Darnay	Fourrot	*Moneyron*	Perdijon
le-Repos	688	Valtat	Pathier	*Villain*	Capet
	244	Mizelle	Gâteau Aug.	*Pensée*	Boulogne
rs	1305	Jacquelin	Dugas	Boisselier	Dubé
	1468	N.	Michaux	N.	Ricard
y	1292	Durnay	Brunat	*Julien*	Collin, Chevreau
eugle	207	Berthet	Baratin fils	—	N.
cevrais	843	Durand	Béguine	*Pétiot*	Delpy
iguelles	1546	Pellegrin	Vicard	*Morel*	Forgeron
lay	975	Hournon	Prêtre Jean	*Girault*	Ansault
lost	1556	Barthelemy	Paris	*Bernard Juvén.* *Tridon*	Michault
vallon	506	Buret de Ste-A.	Colson	*Créneau*	Balzacq
res	714	Frevin	N.	*Fournier*	Mercier
oy	445	Bruneau	Gonon	*Beaucher*	Bernot
'	1448	Perdu	Mouchon	Thomas	Hariot
	925	Précy aîné	Renon	*Rodriguez*	Girard
iot	717	Landrier	Delidais	*Luporsi*	Dufort
-Arnoult	294	Rosse	Parmentier	O'neill	N.
lon	535	Garnier	Delanoue	*Pensée*	Champroux
ry	643	N.	Capet	*Putois*	Aubert
rs	536	Foiry	Colot	Guillerat	Roy
	722	Guédu	Vincent	*Sirejean*	Loitron
	550	Amynot du Ch.	Dumand Aug.	*Pillé*	Veau
	175	Caquelordat	Coussé	—	N.
nt	1637	Soutin	Gaujard	*Marcantoni*	Vallet

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Epineau-les-Voves	496	Martin	David	*Gauthier*	Jay
Esnon	484	Gastellier	Pasquelin	*Nicole*	Delécolle
Fleury	1521	Dubois	Courtois	*Coulouvrier*	Aluison
Fontaines	1068	Gonneau	Gruet	*Marchand*	Privé
Fontenouilles	518	Rameau	Grognet	*O'neill*	Gaillard
Fournaudin	422	Frottier	Seriot	Mariotte	Droin
Grand-Champ	1044	Berthet	Marchand	*Fabier*	Nolin
Guerchy	832	Ravin	Poupard	Niel	Brisedoux
JOIGNY	6455	Chaudot	N. N.	CALMUS, JAY DAMIEN	Jeubert
La Celle-Saint-Cyr	1488	Vincent	Maquaire	*Petit-Jean*	Nasse
Laduz	404	Thourigny	Sarreste	*Foucault*	Blanc
La Ferté-Loupière	1348	Mallet	Moisson	*Coralli*	Michaut
La Mothe-aux-Auln.	92	Delafosse	Buisson	—	N.
Lavau	1192	De Lestrade	Frottier	*Callier*	N.
La Villotte	277	Coffre	Lallier	Morel	N.
Les Bordes	750	Goussé	Pissier	N.	Plain
Les Ormes	535	de Bontin	Ribières	*Delagneau*	Coillier
Looze	469	Droit Charles	Droit Gab.	*Marliac*	Largeot
Louesme	210	Carré	Nolot	Barbier (L.)	Billeau
Malicorne	533	Mangot d'Orgèr.	Rosse	Demersay	Vallet
Marchais-Beton	313	Quatresols	Villermé	*Berthélemot*	Fourrey
Mercy	146	Moreau	Gras	Mathieu	N.
Merry-la-Vallée	1103	Bonjour	Davoize	*Moulin*	Grimard
Mézilles	1467	Ledroit	Larcher	*Stéphani*	Jorlin père
Migennes	719	Cloche	Guay	*Pinet*	Carré
Neuilly	954	Piat Ed.-Et.	Piat Joseph	*Thomas*	Perdijon
Paroy-en-Othe	533	Bernard	N.	*Rouyer*	Lancelot
Paroy-sur-Tholon	407	Thibault	Perreau	Fournier	Picard
Perreux-les-Bois	852	N.	Franchis	*Froquières*	Seguin
Piffonds	1034	Poisson	Drouet	Rémond	Chevalier
Poilly	1028	Berdin	Marie	*Serré* (Ed.)	Boulmeau
Précy	970	Rougemont	Bichon	*Picquoin*	Dumont
Prunoy	712	Mouchon	Bernet	*Lavy*	Imbert
Rogny	1464	Mercier	Gessat	*Vedel*	Gauthier
Ronchères	253	Briot	Faule	Marsal	Berthé
Rousson	476	Vaudoux	Labbé	Douine	Mérat
St-Aubin-Chât.-neuf	1131	N.	Léger	*Drot*	Perdijon
St-Aubin-sur-Yonne.	492	Massé	Rigault	Brulé (R)	Fortin
St-Cydroine-la-Roch	1207	N.	Lejeune	*Mackéone*	Poisson
St-Denis-sur-Ouan.	377	Leclerc	Ribière	Fabvier	Bréjean
St-Fargeau	2489	Barre	Mathieu	GROSSOT	Bérillon
St-Julien-du-Sault	2453	Protat	Torchebœuf	GIRARD	Niquevert
St-Loup-d'Ordon	643	de Truchis	Barrière	*Bezot*	Jeanniot
St-Martin-des-Ch.	568	Grossier	Chenillot	*Pégorier*	Faudot
St-Martin-d'Ordon	574	Leblanc	Caire	Bezot	Mme Véras
St-Martin-sur-Ocrel	120	Gallet J.	Filliout	N.	Berry
St-Martin-s.-Ouanne	812	Delaunay	Rosse	*Demersay*	Chaineau
St-Maurice-le-Vieil	571	Hurlot	Carriot	*Ducrot*	Esperon
St-Maurice-Thiz.	319	Jolibois	Balsacq	—	Toulot
St-Privé	1013	Chrétien	Libault	*Galabert*	Dessignolle
St-Romain-le-Preux	486	Laurin	Jublier	Lenief	Etuy
Senan	888	Moussu	Barbe	*Crochot*	Robineau

OMMUNES.	Popula-tion.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTI-TUTEURS.
aux	791	Beullard	Robert	*Lenief*	Montagne
Fonds	325	de Vathaire	Botté	Pegorier	Patou
necaise	524	David	Montereau	—	Lorin
erre	938	Desmoithiers	Charbuy	*Barbier (L.)*	Beaujean
y	1315	Fourrey	Pouillot	*Plisson*	Berthelin. Cotton
eurs	1038	Luce	Boit	N.	Huchard
y	1769	Hugot	Fourrey	*Jarrand*	Tanière
n	679	Joigneaux	Robinard	*Lemoine*	Pelletier
Chétive	307	Gennelier	Girardeau	*Renault*	Gerberon
cien	510	Martin	Tissier	*Gaudet*	Vivien
ranche	1052	Besnard	Moreau	*Chauvisé*	Mouturat
ner	323	Houchot	Desjeux	Thomas	Girard
neuve-les-Gen.	617	de Tierceville	Roblin	Galabert	Jorlin fils
neuve-s.-Yonne	5206	deChâteaubourg	Blaisau Bridou	DENISOT	Jacquin Hugot
vallier	595	Picard	Vermillet	*Pigé*	Dezerville
rs-Saint-Benoît	993	Tortera	Rocher	*Morel*	Gillet
rs-sur-Tholon	813	Châlons	Brochot	*Cormier*	Paillot
é	422	Billiault	Martin	—	Trin

Arrondissement de Sens.

eaux	355	Fouché	Marteau	*Bardout*	Jeannest
nay	626	Marois	Couraillon	*Ferrand*	Perrin
pigny	1778	Esprit-Roch	Tonnelier	*Relief*	Gay et Bousset
mont	654	Dromigny	Descourtis	*Remy*	Lebœuf
oy	900	Mauclerc	Poussard	DELAAGE	Regoby
	565	Millat	Goberot	Guillard	Cornu
miers	540	Larive	Brissot	*Poidevin*	Tissier
igny	208	Laurain	Norblin	*Bassery*	Houssin
unt	344	Fouet	Thuillard	Duban	Courtaut
eaux	227	Doublot	Fortin	Rousselot	Saunier
genay	777	Simonnet	Hardy	*Gervais*	Boudard
lon	1267	Lamy	Perrot	*Bruand*	Rameau
toin	108	Louismet	Renard C.	—	N.
tois	207	Naison	Bourdon	*Brulée*	N.
	322	Hardelet	Marteau	—	Cavenel
ot	537	Tonnellier	Nezondet	*Lefranc*	Prot
ats	884	Langlois	Desmartins	*Rémond* (m. j.)	Hospied
elles-le-Bocage	1199	Primault	Sèverat	*Duban*	Flatté
ny	492	Pailleret	Regnier	Paoli	Rigolet
	257	Viard	Savard	Denavarre	Goudon
l	381	Gatouillat	N.	Bardout	Léthumier
rigny	557	Prin	Savignat Loison, ad. sp.	Rollet	Gourliaux
sy	753	Vajou	Damiens	*Blondel*	Henri
aine-la-Gaillar.	379	G. de Fontaine	Riché	*Michaut*	Lamarre
chères	442	Champion	Bourgoin	Odiot	Musset
-les-Nobles	651	Roger	Viard	Denavarre	Lécolle
ge-le-Bocage	483	Poulain	Gobry	Maître	N.
	792	Juffin	Fouet	Boullé	Besson
	465	Rousseau	Regnier	Mackeone	Bonneau

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
La Belliolle	290	de Sereville	Delajon	*Delaunay*	Mougès
La Chapelle-sur-Or.	531	Collard	Masson fils	*Boudard*	Thollois
Lailly	520	Saussier	Favòt	*Salmon*	Bourgeois. Faud[illegible]
La Postolle	329	Saviniat	Bourgoin	*Maître*	Fauvel
Les Siéges	878	Chevreau	Gassot	*Perreau*	Boudard
Lixy	564	Potin	Corjon	Ferrand	Finot
Maillot	410	Mathieu	Clément	*Hariot*	Pâris
Mâlay-le-Roi	209	Thomas	Pineau	Sorres	Verpy
Mâlay-le-Vicomte	975	Rousset	Delécolle	*Boisson*	Martigny
Marsangis	914	Gaеé	Moutardier	*Douine*	Paris
Michery	1104	Guillou	Coppé	*Hunot*	Devinat
Molinons	321	Petit Ferdinand	Siriau	*Laroche*	Lasnier
Montacher	757	Apché	Bréchemier	*Mackéone*	Lespagnol
Nailly	1213	Lessiau	Devove	*Jean*	Delval
Noé	415	Hodry	Daguin	*Serres*	Patinot
Pailly	387	Boursier	Gervais	*Jolly*	Boudard
Paron	468	Lefort	Dechambre L	—	Leloup
Passy	562	Goupillon	DechambreAl.	*Serré*	Dechambre
Plessis-du-Mée	234	Besnard	Chesnault	Jolly	Viault
Plessis-Saint-Jean	486	Mercier	N.	*Pégorier*	Jutigny
Pont-sur-Vannes	522	Henault	Rolland	Lhoste	Albaut
Pont-sur-Yonne	2076	Mou	Renard	BUNETIER	Duflot
Rozoy	288	Berthelot	Giloppe	*Grandmaîstre*	Heurtefeu
Saint-Agnan	353	Crou	Déligand	Croquet	Fortin
Saint-Clément	753	N.	Crou	*Crété*	Prot
Saint-Denis	144	Gateau	Lespagnol	—	N.
St-Martin-du-Tertre	681	Grivois	Robelot	*Giffard*	Renault
St-Martin-s.-Oreuse	660	N.	Lamotte	*Lebrun*	Payen
St-Maurice-aux-r.-h.	1032	Mouzard	Chrétien	*Manquest*	Jays
Saint-Valérien	979	Claisse	Percheron	ODIOT	Fortin
Saligny	878	Leriche	Cothias	Laproste	Denis
Savigny	350	de Bressieux ✻	de Vergennes	*Martin*	Gougenot
SENS	10645	d'Yauville	Petitpas, Oppenot	PICHENOT, CASSEMICHE, VAUDOIT, BRISSOT, PUECH.	Ricard, Poulain, Larchevêque
Serbonnes	622	Cébert	Masson	*Guillot*	Soyer
Sergines	1338	Legendre	Leroux	LARBOUILLAT	Fillieux
Sognes	324	Gobry	Channonat	Manquest	Vajou
Soucy	760	de Bonnaire	Notté	*Prunier*	Legendre
Subligny	391	Cothias père	Fouet	Poidevin	Leblanc
Theil	443	Gassot	N.	Denis	Hugot
Thorigny	480	Carlier	Biot	*Rollet*	Millet
Vallery	730	De la Roche Jacquel.	Peroux	DUCROT	Brulé
Vareilles	364	Bourdon Th.	Bourdon Gr.	Perreau	N.
Vaumort	521	Préau	Roche	Denis	N.
Vernoy	436	Gois	Varennes	Rémond (J.)	Frontier
Véron	1367	Grenet	Rousseau	*Chenot*	Berlin
Vertilly	195	Juillet	Pontailler	*Guichard*	Demarzé
Villeblevin	885	Bourgoin	Descourtis	*Croquet*	Houpin
Villebougis	541	Maurière	Bonneau	*Champagne*	Veau
Villegardin	345	Bicheret	Charpentier	—	Malécot
Villemanoche	858	Chollet	Mercier	*Bardet*	Poulet

…NES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
…e	135	Gateau	Tesson	—	N.
…l'Archev.	1871	Villiers	Geoffroy	Robin	Crédé
…la-Dond.	311	Besançon	Vallon	*Remond* (*m. j.*)	Robinet
…uyard	1899	Gratery	Formé	*Séguin*	Vivien
	214	Mondemé	Sylvestre	Bardet	Lamarre
	224	Guillon	Gremy	Champagne	N.
…e	726	Percheron	Dromigny	Flory	Longuet
…aneux	237	Poyau-Collard	Prin	*Guichard*	Horsin
…uis	322	Marmion	Burté	*Lhoste*	Blanche
	1534	Chéreau	Cajon	*Percheron*	Lallemand
	768	Juillet	Sivanne	*Guénot*	Denise

Arrondissement de Tonnerre.

	608	Soupé	Lobrot	Marquot	Caillien
…ranc	1762	De la Salle de Louvois ✻	Martenot Aug	Labour	Montandon Falconnier
…ibre	417	Reddé Jean	Larpin	*Forgeot*	Egeley
	658	Gautherin	Mion	*Fontanez*	Poitout
…y	227	Marmignat	Roguier	N.	Mantelet
…l	735	Bourguignat	Portier	*Tranchant*	Chouet
…r	771	Gaillardet	Prignot	Gourmand	Chamoin
	214	Boulard	Ménétrier	Boucheron	Déon
	235	Truffot	Chavey	Bègue	N.
	303	Garnier	Heurley	Legast	Roy
	405	Darley	Gillot	*Michaut*	Rousseau
	474	Robert	Vallet	*Clérin*	Jacquemier
	496	Baillot	Rafat	*Canat*	Brillé
	125	Jullien	Lagoutte	Darley	Farcy
…elles	465	Chavance	Jouault	*Labour* jeune	Bussy
…erard	600	Petit	Houzard	*Pussin*	Brigodiot
	300	Textoris	Bellang	Guierry	Bierry
	438	Bernard	Plaît	Bidaut	Chassin
…ey	440	Lejeune	Vaudeau	*Richet*	Pâris
	1196	Bourguignat	Bourguignat	Gourmant	Dupas
	368	Paupy	Mantelet	*Prêtre*	Charton
	277	Martenot (J-B.)	Veuillot	—	N.
…oine	651	Cosson	Fontaine	*Chanvin*	Bonnin
	473	Rossignol	Blonde	*Bègue*	Chérest
	578	Lallemant	Tranchant	Millot	Sagourin
	634	Calmeau	Ste.-Croix	*Monnot*	Chevalier
	408	Moine	Lemoine	N.	Cordier
	442	Anjorrant	Pâris	*Chevallier*	Giffard
	272	Heurley	Voisinot	*Guyot*	Viardot
	177	Nogent	Pâris jeune	Labour (c.)	Brigodiau
	452	Falconnier	Blondeau	N.	Lambert
	319	Camus	Fournerat	*Fèvre*	Fournerat
…lt	447	Laborse	Achotte	*Coppin*	Carré
…r	144	Pussin	Bethery	Gadret	Gerard
	557	Marcout	Pommier	*Adam*	Montenot
	205	Coquard	Verdeau	—	Quillaut
…p.-Vieille-F.	717	Arnoult	Beugnon	Thierriat	Leclerc
	376	Audigé	Courtin	*Husson*	Gibier

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEU[RS]
Lézinnes	720	Maupas	Détolle	*Guinot*	Pacot
Melisey	664	Fournier	Hugot	*Ladrée*	Camuzat
Môlay	334	Blot-Boyer	Pretat	—	Fougeat
Molosmes	592	Gérard	Meunier	*Gouley*	Perruches
Moulins	378	Tisserand	Piat	*Pillon*	Mattrat
Neuvy-Sautour	1537	Brivois	Crantin	*Billaut*	Vieil
Nitry	904	Gautherin Cyr	Mion	*Guillemeau*	Seurre
Noyers	1759	Mariglier	Pichenot	Ducнот	Bidault, *He[...]*
Nuits	571	Varet	Chevalier	*Calmeau*	Pallenot [...]
Pacy	526	Langin	Chevalier	*Delmas*	Quillaut
Pasilly	104	Grigne	Jullien	*Darley*	N.
Percey	425	De Mallessye	Michaut	*Lelleron*	Crantin
Perrigny	204	Mignot	Gelez	*Chaussefoin*	Paupy
Pimelles	288	Saget Louis	Saget	*Boucheron*	Camus
Poilly-sur-Serein	707	Hoppenot	Sagourin	*Thierriat*	Quillaut
Quincerot	321	Lanier	Richebourg	*Golaudin*	Landres
Ravières	1426	Audibert	Chapé	*Hardy*	Braley N.
Roffey	416	Himbert	Babeuille	Villiers	Picard
Rugny	484	Guenin	Perrot	*Vachèz*	Millon
Sainte-Vertu	307	Boucherat	Béchinat	*Barrey*	Garnier
Saint-Martin	307	Vaudeau	Brain	*Gallien*	Perreau
Saint-Vinnemer	637	Guyard	Milon	*Collin*	Pallenot
Sambourg	239	Pâris Charles	Pâris Etienne	Jobin	Carré
Sarry	503	Berger	Carré	*Gadret*	Poitout
Sennevoy-le-Bas	345	Heurtefeu	Thierry	Déon	Sebillaut
Sennevoy-le-Haut	365	Sebillaut	Bouzard	*Déon*	Gloton
Serrigny	329	Devaux	Jacquillat	*Raverat*	Guérin
Sormery	1287	Lespagnol	Rabiot	*Porte*	Deligur
Soumaintrain	493	Viault	Villain	Bonnetat	Couturot
Stigny	437	Lemoine	Poitout	*Lombard*	N.
Tanlay	802	De Tanlay ✵	Roguier	*Mazuc*	Pécune
Thorey	272	Prunier	Mathieu	*Gogois*	Descaves
Tissey	289	Gueniot	Yvoix	—	Nicole
Tonnerre	4672	Hardy	Saintot Lemoine	Michaut Lettéron	Delattre Gauthier
Trichey	257	Petit	Coquet	Marquot	Arbinet
Tronchoy	301	Quignard	Cavenet	*Chaperon*	Hugues
Vezannes	219	Mathieu	Malaquin	*Sabo*	Humbert
Vezinnes	397	Carré	Pacot	*Rossignol*	Barbenoire
Villiers-les-Hauts	366	Gougenot	Boucley	*Thibault*	Noirot
Villiers-Vineux	443	Boucheron	Hugot	Raveneau	Guérin
Villon	535	Bertrand	Mathieu	*Marquot*	Heurtefeu
Vireaux	400	Queau	Jouault	Chervaux	Paillot
Viviers	436	Berthier	Rayer	Boissonade	Solvet
Yrouerre	420	Dumet	Vallier	*Détolle*	Babeuille

Communes dont les Maires sont nommés par Sa Majesté Napoléon III.

VILLE D'AUXERRE.

MM. le baron Martineau des Chesnez, G. O. ※, Maire.
Laurent-Lesseré, } Adjoints.
Joly-Fleutelot, }

Membres du Conseil municipal, MM.

Lallemand, greffier.
Tambour, avoué.
Baron Martineau des Chesnez, G. O. ※, ancien conseiller d'État, et sous-secrétaire d'État au départem. de la guerre.
Bertrand aîné, négociant.
Challe père ※. avocat.
Thiolas (Valentin), propriétaire.
Plait-Amiet, commissionnaire en vins.
Sallé aîné négociant.
Trutey-Marange, négociant.
Flogny (Germain), propriétaire.
Rojot, O. ※, chef de bataillon en retraite.
Laurent-Lesseré, négociant.
Champion ※.
Ravault, avoué.
Rousseau, professeur.
Gouffier, commissionnaire en vins.
Commeau jeune.
Remacle, avocat.
Roblot commissionnaire en vins.
Just père, commissionnaire en vins.
Massé, brasseur.
Joly-Fleutelot, propriétaire.
Piétresson (Léon), notaire.
Milliaux (Adanny), notaire.

M. Berault, receveur municipal.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.

MM. Manchet, secrétaire,
Nodot, employé de l'état civil,
M. Zinck, employé du bureau militaire.

Police administrative, municipale et judiciaire.

M. Chadu, commissaire de police.

Agents de police, assermentés en justice.

MM. Huot
Pothenot
Réméré
MM. Schilling
Aubry, avec attributions spéciales.

Le bureau de police, à la mairie, est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir.

Gardes champêtres.

MM. Cadot, brigadier
Lucy } gardes
Chevrier }
MM. Berthaut }
Filloux } gardes
Lemain }

VILLE D'AVALLON.

MM. Ricard, *Maire*.
Rameau, } *Adjoints*.
Thébault, }

Membres du Conseil municipal, MM.

Raudot, propriétaire,
Quatrevaux, médecin,
Mynard, officier retraité,
Febvre, avoué, ancien maire
Morizot, tanneur,
Ricard, maire
Camus, laboureur,
Tircuit, architecte

Houdaille, ancien maire
Bierge, banquier
Bethery de La Brosse, présid. du trib. c.,
Montaut, ingénieur des ponts et chauss.,
Caillat, rentier,
Rousseau-Dumarcet, juge de paix,
Richard, propriétaire,
Nageotte, tanneur,
Bidault, juge d'instruction,
Rameau, notaire,
Thorel, pharmacien,
Ravisy, propriétaire,
Gally fils, marchand de bois,
Arthault, propriétaire.

Porte Pierre, commissaire de police.

VILLE DE JOIGNY.

Commission municipale composée de MM.

CHAUDOT, maire
Lefebvre-Desvaux, ancien juge de paix
Jullien (Théodore) juge
Tonnelier, président du tribunal civil
Saulin, avoué
Gaillout-Danjou, épicier
Perrier-Godeau, propriétaire
Rivaille, receveur particulier
Mersier, banquier
Godard-Coutreau

Jossier, secrétaire
Cochet, receveur municipal
Papin, commissaire de police
Benoit, architecte.

VILLE DE SENS.

MM. LEFOURNIER D'YAUVILLE, *Maire.*
PETITPAS, OPPENOT } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Lefournier d'Yauville, maire
Laude père, juge de paix
Agdenier, marchand de liqueurs
Petitpas, notaire
Déligand, avocat-avoué
Dubois, notaire
Hédiard, médecin
Giguet, propriétaire
Oppenot, commissionnaire de roulage
Lallier, juge au tribunal civil
Duplan, propriétaire
Foussé, tanneur
Tourneur, architecte
Saint-Denis, propriétaire
Chaulay, ancien notaire
Sépet, libraire.
Pignon ✻, avoué
Parent, architecte
De Chauveau, médecin
Méry, négociant
Lamy, id.
Dufour aîné, marchand de bois
Berthelin-Desbirons, avoué
Boucrand-Compérat, propriétaire
Délions aîné, propriétaire

Laude, receveur municipal
Hacquin, commissaire de police
Labrely, secrétaire en chef de la mairie
Darmesin, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. HARDY, *Maire.*
SAINTOT, LEMOINE, } *Adjoints.*

Membres du Conseil municipal, MM.

Hardy, ancien négociant
Martin, vigneron
Bazile Auguste ✻, officier en retraite
Camille Dormois, économe de l'hospice
Saintot Germain
Lemoine Victor
Viard-Hollier, vérific. des poids et mes.
Perruchon Pierre, filateur
De Monicault, ancien magistrat
Rétif, président du tribunal civil
Colin Narcisse, inspecteur des écoles
Mathieu, anc. conduct. des ponts et ch.
Rathier, avoué.
Jacquillat, ancien notaire
Gautherin-Meigné, confiseur
Moucelot, notaire
Thomas-Chaput, négociant
Bonnet Hippolyte
Lemaire-Prieur
Delorme Auguste, ferblantier

Desrosiers-Locquin
Rouyer Henri
Roy-Viard
Le Maistre, receveur municipal
Havard, commissaire de police
Ravaux, secrétaire en chef de la mairie.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. le baron de Chateaubourg ✱, *Maire*.
Bridou, } *Adjoints*.
Blaisau,

Membres du Conseil municipal, MM.

de Châteaubourg Camille, propriétaire
Bally Victor
Bridou Luc, pharmacien
Cave Alphonse, propriétaire
Perrochot Louis, tisserand
Bachelet Louis-Victor, maître tanneur
Jacquin Pierre, instituteur
Gillet Bruneau, docteur en médecine
Blaisau Alphonse, rentier.
Bridou Victor, facteur des coches
Coppin
Rancelin Nicolas, maître marinier
Hesme Augustin, ex-notaire
Martel Joseph, fils, charpentier
Piat
Guillet Pierre, marchand de charbon
Leblanc
Lenfant
Laffrat
Poitrat
Lanoue Etienne
Trabuchet Jean-Baptiste, cultivateur
Breton, Etienne, propriétaire

Perrochot, commissaire de police.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

MM. Piéplu à Auxerre,
Perruchon à Tonnerre,
Tircuit à Avallon,
Tourneur à Sens,
Roux à Joigny.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS COMMUNALES.

MM. Mondot de Lagorce ✱, président.
Dondenne, professeur de mathématiques.
Piéplu, architecte du département.
Roux, architecte.

HOSPICES.

Comités gratuits de Consultation.

MM.

Arrondissement d'Auxerre. { Remacle, Chérest. Lepère,

d'Avallon { Houdaille. Malot, Guillier.

de Joigny { Saulin, Delamontagne, Roy.

de Sens { Pignon ✱. Provent, Landry

de Tonnerre { Belnet, Rathier, Hamelin.

ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

MM. Girard de Cailleux ✱, médecin en chef, directeur.
Berthier, chef-interne.
Guillaud, interne de la division des hommes.
Rousseau, interne de la division des femmes.

Duru, chapelain
Sallé, pharmacien en chef.
Monceaux, interne en pharmacie.
Dautun, receveur
Designolle, économe,

Commission de surveillance, MM.

De Madières, président
Mathieu, ancien avoué, secrétaire
Rabé ✱, juge de paix
Martineau des Chesnez, G. O. ✱.
Laurent-Lesseré, négociant

HOSPICES COMMUNAUX.

AUXERRE.

Commission administrative.

MM. le Maire, président,
Duché, Charié, Mondot de Lagorce, ✠ Sauvalle, aîné — administrateurs.
Noirot,
Villiers, receveur,
Tisserand, économe,
Paradis et Courot, médecins,
Marie, chirurgien.
Boutrais, chapelain,
Dondenne, architecte.

AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, Baudenet, Rousseau-Dumarcet, Darcy, N., — administrateurs.
Radot, receveur.

JOIGNY, MM.

Damien c. de St-And., Jeoffroy-Duport, Dusaussoy, Lefebvre Charles, Ibled, — administrateurs
Rosapelly, receveur.

SENS.

Leroux, Rathier, Carlier, Lallier, Laude, Cornisset, — administrateurs
Leclerc, receveur,
Drouin, économe,
Abbat (Auguste), secrétaire.

TONNERRE, MM.

Jacquillat, Belnet, Rétif, Siraudin, Campenon Edme, — administrateurs.
Rolland, receveur.
Camille Dormois, économe.

COURSON, MM.

Tayon, Louzon, Loury, Querquelin, Petit, — administrateurs.

CRAVAN, MM.

Guilloux, Quillaut, Boissard-Delétang, Nioré, Gauthier, — administrateurs.
Billout, receveur.

SAINT-FLORENTIN, MM.

Moreau, Hermelin, Lenfumey, Voisin, Salmon, — administrateurs.
Desnoyers, receveur.

VERMENTON, MM.

Chevallier, Mignot, Duchêne, Nicolle, N. — administrateurs
Regnard receveur.

CHABLIS, MM.

Bavoil père, Rathier, Albanel (Constantin), Hochet, Philippe, — administrateurs.
N. receveur

VÉZELAY MM.

Sergent, Regnault, Fourneron, Lucy, Demay, — administrateurs.
Noel, receveur.

BRIENON, MM.

Grandvilliers, Simonneau, Hervey, Pouillot, Marcantoni — administrateurs.
Ferrand, receveur.

SAINT-FARGEAU, MM

Dhumez, Jacquemier, Toutée, Marquis de Boisgelin, Rémond, — administrateurs.
Chollet, receveur.

SAINT-JULIEN, MM.

Girard, curé, Bourgoin Robillard, Précy, Cassemiche, Bourgoin, G.-M. — administrateurs
Soupey, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE, MM.

·enizot, curé,	administrateurs.
·entilhomme	
·esme,	
·iat,	
·ablin,	
·iraud,	receveur.

NOYERS, MM.

Dupêché,	administrateurs.
Boyer,	
Droin,	
Ducrot,	
Julien,	receveur.

Service des Enfants trouvés et abandonnés.

Il existait quatre tours d'exposition dans le département, mais le Conseil général e l'Yonne, sur les propositions qui lui ont été faites par M. le Préfet, a demandé, ans sa session de 1850, la fermeture de trois de ces tours, et le rétablissement de ı surveillance sur celui conservé. En conséquence, M. le ministre de l'intérieur a rdonné la suppression des tours de Sens, Joigny et Tonnerre à partir du 1er octore 1850, et le maintien de celui d'Auxerre avec surveillance. — Le Conseil général a décidé, en 1851, que des bureaux d'admission seraient créés dans tous les hefs-lieux de sous-préfectures. — Le bureau de surveillance du tour d'Auxerre, tabli dans les bâtiments de l'hospice St-Germain, est placé sous la direction de l'inspecteur. Le dépôt des enfants ne peut se faire que de 9 HEURES DU SOIR A MINUIT.

MM. Berrade, inspecteur du service à Auxerre,

Le bureau d'admission de Sens est composé de la manière suivante :

MM. le sous-préfet, président,
le procureur impérial, vice-président.
l'aumônier de l'hospice,
Ratier, membre du bureau de bienfaisance,
Leroux, membre de la commission administrative de l'hospice,
Cretté, membre,
Abbat, secrétaire du bureau.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS.

Auxerre, MM.

Le Préfet, président
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
·rémy, propriétaire
·halle ❊, avocat
·ortin, curé de Saint-Etienne
·locard, propriétaire
·onneville, proprietaire
·uché, juge de paix
·hérest, avocat.

Avallon, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
le Maire d'Avallon
·arcy, curé doyen
·ousseau-Dumarcet, juge de paix
·alot, avocat
·ebvre Andoche

Joigny, MM.

le Sous-Préfet
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
·almus, curé-doyen
Lacam, père
Emery père
Rivaille
Ibled

Sens, MM.

le Sous-Préfet
le Président du tribunal civil
le Procureur impérial
Carlier ❊
Thibaud
Délions-Dufour
Deligand
Hermann
Tribouleau ❊
Saint Denis

Tonnerre, MM.

le Sous-Préfet.
le Président du Tribunal civil
le Procureur impérial
Letteron, curé de St-Pierre
Rendu, propriétaire
Siraudin, *idem*
Michaut, curé doyen
Roze, juge d'instruction
Belnet, conservateur des hypothèques

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre.

La métropole de Sens compte, depuis Saint Savinien, 111 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr Mellon Jolly ✱, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

Vicaires généraux, MM.

Titulaires : Brigand, Chauveau, Roger,
Honoraires : Bidault, Lallier, Grapinet, Laurent, supérieur du grand séminaire.
Lacroix, clerc consist. de France à Rome.

Secrétariat général, MM.

Sicardy, chanoine titulaire, secrét. gén.
Hariot, pro-secrétaire

CHAPITRE DIOCÉSAIN.

Chanoines titulaires, MM.

Petitier, doyen du chapitre, Bidault, Grapinet, Aubert, Lallier, Sicardy, Carlier ✱, Dangauthier, Laurent, Pichenot, archiprêtre, Moncarré,

Chanoines honoraires.

Bernard, curé doyen de St-Eus. d'Auxerre
Sergent, curé doyen de Vézelay,
Bruchet, vicaire général de Tours,
Fortin, archiprêtre d'Auxerre,
Calmus, archiprêtre de Joigny,
David, curé d'Ivry (Seine),
Grossot, curé doyen de Saint-Fargeau,
Millon, supér. du petit sémin. d'Auxerre,
Michaut, archiprêtre de Tonnerre,
Nicolle, curé doyen de Vermenton,
Henrion, curé doyen de Bléneau,
Ducrot, curé doyen de Noyers,
Sicard, curé doyen de Saint-Sauveur,
Robin, curé doyen de Villen-l'Archev.,
Gourmant, curé doyen de Cruzy,
Dondaine, curé doyen de Coul.-sur-Y.
Darcy, archiprêtre de St-Lazare d'Aval.,
Gailhard, curé de Chevannes,
Grandmaistre, desservant de Rosoy
Lidove, dess. de Cosnac (diocèse de Tulle),
Lacroix, clerc consistorial de France à Rome,
Lebâcheur, vic gén. de Séez,
Hurault, chanoine, vic gén. de Châlons,
Desloges, sup. du petit sem. d'Avon, dioc de Maux,
Denizot, doyen de Villeneuve-s.-Yonne,
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez,
Filleul, vicaire général de Séez,
Doucet, curé de Chaumes, dioc de Meaux,
Baugé, anc. vic. gén. de Séez,
Girard, doyen de St-Julien-du-Sault,
Henry-Vaast, doyen de Quarré-les-Tom.
Larfeuil, curé de St-Pierre à Auxerre.
Coulouvrier, desservant de Fleury.
Boisselier, doyen de Cerisiers,
Delaage, doyen de Chéroy,
Jay, curé de Saint-Thibault (Joigny),
Vidot, doyen de Brienon
Clergeau, desservant de Villeblevin,
Morel (Emile).

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES,

A PONTIGNY.

MM. Boyer, *supérieur*,
Massé,
Bernard (Albert),
MM. Bernard (Théobald).
Barbier
N.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° D'un Conseiller à la Cour imp. de Paris, délégué à cet effet pour la présider; 2° De deux Juges pris parmi les présidents et juges les plus anciens du Tribunal d'Auxerre ; 3° Du Procureur impérial près le Tribunal civil; 4° Du greffier du même Tribunal.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE, MM.

Massé, président.
Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Baron de Madières, juge d'instruction.
Forcade, Baron de Lagonde, Marie, Thiéblin ✻, De Roys, Charié — juges.
Tambour, N., N., N., — juges suppléants.

Parquet, MM.

Benoit ✻, procureur impérial.
Hanin, Courant — substituts.

Greffe, MM.

Lallemand, greffier en chef.
Lemuet, Caillat, Pougy — commis-greffiers.

Ce tribunal se divise en deux Chambres qui se renouvellent chaque année.

DIVISION DES CHAMBRES POUR 1855.

Première Chambre. — Jours d'audience.

Mardi et Mercredi à 11 heures.

A l'audience du mardi, les affaires civiles arriérées et les référés.

MM. Massé, président.
De Madières, De Lagonde, Marie, De Roys, Thiéblin — juges.
N., N. — suppléants.
Lallemand greffier en chef.

Deuxième Chambre. — Jours d'audience.

Les audiences d'appel sont fixées aux 1er et 3e jeudis de chaque mois, et les audiences de police correctionnelle à la requête des parties civiles aux 2e et 4e jeudis de chaque mois.

Vendredi, affaires de police correctionnelle en première instance, à la requête du ministère public, police forestière, et appels de simple police.

1er et 3e samedis de chaque mois, affaires civiles et criées.

MM. Leblanc-Duvernoy, vice-président.
Forcade, Charié, — juges.
Tambour, N. — juges suppléants.
Lemuet, commis-greffier.

Avocats, MM.

Challe père ✻, Lescuyer ✻, Duplessis, Cherest, Ribière, Remacle, Boullay fils, Challe fils, Michelon, Lepère.

Stagiaires.

de Vathaire.
Thevenot.

CONSEIL DE L'ORDRE.

Lescuyer. bâtonnier ✻
Challe père ✻
Remacle.
Ribière,
Cherest, secrétaire.

Avoués, MM.

Tambour, rue des Petits-Pères.
Guiblin, licencié, rue Neuve.
Challe jeune, rue d'Egléuy.
Martin, licencié, rue de la Monnaie.
Mocquot, rue Soufflot.
Ravault, licencié, rue du Temple.
Ledoux, licencié, rue de la Monnaie.
Cabasson, rue Neuve.
Momon, cour du Prétoire.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Tambour, *président*.
Guiblin, *syndic*.
Martin, *rapporteur*.
Ravault, *trésorier*.
Momon, *secrétaire*.

TRIBUNAL D'AVALLON, MM.

Béthery de la Brosse, président ✻
Bidault, Adolphe, juge d'instruction
Germain, juge
Huguet d'Et…ule } juges suppléants.
Flogny A…dolphe }

Parquet, MM.

Bonne, procureur impérial.
Thibault, substitut.

Greffe, MM.

Carmagnol, greffier.
Forcade, commis greffier.
Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats, MM.

Houdaille-Aubert, bâtonnier,	Gontard,
Malot	Perrève,
	Stagiaires.
Lottin, père	Hérardot,
Raudot,	Houdaille P.-N.
Houdaille Jules,	Thébault.
Brunet,	Jordan.
Guillier,	Houdaille Paul.

Avoués, MM.

Poulin,	Lottin fils,
Febvre,	Leclerc,
Pinon,	

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Pinon, président
Febvre, syndic
Lottin, rapporteur
Leclerc, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY, MM.

Tonnellier, président
Geoffroy-Duport, juge d'instruction
Jullien, juge
Dupré, }
Deshayes, } juges suppléants.
Deslions, }

Parquet, MM.

Gerbé de Thoré, procureur impérial
Gauné, substitut

Greffe, MM.

Hesme, greffier,
Horeau et Flachot, commis greffiers.
Jours d'audience. Le Tribunal civil, les jeudi et samedi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi.

Avoués, MM.

Delamontagne,	Couturat,
Roy,	Fourrier
Saulin,	Colomb.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Delamontagne président,
Saulin syndic,
Fourier, rapporteur,
Roy, secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS, MM.

Coubard, président.
Prou, juge d'instruction,
Lallier, juge,
Ratier, juge honoraire
Berthelin Desbirons, }
Libéra des Presles, } juges suppléants.
Pignon ✻, avoué }

Parquet, MM.

Cadet de Vaux, procureur impérial
Rossard de Mianville, substitut.

Greffe, MM.

Tonnellier, greffier,
Briot, commis greffier.
Jours d'audience. Tribunal civil, les jeudi et vendredi (criées).
Tribunal de police correct., le mercredi.

Avocats, MM.

Deligand.	Salmon.
Provent.	

Avoués, MM.

Landry,	Deligand,
Berthelin-Desbirons,	Provent,
Mollet,	Salmon.

CHAMBRE DES AVOUÉS, MM.

Provent, président.
N., syndic.
Déligand, rapporteur.
Salmon, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE, MM.

Rétif, président,
Roze, juge d'instruction,
Baillot, juge
Montreuil, De Bresse, Leroux, } juges suppléants.

Parquet, MM.

Cassemiche, procureur impérial,
Merlin, substitut.

Greffe, MM.

Cherest-Delorme, greffier,
Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audience.

Référés, le mercredi.

Affaires commerciales et sommaires, le mercredi.

Affaires ordinaires, le jeudi.

Affaires correctionnelles, le vendredi.

Affaires de domaine, de régie et criées, le samedi.

Avoués, MM.

Rathier, Hamelin, Damé, Caillot, Rosne.

CHAMBRES DES AVOUÉS, MM.

Rathier, président. Damé, rapporteur.
Caillot, secrétaire. Hamelin, syndic.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Sallé aîné, président.
Joly-Fleutelot, Morin-Manigot, Gounot, Zagorowski, } juges.
Gouffier, Vié, Mercier, Augé } juges suppléants.
Lethorre, greffier.
Zinck, commis.

Audience, le jeudi à midi.

AVALLON.

MM. Couturat, président.
Gally aîné, Jacquand, Hérardot, } juges
Chevalier, Coulbois, } juges suppléants.
Perreau, greffier.

Audience, le vendredi de chaque semaine à une heure.

JOIGNY.

MM. Bouron fils, président.
Armand Mersier, Jubin-Mondin, Ragobert jeune, } juges.
Larcher, tapissier, Glaive, négociant } juges suppl.
Caillat, greffier.
Ablon, commis greffier.

Audience, le mardi de chaque semaine, à onze heures.

SENS.

MM. Pleau, président.
Dufour aîné, Marc, Parent jeune, Guillaume, } juges.
Gaignette, Charpillon, Troué, Duchemin, } juges suppléants.
Laroche, greffier.

Audience, le mardi à midi.

(*Le* TRIBUNAL CIVIL DE TONNERRE *fait les fonctions de Tribunal de commerce.*)

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.
		Arrondissement d'Auxerre.	
Auxerre (E.)	Duché	Albanel	lundi à 11 h.
Auxerre (O.)	Leclerc	Barbier	lundi à 11
Chablis	Seurat	Folliot	vendredi à 11
Coul.-la-Vin.	Chevillot	Gaillard fils	jeudi à 11
Coul.-sur-Y.	Badin d'Hurtebise	N.	jeudi à 10
Courson	Félix Dejust	Boileau	samedi à 11
Ligny	Rabé ✻	Thérèse	samedi à 11
St.-Florentin	Hermelin	Cosson	lundi à 11
St.-Sauveur	Hantute	Bertrand	mercredi à 11
Seignelay	Dourneau	Frottier	jeudi à 11
Toucy	Lavollée-Parquin	Chartier	vendredi à 11
Vermenton	Chevalier	Sourdeau	vendredi à 11
		Arrondissement d'Avallon.	
Avallon	Rousseau-Dumarcet	Pinard	samedi et lundi
Guillon	Renoult	Angibout	mardi à 11
L'Isle-s.-le-S.	Coindreau	Destutt	lundi à 11
Quarré-les-T.	Michaux	Bonde	mercredi à 10
Vézelay	Regnault	Coursaget	lu. et ma. à 11 h
		Arrondissement de Joigny.	
Aillant-s-Th.	Hattier	Mathieu	mardi à 10 h.
Bléneau	Doucet	Trouvain	lundi à 10
Brienon	Simonneau	Delécolle	mardi à 10
Cerisiers	Salmon	Besnard	jeudi à midi.
Charny	Lavollée	Suard	jeudi à 11
Joigny	Landry	Préau	mercr. à 9
St.-Fargeau	Jacquemier	Roché	mercr. à 11
S-Julien-du-S	Cassemiche	Doin	samedi à 10
Vve-s.-Yonne	Brissaut	Fenard	me. et v. à 11
		Arrondissement de Sens.	
Chéroy	Laurent	Guillon	ma. et me. à 10
Pont-sur-Y.	Michel	Patris	jeudi et d. à midi
Sens (nord)	Laude	Chanvine	samedi à 11
Sens (sud)	Cornisset-Lamotte	Baudouin	lundi et v. à midi
Sergines	Brunel de Serbonnes ✻	Guillon	mardi à midi.
Vve-l'Arch.	Chevanne	Moreau	mercr. à 10
		Arrondissement de Tonnerre.	
Ancy-le-Fr.	Challan	Baudier	jeudi à 10
Cruzy	Costel	Coquelu	lundi à 10
Flogny	Perrin	Braconnier	mardi à 11
Noyers	Droin	Millot	lundi et v. à 11
Tonnerre	Heroguer	Davion	mardi à 11

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, MM.

Delaage,
Rubigni,
Milliaux,
Limosin,
Piétresson, } à Auxerre.
Charpillon, à Saint-Bris.
Favot, à Chevannes.
Robineau, à Charbuy,
Chastellet, à Appoigny.

Canton de Chablis.

Charlier, à Chablis
Molleveaux *id.*
Loury à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Salvaire, à Coulanges
Thévenot, à Migé
Puissant, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne, MM.

Fabvre, à Etais
Barrey, à Coulanges-sur-Yonne
Sirmain, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Petit, à Courson
Montagne, à Druyes
Roché, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Bachelet, à Ligny
Chanvin, à Maligny
Perroche, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Riquement, à Saint-Florentin
Hermelin, *id.*
Bègue, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Jarry, à Saint-Sauveur
Simonet *id.*
Perreau, à Treigny
Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay, MM.

Dejust, à Seignelay
Creusillat, Héry
Descourties, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Fontaine, à Toucy
Carreau, *id.*
Ansault, à Beauvoir
Guttron, à Leugny
Barrey, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

Rousseau, à Vermenton
Juventy, *id.*
Lecointe, à Arcy-s.-Cure
Fosseyeux, à Cravan.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Riquement, *président*,
Perroche, *syndic*,
Salvaire, *rapporteur*,
Montagne *trésorier*,
Milliaux, *secrétaire*,

NOTAIRES HONORAIRES, MM.

Duplessis, à Auxerre
Barrey, à Saint-Sauveur
Barrey aîné, à Toucy
Gougenot, à Etais
Poulin, à Coulange-sur-Yonne.
Chauvelot, à Auxerre
Piétresson, à Auxerre
Charié, à Auxerre
Prudot, à Mailly-Château

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Rameau fils,
Barbier,
Bourgeois,
Denogent, } à Avallon.

Canton de Guillon.

Bauby, à Guillon
Delavaut, à Montréal
Cogniot, à Santigny
Préaudot, à Savigny.

Canton de L'Isle.

Gautherin, à L'Isle
Piat, *id.*
Delétang, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Mary, à Quarré
Petitier-Chomaille, *id.*
Poirel à Saint-Léger.

Canton de Vézelay.

Fourneron, à Vézelay
Dieudonné *id*
Milandre, à Châtel-Censoir
Guyard, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Delétang, *président*.
Delavaut, *syndic*.
Mary, *rapporteur*.
Bourgeois, *secrétaire*.
Piat., *trésorier*.
Milandre Petitier-Chomaille, *memb*.

NOTAIRES HONORAIRES.

Delétang Edme, Joux-la-Ville.
Perrève Jean-Bap.-Alphonse, à Avallon.
Régnier Vincent, à Quarré.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Grenet à Aillant
Boulanger, à Chassy
Durville, à Senan
Ravin, à Guerchy
Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Juillet, à Bléneau
Belacq père, à Tannerre
Pélegrin aîné, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Gilbert, à Brienon
Pouillot, *id.*
Descroix, à Bussy-en-Othe
Cordier, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Mellin, à Cerisiers
Lacroix, au Fournaudin.

Canton de Charny.

Pélegrin jeune, à Charny
Thomas, à La Ferté-Loupière
Lebret, à Villefranche
Naudin, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot à Joigny
Epoigny, *id.*
Pelletier, *id.*
Loiseau, à Cézy
Deschamps, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Pruneau, à Saint-Fargeau.
Mathieu, *id.*
Bègue, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Précy, à Saint-Julien-du-Sault,
Manieux *id.*
Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Coppin, à Villeneuve-sur-Yonne.
Bernier, *id.*
Laffrat, *id.*
Herson, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Laffrat, *président*
Epoigny, *syndic*
Pelletier, *rapporteur*
Pouillot, *secrétaire*
Ravin aîné, *trésorier*
Lebret et Copin, *membres.*

NOTAIRES HONORAIRES.

Salmon, Cerisiers
Serrurot, Champignelles
Courtillier, Césy
Genty, Saint-Julien-du-Sault
Lenfant, Villeneuve-sur-Yonne

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Poussard, à Chéroy
Ancelot, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Vacher, à Pont-sur-Yonne.
Brossard, à Villeblevin
Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard

Cantons de Sens.

Leclair, à Sens.
Petipas, à Sens.
Tibaud, à Sens.
Benoît, à Sens.
Frottier, à Sens.
Boudard, à Sens.
Roulin, à Egriselle-le-Bocage
Adam, à Véron.

Canton de Sergines.

Leberton, à Sergines
Ancelot, *id*
Charpentier, à Courlon
Oubry, à S.-Maurice-aux-Riches-Homme

Canton de Vve-l'Archevêque.

Bègue, à Villeneuve
Domanchin, *id.*
Souy, à Thorigny
Regnier, à Theil

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Brossard, *président.*
Leclerc, *syndic.*
Oubry, *rapporteur*
Petipas *secrétaire.*
Vacher, *trésorier*
Poussard, *membres.*

NOTAIRES HONORAIRES, MM.

Bègue Nicolas, à Villeneuve-l'Archev.
Mou Pierre-Théodore, à Pont-s.-Yonne
Leroux Jacques-Théodore, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Ducatte, à Ancy-le-Franc
Genetet, *id.*
Jacquemin, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Prunier, à Cruzy
Goulley, à Tanlay
Bertrand, à Villon.

Canton de Flogny.

Calmeau, à Flogny
Gaspard à Carisey
Dionnet, à Neuvy-Sautour

Canton de Noyers.

Pichenot, à Noyers
Desguerrois, *id.*
Laratte, à Annay,

Canton de Tonnerre.

Moucelot, à Tonnerre
Paupert, à Tonnerre.
Buchotte, à Dannemoine.
Coffre, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES, MM.

Moucelot, *président.*
Goulley, *syndic.*
Desguerrois, *rapporteur*
N.
Dionnet, *trésorier*
Pichenot } *membres*
Ducatte }

NOTAIRES HONORAIRS, MM.

Charbonné, à Annay-sur-Seretn.
Cosson, à Dannemoine.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

A Auxerre,	MM.	Duchemin et Escallier.
A Avallon,		Robinet
A Joigny,		Mottel.
A Sens,		Farcy et Bourdillat.
A Tonnerre,		Gérard.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre, MM.

Puissant aîné, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (est).
Puissant jeune, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (ouest).
Gaillard (Adolphe), aud. au tribunal civil et à la justice de paix (est).
Vuillemot, audiencier au tribunal civil et à la justice de paix (est).
Chocat, aud au tribunal civil et au tribunal de commerce.
Bertin, aud. au trib. civil.
Maiseau, aud. à la just. de paix (ouest).
Villot, aud. au trib. de commerce.
Roy.
Rigoreau, à Saint-Bris.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Gaillard, à Coulanges-la-Vineuse,
Lachambre, *id.*
Moret, fils, à Irancy,
Trousseau, à Migé.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson
Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Denis, à Coulanges-sur-Yonne
Droin, *id.*

Canton de Vermenton.

Oudot, à Vermenton
Loury, *id.*
Corbay, *id.*

Canton de Chablis.

Beau, à Chablis
Gruet, *id*

Canton de Ligny.

Houzelot, à Ligny
Féret, *id.*

Canton de Saint-Florentin.

Boudard, à Saint-Florentin
Pierre, *id.*

Canton de Saint-Sauveur.

Morisset, à Saint-Sauveur
Desleau, à Thury

Canton de Seignelay.

Cherest, à Seignelay
Fontaine, *id.*

Canton de Toucy.

Antheaume fils, à Toucy
Dobignie, à Toucy
Memain, à Pourrain
Dejust, à Leugny

CHAMBRE DES HUISSIERS, MM.

Maiseau, *syndic.*
Puissant aîné, *trésorier.*
Rigoreau, *rapporteur*
Mémain, Dobignie, Lachambre, *Membres.*
Puissant jeune, *secrétaire*

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon, MM.

Condren, Seure, Rousseau, Rolley, N. à Avallon

Canton de Guillon.

Gascard, à Guillon
Candras *id.*

Canton de L'Isle.

Grenan, à L'Isle

Quarré-les-Tombes.

Bussy, Dupré et N., à Quarré-les-Tombes

Vézelay.

Morand et Gagneux, à Vézelay
Père, à Châtel-Censoir

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Rousseau, *syndic.*
Gascard, *rapporteur.*
Condren, *trésorier.*
Seure, *secrétaire.*
Morand, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant, MM.

Gillot, Paty et Josselin, à Aillant.
Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf.
Léger, à Fleury.

Bléneau.

Saulnier, à Bléneau.
Gagniard, à Champignelles.

Brienon.

Rozé et Moreau, à Brienon.
Tournelle, à Venisy.

Cerisiers.

Gallot et Dufrenne, à Cerisiers.

Charny.

Grenet et Darbois, à Charny.
Griache, à La Ferté-Loupière.

Joigny.

Jouan, Grenet, Timoléon, Fromont, Chantereau, Taillefer, à Joigny.

Saint-Fargeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Renard, à Saint-Julien.

Villeneuve-sur-Yonne.

Verrier, Charmeux, Papavoine, Gallon, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Timoléon, *syndic.*
Fenard, *rapporteur*
Grenet, *trésorier.*
Fourrier, *secrétaire.*
Serré, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy, MM.

Martin à Chéroy
Fauvillon, id.

Pont-sur-Yonne.

Nallet et Silvy à Pont-sur-Yonne,
Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard.

Sens.

Masson aîné, Mossot, Ranque, Baudoin, Mouzelle, Grimoux, Martin, Griot et Crou, à Sens.

Sergines.

Moret, Hardy, à Sergines.

Villeneuve-l'Archevêque.

Bègue, Pierre-Viault et Darde, à Villeneuve-l'Archevêque.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Masson aîné, *syndic.*
Baudoin, *trésorier.*
Hardy, *rapporteur.*
Delaporte, *secrétaire.*
Mossot, *membre.*

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc, MM.

Boucheron et Renard, à Ancy-le-Franc.

Cruzy.

Anceau et Fouinat, à Cruzy.

Flogny.

Quincerot, à Flogny.
Jay, à Neuvy-Sautour.

Noyers.

Masson et Soupé, à Noyers.

Tonnerre.

Truchy, Fontaine, Yvert, Charvot, Rayer, Letteron, } à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Fontaine, *syndic.*
Yvert, *trésorier.*
Charvot, *secrétaire.*
Jay, *rapporteur.*
Truchy, *membre.*

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

AUXERRE.

MM.

Coyn, directeur de l'enregistrement et des domaines, président.

Piétresson, ancien notaire, Challe père, avocat, Momon, avoué, Bonneville, } membres.

Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Malot, avocat, président.

Ricard, ancien magistrat, Febvre, avoué, Rameau, notaire, De St.-Julien, recev. des dom. } membres.

Carmagnol, greffier du tribunal, secrétaire.

JOIGNY.

Lacam père, président.

Ragobert, ancien notaire, Planson, id., Delamontagne, avoué, Hyart, receveur de l'enreg. } membres.

Hesme, greffier du tribunal, secrétaire.

SENS.

Leroux, notaire honoraire, président.

Landry, avoué, Ratier, juge honoraire, Giguet, memb. du cons. mun., Gabella, receveur de l'enreg. } membres.

Tonnellier, greffier, secrétaire.

TONNERRE.

Belnet, avocat, président.
De Monicault, ancien Procureur du roi.
Jacquillat, suppléant du juge de paix.
Rendu, suppl. du juge de paix.
Rouyer, receveur de l'enregistrement.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE DIJON.

MM. Cournot O. ✱, recteur.
Huret ✱, inspecteur à Auxerre;
Garsonnet, id. à Dijon;
Ratier, id. à Troyes;
Renault, id. à Nevers;
Fayet, id. à Chaumont;
Pétard, secrétaire.

INSPECTION DE L'YONNE.

M. Huret ✱, inspecteur, en résidence à Auxerre.
M. Martin, commis d'inspection.

Conseil départemental :

MM. Le Préfet, président.
Colin, inspecteur des écoles primaires;
Millon, supérieur du petit séminaire, délégué de l'archevêque ;
Duru, aumônier de l'École normale, désigné par l'archevêque ;
Le Procureur Impérial ;
Massé, président du trib. civil d'Auxerre ;
Baron Martineau des Chesnez, maire d'Auxerre ;
Arrault, membre du Conseil Général;
Baron Chaillou des Barres, id. ;
Challe, id.

Inspecteurs de l'instruction primaire :

MM. Colin, inspecteur de 1re classe pour l'arrondissement de Tonnerre ;
Beaujean, inspecteur de 4e id. Sens ;
Pitolet, id. 4e id. Joigny ;
Fosseyeux, inspecteur de 1re classe à Avallon.

Commission d'examen pour l'instruction secondaire.

MM. Munier, principal du collége,
Ravin, Dondenne, professeurs au collége,
MM. Bazot, avocat,
Carré (l'abbé), maître de pension,
Millon (l'abbé), supérieur du petit séminaire.

Commission d'examen pour l'instruction primaire.

MM. Leclerc, *président*,
Larfeuil, curé de Saint-Pierre,
Bonnotte, professeur au collége,
Monceaux, professeur,
Bazot, avocat,
Laureau (l'abbé), directeur du petit séminaire,
Beaujean, inspecteur des écoles, *secrétaire*.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Arrondissement d'Auxerre.

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collége de plein exercice; enseignement en tous points semblable à celui des Lycées. Application rigoureuse et complète du nouveau plan d'études ministériel.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. *le Maire*, président.
Challe père, avocat.
Mondot de Lagorce.
MM. *Tambour*, avoué.
Lescuyer, avocat.

Administration. — Principal : M. *Munier*.
Sous-principal : M. *Delingette*.
Aumônier : M. l'abbé *Guignepied*.
Maîtres-d'études : MM. *Vidal*, *Berty*, *Blau* et *Trocherie*.

Professeurs de l'ordre des sciences.

Physique et chimie, M. *Dondenne*.
Préparateur de physique et de chimie, M. Alexandre *Zabkowski*
Mathématiques (1re chaire), M. *Bonnotte*.
Mathématiques (2e chaire), M. *Jourdan*.
Mathématiques (3e chaire) et histoire naturelle, M. *Regnard*.
Maître de dessin et des travaux graphiques, M. *Passepont*.

Professeurs de l'ordre des lettres.

Histoire, M. *Blin*.
Logique, M. *Ravin*.
Rhétorique, M. *Monceaux*.
Seconde, M. *Alvin*.
Troisième, M. *Marchand*.
Quatrième, M. *Baleine*.
Cinquième, M. *Graliot*.
Sixième, M. *Rousseau*.
Septième. M. *Berty*.
Huitième, M. *Blau*.
Classe d'écriture et de français, M. *Trocherie*.
Cours supérieur de français, M. *Delingette*, sous-principal.
Anglais, M. *Milne*.
Langue allemande, M. *Klobukowski*.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Millon, supérieur,
Laureau, directeur,
Ferrey, économe.

Professeurs, MM.

Ferrey, rhétorique,
Leduc, seconde,
Labaisse, troisième,
Roguier, quatrième,
Rodot, cinquième,
Millon, sixième,
Bussard, septième,
Labour, huitième,
Darle, Millot, maîtres d'étude.
Roguier et Rodot, arithmétique,
Labaisse, algèbre,
Leduc, géométrie,
Milne, anglais,
Sigond, dessin,
Grapin et Hermann, musique.

Cours de français.

Grandjean, (première division).
Guéchot, (deuxième division).

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

MM. L'abbé *Curré*, *Fort*, *Gaulon*, à Auxerre.
Brodier, à Seignelay.
Pimbet, à Ligny.

PENSIONNAT DE M. PETIT-SIGAULT.

Ecole primaire supérieure, rue Martineau.



ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'école normale primaire du département de l'Yonne a été fondée en 1834, et ouverte le 1er février 1835. Le prix de la pension est de 400 francs.

Des écoles primaires servent à exercer les élèves-maîtres dans l'application des principes d'éducation et des méthodes d'enseignement qui leur sont donnés théoriquement à l'école normale. Les exercices de ces écoles sont dirigés par des élèves de troisième année, sous la surveillance du directeur de l'école normale et d'un maître-adjoint spécialement nommé à cet effet.

Commission de surveillance MM.

Bazot, avocat, président.
Quantin, archiviste.
Tambour, avoué.
Charié, juge.
Goupilleau, ing. des ponts et chaussées.
Dorlhac, directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Dorlhac, officier d'Acad. dir. de l'école.
Duru, aumônier.
Mouillot, *Robin*, } maîtres-adjoints.
Faussé, directeur des écoles annexes sous la surveil. du dir. de l'école normale.
Grapin, maître de chant.
Gamard, maître de gymnastique.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A AUXERRE :

Mmes *les Augustines*,
les Sœurs de la Providence
les Ursulines,
Konarska,
Mlles *Clergeau* aînée,
Mélanie Collin,
Mlles *Colin*,
Fèvre,
Ralet,
Ursulines de Vermenton.
— Ligny.
— Seignelay.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES.

Mlle *Clergeau* (Adèle-Prudence), directrice.
Mlle *Manigot*, directrice.

Arrondissement d'Avallon.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, classe supérieure de français; cabinet de physique et de chimie; gymnase.

MM.

Magnien, principal.
Perroux, sous-principal.
Michel Gally, aumônier.

Professeurs, MM.

Mathématiques, *Moreau*.
Physique et Chimie, *Thierry*.
Histoire naturelle, *Gagnard*.
Rhétorique et logique, *Schmitt*.
Troisième et seconde, *Laboureau*.
Quatrième, *Bardin*.
Cinquième, *Peslier*.
Sixième, *Grosbois*.
Septième, *Perroux*.
Huitième, *Saget*.
Français, *Bornot*.
Professeur d'allemand et d'angl., *Roemer*.
Dessin, *Bourgeot*.
Musique, *Raynaud*.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Breuillard*, à Avallon.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Mmes *Bailly*,	à Avallon.	Mmes *Morizot*,	à Avallon.
Bourgeot,	id.	*les Ursulines*,	id.
Jolland,	id.		

Arrondissement de Joigny.

COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Collége de plein exercice : cours particulier d'histoire; cours d'anglais et de dessin; école primaire supérieure annexée au collége.

M. N., principal.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, *le principal*.
Sciences, mathématiques et physique, *Renard*.
Rhétorique et seconde, le Principal.
Troisième et quatrième, *Géliot*.
Cinquième, Sixième, } *Musset*.
Septième et huitième, *Picon*.
Maître d'étude, *Ansault*.

École primaire supérieure : Directeur M. *Creveau*.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Marminia*, à Brienon.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Mmes Les sœurs de Tours, à Joigny.
Mlles *Caillat*, à Joigny.
Viollet, à Joigny.
Mlles *Pâris*, à Brienon.
Huet, id.

Arrondissement de Sens.

LYCÉE IMPÉRIAL DE SENS.

Administration. — Proviseur: M. J. *Clément*, licencié ès-lettres, agrégé de l'Université, officier d'Académie.
Économe: M. *Martin*; M. *Leclerc*, employé.
Aumônier: M. l'abbé *Choudey*.
Surveillant-général : M. *Aubert*, aîné.
Enseignement : — Division supérieure. — Sciences, mathématiques pures et appliquées: M. *Chevet*, docteur et agrégé des sciences, professeur;
M. *Poupon*, licencié ès-sciences phys. math., professeur-adjoint;
M. *Bailliard*, licencié ès-sciences phys. math., professeur-adjoint, chargé des travaux graphiques.
Sciences physiques, chimiques et naturelles: M. *Pernet*, agrégé des sciences, professeur;
M. *Julliot*, bachelier ès-sciences, professeur-adjoint.
Division supérieure. — Lettres, Logique: M. *Brémond*, licencié ès-lettres, chargé du cours;
Histoire: M. *Mallet*, chargé du cours;
Rhétorique: M. *Lachelier*, licencié ès-lettres, chargé du cours;
Seconde: M. *Tisserand*, licencié ès-lettres, chargé du cours;
Troisième: M. *Rabasti*, licencié ès-lettres, chargé du cours.
Division de grammaire. — Quatrième: M. de *Benazé*, licencié ès-lettres, chargé du cours;
Cinquième: *Rudolf*, agrégé, professeur;
Sixième. M. *Dumas*, licencié ès-lettres, chargé du cours.
Division élémentaire. — Septième : M. *Mulatier*, maître répétiteur, chargé du cours;
Huitième: M. *Coulon*, maître répétiteur, chargé du cours;
Classe préparatoire: M. *Étournel*, chargé du cours.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Laurent, supérieur,
Mourrut, professeur de morale,
Monteil, professeur de dogme,
Maygnier, professeur de philosophie,
Leclerc, prof. d'hist. et d'éloq. sacrée,
Corgé, économe.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Roy*, à Sens.
M. *Benoist*, à Villeneuve-la-Guyard.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

Dames de Nevers, à Sens.
Sœurs de la Sainte Enfance, id.
Mme *Huet*, à Sens.
Mlle *Boudin*, id.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

Mme. *Leclerc*, directrice, professant la classe supérieure.

SALLES D'ASILE.

Les sœurs de la Sainte-Enfance.

ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES.

Pour les Garçons : Les Frères de la Doctrine chrétienne, *Guillon* (pensionnat primaire), à Sens.

Pour les Filles : Les Dames de Nevers, Les Demoiselles Huet, Les Demoiselles Boudin, à Sens.

Arrondissement de Tonnerre.

COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : cours de dessin et de musique; cours spécial de français.

MM. *Méline*, Officier de l'Université, principal. *Rigal*, sous-principal.

Professeurs, MM.

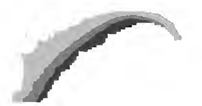
Philosophie et histoire, *Méline*.
Rhétorique et seconde, *Hariot*.
Troisième et quatrième, *Brulé*.
Cinquième et sixième, *Sirondet*.
Septième et huitième, *Méline Hippolyte*.
Mathématiques et physique, *Milaine*.
Langues anglaise et française, *Mary*.
Classes élémentaires, *Rigal*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. *Bellard*, à Tonnerre.
M. *Fouinat*, à Noyers.

PENSIONNAT POUR LES DEMOISELLES.

Les Ursulines, à Tonnerre.



SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — Quartier général : Paris.

MM. Magnan G. C. ✱ maréchal de France, commandant l'armée de Paris.
Marquis de Lawoestine G. C. ✱, général de division, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.
Baron Barbier C. ✱, intendant militaire de la 1re division, à Paris.

6e *Subdivision.*

MM. Gaudin de Villaine O. ✱, général de brigade, commandant l'Yonne, à Auxerre ;
Thil, capitaine d'état-major, aide-de-camp de M. Gaudin de Villaine, général ;
Le Caruyer de Beauvais —, sous-intendant militaire, à Auxerre ;
Deladret, officier d'administration de l'intendance militaire, chef du bureau de la sous-intendance à Auxerre.
Laval, élève d'administration de l'intendance militaire attaché au même bureau.

Dépôt de recrutement.

MM. Leclèves ✱, capitaine commandant le dépôt de recrutement de l'Yonne ;
Péré, lieutenant attaché au même dépôt ;
Gasc, sergent id.
Cellier, id. id.

Corps du génie.

MM. Munier ✱, chef de bataillon. chef du génie dans le département, à Joigny ;
Bourra, garde principal du génie à Joigny ;
Guerre, garde de 2e classe du génie, à Auxerre.

GARNISONS.

Les villes de garnison du département sont Auxerre et Joigny.

Auxerre a une *caserne* d'infanterie, Joigny, deux *quartiers* de cavalerie.

GARNISON D'AUXERRE.

53e de ligne, le dépôt et le 3e bataillon sont à Auxerre, les 1er et 2e bataillons sont au camp du Nord.

État-major. — MM. de Mauvise ✱, major, commandant ;
Pottier de Maizeroy ✱, chef de bataillon ;
Verrier ✱, capitaine adjud.-major, commandant de place.
Gallois ✱, capitaine trésorier.
Favris, capitaine d'habillement.
Réju, médecin, aide-major de première classe.

Capitaines. — MM. Willemin ✱, Bernard ✱, Tomaschko, Boilan, Millet ✱.
Lieutenants. — MM. Buron, Techoizin, Conort, Herbaut ✱, Cartillier,
Sous-lieut. — MM. Bruyère, Benoit, Faure, Thiéry, Fresney, Pech de Laclauze.

GARNISON DE JOIGNY.

4e *Chasseurs*. ✻ Le dépôt et les 1er et 6e escadrons à Joigny, les 2e, 3e, 4e et 5e escadrons, à Paris.

MM. Blanc de Molines ✻, major, commandant;
Floret ✻, capitaine instructeur;
Boucherot, capitaine adjudant-major;
Dillon ✻, capitaine, commandant la place;
Eschbach, capitaine trésorier;
Bosset, capitaine d'habillement;
Collin, médecin, aide-major de 2e classe;
Broy, aide-vétérinaire de 2e classe.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LA DIRECTION DES CHEFS-LIEUX DE SUBDIVISIONS FORMANT LA 1re DIVISION MILITAIRE.

Orléans (6 *gîtes*). — Toucy, Saint-Fargeau, Bonny, Gien, Châteauneuf, Orléans.

Blois (8 *gîtes*). — Les mêmes, Beaugency, Blois.

Chartres (8 *gîtes*). — Joigny, Courtenay, Montargis, Beaune, Pithiviers, Augerville, Outarville, Chartres.

Évreux (9 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Lonjumeau, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Passy, Évreux.

Rouen (10 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Pontoise, Magny, Ecouen, Rouen.

Beauvais (8 *gîtes*). — Les mêmes jusqu'à Saint-Denis, et Beaumont-sur Oise et Beauvais.

Versailles (6 *gîtes*). — Les mêmes que pour Rouen jusqu'à Lonjumeau, et Versailles.

Paris (6 *gîtes*). — Joigny, Sens, Montereau, Melun, Corbeil, Paris.

Melun (4 *gîtes*). — Voir ci-dessus l'itinéraire pour Paris.

Troyes (3 *gîtes*). — Saint-Florentin, Auxon, Troyes.

GITES D'ÉTAPES

CORRESPONDANT A LA PLACE D'AUXERRE, DANS LES DIRECTIONS CI-APRÈS :

Dijon (5 *gîtes*). — Tonnerre, Ancy-le-Franc, Montbard, Chanceaux, Dijon.

Nevers (4 *gîtes*). — Coulanges-sur-Yonne, Varzy, La Charité, Nevers.

Macon (8 *gîtes*). — Vermenton, Avallon, Saulieu, Arnay-le-Duc, Chagny, Chalon, Tournus, Mâcon.

GITES

QUI NE CORRESPONDENT PAS A LA PLACE D'AUXERRE.

D'Orléans à Troyes. — Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

De Chartres à Troyes. — Chéroy, Sens, Villeneuve-l'Archevêque.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 20e légion de cette arme. Cette légion comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MM. Benoist de la Grandière ✻, colonel, chef de légion à Dijon.
Dufresne ✻, chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Yonne.
Mercier, lieutenant-trésorier de la compagnie de l'Yonne.
Gauché, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier.

Lieutenance d'Auxerre.

M. Petitmangin ✻, capitaine.

	MM.			MM.	
Auxerre, 1re brig.,	Jorry, m.-d.-log.-chef		Courson,	Boiveaux,	brigadier.
— 2e —	Chirette,	brigadier.	Chablis,	Restif,	—
— 3e —	Vorbe,	id.	Vincelles,	Bégné,	—
Saint-Florentin,	Cunault,	mar.-d.-log.	Seignelay,	Millet,	—
Saint-Sauveur,	Gros ✻,	id.	Coulanges-s.-Y.	Bouhey, méd. m.	—
Vermenton,	Coutant,	brigadier.	Ligny,	Rifaux,	—
Toucy,	Baqué ✻,	id.			

Lieutenance d'Avallon.

MM. Lepage, sous-lieutenant.

Avallon,	Roquel,	mar.-des-log.	Guillon,	Brenot,	brigadier.
Vézelay,	Schœttel,	brigadier.	Quarré-l-T. (à pied),	Collenot,	—
L'Isle-sur-Serein,	Florentin,	—			

Lieutenance de Joigny.

MM. Boissenot ✻, capitaine à Joigny.

Joigny,	Chaumonot, méd. m.	mar.-d.-log.	Charny,	Closs ✻,	brigadier.
St-Julien-du-S. (à pied),	Lespagnol,	brig.	Cerisiers (à pied),	Bordet,	—
Bléneau,	Depoid,	mar.-des-log.	Aillant-sur-Tholon,	Renaud,	—
Saint-Fargeau,	N.,	brigadier.	Brienon,	Beaudoin,	—
Villeneuve-sur-Y.,	Frontier,	—			

Lieutenance de Sens.

MM. Braye ✻, capitaine.

Sens,	Mongin,	mar.-des-log	Chéroy,	Lanoue,	brigadier.
Pont-sur-Y.,	Lecœur ✻ et méd. m.,	—	Thorigny,	Bérault,	—
Villeneuve-l'Arch.	Millot, méd. m.	brig.			

Lieutenance de Tonnerre.

MM. Ponsard ✻, lieutenant.

Tonnerre,	Rozé,	mar.-des-log.	Tanlay,	Renaud,	brigadier.
Noyers (à pied),	Motheré,	—	Flogny,	Dosnon,	—
Ancy-le-Franc.	Viellescazes,	brigad.			

COMMISSAIRES DE POLICE CANTONALE.

CANTONS.	NOMS ET PRÉNOMS DES COMMISSAIRES.
Aillant	Carteaux, Joseph-Auguste.
Bléneau	Flers, Alcindor-Martial.
Coulanges-sur-Yonne	Bourgoin, Pierre-François.
Cruzy	Pérot, Etienne-Ambroise.
Ligny	Bourgeois, Jean-Thomas.
Pont-sur-Yonne	Chanu, César-Xavier.
Vermenton	Guillon, Melchior-Etienne.
Toucy	Bethfort, Melchior.
Saint-Sauveur	Gaillard, Alphonse-Antoine.
Saint-Fargeau	Bourgogne, Charles-Brice.
Vézelay	Abbadie, Jean-Marie.
Saint-Florentin	Lanferna, Pierre-François.
Villeneuve-sur-Yonne.	Perrochot, Louis-Michel.

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Mique ✻, Receveur général.

MM.
Chamoin, caissier.
Chartre, chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Auxerre.
Clavelou, chef de comptabilité.

Receveurs particuliers.

Dupuis, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
Colle, à Sens.
Desprez de Gezincourt, à Tonnerre.

Percepteurs surnuméraires.

MM.
Poulin, à Avallon.
Larcena, à Sens.
Desnoyers, à Tonnerre.
Jousseaume, à Joigny.

DÉPENSES DU TRÉSOR.

M. de Gauville, payeur du département.
M. Rocher, chef de comptabilité.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Navarre, Directeur.

MM.
Daverton, inspecteur.
Barbier, premier commis.
Courtois, contrôleur principal à Auxerre.
Mérat, control. de 1re classe à Auxerre.
Messein, id. de id. id.
Driesler, id. de 3e classe à Joigny.
Favrot, id. de id.
De Billy, contr. de 1re classe à Sens.
Dessus, id. de 3e id.
Boué, id. de 3e id. à Tonnerre.
Richard, id. de 2e classe à Avallon.
Savantier, Larfeuil } surnuméraires.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

L'uniformité des poids et mesures a été décrétée par l'assemblée constituante les 8 mai, 8 décembre 1790 et 1er août 1793, et la loi du 18 germinal an III, en adoptant définitivement la nomenclature des nouvelles mesures, a interdit toute fabrication d'anciens poids et mesures en France, ainsi que leur importation à l'étranger, sous peine de confiscation et d'amende.

Auxerre, MM. Claude fils.
Avallon, Gagneau.
Joigny, Choin.
Sens, MM. Chenal.
Tonnerre, Villard-Hollier.

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS.

Classe à laquelle ils appartiennent.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Arrondissement d'Auxerre.		Regnault	Sainte-Colombe, Lainsecq, Perreuse, Sainpuits, Sougères, Treigny
Noirot	Appoigny, Monéteau., Auxerre	Dorotte	Ligny, La Chapelle-Vaup., Maligny, Méré, Varennes, Villy
Jozon	Chablis, Beine, Chichée, Fontenay p. Chablis, Fyé, Milly, Poinchy	Prudot	Mailly-le-Château, Fontenay-sur-Four, Mailly-la-Ville, Merry-sur-Yonne, Sery, Trucy-sur-Yonne
Louzon	Chevannes, Diges, Escamps, Vallan	Lechère	Montigny, Bleigny-le-Carreau, Lignorelles, Pontigny, Rouvray, Venouze, Villeneuve-St-Salve
Brullée	Coulanges-la-Vineuse, Escolives, Gy-l'Evêque, Jussy, Val-de-Mercy, Vincelles	Petit	Mont-S-Sulpice, Bouilly, Cheny, Chichy, Hauterive, Ormoy, Rebourceaux
Thierriat	Coulanges-sur-Yonn., Andryes, Crain, Druyes, Etais, Festigny, Lucy-sur-Yonne	Lefèvre	Ouanne, Chastenay, Coulangeron, Lain, Leugny, Sementron, Taingy
Cliquet	Courson, Charentenay, Fontenailles, Fouronnes, Merry-Sec, Migé, Molesmes, Mouffy	Dumont	Préhy, Aigremont, Chemilly-sur-Serein, Chitry, Courgis, Lichères, St-Cyr-les-Colons
Regnard fils	Cravant, Accolay, Bazarnes, Prégilbert, Sainte-Pallaye	Coste	Saint-Bris, Champs, Irancy, Vincelotte
Gousseau - Paquiée	Lindry, Charbuy, Beauvoir, Eglény, Pourrain		

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Desnoyers	Saint-Florentin
	Avrolles
	Chéu
	Germigny
	Jaulges
	Vergigny
Désaubris	Saint-Georges
	Augy
	Perrigny
	Quenne
	Vaux
	Venoy
	Villefargeau
Michon	Saint-Sauveur
	Fontenoy
	Levis
	Moutiers
	Saints
	Thury
Defrance	Seignelay
	Beaumont
	Chemilly p. Seignel.
	Gurgy
	Héry
Trutey	Toucy
	Dracy
	Lalande
	Moulins
	Parly
Begnard	Vermenton
	Arcy-sur-Cure
	Bessy
	Bois-d'Arcy
	Essert
	Lucy-sur-Cure
	Sacy

Arrondissement d'Avallon.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Piétresson	Avallon.
	Annay-la-Côte.
	Annéot.
	Etaules.
	Lucy-le-Bois.
	Magny.
	Sauvigny-le-Bois.
Fossé-Rohan	Joux-la-Ville
	Dissangis
	Massangis
	Coutarnoux
	Précy-le-Sec
Larfeuil	Châtel-Censoir.
	Asnières.
	Brosses.
	Blannay.
	Lichères.
	Montillot.
	Saint-Moré.
	Voutenay.
Monnot	Guillon.
	Cisery.
	Cussy-les-Forges.
	St-André-en-T.-Pl.
	Sauvigny-le-Beuréal.
	Savigny-en-T.-Plaine
	Sceaux.
	Trevilly.
	Vignes.
Destutt	Levault.
	Domecy-sur-Levault.
	Girolles.
	Island.
	Menades.
	Pontaubert.
	Sermizelles.
	Tharot.
Perruchot	L'Isle-sur-Serein
	Angely
	Annoux
	Athie
	Blacy
	Civry
	Provency
	Sainte-Colombe
	Talcy
Delhoste ✻	Santigny
	Anstrudes
	Marmeaux
	Montréal
	Pisy
	Thisy.
	Vassy-sous-Pizy
Noël	Vézelay.
	Asquins.
	Chamoux.
	Domecy-sur-Cure.
	Foissy.
	Fontenay.
	Givry.
	Pierre-Perthuis.
	Saint-Père.
	Tharoiseau.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
oulin	Quarré Saint-Germain Chastellux Saint-Brancher Bussières Beauvillers Saint-Léger. Sainte-Magnance.
Arrondissement de Joigny.	
exier fils	Aillant Champvallon Chassy Poilly St-Maurice-le-Vieil St-Maurice-Thiz. Senan Villiers-sur-Tholon Volgré
acam	Bassou Bonnard Champlay Charmoy Chichery Epineau-les-Vosves
Boulley	Bléneau Champcevrais Rogny Saint-Privé
S.	Champignelles Grand-Champ Louesme Malicorne St-Denis-s.-Ouanne Tannerre Villen.-les-Genets
Colladon	Guerchy Fleury Branches Laduz Neuilly Villemer
Gallois	Cezy Beon Chamvres Paroy-sur-Tholon St-Aubin-sur-Yonne Villecien Villevallier
Picon	Sépaux Cudot La Celle-Saint-Cyr La Ferté-Loupière Précy St-Romain-le-Preux
Buisson	St-Aubin-Chât.-N. La Villotte Les Ormes Merry-Vaux St-Martin-sur-Ocre Sommecaise Villiers-St-Benoît
Ferrand	Brienon Belle-Chaume Bligny-en-Othe Bussy-en-Othe Esnon Mercy Paroy-en-Othe
Moreau	Cerisiers Arces Bœurs Cérilly Coulours Fournaudin Vaudeurs
	Venisy Chailley Champlost Turny
Girault	Villeneuve-le-Roi Armeau Cussy-le-Repos Chaumot Piffonds Rousson
Thevenot	Charny Chambeugle Chêne-Arnou Chevillon Dicy Fontenouilles La Mothe-aux-Auln. Marchais-Beton Perreux Prunoy St-Martin-s-Ouanne Villefranche
Simonnet	Dixmont Dillo Les Bordes Villechétive
Jousseaume	Joigny Brion Looze Migennes Saint-Cydroine

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUES.
Chollet	Saint-Fargeau
	Lavau
	Ronchères
	St-Martin-des-Cha.
	Mézilles
	Fontaines
	Septfonds
Soupey	St-Julien-du-Sault
	St-Loup-d'Ordon
	St-Martin-d'Ordon
	Verlin

Arrondissement de Sens.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUES.
Bezançon	Chéroy
	Brannay
	Dollot
	Jouy
	Montacher
	Saint-Valérien
	Vallery
	Villebougis
	Villegardin
Martin	Courlon
	Serbonnes
	Vinneuf
Percheron	Domats
	Courtoin
	Fouchères
	La Belliole
	Savigny
	Vernoy
	Villen.-la-Dondagre
Berli	Michery
	Cuy
	Evry
	Gisy-les-Nobles
Berlin, aîné	Paron
	Collemiers
	Cornant
	Egriselles-le-Bocage
	Etigny
	Gron
	Marsangis
	Subligny
	Villeroy
Fossé	Pont-sur-Vanne
	Chigy
	Les Siéges
	Theil
	Vareilles
	Villiers-Louis

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES
Touchalaume	Pont-sur-Yonn
	Champigny
	Lizy
	Villemanoche
	Villenavotte
	Villeperrot
Larcena	Saint-Clément
	Courtois
	Fontaine-la-Ga
	Nailly
	Saint-Denis
	St-Martin-du-T
	Saligny
	Soucy
	Voisines
Ponilan	Grange-le-Boca
	Courceaux
	Plessis-Dumée
	St-Maurice-a.-R
	Sognes
	Vertilly
	Villiers-Bonneu
Dubois	Sens
Lhermite	Sergines
	Compigny
	Pailly
	Plessis-Saint-Je
Légier ✳	Thorigny
	Fleurigny
	La Chapelle-s.-
	La Postolle
	St-Martin-s.-On
Chandenier fils	Mâlay-le-Vicom
	Maillot
	Mâlay-le-Roi
	Noé
	Passy
	Rosoy
	Vaumort
	Véron
Beauvallet	Villen.-la-Guy
	Chaumont
	Saint-Agnand
	Villeblevin
	Villethierry

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
obe	Villen.-l'Archev. Bagneaux Courgenay Flacy Lailly Molinons Foissy
Arrondissement de Tonnerre.	
oirot	Ancy-le-Franc Chassignelles Cusy Fulvy Villiers-les-Hauts
auphiu	Cruzy Gland Pimelles
Iichault	Flogny Butteaux La Chap.-Vieille-F. Percey Tronchoy
lés	Gigny Jully Sennevoy-le-Bas Sennevoy-le-Haut Stigny
Nicolle	Molay Fresnes Nitry Poilly Sainte-Vertu
Julien	Noyers Annay Grimault
Dumas	Pacy Argenteuil Lézinnes Sambourg Vireaux
Chaillan-Belval	Raviéres Aisy Cry Nuits Perrigny

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.
Roguier	Rugny Arthonnay Mélisey Quincerot Thorey Trichey Villon
Langin	Censy, chef-lieu Sarry Châtel-Gérard Etivey Jouancy Moulins Pasilly
Gommery	Sormery Beugnon Lasson Neuvy Soumaintrain
De Montaignac	Tanlay Ancy-le Serveux Argentenay Baon Commissey Saint-Martin Saint-Vinnemer
Le Maistre	Tonnerre Cheney Dannemoine Epineuil Molosmes
Despence de Pombiain	Vézinnes Bernouil Carisey Dié Junay Roffey Vézannes Villiers-Vineux
Saget	Yrouerre Béru Collan Fley Serrigny Tissé Viviers.

DIRECTION GENÉRALE DES DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Th. Gréterin, cons. d'Ét., direct. gén., hôtel du min. des fin., r. de Rivoli.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE.

Bureaux : rue des Templiers, n. 2.

MM. Cabrol, directeur du département, rue de la Belle-Pierre, 4.
Simon, 1er commis de direction, rue du Temple, 9.
Varaignes, 2e commis de direction, rue du Champs, 4.

INSPECTION D'AUXERRE.

Bureaux : rue de Paris, 47.

M. Delacour, inspect. divisionn., chef de service de la principalité d'Auxerre.

PRINCIPALITÉ D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs : rue Chantepinot, 8.

MM.
Robert, receveur principal, entrep., rue Chantepinot, 8.
Harang, 1er commis de recette principale, rue de Paris, 1er.
Huberdeau, 2e com. de recette princip., rue du département, 2.

Service Actif.

Bureaux d'ordres : rue Chantepinot, 8.

MM.
Paris, contrôleur de ville, à Auxerre, rue des Buttes, 27.
Chadefaux, Picard, Grandjean, commis à Auxerre.
Gommard, receveur à cheval de la banlieue d'Auxerre.
Lapayre de Crussol, commis principal à cheval à Auxerre.
Lelorrain, receveur à cheval à Chablis.
Albert, com. princip. à cheval id.
Chapuis, receveur à cheval à Courson.
Thévenot, com. princ. à cheval id.
Foyot, receveur à cheval à St.-Florentin.
Hussel, com. principal à cheval id.
Jolly, receveur à cheval à Toucy.
Bonnet, commis principal à cheval id.
De Gislain, rec. à cheval à Vermenton.
Vachez, commis principal à cheval id.

Service de la Navigation.

Bureau : Quai Condé.

MM.
Brun, rec. de nav., r. d. Grands-Jardins.
Faynot, surveillant de navigation, rue de la Marine, 10.

Service de la garantie des matières d'or et d'argent.

Bureau : rue du Temple, 9.

MM.
Simon, contrôleur de gar., rue du Temple, 9.
Mérat, essayeur, Place-aux-Liens, 5.
Robert, receveur, rue Chantepinot, 8.

Service des Octrois.

Bureaux : rue Chantepinot, 8.

MM.
Martin, préposé en chef de l'octroi d'Auxerre, Place-aux-Liens.
Prestat, brigadier.
Clin, receveur à l'abattoir.
Irr, receveur à la Porte du Pont.
Caillaux, id. du Temple.
Deluc, id. de Paris.
Cornat, id. Chantepinot.
Deherlogt, receveur au Port.
Desmolières, id. d'Egléný.
Bretin, 1er surveillant ambulant.
Viault, 2e id.
Bertrand, 3e id.
Carré, 4e id.
Henri, surv. à la p. de la Tournelle.
Chatté, id. St.-Vigile.

INSPECTION DE JOIGNY.

M. Woillez, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, inspecteur divisionnaire, chef de service de la principalité de Joigny.

PRINCIPALITÉ DE JOIGNY.

MM.
Lemaistre, rec. princ. entrep., à Joigny.
Hérissé, 1er commis de recette principale à Joigny.

Service Actif.

MM.
Thomas, receveur à cheval à Aillant.
Monnier, com. princip. à cheval id.
Chadefaux, receveur à cheval à Brienon.
Magne de Sarrazac, com princ. id.
Girardot, receveur à cheval à Charny.
Girard, commis principal à cheval id.
Baillot, receveur à cheval à St.-Fargeau.
Landel, commis principal à cheval id.
Floucaud, rec. à cheval à Villen.-le-Roi.
Dehait, commis princ. à cheval id.
Sérodin-Bertin, com. principal à Joigny.
Fauvillon, commis id.

Service de la Navigation.

MM.
Duclos, receveur de navig. à Laroche.
Thorey, vérificat. de navig. à Laroche.

Service des Octrois.

M. N., fermier de l'octroi de Villeneuve-le-Roi.

SOUS-INSPECTION DE SENS.

M. Boisseau-Laborde, sous-insp. divis. chef de serv. de la principal. de Sens.

PRINCIPALITÉ DE SENS.

MM.
Rody, receveur principal entrep à Sens.
Prévost de Bord, 1er commis de recette principale à Sens.

Service Actif.

MM.
Tournier, contrôleur de ville à Sens.
Defay, Rebière, Chevassus et Labillois, commis à Sens.
Jaquelin, receveur à cheval de la banl. de Sens.
L'Hermitte, com. princ. à cheval à Sens.
Servais, rec. à cheval à Pont-sur-Yonne.
Merlin, commis princip. à cheval id.
Julien, rec. à cheval à Villen.-l'Archev.
Enou, commis princ. à cheval id.

Service des Octrois.

MM.
Boudrot, prép. en chef de l'oct. de Sens.
Bernier, Gasmier, Daguot, Trouet, Croquet et Bourgoin, receveurs d'octroi à Sens.
Bouerand, Bernie Edme, Bos Jean, Bos Pierre, surv. amb. d'octrois à Sens.

SOUS-INSPECTION DE TONNERRE.

M. Durant, sous-inspecteur divisionnaire chef de service des principalités d'Avallon et de Tonnerre, résidant à Tonnerre.

PRINCIPALITÉ D'AVALLON.

Laurent, rec. princ. entrep. à Avallon.
Piot, 1er commis de recette princ. id.

Service Actif.

MM.
Garnier, rec. à chev. à l'Isle-s.-le-Serein.
Besson, commis princ. à cheval id.
Reysset, rec. à ch. à Quarré-l.-Tombes.
Rancelin, commis princ. à cheval id.
Brulé, receveur à cheval à Vézelay.
Laisné, commis princ. à cheval id.
Bessette, commis principal à Avallon.
Pons d'Autherive commis id.

Service des Octrois.

M. Chaussepied, receveur central de l'octroi d'Avallon.

PRINCIPALITÉ DE TONNERRE.

MM.
Campenon, receveur princ. entrepos. à Tonnerre.
Prat dit Duprat, 1er commis de recette principale à Tonnerre.



Service Actif.

MM.

Labouille, rec. à cheval à Ancy-le-Franc.
Grolleron, commis princ. à cheval id.
Jailliet, receveur à cheval à Flogny.
Trouble, commis principal à cheval id.
Plottin, receveur à cheval à Noyers.
Richebourg, commis princ. à cheval id.
Bachelot-Souligné, commis chef de poste à Tonnerre.
Bouzon, commis à Tonnerre.

Service de la Navigation.

MM.

Chauvot, receveur de navig. à Tonnerre.
Prophètte, surveillant à Tonnerre.
Bichery, receveur de navig. à Ravières.
Ballot, surveillant id.

Surnuméraires.

MM.

Renault, surnuméraire de direction à Auxerre.
Roche, surnuméraire de recette principal à Auxerre.
Dallos, Bonneau, Pons, Brunet, Racle et Huguenet, surnuméraires du service actif de la direction de l'Yonne.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. Ed. Coyn, directeur.

INSPECTEURS, MM.

Déy, à Auxerre.
Fels, à Sens.
Guillaume, à Tonnerre.

VÉRIFICATEURS, MM.

Boulanger, à Auxerre.
Tétiel des Martinais, à Avallon.
Bourgeois, à Joigny.

Rétif, prem. commis de la Direction.
Burin des Essarts, garde-magasin, contrôleur du timbre.
Lacroix, timbreur.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES, MM.

Auxerre, *Boullay*.
Avallon, *de Taverne*.
Joigny, *Magnan*.
Sens, *Mallarmé*.
Tonnerre, *Belnet*.

RECEVEURS, MM.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, *Goulet*, receveur de l'enreg. des actes civils, s.-s. p. et suc.
— *Boullard*, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, *Addenet*.
Coulanges-la-Vineuse, *Royer*.
Coulanges-sur-Yonne, *Théry*.
Courson, *Toussaint*.
Ligny, *Allou*.
Saint-Florentin, *Piochard, de la Brûlerie*.
Saint Sauveur, *Caroillon*.
Seignelay, *Audiguier*.
Toucy, *Dimay*.
Vermenton, *Prudot*.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, *Surrel de Saint-Julien*.
L'Isle, *Simonnot*.
Guillon, *Mouret*.
Quarré-les-Tombes, *Geneste*.
Vézelay, *Legrand*.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, *Champradout*.
Bléneau, *Douette*.
Brienon, *Delaborde*.
Cerisiers, *Despence de Pomblain*.
Charny, *Delaunay*.
Saint-Fargeau, *Gallay*.
Joigny, *Hyart*.
Villeneuve-sur-Yonne, *Guyon*.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, *Tisserand*.
Pont-sur-Yonne, *Brassaud*.
Sens, *Gabella*, receveur de l'enreg. des actes civils, s.-s. p. et succ.
— *Vidal*, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Sergines, *Bourgerol*.
Villeneuve-l'Archevêque, *Ailloud*.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc, *Roy*.
Cruzy, *Fauche*.
Flogny, *Jousselin de Senneville*..
Noyers, *Maison*.
Tonnerre, *Rouyer* (enregistrement).
— *Belnet* (domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Auxerre, N., *Lemoine*.
Avallon, *Meurgey*.
Joigny, *Moreau*.
Sens, *Mordaing*, *Guillaumin*.
Tonnerre, *Tixier*.

EAUX ET FORÊTS.

La France est divisée en 31 conservations forestières. Les départements de l'Aube, et de l'Yonne forment la 8e dont Troyes est le chef-lieu.

Le département de l'Yonne a 739,521 hect. d'étendue territoriale ; les forêts en occupent 172,696 hectares, c'est-à-dire le 1/4 environ. Celles qui sont soumises au régime forestier et appartiennent aux communes et aux établissements publics sont d'une étendue de 154,927 hectares. Celles de l'Etat ont une superficie de 17,769 hect.

MM. de Missery, conservateur à Troyes.
Monin, garde géneral sédentaire.
Durey, sous-inspecteur chargé des travaux d'art.

INSPECTION D'AUXERRE, MM.

Dubon, inspecteur à Auxerre.
Rambourgt, sous-inspecteur, à Auxerre
Désir, garde général adjoint.
Mariel, garde général, à Coulanges-sur-Y.
Chanvin, brigadier sédentaire attaché au bureau de l'inspecteur.
Gabé, garde général, à Tonnerre.
Clément, garde général, à Ancy-le-Franc.
Dubaux, à Auxerre, } arpent. forestiers.
Quesnot, à Tonnerre, } arpent. forestiers.

INSPECTION D'AVALLON, MM.

Ronot, inspecteur à Avallon.
Parison, sous-inspecteur à Avallon.
Vuillaume, brigadier sédentaire attaché à l'inspection d'Avallon
Lartigue, garde général à Avallon.
Leblanc, brigadier, à Quarré-les-Tombes.
Robinet, arpenteur forestier, à Avallon.

INSPECTION DE SENS, MM.

Marcotte, inspecteur à Sens.
Moreau, s.-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspec., g. sédentaire.
De Mathagon, garde général, à Joigny.
Mathelat, garde général, à Arces.
Leblanc, garde à cheval, à Thorigny.
Darnay, à Joigny, arpent. forestier.
Royer, à Villeneuve-l'Archevêque.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le transport des correspondances est attribué, exclusivement, à l'administration des postes. La loi punit de 150 fr. d'amende celui qui est convaincu d'avoir transporté frauduleusement des lettres (cachetées ou *non cachetées*).

La taxe pour toute lettre circulant à l'intérieur, dont le poids n'excède pas 7 grammes 1/2, et quelle que soit la distance à parcourir dans l'étendue de la France, la Corse et de l'Algérie, est de 20 centimes pour les lettres affranchies et de 30 cent. pour les lettres non affranchies ; de 7 gr. 1/2 à 15 gr. de 40 cent. ou 60 cent. selon qu'elles sont ou non affranchies ; de 15 à 100 gr. de 80 cent. à 1 fr. 20 cent. La taxe pour les lettres adressées aux militaires rentre dans le droit commun.

Les lettres ou paquets dont le poids dépasse 100 grammes supportent un supplément de taxe de 80 cent. ou 1 fr. 20 cent. pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant. — Les lettres déposées dans les bureaux de poste pour être chargées paient un droit de 20 cent. fixe en sus du port ordinaire par lettre simple. Ces lettres doivent être placées sous enveloppe et scellées de deux cachets en cire, au moins, avec empreinte particulière. — L'administration des postes n'indemnise que de 50 fr. pour la perte d'une lettre chargée, elle entoure ces lettres de soins particuliers ; le public à donc intérêt à chargerc

Pour faciliter l'usage de l'affranchissement, l'administration des postes fait vendre par ses agents, des timbres-cachets au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 10, 20, 40 centimes. — Pour affranchir une lettre, il suffit d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut ensuite jeter à la boîte en toute confiance et sans formalité. Il sera appliqué à la lettre mal affranchie, en raison de son poids, un supplément de taxe qui sera acquitté en argent par le destinataire.

Les lettres adressées à S. M. l'Empereur des Français, aux ministres, aux directeurs chefs des administrations du gouvernement à Paris, ne sont passibles d'aucune taxe ; la franchise est illimitée.

Les fonctionnaires et employés du gouvernement qui ont le droit de correspondre

en franchise entre eux, pour affaire de service, sont indiqués aux tableaux annexés à l'ordonnance du roi du 17 novembre 1844.

Les envois d'argent s'effectuent par la poste, moyennant un droit de 2 p. 0/0. L'envoyeur reçoit en échange de son dépôt un mandat à vue, et en outre un bulletin de réception qu'il doit conserver pour le cas où il aurait ultérieurement une réclamation à faire.

On ne doit renfermer dans les lettres ni pièces de monnaie ni bijoux d'or ou d'argent.

Les bijoux et objets précieux de petite dimension peuvent être envoyés par la poste en payant un droit qui est fixé à 2 p. 0/0 du prix de l'estimation donnée à la chose déposée. Cette estimation, qui est réglée entre le déposant et le Directeur du bureau qui reçoit, ne peut être moindre de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1000 fr. — Les envois dont il s'agit sont appelés *valeurs cotées*. — Les *valeurs cotées* doivent être renfermées en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur et de celui du bureau de la poste. — La boîte (ou l'étui) ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur, ni peser plus de 300 grammes.

Une reconnaissance est donnée au déposant.

Il est important de prévenir le public que les lettres revêtues de timbres-postes de valeur insuffisante sont exclues du bénéfice de l'affranchissement et subissent la taxe des lettres non affranchies. La valeur de la figurine n'est considérée que comme un à-compte sur le prix de cette taxe dont le destinataire dlvra payer la différence.

M. Sauvalle, Inspecteur des postes et relais du département.
M. Bérault, sous-inspecteur.

BUREAUX.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre { MM. Guillemineau, directeur.
De Billy, premier commis.
Courné, second commis.
Bugnicourt, troisième commis.
Guérard, quatrième commis.
Duchesne, surnuméraire. }

Arcy-sur-Cure, Mlle Loisel, directrice.
Chablis, Mlle Treussart, directrice.
Coulanges-la-V., Mlle Crevat, directrice.
Coulanges-sur-Y., Mlle Elie, directrice.
Courson, Mlle Montigny, directrice.
Ligny, Mme Lormier, directrice.
Pourrain, M. Tamponnet, distributeur.
St.-Bris, Mme Delisle, directrice.
St.-Florentin, Mme Dubois, directrice.
St.-Sauveur, Mlle Houdaille, directrice.
Seignelay, Mlle Pougy, directrice.
Toucy, Mme Puissant, directrice.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mme Mignot, directrice.
Vincelles, Mme Houchot, distributrice.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Mansel, directeur.
Châtel-Censoir, Mlle Cosson, distributrice
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, directeur.
Quarré-les-Tombes, Mlle Quaintenne, dir.
Vézelay, Mme Marin, directrice.
L'Isle-s.-Serein, Mlle Barbotte, directrice.
Chasteilux, Mlle Augueux, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Forestier, *id.*
Guillon, Mlle Lambert, distributrice.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mlle Gensoul, directrice.
Bassou, Mlle Bonnard, directrice.
Bléneau, Mme Peyrol, directrice.
Brienon, Mme Rodier, directrice.
Cerisiers, Mme Lamidé, directrice.
Charny, Mme Dastre, directrice.
Fleury, M. Moreau, distributeur.
Joigny, M. Robert, directeur.
La Roche (St.-Cidroine), Mme Viltard, dis.
Mézilles, Mlle Roudault, distributrice.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
S.-Fargeau, Mme Claveux, directrice.
S-Julien-du-S. Mme Ve Michel, directrice
Villeneuve-s.-Yonne, M. Boudet, direc.
Villevallier, Mlle Carré, directrice.
Villiers-St.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Mme Ve Montigny, directrice.
Egriselle-le-B. Mme Cosset, distributrice.
Pont-sur-Yonne, Mlle Leroux, directrice.

Sens. { MM. Labarre, directeur.
Doé, premier commis.
Girard, 2e commis.
N., surnuméraire. }

Sergines, Mlle Deschamps, directrice.
St-Valérien, Mme Fortin, distributrice.
Theil, Mme Mirauchaux, distributrice.
Ve-l'Archevêque, M. Adam, directeur.
Ve-la-Guyard, Mlle d'Antil, directrice.
Thorigny-sur-Oreuse, Mlle Biot, id.

Arrondissement de Tonnerre.
Ancy-le-Fr., Mlle Ragon, directr.
Cruzy, M. Roy, directeur.
Flogny, Mme Giffard, directrice.
Neuvy-Sautour, Mme Huchard, distrib.
Noyers, Mme veuve Pichot, directrice.
Nuits, Mlle Bonnard, directrice.
Tanlay, Mme Pécune, distributrice.
Tonnerre, M. Boissaux, directeur.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES COURRIERS A AUXERRE.

Arrivées de
- Paris et route (1er courrier), 11 heures du matin.
- Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre, Lyon et route, 5 h. du matin.
- Saint-Bris (1er courrier), 11 heures 1/2 du matin.
- Avallon et route, 12 heures du matin.
- Clamecy et route, 11 heures du matin.
- Toucy et route, 5 heures du soir.
- Paris et route (2e courrier), 12 heures du matin.
- Vermenton et route, 5 heures du soir.
- Nevers, Clamecy et route, 5 heures du soir.
- Saint-Bris (2e courrier), 5 heures du soir.

Départs pour
- Vermenton et route, 1 heures du matin.
- Clamecy, Nevers et route, 3 heures du matin.
- Saint-Bris (1er courrier), 5 heures 1/2 du matin.
- Toucy et route, 1 heures 1/2 du matin.
- Paris et route (1er courrier), 12 heures du matin.
- Avallon et route, 12 heures du matin.
- Saint-Bris (2e courrier), 3 heures du soir.
- Clamecy, 3 heures du soir.
- Saint-Florentin, Troyes, Tonnerre, Lyon et route, 8 heures du soir.
- Paris et route (2e courrier), 10 heures du soir.

RELAIS ET MAITRES DE POSTES.

ROUTE N° 4 DE PARIS A GENÈVE.

MM.

Villeneuve-la-Guyard, *Lecomte*.
Pont-sur-Yonne, *Délions*.
Sens, *Délions* aîné.
Theil, *Foin*.
Arces, *Gatelier*.
St.-Florentin, *Roger*.
Flogny, Mme *Flogny*.
Tonnerre, *Berthelot*, *Bottin* et *Compag*.
Ancy-le-Franc, *Passier*
Aisy, *Ligeret*.

ROUTE AUXIL. N° 5 DE SENS A ST-FLOR.

Villeneuve-sur-Yonne, *Picard*.
Villevalier, *Picard*.
Joigny, *Arrault fils*.
Esnon, *Gatelier*.

ROUTE N° 6 DE PARIS A CHAMBÉRY.

De Ve-la-Guyard à Joigny. *V*. plus haut.
Bassou, *Paysant*.
Auxerre, *Pinard*.
Champs, *Petit*.
Vermenton, *Rousselet*.
Lucy-le Bois, *Berthelot*.
Avallon, *Barban*.
Sainte-Magnance, *Bizouard*.

MÊME ROUTE PAR SERMIZELLES.

Sermizelles, *Berthelot*

ROUTE N° 60 DE NANCY A ORLÉANS, OU DE TROYES A SENS.

Villeneuve-l'Archevêque, *Foin*.

ROUTE N° 77 DE NEVERS A SÉDAN, OU DE NEVERS A AUXERRE.

Courson, *Baudoin*.

ROUTE DÉPARTEM. N° 1 DE SENS A NEMOURS.

Chéroy, *Guillaume*.

ROUTE DE TROYES A AUXERRE, PAR AUX ON ST.-FLORENTIN, MONTIGNY ET AUXERRE.

Montigny, *Jacquillat*.

ROUTE DE CLAMECY A AVALLON PAR VÉZELAY.

Vézelay, *Fosseyeux*.

ROUTE DE BRIARE A AUXERRE.

Saint-Fargeau, *Perron*.
Toucy, *Marchand*.

ROUTE D'AUXERRE A MONTARGIS.

Toucy, *Marchand*.
Charny, *Cottereau*.

ROUTE D'AUXERRE A TONNERRE.

Chablis, *David-Gallereux*.

ROUTE DE PARIS A BESANÇON.

Pimelles, *Hugot*.

ROUTE DE TONNERRE A AVALLON.

Nitry, *Berthelot*.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. HERNOUX, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

LE SERVICE ORDINAIRE COMPREND :

1° *Les routes impériales dont voici la nomenclature et l'itinéraire* :

Nº 5, de Paris à Genève, par Montereau, Villeneuve-la Guyard, Pont-s.-Yonne, Sens, Theil, Cerisiers, Arces, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Aisy, Montbard, Dijon ;
5 bis, de Sens à St.-Florentin, par Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Brienon ;
6, de Paris à Chambéry, par Joigny, Bassou, Auxerre, Vermenton, Avallon et Rouvray.
60, de Nancy à Orléans, par Troyes, Villen.-l'Arch., Sens et Courtenay ;
65, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, par Châtillon-s.-S. Tonnerre, Chablis, Auxerre, Toucy, Mézilles et Saint-Fargeau ;
77, de Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-s.-Yonne, Courson, Vallan, Auxerre, Montigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.
151, de Poitiers à Avallon, par Clamecy et Vézelay.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire* :

Nº 1, De Sens à Nemours, par Chéroy ;
1 *bis*, De Subligny à Villeroy ;
2, De Chéroy à Bray-s.-S., par Pont-s.-Yonne ;
3, De Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant ;
4, D'Auxerre à Nogent-s.-Seine, par Seignelay, Brienon, Bellechaume, Arces, Vaudeurs et Villeneuve-l'Archev. ;
5, De St-Fargeau à Vincelles, par St.-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse ;
6, De Tonnerre à Avallon, par Yrouerre, Noyers, L'Isle-sur-Serein et Sauvigny,
7, D'Avallon à Lormes, par Chastellux ;
8, De Cussy-les-Forges à Semur, par St-André et Epoisses ;
9, D'Aisy à Montargis, par Noyers, Lichères, Vaucharme, St-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, Aillant, Senan, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard ;
9 bis, de la porte d'Egleny à la porte de Paris, autour de la ville d'Auxerre ;
10, De St-Fargeau à Montargis, par Bléneau et Rogny ;
11, De Joigny à Avallon, par La Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny, Chablis, Nitry et Joux-la-Ville ;
12, De Joigny à Montargis, par Béon ;
13, De Sens à Nogent-sur-Seine, par Thorigny et Sognes ;
14, De Germigny aux Croûtes ;
15, D'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy et Anstrudes ;
16, De Tonnerre à Bar-s.-Seine, par St-Martin, Villon et Les Riceys ;
17, De Courson à Dicy, par Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny ;
18, De Nuits à Laignes, par Ravières, Sennevoy et Gigny ;
19, De St-Aubin-Château-Neuf à Mézilles, par Villiers-St.-Benoît ;
20, D'Auxerre à Vézelay, par Vincelles, Bazarnes, Trucy, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières ;
21, D'Auxerre à Semur, par Noyers, Châtel-Gérard, Vassy et Moutiers-St-Jean ;
22, D'Auxerre à Cosne, par Toucy, St.-Sauveur et St.-Amand,
23, De Courtenay à Villeneuve-la-Guy., par la grande Chenardière, Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry et St.-Agnan ;
24, D'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais ;
25, De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny ;
26, De Tonnerre à Chaource, par Les Bridaines et Coussegrey ;
27, De Joigny à Courtenay, par Villevallier et Saint-Julien-du-Sault.
28, De Saint-Bris à Lucy-le-Bois, par Vermenton.

3° *Le service du chemin de fer projeté de Joigny à Nevers.*

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines, en ce qui conserve le service des appareils à vapeur.

4° *Et le service des chemins vicinaux qui est l'objet d'un titre spécial ci-après.*

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Desmaisons, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Maiseau, conducteur embrigadé, comptable.
Petit, conducteur auxiliaire, commis d'ordre.
Billault, conducteur auxiliaire, expéditionnaire.
Chailley, piqueur, id.

Le service général du département est partagé en cinq arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Rozat de Mandres, ingénieur ordinaire à Auxerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bertin, Frontier aîné et Ficatier (Henri), à Auxerre.

Conducteur auxiliaire, M.

Ficatier (Virgile), à Courson.

Piqueurs, MM.

Montassier et Pelard.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*,

Nos 6, depuis le tournant de Néron jusqu'au pont de Cravan, et l'ancienne route impériale entre St-Bris et Cravan.
65, Depuis Beine jusqu'à l'entrée de Toucy.
77, Depuis le département de la Nièvre jusqu'à la borne kilométrique, n° 12, avant Pontigny.

2° *Les routes départementales*,

Nos 4, depuis Auxerre jusqu'à la borne kilométrique, n° 26, au-delà de Seignelay.
5, Depuis St-Sauveur jusqu'à Vincelles.
9, Depuis Vaucharme jusqu'à Aillant.
17, Depuis Courson jusqu'à Toucy.
20, Depuis la route impériale n° 6, jusqu'au pont de Mailly-la-Ville
24, Depuis Courson jusqu'au département de la Nièvre.
28, Depuis Saint-Bris jusqu'à Cravan.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. Schellinx, ingénieur ordinaire à Avallon.

Conducteurs embrigadés, MM.

Communaudat et Burlot, à Avallon.
Louis, à Vermenton.

Conducteur auxiliaire, M.

N., à Avallon.

Piqueurs, MM.

Levallois et Guedeney, à Avallon.
Gaulon, employé auxiliaire.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*,

Nos 6, Depuis le pont de Cravan jusqu'au département de la Côte-d'Or et l'ancienne route, depuis Cravan jusqu'à Avallon.
151, en entier.

2° *Les routes départementales*.

Nos 6, Depuis Cours jusqu'à Avallon.
7, 8, 13 et 25, en entier.
11, Depuis Aigremont jusqu'à Avallon,
20, Depuis le pont de Mailly-la-Ville jusqu'à Vézelay.
21, De Vassy-sous-Pizy, à Ménetreu.
28, De Cravan à la route n° 11.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. DE MONTAUT, ingénieur ordinaire à Joigny.

Conducteurs embrigadés, MM.

Suchey, à Saint-Fargeau.
Troguier, à Joigny.

Conducteurs auxilliaires, MM.

Courtine et N., à Joigny.

Piqueurs, MM.

Ficatier, Maupetit, à Joigny ; Bobowiez, à Toucy.
Lesourd, employé auxilliaire.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*,

Nos 5, Depuis la borne n° 26 1/2 jusqu'au pavé d'Avrolles.
5 bis, en entier.
6, Depuis Joigny, jusqu'au tournant de Néron.
65, Depuis l'entrée de Toucy, jusqu'au département du Loiret.

2° *Les routes départementales*,

Nos 10, 12, 19, 22 et 27, en entier.
4, Depuis la borne 16, jusqu'à Arces.
5, Depuis St-Fargeau jusqu'à la borne n° 10, au-delà de St-Sauveur.
9, Depuis Senan jusqu'à la limite du Loiret.
11, Depuis la Belle-Iéée jusqu'à la route impériale n° 77.
17, Depuis Toucy jusqu'à la limite du Loiret.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. PICARD, ingénieur ordinaire, à Sens.

Conducteurs embrigadés, MM.

Biard et Vincent, à Sens.

Conducteurs auxilliaires, MM.

N , Smorczewski, à Sens ; Hunot, piqueur,

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*,

N° 5, Depuis la limite de Seine-et-Marne jusqu'à la borne n° 26 1/2 entre Cerisiers à Arces.
60, En entier.

2° *Les routes départementales*,

Nos 1, 1 bis, 2, 15 et 23, en entiers.
3, Depuis la route impériale 5, au lieu dit le Pré-des-Saules jusqu'au département de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. LESGUILLIER, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Bonnet, à Saint-Flerentin ; Huot, à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires MM.

Guillier, à Tonnerre ; Pinard, à Fulvy ; Arbouin, à Noyers.

Piqueurs, MM.

Girand et Pétion, à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes impériales*,

N° 5, Depuis Avrolles jusqu'à la limite de la Côte-d'Or.
65, De la limite de la Côte-d'Or à Beine.
77, De la borne n° 12, près de Pontigny, à la limite de l'Aube.

2° *Les routes départementales*,

Nos 14, 16, 18, 21 et 26, en entier.
6, Depuis l'embranchement sur la route impériale n° 65 jusqu'à Cours.
9, Depuis Aizy jusqu'à Vaucharmes.
11, Depuis la route impériale n° 79 jusqu'à Vaucharmes.



CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.—II[e] SECTION.

Service des travaux de la limite du département de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or, entretien et surveillance de la voie jusqu'à Tonnerre.

INGÉNIEURS DU CHEMIN DE FER.

MM. Delerue, Ingénieur en chef à Paris, rue de Bercy-St.-Antoine, 4.
Du Boys, Ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, à Auxerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Chandenier, Sens.
Durlot Tonnerre.

Piqueurs surveillants, MM.

Chandenier, Montereau.
Frémy, Sens.
Gendrier, Joigny.
Narjoux, La Roche.
Morin, Tonnerre.
Becquart, id.

EMBRANCHEMENT DE LAROCHE A AUXERRE.

Conducteur embrigadé, M.

Giraud, Auxerre.
Drouillet, conducteur, Laroche.
Jeantroux, conducteur, Bonard.
Moniot, piqueur, Monéteau.
Ythier, piqueur, Auxerre.

PERSONNEL DU BUREAU :

MM. Bonné, chef de bureau à Auxerre.
Brun, dessinateur id.
Vérien, employé id.
Fromont, id. id.
Dory, géomètre expert à Auxerre, chargé des acquisitions de terrain, par l'administration.

MM. Helle et Pipaud, entrepreneurs des travanx à Auxerre.

Les 2 grands ponts sur l'Armançon et le Serein sont terminés.

Les autres petits ouvrages d'art au nombre de 15 environ seront achevés cette année.

Les terrassements sont au tiers exécutés.

Il y a une gare à Chemilly, une à Monéteau et une autre à Auxerre.

Il y aura 17 passages à niveau.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS

ET DE LA RIVIÈRE D'YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon et du canal du Nivernais, tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent et l'instruction des

11

affaires concernant les usines qui y sont situées. Il a aussi pour objet les travaux d'amélioration de la navigation de l'Yonne au-dessous d'Auxerre, auxquels la loi du 31 mai 1846 a affecté une somme de 6,500,000 fr.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Seine à Montereau (Seine-et-Marne).

M. LEPEUPLE, Ingénieur en chef à Auxerre.

Bureau de l'ingénieur en chef.

MM. Laurent, conducteur embrigadé.
Woizot, id.
Bilhaud, conducteur auxiliaire.

MM. Camus, employé secondaire.
Dumont, id.

M. ROZAT DE MANDRES, Ingénieur ordinaire à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé :

1° De la partie de la rivière d'Yonne, comprise entre Armes (origine de l'Yonne flottable en trains) et le pertuis de la Chaînette à Auxerre.

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunnel d'Arcy ;

3° Du canal du Nivernais, depuis l'écluse n° 24 de Tannay (Nièvre) jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Rozat.

MM. Gauché, conducteur embrigadé.
Jalouzot, conducteur auxiliaire.
Audry, id.

MM. Petit, conduc. auxiliaire (chargé en outre du service de la Cure, depuis le tunnel d'Arcy, jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Cravant).
Azière, employé secondaire.

SERVICE ACTIF.

1re DIVISION. — Entre la limite de la Nièvre et Mailly-le-Château (Département de l'Yonne).

Rivière d'Yonne et canal.

M. Frontier, conducteur embrigadé à Magny, commune de Merry-sur Yonne.

2me DIVISION. — Entre Mailly-le-Château et Cravan.

Rivière d'Yonne et canal.

M. Guenez, conducteur embrigadé à Mailly-la-Ville.

3me DIVISION. — De Cravan à Auxerre.

Rivière d'Yonne et canal.

M. Salmon, conducteur embrigadé à Auxerre.

M. PILLE, Ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, du pertuis de la Chainette au pont de Montereau, et de l'Armançon au-dessous de Brienon.

Bureau de M. Pille et Travaux spéciaux.

MM. Seaume, conducteur auxiliaire.
Morel, employé secondaire.
Huot, id.

SERVICE ACTIF.

4me DIVISION. — D'Auxerre au pont de La Roche.

Rivière d'Yonne.

M. MILLON, conducteur embrigadé à Auxerre.

5me DIVISION. — Du pont de La Roche au hameau du Petit-Port, limite d'amont de la commune de Villeneuve-sur-Yonne, et Armançon.

M. PIEDZICKI, conducteur embrigadé à Joigny.

6me DIVISION. — Du hameau du Petit-Port à l'Ile de Sixte, au-dessous de Pont-sur-Yonne.

MM. DELHAYE, conducteur auxiliaire.

7me DIVISION. — De l'Ile de Sixte au pont de Montereau.

MM. Dauguet, conducteur embrigadé à Villeneuve-la-Guyard;
Huchard, employé secondaire.
Sirvent, garde ambulant, entre La Roche et Montereau, à Villeneuve-sur-Yonne.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

M. BAUMGARTEN, Ingénieur en chef, à Dijon.
M. LESGUILLIER, ingénieur ordinaire à Tonnerre.

Conducteurs embrigadés, MM.

Théroude, première classe, à Brienon.
Bastid, de trois. classe, a Ancy-le-F.
Gotterot, de troisième classe, à Tonnerre.
Dupotet père, à la réserve à Tonnerre.
Sarou, à la réserve à Tonnerre.

Conducteurs auxiliaires, MM.

Perret, conducteur.
Ménétrier, id.

SERVICE DES CH EMINSVICINAUX.

Par arrêté de M. le préfet de l'Yonne, du 15 décembre 1854, le service vicinal est placé à partir du 1er janvier 1855, sous la direction de l'ingénieur en chef et des ingénieurs ordinaires auxquels est adjoint un personnel d'agents-voyers divisés en 6 classes et attachés aux circonscriptions cantonales. Ce service reste d'ailleurs entièrement distinct et indépendant de celui des ponts-et-chaussées. Les conducteurs et employés secondaires n'y prennent aucune part.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées est chef du service et prend le titre d'ingénieur en chef voyer du département.

Les ingénieurs ordinaires prennent le titre d'ingénieurs-voyers de leurs arrondissements respectifs.

SERVICE GÉNÉRAL.

Bureaux de l'ingénieur en chef et agence du canton (*ouest*) d'Auxerre.

MM. Gibier (Louis-Roch), agent-voyer principal, à Auxerre.
Boucheron (Claude-Victor), id. id.
Guyard (Laurent-Germain), agent-voyer de 6e classe, id.

SERVICE DE LA PRÉFECTURE.

M. Michaud (Louis-Pierre), agent-voyer de 5e classe attaché au bureau des travaux publics à la préfecture à Auxerre.

Répartition du service pour les cinq arrondissements entre les agents-voyers.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Canton de Saint-Sauveur, plus la commune d'Etais.

M. Renaud (Théophile), agent secondaire de 1re classe, Saint-Sauveur.

Cantons de Courson et de Coulanges-sur-Yonne, moins la commune d'Etais.

Louzon (Edme-Constant), agent-voyer de 1re classe, Courson.

Canton de Toucy.

M. Garnier (Louis-Henri), agent-voyer de 6e classe, Toucy.

Canton d'Auxerre (Ouest).

Pour mémoire. *Voir :* Service général.

Service central et canton d'Auxerre (Est).

MM. Montarlot (Jules), agent-voyer de 2e classe, Auxerre
Bénard (Lovendal), agent secondaire de 3e classe, id.

Canton de Chablis.

M. Loury aîné (Lucien-Maximilien), agent-voyer de 6e classe, Chablis.

Canton de Seignelay.

M. Mandaroux (Jules-Constant), agent secondaire de 1re classe, Seignelay.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Cantons de Vermenton et de Coulanges-la-Vineuse.

M. Labosse (Eugène-Pierre-François), agent-voyer de 4e classe, Cravant.

Canton de Vézelay.

M. Dessignolle (Albain-Louis), agent-voyer de 6e classe, Vézelay.

Service central et cantons d'Avallon et de Quarré-les-Tombes.

MM. Chenal (Isidore-Gaspard), agent-voyer principal, Avallon.
Courtois (Henri-Gabriel), agent-voyer de 6e classe, id.
Barbier (Eugène), agent secondaire de 3e classe, id.

Cantons de Guillon et de l'Isle-sur-Serein.

M. Louvin (Elie-Joseph), agent-voyer de 5e classe, Montréal.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Service central et cantons de Saint-Julien-du-Sault et de Joigny (rive gauche et rive droite).

MM. Neveux (Pierre-Michel-Isidore), agent voyer de 6e classe, Joigny.
N., agent secondaire de 3e classe, Joigny.
Dupont (Ulysse), agent secondaire de 3e classe, Joigny.

Cantons de Brienon et de Cerisiers.

M. Chanu, (César-Olivier), agent-voyer de 6e classe, Arces.

Canton d'Aillant.

M. Sagette (Louis-Jean-Baptiste), agent-voyer de 3e classe, Aillant.

Canton de Charny.

M. Rousseau (Télémaque), agent secondaire de 1re classe, Charny.

Cantons de Bléneau et de Saint-Fargeau.

M. Ragon (Jean-Baptiste-Ferdinand), agent-voyer de 5e classe, Saint-Fargeau.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cantons de Sergines et de Pont-sur-Yonne, moins les communes de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sognes

M. Charles (Louis-Eugène-Adophe), agent-voyer de 3e classe, Pont-sur-Yonne.

Canton de Chéroy.

M. Mortier (Louis-Auguste), agent-voyer de 6e classe, Saint-Valérien.

Service central et canton de Sens (Sud).

M. Carré (Edme-Frédéric), agent-voyer principal, Sens.

Cantons de Sens (Nord) *et de Villeneuve-le-Roi.*

M. Puteau (Pierre-François), agent-voyer de 6e classe, Sens.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque, plus les communes de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sognes.

M. Grandrupt (Victor), agent-voyer de 6e classe, Villeneuve-l'Archevêque.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Cantons de Ligny et de Saint-Florentin.

M. Huchard (Barthelemy), agent-voyer de 5e classe, Saint-Florentin.

Canton de Flogny, moins la commune de Tronchoy, et plus les communes ci-après du *canton de Tonnerre :* Collan, Junay, Serrigny, Tissey, Vézannes et Vézinnes.

M. Roy (Fréderic), agent-voyer de 6e classe, Flogny.

Service central et les communes de Cheney, Dannemoine, Épineuil, Molosmes et Tonnerre (*canton de Tonnerre*), et Tronchoy (*canton de Flogny*).

MM. Viault (Alexandre-Eugène), agent-voyer de 6e classe, Tonnerre.
Lecœur (Aptas), agent secondaire de 3e classe, id.

Cantons de Cruzy et d'Ancy-le-Franc, diminués des communes de Lezinnes, Vireaux, Sambourg, Pacy-sur-Armançon, Argenteuil et Villiers-les-Hauts.

M. Boussard (Jean-Claude-Alexandre), agent-voyer de 6e classe, Ancy-le-Franc.

Canton de Noyers, augmenté des communes de Lezinnes, Vireaux, Sambourg, Pacy-sur-Armançon, Argenteuil et Villiers-les-Hauts, Béru, Fléy, Viviers et Yrouerre.

M. Gautier (Pierre), agent-voyer de 6e classe, Noyers.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

N° 1er, d'Auxerre à Saints-en-Puisaie, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux et les Cueillis.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy

et Saint-Cyr-les-Colons.

3, de Treigny à la route départem. n° 22, par la Folie et les Chailloux.

4, de Leugny à Entrains, par Sementron, Coulon, Lain, Thury, Moulle-ry, Lainsecq, Sainpuits et les Bordes.

5, de Ligny au port du Crot-aux-Moines, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay et Beaumont.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.

7, de Tannerre à Entrains, par Tannerre, Bion, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.

8, de la route nationale n° 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.

9, d'Avallon à Mailly-la-Ville, par Sermizelles, la Brosse-Conge, la hauteur de Blannay et Bois-d'Arcy.

10, d'Avallon à Quarré-les-Tombes, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes.

11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.

12, de l'Isle à Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.

13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.

14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.

16, de la route départementale n° 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.

17, d'Ancy-le-Franc à la route départementale n° 18, par Stigny et Jully.

18, de Charny à Saint-Amand, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.

20, de Villeneuve-l'Archevêque à Joigny, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.

21, de Blannay à Châtel-Censoir, s'embranche sur la route nationale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge.

22, de Villiers-Saint-Benoît à Briare, par les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond et Bléneau.

23, de Pont-sur-Yonne à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

24, de la route nationale n° 60 au port de Marsangis, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy et le bas de Marsangis.

25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint

Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil au port de Marsangis, par la Folie, passe entre la Grange-au-Doyen et Vaufoin, traverse Passy.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray, par Lailly, Lapostole, Thorigny, Barreaux, Servins, passe au bas de Pailly et Plessis-Saint-Jean, et traverse Sergines.

29, de Sergines à Montereau, par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n. 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Pierre-Pertuis et Domecy-sur-Cure.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Germigny à Saint-Mards-en-Othe; par Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n. 20.

38, de Chablis à Coulanges-la-Vineuse, part de la route départementale n° 9, près de Saint-Cyr-les-Colons, passe à Irancy, Vincelottes et Vincelles.

39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Chéroy à Voulx, part de Chéroy et aboutit à la limite du département de Seine-et-Marne.

41, de Chéroy à Ferrières, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes.

42, de la vallée de l'Oreuse à la route de Bray, part du chemin n° 25, entre la Chapelle-sur-Oreuse et Gisy-les-Nob., traverse Michery et vient s'embrancher sur la route départementale n° 2.

43, de la croix de Pailly, au chemin n° 25, part du chemin n° 28, près la croix de Pailly, passe à Vertilly, Villiers-Bonneux, Grange-le-Bocage.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

CHEMINS DE MOYENNE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

N° 1er De Leugny à Aillant, par Diges, Pourrain, le moulin de Vaux, commune de Beauvoir, Egleny, Saint-Maurice-Thizouaille et Chassy.

2, de Sens à Foissy, par Saligny, Fontaine-la-Gaillarde et le hameau de Clérimois.

3, de Pailly à Bray, par Plessis-Saint-Jean et Compigny.

4, de Domats à Dollot, par Saint-Valérien, la Beliolle et Domats.

5, de Saint-Valérien à Jouy, par Montacher et Villegardin.

6, de Charny à Saint-Julien-du-Sault, par Prunoy, Villefranche, Cudot et Verlin.

7, de Cézy aux Ormes, par Béon, la route départementale n° 9, Saint-Romain-le-Preux et la Ferté-Loupière.

8, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy.

9. de Mont-Réal à Châtel-Gérard, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux.
10, de Rouvray à Quarré-les-Tombes, par Saint-Léger, les Oudotes et le moulin Colas.
11, de Saint-Fargeau à Clamecy, par les hameaux de la Chaux, de la Marcinerie et du Chesneau, Treigny, Diancy, Perreuse, Sainpuits et Etais.
12, De Chablis à Noyers, par Chichée, Chemilly, Poilly, Sainte-Vertu, Môlay, et Annay-sur-Serein.
13, De Sarry à Carisey, par Moulins, Fresnes, Yrouerre, Viviers, Serrigny Tissey, Vezannes et Dyé.
14, de Saint-Martin à la route nationale n° 5, par Commissey, Tanlay et Saint-Vinnemer.
15, de Voutenay à Provency, par Lucy-le-Bois.
16, de Charny à la route départementale n° 9, par Perreux, Sommecaise, les Ormes et Chassy.
17, de Domats à Subligny, par Courtoin, Villeneuve-la-Dondagre et Subligny.
18, de Sens à Pont-sur-Yonne, par la rive gauche de l'Yonne, en passant par Villenavotte, Villeperrot, pour aboutir au port de Pont-sur-Yonne.
19. de Saint-Aubin-Château-Neuf à Bleury, par le hameau de Sur-Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille et le hameau de Vieux-Poux.
20, de Toucy à Thury, par les hameaux de l'Epine, de Roland et de Saint-Marcel, Fontenoy, les hameaux du Deffand et du Petit-Banny.
21, de Ligny aux Croûtes, par Jaulges, Butteaux et Percey.
22, des Siéges à la route nationale n° 60, par Chigy.
23, de Villeneuve-sur-Yonne à Charny, par Bussy-le-Repos, Saint-Martin et Saint-Loup-d'Ordon et le hameau d'Arblay.
24, de Saint-Martin-sur-Ouanne à Saint-Maurice, (Loiret) par Marchais-Beton.
25, de Joigny à Fournaudin, par Brion, Bussy-en-Othe et Arces.
26, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure.
27, de Gisy-les-Nobles à Sens, par Evry, Cuy et les territoires de Saint-Denis et Saint-Clément.
28, de Seignelay à Appoigny, par Chemilly-près-Seignelay.
29, de Mailly-le-Château à Saint-Sauveur, par Anus, hameau de Fouronne, Courson, Molesmes, Taingy, Testmilon, hameau de Sementron, Lain et le Deffand, commune de Saints.
30, de Toucy à Egléný, par Parly et l'Epine, commune de Beauvoir.
31, de Vermenton à Noyers, par Sacy, Nitry et le hameau de Puits-de-Bon.
32, de Saint-Julien-du-Sault à Toucy, par Précy, Sépeaux, Saint-Romain-le-Preux et la Ferté-Loupière.
33, de Villiers-St-Benoît à Louesme, par les hameaux des Tricottes et des Bergers.
34, de Cussy-les-Forges à Montréal, par les hameaux de Maison-Dieu, le Vallerot et Sceaux.
35, de Saint-Sérotin à Villeroy, par Villebougis.
36, de Saint-Aubin sur-Yonne à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite Celle, s'embranchant sur le chemin n° 32.
37, de Lixy à Villethierry, par les Buissons et le hameau de Tros.
38, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chapelle-Saint-Léonard.
39, d'Arces à Saint-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery.
40, de Lailly à Courgenay, par Vauluisant.
41, de Cerisiers à Cérilly, par Vaudeurs, Coulours.
42, de la route nationale n° 5 à Courtaoult et au chemin de grande communication n° 34, par Butteaux, les hameaux de la Chaussée et de Villiers, Soumaintrain et Beugnon.
43, de Paron à Marsangis, par Gron et Etigny.
44, de Tannerre à Châtillon-sur-Loing, par Tannerre et Champignelles.
45, de Saint-Denis à Marchais-Beton, par Malicorne.

46, de Champs à Chablis, par Saint-Bris, Chitry, Courgis.

47, de Saint-Sauveur à Druyes, par le hameau de la Malerne, (commune de Saints), Thury, Sougères, le hameau des Billards et les fermes de Maupertuis et des Martins.

48, de Laroche à Sens, par Migennes, Bussy-en-Othe, Dixmont, les Bordes, la Grange-au-Doyen et Véron.

49, d'Arquian (Nièvre) à Aillant-sur-Milleron (Loiret), par Lavau, Bléneau et Champcevrais.

50, de Villeneuve-l'Archevêque à Arces, par le hameau des Hauts-de-Flacy et Coulours.

51, d'Usy à la route nationale n° 6, par Ménades, Island, Pont-Aubert, Le Vault.

52, de Leugny à Mézilles, par les fermes de Veugny et de la Chaume, Lalande, le moulin de Lalande et le pont de la Trocarde, les Evêques et Fontaines.

53, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre.

54, de Chastellux et Villiers-Nonains, par la rivière (hameau de Chastellux), Saint-Germain, Le Meix, hameau de Saint-Germain et Marrault, hameau de Magny.

55, d'Aillant à Charny, par Villiers-sur-Tholon, la Tuilerie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons, Chopinot et le hameau de la Borde.

56, d'Avallon à Guillon, s'embranche sur la route nationale n°6 à la Tuilerie de Cerce, passe près de la tuilerie de la Charbonnière, traverse le hameau de la Maison-Dieu, et le village de Cisery, croise le chemin de grande communication n° 13, et emprunte le chemin de grande communication n° 44 jusqu'à Guillon.

57, de Toucy à Appoigny, s'embranche sur le chemin de moyenne comm. n° 30, au territoire de Parly, passe près de la rue Froide, franchit le Tholon, croise le chemin de moyenne communication n° 1er sur le territoire de la commune de Pourrain, passe près du hameau du Veau, traverse le bourg de Lindry, passe au hameau de la Cave, de la rue du Cul-d'Oison et des Houches (commune de Lindry), croise la route départementale n° 9, passe aux hameaux de la Gruère et de la Croix-des-Brûlés, croise le chemin de grande communication n° 31 et vient s'embrancher à Appoigny sur le chemin de grande communicaion n° 19.

58, de Merry-la-Vallée à Auxerre, part du village de Merry-la Vallée, traverse le territoire de cette commune et celui d'Egleny, emprunte le chemin de moyenne communication n° 1er qu'il suit jusqu'à la Croix-de-la-Vieille, passe au hameau du Veau et tombe sur le chemin de moyenne communication n° 37 qu'il emprunte jusqu'au hameau de la Cave, se dirige ensuite sur le hameau de la Bruyère qu'il traverse, franchit le ruisseau de la Verte à la limite des communes de Villefargeau et de Saint-Georges, passe au hameau du Cul-de-Sac et aboutit sur la route départementale n° 9 à peu de distance du ru de Beauches.

59, de Villeneuve-le-Roi à Montereau, part du chemin de grande communication n° 15, au delà de Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route impériale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds à Savigny.

60, de Cerisiers à Laroche, part de la route impériale n° 5 à la sortie de Cerisiers, traverse le village de Villechétive, puis se dirige sur le territoire de Bussy-en-Othe, traverse les bois de M. Lebrun de Plaisance, puis ceux de cette dernière commune et aboutit sur le chemin de moyenne communication n° 25 au rond point de la Ramée.

Le service général comprend en outre tous les chemins vicinaux ordinaires du département, désignés ordinairement sous le titre de chemins de petite communication.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

BUREAU CENTRAL :

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris.

DIRECTION D'AUXERRE,

Place du Département, 4, et rue des Grands-Jardins, 4.

M. Lamas, chef de service.
M. Labussière, stationnaire.
M. Rougeot, id.

Les bureaux sont ouverts au public, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le premier avril jusqu'au premier octobre ; et de 8 heures du matin à 9 heures du soir depuis le premier octobre jusqu'au premier avril.

SECTION VIII.

ETABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place Notre-Dame-la-d'Hors.

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du premier consul, du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 30,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions; — musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département.

M. QUANTIN ✻, archiviste du département, bibliothécaire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le MAIRE d'Auxerre, président :
le PRINCIPAL du collége ;
LECLERC, juge de paix :
CHALLE père, avocat ;
BAZOT, avocat ;
l'abbé DURU, aumônier de l'asile départemental des aliénés ;
CHEREST, avocat ;
QUANTIN, bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége.

M. CHAUSSON, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte environ 4,000 volumes.

M. JOSSIER, chargé du service de la bibliothèque.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 8,000 à 10,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'Ane. Un cabinet d'histoire naturelle et curiosités; musée de sculptures et d'antiques dans la cour de la mairie.

MM. GATEAU, bibliothécaire ;
LIONNE aîné, sous-bibliothécaire.

Bibliothèque de Tonnerre.

MM. N. , bibliothécaire ;
DESMAISONS, sous-bibliothécaire.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement ; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

M. le baron CHAILLOU DES BARRES, Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier grand'croix de l'ordre du Lion, Grand'croix de celui du Mérite civil de la couronne de Bavière, Chevalier du Saint-Sépulcre : inspecteur, aux Barres, commune de Sainpuits.

Monuments classés :

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des al locations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise de Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Pierre, à Auxerre.
Eglise Saint-Germain, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant de préfecture, à Auxerre.*
Eglise de Saint-Florentin.
Eglise de Pontigny.
Eglise de Saint-Eusèbe, à Auxerre.*
Eglise de Chablis.*
Eglise de Saint-Bris.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Pierre-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Eglise de Saint-Jean de Joigny.
Eglise de Saint-Julien-du-Sault.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens.
Murs et fragments romains, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.*

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Fondée au mois de janvier 1847, la Société a son siége à Auxerre, dans les bâtiments de la bibliothèque; cependant elle étend son action sur tout le département. Elle se compose de membres titulaires, de membres libres ayant domicile dans le département et de membres correspondants.

Le but de la société embrasse l'étude de l'archéologie et de l'histoire proprement dite du département, ainsi que celle de l'histoire naturelle dans toutes ses branches.

Elle publie chaque trimestre un bulletin de ses travaux.

Son bureau est composé de la manière suivante :

President : M. le baron Chaillou des Barres O.
Vice-Présidents : MM. Challe et l'abbé Dubu.
Secrétaires : MM. Cotteau et Quantin.
Archiviste : M. Ribière.
Trésorier : M. Villiers.

JARDIN DES PLANTES DÉPARTEMENTAL.

Directeur : M. Eug. RAVIN, phamacien. membre de la Société des sciences de l'Yonne.

Ce jardin est formé spécialement pour l'étude de la Flore du département de l'Yonne.

SOCIETÉ ARCHEOLOGIQUE DE SENS.

La Société archéologique de Sens a été instituée par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

L'archéologie, les sciences et les arts sont l'objet de ses travaux.

Cette société se compose :

De quatre membres d'honneur, de trente-six membres titulaires et de quatre-vingt-quinze membres honoraires.

Elle publie, à des époques non périodiques, les bulletins de ses travaux.

Les membres d'honneur sont : Mgr l'archevêque, M. le préfet, MM. le sous-préfet et le maire de Sens.

Le bureau de la Société archéologique de Sens est ainsi composé pour l'année 1854-55 (d'avril en avril) :

Président : M. PROU.
Vice-président : M. LALLIER.
Secrétaire : M. TISSERAND.
Pro-secrétaire : M. l'abbé BRULÉE.
Biliothécaire-archiviste : M. CHAUVEAU ; M. SALMON, archiviste adjoint.
Trésorier : M. TONNELLIER.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Un décret du 25 mars 1852 a créé, dans chaque département, une chambre consultative d'agriculture par arrondissement, dont les membres sont nommés par le Préfet.

Voici la composition de ces chambres pour les cinq arrondissements du département :

Arrondissement d'Auxerre.

Canton d'Auxerre (est), M. Binoche, propriétaire et maire à Champs ;
d'Auxerre (ouest), M. Baudoin aîné, propriétaire à Auxerre ;
Canton de Chablis, M. Gabriel Maret, propriétaire à Chablis ;
de Coulanges-la-Vineuse, M. Larabit, sénateur, propriét. à Coulanges-la-Vineuse ;
de Coulanges-sur-Yonne, M. Badin d'Hurtebise, juge de paix, propriét[illegible]in ;
[illegible]. Dejust-D[illegible]in, propriétaire à Ouaine ;
[illegible]Rabé, ju[illegible]ix, propriétaire à Maligny;
[illegible]M. Fro[illegible]priétaire à Seignelay ;
[illegible]entin, [illegible]docteur médecin, membre du Conseil
[illegible]
[illegible]veur, [illegible]Chaillou des Barres, aux Barres ;
[illegible]ton, [illegible]maître de poste à Vermenton ;
[illegible]M. A[illegible]taire et maire à Toucy.

Arrondissement d'Avallon.

Canton d'Avallon, M. Cordier, propriétaire à Monjalin;
de Guillon, M. Charles de La Brosse, propriétaire à Guillon.
de Guillon, M. Theurot-Gaignot, propriétaire à Saint-André-en-Terre-pleine;
de L'Isle-sur-Serein, M. Guillier, prop. à Vassy, commune d'Etaules.
de Quarré-les-Tombes, M. Houdaille, maire de Saint-Germain.
de Vézelay, M. Gontard, maire de Domecy-sur-Cure.

Arrondissement de Joigny.

Canton d'Aillant, M. Précy, propriétaire et maire à Chassy;
de Bléneau, M. Convert, propriétaire à Bléneau;
de Brienon, M. Verrollot d'Ambly, propriétaire à Brienon;
de Cerisiers, M. Dubois. propriétaire à Vaudeurs;
de Charny, M. Terdu, propriétaire à Charny;
de Joigny, M. Arrault père, ancien maître de poste à Joigny;
de Saint-Fargeau, M. Eugène de Vathaire, à Septfonds.
de Saint-Julien-du-Sault, M. Leblanc, propriétaire à Cudot;
de Villeneuve-sur-Yonne, M. de Châteaubourg, propriétaire et maire à Villeneuve-sur-Yonne.

Arrondissement de Sens.

Canton de Chéroy, M. Claisse, médecin à Saint-Valérien.
de Pont-sur-Yonne, M. LeComte, propriétaire et maître de poste à Villeneuve-la-Guyard;
de Sens (nord), M. Leriche, propriétaire à Saligny;
de Sens (sud), Deslion-Dufour, propriétaire à Sens;
de Sergines, M. Cébert, propriétaire et maire à Serbonnes;
de Villeneuve-l'Archevêque, M. Foin-Brice, propriétaire et maître de poste à Theil.

Arrondissement de Tonnerre.

Canton d'Ancy-le-Franc, M. de Louvois, propriétaire et maire à Ancy-le-Franc;
d'Ancy-le-Franc, M. Paris, propriétaire à Aisy;
de Cruzy, M. de Tanlay, propriétaire et maire à Tanlay;
de Flogny, M. Anjorrant, propriétaire et maire à Flogny;
de Noyers, M. Droin, juge de paix de Noyers, à Fresnes.
de Tonnerre, M. Textoris, propriétaire à Cheney.

Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour trois ans; ils sont toujours rééligibles.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES.

Joigny. — MM. Précy, président; Le Blanc, vice-président; Ibled, secrétaire; Horeau, trésorier.

Saint-Fargeau. — MM. Jacquemier président; Toutée Joseph, vice-président; Pruneau, trésorier; Gaudet, secrétaire; Gallon fils, vice-secrétaire.

Tonnerre. — MM. de Tanlay, président ; Jacques Palotte et Rétif, vice-présidents ; Roze Isidore, secrétaire ; Rathier et Hamelin, vice-secrétaires ; Camille Dormois, trésorier.

Avallon. — MM de Chastellux, président ; Cordier, vice-président ; Gontard, secrétaire ; Royer-Gariel, trésorier ; Guillier Charles et Raudot, vice-secrétaire.

Ancy-le-Franc. — MM. de La Selle-Louvois, président ; Bourguignat fils, vice-président ; Mathieu ; secrétaire ; Martenot Auguste, vice-secrétaire ; Raveneau, trésorier.

Noyers. — MM. Marigli r, président ; N. , vice-président ; Maison, secrétaire ; Finel, trésorier.

Flogny. — MM. Anjorrand, président ; Perrin, vice-Président ; Conrad de Maleisye, secrétaire ; Bazile, vice-secrétaire ; Fournier, trésorier.

OMMISSIONS HIPPIQUES.

Il y a pour le département de l'Yonne, cinq commissions hippiques chargées d'examiner les étalons qui se présenteraient à l'autorisation. Ces commissions sont composées de six membres et se renouvellent chaque année par tiers. Les réunions ont lieu ordinairement en mars.

Auxerre, MM.

Colleret, anc. chef d'escad.,	Auxerre.
Colin, médecin vétérinaire,	id.
Vigreux, id.	id.
Belhomme, id.	Toucy.
Joynon, id.	Lain.

Avallon, MM.

Cordier, propriétaire,	Monjalin.
Guillier, id.	Vassy.
Clavin, id.	Provencey.
Godin, fermier,	Island.
Berthelot, maître de poste,	Lucy-le-B.
Renaud, vétérinaire,	Avallon.

Joigny; MM.

Grand d'Esnon,	Esnon.
Arrault père, propriétaire,	Joigny.
Leblanc, propriétaire,	W.-s.-Yon.
Montmarin, m. de poste,	Bessou.
Robillard, méd. vétér.,	Joigny.
Duguyot, vétérinaire,	Champignelles.

Sens, MM.

Délions aîné, m. de poste,	Sens.
Rossignol de Balagny, chef d'escad. en retraite,	Sens.
Desade, propriétaire,	St.-Valérien.
LeComte, m. de poste,	W.-la-Guyard.
Brice-Foin, m. de poste,	Theil.
Dehors (Isidore), m. de poste,	Pont-s-Y.

Tonnerre, MM.

Jacquillat, agric.,	Serrigny.
Hugot, maître de poste,	Tonnerre.
Mathieu,, méd. vétér.	Ancy-le-F.
Finelle, id.	Noyers.
Gayard, id.	Tanlay.
Goux-Alépée, agric.	Flogny.

FERME-ÉCOLE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont, commune de Sainte-Colombe, canton de Saint-Sauveur, sur le domaine de M. Frémy. Cet établissement offre des avantages incontestables pour former de bons cultivateurs. La disposition des bâtiments est des plus convenables : belle distribution, espace, appareils de ventilation et de chauffage, rien ne manque dans l'intérêt de la salubrité et du bien-être des jeunes gens. M. Frémy a fait élever un nouveau bâtiment destiné spécialement au logement des élèves. L'établissement contient actuellement 16 élèves, mais il est destiné à en recevoir 33, savoir : 30 agriculteurs et 3 horticulteurs. On reçoit 11 élèves chaque année. Les examens ont lieu au mois d'avril.

Voici les conditions auxquelles les jeunes gens sont admis à la ferme-école de L'Orme-du-Pont :

Il faut avoir 16 ans au moins ;

Subir des examens sur les matières de l'instruction primaire;

Le séjour est de 3 ans, pendant lesquels la nourriture et l'entretien sont *gratuits*.

L'enseignement est autant théorique que pratique.

M. Morin, directeur.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM. le Sous-Préfet de Sens, président d'honneur; Cornisset (Auguste), négociant, président; Querelle fabricant de rasoirs; Duchemin, imprimeur; Jacob, chimiste; Dubreuille, serrurier; Saussier, maître charpentier; Tiby (Hercule), maître maçon; Loyeux, orfèvre; Lelu, marchand de fer; Labille, meunier; Ancher, négociant; Duplan Béraudon, marchand de bois, membres.

CAISSE D'ÉPARGNE D'AUXERRE.

La Caisse d'Epargne d'Auxerre a été fondée en 1835. Elle est administrée, sous la présidence du maire, par un conseil composé de neuf membres, dont six sont élus par l'assemblée des fondateurs et trois par le conseil municipal. Ils sont nommés pour trois ans et peuvent être réélus indéfiniment.

L'intérêt des fonds qui y sont versés est, à partir du 1er juillet 1853, de trois et demi pour cent, la caisse faisant une retenue de demi pour cent pour les frais d'administration.

Administrateurs en exercice en 1853.

MM. Laurent-Lesseré, premier adjoint au maire;
Boivin, propriétaire;
Frémy, ancien pharmacien;
Piétresson, ancien maire d'Auxerre;
Duplessis, propriétaire;
Billetou de Vaultcourbon, propriétaire;
Rojot, Champion, Flogny, } conseillers municipaux.

M. Virally, caissier.

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE D'AUXERRE.

OEUVRE DES APPRENTIS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Préfet de l'Yonne.
M. le Maire d'Auxerre.

MEMBRES TITULAIRES :

MM. le baron Martineau des Chesnez, G. O. ✠, président.
Charié, juge au tribunal civil, vice-président.
Laurent-Lesseré, négociant, id.

Bazot, avocat,	membre administrateur.
Bernard, doyen de Saint-Eusèbe,	id.
Boullay, conservateur des hypothèques,	id.
Cabrol, directeur des contributions indirectes,	id.
Dorlhac, directeur de l'école normale,	id.
Duplessis, propriétaire,	id.
Frémy, propriétaire,	id.
Duranton, rédacteur de *la Constitution*,	id.
Lambert, avocat,	id.
Larfeuil, contrôleur surnuméraire,	id.
Leclerc, juge de paix,	id.
Quantin, archiviste,	id.
Marie, juge au tribunal civil,	id.
Messein —, ancien directeur des contribut direc.	id.
Sauvalle aîné, propriétaire,	id.
Nolot, économe du dépôt de mendicité,	id.
Tambour aîné, banquier,	trésorier.
Roguier, professeur au séminaire,	secrétaire.

Le siége de cet établissement est situé à Auxerre, rue Basse-Perrière, dans la maison des frères Saint-Charles.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Membres actuels :

MM. Marie, juge au tribunal civil ;
Boivin, propriétaire ;
Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale Saint-Etienne ;
Larfeuil, curé de Saint-Pierre ;
Frémy, propriétaire ;
Villiers, receveur de l'établissement ;
Augé Charles, secrétaire ;

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

Indépendamment des revenus du bureau de bienfaisance, ses ressources consistent dans une allocation municipale qui s'est élevée quelquefois jusqu'à 6,000 fr., et surtout dans les souscriptions annuelles consenties volontairement par les habitants qui veulent bien s'associer à cette œuvre charitable. Les souscripteurs sont au nombre d'environ sept cents, et les souscriptions se montent, année moyenne, à près de 9,000 fr.

L'association est dirigée par un comité composé de membres du bureau de bienfaisance et de plusieurs des principaux souscripteurs. Il se réunit uns fois par mois, sous la présidence du maire, et appelle tour à tour à ses séancee un certain nombre des associés de l'œuvre, à l'effet de s'entourer de tous les renseignements possibles sur la situation des pauvres.

Les secours sont donnés à domicile, et le plus ordinairement en nature- par des Dames de charité, au nombre de quinze. Le comité détermine la quotité du secours alloué à chaque indigent.

M. Frémy, trésorier de l'association.
M. Boivin, secrétaire du comité.

Cet établissement, qui a déjà douze années d'existence, a produit jusqu'ici

les résultats les plus satisfaisants. Son organisation, qui est très-simple, pourrait conséquemment être facilement imitée dans beaucoup de localités. Elle offre le moyen le plus sûr de distribuer les secours avec discernement et souvent d'aller en porter au pauvre honteux, qui cache sa misère et reste ainsi exposé aux plus cruelles privations.

ATELIER DE CHARITÉ.

Cet établissement, fondé il y a quelques années, est dû à la générosité de M. Laurent-Lesseré, qui a fait don, pour sa création, d'une somme de 2,000 f.

Il est destiné à donner, pendant la mauvaise saison, du travail aux ouvriers de certaines professions qui peuvent en manquer à cet époque de l'année, ou à de pauvres femmes âgées et même infirmes qui n'en trouveraient pas ailleurs.

On y confectionne du fil, des toiles, des souliers, des bas de laine et des chaussons de tresse. La plus grande partie de ces objets est vendue à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile des aliénés, l'administration supérieure ayant sagement autorisé ces deux établissements à traiter, à cet effet, à l'amiable avec la commission de l'atelier de charité.

Dans le cours de l'hiver de 1852 à 1853, l'atelier de charité a procuré du travail à 180 individus des deux sexes. Il en occuperait un bien plus grand nombre, s'il avait un écoulement facile de ses produits.

L'établissement est dirigé par une commission composée de :

MM. Boivin, président ;
Frémy ;
Blin, professeur au collége ;
Lyon fils.

SALLES D'ASILE.

Elle est établie dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, et reçoit environ 150 enfants des deux sexes.

La direction en est confiée à une des sœurs de la Présentation de Tours.

Les enfants y sont soumis à des exercices propres à faciliter le développement de leurs facultés physiques et intellectuelles.

Une seconde salle d'asile vient de s'ouvrir sur la paroisse Saint-Pierre, où elle est appelée à rendre de grands services à la nombreuse population ouvrière de ces quartiers.

CRÈCHE DE SAINT-ÉTIENNE.

Cette institution, toute récente, est due à la vive et constante sollicitude de M. le Maire d'Auxerre pour tout ce qui peut être utile aux classes pauvres.

Elle est également située dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Elle est garnie de douze berceaux, constamment occupés par des enfants que leurs mères viennent y déposer le matin et reprendre le soir. Deux berceuses veillent constamment, dans la journée, aux divers besoins de ces enfants.

Le service intérieur de la Crèche est surveillé par une religieuse de la Présentation et par des Dames inspectrices. Un médecin spécial est attaché à l'établissement.

L'institution a un conseil d'administration et un comité de Dames.

Conseil d'administration :

MM. le baron Martineau des Chesnez, G. O. ❄, maire, président;
Fortin, archiprêtre, curé de la cathédrale, président honoraire;
Laurent-Lesseré, premier adjoint, vice-président;
Boivin, secrétaire.
Paradis (le docteur), membre du Jury médical,
Tambour aîné, banquier,
Goupilleau, ingénieur des ponts et chaussées,
Frémy, ancien conseiller municipal,
Blin, professeur au collége.
} Membres fondateurs.

Comité de Dames.

Mesdames la baronne Martineau des Chesnez, présidente de l'œuvre;
Rousseau, trésorière;
Boullay, économe;
Lambert, secrétaire.

M. le docteur Rémy, médecin de l'œuvre.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

Personnel : MM. Collet, directeur.
Nolot, agent comptable.
Marie, médecin.
N., aumônier.
Trois sœurs de la congrégation de St.-Vincent de Paul.
Compain, gardien-portier.

Le dépôt, qui a été ouvert le 1er juin 1853, renferme aujourd'hui 50 individus divisés en deux catégories distinctes : les mendiants et les indigents.

La première comprend les individus arrêtés en flagrant délit de vagabondage et séquestrés par jugement du tribunal de police correctionnelle; la seconde se compose des indigents invalides domiciliés dans le département, secourus précédemment par la charité publique et admis au dépôt par arrêtés de M. le Préfet de l'Yonne.

Cet établissement contient maintenant 70 lits.

SOCIETÉ DE PREVOYANCE.

Une société de prévoyance est établie à Auxerre, dans le but d'assurer à chacun de ses membres, en échange de cotisations périodiques qu'il dépose à sa caisse, soit des soulagements efficaces pour sa vieillesse, soit toute autre amélioration dans son bien-être. Elle a principalement pour mission de répandre, parmi les membres de la société, les habitudes de travail, d'ordre et d'économie. Pour être membre de la société il faut, sans condition d'âge ni de sexe, résider depuis six mois au moins dans la commune d'Auxerre, et prouver que l'on ne possède, par soi-même ou par ses parents, indépendamment de son travail, que des moyens d'existence reconnus insuffisants.

Conseil d'administration :

Président, M. Laurent-Lesseré.
Vice-président, M. N.
Directeur et trésorier. M. Tambour aîné.
Secrétaires, MM. Ribière, Roguier.
Administrateurs : MM. Bazin ✻, Boullay fils, Challe fils, Cherest fils Lambert, Marie, Mique ✻, Morin, Pélissier, Rigaud, Sauvalle aîné, Bazot et Limosin.

ASSOCIATION DE JEUNES ÉCONOMES.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert.

THÉATRES.

Le département de l'Yonne est compris dans le 4e arrondissement théâtral, avec ceux de l'Aube et de la Haute-Marne. Il est desservi par deux troupes ambulantes. Les directeurs, pour l'année 1854-55, sont : MM. Montémart-Ronjat et Chaudier. Il y a une salle de spectacle dans chaque chef-lieu d'arrondissement ainsi qu'à Saint-Florentin.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

Cette société se compose de membres exécutants et de membres auditeurs.
Les répétitions ordinaires ont lieu le vendredi de chaque semaine.
L'année musicale se compose de six concerts.

Président, M. Lescuyer.
Chef d'orchestre, M. Th. Vincent.
Chefs de pupitre, MM. Herman, Bonamy.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Cette Société a obtenu une médaille au concours de Villeneuve-le-Roi.

MM. Chalmeau, président.
Zinck, secrétaire.

Commission d'administration.

MM. Chalmeau, Zinck, Lyon, Manchet et Sautot.

SOMMAIRE DES TRAVAUX

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SESSION DE 1854.

SÉANCE DU 21 AOUT.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents :

MM. ARRAULT, BADIN D'HURTEBISE, BAUDOIN, BERTRAND, BÉTHERY DE LA BROSSE, BOURGOIN-DUGAS, le comte de BRESSIEUX, CARLIER, le baron CHAILLOU DES BARRES, CHALLE, le marquis DE CHASTELLUX, le baron DE CHATEAUBOURG, DEJUST-DESERIN, FEBVRE, FLANDIN, FOACIER, FRÉMY, GUÉRIN-DEVAUX, LACAM, LALLIER, LARABIT, LECOMTE, le marquis DE LOUVOIS, le baron MARTINEAU DES CHESNEZ, MOISET, DU PAYRAT, PRÉCY, PROTAT, RABÉ, RÉTIF, SALMON, SIMONNEAU et VUITRY.

M. le Préfet donne lecture 1° du décret du 2 juin, qui fixe l'ouverture de la session des Conseils Généraux, et assigne le terme de leurs travaux. *p.* 1.

2° Du décret du 2 août, qui nomme le bureau du Conseil Général de l'Yonne pour la session de 1854, savoir :

Président : M. LARABIT, sénateur ;
Vice-Président : M. le baron MARTINEAU DES CHESNEZ ;
Secrétaire : M. ARRAULT. *p.* 2.

Le Conseil Général se trouvant constitué, M. le Préfet déclare la session ouverte. Il reçoit de M. Guérin-Devaux, membre élu pour le canton de Chablis, en remplacement de M. de Chéron, le serment prescrit par l'art. 14 de la Constitution. *p.* 2.

M. le Président prend la parole et adresse à ses collègues une allocution dans laquelle, après avoir tracé les devoirs du Conseil Général, il réclame leur concours et leur bienveillance. *p.* 2.

Il donne ensuite communication des excuses présentées par MM. le marquis Anjorrant, le marquis de Tanlay, François-Chaslin et Chérest qui n'assistent pas à la séance. *p.* 3.

M. le Préfet donne lecture de son exposé de la situation générale du département, et dépose sur le bureau les rapports spéciaux et les dossiers relatifs aux diverses affaires que le Conseil aura à examiner pendant la session. *p.* 4.

Ce magistrat communique ensuite une dépêche de S. Ex. M. le Ministre de l'Intérieur annonçant que le département de l'Yonne a été compris pour une somme de 50,000 fr. dans la répartition du legs fait par l'Empereur Napoléon Ier aux villes et provinces qui ont le plus souffert de l'invasion étrangère. *p.* 9.

(*) Les chiffres mis à la suite de chaque décision du Conseil indiquent la page correspondante du Procès-verbal des délibérations.

Le Conseil remercie M. le Préfet de ces diverses communications et lui en donne acte. *p.* 9.

L'Assemblée procède à la formation de ses Commissions. *p.* 10.

Il est donné lecture des procès-verbaux de la première session des Conseils d'arrondissement. *p.* 10.

Le Secrétaire opère la répartition des dossiers entre les diverses Commissions qui se retirent dans leurs bureaux pour commencer immédiatement leurs travaux. *p.* 11.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 22 AOUT.

La séance est ouverte à trois heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance il est adopté.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. le Président annonce qu'il lui a été adressé diverses pétitions relatives à des affaires contentieuses ou administratives dont l'examen n'appartient pas au Conseil Général, et qu'il les a remises à M. le Préfet. *p.* 12.

Le Conseil vote divers articles du sous-chapitre XIX du budget de 1855.

Art. 6. Encouragement pour l'élève des chevaux . . . . . 4,000f »
p. 14.

Art. 1. Encouragement pour l'Annuaire départemental. . . 1,000 »
p. 15.

Le Conseil exprime le vœu déjà émis plusieurs fois pour le rétablissement d'un bureau d'enregistrement à Saint-Julien-du-Sault. *p.* 15.

Le Conseil remercie M. le Préfet des détails donnés par lui sur l'état d'avancement de la carte géologique du département. Il apprend avec satisfaction que l'époque est peu éloignée où il sera mis en possession de cet important travail. *p.* 16.

Art 12. Souscription en faveur de la colonie de Mettray . . . 300f »
p. 17.

Avis favorable pour le changement de jour de la foire de Champignelles et sa fixation au lundi de la Pentecôte. *p.* 18.

Art. 9. Entretien d'élèves à l'école des Arts et Métiers de Châlons . . . . 1,500 »
p. 19.

Observations de plusieurs membres à l'effet de supprimer ce crédit; M. le Préfet et le rapporteur de la Commission insistent pour sa conservation. *p.* 20.

Le Conseil n'est pas d'avis du changement des jours de foires du hameau de Test-Milon, commune de Sementron. *p.* 22.

Avis contraire à la création d'une nouvelle foire à Piffonds. *p.* 22.

Avis contraire à l'établissement de deux nouvelles foires à Rogny. *p.* 23.

Le Conseil émet le vœu que la brigade de gendarmerie à pied, placée à Noyers, soit convertie en une brigade à cheval. *p.* 24.

Vote, à l'art. 11 du sous-chapitre XIX, d'une somme de 1,200 fr. pour l'entretien de jeunes aveugles à l'Institution impériale de Paris. *p.* 25.

Le Conseil regrette de ne pouvoir affecter une subvention à l'établissement des sœurs aveugles de Saint-Paul, à Vaugirard. *p.* 26.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite relativement à l'orphelinat départemental, et remet à statuer sur le vote de fonds nécessaires pour soutenir cet établissement, jusqu'à ce qu'il ait entendu le rapport de la Commission sur les enfants trouvés et abandonnés. *p.* 27.

Le Conseil Général regrette que l'état des finances du département ne lui permette pas de fonder une ou plusieurs bourses à l'institution des aveugles travailleurs. *p.* 31.

Vote de plusieurs articles du sous-chapitre XIX du budget départemental.

Art. 14. Bibliothèque historique de l'Yonne. . . . . . . 500f »
p. 29.

Art. 15. Société archéologique de Sens . . . . 300 »
p. 30.

Art. 10. Entretien de sourds-muets à l'institution impériale de Paris . . . . 1,500 »
p. 32.

Discussion à l'occasion de ce crédit. *p.* 32.

M. le Préfet et la Commission des attributions diverses avaient proposé l'allocation d'un crédit de 500 fr. pour encouragement à la propagation de la vaccine. Le Conseil Général, considérant que l'usage de la vaccine est devenu trop général dans le département pour qu'il soit nécessaire d'encourager sa propagation, rejette le crédit proposé. *p.* 33.

Un membre dépose une proposition ayant pour but la création d'une caisse de retraite pour les employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures du département. Cette proposition est appuyée ; mais après avoir entendu les observations de M. le Préfet et l'assurance de sa part qu'il s'occupera en temps utile de cette importante question, le Conseil décide qu'il ne sera pas, quant à présent, donné suite à la proposition. *p.* 34.

Le Conseil général, après avoir entendu le rapport de M. le Préfet sur la situation des routes impériales du département, émet le vœu que des crédits suffisants soient alloués par le gouvernement pour la prompte exécution des travaux de restauration du pont d'Auxerre et pour la rectification de la route impériale n° 77. *p.* 37.

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit le tarif des prestations en nature, pour 1855:

Journée d'hommes	1 fr.	50 c.
— De cheval ou mulet . . .	2	»
— De bœuf	1	25
— De vache	1	»
— D'âne	»	50
Et pour chaque journée de voiture ou charette attelée	»	50. *p.* 38.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet du tableau des impositions d'office, pour l'année 1854. *p.* 89.

Refus du Conseil de voter un crédit pour venir en supplément des allocations du ministère, et être distribué, à titre de primes au Concours régional du Centre, dont l'Yonne fait partie. *p.* 40.

Vœu émis pour qu'Auxerre devienne à son tour le siége du concours régional du Centre. p. 40.

Le Conseil est d'avis que le projet de règlement, dressé par S. Ex. le Ministre des travaux publics, dans le but de faire profiter les cantonniers et les agents inférieurs du service des ponts et chaussées de l'institution de la caisse des retraites pour la vieillesse, reçoive son exécution. p. 41.

Avis contraire à la demande de la commune de Thorigny, à l'effet d'être érigée en chef-lieu de canton. p. 42.

La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 23 AOUT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et son adoption est prononcée.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est accordé à M. de Tanlay et à M. de La Brosse un congé pour le reste de la session. p. 43.

Une proposition, relative à l'emploi du legs de l'Empereur Napoléon Ier, déposée sur le bureau par un membre, est envoyée à la Commission chargée de l'examen de cette affaire. p. 44.

Le Conseil remercie M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite sur l'état d'avancement des travaux du chemin de fer d'Auxerre à Laroche et de l'espoir qu'il donne de voir achever cette utile entreprise dans les premiers mois de 1855. p. 45.

Le Conseil Général, tout en accompagnant de ses vœux et de ses sympathies l'établissement d'une voie ferrée, sur laquelle la traction serait opérée au moyen de chevaux, entre Auxerre et Avallon, décide qu'il ne peut garantir à cette entreprise l'intérêt à 3 pour cent que réclame le Conseil d'arrondissement d'Avallon. p. 48.

Le Conseil entend le rapport de la Commission de viabilité sur l'état des routes départementales, sur les ressources qui sont assurées par la loi du 8 mai 1854, pour leur achèvement, leur rectification et leur amélioration. Ce rapport constate qu'au 1er janvier 1855, il ne restera plus que 10,917 mètres de lacunes à combler et que la longueur de routes à l'état d'entretien dans le département sera de 809,935 mètres. Il sera appliqué, pour cet entretien, sur les deux premières sections du budget, un crédit de 243,000 fr. Les ressources applicables aux travaux d'achèvement, de rectification et de restauration, pendant la même année, s'élèveront à 169,892 fr. 28 c. p. 62.

Le Conseil Général autorise les virements de crédits entre les articles du sous-chapitre XXIV du budget de 1854, conformément au tableau présenté par M. le Préfet. p. 62.

Après une longue discussion, et contrairement à la proposition de M. le Préfet et aux conclusions de la Commission de viabilité, le Conseil Général décide que le déclassement de la route n° 28, de Saint-Bris à Lucy-le-Bois, ne sera pas demandé. p. 63 et suiv.

Il n'est pas donné suite à la proposition faite par un membre de demander

le classement au rang des routes départementales, du chemin de grande communication n° 32, de Tonnerre à Corbigny. *p.* 64.

Le Conseil Général émet le vœu que le prolongement de la route n° 28, de la gare de Villeneuve-la-Guyard au pont de Misy, soit étudié, afin que M. le Préfet puisse soumettre le projet au Conseil dans sa plus prochaine session. *p.* 65.

M. le Préfet est prié de faire imprimer et distribuer aux membres du Conseil Général la statistique des routes départementales, dressée par M. l'ingénieur en chef Lefort. *p.* 66.

Le Conseil entend le rapport sur la situation du service des chemins vicinaux de petite communication, en 1853, et reçoit de M. le Préfet l'assurance qu'il autorisera dans de justes limites l'emploi de fonds d'entretien pour réparations provisoires sur des chemins dont la construction n'est pas terminée. *p.* 70.

Il est procédé au vote des centimes facultatifs, extraordinaires et spéciaux, pour 1855, comme il suit :

7 centimes 6/10 pour dépenses facultatives.

5 centimes pour les chemins vicinaux.

2 centimes pour l'instruction primaire.

3 centimes extraordinaires pour remboursement de l'emprunt de 1851.

3 centimes extraordinaires pour le remboursement de l'emprunt de 1852.

6 centimes pour le service des routes départementales.

2 centimes pour le remboursement de l'emprunt de 1854. *p.* 73.

Le Conseil Général arrête et répartit le contingent en principal et centimes additionnels pour 1855, entre les cinq arrondissements. *p.* 74.

Le Conseil entend la communication de M. le Préfet sur l'état d'avancement du travail ayant pour but une évaluation nouvelle des revenus territoriaux. *p.* 77.

Il approuve le compte définitif de 1852 et le compte provisoire de 1853 des fonds de secours et de non-valeurs. *p.* 78.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication, à titre de renseignements, par lui faite du compte d'emploi, pour 1853, de la portion du fonds d'abonnement affecté au traitement des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures de l'Yonne. *p.* 79.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication du compte des recettes et dépenses de la caisse des incendiés, pour 1853. *p.* 81.

Le Conseil remercie M. le Préfet des renseignements qu'il soumet sur la confection des tables décennales de l'état civil. *p.* 82.

Fixation de la journée de travail à 75 centimes, pour servir de base à la contribution personnelle, *p.* 83.

VOTE DU SOUS-CHAPITRE III DU BUDGET DE 1855.

Art. unique. Loyer du local académique. . . . . . . 1,400 fr. *p.* 83.

Le Conseil vote divers crédits applicables au sous-chapitre IV.

Art. 3. Achat du mobilier des Sous-Préfectures. . . . 3,750 fr.

Art. 4. Entretien du mobilier des Sous-Préfectures. . . 1,200

Art. 7. Frais de vente de mobilier. . . . . 30 . 84.

Vote des articles du sous-chapitre V concernant le casernement de la gendarmerie. *p.* 87.

Art. 1.	Eclairage des casernes	200 fr.	300 fr.
	Remplacement des drapeaux	100	
Art. 2.	Loyers des casernes.	29,500	29,700
	Frais de baux.	200	
Art. 3.	Indemnité de literie aux gendarmes		1,000
	Total du sous-chapitre. . . .		31,000

Le Conseil procéde à l'allocation des crédits suivants. *p.* 88.

SOUS-CHAPITRE VII. COURS ET TRIBUNAUX.

Art. 2. Loyers et frais de baux. . . . . 300 fr.

Art. 3. Entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux 900 fr..

Art. 4. Achat et renouvellement du mobilier. . . . . . . 1527. *p.* 88.

Ce crédit se compose de la somme de 427 fr. pour le tribunal de Joigny et de celle de 1,100 fr. pour le tribunal de Sens.

Art. 6. Menues dépenses et frais de parquet. . . . . 9,150 fr. *p.* 89.

Art. 7. Menues dépenses des justices de paix. 1,850

SOUS-CHAPITRE VIII. CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DU CORPS-DE-GARDE DE LA PRÉFECTURE.

Art. unique. Chauffage et éclairage. . . . . 500 fr. *p.* 90.

SOUS-CHAPITRE IX. ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le Conseil vote les crédits applicables à l'entretien des routes départementales, qui peuvent trouver place dans la première section du budget, au sous-chapitre IX, et qui s'élèvent à la somme de 115,074 fr. 95 c. *p.* 90.

Le Conseil Général arrête le compte des recettes et dépenses du service des enfants trouvés pour l'exercice 1853. *p.* 102.

Il ouvre, au sous-chapitre X du budget de 1855, pour le service des enfants trouvés, un crédit de . . . . 54,500 fr. *p.* 102.

Vote de l'allocation pour frais d'impression des comptes et des listes électorales et du jury. . . . . 2,100 fr. *p.* 103.

VOTE DU SOUS-CHAPIPRE XIII. ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

Art. 1. Appointements du conservateur. *p.* 104. . . . . 2,500 fr.

Art. 2. Dépouillement extraordinaire des archives. 300

Art. 3. Frais de vente de papiers de rebut. 15

Art. 4. Achat de cartons et manuscrits. 100

Art. 5. Frais de bureau. 100

Vote de divers articles du sous-chapitre XIV. *p.* 104,

Art. 4. Mesures contre les épidémies . . . . 300 »

Art. 5. Mesures contre les épizooties . . . . 150 »

Art. 6. Primes pour la destruction des animaux nuisibles . . . 800 »

Le Conseil Général règle les recettes de la première section du budget de 1855, qui s'élèvent à la somme de. . . . . 426,681f 93. *p.* 104.

Vote du crédit destiné à l'assurance des bâtiments départementaux contre l'incendie . . . . 707f 44. p. 107.

Le Conseil alloue, pour l'entretien des routes départementales qui n'ont pu trouver place dans la première section du budget, un crédit de 129,258f 38 p. 105.

Vote de divers articles du sous-chapitre XIV. Encouragements et secours.

Art. 2. Secours à d'anciens employés. . . . . 4,455f » p. 107.

Le Conseil décide : 1° que la demande du sieur Philippe dit Nogent n'est pas susceptible d'être accueillie ; 2° que le secours accordé au sieur Desroziers ne sera pas augmenté ; 3° que le sieur Paqueau, ancien chef de bureau de la sous-préfecture d'Avallon, recevra un secours de 600 fr. p. 106.

Art. 3. Indemnités aux employés de la Préfecture.	700f	»
Art. 4. Indemnités aux gens de service.	100	»
Art. 7. Elèves sages-femmes	1,650	»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

SÉANCE DU 24 AOUT.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance ; son adoption est prononcée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Le rapporteur de la 2e Commission, analysant le rapport de M. le Préfet, présente au Conseil la situation du service des voies vicinales de moyenne communication dans le département. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de cette communication. p. 112.

Après avoir entendu le rapport de la Commission de viabilité sur les chemins de grande communication, avoir approuvé l'indemnité allouée par M. le Préfet aux agents-voyers, à l'occasion des travaux extraordinaires faits par eux en 1854, et avoir adopté les propositions faites dans le but d'augmenter le traitement et le personnel des agents-voyers, le Conseil Général répartit, entre les divers articles du sous-chapitre XXVI, le produit des 5 centimes spéciaux votés pour 1855, comme il suit : p. 120.

Art. 1. Subvention pour travaux	82,971f	60
Art. 2. Traitement des agents-voyers	54,000	»
Art. 3. Réserves pour frais d'impressions et dépenses diverses	5,400	»
Art 4. Frais d'inspection	1,500	»
Total.	143,871	60

Sous-chapitre XXVII. Contingents communaux.	70,000	»

Le Conseil régle ensuite les recettes de la quatrième section qui s'élèvent à . . . . 213,871f 60. p. 120.

Le Conseil Général délibère que la portion du chemin n° 32, de Tonnerre à

Corbigny, comprise entre Pierre-Perthuis et la limite de la Nièvre, sera dirigée par les vallées de Bazoches et de la Cure. p. 121.

Cette délibération est combattue par un membre qui insiste pour le maintien de la direction par Domecy-sur-Cure. p. 121.

La proposition est faite par un membre d'émettre le vœu qu'une disposition législative permette au département de l'Yonne d'élever jusqu'à 7 centimes, pendant cinq ans, le chiffre des centimes spéciaux pour l'achèvement des chemins de grande communication. p. 122.

Cette proposition, combattue par plusieurs membres, est repoussée par le Conseil Général. p. 123.

Le Conseil prie M. le Préfet de joindre à son rapport sur les chemins vicinaux de grande communication le tableau de l'emploi des subventions départementales. p. 123.

Le Conseil Général vote l'article 13 du sous-chapitre XIX.

Secours à Mlle Fourrier . . . . 300 fr. p. 124.

Le Conseil entend le rapport de la Commission de finances sur le compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1853, et approuve lesdits comptes tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un boni total de 21,189 fr. 70 c. à ajouter aux ressources du budget de 1855. p. 139. et suiv.

Le Conseil Général vote les allocations suivantes au sous-chapitre 1er du budget de 1855. p. 155.

Art. 2. Appropriations diverses dans l'hôtel de la sous-préfecture de Sens	599	46
Art. 3. Appropriations diverses dans l'hôtel de la sous-préfecture de Tonnerre	2,400	»
Art. 4. Tribunal de Joigny ; construction d'un calorifère . .	600	»
Art. 5. Tribunal de Sens. Appropriation de la salle du parquet et de la salle d'audience	2,400	»
Art. 6. Tribunal de Tonnerre. Distribution du parquet en deux pièces.	2,250	»
Art. 7. Caserne d'Auxerre. Solde des travaux votés en 1853 .	5,321	67
Art. 8. Caserne de Tonnerre. Appropriations diverses . . .	1,065	»
Art. 9. Caserne de Vézelay. Appropriations diverses. . . .	284	80
Art. 1er. Hôtel de Préfecture :		
§ 1. Appropriation du logement de l'archiviste.	430	»
§ 2. Eclairage au gaz	1,600	»
§ 3. Appropriation de la cour des lieux des employés . . .	175	»
§ 4. Pavage autour des façades Nord et Est du bâtiment carré.	750	»
§ 5. Réfection des barrières de la cour d'honneur.	525	»

Le Conseil, conformément aux propositions de la Commission de finances, en ce qui concerne le projet d'installation des bureaux de l'inspecteur d'Académie dans les bâtiments de la Préfecture, renvoie l'examen de cette question à la Commission des bâtiments. p. 158.

Le Conseil Général vote la somme de 1,000 fr, pour frais de bureau à l'inspecteur d'Académie, à inscrire à l'art. 7 du sous-chapitre XIV. *p.* 160.

Dit qu'il n'y a lieu de voter un crédit pour le traitement des commis employés au service de l'inspection académique. *p.* 161.

Il procède au vote des crédits suivants pour les travaux ordinaires des bâtiments départementaux. *p.* 161.

SOUS-CHAP. I. TRAVAUX ORDINAIRES DES BATIMENTS.

Art. 11. Prison de Sens. Construction d'un lit de camp. . . . 270 fr.

Art. 12. Prison de Tonnerre. Appropriations diverses. . . . 400 fr.

M. le Préfet avait proposé l'allocation d'un crédit pour changement de distribution à introduire dans la prison d'Avallon; le Conseil ajourne à la prochaine session l'examen de cette question qui pourra être modifiée par suite de l'ouverture du pénitencier départemental.

Art. 13. Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture.	3,175 f.
Art. 14. Entretien des hôtels de sous-préfectures	800
Art. 15. Entretien des tribunaux.	1;050
Art. 16. Entretien des prisons.	900
Art. 17. Entretien des casernes de gendarmerie	1,000
Art. 18. Traitement de l'architecte	3,000

SOUS-CHAP. IV. MOBILIER DES HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 2 Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture . . . 2,000 f.

La séance est levée à 6 heures du soir.

SÉANCE DU 25 AOUT.

La séance est ouverte à 1 heure.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Général, consulté par M. le Ministre de l'intérieur sur l'emploi le plus convenable à donner à la somme de 50,000 fr. accordée au département de l'Yonne, dans la répartition du legs de l'empereur Napoléon Ier,

Emet l'avis que cette somme soit convertie en rente sur l'État, dont l'inscription porterait cette mention : *Donnée par l'empereur Napoléon* Ier *et destinée au soulagement des malheureux du département de l'Yonne.*

Que le produit de cette rente soit chaque année divisé en 5 parts, qui seront distribuées dans 5 cantons du département à d'anciens militaires nécessiteux ayant accompli le temps de service exigé par la loi, ou à leurs veuves ou orphelins. *p.* 164.

Le Conseil Général décide que les bureaux de l'inspecteur d'académie seront provisoirement établis dans le local académique actuel et invite M. le Préfet à faire préparer, pour la prochaine session, un projet d'installation desdits bureaux dans l'hôtel de la Préfecture. *p.* 165.

Vote de divers articles du sous-chap. IV. *p.* 166.

Art. 1. Achat de mobilier pour la Préfecture. . . . . 3,000 f.

Art. 6. Entretien du mobilier pour le Conseil départemental d'instruction . . . . 50 f.

Le Conseil Général est d'avis que le taux légal du mobilier de l'hôtel de la Préfecture de l'Yonne soit élevé de 40,000 à 45,000, à l'effet de meubler les petits appartements de la Préfecture. *p.* 166.

VOTE DU SOUS-CHAPITRE VI. PRISONS. *p.* 171.

Art. 1.	Administration	10,348 f.
Art. 2.	Régime économique	50,800
Art. 3.	Dépenses diverses	200
Art. 4.	Dépôts de sûreté	3,200
Art. 5.	Dépenses communes	670
	Total du sous-chapitre.	65,218 f.

Le Conseil invite M. le Préfet à examiner s'il ne serait pas possible de réunir dans la même personne les fonctions d'aumônier de l'asile et du pénitencier, et donne son approbation aux modifications que ce magistrat a proposé d'introduire dans l'administration et le régime intérieur des prisons. *p.* 171.

Vote de divers articles du sous-chap. XV. Dépenses diverses ordinaires. *p.* 172.

Art. 1. Frais de translation des prévenus ou condamnés, secours de route aux libérés . . . . 2,600 fr.

Art. 2. Secours de route aux voyageurs indigents . . . . . 5,000 fr.

Le Conseil Général alloue les divers crédits destinés à solder la dette départementale ordinaire et qui forme le sous-chap. XV du budget, montant à. 25,515 fr. 95 c. *p.* 184.

Sur la proposition de M. le Préfet d'assurer contre l'incendie les nouveaux bâtiments de l'asile des aliénés, le pénitencier et les hôtels de sous-préfectures de Joigny et d'Avallon, récemment acquis, le Conseil Général vote un supplément de crédit de 214 fr. 65 c. qui élève l'art. 1 du sous-chap. XVI du budget à . . . . 707 fr. 44 c. *p.* 189.

Vote de divers articles du sous-chap. XIX. Encouragements et secours. *p.* 191.

Art. 5. Encouragement à l'agriculture : Comices agricoles . . 4,000 fr.

Art. 16. Collection géologique du département : achat d'armoires. . . . . 158 fr. 96 c.

M. le Préfet soumet au conseil le devis de toutes les dépenses qu'il juge nécessaires pour l'achèvement complet de l'asile des aliénés, s'élevant à la somme de. . . . . 164,000 fr. *p.* 192.

Le Conseil Général, sur la proposition de la commission des bâtiments, alloue, pour ceux des travaux indiqués qui lui paraissent nécessaires, un crédit de 24,927 fr., y compris la somme de 6,750 fr., applicable à la construction d'un chemin destiné à remplacer la portion du chemin vicinal, n° 5, dit de Judas, qui traverse une partie des terrains de l'asile; dit qu'il n'y a

lieu d'ouvrir, au budget de 1855, un crédit spécial pour le paiement de ces divers travaux, qui se fera au moyen d'une somme de 25,457 fr. 36 c. restée sans emploi sur les crédits alloués en 1851 et 1852, pour les ouvrages à exécuter à l'asile des aliénés ; rejette ou ajourne le surplus des travaux : autorise M. le Préfet à échanger deux parcelles de terrain dépendant de l'asile contre d'autres parcelles de terrains contigus à l'établissement. p. 199.

Le Conseil Général, consulté par M. le Préfet sur le choix d'un emplacement pour construire la caserne de gendarmerie de Joigny, invite ce magistrat à présenter, pour la session prochaine : 1° un rapport de l'architecte du département constatant l'état actuel de l'ancienne caserne, et énonçant son opinion sur la possibilité ou l'impossibilité de la réparer ; 2° un devis des dépenses que nécessiteraient la construction d'une nouvelle caserne, et l'acquisition d'un terrain qui serait jugé dans les meilleures conditions. *p.* 209.

Le Conseil donne à M. le Préfet son approbation pour l'acquisition qu'il a faite des hôtels de sous-préfectures à Joigny et à Avallon, s'élevant, frais d'appropriation compris, à la somme de 150,571 fr. 94 c. et remet à la prochaine séance l'indication des moyens à employer pour solder la dépense qui résulte de cette opération. *p.* 212.

L'assemblée se sépare à 7 heures du soir.

SÉANCE DU 26 AOUT.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

M. le Préfet assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance ; son adoption est prononcée.

M. le Préfet annonce à l'assemblée qu'il vient de recevoir un pli contenant un billet de 200 fr. avec cette suscription : *Cinq amis de l'humanité et des pauvres : pour louer un terrain destiné à faire un jardin pour le dépôt de mendicité.* Ce don recevra la destination à laquelle il est affecté. *p.* 213.

Le Conseil entend le rapport de la 4ᵉ commission sur la situation du dépôt de mendicité, et sur la demande faite par M. le Préfet d'une allocation pour l'agrandissement de cet établissement et l'augmentation du nombre des lits. *p.* 221.

Il autorise M. le Préfet à élever de 50 à 70 le nombre des lits au dépôt de mendicité ; à faire l'acquisition du matériel et des objets mobiliers nécessités par cette augmentation ; à reprendre de la ville d'Auxerre la jouissance entière de la cour et des bâtiments restés à sa disposition ; enfin à augmenter le personnel d'un second surveillant. *p.* 224.

Il vote au sous-chap. XVI du budget de 1855, la somme de 6,000 fr. pour être employée aux travaux d'appropriation et d'amélioration proposés par M. le Préfet. *p.* 227.

Le Conseil, consulté par M. le Ministre de l'intérieur, donne son avis sur le genre de travaux auxquels pourraient être employés, à l'avenir, les détenus du département de l'Yonne. *p.* 230.

MM. le baron Martineau des Chesnez, le comte de Bressieux, Febvre, le baron de Chateaubourg et le marquis Anjorrant sont désignés pour compo-

ser la Commission départementale chargée de la distribution du legs de l'empereur Napoléon Ier. *p.* 230.

Vote de l'art. 17 du sous-chapitre XIX ; frais relatifs à l'exposition universelle de 1855. . . . . 1,000 fr. *p.* 231.

Le Conseil Général entend le rapport de M. le Préfet, sur la situation financière de l'asile des aliénés ; il arrête les proportions du concours des communes dans la dépense de leurs aliénés indigents, pour 1855, et vote les divers articles du sous-chapitre XI du budget.

Art. 1er. Aliénés à la charge du département.	62,555 fr.
Art. 2. Frais de transport et nourriture en route, des aliénés indigents appartenant au département.	1,200
Total.	63,755

Vote d'un article du sous-chapitre XXII, dépenses diverses.

Art. 1. Dépense des aliénés. 2,000

Le Conseil Général entend la lecture du rapport présenté, par M le Recteur de l'Académie, sur l'état de l'instruction dans le département. Il exprime à M. le Recteur, au moment où l'Académie de l'Yonne va être supprimée, le témoignage de sa haute estime, et celui de la gratitude publique pour les services de ce fonctionnaire dans le département.

Le Conseil approuve le compte, pour l'exercice 1853, des recettes et dépenses du budget de l'instruction primaire.

Il règle les recettes du budget de l'instruction primaire pour 1855, qui s'élèvent à. . . . . 59,724 fr. 01

Il arrête le budget des dépenses pour le même exercice, qui s'élève à la même somme que celui des recettes.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir à ce budget un crédit de 600 fr., proposé par M. le Préfet, pour l'achat de cartes de France à l'usage des écoles.

Il n'admet pas une allocation de 500 fr. demandée par M. le Préfet, pour achat de médaillons à l'effigie de Leurs Majestés Impériales, destinés aux écoles primaires des chefs-lieux de canton, par cette considération, que la dépense proposée rentre essentiellement dans les charges communales.

Le Conseil Général, sur la proposition de M. le Préfet et après avoir entendu le rapport de la Commission de finances, autorise M. le Préfet, a provoquer du Gouvernement un décret qui permette au département d'emprunter une somme de 230,000 fr. applicable, 1° au dégrèvement des centimes facultatifs de 1855, 1856, et 1857 ; 2° à payer le prix d'acquisition et les frais d'appropriation des hôtels de sous-préfectures de Joigny et d'Avallon ; et de s'imposer extraordinairement, en 1856, 1857, 1858 et 1859 trois centimes additionnels dont le produit sera affecté à l'amortissement et au service des intérêts de l'emprunt.

VOTE DU SOUS-CHAPITRE XXII. DÉPENSES DIVERSES.

Art. 2. Publication des délibérations du Conseil Général. . .	2,000f	»
Art. 3. Achat d'ouvrages d'administration	300	»
Art. 4. Frais d'inspection des pharmacies	2,000	»

Art. 5. Frais d'illumination des édifices départementaux . .	600	»
Art. 6. Frais d'expertise des voitures publiques	100	»
Art. 8. Réserve pour dépenses diverses	975	26
Art. 9. Emploi du legs Crochot	180	»
Art. 10. Assurance des pièces minutes du cadastre	180	»
Art. 11. Reliure du Moniteur	20	»

Le Conseil Général vote les crédits nécessaires pour solder la dette départementale extraordinaire comprise au sous-chapitre XXIII du budget, et qui s'élève à la somme de. 6,924 85

Il règle les recettes de la deuxième section du budget.

Le Conseil Général répartit l'emploi des impositions extraordinaires que comprend le sous-chapitre XXIV du budget ; il applique les crédits affectés à l'achèvement des routes départementales et au service des emprunts qui s'élèvent à la somme de. 389,770 89

Il établit l'emploi de l'emprunt qui a été voté dans la présente session, et qui forme le sous-chapitre XXV du budget, comme il suit :

Art. 1. Dégrèvement des centimes facultatifs de 1855. . .	71.554f	08
Art. 2. Acquisition de la Sous-Préfecture d'Avallon . . .	68,111	06
Art. 3. Acquisition de la Sous-Préfecture de Joigny . . .	54,563	33
Art. 4. Appropriation de la Sous-Préfecture d'Avallon . .	12,653	08
Art. 5. Appropriation de la Sous-Préfecture de Joigny . .	19,842	06
Art. 7. Intérêts de l'emprunt.	3.018	75
Art. 8. Frais d'emprunt	257	64
Total. . .	230,000f	»

Le Conseil règle ensuite les recettes de la troisième section du budget.

M. le Préfet a fait connaître au Conseil que dans le but d'accroître les ressources des communes du département, sans augmenter la charge des contribuables, il a engagé celles qui possèdent des immeubles, en général très considérables et à peu près improductifs, à s'occuper de leur aliénation. Déjà plusieurs d'entre elles se sont empressées de répondre à son invitation. M. le Préfet soumet au Conseil des tableaux qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil la masse des terrains communaux du département, leur produit et le revenu net qu'ils rendent aux communes. Il invite le Conseil à lui prêter son concours pour parvenir à généraliser une mesure qu'il regarde comme devant produire les résultats les plus avantageux. *p.* 293.

Le Conseil remercie M. le Préfet de la communication de son travail, qui permettra à chacun des membres d'étudier la question dans toute son étendue et d'en apprécier l'importance. *p.* 294.

Le Conseil Général ajourne à une autre session l'étude de la question de l'établissement des médecins cantonaux. *p.* 294.

Ajournement de la réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, sur le curage des rivières et les irrigations. *p.* 295.

Il n'est pas donné suite à la demande faite par M. Dubreuil, d'établir à Auxerre un cours d'arboriculture. *p.* 296.

Le Conseil regrette que l'état des finances du département ne permette pas de voter un crédit destiné à pourvoir aux dépenses d'installation des sociétés de secours mutuels. *p.* 296.

Vœu pour la conversion de la brigade de gendarmerie à pied placée à Sens, en une brigade à cheval, et l'établissement d'une brigade à pied à Saint-Julien-du-Sault. *p.* 297.

Avis contraire à l'établissement de deux foires à Domats. *p.* 298.

Vote de l'art. 1er du sous-chapitre XVI, d'une somme de 4,500 fr. à valoir sur le prix d'acquisition de la Sous-Préfecture de Joigny. *p.* 299.

Le Conseil Général appelé à donner son avis sur le produit de la récolte dans le département, en 1854, estime que la récolte en blé sera supérieure d'un quart à celle d'une année commune. *p.* 299.

Le Conseil donne la liste des membres qui doivent composer le jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, en 1855. *p.* 300.

Vœu pour l'interdiction des couvertures en chaume. *p.* 304.

Vœu pour la réorganisation et l'embrigadement des gardes-champêtres. *p.* 305.

Vœu pour l'abaissement des droits d'octroi de Paris en faveur du bois et du charbon. *p.* 305.

Vœu pour qu'une législation sévère intervienne contre la falsification de vins. *p.* 305.

Vœu pour la diminution des droits d'octroi, à Paris, en faveur des vins en futailles. *p.* 305.

M. le Président demande si le Conseil a des observations à faire à M. le Préfet sur la marche de son administration. La réponse est négative. *p.* 305.

M. le Président rappelle au Conseil, qu'il est investi du droit d'adresser à M. le Ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de son Président, les réclamations qu'il jugerait utile de lui soumettre dans l'intérêt du département. *p.* 305.

Le Conseil, par l'organe de son Président, adresse à M. le Préfet des remerciements pour les soins qu'il a apportés dans l'étude approfondie de toutes les affaires du département, et spécialement de celles qui ont été soumises à la discussion pendant le cours de la session. *p.* 305.

Des remerciements sont également votés par le Conseil à son bureau. *p.* 305.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la session de 1854 close, et lève la séance à midi.

Et ont signé au registre :

MM. le marquis Anjorrant, Arrault, Badin-d'Hurtebise, Baudoin, Bertrand, Bourgoin-Dugas, le comte de Bressieux, Carlier, le baron Chaillou des Barres, Challe, le marquis de Chastellux, le baron de Chateaubourg, Dejust-Deserin, Febvre, Flandin, Foacier, François-Chaslin, Frémy, Guérin-Devaux, Lacam, Lallier, Larabit, LeComte, le marquis de Louvois, le baron Martineau des Chesnez, Moiset, Du Payrat, Précy, Protat, Rabé, Rétif, Salmon, Simonneau et Vuitry.

TROISIÈME PARTIE.

SCIENCES ET ARTS.

ABRÉVIATIONS

Employées dans la Statistique des Communes et Hameaux.

cant.	canton.
ch.	château.
ch. de cant.	chef-lieu de canton.
com.	commune.
dist.	distance.
écl.	écluse.
f.	ferme.
h.	hameau
ham. et f.	hameau et ferme.
k.	kilomètre.
m.	mètres.
m. b.	maison bourgeoise.
m. de c.	maison de campagne.
m. i.	maison isolée.
manœuv.	manœuvrerie.
moul.	moulin.
moul. et f.	moulin et ferme.
pop. ag.	population agglomérée.
pop. tot.	population totale.
pop. x.	inhabitée.
tuil.	tuilerie.

Le nom de la commune dont dépend le hameau se trouve entre deux —.
Les distances partent toujours du chef-lieu de la commune.

STATISTIQUE GÉOGRAPHIQUE

DES

Communes, Hameaux, Fermes, Châteaux, Maisons isolées, Etablissements industriels, etc.

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

A.

Abbaye (l'), — Saint-Martin-sur-Armançon; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.
Abbaye de la Charité (l'),—Lézinnes; — h.; dist. 100 m.; pop. 19.
Abbaye de Quincy (l'), — Commissey; — f.; dist. 2 k.; pop. 3.
Abbés (les), — Tannerre; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 27.
Abîme (l'), — Malicorne; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Abimes (les), — Treigny; — h.; dist. 6 k.; pop. 32.
Accolay, com. du canton de Vermanton; dist. 3 k.; pop. ag. 1157; pop. tot. 1,160.
Adams (les), — Bléneau; — h.; dist. 2 k.; pop. 36.
Affichot (l'), — Annay-sur-Serain; — f.; dist. 4,550 m.; pop. 7.
Agréau (l'), — Tannerre; — f.; dist. 4 k.; pop. 3.
Aigremont, com. du canton de Chablis; dist. 14 k.; pop. tot. 176.
Aigremont, — Saint-Agnan; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.
Aillant, chef-lieu de canton, arrondissement de Joigny; dist. 13 k.; pop. ag. 981; pop. tot. 1,462.
Aillottes (les), — Chichery; — m. i.; dist. 1 k.; pop. x.
Aisy, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 16 k.; pop. ag. 505; pop. tot. 608.

Algrès (les), — Lavau; — f.; dist. 1,880 m.; pop. 14.
Allants (les), — Cornant; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 33.
Allants (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Allants (les), — Saint-Valérien; — h.; dist. 900 m.; pop. 9.
Alleux (les), — Avallon; — maison bourgeoise; dist. 950 m ; pop. 8.
Allins (les), — Moulins-sur-Ouanne; f.; dist. 1250 m ; pop. 8.
Allouettes (les), — Brienon; — f.; dist. 500 m.; pop. 13.
Allouettes (les), — Châtel-Censoir; — moul.; dist. 700 m.; pop. 7.
Alpin, — Lindry; — h ; dist. 800 m.; pop. 4.
Amants (les), — Bœurs; — h.; dist. 283 m.; pop. 40.
Amards-Bas (les), — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 34.
Ançeaux (les), — Malicorne; — f.; dist. 1 k.; pop. 4.
Ancien-Fort, — Jully; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 6.
Ancien moulin de la ville (l'), — Charny; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 5.
Anciens moulins de Seignelay (les), — Seignelay; — moul. et f.; dist. 2,500 m.; pop. 14.
Ancy, — Sainte-Colombe près l'Isle; — h.; dist. 1 k.; pop. 2.

Ancy-le-Franc, chef-lieu de canton, arrondissement de Tonnerre; dist. 18 k.; pop. ag. 1,473; pop. tot. 1,762.

Ancy-le-Serveux, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 5 k.; pop. tot. 417.

Andryes, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne; dist. 6 k.; pop. ag. 456; pop. tot. 1,005.

Angely, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 5 k.; pop. ag. 170; pop. tot. 342.

Angère,—Vaudeurs;—h.; dist. 2,270 m.; pop. 56.

Angevins (les), — Cudot; — h.; dist. 800 m.; pop. 18.

Angins (les), — Tannerre; — f.; dist. 4 k ; pop. 5.

Angy, — Lézinnes; — h.; dist. 5 k.; pop. 35.

Annay-la-Côte, com. du canton d'Avallon; dist. 6 k.; pop. ag. 494; pop. tot. 502.

Annay-sur-Serain, com. du canton de Noyers; dist. 5 k.; pop. ag. 288; pop. tot. 658.

Annéot, com. du canton d'Avallon; dist. 5 k.; pop. tot. 68.

Annins (les), — Mézilles; — h.; dist. 1 k.; pop. 9.

Annoux, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 6 k.; pop. tot. 360.

Anquin, — Saint-Maurice-le-Vieil; — h.; dist. 1 k.; pop. 90.

Anstrudes, com. du canton de Guillon; dist. 14 k.; pop. ag. 505; pop. tot. 880.

Anthonnay, — Sarry; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Appoigny, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 10 k.; pop. ag. 1,450; pop. tot. 1,922.

Arabis (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 28.

Aran (le grand), — Parly; — h.; dist. 2 k.; pop. 47.

Aran (le petit), — Parly; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 221.

Arblay, — Cudot; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 74.

Arblay, — Neuilly; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Arbonne (d'), — Aillant; — moul.; dist. 1,500 m.; pop. 7.

Arces, com. du canton de Cerisiers; dist. 10 k.; pop. ag. 414; pop. tot. 1,080.

Archambault, — Grimault; — f.; dist. 3,854 m.; pop. 16.

Archangerie (l'), — Cudot; — h.; dist. 600 m.; pop. 52.

Archèvre (l'), — Massangis; — h.; dist. 2 k.; pop. 6.

Archis (les), — Monéteau; — m. de c.; dist. 1,800 m.; pop. x.

Archons (les), — Saint-Aubin-Châteauneuf; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 5.

Arcis (les), — Volgré; — chât. et f.; dist. 800 m.; pop. 17.

Arcqueneuf, — Diges; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 33.

Arcy-sur-Cure, com. du canton de Vermanton; dist. 5 k.; pop. ag. 1,202; pop. tot. 1,528.

Arcy, — Taingy; — h.; dist. 1,500 m.; p. 9

Ardilliers (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 3 k.; pop. 33.

Arduis (les), — Cudot; — f.; dist. 1,250 m.; pop. 9.

Argentenay, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 7 k.; pop. tot. 227.

Argenteuil, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 6 k.; pop. ag. 693; pop. tot. 735.

Argenton, — Dracy; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 7.

Armeau, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 5 k.; pop. ag. 619; pop. tot. 932.

Armées (les), — les Sièges; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 5.

Arnusses (les), — Saints; — h.; dist. 1 k.; pop. 33.

Arraults grands (les), — Mézilles; — f.; dist. 4,140 m.; pop. 12.

Arraults petits (les), — Mézilles; — f.; dist. 3,540 m.; pop. 14.

Arton, — Molay; — h.; dist. 800 m.; pop. 133.

Artaix, — Saint-Martin-d'Ordon; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.

Arthe, — Merry-la-Vallée; — chât.; dist.; 4,500 m.; pop. 5.

Arthonnay, com. du canton de Cruzy; dist. 10 k.; pop. ag. 690; pop. tot. 771.

Artre, — Saint-Martin-sur-Armançon; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 7.

Asnières, com. du canton de Vézelay; dist. 9 k.; pop. ag. 552; pop. tot. 655.

Asnières, — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 21.

Asnus, — Fouronnes; — h.; dist. 3,300 m.; pop. 104.

Asquins, com. du canton de Vézelay; dist. 2 k.; pop. ag. 840; pop. tot. 910.

Assigny, — Champcevrais; — f.; dist. 4,300 m.; pop. 8.

Assises (les), — Tannerre; — f.; dist. 1,600 m.; pop. 6.

Athée, — Tonnerre; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.

Athie, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 7 k.; pop. ag. 236; pop. tot. 245.

Aubépine (l'), — Annay-sur-Serain; — h.; dist. 4,150 m.; pop. 25.

Auberts (les), — Noé; — h.; dist. 3 k.; pop. 102.

Aubigny, — Taingy; — h.; dist. 3 k.; pop. 208.

Aubigny (les), — Champcevrais; — h. et f.; dist. 5,300 m.; pop. 32.

Augis (les), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 32.

Augy, com. du canton d'Auxerre (est); dist. 6 k.; pop. ag. 367; p. tot. 382.

Aunois (l'), — Saint-Privé; — f.; dist. 2,100 m.; pop. 9.

Ausson, — Châtel-Censoir; — f.; dist. 3 k.; pop. 9

Autremont (l'), — Perrigny-sur-Armançon; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.

Auvergne, — Poilly près d'Aillant; — h.; dist. 2 k.; pop. 110.

Auvergne (d') bas (le), — Poilly; — h. et moul.; dist. 1,500 m.; pop. 83.

AUXERRE, chef-lieu du département; préfecture; pop. ag. 13,390; pop. tot. 14,166; est situé sur l'Yonne et le canal du Nivernais; embranchement, par La Roche, sur le chemin de fer de Paris à Lyon. Distance de Paris 168 kil.

Auxon, — Saint-Brancher; — h.; dist. 3 k.; pop. 178.

AVALLON, chef-lieu d'arrondissem.; sous-préfecture; distance du chef-lieu 49 k.; pop. ag. 4,272; pop. tot. 5,922.

Avenières, — Lavau; — manœuvrerie; dist. 1,480 m.; pop. 5.

Avenières (les), — Toucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 31.

Avigneau, — Escamps; — h.; dist. 2 k.; pop. 155.

Avigny, — Mailly-la-Ville; — h.; dist. 3,950; pop. 255.

Avillon, — Charny; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.

Avillons (les), — Mailly-la-Ville; — h.; dist. 5,100 m.; pop. 100.

Avoinerie (l'), — Fontaines; — h.; dist. 1,760 m.; pop. 17.

Avrigny, — Asnières; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 56.

Avrolles, com. du canton de Saint-Florentin; dist. 3 k; pop. ag. 564; pop. tot. 727.

B.

Babaudes (les), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 3,400 m.; pop. 8.

Bablots (les), — Toucy; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 18.

Bacarat, — Maligny; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.

Bachelets (les), — Lindry; — h.; dist. 900 m.; pop. 62.

Bachellerie (la), — Moulins-s.-Ouanne; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Bachy, — Serbonnes; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Badelau, — Villefranche; — moul.; dist. 1,500 m.; pop. 8.

Badineries (les), — Leugny; — m. i.; dist. 1,900 m.; pop. 2.

Badins (les), — Villethierry; — h.; dist. 800 m.; pop. 31.

Bagneaux, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 3 k.; pop. ag. 221; pop. tot. 555.

Baillifs (les), — Toucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 35,

Bailly, — Bussy-en-Othe; — h.; dist. 1 k.; pop. 75.

Bailly, — Saint-Bris; — h.; dist. 4 k.; pop. 193.

Bailly, — Saint-Fargeau; — h.; dist. 3,560 m.; pop. 19.

Bailly, — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 4.

Bailly grand (le), — Sépeaux; — h.; dist. 4 k.; pop. 111.

Bailly petit (le), — Sépeaux; — h.; dist. 3 k.; pop. 57.

Baillys (les), — Lixy; — h.; dist. 4,600 m.; pop. 38.

Bajin, — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 300 m.; pop. 185.

Bajoire (la), — Savigny; — moul.; dist. 1,500 m.; pop. 18.

Bajourie (la), — Montacher; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 6.

Bajoux (les), — Jouy; — h.; dist. 800 m.; pop. 11.

Balanderie (la), — Tannerre; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.

Balcey, — Argenteuil; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.

Balesmes (les), — Fouchères; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 51.

Bâle (le bas), — Parly; — h.; dist. 2 k.; pop. 29.

Bâle (le haut), — Parly; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 23.

Banny, — Saints; — h.; dist. 3 k.; pop. 49.

Banny (le petit), — Saints; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.

Baon, com. du canton de Cruzy; dist. 7 k.; pop. tot. 234.

Bapaume, hameau dépendant des communes de Dollot et Vallery; dist. { Dollot, 2,100 m.; pop. 26. Vallery, 2,400 m.; pop. 13. }

Baraques (les), — Percey; — h.; dist. 200 m.; pop. 20.

Barbarans (les), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 2,050 m.; pop. 9.

Barbelleries (les), — Ronchères; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 6.

Barbet (le), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 9.

Barbets (les), — Villefranche; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 16.

Barbetterie (la), — Champignelles; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.

Barcelle (la), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.

Barcelonne, — Saint-Fargeau; — filature de laine et moul.; dist. 250 m.; pop. x.

Bardellerie (la), — Prunoy; — f.; dist. 800 m.; pop. 9.

Bardoue (la), — Fontaine-la-Gaillarde; — tuil.; dist. 4 k.; pop. 21.

Bardoue (la), — Chigy; — tuil.; dist. 2 k.; pop. x.

Barge, — Sainte-Vertu; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.

Barillers (les), — Fouchères; — h.; dist. 3 k.; pop. 13.

Barillets (les), — Toucy; — moul.; dist. 1,500 m.; pop. 4.

Barillons (les), — Verlin; — h.; dist. 2 k; pop. 10.

Barlets (les), — la Ferté-Loupière; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 16.

Barnaud, — Toucy; — moul.; dist. 1 k.; pop. 14.

Baronnets (les), — Moutiers; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.

Barons (les), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 9.

Barrage (le), — Villeneuve-s.-Yonne; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 9.

Barrage (le), — Champlay; — h.; 2 k.; pop. 8.

Barraques (les), — Saint-Léger; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 19.

Barrats (les), — Diges; — h.; dist. 6 k.; pop. 53.

Barrats (les), — Dixmont; — h.; dist. 5 k.; pop. 16.

Barrault, — Saint-Martin-sur-Oreuse; h.; dist. 3 k.; pop. 140.

Barraux (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 40.

Barreau, — Chemilly près Seignelay; — m. de c.; dist. 400 m.; pop. 6.

Barre (la), — Mézilles; — h.; dist. 700 m.; pop. 15.
Barreries (les), — Montacher; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 59.
Barreries petites (les), — Chéroy; — h.; dist. 1,700 m.; pop. 6.
Barres (les), — Courson; — tuilerie; dist. 5,100 m.; pop. 14.
Barres (les), — Dracy; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 9.
Barres (les), — Sainpuits; — h.; dist. 2 k.; pop. 95.
Barres (les), — Saint-Sauveur; — moul.; dist. 4 k.; pop. 5.
Barres (les petites), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 4 k.; pop. 16.
Barrière de l'Epinette (la), — Rebourseaux (chemin de fer de Paris à Lyon); — maison du garde; dist. 3 k.; pop. 3.
Barrière de Frécambault (la), — Rebourceaux (chemin de fer de Paris à Lyon); — maison du garde; dist. 2,700 m.; pop. 5.
Bascule, — Chastellux; — h.; dist. 5 k.; pop. 86.
Bas-Coin (le), — Bazarne; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Bas du Pré (le), — Fontenouilles; — h.; dist. 2 k.; pop. 12.
Basse-Cour (la), — Lalande; — ch.; dist. 200 m.; pop. 9.
Basse-Cour (la), — Percey; — h.; dist. 500 m.; pop. 7.
Basselle (la), — Mont-Saint-Sulpice; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 21.
Basseville, — Rogny; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Bassou, com. du canton de Joigny; dist. 12 k.; pop. 787.
Bastière (la), — Champcevrais; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 7.
Batardeau (le), — Auxerre; — h.; dist. 500 m.; pop. 98.
Batardeaux (les), — Courtoin; — f.; dist. 2 k.; pop. 24.
Batisse (la), — Moutiers; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Battereau, — Lavau; — f.; dist. 700 m.; pop. 7.
Battereaux (les), — Beauvoir; — h.; dist. 1 k.; pop. 3.
Battoir (le), — Dracy; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 9.
Battoir (le), — Parly; — moul.; dist. 700 m.; pop. 9.
Bauchers (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 500 m.; pop. 9.
Bauchets (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 600 m.; pop. 6.
Baudelaine, — Montillot; — h.; dist. 4 k.; pop. 22.
Baudières (les), — Héry; — h.; dist. 3 k.; pop. 232.
Baudoins (les), — Fouchères; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 10.
Baudoins (les), — Villefranche; — h.; dist. 5,500 m.; pop. 7.
Baudons (les), — Escamps; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 15.
Baudons (les), — Malicorne; — f.; dist. 3 k.; pop. 4.
Baudriats (les), — Rogny; — f.; dist. 2 k.; pop. 13.
Bauges (les), — Jouy; — manœuvrerie; dist. 200 m.; pop. 2.
Baulches, — Chevannes; — f. et moul.; dist. 1 k.; pop. 17.
Bauquins (les), — Dixmont; — h.; dist. 6 k.; pop. 72.
Baussons (les), — Perreux; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 17.
Baux-Ventes (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.
Bazarne, com. du canton de Vermanton; dist. 9 k.; pop. ag. 517; pop. tot. 555.
Bazine (la), Escolives; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.
Bazins (les), — Bléneau; — moul.; dist. 1 k.; pop. 9.
Bazins (les), — Domats; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 13.
Bazins (les), — Toucy; — tuil.; dist.; 1,500 m.; pop. 9.
Bazonnière (la), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Béatrix (les), — Tannerre; — h.; dist. 3 k.; pop. 44.
Beauchamp, — Perreux; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 29.
Beau-Chêne, — Coulours; — h.; dist. 2,040 m.; pop. 34.
Beauciard, — Vaudeurs; — h.; dist.

3,505 m.; pop. 79.
Beaudemont, — Villeneuve-s.-Yonne; — h.; dist. 3 k.; pop. 243.
Beau-Frêne (le), — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 100 m.; pop. 18.
Beaufumés (les), — Diges; — h.; dist. 7 k.; pop. 47.
Beaugard, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — f.; dist. 5 k.; pop. 7.
Beaujards (les), — Louesmes; — f.; dist. 1,300 m.; pop. 5.
Beaujard, — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 125.
Beaujers (les), — Dicy; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 9.
Beaujeu, — Pont-sur-Yonne; — tuil.; dist. 500 m.; pop. 12.
Beaulieu, — Champignelles; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.
Beaulieu, — Pacy; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Beaulieu, — Villefranche; — f.; dist. 1,400 m.; pop. 11.
Beauluisant, — Piffonds; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 1.
Beaumarchais, — Malicorne; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 9.
Beaumont, com. du canton de Seignelay; dist. 4 k.; pop. ag. 404; pop. tot. 415.
Beaumont, — Champigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 110.
Beauregard, — Bœurs; — h.; dist. 2,370 m.; pop. 21.
Beauregard, — Joigny; — f. et tuil.; dist. 1,600 m.; pop. 9.
Beauregard, — Lailly; — f.; dist. 250 m.; pop. 9.
Beauregard, — Louesmes; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.
Beauregard, — Malay-le-Roi; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Beauregard, — Sept-Fonds; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Beauregard, — Tannerre; — f.; dist. 400 m.; pop. 5.
Beauregard, — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Beauregard, — Vaudeurs; — h.; dist. 3,120 m.; pop. 8.
Beauregard, — Villefargeau; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Beauregard, ferme dépendant des communes de Villefranche et Moncorbon (Loiret); dist. de Villefranche 4,500 m.; pop. 12.
Beaureins, — Saint-Georges; — f.; dist. 1 k.; pop. 4.
Beaurepaire, — Charbuy; — h.; dist 2,500 m.; pop. 41.
Beaurin, — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 40.
Beaurin, — Saint-Aubin-Châteuf-neuf; — chât. et f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Beaurois (les), — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 17.
Beauvais, — Avrolles; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 5.
Beauvais, — Dixmont; — h.; dist. 5 k.; pop. 8.
Beauvais, — Jully; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 21.
Beauvais, — Lainsecq; — ch.; dist. 1,150 m.; pop. 15.
Beauvais, — Noyers; — f.; dist. 2,195 m.; pop. 15.
Beauvais (les), — Tonnerre; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 6.
Beauvais, — Venouse; — f.; dist. 1,100 m.; pop. 10.
Beauvert, — Venizy; — moul.; dist. 500 m.; pop. 12.
Beauvilliers, com. du canton de Quarré-les-Tombes; dist. 8 k.; pop. ag. 113; pop. tot. 229.
Beauvoir dit le Fort, com. du canton de Toucy; dist. 10 k.; pop. ag. 33; pop. tot. 409.
Beauvoir, — Marchais-Beton; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 8.
Bécasse (la), — Saint-Léger; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.
Bedards (les), — Mont-Saint-Sulpice; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Bedeaux (les), — les Bordes; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Bedets (les), — Chéroy; — f.; dist. 2,200 m.; pop. 8.
Bédins (les), — Perreux; — m. i.; dist. 900 m.; pop. 12.
Béguins (les), — Chevillon; — h.; dist. 3,800 m.; pop. 8.
Beine, com. du canton de Chablis; dist. 5 k.; pop. ag. 663; p. tot. 669.



Bel-Air, — Cheny; — maison d'exploitation; dist. 3 k.; pop. 4.
Bel-Air, — Dicy; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 3.
Bel-Air, — Dollot; — h.; dist. 1 k.; pop. 3.
Bel-Air, — Escamps; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 6.
Bel-Air, — Grandchamp; — h.; dist. 400 m.; pop. 12.
Bel-Air, — Gron; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.
Bel-Air, — Lavau; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 20.
Bel-Air, — Louesmes; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Bel-Air, — Moulins-sur-Ouanne; — f.; dist. 1,250 m.; pop. 6.
Bel-Air, — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Bel-Air, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — m. i.; dist. 1,500 m.; pop. 5.
Bel-Air, — Saint-Fargeau; — h.; dist. 960 m.; pop. 17.
Bel-Air, — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.
Bel-Air, — Saint-Privé; — manœuvrerie; dist. 350 m.; pop. 6.
Bel-Air, — Tonnerre; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 5.
Bel-Air, — Vernoy; — h.; dist. 200 m.; pop. 5.
Bel-Air, — Voisines; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Bel-Air ou les Chaumes, — Etais; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 6.
Bel-Air ou Saint-Thibault, — Lindry; — h.; dist. 4 k.; pop. 9.
Belcour, — Saint-Denis-sur-Ouanne; f.; dist. 500 m.; pop. 4.
Bélémy, — Champcevrais; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 8.
Bellechaume, com. du canton de Brienon; dist. 6 k.; pop. ag. 378; pop. tot. 630.
Belle-Chasse, — Villeroy; h.; dist. 250 m.; pop. 15.
Belle-Etoile (la), — Fouchères; — h.; dist. 600 m.; pop. 11.
Belle-Etoile (la), — Saint-Privé; — manœuvr.; dist. 6,200 m.; pop. 11.
Belle-Idée (la), — Aillant; — h.; dist. 250 m.; pop. 11.
Belle-Idée (la), — Dixmont; — h.; dist. 2 k.; pop. 1.
Belle-Idée (la), — les Bordes; — h.; dist. 250 m.; pop. 14.
Belle-Idée (la), — Migennes; — hôtellerie; dist. 500 m.; pop. 5.
Belle-Oreille (la), — Courtois; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 2.
Belle-Tasse, — Villegardin; — h; dist. 2,600 m.; pop. 20.
Belleveaux (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 3 k.; pop. 7.
Belle-Vue, — Chigy; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Belle-Vue, — Epineuil; — f.; dist. 2 k.; pop. 3.
Belle-Vue, — Fulvy; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Belle-Vue (la), — Moutiers; — h.; dist. 2 k.; pop. 25.
Belle-Vue, — Nailly; — tuil.; dist. 4 k.; pop. 2.
Belle-Vue, — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Belle-Vue, — Saint-Privé; — f.; dist. 450 m.; pop. 6.
Bellloie (la), com. du canton de Chéroy; dist. 9. k.; pop. ag. 83; pop. tot. 290.
Bel-Ombre, — Escolives; — ch.; dist. 500 m.; pop. 6.
Belotterie (la), — Saint-Valérien; — manœuvrerie; dist. 1,600 m.; p. 1.
Belzebat, — Annay-sur-Serain; — f.; — dist. 4,214 m.; pop 12.
Benardière (la), — Fontenouilles; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.
Benardière (la), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 2,240 m.; p. 15.
Bénards (les), — Domats; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 58.
Bénards (les), — Fournaudins; — h.; dist. 2,250 m.; pop. 6.
Bénards (les), — Perreux; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Bénards (les grands), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 4,900 m.; p. 8.
Bénards (les petits), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 5 k.; pop. 7.
Bénards (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 34.

Benoitière (la), — Champcevrais; — h. et f.; dist. 1,400 m.; pop. 16.
Benoîts (les), — Malicorne; — h.; dist. 1 k., pop. 11.
Béon, com. du canton de Joigny; dist. 7 k.; pop. ag. 284; pop. tot. 584.
Béon (le bas), — Béon; — h.; dist. 700 m.; pop. 151.
Béon (le grand), — Soucy; — h.; dist. 3 k.; pop. 40.
Béon (le petit), — Soucy; — h.; dist. 1 k.; pop. 19.
Béon, — Tannerre; — moul; dist. 1,500 m.; pop. 28.
Bergeine (la), — Parly; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Bergerats (les), — Moutiers; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Bergère-Blanche (la), — Bléneau; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 2.
Bergerie (la), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 11.
Bergerie (la), — Jully; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 14.
Bergerie (la), — Villefargeau; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Bergeries (les), — Marsangis; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Bergeries (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 4 k.; pop. 21.
Bergeries (les), — Sommecaise; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 10.
Bergeries (les), ham. dépendant des communes de Saints et de Fontenoy;
dist. { Fontenoy, 3 k.; pop. 4; Saints, 3 k.; pop. 34.
Bergeries (les), ham. dépendant des communes de Toucy et Fontaines;
dist. { Toucy, 4 k.; pop. 16; Fontaines, 3,300 m.; pop. 20.
Bergeries (les), ham. dépendant des communes de Villethierry et de Blennes (Seine-et-Marne);
dist. { Villethierry, 2,500 m.; p. 20; Blennes, 2 k.; pop. 10.
Bergeries (les basses), — Voisines; — h.; dist. 4 k.; pop. 50.
Bergeries (les hautes), — Voisines; — h.; dist. 4 k.; pop. 48.
Bergers (les), — Chevillon; — h.; dist 2,500 m.; pop. 3.
Bergers (les), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 2,700 m.; pop. 63.
Berjaterie (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 4,900 m.; pop. 13.
Bernagout (la), ham. dépendant des com. de Brannay et de St-Valérien;
dist. { Brannay, 3 k.; pop. 6; St-Valérien, 4,500 m.; p. 17.
Bernarderie (la), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 5 k.; pop. 10.
Bernardins (les), — Lalande; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 49.
Bernardins (les), — Toucy; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Bernasserie (la), — Fouchères; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 8.
Bernellerie (la), — Rogny; — f.; dist. 2 k.; pop. 22.
Bernets (les), — Chambeugle; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Bernets (les), — Cudot; — h.; dist. 700 m.; pop. 22.
Berniers (les), — Parly; — m. i.; dist. 2 k.; pop 2.
Bernouil, com. du canton de Flogny; dist. 6 k.; pop. ag. 195; pop. tot. 233.
Berrichonne (la), — les Sièges; — m. i.; dist. 400 m.; pop. 8.
Berrichonnerie (la), — Villefranche; — h.; dist. 3. k.; pop. 7.
Bertandières (les). ham. dépendant des communes de Malicorne et de Marchais-Beton;
dist. { Marchais-Beton, 1500m; p. 16; Malicorne, 3,500 m.; pop. 9.
Bertauche (la), — Thorigny; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 9.
Bertenneries (les), — Domats; — h.; dist. 3 k.; pop. 10.
Bertheaux (les), — Parly; — h.; dist. 2,500 m; pop. 62.
Bertheaux (les), — Toucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 36.
Berthelins (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1,140 m.; pop. 10.
Berthellerie (la), — Bœurs; — h.; dist. 3,305 m.; pop. 26.
Berthellerie (la), — Montillot; — h.; dist. 5 k.; pop. 24.
Berthelots (les), — Fontaines; — f; dist. 660 m.; pop. 9.

Berthelots (les), — Sainpuits; — h.; dist. 2 k.; pop. 52.
Berthes (les), — Mézilles; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 4.
Berthes-Bailly (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Berthes-Marqueronnes (les), — Saint-Fargeau; — manœuv.; dist. 3,100 m.; pop. 5.
Berthereau, — Accolay; — chât.; dist. 500 m.; pop. 3.
Berthoin, — Mézilles; — m. i.; dist. 1,900 m.; pop. 8.
Berthonneaux (les), — Mézilles; — m. i.; dist. 2,360 m.; pop. 6.
Bertinerie (la), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Bertins (les), — Chevillon; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 11.
Bertrands (les), — Laferté-Loupière; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.
Beru, com. du canton de Tonnerre; dist. 11 k.; pop. tot. 303.
Beru ou Bru (le petit), — Tonnerre; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Bessy, com. du canton de Vermenton; dist. 5 k.; pop. ag. 539; pop. tot. 550.
Betons (les), — Mézilles; — f.; dist. 2,900 m.; pop. 9.
Beugnon, com. du canton de Flogny; dist. 11 k.; pop. ag. 369; pop. tot. 405.
Beugnon, — Arcy-sur-Cure; — h.; dist. 3 k.; pop. 181.
Beugnon (le), — Pontigny; — f.; dist. 1,750 m.; pop. 15.
Beugnon (le), — Pourrain; — h.; dist. 200 m.; pop. 10.
Beurson, — Noyers; — f.; dist. 3,700 m.; pop. 6.
Beurthe (la), — Michery; — moul.; dist. 1,400 m.; pop. 3.
Bezards (les), — Champcevrais; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 17.
Bèze, — Lucy-sur-Yonne; — f.; dist. 1,250 m; pop. 9.
Bezots (les), — Fontaines; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Biblaiserie (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 1,500 m.; p. 8.
Bichain, — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 1,379 m.; pop. 371.
Biche (la), — Chevannes; — h. et f.; dist. 1 k.; pop. 29.
Bichot, h. et moul. dépendant des communes de Vallery et de Blennes (Seine-et-Marne);
dist. { Vallery, 1,600 m.; pop. 6. / Blennes, 1,200 m.; pop. 4.
Bidaults (les), ham. dépendant des communes de Saint-Julien-du-Sault et Verlin;
dist. { Saint-Julien-du-Sault, 3,400 m.; pop. 50; / Verlin, 2 k.; pop. 23.
Bidons (les), — Fontaines; — h.; dist. 800 m.; pop 24.
Bierry, — Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 2 k.; pop. 150.
Bignon, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 21.
Bigoterie (la petite), — Champignelles; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Bigoterie (la), — Malicorne; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 6.
Bigots (les), — Ronchères; — f.; dist. 1,400 m.; pop. 8.
Bigueraux (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 25.
Bil-Cul ou Pain-Court, dit le Rendez-vous de chasse, — Molosmes; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 3.
Billarderie (la), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.
Billards (les), — Sougères; — h.; dist. 2 k.; pop. 28.
Billauderie (la), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 2,030 m.; pop. 8.
Bindeux (les), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 3 k.; pop. 5.
Birons (les), — Vaudeurs; — h.; dist. 4,290 m.; pop. 65.
Bise (en), — Sementron; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 8.
Bissotterie (la), — Prunoy; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.
Bizots (les), — Sept-Fonds; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 36.
Bizottière (la), — Chaumot; — h.; dist. 2 k.; pop. 57.
Blacy, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 4 k.; pop. ag. 289; pop. 303.
Blairy, — Savigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 7.

Blaizy, — Vernoy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.
Blanchards (les), — Domats ; — h.; dist. 1,050 m.; pop. 29.
Blanche, — Villeneuve-la-Guyard ; — h.; dist. 3,851 m.; pop. 45.
Blancherie (la), — Saint-Romain-le-Preux ; — h.; dist. 3 k.; pop. 25.
Blanchetterie (la), — Ronchères ; — f.; dist. 1,140 m.; pop. 8.
Blandière (la grande), — Fontenouilles ; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Blandière (la petite), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 3,200 m.; pop. 10.
Blandy, — Saint-Martin-des-Champs ; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 56.
Blannay, com. du canton de Vézelay; dist. 8 k.; pop. ag. 263; pop. tot. 267.
Blards (les), — Fontaines ; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Bleds (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Bleigny-le-Carreau, com. du canton de Ligny ; dist. 11 k.; pop. ag. 396; pop. tot. 434.
Bleury, — Poilly près Aillant ; — h.; dist. 2 k.; pop. 180.
Blégny, — Coulangeron ; — h.; dist. 1,450 m.; pop. 35.
Bléneau, chef-lieu de canton, arrondissement de Joigny ; dist 14 k.; pop. ag. 1,078; pop. tot. 1,709.
Bligny-en-Othe, com. du canton de Brienon ; dist. 3 k.; pop. tot. 144.
Blin, — Druyes ; — f. et battoir à écorces; dist. 2 k.; pop. 6.
Blins (les), — Jouy ; — h.; dist. 1,700 m.; pop. 16.
Blins (les), — Toucy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.
Blins (les), — Verlin ; — h.; dist. 2 k.; pop. 45.
Blondeaux (les), — Bléneau ; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Blondeaux (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — h.; dist 3 k.; pop. 18.
Blondellerie (la), — Villeneuve-les-Genêts ; — h.; dist. 2,400 m.; p. 6.
Bobards (les), — Cornant ; — h.; dist. 1 k.; pop. 38.
Bobinerie (la), — Etais ; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 7.
Bocco, — Ravières, — m. b.; dist. 100 m.; pop. 3.
Bocoterie (la), — Voisines ; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Bodeaux (les), — Sept-Fonds ; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 12.
Bideaux (les), — Asnières ; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Bœurs, com. du canton de Cerisiers, dist. 22 k.; pop. ag. 97; pop. tot. 969.
Bois (le petit), — Perrigny ; — f.; dist. 1 k.; pop. 13.
Bois (les), — Villeneuve-les-Genêts ; — f.; dist. 2,720 m.; pop. 8.
Bois-Avril, — Etais : — h.; dist. 4 k.; pop. 108.
Bois-d'Arcy, com. du canton de Vermenton ; dist. 15 k.; pop. tot. 156.
Bois-l'Abbé (le), — Lichères près Aigremont ; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.
Bois-l'Abbé (le), — Villefargeau ; — h ; dist. 2 k.; pop. 19.
Bois-Blanc (le), — Andryes ; — f.; dist. 4 k.; pop. 17.
Bois-Blanchon (le), — Vallery ; — h.; dist. 2,100 m.; pop. 6.
Bois-Bourdin, — les Bordes ; — h.; dist. 4 k.; pop. 40.
Bois-Brûlé, — Neuvy-Sautour ; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.
Bois-de-Bèze (le), — Lucy-sur-Yonne ; — h.; dist. 2 k.; pop. 54.
Bois-Chet (le), — Thury ; — moul.; dist. 1 k.; pop. 8.
Bois-Clair (le), — Saint-Sauveur ; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Bois-Clairs (les), — Saint-Julien-du-Sault ; — m. i.; dist. 2,500 m.; p. 13.
Bois-au-Cœur (le), — Joigny ; — m. i.; dist. 1 k.; pop 2.
Bois de Charbuy (les), — Charbuy ; — h.; dist. 700 m.; pop. 169.
Bois de Cure (les), — Domecy-sur-Cure ; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.
Bois le Comte, — Melisey ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 5.
Bois du Fourneau (le), — Merry-sur-Yonne ; — h.; dist. 2,500 m.; p. 51.
Bois de Mont (le), — Thury ; — moul.; dist. 4 k.; pop. 15.

Bois de la Magdeleine (le), — Vézelay; — h.; dist. 3,470 m.; pop. 167.
Bois de Nilly, — Arces; — h.; dist. 530 m.; pop. 277.
Bois-Paumes (les), — Diges; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 5.
Bois-Petit (le), — Saint-Agnan; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Bois-Petit (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Bois-Planté (le), — Louesmes; — f. et chât.; dist. 3 k.; pop. 6.
Bois-Plantés (les), — Collemiers; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 53.
Bois-Prieur (le), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 3 k.; pop. 20.
Bois de la Raye (le), — Champlost; — f.; dist. 2,300 m.; pop. 13.
Bois de Richemont (le), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Bois-Rancard (le), — Charny; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Bois-Rond (le), — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Bois-Rond (le), — Bussy-le-Repos; — maison de plaisance; dist. 2 k.; pop. 6.
Bois-Rond (le), — Fontenouilles; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 28.
Bois-Rond (le), — Prunoy; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 10.
Bois-Rond (le), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Bois-Ronds (les), — Etais; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.
Bois-Rousseau (le), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Bois-Senet (le), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 138.
Bois-Villotte, — Saint-Martin-sur-Ouanne; — f.; dist.; 1,500 m.; pop. 8.
Boisseaux (les), — Perreux; — h.; dist. 4 k.; pop. 16.
Boisselle, — Saint-Martin-s.-Ouanne; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 11.
Boisserelle, — Chassy; — h.; dist. 3 k.; pop. 33.
Boisserelle, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Boissière (la), — Moutiers; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 2.
Boissonnats (les), — Champignelles; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 6.
Boivins (les), ham. dépendant des communes de Diges et de Pourrain; dist. { Pourrain, 1,300 m.; pop. 27; Diges, 1,200 m.; pop. 2.
Bolinerie (la), — Tannerre; — h.; dist. 4 k.; pop. 15.
Bolinerie (la petite), — Louesmes; — f.; dist. 1,100 m.; pop. 8.
Bonde (la), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Bonde (la), — Malicorne; — h.; dist. 3 k.; pop. 16.
Bondons-d'Asnières (les), — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 21.
Bondons (les), — Champignelles; — h.; dist. 500 m.; pop. 6.
Bonins (les), hameau dépendant des com. de Charny et de Perreux; dist. { Charny, 2,400 m.; pop. 31. Perreux, 3 k.; pop. 10.
Bonjours (les), — Toucy; — h.; dist. 4 k.; pop. 14.
Bonnard, com. du canton de Joigny; dist. 13 k.; pop. tot. 183.
Bonnauts (les), — Pourrain; — h.; dist. 800 m.; pop. 41.
Bonneau (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 1,500 m; pop. 6.
Bonneau (la grande), — Villethierry; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 55.
Bonneau (la petite), — Villethierry; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 6.
Bonneaux (les), — Bléneau; — f; dist. 3 k.; pop. 17.
Bonneaux (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Bonneaux (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 4,250 m.; pop. 9.
Bonneaux (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Bonne-Idée (la), — Villenavotte; — hôtellerie; dist. 500 m.; pop. 6.
Bonnets (les), — Louesmes; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 16.
Bonpain, — Saint-Georges; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Bon-Rupt (le), — Saint-Léger; — h.; dist. 6,500 m.; pop. 113.
Bons-Petits (les), — Sommecaise; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 25.



Bontin, — les Ormes; — ch.; dist. 1,600 m.; pop. 26.
Bonval, — Villethierry; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 124.
Bonval, — Villethierry; — tuil.; dist. 100 m.; pop. 11.
Borde (la), — Auxerre; — h.; dist. 5 k.; pop. 277.
Borde (la), — les Bordes; — h.; dist. 3 k.; pop. 25.
Borde (la), — Cerisiers; — h.; dist. 2,735 m.; pop. 21.
Borde (la), — Leugny; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 7.
Borde (la petite), — Leugny; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 4.
Borde (la), — Noyers; — h.; dist. 2,675 m.; pop. 12.
Borde (la), — Saint-Martin-s.-Oreuse; — h.; dist. 2 k.; pop. 65.
Borde (la) ou la petite Borde, — Saint-Valérien; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Borde-aux-Mulots, h. dépendant des com. de Montacher et de Saint-Valérien;
dist. { Montacher, 3,500 m.; pop. 6; Saint-Valérien, 2,500 m.; p. 6.
Borde-à-la-Gousse (la), — Dixmont; h.; dist. 4 k.; pop. 132.
Borde-Jeune (la), — Asquins; — f.; dist. 2,300 m.; pop. 5.
Borde-Vieille (la), — Asquins; — f.; dist. 2,600 m.; pop. 8.
Bordereaux (les), — Lavau; — h.; dist. 1,700 m.; pop. 12.
Borderu, — Montacher; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 69.
Bordes (les), com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 8 k.; pop. ag. 240; pop. tot. 750.
Bordes-Champs (les), — Saint-Léger; — h.; dist. 200 m.; pop. 82.
Bordes de Jouy (les), — Jouy; — h; dist. 1,300 m.; pop. 90.
Bordes (les), — Montigny; — h.; dist. 1,500 m; pop. 17.
Bordes (les), — Sainpuits; — h.; dist. 1 k.; pop. 96.
Bordes (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 4,500 m.; pop. 9.
Bordoterie (la), — Tannerre; — f.; dist 1,600 m.; pop. 9.
Borne-Haute, — Dollot; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 24.
Borne-Haute (la), — Villebougis; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 19.
Bornes (les), — Toucy; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 14.
Bornets (les), — Fontaines; — h.; dist. 1,860 m.; pop. 12.
Bortais (les), — Saint-Léger; — h.; dist. 1,500 m.; pop 47.
Bosselin, — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1 k.; pop. 28.
Boucardière-d'en-Bas (la), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Boucardière-d'en-Haut (la), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Bouchard (le), — Soumaintrain; — h.; dist. 300 m.; pop. 31.
Bouche (la), — Charmoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 3.
Boucherasse (la), — Trévilly; — h.; dist. 2 k.; pop 45.
Bouchet (le), — Bazarne; — ch. et f.; dist. 2 k.; pop. 17.
Bouchet-Goudard (le), — Mailly-la-Ville; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 22.
Bouchet-Gouverneur (le), — Mailly-la-Ville; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 22.
Bouchet-Lazare (le), — Mailly-la-Ville; — h.; dist. 3,100 m.; pop 29.
Bouchis-Bontemps (les), — Fontenoy; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.
Bouchot (le), — Saint-Léger; — h.; dist. 2,200 m; pop. 27.
Bouchots (les), — Précy; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 44.
Boudins (les), — Bœurs; — h.; dist. 3,650 m.; pop. 48.
Boudins (les), — Prunoy; — h.; dist. 800 m.; pop. 18.
Bougards (les). — Pourrain; — h.; dist. 2,300 m.; pop. 8.
Bougauderie (la), — Subligny; — h.; dist. 1 k.; pop. 31.
Bougués (les), — Diges; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.
Bouilly, com. du canton de Saint-Florentin; dist. 8 k.; pop. tot. 404.
Boulain (le), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 1,720 m.; pop. 10.
Boulassière (la), — Ronchères; — manœuvrerie; dist. 1,240 m.; p. 4.

Boulassière (la), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Boulassière (la), — Sept-Fonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Boulassière (la), — Toucy; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 8.
Boulat-Blanc (le grand), — Fontenouilles; — f.; dist. 2 k.; pop. 12.
Boulat-Blanc (le petit), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 5.
Boulat-Grand (le), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 3,800 m.; p. 6.
Boulaterie (la), — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Boulay (le), — Druyes; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 15.
Boulay, — Neuvy-Sautour; — h.; dist. 2 k.; pop. 159.
Bouleaux (les), — Jouy; — h.; dist. 800 m.; pop. 5.
Boulées (les), — Champlost; — h.; dist. 3,270 m.; pop. 5.
Boulées (les), — Mézilles; — h.; dist. 3,980 m.; pop. 10.
Boulet (le), — Massangis; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Boulinière (la), — Cudot; — h.; dist. 500 m.; pop. 11.
Bouliniers (les), — Hauterive; — f.; dist. 1 k.; pop. 3.
Bouliniers (les), — Moutiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 60.
Boulois (les), — Domecy-sur-Cure; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 21.
Boulots (les), — Bœurs; — h.; dist. 3,460 m.; pop. 32.
Bouloy (le), — Bussy-en-Othe; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Bouloy (le), — Rogny; — f.; dist. 4 k.; pop. 14.
Bounon, — Merry-Sec; — h.; dist. 3 k.; pop. 104.
Bouqueterie (la), — Saint-Fargeau; — h; dist. 4 k.; pop. 12.
Bouquetterie (la), — Cudot; — f.; dist. 650 m.; pop. 6.
Bourassiers (les), — Piffonds; — h.; dist 2 k.; pop. 28.
Bourbes (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 4 k.; pop. 21.
Bourbeuse, — Villefranche; — h.; dist. 3 k.; pop. 40.
Bourbiers (les), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 5 k.; pop. 31.
Bour-Buisson, — Dixmont; — h.; dist. 4 k.; pop. 42.
Bourdats (les), — Pourrain; — h.; dist. 1 k.; pop. 54.
Bourdernaud, — Champlost; — h.; dist. 1,244 m.; pop. 111.
Bourderons (les), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.
Bourdinerie (la), — Perreux; — m. i.; dist. 1,500 m.; pop. 4.
Boure (la), — Pourrain; — h. et moul.; dist. 2 k.; pop. 17.
Bourg-Cocu (le), — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.
Bourg-du-Bas, — Mailly-le-Château; — h.; dist. 515 m.; pop. 178.
Bourgeois (les), — Bléneau; — f.; dist. 3 k.; pop. 18.
Bourgeoisie (la), — Bussy-le-Repos; — h; dist. 3 k.; pop. 21.
Bourgeoisie (la), — Dollot; — h.; dist. 800 m.; pop. 10.
Bourget, — Turny; — h.; dist. 300 m.; pop. 12.
Bourg-Moreau, — Lucy-le-Bois; — h.; dist. 3 k.; pop. 54.
Bourg-Neuf, — Moutiers; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Bourg-Neuf, — Lavau; — manœuv.; dist. 840 m.; pop. 2
Bourgogne (la), — Prunoy; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 10.
Bourgoins (les), — Saints; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Bourgonnière (la), — Domats; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.
Bourg-sans-Paille, — Treigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Bournanville, — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Bouron, — Champcevrais; — f.; dist. 700 m.; pop. 22.
Bourre-de-Loterie (la), — Chevillon; — m. i.; dist. 5,500 m.; pop. 4.
Bourris (les), — Etais; — h.; dist. 3 k.; pop. 10.
Boussemis ou les Puces (les), — Tonnerre; — f.; dist. 1,500 m.; p. 15.
Boussicauderie (la), — Rogny; — f.; dist. 6 k.; pop. 11.

Boussicreux, — Mézilles ; — f.; dist. 4,400 m.; pop. 7.

Bousson-le-Bas, — Quarré-l.-Tombes; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 111.

Bousson-le-Haut, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 4 k.; pop. 75.

Boutauderie (la), — Ronchères ; — f.; dist. 850 m.; pop. 8.

Bouteau, — Brosses; — h.; dist. 3 k.; pop. 40.

Boutissaint, — Treigny ; — ch. et f.; dist. 6 k.; pop. 13.

Boutoir (le), — Brienon ; — moul.; dist. 1 k.; pop. 7.

Boutrons (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne ; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Bout-d'en-Bas (le), — Vaumort; — h.; dist. 100 m.; pop. 84.

Bout-d'en-Haut (le), — Vareilles; — h.; dist. 400 m.; pop. 63.

Bout-du-Bois (le), — Cudot; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 18.

Bout-du-Monde (le), — Fouchères; — h.; dist. 700 m.; pop. 10.

Bouviers (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 800 m.; pop. 35.

Bouviers (les), — Sommecaise; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 17.

Bouy-Neuf, — Brienon; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.

Bouy-Vieux, — Brienon ; — f.; dist. 1 k.; pop. 8

Bouziats (les), h. dépendant des com. de Toucy et de Fontaines;
dist. { Toucy, 4 k.; pop. 10.
Fontaines, 2,300 m.; pop. 6.

Bracy, — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 80.

Brades (les), — Vézelay; — h.; dist. 4,280 m.; pop. 29.

Bralon (le grand), — Villefranche ; — h.; dist. 2 k.; pop. 51.

Bralon (le petit), — Villefranche ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 20.

Branchereaux (les grands), — Bléneau ; — f.; dist. 4 k.; pop. 16.

Branchereaux (les petits), — Bléneau; f.; dist. 2 k.; pop. 23.

Branches, com du canton d'Aillant; dist. 12 k.; pop. ag. 647; pop. tot. 670.

Branches (les), — Champvallon; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 15.

Brangers (les), — Champcevrais; — f.; dist. 4,100 m.; pop. 7.

Brangers (les), — Fontenouilles ; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.

Branlards (les), — Vareilles; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 16.

Branlin, — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 16.

Branlin, — Saints; — h.; dist. 4 k.; pop. 24.

Branloir, — Saint-Bris ; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.

Brannay, com. du canton de Chéroy; dist. 10 k.; pop. ag. 233; pop. tot. 626.

Brassoir (le petit), — Saint-Loup-d'Ordon ; — h.; dist. 3 k.; pop. 14.

Bréau (le), — Lindry; — h.; dist. 500 m.; pop. 127.

Bréau (le), — Louesmes; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 3.

Bréau (le), — la Villotte; — chât. et moul.; dist. 1 k.; pop. 23.

Bréchots (les), — Toucy ; — h.; dist. 3 k.; pop. 73.

Brécy, — Charbuy ; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 211.

Brécy, — Saint-André; — h.; dist. 2 k.; pop. 95.

Bredonnière (la), — Etais ; — f. et maison de garde; dist. 6 k.; pop. 13.

Bréhande (le grand), — Perrigny ; — h.; dist 1 k.; pop. 95.

Bréhande (le petit), — Perrigny ; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.

Breille (la), — Pourrain ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 19.

Bressus, h. et moul. dépendant des com. de Saint-Sauveur et de Saints;
dist. { Saints, 3 k.; pop. 35.
Saint-Sauveur, 5 k.; pop. 5.

Bretauche (la), — Bléneau; — h.; dist. 2 k.; pop. 45.

Bretèche (la), — Courtoin; — h.; dist. 2 k.; pop. 2.

Bretignelles, — Druyes; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.

Bretons (les), — Lindry; — h.; dist. 900 m.; pop. 76.

Bretons (les), — Piffonds ; — f.; dist. 3 k.; pop. 21.

Breuillambert, — Saint-Fargeau; — h.; dist. 2,850 m.; pop. 11.
Breuille (la), — Sainpuits; — ch.; dist. 1 k.; pop. 18.
Breuille (la grande), — Lainsecq; — h; dist. 2,700 m.; pop. 89.
Breuille (la petite), — Lainsecq; — h.; dist. 2,650 m.; pop. 115.
Breuilleron, — Etais; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 64.
Breuillers (les), — Lalande; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Breuillés (les), — Levis; — h.; dist. 1 k.; pop. 14.
Breuillottes (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 13.
Bréviande, — Jully; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 24.
Bréviande, — Parly; — h.; dist. 4,250 m.; pop. 11.
Bréviande, — Saint-Martin-sur-Armançon; — maison écl.; dist. 3 k.; pop. 4.
Bréviande, — Saint-Martin-sur-Armançon; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Briant, — Fontaines; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Briant, — Perreux; — h.; dist. 4,200 m.; pop. 22.
Briards (les), — Tannerre; — h.; dist. 4 k.; pop. 35.
Bridaines (les), — Epineuil; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Bridonnerie (la), — Courtoin; — f.; dist. 1,200 m.; pop. 10.
Brienon, chef-lieu de canton, arrondissement de Joigny; dist. 17 k.; pop. ag. 2,687; pop. tot. 2,687.
Brière (la), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Bries (les), — Appoigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 261.
Brigailler (la), — Lixy; — h.; dist. 5 k.; pop. 18.
Brigault (le), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1 k.; pop. 6.
Brignot, — Brienon; — moul.; dist. 500 m.; pop. 5.
Brimballerie (la), — Sommecaise; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 13.
Brinballerie, — Villefranche; — h.; dist 1 k.; pop. 4.
Brinjam, — Domecy-sur-Cure; — moul.; dist. 3 k.; pop. 5.
Brion, com. du canton de Joigny; dist. 7 k.; pop. ag. 609; pop. tot. 861.
Brions (les), — Tonnerre; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Briots (les), — Saints; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Briquerie (la), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1,200 m.; pop. 5.
Briques (les), — Taingy; — h.; dist. 500 m.; pop. 7.
Briqueterie (la), — Dracy; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 13.
Briquets (les grands), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 15.
Briquets (les petits), — Saint-Martin-des-Champs; — m. i.; dist. 2,700 m; pop. 5.
Brisards (les), — Montacher; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 5.
Brisards (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 6 k.; pop. 55.
Brissets (les), — Bœurs; — h.; dist. 1,750 m.; pop. 12.
Brissets (les), — Montacher; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 12.
Brissots (les), — Vaudeurs; — h.; dist. 1,970 m.; pop. 25.
Brossards (les grands), — Grandchamp; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Brossards (les petits), — Grandchamp; — h.; dist. 1,500 m.; p. 38.
Brosse (la), — Dyé; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Brosse (la), — Saint-Loup-d'Ordon; f.; dist. 400 m.; pop. 10.
Brosse (la), — Toucy; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 8.
Brosse (la), — Venoy; — f.; dist. 2 k.; pop. 12.
Brosse-Conge (la), — Sermizelles; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Brosse-Palis (la), — Montacher; — chât. et f.; dist. 1,800 m.; pop. 13.
Brosse-Petite (la), — Montacher; — h.; dist. 2,300 m.; pop. 39.
Brosses, com. du canton de Vézelay; dist. 10 k.; pop. ag. 448; pop. tot. 1124.
Brosses (les), — Molosmes; — f.; dist.

3 k.; pop. 5.
Brosses (les), — Mézilles; — h.; dist. 4,260 m.; pop. 8.
Brossiers (les), — Bœurs; — h.; dist. 3,650 m.; pop. 24.
Brossiers (les), — Verlin; h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Brots (les), — Parly; — f.; dist. 4 k.; pop. 10.
Brouards (les), — Fouchères; — h.; dist. 1 k.; pop. 30.
Brouards (les), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 91.
Brouets (les), — Jouy; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 40.
Brouillards (les), — Domats; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Bru (le petit), (Voir Beru.)
Bruère (la), — Levis; — h.; dist. 2 k.; pop. 45.
Bruère (la), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Brûlées (les), — Fontaines; — h.; dist. 1,360 m.; pop. 28.
Brûlerie (la), — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 23.
Brûleries (les), — Dixmont; — h.; dist. 4 k.; pop. 112.
Brûleries (les), — Lavau; — f.; dist. 3,880 m.; pop. 9.
Brûleries (les), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — tuil.; dist. 3,500 m.; pop. 14.
Brûleries (les), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 5 k.; pop. 12.
Brûlés (les). — Saints; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.
Bruneaux (les), — Bléneau; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Bruns (les), — Egriselles-le-Bocage; h.; dist. 2 k.; pop. 40.
Bruyère (la), — Dracy; — m. i.; dist. 4,100 m.; pop. 6.
Bruyère (la), — Fontaines; — h.; dist. 2,780 m.; pop. 12.
Bruyère (la), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 60.
Bruyère (la), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 3,200 m.; pop. 7.
Bruyère (la), — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 1,200 m; pop. 3.
Bruyère (la), — Thorigny; — tuil. dist. 1,500 m.; pop. 3.
Bruyère (la), — Treigny; — f.; dist. 6 k.; pop. 5.
Bruyère (la), — Villefargeau; — h.; dist. 2 k.; pop 116.
Bruyères (les), — Collemiers; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 27.
Bruyères (les), — Dollot; — h; dist. 1,800 m.; pop. 35.
Bruyères (les), — Dollot; — tuil.; dist. 2,100 m.; pop. 3.
Bruyères (les), — Scumaintrain; — h.; dist. 400 m.; pop. 87.
Bucquinière (la grande), — Toucy; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 10.
Bucquinière (la petite), — Toucy; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 5.
Bufferie (la), — Prunoy; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 5.
Buhors (les), — Perreux; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 54.
Buissenot (le), — Athie; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.
Buisson (le), — Angely; — h.; dist. 1 k.; pop. 108.
Buisson (le), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 2 k.; pop. 63.
Buisson (le), — Saint-Fargeau; — f.; dist 1,340 m., pop. 7.
Buisson (le), — Venoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.
Buisson (le haut), — Rogny; — m. i.; dist. 4 k.; pop 5.
Buisson-Bonny (le), — Saint-Sauveur; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 3.
Buisson-Fournier (le), — Moulins-sur-Ouanne; — h.; dist. 200 m.; p. 10.
Buisson-la-Gâtine (le), — Villeneuve-sur-Yonne; — maison en ruine; dist. 4 k.; pop. 11.
Buisson-Héry (le), — h. dépendant des com. de Lain et de Saints;
dist. { Saints, 5 k.; pop. 18.
{ Lain, 1,500 m.; pop. 4.
Buisson-Saint-Vrain (le), — La Villotte; — h.; dist. 3,300 m.; pop. 94.
Buisson-Seigneur (le), — Villiers-St-Benoît; — h.; dist. 5 k.; pop. 19.
Buisson-Soëf (le), — Villeneuve-sur-Yonne; — maison de plaisance; dist. 4 k.; pop. 6.
Buissonnets (les), — Sépeaux; — h.;

dist. 1500 m.; pop. 8.
Buissonnot (le), — Poilly ; — h.; dist. 2 k.; pop. 2.
Buissons (les), Lixy ; — f.; dist. 1200 m.; pop. 8.
Buissons (les), — Saint-Florentin ; — h.; dist. 1300 m.; pop. 65.
Buissons (les), — Villethierry ; — tuil.; dist. 2,100 m.; pop. 5.
Buissons-Hauts (les), — Grand-Champ ; — h.; dist. 3 k.; pop. 15.
Bureaux (les), — Courtoin ; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.
Bureaux (les), — La Ferté-Loupière ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 9.
Bussière (la), — Treigny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 53.
Bussière-des-Bois (la), — Moutiers. — h.; dist. 4 k.; pop. 13.
Bussières, com. du canton de Quarré-les-Tombes; dist. 11 k.; pop. ag. 127; pop. tot. 494.
Bussy-en-Othe, com. du canton de Brienon; dist. 10 k.; pop. ag. 1085; pop. tot. 1379.
Bussy-le-Repos, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 6 k.; pop. ag. 39; pop. tot. 688.
Buttaux (les), — Cornant ; — h.; dist. 2 k.; pop. 11.
Butteaux, com. du canton de Flogny ; dist. 6 k.; pop. ag. 242; pop. tot. 474.
Butte (la), — Bussy-le-Repos ; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Butte (la), — Lavau ; h.; dist. 1520 m.; pop. 9.
Butte (la), — Villefranche ; — h.; dist. 2800 m.; pop. 6.
Butte (la), — Villeneuve-sur-Yonne ; m. i.; dist. 1 k.; pop. 8.
Buttes (les), — La Ferté-Loupière ; — h.; dist. 3 k.; pop. 6.
Buzeaux (les). — Saints ; — h.; dist. 4 k.; pop. 36.

C.

Caboterie (la), — Précy ; — h.; dist. 2000 m.; pop. 19.
Cages (les), — Villefranche ; — h.; dist. 3500 m.; pop. 10.
Cagnats (les), — Moutiers ; — h.; dist. 1250 m.; pop. 55.
Caillats (les), — Rogny ; — m. i. dist. 2500 m.; pop. 6.
Caillaux (les), — Saint-Fargeau ; — f.; dist. 2720 m.; pop. 9.
Caillottes (les), — Pourrain ; — moul.; dist. 3 k.; pop. 11.
Calins (les), — Diges ; — h.; dist. 2 k.; pop. 26.
Câlons (les), — Mézilles ; — f.; dist. 3340 m.; pop. 13.
Calots (les), — Champignelles ; — f.; dist. 2500 m.; pop. 22.
Camerole, — Saint-Privé ; — moul. et f.; dist. 1600 m.; pop. 16.
Camionnerie (la), — Toucy ; — h.; dist. 3 k.; pop. 33.
Camognière (la), — Saint-Privé ; — f ; dist. 4100 m.; pop. 5
Canal (le), — Migennes ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 269.
Canal (le), (ou le port), — Tonnerre ; — h.; dist. 1 k.; pop. 37.
Canatterie (la), — Grandchamp ; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Canotte, — Noyers ; — f.; dist. 6431 m.; pop. 6.
Capitière (la), — Champcevrais ; — h.; dist. 4300 m.; pop. 14.
Carats (les), — Fontaines ; — h.; dist. 1800 m.; pop. 8.
Carbon (le), — Champcevrais ; — f.; dist. 700 m.; pop. 11.
Cardeux (les), — Lavau ; — h.; dist. 2120 m.; pop. 15.
Carisey, com. du canton de Flogny; dist. 4 k. pop. ag. 480 ; pop. tot. 486.
Carlet, — Annay-sur-Serain ; — f.; dist. 4641 m.; pop. 7.
Caron, — Piffonds ; — h.; dist. 1 k.; pop. 11.
Caron (le), — Subligny ; — h.; dist. 500 m.; pop. 17.
Carouble (la), — Perreuse ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 11.

Carouble (la), — Sainpuits ; — f. ; dist. 2 k. ; pop. 9.
Carpe (la), — Tannerre — f. ; dist. 3800 m. pop. 7.
Carreaux (les), — h. ; dépt. des cant. de Toucy et Fontaines ;
dist. { Fontaines, 2260 m. ; pop. 38. Toucy, 3 k. ; pop. 14.
Carrets (les), — Flogny ; — h. ; dist. 860 m. ; pop. 2.
Carrière (la), — Fyé ; — f. ; dist. 2 k. ; pop. 4.
Carrière (la), — Moutiers ; — m. i. : dist. 2 k ; pop. 5.
Carrière (la), — Saint-Loup-d'Ordon ; h ; dist. 2100 m ; pop. 23.
Carrière de Cry, (la), — Cry ; — car. ; dist. 600 m. ; pop. x.
Carrières (les), — Courlon ; — h ; dist. 1 k. pop. 3.
Carrières (les), — Molesmes ; — car. dist. 1 k. ; pop. 12.
Carrouge (le), — Saints ; — f. ; dist. 2 kil. ; pop. 8.
Carrouge (le), — Saint-Sauveur ; — f. ; dist. 3 k. pop. 4.
Carrouge (le), — Villeneuve-les-Genêts ; — h. ; dist. 2100 m. ; pop. 7.
Carroux (les), — Pourrain ; — h. ; dist. 1400 m. ; pop 32.
Cartauderie (la), — Saint-Valérien ; — f. ; dist. 2200 m. ; pop. 5.
Cartrons (les), — Chevillon ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 17.
Casauba (la), — Saint-Martin-d'Ordon ; — m. i. ; dist. 3 k. ; pop. 6.
Cascade (la), — Cudot ; — m i ; dist. 700 m. ; pop. 5.
Casseaux (les), — Grandchamp ; — h. ; dist. 3 k. ; pop. 9.
Cassemouche, — Chemilly-sur-Serain ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 5.
Cassine (la), — Nailly ; — tuil. dist. 5 k. ; pop. 6.
Cassines (les), — Ouanne : — f. ; dist. 2 k. ; pop. 6.
Caucasserie (la), — Grandchamp ; — f. ; dist. 1500 m. ; pop. 3.
Caume, — Domecy-sur-Cure ; — f. ; dist. 1500 m. pop. 5.
Caume-au-Cerf (la), — Saint-Léger ; — h. ; dist. 5200 m. ; pop. 7.
Caume de la Bécasse (la), — Saint-Léger ; — h. ; dist. 2100 m. ; pop. 8.
Cauniers, (les), — Champcevrais ; — h. ; dist. 3200 m. ; pop. 4.
Cautats (les), — Verlin ; — m. i. ; dist. 2 k. pop. 6.
Cave (la), — Brannay ; — h. ; dist. 4 k. ; pop. 71.
Cave (la), — Lindry ; — h. ; dist. 800 m. ; pop. 13.
Cave-aux-Cerisiers (la), — Fouchères ; — h. ; dist. 600 m. ; pop. 16.
Cave-Basse (la), — Charny ; — f. ; dist. 400 m. ; pop. 10.
Cave-Genet (la), — Egriselles-le-Bocage ; — h. ; dist. 2500 m. ; pop. 24.
Cave-Haute (la), — Charny ; — m. i. ; dist. 600 m. ; pop. 13.
Caves (les), — Foissy ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 27.
Caves (les), — Rousson ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 23.
Caves (les), — Saint-Martin-du-Tertre ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 78.
Célégrie (la), — Fontenouilles ; — h. ; dist. 2 k. ; pop. 12.
Célestins (les), — Domats ; — h. ; dist. 1 k. ; pop. 41.
Celle petite (la), — la Celle-Saint-Cyr ; — h. ; dist. 800 m. ; pop. 376.
Celle-Saint-Cyr (la), com. du canton de Saint-Julien-du-Sault ; dist. 9 k. pop. ag. 407 ; pop. tot. 1488.
Cenardière (la), — Savigny ; — h. ; dist. 3 k. ; pop. 18.
Cendronnerie (la), — Granchamp : — h. ; dist. 2 k. ; pop. 17.
Censy, com. du canton de Noyers ; dist. 5 k. ; pop. tot. 125.
Cents-Arpens (les), — Champcevrais ; — f. ; dist 5400 m ; pop. 8.
Cerceaux (les), — Champignelles ; — f. ; dist. 1500 m. ; pop. 3.
Cérilly, com. du canton de Cerisiers ; dist. 14 k. ; pop. ag. 68 ; pop. tot. 246.
Cerisiers, chef-lieu de canton, arrondissement de Joigny ; dist. 22 k. ; pop. ag. 765 ; pop. tot. 1395.
Certaines (les), — Prunoy ; — h. ; dist. 1800 m. pop. 6.
Césy, com. du canton de Joigny ; dist. 5 k. ; pop. ag. 995 ; pop. tot. 1468.

Chablis, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 20 k.; pop. ag. 2587; pop. tot. 2601.
Chabouillerie (la), — Chéroy; — f.; dist. 2200 m.; pop. 12.
Chabouraille (la), — Perreux; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Chabouts (les), — Fontaines; — h.; dist. 1870 m.; pop. 8.
Chailleuse, — Senan; — h.; dist. 2 k.; pop. 76.
Chailley, com. du canton de Brienon; dist. 16 k.; pop. ag. 848; pop. tot. 1292.
Chaillot, — Saint-Maurice-le-Vieil; — h.; dist. 3500 m.; pop. 68.
Chaillots (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — dist. 1 k.; pop. 11.
Chaillou (le), — Treigny; — h.; dist. 4. k. pop. 73.
Chailloux (les), — Sommecaise; — h.; dist. 2800 m.; pop. 17.
Chaineaux (les), — Diges; — h.; dist. 300 m.; pop. 19.
Chainée (la), — Foissy; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Chainq, — Neuvy-Sautour; — h.; dist. 2 k.; pop. 177.
Chalandrie (la), — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 37.
Châlets (les), — Dicy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 38.
Chalmins (les), — Lavau — h.; dist. 3 k. pop. 11.
Chalonnerie (la), — Saint-Privé; — h.; dist. 1500 m.; pop. 15.
Chalopin, — Michery; — h.; dist. 3185 m.; pop. 111.
Chamaillards (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 4 k.; pop. 16.
Chamberlin, — Sainte-Magnance; — m. i.; dist. 4500 m.; pop 4.
Chambeugle, com. du canton de Charny; dist. 6 k.; pop. 48.; pop. tot. 207.
Chambiennerie (la), Saint-Valérien; — h.; dist. 3400 m.; pop. 17.
Chamelard, — Melisey; — h.; dist. 1500 m; pop. 197.
Chamoux, com. du canton de Vézelay; dist. 8 k.: pop. ag. 284. pop. tot 488.
Champagne (la), — Guerchy; — h.; dist. 2 k.; pop. 5.
Champagne (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 2900 m.; pop. 23.
Champ aux loups (le), — Grandchamp; h.; dist. 1 k.; pop. 31.
Champbalai, — Dixmont; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Champ-Bertrand, — Sens; — f.; dist. 4 k.; pop. 10.
Champ-Blanc (le), — Beauvoir; h.; — dist. 1200 m; pop. 4.
Champcevrais, com. du canton de Bléneau; dist. 6 k.; pop. ag. 193; pop. tot. 843.
Champ-charlot (le), — Etivey; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.
Champ-Cholin, — Moulins près Noyers; m. i.; dist 4 k.; pop. 3.
Champ-Cléry, — Coulours; — f.; dist. 2400 m.; pop. 8.
Champ-Damerot (le), h.; dépendant des communes de Lain et Sementron.
dist. { Sementron, 5200 m.; pop. 4. / Lain, 1200 m.; pop. 26.
Champ d'Aunaies (le), — h. et tuil.; dépendant des communes de Fouchères et Saint-Valérien.
dist. { Fouchères, 1200 m.; pop. 20. / St-Valérien, 1900 m.; pop. 32.
Champ de loire (le), — Blacy; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 5.
Champ-de-Sainte-Anne (le), — Molosmes; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 5.
Champ-de-Vaux, — Courson; — f.; dist. 2400 m.; pop. 8.
Champ-d'Hiver (le), — Chéroy; — est désigné quelquefois sous le nom hameau des Barreries; h. dist. 2 k.; pop. 16.
Champdolent, — Mézilles; — h.; dist. 1530 m.; pop. 61.
Champ-du-Charme (le grand), — les Sièges; — f.; dist. 3475 m.; pop. 5.
Champ-du-Charme (le petit), — les Sièges; — f.; dist. 3110 m.; pop. 13.
Champ du feu (le), — Annay-la-côte; f.; dist. 4 k.; pop. 8.
Champ du fourneau; (le), — Grandchamp; — f.; dist. 4. k.; pop. 1.
Champ du noyer, — Bléneau; — m. i.; dist. 1250 m.; pop. 6.
Champ-du-Puits (le), — Lindry; — h.; dist. 250 m.; pop. 18.
Champeau grand (le). — Voisines; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.

Champeau petit (le), — Voisines; — f. dist. 2 k.; pop. 6.
Champeaux, — Toucy; — h.; dist. 2500 m.; pop. 60.
Champelos, hameau dépendant des communes de Pourrain et Diges.
dist. { Pourrain, 1400 m.; pop. 3. Diges, 1200 m.; pop. 34.
Champ-Fêtu,— Theil; — h.. dist. 3 k.; pop. 8
Champ-fuette, — Dixmont; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Champ garnier (le), — Argenteuil; — f.; dist. 5 k. pop. 6.
Champ-Gorgeon, — Charny; — h.; dist. 2700 m.; pop. 26.
Champ grillot, — Noyers; — f.; dist. 3452 m.; pop. 4.
Champie (la), — Précy; — h.; dist. 500 m.; pop. 11.
Champien, hameau dépendant des communes d'Avallon et Pontaubert.
dist. { Avallon, 2 k.; pop. 83. Pontaubert, 1 k. pop. 57.
Champigneaux (les), — Levis; h.; — dist. 1250 m.; pop. 30.
Champignelles, com. du canton de Bléneau; dist. 10 k.; pop. ag. 700; pop. tot. 1546.
Champigny, com. du canton de Pont-sur-Yonne; dist. 7 k.; pop. ag. 1035; pop. tot. 1778.
Champion (le), — Bœurs; — h.; dist. 3780 m.; pop. 120.
Champions (les), — Diges; — h.; et moul. dist.; 1500 m; pop. 7.
Champions (les), — Dracy; h.; — dist. 2 k.; pop. 42.
Champions (les), — Mézilles; — m. de tuilier; dist. 920 m.; pop. 4.
Champ Jean, — Brannay; — h.; dist. 1800 m; pop. 50.
Champlay, com. du canton de Joigny; dist. 7 k.; pop. ag. 260; pop. tot 975.
Champlivaut (le), — Lavau; — f.; dist. 2,280 m.; pop. 9.
Champlois, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 1100 m.; pop. 105.
Champloiseau, — Guerchy; — h.; dist. 150 m.; pop. 204.
Champlost, com. du canton de Brienon; dist. 8 k.; pop. ag. 648; pop. tot. 1556.
Champlot, — Toucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 65.
Champ-Martin d'en bas, — Lainsecq; — h.; dist. 1500 m.; pop. 39.
Champ-Martin d'en haut, — Lainsecq; h.; dist. 1300 m.; pop. 23.
Champ-Morlin, — Sainte-Magnance; — h.; dist. 4 k.; pop. 169.
Champoury, — Sépeaux; — h.; dist. 3500 m.; pop. 17.
Champoux, — Molesmes; — h.; dist. 2 k.; pop. 199.
Champ-porcher (le), — Volgré — h.; dist 3 k. pop 6.
Champréaux, — Massangis; — moul.; dist. 1 k.; pop. x.
Champreneau,— Lichères près Vézelay; — maison de garde; dist. 3 k.; pop. 4.
Champroux, — Dracy; — f.; dist. 3500 m.; pop. 10.
Champs, com. du canton d'Auxerre (est); dist. 10 k.; pop. ag. 528; pop. tot. 660.
Champs blancs (les),— St-Aubin-Château-neuf; — h.; dist. 2 k. pop. 52.
Champs de Crain (les), — Crain f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Champs Grands (les), — Saint-Martin-du Tertre; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Champs (les grands), — Saints; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 4.
Champs (les grands), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 1 k. pop. 14.
Champs gras (les), — Mailly-le-Château; — f.; dist. 4650 m.; pop. 27.
Champs Landry (les) — Saint-Florentin; — h.; dist. 2500 m.; pop. 86
Champ-Landry, — Germigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 25.
Champs longs (les),— Champcevrais; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Champ-Serein, — Noyers; — f.; dist. 3281 m.; pop. 9.
Champ trognon (le), — Champignelles; — f.; dist. 3 k; pop. 5.
Champvallon, com. du canton d'Aillant; dist. 8 k.; pop. ag. 377; pop. tot. 506.
Chamvres, com. du canton de Joigny; dist. 4 k.; pop. ag. 684; pop. tot. 714.

Chancier (le), — Soumaintrain, — h.; dist. 300 m.; pop. 17.
Chancry, — Escamps; — h.; dist. 3300 m.; pop. 7.
Chandeliers (les), — Cerisiers; — h.; dist. 1,630 m.; pop. 4.
Chantereine, — Saint-Georges; — h.; dist. 1 k.; pop. 28.
Chantereine, — Sommecaise; — h.; dist. 1 k.; pop. 63.
Chantereine, — Villefranche; — h.; dist. 500 m.; pop. 2.
Chantereine, — Villefranche; — m. de plaisance; dist. 2 k.; pop. 4.
Chantier des coches (le), — Villeneuve-s-Yonne; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 5.
Chant-Oiseau, — Tannerre; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Chapelle (la), — Asnières; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 4.
Chapelle (la), — Champigny; — h.; dist. 3 k. pop. 497.
Chapelle (la), — Courson; — h.; dist. 4200 m.; pop. 62.
Chapelle (la), — Mailly-le-château; — h.; dist. 170 m.; pop. 21.
Chapelle (la), — Pourrain; — h.; dist. 200 m.; pop. 80.
Chapelle (la), — Saints; — h.; dist. 1 k.; pop. 135.
Chapelle (la), hameau dépendant des communes de Tannerre et Dracy.
dist. { Tannerre, 5300 m.; pop. 10. Dracy, 4500 m.; pop. 12.
Chapelle (la), — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 12.
Chapelle (la), — Venoy; — h.; dist. 1250 m.; pop. 142.
Chapelle (petite la), — Saints; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.
Chapelles (les), — Bléneau; — h.; dist. 250 m.; pop. 18.
Chapelles (les), — Cerisiers; — h.; dist 3735 m.; pop. 36.
Chapelles (les), — Montacher; — h.; dist. 2100 m.; pop. 20.
Chapelles (les), hameau dépendant des communes de Villethierry et Blennes (Seine-et-Marne).
dist. { Villethierry, 2300 m.; p. 63. Blennes, 2 k.; pop. 14.
Chapelle-sur-Oreuse, (la) com. du canton de Sergines; dist, 7 k.; pop. ag. 391; pop. tot. 501.
Chapelle-Vaupeltaigne (la), com. du canton de Ligny; pop. ag. 272; pop. tot. 272.
Chapelle-Vieille-Forêt (la), com. du canton de Flogny; dist. 2 k.; pop. ag. 248; pop. tot. 717.
Chapelotte (la), — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 2530 m.; pop 40.
Chapiers (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 1500 m.; pop. 15.
Chapioterie (la), — Saint-Martin-d'Ordon.; — manœuv.; dist. 1 k.; pop. 4.
Chapître (le), — Champigny; — h.; dist. 5 k.; pop. 36.
Chapître, — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 20.
Chapoline (la), — Ravières; — f.; dist. 4200 m.; pop. 5.
Chaponnerie (la), — Louesmes; — f.; dist. 1200 m.; pop. 5.
Chapons (les), — Mézilles; — h.; dist. 4480 m.; pop. 7.
Chappe, — Lainsecq; — h.; dist. 2150 m.; pop. 122.
Chappe (la), — Tonnerre; — f., dist. 4 k.; pop 4.
Charbonnière (la), — Champignelles; f.; dist. 2,500 m.; pop. 14.
Charbonnière (la), — Courtoin; h.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Charbonnière (la), — Escamps; h.; dist. 1500 m.; pop. 12.
Charbonnière, — Magny; — h.; dist. 2050 m.; pop. 73.
Charbonnière (la), — Montillot; — h.; dist. 3 k.; pop. 31.
Charbonnière (la), — Rozoy; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Charbonnière (la), — Sormery; — h.; dist. 2 k.; pop. 43.
Charbuy, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 9 k.; pop. ag. 85. pop. tot. 1343.
Chardonnerie (la), — Charny; — m. i.; dist. 1200 m.; pop. 2.
Chardronnière (la), — La Villotte; — h; dist. 1150 m.; pop. 22.
Charentenay, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; dist. 7 k.; pop. ag. 668.; pop. tot. 693.

Charité (la). — Yrouerre; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Charlots (les). — La Belliole; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Charlots (les),— Sépeaux;— h.; dist. 3 k.; pop. 14.
Charmant, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — f.; dist. 1,400 m.; pop. 16.
Charmaux (les), — Nailly; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 3.
Charme (le) — Mézilles; — m. b.; dist. 480 m.; pop. 6.
Charmée (la), — Lailly; — h.; dist. 3 k.; pop. 296.
Charmée (la), — Perreuse; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 13.
Charmelieu, — Saint-Cyr-les-Colons; — f.; dist. 6 k; pop. 9.
Charme rond (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 4 k.; pop. 4.
Charmes, — Arces; — dist. 1,570 m.; pop. 112.
Charmois, — Moutiers; — h.; dist. 4 k.; pop. 9.
Charmolin, — Quarré-les-Tombes; — h; dist. 5 k.; pop. 35.
Charmoy, com. du canton de Joigny, — dist. 10 k.; pop. ag. 430.; pop. tot. 445.
Charmoy (le), — Bellechaume; — h.; dist. 50 m.; pop. 246.
Charmoy, — Châtel-Censoir; — f.; dist. 1 kil.; pop. 6.
Charmoy (le).— Moulins près Noyers; — f.; dist. 3 k; pop. 6.
Charmoy, — Saint-Julien-du-Sault; h.; dist. 2,500 m.; pop. 31.
Charmoy (le), — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 110 m.; pop. 11.
Charny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, — dist. 29 k.; pop. ag. 982. pop. tot. 1448.
Charriers, — Lavau; — man.; dist. 740 m.; pop. 4.
Charriers (les), — Tannerre; — h.; dist 2,500 m.; pop. 27.
Charriers (les), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 3,700 m.; pop. 20.
Charronnerie (la), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Chartiers (les).— Mézilles; — h.; dist. 5,040 m.; pop. 20.
Chartonnerie (la), — Lavau; — h.; dist. 2,700 m.; pop. 17.
Chartonnerie (la),—Saint-Martin-des-Champs;— h.; dist. 1,040 m.; pop. 17.
Chasseigne, hameau dépendant des communes de Diges et Escamps;
dist. { Escamps, 2,200 m.; pop. 36.
{ Diges, 2,100 m.; pop. 7.
Chasserat, — Sommecaise; — m.; 1,200 m.; pop. 3.
Chassignelles, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 3 k.; pop. ag. 454.; pop. tot. 465.
Chasseuserie (la), — Lavau; — f.; dist. 3,080 m.; pop. 9.
Chassigny, — Avallon; — h.; dist. 2,750 m.; pop. 182.
Chassy, com. du canton d'Aillant; dist. 3 k.; pop. ag. 376; pop. tot. 925.
Chastellux, com. du canton de Quarré-les-Tombes; dist. 12 k.; pop. ag. 59; pop. tot. 726.
Chastenay-le-Bas, com. du canton de Courson; dist. 10 k.; pop. ag. 103; pop. tot. 459.
Chastenay-le-Haut, — Chastenay; — h.; dist. 1 k.; pop. 174.
Château (le), — Brannay; — f.; dist. 800 m.; pop. 13.
Chateau (le), — Champvallon; — ch. f. et moul.; dist. 1 k.; pop. 28.
Château (le), — La Chapelle-sur-Oreuse; — f.; dist. 100 m.; pop. 9.
Château (le). — Chêne-Arnoult; — f. et ch.; dist. 300 m.; pop. 16.
Château (le), — Cheney; — ch.; dist. 500 m.; pop. 8.
Château (le), — Cudot; — ancien ch.; f.; dist. 600 m.; pop. 21.
Château (le), — Passy; — ch.; dist. 100 m.; pop. 8.
Château (le), — Percey; — ch.; dist. 300 m.; pop. 17.
Château (le), — Prunoy; — ch. et f.; dist. 400 m.; pop. 23.
Château (le), hameau dépendant des communes de Villeneuve-sur-Yonne et Bussy-le-Repos;
dist. { Villeneuve-s-Y. 4 k. pop. 61.
{ Bussy. 4 k.; pop. 56.
Château blanc (le), — Sougères; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.

Château d'Asnières (le), — Champignelles;—ch. et f.;dist. 3 k.;pop. 11.
Château de Charmoy (le), — Charmoy ; ch.; dist. 500 m.; pop. 12.
Château de Fey (le), — Villecien ; — ch.; dist. 1,500 m.; pop. 11.
Château de Fontenilles (le),— Brosses; f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Château de Jouy (le),—Jouy ; —ch.; dist. 500 m.; pop. 4
Château de Lalande (le), — Lalande ; — ch.; dist 200 m.; pop. 8.
Château de Mardilly (le), — Savigny; ch.; — dist. 600 m.; pop. 13.
Château de Montot (le),— Annay-sur-Serain ;— ch.; dist. 595 m.; pop. 8.
Château-d'En-bas (le), — Villiers-Vineux ; — f.; dist. 500 m.; pop. 6.
Château de Plaisance (le), — Mailly-le-Château ; — m. de c.; dist. 1130 m.; pop. 7.
Château de Presles (le), — Cussy-les-Forges;—ch.; dist. 1,500m.;pop. 9.
Château de Ruère (le), — Saint-Léger ; — ch. et f.; dist. 3,300 m.; pop. 16.
Château de Saint-Georges (le),—Saint-Georges;— ch.; dist.1500 m.;pop.4.
Château de Sireville (le), — La Belliole) ; — ch.; dist. 900 m.; pop. 20.
Château du Boulay (le), — Druyes; — ch.; dist. 400 m.; pop. 4.
Château- Frumé (le),—Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Château (l'ancien), — Sennevoy-le-Bas ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Château-Mirois (le),— Villeneuve-la-Dondagre ; — f.; dist. 1200 m.; pop. 21.
Château-Vert (le), — Lavau ; — manœuv.; dist. 3,400 m.; pop. 7.
Château de Vertrou (le),—Montacher; — ch.; dist. 2 k.; pop. 6.
Châtelaines (les grandes), — Avallon; — h.; dist. 2,700 m; pop. 34.
Châtelaines (les petites), — Avallon ; — h.; dist 1500 m.; pop. 111.
Châtelet (le), — Lainsecq ; — h.; dist. 400 m.; pop. 92.
Châtel-Censoir, com. du canton de Vézelay ; dist. 14 k.; pop. ag. 1272.; pop tot. 1422.
Châtel-Gérard. com. du canton de Noyers ; dist. 12 k.; pop. ag. 600.; pop. tot. 650.
Châtelliers (les), — Flacy ; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.
Châtière (la petite), — Malay-le-Roi; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Châtillons (les grands), — Louesmes; h.; dist. 800 m.; pop. 12.
Châtillons (les petits), — Louesmes; — h.; dist. 500 m,; pop. 7.
Châtre, — Champcevrais ; — f.; dist. 4,100 m.; pop. 22.
Châtre, — Moulins-sur-Ouanne ; — h ; dist. 3 k.; pop. 18.
Châtres,— Egriselles-le-Bocage; - h.; dist. 3,500 m.; pop. 134.
Châtres (le petit), — Egriselles-le-Bocage ; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.
Chattons, — Champlost ; — h.; dist. 1213 m.; pop. 222.
Chaubourg (le),— Fouchères ; — h. et f.; dist. 2,700 m.; pop. 15.
Chaubourg (le), — Villebougis — tuil.; dist. 1300 m.; pop. 2.
Chauchoine, — Eglény ; — h.; dist. 2,200 m., pop. 83.
Chaudins (les), — Gy-l'Evêque ; — f.; dist. 2 k.; pop. 15.
Chaudins (les), — Mézilles; — manœuv.; dist. 3,200 m.; pop. 4.
Chaudron, — Méré ; — f.; dist. 5 k.; pop. 6.
Chaudron, — Les Sièges ; — f.; dist. 3,600 m.; pop 9.
Chaudron, hameau dépendant des communes de Villeneuve-la-Guyard et Saint-Agnan,
dist. { Villeneuve-la-G.; 3,200 m.; pop. 32.
St-Agnan, 645 m.; pop. 24.
Chaudronnerie (la), — Prunoy ; m. i.; dist. 3,400 m.; pop. 6.
Chaulins (les), — Saint-Sauveur ; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Chaumasson, — Villethierry ; — h.; dist. 2,100 m.; pop. 46.
Chaume (la), — Champcevrais ; — f.; dist. 2,800 m.; pop. 10.
Chaume (la), — Chastellux ; — f.; dist. 500 m.; pop. 8.
Chaume (la),—St-Maurice-aux-Riches-Hommes;— h.; dis. 6 k.; pop. 164.

Chaume (la grande), — Lalande ; — h.; dist. 1600 m.; pop. 8.
Chaume-aux-Chèvres (la), — Saint-Aubin-Château-Neuf ; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 5.
Chaume-Contant (la), — Diges ; — h.; dist. 4,600 m.; pop. 8.
Chaume-des-Bouteilles (la), — Saint-Léger; — h.; dist. 1100 m.; pop. 37.
Chaume-Mathey, — Bussières ; — h.; dist. 300 m.; pop. 26.
Chaumençon, — Migennes ; — f.; dist. 1 k.; pop. 23.
Chaumeronde, — Yrouerre; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Chaume-Rougeot (le), — Fontaine-la-Gaillarde ; — f.; dist. 2 k.; pop. 22.
Chaumes (les), hameau dépendant de communes de Gurgy et Chemilly par Seignelay,
dist. { Gurgy, 1 k.; pop. 3.
Chemilly, 1 k.; pop. 87.
Chaumes (les), — Marsangis ; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 30.
Chaumes (les), — Mézilles ; — f.; dist. 3,980 m.; pop. 12
Chaumes (les), — Moutiers ; — dist. 2 k.; pop. 15.
Chaumes (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 16.
Chaumes-Blanches (les), — Bléneau ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 2.
Chaumes-Blanches (les), — Grand-Champ ; — h.; dist. 2 kil.; pop 15.
Chaumes d'Asnières (les), — Champignelles) ; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Chauminet, — Lalande ; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.
Chauminet, — Sougères ; — h.; dist. 2 k.; pop. 229.
Chaumont, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; — dist. 9 k.; pop. ag. 544.; pop. tot. 654.
Chaumont, hameau dépendant des communes de Beauvoir et d'Eglény,
dist. { Beauvoir, 600 m.; pop. 4.
Eglény, 550 m.; pop 73.
Chaumont (le grand), — Chassy ; — h.; dist. 1,050 m.; pop. 63.
Chaumont (le Petit), — Chassy ; — h.; dist. 1 k.; pop. 125.
Chaumont (le petit), — Chaumont, h.; dist. 1,050 m.; pop. 26.
Chaumot, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 7 k.; pop. ag. 74.; pop. tot. 717.
Chaumotte (le), — Villefranche; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 15.
Chaumots (les), — Asquins; — h.; dist. 4,200 m ; pop. 57.
Chaumoy, — Charbuy ; — h.; dist. 800 m.; pop. 130.
Chaussée (la), — Butteaux; h.; dist. 2 k ; pop. 218.
Chaussée (la), — Coulanges-s-Yonne; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 10.
Chaussée de Sully (la), — Joigny ; — m. i.; dist. 2,200 m.; pop. 4.
Chausseplaine, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 8 k.; pop. 11.
Chauvellerie (la), — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 2 k.; pop. 25.
Chaux (la), — Egléný ; — h.; dist. 1,100 m ; pop. 8.
Chaux (la), — Moutiers, — f.; dist. 1250 m.; pop. 5.
Chavan, — Vaumort ; — maison de garde; dist. 3 k.; pop. 2.
Chavant, — Tonnerre; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.
Chazelles, — Lindry ; — h.; dist. 1700 m.; pop. 87.
Chemeteau, hameau dépendant des communes de Lixy et Pont-s-Yonne,
dist. { Lixy, 5,300 m ; pop. 10.
Pont-s-Yonne, 3,500 m.; pop. x.
Chemilly-près-Seignelay, com. du canton de Seignelay ; — dist 3. k.; pop. ag. 417.; pop. tot. 525.
Chemilly-sur-Serain, com. du canton de Chablis ; dist. 3 kil.; pop. ag. 338.; pop. tot. 379.
Cheminants (les), — Villegardin; f.; dist. 1900 m.; pop. 8.
Chemin-de-la-Biche (le), — Venouse : — f.; dist. 300 m ; pop. 5.
Chemin (le grand), — Champignelles; h.; dist 4,500 m.; pop. 20.
Chemin (le grand), — Marchais-Beton; m. i.; dist. 2,500 m.; pop 4.
Chemin (le grand), — Saint-Privé ; — h.; dist. 6 k.; pop. 12.
Chêne (le), — Merry-la-Vallée ; — h.; dist. 650 m.; pop. 141.

Chêne-Arnoult, com. du canton de Charny; — dist. 8 k.; pop. ag. 55; pop. tot. 294.

Chéneau (le), — Treigny : — h.; dist. 1. k.; pop. 266.
Ce hameau est divisé en deux sections appelées les Midis et les Boisseaux.

Chêne-au-roi (le), — la Belliole; f.; distance 1,200 m ; pop 7.

Chêne-des-Quatre-Justices, hameau dépendant des com. de Perreux et La Ferté-Loupière.
dist. { Perreux, 4 kil.; pop. 8.
La Ferté-Loup., 3 k.; pop. 58.

Chêne-Fort,— Chêne-Arnoult; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 17.

Chêne (le grand), — Armeau; — h.; dist. 3 k.; pop. 59.

Chêne (le gros), — Dixmont; — dist. 2 k ; pop. 10.

Chêne-Rond (le),— Saint-Sauveur; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.

Chenevière, — Jouy; — h. et f.; dist. 3 k.; pop. 25.

Cheneviron, — Villebougis; — h.; dist. 3,300 m.; pop. 26.

Cheney, com. du canton de Tonnerre; dist. 7 k.; pop. ag. 284; pop. tot. 300.

Chenons (les), — Parly; — h.; dist. 500 m.; pop. 88.

Chenus (les),— Moutiers; — f.; dist. 4 k.; pop. 8.

Cheny, com. du canton de Seignelay; dist. 7 k.; pop. ag. 908; pop. tot. 927.

Chère-Vie, — Saint-Bris; — f.; dist.: 2 k.; pop. 2

Chérisy,— Montréal; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Chéron. — Tonnerre; — f.; dist. 5 k.; pop. 7.

Chéron (le petit), — Tonnerre; — m. i.; dist. 6 k.; pop. 2.

Chéroy, chef-lieu de canton, arrondissement de Sens; — dist. 22 k.; pop. ag. 845.; pop. tot. 900.

Chéry, — Coulangeron; — h.; dist; 2,200 m.; pop. 74.

Chesneaux (les), — Domats; — h.; dist. 800 m.; pop. 31.

Chesnez (les), — Auxerre; — h ; dist. 2,600 m.; pop. 93.

Chesnoy (le), — Levis; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.

Chesnoy (le), — Parly; — h.; dist. 300 m.; pop. 5.

Chesnoy (le), — Ronchères; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 12.

Chesnoy (le), — Saint-Fargeau; — f.: dist. 3,400 m.; pop. 7.

Chétifs (les), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 40.

Chétifs (les), — Subligny; — h.; dist. 1 k.; p. 13.

Chéu, — com. du canton de Saint-Florentin; dist. 6 k.; pop. tot. 676.

Cheuilly, — Cravan; — h.; dist. 4 k.; pop. 218.

Chevalerie (la), — Chambeugle; — tuil.; dist. 300 m.; pop. 7.

Chevalerie (la), — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 950 m.; pop. 7.

Chevaliers (les), — Bussy-le-Repos; h.; dist. 1 k.; pop. 11.

Chevaliers (les), — Hauterive; — h.; dist. 3200 m.; pop. 15.

Chevaliers (les), — Piffonds; — h.; dist. 4 k.; pop. 17.

Chevaliers (les), — Villefranche; — h.; dist. 2400 m.; pop. 42.

Chevalliots (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.

Chevannes, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 8 k.; pop. ag. 330; pop. tot. 1,403.

Chevannes, hameau dépendant des communes de Saint-André et Savigny-en-Terre-Plaine.
dist. { Savigny-en-Terre-Plaine, 2 k.; pop. 62.
Saint-André, 2 k.; pop. 50.

Chevigny, — Anstrudes; — h.; dist. 2500 m.; pop 200.

Chevigny, — Etais; — h.; dist. 3500 m.; pop 167.

Chevillon, com. du canton de Charny; dist. 8 k.; pop. ag. 149; pop. tot. 535.

Chevillons (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.

Chevillots (les), — Courtoin; — h.; dist. 1700 m.; pop 35.

Chèvres (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 34.

Chevreux, — Cudot; — h.; dist. 550 m.; pop. 13.

Chevroche, — Brosses; — h.; dist. 2 k.; pop. 185.
Chevrons (les), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 6
Chezelles, — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 4200 m.; pop. 93.
Chez Jean-Boudin, — Bœurs; — h.; dist. 2500 m.; pop. 16.
Chichée, com. du canton de Chablis; dist. 4 k.; pop. ag. 728; pop. tot. 732.
Chichery, com. du canton de Joigny; dist. 15. k.; pop. ag. 637; pop. tot. 640.
Chichy, com. du canton de Seignelay; dist. 5 k.; pop. tot. 88.
Chicorneau, — Chastenay; — h.; dist. 300 m.; pop. 7.
Chièvre, — Levis; — h.; dist. 2 k.; pop. 63.
Chigy, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 8 k.; pop. ag. 418; pop. tot. 563.
Chiollerie (la), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.
Chiots (les), — Villiers-Saint-Benoît, — h.; dist. 1,500 m.; pop. 15.
Chiquet (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 2,200 m.; pop. 7.
Chitry, com. du canton de Chablis; — dist. 10 k.; pop. 662.
Chocats (les), — Coulangeron; — h: dist. 2 k.; pop. 34.
Chocats (les), — — Levis — h.; dist. 3 k.; pop. 17.
Cholets (les), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 2 k.; pop. 30.
Chollet, — Mézilles; — m. i.; dist. 3,880 m.; pop. 9.
Chollets (les), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 86.
Chopinots (les), — Précy; — h.; dist. 1,600 m. pop. 28.
Chouard, — Angely; — moul.; dist. 500 m.; pop. 4.
Choubis (les), — Pourrain; — h.; dist. 1,800 m.; pop. 17.
Choutardière (la), — Mézilles; m. i.; dist. 4,300 m.; pop. 2.
Choutière (la), — Mézilles; — man; dist. 1,600 m.; pop. 9.
Choutières (les), — Mézilles; — f. et manœuv.; dist. 2 k.; pop. 8.
Cieux (les), — Villegardin; — h; dist. 3,200 m.; pop. 8.
Cisery, com. du canton de Guillon; dist. 3 k.; pop. ag. 140; pop. tot. 149.
Citadelle (la), — Escamps; — f.; dist. 1,900 m.; pop. 4.
Citardière (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Civry, com. du canton de l'Isle-sur-le-Serain; dist. 2 k.; pop. ag. 390; pop. tot. 416.
Clacot, — Escamps; — f.; dist. 2,800 m.; pop. 3.
Clairerie (la), — Champcevrais; — f.; dist. 900 m.; pop. 13.
Clairs (les), — Fontaines; — h.; dist. 3,220 m.; pop. 44.
Clange, — Saints; — h.; dist. 1 k.; pop. 30.
Clausses (les), — Grandchamp; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 8.
Claverie (la), — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Claviers (les), — Villiers-Saint-Benoît; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Clavisy, — Noyers; — f.; dist. 2,047 m.; pop. 10.
Cléments (les), — Bussy-le-Repos; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Cléments (les), — Jouy; — h.; dist. 300 m.; pop. 14.
Clérimois (les), hameau dépendant des communes de Chigy et Foissy,
dist. { Chigy, 5 k.; pop. 102.
Foissy, 5 k.; pop. 235.
Clérisses (les), — Vernoy; — f.; dist. 1 k.; pop. 17.
Clerjauts (les), — Moutiers; — h; dist. 3 k.; pop. 17.
Cloris (les), — Villeneuve-les-Genêts; — h; dist. 3 k.; pop. 28.
Clos (le), — Charny; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 4.
Clos (le), — Noé; — h.; dist. 1 k.; pop. 137.
Clos (le), — Voisines; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Closerie (la), — Egriselles-le-Bocage; — h; dist. 3 k.; pop. 18.
Closerie (la), — Grandchamp; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.

Clos-Goupilleau ou le Clairion, — Auxerre; — m. i.; dist. 2 k.; pop. x.
Closobry. — Les Bordes; — h.; dist. 1 k.; pop. 118.
Clouseaux (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 5 k.; pop. 8.
Cocharderie (la), — Villefranche; — h.; dist. 3,600 m.; pop. 17.
Cochards (les). — Charny; — h.; dist. 500 m.; pop. 25.
Cochepis, — Villeneuve-sur-Yonne; moul.; dist. 1 k.; pop. 11.
Cochonnière (la), — Dracy; — f.; dist. 2,200 m.; pop. 7.
Cocico, — Charny; — h; dist. 900 m.; pop. 9.
Coëffards (les), hameau dépendant des communes de Perreux et Sommecaise,
dist. { Perreux, 3 k.; pop. 12. Sommecaise, 3,200 m.; pop. 14.
Coffiers (les), — Jouy; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.
Cognats (les), — Diges; — h.; dist. 700 m.; pop. 52.
Cogniot (le). — Grand-Champ, — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Cognot (le), — Vernoy; — tuil.; dist. 1 k.; pop, 9.
Coignières, — Annay-sur-Serain; — moul.; dist. 975 m.; pop. 7.
Coin (le), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 12.
Coing (le), — Argentenay; — ch.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Cointards (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 18.
Coladrie (la), — Champcevrais; — h.; dist. 4 k.; pop. 12.
Colas (les), — Champcevrais: — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Colas (les), — Fontaines; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 31.
Colas (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 2,700 m.; pop. 6.
Coleuvrat, — Saint-Valérien; — h.; dist. 2,100 m.; pop. 34.
Colins (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 21.
Colins (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Colivets (les), — Louesmes; — h.; dist. 800 m.; pop. 21.
Collan, com. du canton de Tonnerre; dist. 8 k.; pop. ag. 390; pop. tot. 438.
Collangette, — Thury; — h.; dist. 1,250 m.; pop. 91.
Collarderie (la), — Lavau; — f.; dist. 560 m.; pop. 10.
Collemiers, com. du canton de Sens (sud); dist. 7 k.; pop. ag. 386; pop. tot. 540.
Collemiers, — Egléný; — h. et moul.; dist. 1,200 m.; pop. 92.
Collerie (la), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Colleterie (la), — Nailly; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 6.
Collets (les), — Chambeugle; — m. i.; dist. 300 m.; pop. 3.
Colombeau, — Saint-Valérien; — manœuv.; dist. 3200 m.; pop. 3.
Colombier (le), — Chêne-Arnoult; — h.; dist 2500 m.; pop. 12.
Colombier (le), — Diges; — h.; dist. 1400 m.; pop. 11.
Colombier (le), — Etais; — f.; dist. 2 k.; pop. 15.
Colombier (le), — Foissy; — f.; dist. 3 k; pop. 9.
Colombier (le), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist 2700 m.; pop. 8.
Colombier (le), — Toucy; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Colombier (le), — Treigny; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Colombine (la), — Champlay; — h.; dist. 500 m.; pop. 19.
Colonnerie (la), — Montacher; — h.; dist. 400 m.; pop. 16.
Colonnerie (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 1200 m; pop. 19.
Comale (la), — Jully; — f.; dist. 1600 m.; pop. 6.
Combauderie (la), — Dracy; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 8.
Commailles (les), — Mézilles; — h.; dist. 5520 m.; pop. 32.
Commecy. — Sainpuits; — h.; dist. 3 k.; pop. 85.
Commissey, com. du canton de Cruzy; dist. 12 k.; pop. ag. 440; pop. tot. 450.
Commune (la), — Domats; — f; dist.

2500 m.; pop. 8.
Commune (la), — Subligny; — h.; dist. 1200 m.; pop. 19.
Communes (les), — Saint-Florentin; — h.; dist. 800 m.; pop. 47.
Compères (les), — Fontenoy; — h.; dist. 3 k.; pop. 26.
Compigny, com. du canton de Sergines dist. 3 k.; pop. tot. 208.
Comtais (les), — Ligny-le-Châtel; — f.; dist. 3 k.; pop. 18.
Comtes (les), — Dracy; — f.; dist. 3500 m.; pop. 6.
Comtes (les), — Malicorne; — h.; dist. 2 k. pop. 16.
Comtes (les), — Prunoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 69.
Connats (les), — Pourrain; — h.; dist. 3200 m.; pop. 34.
Conroy (le), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Constantinerie (la), — Prunoy; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Contants (les), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 30.
Corcolong, — Véron; — h.; dist. 4 k.; pop. 19.
Cordeil, — Guerchy; — h. et moul.; dist. 50 m.; pop. 127.
Cordeil, — Neuilly; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 7.
Cordelle (la), — l'Isle-sur-le-Serain; — f.; dist 500 m.; pop. 6.
Cordois, — Bussières; — h.; dist. 500 m.; pop. 110.
Cormarin, — Vignes; — h.; dist. 2 k.; pop. 154.
Cormerats (les), — Lavau; — maison de garde; dist. 2960 m.; pop. 5.
Cormerie (la), — Rogny; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 3.
Cormier (le), — Champcevrais; — m. i.; dist. 1700 m.; pop. 3.
Cormier (le), — Courtoin; — h.; dist. 800 m.; pop. 6.
Cormierie (la), — Treigny; — h.; dist 4 k.; pop. 45.
Cormiers (les), — Fournaudin; — h.; dist. 740 m.; pop 85.
Cornant, com du canton de Sens (sud); dist. 2 k.; pop. ag. 90; pop tot. 344.
Corneau (la), — Toucy; — h.; dist. 2500 m.; pop. 10.
Cornillatte (la), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 500 m.; pop. 28.
Cornes (les), — Chatel-Gérard; — h.; et f.; dist. 3 k.; pop. 20.
Cornets (les), — Hauterive; — h.; dist. 700 m.; pop. 42.
Cornuts (les), — Précy; — h.; dist. 1 k.; pop. 60.
Corsiers (les), — Charny; — h.; dist. 2 k.; pop 18.
Corus, — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 2 k.; pop. 34.
Corvignot, — Saint-Léger; — h.; dist. 2 k.; pop. 50.
Corvizard, — Dixmont — tuil.; dist. 3 k.; pop. 4.
Côte-Renard, — Villefranche; — h.; dist. 1100 m.; pop. 3.
Côte Saint-Jean (la), — Vaumort; — h.; dist. 100 m.; pop. 23.
Cotillon (le), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 6.
Cottard, — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Cottets (les), — Tannerre; — h.; dist. 2500 m.; pop. 50.
Couchenoire, — Joux-la-Ville; — h.; dist. 2 k. pop. 26.
Coudray (le), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Coudray, — Bléneau; — moul. dist. 2 k.; pop. 8
Coudre (la), hameau dépendant des com. de Bœurs et Sormery.
dist. { Bœurs, 3090 m.; pop. 35. / Sormery, 6 k.; pop. 96. }
Coudre (la), — Dracy; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 5.
Coudre (la), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Coudre (la), — Perreux; — h.; dist. 1 k.; pop. 42.
Coudre grande (la), — Perreux; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Coudre petite (la), — Perreux; — h.; dist 1 k.; pop 8.
Coudroies (les), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 2500 m.; pop. 51.
Couillauts (les), — Toucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.
Couilly, — La Ferté-Loupière; — h.;

dist. 5 k.; pop. 83.

Coulangeron, com. du canton de Coulange-la-Vineuse; dist. 9 k.; pop. ag. 167; pop. tot. 458.

Coulanges-la-Vineuse, chef-lieu de de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 13 k.; pop. tot. 1420.

Coulange-sur-Yonne, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 32 k.; pop. ag. 1141; pop. tot. 1172.

Coulées (les), — Lixy; — h.; dist. 800 m.; pop. 18.

Coulon, — Sementron; — h.; dist. 1500 m.; pop. 158

Coulonnerie (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 500 m.; pop. 8.

Couleurs, com. du canton de Cerisiers; dist. 11 k.; pop. ag. 308; pop. tot. 536.

Cour (la), — Michery; — h.; dist. 1450 m.; pop 3.

Cour-à-Caton (la), — Collemiers; — manœuv.; dist. 3500 k.; pop. 4.

Cour-Alexandre (la), — Marchais-Beton; — dist. 1300 m.; pop. 14.

Courants (les), — Prunoy; — h.; dist. 5 k.; pop. 21.

Couraterie (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 4,500 m.; pop. 8.

Courats (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 4,500 m.; pop. 4.

Cour-aux-Baudes (la), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 1 k.; pop. 17.

Cour-Barrat (la), — Diges; — h.; dist. 5 k.; pop. 34.

Cour-Barrée (la), — Escolives; — h.; dist. 1 k.; pop. 214.

Cour-Basse (la), — Mézilles; — m. i.; dist. 400 m.; pop. 8.

Cour-Basse (la), — Montacher; — f.; dist. 2,100 m.; pop. 8.

Courboissy, ch. et h. dépendant des communes de Dicy et Charny,

dist. { Dicy, 3,500 m.; pop. 27.
Charny, 2 k.; pop. 29.

Cour-Buisson (la), — Saint-Martin-des-Champs; f.; dist. 1,260 m.; pop. 15.

Courceaux, com. du canton de Sergines; dist. 11 k.; pop. tot. 227.

Courcelle (la), — Island; h.; dist. 1,250 m.; pop. 83.

Courcelles, — Neuvy-Sautour; — h.; dist. 1 k; pop. 311.

Cour-Chaillot (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 1 k.; pop. 14.

Courchamp, — Turny; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 97.

Cour d'Origny (la), — Sainte-Colombe-près l'Isle; h.; dist. 1 k.; pop. 96.

Cour de France (la), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 4.

Cour de Prunoy (la), — f; dist. 1,500 m.; pop. 8.

Cour des Césars (la), — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 43.

Cour des Faucheurs, (la) — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.

Cour des Prés (la), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.

Courgenay, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; — dist 8 k.; pop. ag. 696.; pop. tot. 777.

Court-Gilet (la), — Vaumort; — h.; dist. 100 m.; pop. 8.

Courgis, com. du canton de Chablis; dist. 6 k; pop. tot. 670.

Cour (la grand'), — Savigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Courlis (les), — Branches, — f.; dist. 4 k.; pop. 12.

Courlon, com. du canton de Sergines; dist. 7 k.; pop. ag. 1,264.; pop. tot. 1,267.

Courmont, hameau dépendant des communes de Pailly et Plessis-Saint-Jean.

dist. { Pailly, 500 m., pop. 2.
Plessis-St-Jean, 500 m. pop. 2.

Courots (les), — Champignelles; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.

Courraux (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 14.

Courris (les), — Diges; — h.; dist. 4 k.; pop. 51.

Courroy, — Grange-le-Bocage; — h.; dist. 4 k.; pop. 147.

Cours, — Grimault; — h.; dist. 4,024 m.; pop. 58.

Cours (les), — Sainpuits; — h.; dist.

4 k.; pop. 95.
Cours des Mailly, — Mailly-la-Ville; — dist. 1,200 m.; pop. 13. Autrefois siége de la justice seigneuriale des deux Mailly.
Courson, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 22 k.; pop. ag.: 1,258; pop. tot. 1,552.
Courtenay, — Vermanton; — h.; dist. 5 k.; pop. 34.
Courterolles. — Guillon; — h; dist. 1 k.; pop. 195.
Courtes-Lames (les), — Chassignelles; — maison écl.; dist. 2 k; pop. 2.
Cour-Têtu (la), — Saint-Privé; — manœuv.; dist. 3,500 m.; pop. 4.
Court-Gain, — Sommecaise; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 6.
Court-Gain, — Villeneuve-les-Genêts; f.; dist. 700 m.; pop. 6.
Courtoin, com. du canton de Chéroy; dist. 12 k.; pop. ag. 15.; pop tot. 108.
Courtois, com. du canton de Sens (sud); dist. 4 k.; pop. tot. 207.
Cour-Vieille (la), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop 15.
Cousin-la-Roche, — Avallon; — h.; dist. 600 m. pop. 353.
Cousin-le-Pont, — Avallon; — h.; dist. 600 m.; pop. 562
Coutarnoux, com. du canton de l'Isle-sur-Serain, dist. 4 k.; pop. tot. 354.
Coutarnoux, — Sainte-Colombe près l'Isle; — h.; dist. 3 k.; pop. 5.
Coutelée (la), — Lavau; — manœuv.; dist. 3400 m.; pop. 8.
Coutels (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 7.
Couturière (la), — Saint-Maurice-Thizouaille; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 5.
Couverte, — Poinchy; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Crain, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne; dist. 1 k.; pop. ag. 615; pop. tot. 915.
Crançons (les), — Toucy; — moul. et h.; dist. 2 k.; pop. 34.
Cranne (la), — Rogny; — h. et f.; dist. 2 k.; pop. 16.
Crapaudière (la), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 2.
Cravan, com. du canton de Vermanton; dist. 5 k.; pop. ag. 1,110.; pop. tot. 1,328.
Cray. — Chamoux; — h.; dist. 2 k.; pop. 204.
Crécy, — Avrolles, — f.; dist. 4 k.; pop. 53.
Creuse (la), — Stigny; — h.; dist. 260 m; pop. 5.
Creusets (les), — Charny; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 5.
Creusiaterie (la), — Lavau; — f.; dist. 720 m; pop. 15.
Creusots (les), — Saint-Sauveur; — m. i.; dist. 4 k.; pop 3.
Creux (les), — Saint-Privé; — h.; dist. 4 k.; pop. 43.
Creuzilles, — Merry-la-Vallée; — h. dist 2,300 m., pop. 29.
Creuzoterie (la), — Dicy; — m. i.; dist 1,300 m.; pop. 4.
Créverats (les), — Cerisiers; — h.; dist. 2,550 m.; pop. 13.
Croisé (le), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 1200 m.; pop. 24.
Croix (la), — Beauvoir; — h.; dist. 300 m.; pop. 61.
Croix (la), — Hauterive — h.; dist. 400 m.; pop. 44.
Croix (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 86.
Croix (les), — Chablis; — moul.; dist. 500 m.; pop. 3.
Croix-Blanche (la), — Villegardin; — h.; dist. 1200 m.; pop. 16.
Croix-Carrée (la), — Venoy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 76.
Croix-Gallard, (la), — Avrolles, — h.; dist. 3700 m.; pop. 16.
Croix-Missipierre (la), — Verlin; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Croix-Pilate (la), — Saint-Cyr-les-Colons; h.; dist. 4 k.; pop. 55.
Croix-Ramonet (la), — Merry-sur-Yonne; — tuil. et f.; dist. 3,520 m.; pop. 54.
Crôle-le-Haut, — Coulangeron; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 48.
Crosiers (les), — Champcevrais; — f.; dist. 6 k.; pop. 7.
Crosle (le), — Escamps; — h.; dist. 5 k.; pop. 55.
Crosley, — Les Siéges; — f.; dist.

1530 m.; pop. 4.
Crot (le), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 900 m.; pop. 77.
Crot (le), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 5500 m ; pop. 35.
Crot-au-pain (le), — Asnières; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Crot-aux-Moines (le), — Beaumont; — Port aux vins sur l'Yonne; dist. 2 k.; pop. 4.
Crot-Courcelles (le), — Cruzy ; — f.; dist. 6 k.; pop. 10.
Crot-de-la-Reine (le), — Sementron; — h.; dist. 1 k.; pop. 19.
Crot-du-Sablon (le), — Villiers-Saint-Benoit; — h.; dist. 800 m ; pop. 10.
Crots (les), — Villiers-Saint-Benoît; — m. i.; dist. 3600 m.; pop 4.
Croupions (les), — Mézilles; — manœuv.; dist. 2160 m.; pop. 8.
Crouteaux (les), — Villefranche; — h.; dist. 2 k.; pop. 59.
Crouzille, — Champignelles; — h.; dist. 2 k.; pop. 11.
Cruzy, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 32 k.; pop. ag. 1008; pop. tot. 1196.
Cry, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 13 k.; pop. ag. 329; pop. tot. 368.
Cuchot, — Venisy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 145.
Cudot, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault; 2 k.; pop. ag. 209; pop. tot. 722.
Cueillis (les), — Saints; — h.; dist. 2 k.; pop. 88.
Cuissy,—Ouanne;—h.; dist. 1 k.; pop. 71.
Cuivre (le), — Champignelles; — f.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Culanerie (la), — Champignelles; — f.; dist. 4 k ; pop. 6.
Cul-de-sac (le), — Saint-Georges; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Cul-de-Sac (le), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Culêtre, — Domecy-sur-Cure; — h.; dist. 2100 m.; pop. 55
Cure, — Domecy-sur-Cure; h.; dist. 1400 m.; pop. 146.
Curés (les), — Fontenoy; — h.; dist. 4 k.; pop. 17.
Curés (les), — Pourrain; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Curly, — Auxerre; — f.; dist. 6400 m.; pop. 12.
Curly,— Venoy; — moul.; dist. 2 k.; pop. 3.
Curly, — Villeneuve-Saint-Salve; — h.; dist. 2 k.; pop. 27.
Cury, — Chastenay ; — h.; dist. 1 k.; pop. 94.
Cussy-les-Forges, com. du canton de Guillon; dist. 7 k.; pop. ag. 535; pop. tot. 706.
Cusy, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 1 k.; pop. tot. 277.
Cuy, com. du canton de Pont-sur-Yonne; dist. 6 k.; pop. ag. 311; pop. tot. 322.

D.

Dagoureaux (les), — Ronchères; — f., dist 2160 m.; pop. 8.
Dalibeaux (les), — Mézilles; — h.; dist. 2 k.; pop. 39
Dalibaux (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.
Dame-Canne (la), — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 250 m.; pop. 9.
Dannemoine, com. du canton de Tonnerre, dist. 5 k.; pop. ag. 647; pop. tot. 651.
Dannery, — Sept-Fonds; — f.; dist. 2200 m.; pop. 11.
Dânons (les), — Bléneau; — f.; dist. 3 k ; pop. 11.
Danons (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Darbois (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.

Darbois (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 22.
Daubignies (les), — Précy ; — h.; dist. 1550 m.; pop. 11.
Dauges (les), — Paron ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 18.
Dauges (les), — Saint-Valérien ; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Dauvergnes (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Davids (les), — Malicorne ; — h.; dist. 1500 m ; pop. 13.
Davids (les), — Merry-la-Vallée ; — h.; dist. 1700 m.; pop. 44.
Dazonnerie (la), — Prunoy ; — h.; dist. 4 k ; pop. 25.
Débats (les), — Perreux ; — h.; dist. 4500 m.; pop. 5.
Débonnerie (la), — Chevillon ; — f.; dist. 1400 m.; pop. 9.
Déchausserie (la), — Lavau ; — h.; dist. 1260 m ; pop. 13.
Défanderie (la), — Vernoy ; — h.; dist. 300 m.; pop 3.
Deffand (le), — Saints ; — h.; dist. 4 k.; pop. 196.
Deffand (le), — Saints ; — moul.; dist. 4 k.; pop. 6.
Deffroy (le), — Vireaux ; — f.; dist. 4 k.; pop. 8.
Degrignons (les), — Rousson ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 4.
Déicys (les), — Précy ; — h.; dist. 1800 m.; pop. 33.
Delaboires (les), — Champignelles ; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.
Delamours (les), — Malicorne ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 13.
Delanoues (les), — Chevillon ; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Delavoix (les), — Bœurs ; — h.; dist. 1850 m.; pop. 37.
Delétangs (les), — Champcevrais , — f.; dist. 3 k ; pop. 14.
Delétangs (les), — Grandchamp ; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Delétaux (les), — Champignelles ; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Delomas (les), — Perreux ; — h.; dist. 500 m.; pop. 12.
Delomaserie (la), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — m. i.; dist 3 k.; pop. 3.
Deniots (les), — Vernoy ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 14.
Denis (les), — Champignelles ; — f.; dist. 4 k.; pop 9.
Denisière (la), — Rogny ; — f.; dist. 1 k.; pop. 14.
Denisots (les), — Lavau ; — h.; dist. 4060 m.; pop. 20.
Déplats (les), hameau dépendant des com. de Lalande et Levis.
dist. { Levis, 4 k.; pop. 22. / Lalande, 2300 m.; pop. 4.
Deschamps (les), — Diges ; — h.; dist. 1200 m.; pop. 15.
Desjeux (les), — Vaudeurs ; — h.; dist. 1170 m.; pop. 6.
Deslaux (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 21.
Détrouble (la), — Moutiers ; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Devaux (les), — Treigny ; — h.; dist. 2 k.; pop. 58.
Devernerie (la), — Villiers-Saint-Benoît ; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 4.
Dévots (les), — Charny ; — h.; dist. 600 m.; pop. 7.
Dezans (les), — Précy ; — h.; dist. 1,650 m.; pop. 35.
Diancy, — Treigny ; — h.; dist. 2 k.; pop. 114.
Dicy, com. du canton de Charny ; dist. 6. k.; pop. ag. 132 ; pop. tot. 550.
Dieu-l'Amant, — Montacher ; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 22.
Diges, com. du canton de Toucy ; dist. 2 k.; pop. ag. 129 ; pop. tot. 723.
Dillo, com. du canton de Cerisiers ; dist. 8 k.; pop. tot. 170.
Dionnets (les), — Villefranche ; — f. et manœuv.; dist. 1,500 m.; pop. 15.
Dissangis, com. du canton de l'Isle-sur-Serain ; dist. 3 k.; pop. ag. 315 ; pop. tot. 321.
Dixmont, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne ; dist. 11 k.; pop. ag. 563 ; pop. tot. 1637.
Doigts (les), — Parly ; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 35.
Dollets (les), — Champignelles ; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.

Dollot, com. du canton de Chéroy; dist. 6 k.; pop. ag. 267; pop. tot. 537.
Domats, com. du canton de Chéroy; dist. 11 k.; pop. ag. 252; pop. tot. 884.
Domats (les), — Dicy; — h.; dist. 3 k.; pop. 26.
Domats (les), — Perreux; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 7.
Domecy-sur-Cure, com. du canton de Vézelay; dist. 11 k.; pop. ag. 205.; pop. tot. 958.
Domecy-sur-le-Vault, com. du canton d'Avallon; dist. 6. k.; pop. tot. 381.
Domines (les), — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 10.
Domınons (les), — Moutiers; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Donchys (les), — Villefranche; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 20.
Donjon (le), — Beauvoir; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 21.
Donjon du Bouchot (le), — Auxerre; — maison de plaisance; dist. 2 k.; pop. 2.
Dontans (les,) — Lavau; h.; dist. 1,700 m.; pop. 12.
Donzy, — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h. et moul.; dist. 1 k.; pop. 44.
Dordans (les), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Dorinière (la), — Malicorne; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Dorins (les), — Villefranche; — h.; dist. 1800 m.; pop. 19.
Dornets (les), — Savigny; — h.; dist. 2500 m; pop. 38.
Doués (les), — Moulins près Noyers; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Dourus (les), — Mézilles; — h.; dist. 3900 m.; pop. 16.
Dracy, com. du canton de Toucy; dist. 4 k.; pop. ag. 216; pop. tot. 717.
Dreux (les), — Villefranche; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Drillons (les), — Beugnon; — h.; dist. 2 k.; pop. 31.
Drillons (les), — Fontaines; — h.; dist. 1520 m.; pop. 53.
Drillons (les), — Merry-Sec; — h.; dist. 600 m.; pop. 13.
Drillons (les), — Vernoy; — h.; dist. 100 m.; pop. 26.
Droins (les), — Villiers-Saint-Benoît; h.; dist. 3,500 m.; pop. 13.
Druyes, com. du canton de Courson; dist. 12 k.; pop. ag. 595; pop. tot. 927.
Dubois (les), — Moutiers; — h.; dist. 4 k.; pop. 39.
Dubois (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 26.
Dubourgs (les), — Fontenoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 25.
Duchy; — Avrolles; — f.; dist. 3 k.; pop. 15.
Duchy, — Avrolles; — maison écl.; dist 3 k.; pop. 4.
Ducnne, — Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Dumands (les), — Dicy; — h.; dist. 2500 m.; pop. 98.
Dumants (les), — Jouy; — h.; dist. 800 m.; pop. 8.
Dumonts (les), — Monéteau; — h.; dist. 2 k; pop. 63.
Duports (les), — Subligny; — h.; dist. 1500 m.; pop. 18.
Duprés (les), — Saint-Martin-des Champs; f.; dist. 2,880 m.; pop. 12.
Duprez (les), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 1 k.; pop. 37.
Dupuits-d'en-bas (les), — Saints; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Dupuits-d'en-haut (les),—Saints;— h.; dist. 1,250 m.; pop. 32.
Duquets (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2,400 m.; pop. 9.
Duranderie (la), — Champcevrais; — m. i. dist. 2,500 m.; pop. 4.
Durands (les), — Précy; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 13.
Duvalerie (la),— Sépeaux; m. i.; dist. 4 k.; pop. 8.
Dyé, com. du canton de Flogny; dist. 6 k.; pop. ag. 473; pop. tot. 478.

E.

Eaux-Bues (les), — Mézilles; — manœuv.; dist. 3,040 m.; pop. 4.
Ecarris (l'), — Saint-Valérien; — h.; dist. 2,500 m ; pop. 38.
Echarlis (les), — Villefranche ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 61.
Echarlis (les vieux), — Villefranche; — h.; dist. 5,400 m.; pop. 37.
Echauderie (l') — Saint-Valérien ; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 9.
Echelottes, — Parly ; — h.; dist. 2 k.; pop. 29.
Ecluse (l'), — Cheney ; — maison écl.; dist. 250 m.; pop. 4.
Ecluse n° 73 (l'), — Cry ; — maison écl.; dist. 100 m.; pop. 3.
Ecluse n° 74, (l') — Cry ; — maison écl.; dist. 200 m.; pop. 4.
Ecluse (l'), — Dannemoine ; — maison écl.; dist. 500 m.; pop. x.
Ecluse n° 100 (l'), — Flogny ; — maison écl.; dist. 500 m.; pop. 5.
Ecluse n° 101 (l'), — Flogny; — maison écl.; dist. 800 m.; pop. 3.
Ecluse n° 102 (l'), — Flogny ; — maison écl.; dist. 1,700 m.; pop. 3.
Ecluse (l'), — Migennes; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 19.
Ecluse (l'), — Pacy ; — maison écl.; dist. 1 k.; pop. 3.
Ecluse n° 103 (l'), — Percey ; — maison écl.; dist. 500 m.; pop. 6.
Ecluse n° 104 (l'), — Percey ; — maison écl.; dist. 400 m ; pop. 3.
Ecluse n° 72 (l'), — Perrigny-sur-Armançon ; — maison écl.; dist. 200 m.; pop. 3.
Ecluse n° 76 (l'), — Ravières ; — maison écl.; dist. 320 m.; pop. 3.
Ecluse d'Ancy-le-Franc (l'), — Ancy-le-Franc ; — maison écl.; dist. 1 k.; pop. 6.
Ecluse d'Arcot (l'), — Tonnerre; — maison écl.; dist. 4 k.; pop. 3.
Ecluse d'Atre (l'), — Saint-Martin-sur-Armançon.; — maison écl.; dist. 2 k.; pop. 2.

Ecluse d'Augy (l'), — Auxerre ; — maison écl.; dist. 3,330 m.; pop. 7.
Ecluse de Batillier (l'), — Lézinnes; — maison écl.; dist. 200 m.; pop. 3.
Ecluse de Bèze (l'), — Lucy-sur-Yonne, maison écl.; dist. 1,250 m.; pop. 2.
Ecluse de Champagne (l'), — Argenteuil ; — maison écl.; dist. 2 k.; pop. 3.
Ecluse de Chassignelles (l'), — Chassignelles ; — maison écl.; dist. 100 m.; pop. 3.
Ecluse de Crain (l'), — Coulanges-sur-Yonne ; — dist. 1 k.; pop. 2
Ecluse de Mailly-le-Château (l'), — Mailly-le-Château ; — écl.; dist. 1,700 m.; pop. 5.
Ecluse de Magny (l'), — Châtel-Censoir ; — maison écl.; dist. 2 k.; pop. 2.
Ecluse de Moloise (l'). — Chassignelles ; — maison écl.; dist. 3 k.; pop. 6.
Ecluse de Rapille (l'), — Argenteuil ; — maison écl.; dist. 1 k.; pop. 4.
Ecluse de Saint-Agnan (l'), — Sainte-Pallaye ; — maison écl.; dist. 2 k.; pop. 5.
Ecluse Saint-Maur (l'), — Sery ; — maison écl.; dist. 780 m.; pop. 5.
Ecluse de Sainte-Pallaye (l'), — Sainte-Pallaye ; — maison écl.; dist. 1 k.; pop 3.
Ecluse de Sery (l'), — Sery ; — maison écl.; dist. 420 m.; pop. 2.
Ecluse de Toussac (l'), — Escolives ; — maison écl.; dist. 2 k. ; pop. 2.
Ecluse des Dames (l'), — Prégilbert ; — maison écl.; dist. 1,500 m.; pop. 3.
Ecluse des Noues (l'), — Saint-Vinnemer ; — maison écl.; dist. 1,250 m.; pop. 3.
Ecluse du Barrage de Preuilly (l'). — Auxerre ; — maison écl.; dist. 2,170 m.; pop. 3.

Ecluse du Boutoir (l'), — Brienon ; — maison écl·; dist. 1 k.; pop. 2.
Ecluse du Moulin-Neuf (l'), — Brienon ; maison écl.; dist. 2 k.; pop. 2.
Ecluse du Parc (l'), — Mailly-le-Château ; — maison écl .; dist. 1,725 m.; pop. 8.
Ecoles (les), — Sementron ; — h.; dist. 3 k.; pop. 29.
Ecuriaux (les), — Vaudeurs; — h.; dist. 4 165 m.; pop. 23.
Eglard, — Noyers; — moul.; dist. 2,118 m.; pop. 4.
Egleny, com. du canton de Toucy; dist. 10 k.; pop. ag.; 278 ; pop. tot. 578.
Egriselles, — Venoy ;— h.; dist 2 k.; pop. 255.
Egriselles-le-Bocage, com. du canton de Sens (sud); — dist. 12 k.; pop. ag 188 ; pop. tot. 1200.
Elus, — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.
Elveau, — Savigny; — moul. ; dist. 1 k.; pop. 11.
Enfants (les), — Bœurs; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 19.
Enfourchure (l'), — Dixmont ; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 13.
Entonnoir (l'), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 15 m.; pop. 9.
Entonnoirs (les) — Montacher; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 23.
Epalu (l'), — Bléneau; — moul.; dist. 250 m.; pop. 9.
Epenards (les), — Gron ; — h.; dist. 1 k.; pop. 73.
Epine (l'), — Toucy; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Epine (la haute) ou les Bouleaux, Rousson;— h.; dist. 3 k.; pop. 16.
Epine (la haute), — Villeneuve-sur-Yonne ; — h.; dist. 4 k.; pop. 144.
Epineau, — Epineau-les-Voves ; — dist. 1 k.; pop. 19.
Epineau-les-Voves, com. du canton de Joigny ; dist. 8 k.; pop. ag. 450; pop. tot. 496.
Epines (les), — La Ferté-Loupière ; — h ; dist. 3 k.; pop. 18.
Epinette (l'), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.
Epinettes (les), — Verlin; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 30.
Epineuil, com. du canton de Tonnerre ; — dist. 3 k.; pop. ag. 565.; pop. tot. 578.
Epinoy (l'), — Beauvoir; — h.; dist. 500 m ; pop. 74.
Epinoy (l'), — Leugny; — h.; dist. 1,700 m.; pop. 32
Epizy-la-Santé,— Joigny ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 63.
Erable (l'), — Ouanne; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 28.
Eronce (l'), — Domats; — h. et moul.; dist. 2 k.; pop. 21.
Escamps, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; — dist. 10 k.; pop. ag.; 270; pop. 1097.
Escolives, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; — dist. 6 k.; pop. ag. 213; pop. tot. 501.
Esnon, com. du canton de Brienon ; dist. 3 k.; pop. ag. 314; pop. tot. 484.
Essards (les), — Bagneaux; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Essarts (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1,200 m.; pop. 5.
Essarts (les petits), — Flacy; — f.; dist. 4 k.; pop. 3.
Essert, com. du canton de Vermanton; — dist. 6 k.; pop. tot. 198.
Estrée, — Magny ; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 201.
Etais-la-Sauvain, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne; dist. 17 k.; pop. ag. 335.; pop tot. 1828.
Etang (l'), — Dicy; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 3.
Etang (l'), Malicorne; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Etang (l'),—Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 6.
Etang-au-Nain (l'), — Saint-Léger ; h.; dist. 1,600 m ; pop. 5.
Etang de la Canne (l'), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Etang de la Grue (l'), — Chevillon; m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 1.
Etang des Peux (l'), — Diges; h.; dist. 3 k.; pop. 2.

Etang des Pierres (l'), — Villegardin; — m. i.; dist. 3,900 m.; pop. x.
Etang du four (l'), — Lavau; — f.; dist. 2,820 m.; pop. 7.
Etang du Roi (l'), — Saint-Léger; h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Etang Neuf (l'), — Champcevrais; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Etang Neuf (l'), — Champignelles; — f.; dist. 6 k.; pop. 5.
Etang Neuf (l'), — Villeneuve-la-Dondagre; — f.; dist. 2 k.; pop. 5
Etang (l'), ou Chaumes Blanches — Vézelay; — h.; dist. 2,180 m.; pop. 94.
Etangs (les), — Cudot; — h.; dist. 600 m.; pop. 17.
Etangs de Vertron (les), — Montacher; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 40.
Etaule, com. du canton d'Avallon; dist. 4 k.; pop. ag. 204; pop. tot. 536.

Etaules le haut, — Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 1 k.; pop. 143.
Etiffiaux (les), — Prunoy; — f.; dist. 3200 m.; pop. 10.
Etigny, com. du canton de Sens (sud), dist 8 k.; pop. ag. 275; pop. tot. 492.
Etivey, com. du canton de Noyers; dist. 19 k.; pop. ag. 471; pop. tot. 634.
Etourny (l'), — Vernoy; — f.; dist. 300 m.; pop. 12.
Etrizy, — Ouanne; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 43.
Etubis (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 12.
Evêques (les), — Fontaines; — h.; dist. 3,340 m.; pop. 24.
Evry, com. du canton de Pont-sur-Yonne; — dist. 5 k.; pop. ag. 249; pop. tot. 257.

F.

Facinats (les), — Précy; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 8.
Fagots (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Fahoilles (les), — Mézilles; — h.; dist. 3 k.; pop. 6.
Faïencerie (la), — Toucy; — h.; dist. 4 k.; pop. 7.
Faisanderie (la), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 7.
Faix, — Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 250 m.; pop. 67.
Farge, — Brosses; — h.; dist. 2 k.; pop. 80.
Farquerie (la), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 15.
Faubourgs (les), — Bussières; — h.; dist. 200 m.; pop. 41.
Faubourgs (les), — Neuilly; — h.; dist. 500 m.; pop. 9.
Fauchaterie (la), — Les Ormes; — m. i.; dist. 1,700 m.; pop. 5.
Faucheterie (la), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Faule (la), — Noyers; — f.; dist. 3,963 m.; pop. 5.

Faulin, — Lichères près Vézelay; — f.; dist. 1 k.; pop. 13.
Fausse-Sauge (la), — Mézilles; — h.; dist. 2,160 m.; pop. 22.
Fauvin, — Druyes; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Favereaux (les), — Précy; h.; dist. 1 k.; pop. 48.
Favrots (les), hameau dépendant des communes de Saint-Martin-d'Ordon et Verlin.
dist. { Saint-Martin-d'Ordon; 2,200 m.; pop. 62.
Verlin; 4 k.; pop. 6.
Fay (le), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 173.
Fayette (la), — Molosmes; — f.; dist. 4 k.; pop. 8.
Fays (le), — Cerisiers; — h.; dist. 4,665 m.; pop. 90.
Fays (le), — Turny.; — h.; dist. 5,700 m.; pop. 229.
Ferme (la), — Poilly; ch. et f.; dist. 200 m.; pop. 21.
Ferme (la), — Saint-Agnan; — f.; dist. 400 m.; pop. 9.

Ferme-Bourguignat (la), — Cruzy ;— f.; dist.; pop. 10.
Ferme de Beauvais (la), — Jully ; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 6.
Ferme de Frétoy (la), — Grimault ;— f.; dist. 2,295 m.; pop. 11.
Ferme de Jully (la), — Jully ; — f.; dist. 1,450 m.; pop. 5.
Ferme de la Montagne (la), — Sennevoy-le-haut; — f.; dist. 600 m.; pop. 9.
Ferme de Saint-Marc (la), — Nuits; f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Ferme des Pères (la), dit le petit Vaucharme, — Noyers; — f.; dist. 6005 m.; pop. 5.
Ferme du Château (la), — Hauterive ; — f.; dist. 200 m.; pop. 9.
Ferme du haut de Fontenelle (la), ou Ferme de Simonnet, — Lixy ; — f.; dist. 2,800 m.; pop. 2.
Ferme du Moulin (la), — Civry; — moul. et f.; dist. 1 k.; pop. 9.
Ferme-Parrigot,— Lasson ; — f.; dist. 700 m.; pop. 5.
Ferme-Picard (la), — Cruzy ; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Fermes (les), — Sainte-Vertu — f.; dist. 300 m.; pop. 6.
Fermes de l'Affichot (les), — Annay-sur-Serain ; — f.; dist. 2,924 m. ; pop. 6.
Fermes Martenot (les), — Cruzy ; — f.; dist. 4 k.; pop. 25.
Fermière (la), hameau dépendant des com. de Chevannes et Escamps.
dist. { Chevannes, 3 k.; pop. 6. / Escamps, 2 k.; pop. 12.
Ferranderie (la), — Marchais-Beton ; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 10.
Ferrier (le), — Lavau ; — f.; dist. 2,660 m.; pop. 6.
Ferrier (le), — Saint-Fargeau ; — f.; dist. 720 m.; pop. 16.
Ferrier (le), — Tannerre ;— h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Ferrier (le), — Villeneuve-les-Genêts ; — f.; dist. 2,100 m.; pop. 7.
Ferrier de la rive des bois (le), — Lavau , — manœuv.; dist. 3280 m.; pop. 3.
Ferrière-d'en-bas (la), hameau dépendant des communes de Fontaines et Fontenoy.
dist. { Fontaines, 2,600 m.; pop. 7. / Fontenoy, 6 k.; pop. 27.
Ferrière-d'en-haut (la), — Fontenoy ; — h.; dist. 5 k.; pop. 22.
Ferrières, — Andryes ; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 216.
Ferté-Loupière (la), com. du canton Charny; dist. 12 k.; pop. ag. 420; pop. tot. 148.
Ferté (la vieille), — La Ferté-Loupière; —chât.; dist. 1,500 m.; pop. 56.
Fertés (les), — Perreux , — f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Festigny, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne ; — dist. 3 k.; pop. ag. 283; pop. tot. 286.
Feuillettes (les), — Moutiers ; — h.; dist. 6 k.; pop. 6.
Fièvres (les), — La Ferté-Loupière ; — h.; dist.; 2,500 m.; pop. 54.
Fillons (les), — Saint-Privé ; — f.; dist. 1,100 m.; pop. 10.
Filonnière (la), — Saint-Privé ; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Filouterie (la), dit le petit moulin. — Cudot ; — m. i.; dist. 600 m.; pop. 6.
Finance (la), — Piffonds ; — h.; dist. 2 k.; pop. 11.
Finerie (la), — Villeneuve-les-Genêts ; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Flacy, com. du canton de Sergines, dist. 11 k.; pop. ag. 277 ; pop. tot. 381.
Flacy, — Sainpuits ; — f.; dist. 3 k; pop. 16.
Flandres — Villeneuve-sur-Yonne ; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 77.
Fléaux (les), — Champignelles ; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 24.
Flets (les), — Saint-Aubin-Château-Neuf ; — h.; dist. 5,200 m.; pop. 6.
Fleurigny, com. du canton de Sergines, dist. 11 k.; pop. ag. 258 ; pop. tot. 557.
Fleury, com. du canton d'Aillant ;— dist. 9 k.; pop. ag. 1,460 ; pop. tot. 1521.
Fleurys (les), — Malay-le-Vicomte ;— h ; dist. 6 k ; pop. 52.
Fley, com. du canton de Tonnerre; dist. 11 k.; pop. ag. 408.; pop. tot. 416.

Flogny, chef-lieu de canton, arrondissement de Tonnerre ; — dist 15 k.; pop. ag 405 ; pop. tot. 442.
Flot-Mesnil (le), — Jouy ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Fluris (les), — Malicorne ; — h.; dist. 3 k.; pop. 28.
Foie-du-Corps (le), — Saint-Loup-d'Ordon ; — h.; dist. 1 k.; pop. 27.
Foissy, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque ; dist. 5 k.; pop. ag. 438 ; pop. tot. 753.
Foissy-les-Vézelay, com. du canton de Vézelay ; — dist. 7 k.; pop. ag. 447 ; pop. tot. 454.
Foix (les), — Vaudeurs ; — h.; dist. 2,490 m.; pop. 16.
Folie (la), — Bléneau ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 12.
Folie (la), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 2,300 m.; pop. 4.
Folie (la), — Jully ; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 76.
Folie (la), — Les Bordes ; — h.; dist. 4 k.; pop. 13.
Folie (la), — Les Sièges ; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 13.
Folie (la), — Saint-Sauveur ; — f.; dist. 4 k.; pop. 12.
Folie (la), — Treigny ; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Folie (la), — Trucy-sur-Yonne ; f.; dist. 3,700 m.; pop. 5.
Folie (la grande), — Lavau ; — f.; dist. 3,440 m.; pop. 7.
Folie (la Petite), — Lavau ; — h.; dist. 3,360 m.; pop. 13.
Folie (la Petite), — Les Sièges ; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 9.
Folie-Marotte (la), — La Chapelle-sur-Oreuse ; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 4.
Folellerie, — Châtel-Censoir ; — f.; dist 2 k.; pop. 6.
Folle-Pensée, — Gurgy ; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 4.
Follets (les), — Rogny ; — f.; dist. 4 k.; pop. 9.
Foltiers (les), — Saint-Fargeau ; f.; dist. 2,600 m.; pop 10.
Fontaine (la), — Chêne-Arnoult ; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 7.
Fontaine (la), — Chevillon ; — h.; dist. 500 m.; pop. 19.
Fontaine (la), — Fontenouilles ; — m. i ; dist 200 m.; pop. 8.
Fontaine (la), — La Celle-Saint-Cyr ; h.; dist. 300 m.; pop. 43.
Fontaine (la), — Les Bordes ; — h.; dist 3 k.; pop. 22.
Fontaine (les), — Ouanne ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 6.
Fontaine, — Sainpuits ; — h.; dist. 2 k.; pop. 29.
Fontaine, — Saint-Valérien ; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 153.
Fontaine-belle, — La Ferté-Loupière ; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Fontaine-Bougué (la), — Etais ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 56.
Fontaine-bouillante (la), — Vernoy ; — h.; dist. 350 m.; pop. 7.
Fontaine des Prudhommes (la), h. et tuil.; dépendant des communes de Lixy et Brannay.
dist. { Lixy, 2500 m.; pop. x.
Brannay, 1400 m.; pop. 10.
Fontaine-Géry (la), — Tonnerre ; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Fontaine (la grande), — Verlin ; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 4.
Fontaine-la-Gaillarde, com. du canton de Sens (nord), dist. 9 k.; pop. ag. 336 ; pop. tot. 379.
Fontaine madame (la), — Chevannes ; ch.; dist. 1 k.; pop. 11.
Fontaine-Tobour (la), — Verlin ; — h ; dist. 1,200 m.; pop. 8.
Fontainebleau (le petit), — Montacher ; — h.; dist. 700 m.; pop. 8.
Fontaines, com. du canton de Saint-Fargeau ; dist. 18 k.; pop. ag. 100 ; pop. tot. 1068.
Fontaines (les), — Egriselles-le-Bocage ; — manœuv.; dist. 1,500 m.; pop. 6.
Fontaines (les), — Fontaines ; — h.; dist. 100 m.; pop. 15.
Fontaines (les), — Grand-Champ ; — f.; dist. 400 m.; pop. 4.
Fontaines (les), — Toucy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Fontaines (les Belles), — Moutiers ; — h.; dist. 3 k.; pop. 8.
Fonte (la), — Fley ; — m. i.; dist.

11 k.; pop. x.

Fontemois, — Joux-la-Ville; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 4.

Fontenailles, com. du canton de Courson; — dist. 3 k.; pop. ag. 144; pop. tot. 293.

Fontenailles, — Andryes; — h.; dist. 4,250 m.; pop. 272.

Fontenay-près-Chablis, com. du canton de Chablis; dist. 5 k.; pop. 305.

Fontenay-près-Vézelay, com. du canton de Vézelay; — dist. 7 k.; pop. ag. 150; pop. tot. 610.

Fontenay-sous-Fouronnes, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne; — dist. 10 k.; pop. tot. 234.

Fontenelle, — Lixy; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 176.

Fontenelle (la), — Taingy; — h.; dist. 500 m.; pop. 10.

Fontenilles, — Brosses; — h.; dist. 700 m.; pop. 291.

Fontenouilles, com. du canton de Charny; — dist. 4 k.; pop. ag. 61; pop. tot. 518.

Fontenoy, com. du canton de Saint-Sauveur; dist. 10 k.; pop. ag. 145; pop. tot. 864.

Fonteny (le), — Lindry; — h.; dist. 700 m.; pop. 55.

Fontette, — Saint-Père; — h.; dist. 2,700 m.; pop. 204.

Fontinoy, — Bonchères; — h.; dist. 1,780 m.; pop. 16.

Forêt (la), — Chassignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. x.

Forêt (la), — Châtel-Censoir; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.

Forêt (la), — Diges; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.

Forêt (la), — Sainpuits; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.

Forêt (le petit), — Sementron; — m. i.; dist. 6 k.; pop. 3.

Forêt-Bréault ou Bérault, — Noyers; — h.; dist. 4,786 m.; pop. 16.

Forêt-Gallon (la), — Thury; — h.; dist. 2 k.; pop. 120.

Forêts (les), — Diges; — h.; dist. 7 k.; pop. 22.

Forêts (les), — Leugny; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 21.

Forge (la), — Bléneau; — moul.; dist. 3 k.; pop. 11.

Forge (la), — Chambeugle; — h.; dist. 3 k.; pop. 7.

Forge (la), — Malicorne; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.

Forge (la), — Moutiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.

Forge (la), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 1 k.; pop. 64.

Forge (la), — Saint-Privé; — moul.; dist. 400 m.; pop. 13.

Forge (la), — Tannerre; — usine; dist. 500 m.; pop. 10.

Forge-Colin (la), — Saint-Martin-des-Champs; — usine; dist. 1,560 m.; pop. 4.

Forge d'Aisy (la), — Aisy; — usine; dist. 400 m.; pop. 5.

Forge-Neuve (la), — Dracy; moul.; dist. 1,200 m.; pop. 8.

Forge (la petite), — Champignelles; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 3.

Forge-Ste-Colombe (la), — Ancy-le-Franc; — h. et usine; dist. 1 k.; pop. 262.

Forges (les), — Jully; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 193.

Forges de Frangey (les), — Vireaux; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.

Fort (le), — Mézilles; — ch. et f.; dist. 1,600 m.; pop. 13.

Fort-Sublot (le), — Sormery; — h.; dist. 6 k.; pop. 12.

Fosse (la), — Vallery; — moul.; dist. 1,600 m.; pop. 7.

Fosse-aux-Prêtres, — Druyes; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 6.

Fosse-aux-Vaches (la), — Sens; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.

Fosse-Rouge (la), — Villeneuve-sur-Yonne; — maison de plaisance; — dist. 4 k.; pop. 2.

Fosse-Simon (la), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 3 k.; pop. 103.

Fossés (les), — Sennevoy-le-Bas; — f.; dist. 300 m.; pop. 10.

Fossés-Barreaux (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 680 m.; pop. 11.

Fossoy, — Lixy; — h.; dist. 4,400 m.; pop. 96.

Foucards (les), — Fontenoy ; — h.; dist. 1 k.; pop. 106.
Fouchères, com. du canton de Chéroy ; — dist. 10 k.; pop. 106. pop. tot. 442.
Fouchères, — Montigny ; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 4.
Fouchers (les), — Rogny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 16.
Foucheterie (la), — Sept-Fonds; f.; dist. 1,200 m.; pop. 6.
Fouets (les), — Dracy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 154.
Fougère(la),—St-Martin-sur-Ouanne; — m. i.; dist. 1,500 m.; pop. 5.
Fougilet, — Sougères ; — h.; dist. 4 k.; pop. 409.
Foulon (le), — Chablis ; — m. de c.; dist. 1 k.; pop. 3.
Foulon (le), — Chassy ; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.
Foulon (le), — Châtel-Censoir ; — moul.; dist. 3 k.; pop. 5.
Foulon (le), — Chêne-Arnoult ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 9.
Foulon (le),— Grandchamp ;— usine ; dist. 500 m.; pop. 9.
Foulon (le), — Toucy ; — usine ; dist. 500 m.; pop. 8.
Foulon (le),—St-Martin-des-Champs; — f. et usine; dist. 900m.; pop. 6.
Foulon (le), — Villiers-sur-Tholon ; f.; dist. 1,500 m.; pop. 1.
Foulon de la Rochette (le),— Avallon; — fabrique de draps ; — dist. 1,900 m.; pop. 11.
Foulon-Michaut (le), — Avallon ; — fabrique de draps ; dist. 2,100 m.; pop. 8.
Foulon-Vaussin(le),—Avallon;—fabrique de draps; dist. 1,350 m.;pop.10.
Foulons (les), — La Celle-Saint-Cyr ; h.; dist. 1,100 m.; pop. 7.
Foulons (les Vieux), — Précy ; — h.; dist. 1,250 m.; pop. 33.
Fouquereaux (les), — Prunoy ; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 16.
Fouquinerie (la), — Malicorne; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 10.
Four-à-Chaux (le), — Champcevrais; — m. i.; — dist. 2 k.; pop. 5.
Fourchette (la), — Brion ; — h.; dist. 3 k.; pop. 252.
Fourchons (les), — Sommecaise ; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 9.
Fournaudin, com. du canton de Cerisiers; dist. 13 k.; pop. ag. 196 ; pop. tot. 422.
Fourneau (le), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 2.
Fourneau (le), — Joigny ; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 3.
Fourneau (le), — Saint-Martin-des-Champs ; — maison de garde ; dist. 3,240 m.; pop. 4.
Fourneau (le), — Sommecaise; — moul.; dist. 1,400 m.; pop. 7.
Fourneau (le), — Theil ; — h.; dist. 1 k.; pop. 2.
Fourneau ou la Garenne,—Tonnerre; m. i.; 4 k.; pop. 4. (V. la Garenne).
Fourneau (le), — Villiers-Saint-Benoît ; — h.; dist. 600 m.; pop. 11.
Fourneau-Boulat (le), — La Villotte ; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 15.
Fourneau de bois noir (le),— Domats; — h.; dist. 200 m.; pop. 19.
Fourneaux (les), — Bussy-le-Repos ; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.
Fourneaux (les),— Dracy, — f.; dist. 1,200 m.; pop. 5.
Fourneaux (les), — Les Bordes ;— h.; dist. 2 k.; pop. 38.
Fourneaux (les), — Pacy ; — f.; dist. 5 k.; pop. 3.
Fourneaux (les), — Saint-Privé ; — f.; dist. 6.400 m.; pop. 14.
Fourneaux (les), — Venizy ; — h.; dist. 6,300 m.; pop. 257.
Fourneaux à chaux (les), — Dracy ; h.; dist. 500 m.; pop. 9.
Fournier (le), — Levis ; — h.; dist. 3 k.; pop. 44.
Fourniers (les).— Quarré-les-Tombes: — h.; dist. 5.300 m.; pop. 16.
Fourniers (les), — St-Loup-d'Ordon ; — h.; dist. 5.100 m.; pop. 12.
Fourniers-près-Breuillotte (les) — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 5,500 m.; pop. 9.
Fourolles-Saint-Aubin-Château-Neuf, — chat. et f.; dist. 4 k.; pop. 23.
Fouronnes, com. du canton de Courson ; — dist. 5 k.; pop. ag. 404 ;

Fourrés (les), Villeneuve-les-Genêts; pop. tot. 508.
— h.; dist. 1,570 m.; pop. 16.
Fourrières (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 11.
Fours (les), — Etigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 48.
Fours, — Toucy; — h.; dist. 3 k.; pop. 57.
Foutière (la), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Foutriers (les), — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 20.
Foyards (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 11.
Frace, — Jully; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.
Fraichet (le), — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 5.
Fraigues (les), — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 148.
Fraiziers (les), — Toucy; — h.; dist. 3 k.; pop. 5.
Francherie (la), — Rogny; — f.; dist. 2,800 m.; pop. 8.
Franchevaut, — Beugnon; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Francheville, — Villefranche; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 11.
Francœur, — Sormery; — h.; dist. 4 k.; pop. 65.
François (les), — Tannerre; h.; dist. 1 k.; pop. 67.
Franlieu, — Jully; — f.; dist. 1,300 m.; pop. 4.
Franville, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — chât. et f.; dist. 3 k.; pop. 19.
Frasse, — Lichères près Vézelay; — maison de garde; dist. 3 k.; pop. 5.
Frats (les), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 3 k.; pop. 14.
Frécambaut, — Charny; — h.; dist. 1 k.; pop. 34.
Fréchots (les), — Fleury; — h.; dist. 2 k.; pop. 49.
Fregers (les), — Domats; — h.; dist. 3 k.; pop. 14.
Fregers (les,) — Saint-Valérien; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 27.
Frégets, (les), — Villegardin; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Freins (les), — Louesmes; — f.; dist. 1,100 m.; pop. 6.
Frelats (les), — Malicorne; — h.; dist. 500 m.; pop. 9.
Frelats (les), — Marchais-Beton; — h.; dist. 200 m.; pop. 16.
Frelonnières (les), — Bléneau; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 2.
Fremeaux (les), — Prunoy; — h.; dist. 2,300 m.; (ce hameau a été détruit par le feu).
Fremillère (la), — Champcevrais; — f.; dist. 4,200 m.; pop. 13.
Fremillerie (la), — Lavau; — f.; dist. 3,140 m.; pop. 10.
Fremillerie (la), — Perreux; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 9.
Fremilloires (les), — Lavau; — h.; dist. 5,160 m.; pop. 54.
Freminets (les), — Champcevrais; — h. et f.; dist. 900 m.; pop. 14.
Frémys (les), — Tannerre; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 21.
Frémys (les), — Villefranche; — manœuv.; dist. 1,300 m.; pop. 16.
Fréneaux (les), — Saint-Valérien; — h.; dist. 2,700 m.; pop. 8.
Fresnes, com. du canton de Noyers; dist. 7 k.; pop. tot. 272.
Freslins (les), — Fouchères; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 4.
Freveaux (les), — Avrolles; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 51.
Frez (les), — Parly; — h.; dist. 2 k.; pop. 63.
Fricambeaux (les), — Perreux; — h.; dist. 3 k.; pop. 13.
Frileuse, — Charny; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 24.
Fringale (la), — Festigny; — m. i.; dist. 350 m.; pop. 3.
Fringale (la), — Lasson; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 4.
Friperie (la), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 46.
Frisons (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 1,400 m.; pop. 9.
Fritons (les), — Diges; — h.; dist. 1 k.; pop. 88.
Frontières (les), — Lindry; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Frossards (les), — Ronchères; — f.;

dist. 1,200 m.; pop. 4.
Froville, — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1,900 m.; pop. 8.
Fulvy, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 4 k.; pop. ag. 167; pop. tot. 177.
Fumée (la), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 1,750 m.; pop. 25.
Fumerault (le grand), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — chât.; dist. 4 k.; pop. 13.
Fumerault (le petit), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 4 k.; pop. 45.
Fusées (les), — Bœurs; — h.; dist. 1690 m.; pop. 60.
Fyé, com. du canton de Chablis; dist. 2 k.; pop. ag. 148; pop. tot. 152.

G.

Gabots (les), — Sépeaux; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 11.
Gadouille, (la), — Epineau-les-Voves; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 19.
Gagneaux (les), — Cerisiers; — dist. 2,420 m.; pop. 23.
Gaillarderie (la), — Etais; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Gaillards (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 30.
Gaillards (les), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Gaillards (les), — Vernoy; — h.; dist. 400 m.; pop. 4.
Gaillards (les), — Villethierry; — h.; dist. 900 m.; pop. 19.
Galaches (les), — Brannay; — h.; dist. 2,300 m.; pop. 11.
Galbant, — Voisines; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Galbaux (les), — Fournaudin; — h.; dist. 635 m.; pop. 50.
Galetas — Domats; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 21.
Galichets (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 41.
Gallefer, — Saint-Julien-du-Sault; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 14.
Gallois (les), — Etais; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.
Gallois (les), — Cornant; — h.; dist. 1 k.; pop. 55.
Gallons (les), — Lavau; — f.; dist. 4,300 m.; pop. 6.
Gallons (les), — Saints; h.; dist. 1 k.; pop. 9.
Gallot (le Grand); — Marsangis; — h.; dist. 2 k.; pop. 54.
Gallot (le Petit), — Marsangis; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 52.
Gallots (les), — Paron; — h.; dist. 1500 m.; pop. 22.
Ganges (les), — Lavau; — h.; dist. 5,520 m.; pop. 5.
Ganivets (les), — Champcevrais; — m. i.; dist. 600 m.; pop. 7.
Ganivets (les), — Saint-Privé; f.; — dist. 3300 m.; pop. 4.
Garangers (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 26.
Garciaux (les grands). — Précy — h.; dist. 1,600 m.; pop. 29.
Garciaux (les petits), — Précy; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 26.
Garde de Dieu (la), — Bussy-le-Repos, m. i.; dist. 2 k.; pop. 6.
Gardes (les), — Pourrain; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 37.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Argenteuil; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 3.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les); — Béon; — m. i.; dist. 1,900 m.; pop. 7.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Brienon; — m. i.; située proche l'écluse du Boutoir; dist. 1,200 m.; pop. 6.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Cézy; — h.; dist. 1 k; pop. 22.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Champlay; — m. i. dist. 1 k.; pop. 4.
Gardes Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Epineau-les-

Voves; — m. i.; dist. 1,500 m.; pop. 8.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Gron; — h.; dist. 500 m. pop. 11.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Jaulges; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 5.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les),— Junay; — h.; dist. 1 k.; pop. 4.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Pacy; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 3.
Gardes-Barrières du chemin de fer de Paris à Lyon (les), — Roffey; — h.; dist. 1 k.; pop. 14.
Gare du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Flogny; — h.; dist. 1,550 m.; pop. 14.
Gare du chemin de fer de Paris à Lyon (la),—Joigny;— h.; dist. 1 k.; pop. 45.
Gare du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 800 m.; pop. 11.
Gare du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 300 m.; pop. 16.
Garellerie (la), — Mézilles; — m. i.; dist. 1,860 m.; pop. 3.
Garenne (la), — Courson; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 16.
Garenne (la), — Diges; — h.; dist. 200 m.; pop. 8.
Garenne (la), — Malicorne; — h.; dist. 500 m.; pop. 9.
Garenne (la), — Plessis-Saint-Jean; — h.; dist. 600 m.; pop. 154.
Garenne (la),— St-Fargeau; — maison de garde; dist. 4,700 m.; pop. 3.
Garenne (la) ou le Fourneau, — Tonnerre; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 4.
Garenne Bois (la), — Ancy-le-Franc maison de garde; dist. 1 k.; pop. 4.
Garenne de la Royauté (la), — Saint-Fargeau; h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Garlet, — Molosmes; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.
Garniers (les), — Bléneau; — f.; dist. 1,200 m; pop. 13.
Garniers (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 35.
Garniers (les grands), — Chambeugle; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Garniers (les petits), — Chambeugle; — f.; dist. 1 k.; pop. 4.
Garrières (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 53.
Gassins (les), — Champignelles; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 14.
Gatine, — Branches; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.
Gatine Bauchet (la), — Treigny; — f.; dist. 4 k.; pop. 4.
Gatine de la Maison Rouge (la), — Treigny; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Gatine des bois de Bailly (la), — Saint-Fargeau; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 24.
Gatine des voiles (la), — Treigny; — f.; dist. 6 k.; pop. 9.
Gâtine du Cheneau (la), — Treigny; — moul.; dist. 1,500 m.; pop. 30.
Gâtis, — Saint-Germain-des-Champs; h.; dist. 1,500 m.; pop. 30.
Gauchers (les), — Fontenoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.
Gaudinière (la grande), — Champcevrais; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.
Gaudinière (la petite), — Champcevrais; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 5.
Gaudins (les), — Ronchères; — f.; dist. 800 m.; pop. 8.
Gaudins (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.
Gaudries (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 1.600 m.; pop. 26.
Gaudry, — Saint-Sauveur; — moul.; dist. 5 k.; pop. 9.
Gaufre (le), — Rogny; — f.; dist. 5 k.; pop. 9.
Gaufrerie (la), — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 9.
Gaugé, — Champignelles; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.
Gaugins (les), — hameau dépendant des communes de Cudot et Précy.
dist. { Cudot 1,500 m.; pop. 27. / Précy, 2,200 m.; pop. 28.
Gaugins (les), hameau dépendant des communes de Piffonds et Savigny.
dist. { Piffonds, 2 k.; pop. 39. / Savigny, 2,700 m.; pop. 11.
Gaujards (les), — Villegardin; — h.;

dist. 2,500 m.; pop. 35.
Gaule (la), — Champignelles ; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 12.
Gaullerie (la), — La Ferté-Loupière ; — h.; dist. 2 k.; pop. 37.
Gauthiers (les), — hameau dépendant des communes de Beauvoir et Parly.
dist. { Beauvoir, 1 k.; pop. 4.
Parly, 3,500 m.; pop. 29.
Gauthiers (les), — Mézilles ; — manœuv.; dist. 3,120 m.; pop. 6.
Gautiers (les),— Moutiers ;— h.; dist. 3 k.; pop. 13.
Gauthiers (les), — Piffonds ; — h.; dist. 3 k.; pop. 24.
Gauthiers (les), — Toucy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.
Gauville, — Saint-Julien-du-Sault ; — h.; dist. 1.600 m.; pop. 21.
Gauvilles (les),— Cudot ; — h. et f.; dist. 800 m.; pop. 13.
Gauvins (les), — Villeneuve-les-Genêts ;— h.; dist. 3,200 m.; pop. 11.
Gazon (le), — Pourrain ; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 36.
Gelains (les), — La Belliole ; — h.; dist. 350 m.; pop. 21.
Gelés (les), — Mézilles ; — m. i.; dist. 3,560 m.; pop. 3.
Gelins (les), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 150 m.; pop. 4.
Gélisses (les), — Grandchamp ; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 8.
Gémigny,— Thury ;— h.; dist. 1,250 m.; pop 62.
Gendres (les), — Fontenoy ; — h.; dist. 1 k.; pop. 38.
Gendrons (les),—Moulins-sur-Ouanne; f.; dist. 1,500 m.; pop. 7.
Gendrons (les),— Moutiers ;— f.; dist. 1,250 m.; pop. 7.
Gendrons (les), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 5 k.; pop. 7.
Genète (la), — Dracy ; — h. et f., dist. 2 k.; pop. 13.
Genêtière (la), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 1 k.; pop. 18.
Genétroy (le), — Foissy ; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 8.
Genièvres (les), — Dracy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Genièvres (les), — Fontaines ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 5.
Genièvres (les),— Saint-Léger ; — h.; dist. 3,600 m.; pop. 21.
Genièvres (les), — Toucy ; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 5.
Genouilly, — Provency ; — h.; dist. 1 k.; pop. 129.
Gentey (les), — Vernoy ; — f.; dist. 400 m.; pop. 10. (ancien château).
Georgeots (les). — Bussières ; — h.; dist. 1,600 m.; pop. 46.
Georgetterie (la), — Villeneuve-les-Genêts ; — f.; dist. 1 k., pop. 3.
Gerbaux (les),—Moulins-sur-Ouanne ; — h.; dist. 200 m.; pop. 52.
Gerbaux (les), — Saint-Privé ; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Gerbe d'orge, — Tonnerre ; — m. i.; dist. 250 m ; pop. 10.
Gerjus, hameau dépendant des communes de Villeblevin et St-Agnan.
dist. { Villeblevin, 553 m.; pop. 191.
Saint-Agnan, 4 k.; pop. 27.
Germainerie (la), — Villeneuve-les-Genêts ;— f.; dist. 1;720 m.; pop. 8.
Germigny, com. du canton de Saint-Florentin ; — dist. 4 k.; pop. ag. 443.; pop. tot. 656.
Germonds (les), — Villeneuve-les-Genêts ; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 38.
Géterie (la), — Tannerre ; f.; dist. 2,800 m.; pop. 9.
Gibardière (la), — Champignelles ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 6.
Gibon, — Leugny ; — h.; dist. 600 m.; pop. 22.
Gigny, com. du canton de Cruzy ; — dist. 7 k.; pop. ag. 428, pop. tot. 452.
Gilats (les Bas), — Toucy ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Gilats (les Hauts), — Toucy ; — ch. et f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Gilets (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing ;—h.; dist. 500 m.; pop. 81.
Gillietterie (la), — Saint-Valérien ; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Gilots (les), — Mézilles ; — f.; dist. 2,350 m.; pop. 8.
Gilsons (les),— Chevillon ; — f.; dist. 1.400 m.; pop. 21.
Giltons (les),— Villeneuve-sur-Yonne ; — h.; dist. 3 k.; pop. 78.

Girardins (les), — Lavau ; — h.; dist. 1,460 m.; pop. 10.
Girardots (les). — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Girardots (les), — Précy ; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 43.
Girards (les), — Charny ; — f.: dist. 1,200 m.; pop. 12.
Girards (les). — Fouchères ; — h.; dist. 600 m ; pop. 37.
Girards (les), — Précy ; — h.; dist. 600 m.; pop. 28.
Girards (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 4.
Girauderie (la), — Grandchamp ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 7.
Giraudes (les). — Perreux ; — h.; dist. 1 k.; pop. 29.
Girauds (les), — Saint-Fargeau ; — h.; dist. 2,440 m.; pop. 19.
Girolles, com. du canton d'Avallon dist. 8 k.; pop. 415.
Giroux (les), — Chevillon ; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.
Gisards (les), — Domats ; — h ; dist. 2 k.; pop. 22.
Gisy-les-Nobles, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; — dist. 4 k.; pop. ag. 633 ; pop. tot. 661.
Gitris (les). — Pont-sur-Yonne ; — tuil.; dist. 6 k.; pop. 3.
Giverlay ; — Champcevrais ; — f.; dist. 6,600 m.; pop. 7.
Givry, com. du canton de Vézelay ; dist. 8 k.: pop. tot. 434.
Gland, com. du canton de Cruzy ; dist. 7 k.: pop tot. 480.
Glanerie (la), — Charny ; — h.: dist. 1 k.: pop. 7.
Glapiers (les), — Domats ; — h.; dist. 400 m.; pop. 2.
Glimonières (les). — Piffonds ; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Glonne (la). — Moulins-sur-Ouanne ; — h.; dist. 2 k.: pop. 32.
Gloriette (la), — Joigny ; — m. i; dist. 3,300 m.; pop. x.
Gloriettes (les). — Charny ; — m. i.; dist. 500 m.: pop. 4.
Godards(les). — St-Martin-des-Champs; — m. i.; dist. 1,680 m.; pop. 3.
Godards (les). — Toucy ; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Godets (les). — Grandchamp ; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Godiers (les), — Domats ; — h : dist. 1,200 m.; pop. 36.
Godinet, — Treigny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 25.
Gogers (les). — Dicy ; — h.: dist. 500 m.; pop. 21.
Gogette (la), — Egriselles-le-Bocage ; h.; dist. 2.500 m.; pop. 22.
Goglains (les), — Saint-Martin-d'Ordon ; — h.; dist. 800 m.; pop. 24.
Gogniaux (les). — Bléneau ; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Gogniaux (les), — Rogny ; — h.; et f.; dist. 6 k.; pop. 12.
Gogot, — (Diges). — h.; dist. 1,100 m.; pop. 24.
Goguelins (les), — Vernoy ; — h.: dist. 450 m.; pop. 50.
Gomette (la), — Bussy-le-Repos ; — h.; dist. 1 k.; pop. 27.
Gorge (la). — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 62.
Goualards (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne ; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Goubille, — Chassy ; — h.; dist. 2050 m.; pop. 56.
Goubillon, — Cudot ; — f.: dist. 1,400 m.; pop. 7.
Goudons (les), hameau dépendant des communes de Chevillon et La Ferté-Loupière.

dist. { La Ferté-Loupière, 3,500 m.: pop. 14.
Chevillon, 4500 m.: pop. 14.

Gouffiers (les), — Diges ; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Goujauderie (la), — Foissy ; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Goujets (les), — Bussy-le-Repos ; — h.: dist. 1 k.; pop. 16.
Goujets (les), hameau dépendant des communes de Saint-Julien-du-Sault et La Celle-Saint-Cyr.

dist. { Saint-Julien-du-Sault, 900 m.; pop. 14.
La Celle-Saint-Cyr, 2,600 m.; pop. 18.

Goujons (les) dits les Marais. — Jouy ; — h.: dist. 1,400 m.; pop. 18.

Goulardière (la), -Rogny; - manœuv.; dist. 4 k.; pop. 7.

Goulaterie (la), — Malicorne; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.

Goulot de Villiers (le), hameau dépendant des communes de Fouchères et Saint-Valérien.

dist. { Fouchères, 1600 m.; pop. x.
St-Valérien, 2100 m.; pop. 23.

Goulotte (la), — Vézelay; — h.; dist. 1920 m.; pop. 39.

Goumerots (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 4 k.; pop. 10.

Gourets (les), — Montacher; — f.; dist. 1,700 m.; pop. 8.

Gourichons (les), — Parly; h.; dist. 2,500 m.; pop. 14.

Gourleaux (les), — Treigny; — h.: dist. 2 k.; pop. 66.

Gouts (les), — Pont-sur-Yonne; — h.; dist. 4.; pop. 32.

Gouttes (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 5 k.; pop. 27.

Gouy (les), — St-Martin-des-Champs; h.; dist. 1,960 m.; pop. 16.

Grailliots (les), — Pourrain; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 44.
1,250 m.; pop. 102.

Grainerie (la), — Les Bordes; — h.; dist. 4 k.; pop. 43.

Graineterie (la), — Saint-Père; — f.; dist. 1,900 m.; pop. 6.

Grand-Champ, com. du canton de Charny; — dist. 11 k.; pop. 372.

Granchette, —Saint-Denis-près-Sens; — h.; dist. 1 k.; pop. 41.

Grand'Cour (la), — Lavau; — manœuv. dist. 3,400 m.; pop. 6.

Grand'Cour (la), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.

Grand-Croix (la), — Fleurigny; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 6.

Grand'Grange (la), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 1,600 m.; pop. 6.

Grand-Moulin (le), — Pourrain; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 9.

Grand'-Roue (la), — Saint-Valérien: — h.; dist. 2,600 m.; pop. 17.

Grand'Roue, — f. et manœuv. dépendant des communes de Villefranche et Moncorbon (Loiret); dist. de Villefranche, 5,500 m. pop. 8;

Grand-Sable (le), — Appoigny; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 6.

Grange (la), — Collemiers; — h.; dist. 500 m.; pop. 6.

Grange (la), — Les Bordes; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.

Grange (la), — Lichères-près-Vézelay; — f.; dist. 3 k.; pop. 3.

Grange-Arthuis (la), — Lavau; — h. et ch.; dist. 1,740 m.; pop. 28.

Grange-Aubert (la), — Tonnerre; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.

Grange-au-Roi (la); — Grand-Champ, — h.; dist. 2 k.; pop. 12.

Grange-aux-Doyens (la), — Véron; — h.; dist. 3 k.; pop. 165.

Grange-aux-Moines (la), — Pimelles; f.; dist. 4 k.; pop. 9.

Grange-Bertin, — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 66.

Grange-du-Moulin-de-Billy (la), — Auxerre; — grange; dist. 3,700 m. pop. x.

Grange-Folle (la), — Crain; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.

Grange-le-Bocage, com. du canton de Sergines; —dist. 14 k.; pop. ag. 323; pop. tot. 483.

Grange-Meuloy (la), — Taingy; — h.; dist. 3 k.; pop. 48.

Grange-Neuve, — Noyers; — f.; dist. 4,103 m.; pop. 3.

Grange-Pourrain, — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 70.

Grangers (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 1.500 m.; pop. 55.

Granges (les), — Chastenay; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 43.

Granges (les), — Sambourg; — h.: dist. 1 k.; pop. 16.

Granges (les), — Villegardin; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 4.

Granges de Vesvres (les), — Avallon; — h.; dist. 2,750 m.; pop. 116.

Granges rateaux (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 4500 m.; pop. 51.

Grange Rouge (la), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.

Grange Rouge (la), — Saint-Martin-

sur-Ouanne; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Grange-sèche, — Vaudeurs; — h.; dist. 1,360 m.; pop. 132.
Grangette, — Thury; — h.; dist. 1250 m.; pop. 102.
Grapoule, — Coulangeron; — h.; dist. 1 k.; pop. 100.
Grassots (les), — Cussy-les-Forges; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Graveries (les) ou les Puces, — Melisey; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Gravier (le), — Parly; — f. et m. b.; dist. 2 k.; pop. 9.
Gravois (les), — La Belliole; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Grayer (le), — Turny; — f.; dist. 1,400 m.; pop. 7.
Gréaudes (les), — Toucy; — h., dist. 2 k.; pop. 9.
Grélats (les), — Etais; — h. et moul.; dist. 1,800 m.; pop. 33.
Grelets (les), — Villeneuve-sur-Yonne; — dist. 3 k.; pop. 7.
Gremys (les), — Cornant; — h.; dist. 1 k.; pop. 35.
Grèneterie (la), — Andryes; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Grenon (le petit), — Saint-Georges; h.; dist. 1 k.; pop. 16.
Grenons (les), — Mézilles; — h.; dist. 3,140 m.; pop. 16.
Grenouille (la), — Escolives; — m. i.; dist. 250 m.; pop. 7.
Grenouille (la), — Malicorne; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Grenouillère (la), — Chigy; — h.; dist. 500 m.; pop. 23.
Grenouillère (la), — Fontaines; — m. i.; dist. 3,400 m.; pop. 6.
Grenouillère (la), — Villiers-Saint-Benoît; — m. i.; dist. 1,400 m.; pop. 12.
Grenouillerie (la), — Piffonds; — f.; dist. 3 k.; pop. 4.
Grenouilles (les), — Charny; — h.; dist. 1 k.; pop. 17.
Grésigny, — Beauvilliers; — ch. et f.; dist. 500 m.; pop. 16.
Gressiens (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Grey, — Chevannes; — ch.; dist. 500 m.; pop. 4.
Griffes (les), — Etais; — h.; dist. 2 k.; pop. 28.
Griffonnière (la), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Griffonnière (la), — Saint-Privé; — m. i.; dist. 4,500 m.; pop. 19.
Griffons (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 4 k.; pop. 9.
Grille, — Nitry; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Grilles (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 4,080 m.; pop. 9.
Grilletière (la), — Escamps; — h.; dist. 4 k.; pop. 116.
Grillots (les), — Sépeaux; — h.; dist. 3 k.; pop. 30.
Grillotterie (la), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 7.
Grimault, com. du canton de Noyers; — dist. 6 k.; pop. ag. 207; pop. tot. 447.
Grivots (les), — Saints; — h.; dist. 500 m.; pop. 33.
Gron, com. du canton de Sens (sud), — dist. 6 k.; pop. ag. 684; pop. tot. 792.
Groniers (les), hameau dépendant des communes de Moulins-sur-Ouanne et Diges;
dist. { Diges, 4,500 m.; pop. 20. / Moulins, 2 k.; pop. 11. }
Groseilles (les), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.
Gros-Mont, — Senan; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 6.
Grosses-Pierres (les), — Subligny; — h.; dist. 1 k.; pop. 37.
Grosserie (la), — Marchais-Beton; — f.; dist. 1,600 m.; pop 7.
Grossiers (les), — Mézilles; — m. i.; dist. 3,920 m.; pop. 3.
Grossots (les), — Pourrain; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 54.
Grossots (les), — Toucy; — h.; dist. 4,500 m.; pop. 18.
Grotte (la), — Joigny; — m. i.; dist. 3,100 m.; pop. 8.
Gruère (la), — Charbuy; — h.; dist. 900 m.; pop. 61.
Gruerie (la), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1,200 m.; pop. 8.
Gruets (les), — La Ferté-Loupière; —

h.; dist. 2,500 m.; pop. 7.

Gruets (les), — Saint-Romain-le-Preux ; — h.; dist. 3 k.; pop. 46.

Guays (les), — Bléneau ; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.

Guenelles (les), — Gurgy ; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 2.

Guenins (les), — Champcevrais ; — f.; dist 3,800 m.; pop. 8.

Guenins (les), — Saint-Privé ; — h ; dist. 3,550 m.; pop. 12.

Gué-Pavé (le), — Montillot ; — moul. dist. 3 k.; pop. 5.

Guérands (les), — Diges ; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.

Guerchy, com. du canton d'Aillant ; dist. 8 k.; pop. 383.

Guerchy, — Treigny ; — ch.; dist. 2 k.; pop. 18.

Guérineaux (les), — Villefranche ; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 15.

Guérinière (la), — Malicorne ; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.

Guérins (les), — Fontenouilles ; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.

Guérins (les). — Moulins-sur-Ouanne ; — h.; dist. 2,250 m.; pop. 44.

Guérins (les), — Moutiers ; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.

Guérins (les), — Vernoy ; — h.; dist. 500 m.; pop. 6.

Guerlande, — La Belliole ; — f.; dist. 1,500 m.; pop. 20.

Guerriers (les), — Toucy ; — h.; dist. 3 k.; pop. 29.

Gués (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 11.

Guesney (les), — Bœurs ; — h.; dist. 850 m.; pop. 21.

Guêtrons (les), — Fontaines ; — h.; dist. 1,060 m.; pop. 22.

Guette (la), — Sormery ; — h.; dist. 2 k.; pop. 84.

Guetterie (la), — Chaumot ; — h.; dist. 3 k.; pop. 68.

Gueudins (les), — Charbuy ; — h.; dist. 800 m.; pop. 33.

Guiberts (les), — Saints ; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.

Guiberts (les), — Sépeaux ; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.

Guibrais (la), — Vernoy : — h.; dist. 800 m.; pop. 4.

Guichards (les), — hameau dépendant des communes de Parly et Pourrain.
dist. { Parly, 2 k.; pop. 4.
{ Pourrain, 2,500 m.; pop. 110.

Guichards (les), — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 5,300 m.; pop. 63.

Guicharmes (les), — Diges ; — h., dist. 700 m.; pop. 24.

Guidats (les), — Malicorne ; — f.; dist. 1 k.; pop. 4.

Guidus (les), — Bléneau ; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.

Guigon, — Pierre-Perthuis ; — moul.; dist. 1,200 m.; pop. 5.

Guilbaudon, — Gurgy ; — ch.; dist. 2 k.; pop. 23.

Guillarderie (la), — Moutiers ; — f.: dist. 4 k.; pop. 8.

Guillaumaux (les), — La Ferté-Loupière ; h.; — dist. 2500 m.; pop. 14.

Guillaumerie (la), — Lavau ; — moul.: dist. 1040 m.; pop. 20.

Guillaume (les grands), — Grandchamp ; — h.; dist. 350 m.; pop. 14.

Guillauterie (la), — Mézilles : — manœuv.; dist. 2,120 m.; pop. 4.

Guillemettes-d'en-bas (les), — Mézilles : — f.; dist. 3,320 m.; pop. 12.

Guillemettes-d'en-haut (les), — Mézilles — f.; dist. 3,560 m.; pop. 10.

Guilliens (les), — Saint-Martin-des-Champs ; — f.; dist. 1,360 m.; pop. 10.

Guilliers (les), — Fontaines ; — h.; dist. 2,380 m.; pop. 14.

Guillon, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avallon ; dist. 15 k.; pop. ag. 445 ; pop. tot. 818.

Guillons (les), — Saint-Martin-des-Champs ; — h.; dist. 1,740 m.; pop. 8.

Guillon d'en bas (les), — Lainsecq ; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 34.

Guillons-d'en-haut (les), — Lainsecq : — h.; dist. 2,800 m.; pop. 41.

Guillons du Ravan (les), — Lainsecq ; — h.; dist. 2,950 m.; pop. 73

Guillorets (les), — Fontenoy ; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.

Guilloteaux (les grands), — Champcevrais; —f.; dist. 4,200 m.; pop. 12.
Guilloteaux (les petits), — Champcevrais; — h.; dist. 4 k.; pop. 5.
Guillots (les), — Verlin; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Guimbourgeois — Vernoy; — h.; dist. 400 m.; pop. 3.
Guinand (la), — Sormery; — h.; dist. 4 k.; pop. 87.
Guinandes (les), — Tonnerre; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 8.
Guinebault, — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 31.
Guinots (les), — Cudot; — h.; dist. 1 k.; pop. 38.
Guirtelle-d'en-bas (la), — Lainsecq; — h.; dist. 900 m.; pop. 4.
Guirtelle-d'en-haut (la), — Lainsecq; — h.; dist. 1130 m.; pop. 33.
Guisarderie (la), — Les Ormes; — m. i.; dist. 1500 m.; pop. 4.
Guitry, — Argenteuil; — h.; dist. 4 k.; pop. 7.
Guittons (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 2 k.; pop. 26.
Gulaine, — Druyes; — f., dist. 1 k.; pop. 9.
Gurgy, com. du canton de Seignelay; dist. 6 k.; pop. ag. 611; pop. tot. 1070.
Gustinerie (la), — Volgré; — h.; dist. 500 m.; pop. 4.
Guyons (les grands), — Lalande; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 27.
Guyons (les petits), — Lalande; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 9.
Guyots (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 400 m.; pop. 15.
Gy-l'Évêque, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; dist. 6 k.; pop. ag. 587; pop. tot. 609.

H.

Haberts (les), — Lavau; — f.; dist. 3,400 m.; pop. 7.
Haberts (les), — Treigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.
Haie au Roi (la), — Saint-Agnan; — h.; dist. 3,100 m.; pop. 26.
Haie brulée (la), — Ronchères; — manœuv.; dist. 2,100 m.; pop. 4.
Haie neuve (la grande), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.
Haie neuve (la petite), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 15.
Haie Pélerine (la), — Subligny; — h.; dist. 1 k.; pop. 135.
Haies (les), — Montacher; — dist. 600 m.; pop. 12.
Hailliers (les), — Villefranche; — h.; dist. 3,100 m.; pop. 22.
Hallemadrie (la), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 22.
Halliers (les grands), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 31.
Halliers (les petits), — Saint-Loup-d'Ordon; — h., dist. 2 k.; pop. 9.
Hameau (le), — Dollot; — h.; dist. 2,100 m.; pop. 13.
Hameaux (les), — Piffonds; — f.; dist. 1 k.; pop. 25.
Hamelins (les), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 2,200 m.; pop. 7.
Haras (le), — Seignelay; — h. et moul.; dist. 2 k.; pop. 23.
Harriats (les), — Bléneau; — f.; dist. 2 k; pop. 6.
Hâtes (les), — Saint-Denis-Sur-Ouanne; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Hâte (la grande), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 68.
Hâte (la petite), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 28.
Hâtes (les), — Fleury; — h.; dist. 1 k.; pop. 4.
Hattins (les), hameau dépendant des communes de Verlin et Bussy-le-Repos;
dist. { Verlin, 4 k.; pop. 8.
dist. { Bussy-le-Repos, 4 k.; pop. 22.
Hâtus (les), — Toucy; — f.; dist.

1 k.; pop. 8.
Hausse-Côte, — Saints; — moul.; dist. 4 k.; pop. 9.
Hauts-de-Flacy (les grands), — Flacy; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 54.
Hauts-de-Flacy, — Flacy; — h.; dist. 3 k.; pop. 34.
Haute-Feuille, — Bléneau; — h. et f.; dist. 2 k.; pop. 19.
Haute-Feuille, — Malicorne; — f. et ch.; dist. 1,500 m.; pop. 17.
Hauterive,, com. du canton de Seignelay; — dist. 3 k.; pop. ag. 5.; pop. tot. 350.
Hauterive, — Molinons; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.
Hauterive, — Villemanoche, — hôtellerie; dist. 2 k.; pop. 3.
Hay (le), — Voisines; — h.; dist. 2 k.; pop. 39.
Haye (la), — La Villotte; — h.; dist. 500 m.; pop. 45.
Herbes-Blanches (les), — Marchais-Beton; — f.; dist. 2,700 m.; pop. 9.
Herbineaux (les), — Toucy; — h.; dist. 1 k.; pop. 10.
Herbue (l'), — Argenteuil; — f.; dist. 4 k.; pop. 3.
Herbue (l'), — Dannemoine; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Hérisson (l'), — Fontaines; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.
Hermitage (l'), — Montacher; — manœuv.; dist. 3,400 m.; pop. 4.
Hermite (l'), — Perreux; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 14.
Hérodats (les), — Blannay; — h.; dist. 4 k.; pop. 4.
Hérodats (les), — Montillot; — h.; dist. 3 k.; pop. 28.
Herse (la), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 4 k.; pop. 28.
Hermitage (l'), — Villethierry; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 7.
Héry, com. du canton de Seignelay; — dist. 2 k.; pop. ag. 1361.; pop. tot. 1601.
Hets (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 500 m.; pop. 19.
Heuré, — Saint-Clément; — h.; dist. 6 k.; pop. 25.
Heurlots (les), — Beauvoir; — h.; dist. 400 m.; pop. 29.
Heurseau ou Heursiot, — Noyers; — f.; dist. 4,180 m.; pop. 4.
Heurtaux (les), — Fontaines; — h.; dist. 3 k.; pop. 31.
Heurtebise, — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Heurtebise, hameau dépendant des communes de Villiers-Saint-Benoît et Dracy;

dist. { Villiers-St-Benoît, 1,900 m.; pop. 24.
Dracy, 3 k.; pop. 43. }

Heurtebise, — Dollot; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 20.
Heurtebise, — Vaudeurs; — h.; dist. 1360 k.; pop. 67.
Hisle-Vert (l'), — Perreux; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 9.
Hollard (le), — La Chapelle-sur-Oreuse; — h.; dist. 3 k.; pop. 88.
Hongrie, — Villeneuve-la-Dondagre; — h.; dist. 300 m.; pop. 8.
Hôpital (l'), — Turny; — h.; dist. 1 k.; pop. 138.
Horris (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 4 k.; pop. 13.
Hortaux, — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Hôtel-Dieu, — Villeroy; — f; dist. 1 k.; pop. 5.
Houche-Biard (l'), — Treigny; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Houches (les), — Lindry; — h; dist. 1,100 m.; pop. 199.
Houssaye (la), — Malay-le-Vicomte; — m. de garde; dist. 7 k.; pop. 5.
Housselats (les), — Saint-Privé; — manœuv.; dist. 4,600 m.; pop. 2.
Hubards (les), — Brannay; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 26.
Huchons (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 475 m.; pop. 116.
Hudinerie (la), — Lavau; — f.; dist. 4,500 m.; pop. 9.
Huet (le bas), — Montacher; — h.; dist. 500 m.; pop. 18.
Huet (le grand), — Montacher; — h.; dist. 800 m.; pop. 41.
Huets (les), — Villeneuve-Saint-Salve; — h.; dist. 650 m.; pop. 17.
Huilerie (l'), dit moulin de Gourdant,

— Ravières, — huil.; dist. 350 m.; pop. 24.

Huiliers (les), — Escamps; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 42.

Huis au gris (l'), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 7,500 m.; pop. 60.

Huis-Bazin (l'), — Island; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 22.

Huis-Raquin (l'), — Chastellux; — h.; dist. 4 k.; pop. 23.

Hulins (les), — Egriselles-le-Bocage; manœuv.; dist. 2 k.; pop. 9.

Hulins (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.

Hurets (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 16.

Huronnerie (la), — Verlin; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.

Hurpaux (les), — Sormery; — h.; dist. 4 k.; pop. 33.

Hutteaux (les), — Montacher; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 16.

Huzodière (la), — Verlin; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 44.

I.

Ile (la petite), — Joigny; — m. i.; dist. 500 m.; pop. x.

Ile-Sous-Tronchoy (l'), — Tronchoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 39.

Iles (les), — Auxerre; — f.; dist. 3 k. 700 m.; pop. 7.

Iles-de-la-Beaume (les), — Avallon; — moul.; dist. 1950 m.; pop. 2.

Iles-Ménéfriers (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 6 k.; pop. 117.

Irancy, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; — dist. 8 k.; pop. ag. 1005; pop. tot. 1020.

Irly, — Chevannes; — h. et moul.; dist. 2 k.; pop. 15.

Island, com. du canton d'Avallon; — dist. 7 k.; pop. ag. 283.; pop. tot. 506.

Island (le grand), — Island; — h.; dist. 1250 m.; pop. 138.

Isle-sur-le-Serain (le), chef-lieu de canton, arrondissement d'Avallon; dist. 14 k.; pop. 936.

J.

Jacoterie (la), — Dracy; — dist. 2 k.; pop. 10.

Jacquetats (les), — Mézilles; — h.; dist. 3,180 m.; pop. 18.

Jacquins (les), — Jouy; — h.; dist. 500 m.; pop. 24.

Jacquots (les), — Escamps; — h.; dist. 3,200 m.; pop. 10.

Jacquets (les), — Moutiers; — h.; dist. 2 k.; pop. 22.

Jaffot (le), — Fontaines; — h.; dist. 880 m.; pop. 47.

Jagots (les), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1200 m.; pop. 5.

Jaillard, — Beauvoir; — h.; dist. 1200 m.; pop. 2.

Jalotterie (la), — Parly; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 3.

Jalouzeaux (les), — Tannerre; — f.; dist. 1500 m.; pop. 6.

Jandin, — Moutiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 29.

Janets (les), — Saint-Sauveur; — f. et ch.; dist. 1 k.; pop. 4.

Janvier (le grand), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.

Janvier (le petit), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 3.

Jacquinats (les), — Moutiers; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.

Jardin-des-Prés (le), — Saint-Fargeau; — maison particulière; dist. 600 m.; pop. 6.

Jardin (le grand), — Vézelay; — h.; dist. 1650 m.; pop. 6.

Jardinerie (la), — Verlin; — h.; dist.

500 m.; pop. 8.
Jardinerie (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 51.
Jarloy (le), — Lainsecq; — h.; dist. 600 m.; pop. 82.
Jarrier (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 2,300 m.; pop. 7.
Jarronnée (la grande), — Bœurs; — h.; dist. 8,620 m.; pop. 175.
Jarronnée (la petite), — Bœurs; — h.; dist. 2,990 m., pop. 25.
Jarrys (les), — Dicy; — h.; dist. 800 m.; pop. 11.
Jarrys (les), — Mothe-aux-Aulnais; — h.; dist. 500 m.; pop. 20.
Jarrys (les), — Pourrain; — h.; dist. 2,800 m.; pop. 25.
(Ce hameau dépend également de la commune de Bérulle (Aube).
Jassins (les), — Pourrain; — h.; dist. 600; m. pop. 22.
Jatellerie (la), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 2,200 m.; pop. 5.
Jaubert (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 450 m.; pop. 8.
Jaulges, com. du canton de Saint-Florentin; dist. 7 k.; pop. ag. 458. pop. tot. 556.
Jaunière (la), — Moulins-sur-Ouanne; — h.; dist. 1,250 m.; pop. 19.
Javassière (la), — Rogny; — h.; dist. 2 k.; pop. 11.
Jeannette belle (la), — Lavau; — manœuv.; dist. 2,900 m.; pop. 2.
Jesches (les), — Maligny; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.
Jeuilly, hameau dépendant des communes de Merry-la-Vallée et Saint-Martin-sur-Ocre;
dist. { Merry-la-Vallée, 1,200 m.; pop. 6.
Saint-Martin-sur-Ocre, 1.500 m.; pop. 90. }
Jeuilly, — Taingy; — h.; dist. 3 k.; pop. 65.
Joigneaux (les), — Domats; — h.; dist. 1,700 m.; pop. 33.
Joigneaux (les), — Saint-Martin-du-Tertre; — h.; dist. 4 k.; pop 58.
JOIGNY, *chef-lieu* d'arrondissement dist. du *chef-lieu* 27 k.; pop. ag. 6114; pop. tot. 6455.
Jolivets (les), — Diges; — h.; dist. 300 m.; pop. 25.
Jolivets (les), — Moutiers; — h.; dist. 500 m.; pop. 17.
Jolivots (les), — Bussy-le-Repos; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.
Jolivots (les), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 79.
Jonchère (la), — Soumaintrain; — h.; dist. 500 m.; pop. 30.
Joncheroie (la), — Vaudeurs; — f.; dist. 3,770 m.; pop. 5.
Jonches, — Auxerre; — h.; dist. 300 m.; pop. 241.
Jonction (la), — Champlay; — h.; dist. 1,500 m., pop. 7.
Josselins (les), — Perreux; — h.; dist. 3 k.; pop. 21.
Jouancy, com. du canton de Noyers, dist. 3 k.; pop. tot. 144.
Jouancy, — Soucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 171.
Jouards (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 31.
Joubards (les), hameau dépendant des communes de Perreux et La Ferté-Loupière;
dist. { Perreux, 4 k.; pop. 5.
La Ferté-Loupière, 6 k.; pop. 15. }
Joubins (les), — Perreux; — h.; dist. 2 k.; pop. 82.
Jouffrons (les), — Chevillon; — h.; dist. 2 k.; pop. 27.
Journées (les), — Charny; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.
Journiers (les), — Fontaines; — h.; dist. 1 k.; pop. 14.
Journiers (les grands), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Journiers (les petits), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.
Joux-la-Ville, com. du canton de l'Isle, dist. 14 k.; pop. ag. 800; pop. tot. 1189.
Joux, ou Ormes Joussiers, (les), — Etais; — h.; dist. 3 k.; pop. 67.
Jouy, com. du canton de Chéroy, dist. 7 k; pop. ag. 79; pop. tot. 485.
Jouys (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — f.; dist. 1,200 m.; pop. 5.
Jubin, — Lavau; — manœuv.; dist.

1,240 m.; pop. 6.
Jubliers (les), — Dicy; — h.: dist. 3 k.; pop. 62.
Juchepie, — Mézilles; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 7.
Jugeots (les), — Ronchères; — h.; dist. 700 m.; pop. 16.
Jully, com. du canton d'Ancy-le-Franc, dist. 12 k.; cette commune ne se compose que de hameaux et fermes. pop. tot. 557.
Jumeaux (les), — Les Bordes; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Junay, com. du Canton de Tonnerre; dist. 3 k.: pop. ag. 201; pop. tot. 205.
Jurilles (les), — Fontaines; — h.; dist. 2,600 m.; pop. 12.
Jussy, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse, dist 3 k.; pop. tot. 508.
Justice (la), — Chambeugle; — f.; dist. 2 k.; pop 6.
Justice (la), — Fontenoy; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 5.
Justice (la), — Vézelay; — h.; dist. 1500 m.; pop. 11.
Justice (la grande), — Vallery; — h.: dist. 2,400 m.; pop. 104.
Justice (la petite), — Vallery; — h.; dist. 1600 m.; pop. 44.

L

Labouloie, — Parly; — h.; dist. 2,500 m; pop. 35.
Lac-de-Beauvais (le), — Châtel-Censoir; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Lac-Sauvin, — Arcy-sur-Cure; — h.; dist. 5 k.; pop. 126.
Lac-Sauvin, — Saint-Moré; — h.; dist. 4 k.; pop. 79.
Lacets (les), — Rouchères; — f.; dist. 1200 m.; pop. 8.
Lacets (les), — Mézilles; — manœuv.; dist. 4 k.; pop. 4.
Laduz, com. du canton d'Aillant; — dist. 6 k., pop. 127.
Laffaie, — Saint-Bris; — f.; dist. 5 k.; pop. ag. 127.; pop. tot. 404.
Lagneaux (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 64.
Lailly, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; — dist. 4 k.; pop. ag. 173; pop. tot. 520.
Lain, com. du canton de Courson; — dist. 12 k.; pop. ag. 465; pop. tot. 583.
Lainés (les), — Bœurs; — h.; dist. 1410 k.; pop. 13.
Lainés (les hauts), — Bœurs; — h.; dist. 1,740 m.; pop. 8.
Lainsecq, com. du canton de Saint-Sauveur; — dist. 10 k.; pop. ag. 188.; pop. tot. 1107.
Lalande, com. du canton de Toucy; dist 7 k.; pop. ag. 35.; pop. tot. 407.
Lalay, — Laduz; — h.; dist. 500 m.; pop. 163.
Lalliers (les), — Moulins-sur-Ouanne; h.; dist. 3,125 m.; pop. 19.
Laluts (les), — Grand-Champ; — h.; dist. 500 m.; pop. 15.
Lamberts (les), — Moutiers; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.
Lames (les), — Leugny; — moul.; dist. 400 m.; pop. 7.
Lammes, — Venizy; — h.; dist. 1100 m.; pop. 10.
Lancelins (les), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Lande (la), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 6.
Landes (les), — Villiers-Saint-Benoît; h.; dist. 4,500 m.; pop. 6.
Landiers (les), — Saint-Fargeau; — h.; dist. 4,200 m.; pop. 17.
Landris (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 1500 m.; pop. 44.
Langueuserie (la), — Saint-Fargeau; f.; dist. 4,200 m.; pop. 9.
Lardereaux (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 5 k.; pop. 9.
Larry (le petit), — Flogny; — h.; dist. 500 m.; pop. 2.
Lasson, com. du canton de Flogny;

dist. 13 k.; pop. ag. 367.; pop. tot. 376.

Latte (la), — Grand-Champ ; — h.; dist. 500 m.; pop. 21.

Launay, — Piffonds : — f.; dist. 1 k.; pop. 6.

Launay, — Saint-Martin-sur-Oreuse; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.

Laurent, — Courson; — h.; dist. 3,800 m.; pop. 37.

Laurent (les), — Fontaines ; — h.; dist. 2,720 m.; pop. 12.

Laurent (les), — Parly ; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.

Lautreville. — Saint-Germain-des-Champs ; — ch. et h.; dist. 4 k.; pop. 82.

Lavaire, — Etaules ; — h.; dist. 5 k.; pop. 29.

Lavau, com. du canton de Saint-Fargeau ; dist. 8 k.; pop. ag. 449.; pop. tot. 1192.

Lavaux (les), — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 6 k.; pop. 114.

Lavaux (les), — Villefranche ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.

Lavis (les), — Grand-Champ ; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.

Lavoirs-à-Mine (les), — Nuits; — usine ; dist. 100 m.; pop. x.

Laxon,—Saint-Cydroine ; — h.; dist. 1 k. ; pop. 128.

Lays,— Taingy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.

Léchères, — Joigny ; — h.; dist. 2600 m.; pop. 195.

Lédets (les), — Louesmes ; — h.; dist. 1100 m.; pop. 24.

Leigerons (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1 k.; pop. 35.

Léteau, — Monéteau ;— h.; pop. 304. (Est séparé de la commune par la rivière d'Yonne ; pont en fil de fer pour les communications).

Leugny, com. du canton de Toucy; — dist. 2 k.; pop. ag. 589.; pop. tot. 787.

Levée (la), — Saint-Maurice-Thizouaille ;—h.; dist. 550 m.; pop. 91.

Levés (les), — Moutiers ; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.

Levis, com. du canton de Toucy ; — dist. 11 k.; pop. ag. 48.; pop. tot. 511.

Lezinnes, com. d'Ancy-le-Franc ; — dist. 7 k.; pop. ag. 667; pop. tot. 720.

Liard (le), — Dollot ; — h.; dist. 2 k.; pop. 49.

Libaux (les), — Saint-Privé ; — f.; dist. 1000 m ; pop. 22.

Liberté (la), — Poilly-sur-Serain ;— moul.; dist. 300 m.; pop. 5.

Lices (les), — Tonnerre ; — m. i.; 500 m.; pop. 9.

Lichères-près-Aigremont, com. du canton de Chablis, — dist. 11 k.; pop. ag. 425; pop. tot. 435.

Lichères-près-Vézelay , com. du canton de Vézelay ; — dist. 14 k.; pop. ag. 216.; pop. tot. 233.

Lieu-du-Gros (le), — Tannerre; — h.; dist. 1 k.; pop. 11.

Lieu-Germain (le), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 11 m.; pop. 3.

Lieu-Serein (le), — Fontenouilles ; — m. i.; dist. 1200 m.; pop. 8.

Ligaults (les), — Villeneuve-sur-Yonne ; — h.; dist. 4 k.; pop. 26.

Lignorelles, com. du canton de Ligny ; dist 5 k.; pop. tot. 422.

Ligny-le-Châtel, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre ; dist. 21 k.; pop. ag. 1154 ; pop tot. 1639.

Limosin (le), — Saint-Privé ; — f.; dist. 5 k.; pop. 21.

Limosins (les), — Villeneuve-les-Genêts ; — h.; dist. 9500 m.; pop. 16.

Linant, — Turny ; — h ; dist. 2500 m.; pop. 284.

Lindets (les), — Villefranche ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 50.

Lindry, com. du canton de Toucy. dist. 14 k.; pop. ag. 1065 ; pop. tot. 1252.

Lingoult , — Saint - Germain - des-Champs ;— h. et moul.; dist. 3 k.; pop. 111.

Linières, — Champcevrais ; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 7.

Livrée (la), — Champignelles ; — f.; dist. 4 k.; pop. 2.

Lixy, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; dist. 12 k.; pop. ag. 132;

pop. tot. 564.

Lizolles, — Tonnerre; — f.; dist. 6 k.; pop. 6.

Loge-aux-Moines (la), — Saint-Agnan, h.; dist. 845 m.; pop. 24.

Loge (la), — Jully; — h.; dist. 1350 m.; pop. 60.

Loge (la), — Sacy; — f.; dist. 2 k.; pop. 3.

Loge (la), — Tannerre; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 9.

Loges (les), — Brannay; — h.; dist. 1600 m.; pop. 59.

Loges (les), — Lavau; — f.; manœuv.; dist. 5240 m.; pop. 7.

Loges (les), — Rogny; — h. et f.; dist. 5 k; pop. 22.

Loges (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 6400 m.; pop. 8.

Loges (les), — Vaudeurs; — h.; dist. 3300 m.; pop. 152.

Loigny, — Saint-Bris; — f.; dist. 4 k.; pop. 9.

Loing, — Sainte-Colombe-sur-Loing; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Loisière, — Chêne-Arnoult; — h. et f.; dist. 1700 m.; pop. 11.

Loisons (les), — Beauvoir; — h. et moul.; dist. 1500 m.; pop. 29.

Loivres (les), — hameau dépendant des communes de Chevillon et Sépeaux.

dist. { Sépeaux, 5500 m.; pop. 10.
Chevillon, 3500 m., pop. 42.

Loivre, — La Celle-Saint-Cyr; — h.; dist. 300 m.; pop. 514.

Lombards (les), — Chambeugle; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.

Lombards (les), — Grand-Champ; — — f.; dist. 1500 m.; pop. 5.

Lombards (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 5 k.; pop. 12.

Lombards (les), — Prunoy; — m. i.; dist 2100 m.; pop. 3.

Lombards (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.

Lomboiserie (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — f.; dist. 1700 m.; pop. 9.

Longueroie (la), hameau dépendant des communes de Vaudeurs et Cerisiers.

dist. { Vaudeurs, 2 k.; pop. 37.
Cerisiers, 5680 m.; pop. 84.

Longueroie, — Vézelay; — h.; dist. 2860 m.; pop. 14.

Longueron (le grand), — Champlay; — h.; dist 1 k.; pop. 327.

Longueron (le petit), — Champlay; — h.; dist. 500 m.; pop. 344.

Longue-Tuile (la), — Domats; — h.; dist. 1 k.; pop 39.

Longues-Raies (les), — Irancy; — f.; dist. 3 k.; pop. 15.

Looze, com. du canton de Joigny; dist. 5 k.; pop. 469.

Lorrains (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 7.

Lordereau, — Malicorne; — ch. et f.; dist 1500 m.; pop. 13.

Lordereaux (les), — Fontaines; — m. i.; dist. 3280 m.; pop. 5.

Lordonnois, — Ligny-le-Châtel; — h.; dist. 6 k.; pop. 240.

Lorets (les), — Moutiers; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.

Lorrière, hameau dépendant des communes de Chambeugle et Charny.

dist. { Chambeugle, 2 k.; pop 2.
Charny, 2,409 m.; pop. 23.

Lorris (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 36.

Louchadan, — Villiers-Saint-Benoît; — f.; dist. 2600 m.; pop. 3.

Louchatte (la), — Courgenay; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.

Louesmes, com. du canton de Bléneau: — dist. 19 k.; pop. ag. 450; pop. tot. 210.

Loupier, — Saint-Agnan; — h.; dist. 3350 m.; pop. 12.

Loups (les), — Lindry; — h.; dist. 900 m.; pop. 39.

Louptière (la), — Moutiers; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.

Louvetière (la), — Chevillon; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 7.

Loy (la), — Sept-Fonds; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 15.

Lucas (les), — Domats; — h; dist. 2500 m.; pop. 20.

Lucas (les grands), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 28.

Lucas (les petits), — Piffonds; — h.;

dist. 2 k.; pop. 33.

Lucasseries (les), hameau dépendant des communes de Prunoy et Perreux.

dist. { Prunoy, 5 k.; pop. 4.
{ Perreux, 3 k.; pop. 4.

Luchy, — Poilly; — h.; dist. 2 k.; pop. 73.

Lucques (les), — Sépeaux; — h.; dist. 2500 m.; pop. 11.

Lucy-le-Bois, com. du canton d'Avallon, dist. 9 k.; pop. ag. 609; pop. tot. 956.

Lucy-sur-Cure, com. du canton de Vermanton, dist. 4 k.; pop. tot. 285.

Lucy-sur-Yonne, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne, dist. 4 k.; pop ag. 500; pop. tot. 565.

Luneaux (les), — Bléneau; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.

Luxembourg, — Dixmont; — h.; dist. 6 k.; pop. 9.

Lyndrie (la), —Beauvoir; — h.; dist. 800 m.; pop. 2.

M.

Machefer, — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 3 k.; pop. 13.

Machefer, — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 7.

Maconnerie (la), — Fontenoy; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 5.

Maçons (les), — Cerisiers; — h.; dist. 3465 m.; pop. 19.

Maçons (les), — Cornant; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.

Madoires (les), — Champignelles; — f.; dist. 3500 m.; pop. 8.

Magny, com. du canton d'Avallon, dist. 7 k.; pop ag. 465; pop. tot. 1169.

Magny, — Merry-sur-Yonne; — h.; dist. 2300 m.; pop. 148.

Magny (le), — Saint-Privé; — h.; dist. 1500 m.; pop. 17.

Magdeleine (la), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 16.

Magdeleine petite (la), — Villeneuve-sur-Yonne; — m i.; dist. 4 k.; pop. 7.

Magdeleine, — Sainpuits; — h.; dist. 500 m.; pop. 9.

Magdeleines (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 1540 m ; pop. 7.

Magdeleinerie (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 2600 m.; pop. 27.

Maillauderies (les),— Druyes; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.

Maillets (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 58.

Maillot, com. du canton de Sens (nord), dist. 3 k.; pop. tot. 410.

Mailloterie (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 2500 m.; pop. 11.

Mailly,— Jaulges;— f.; dist. 700 m.; pop. 6.

Mailly-la-Ville, com. du canton de Vermanton; dist. 10 k.; pop ag. 600; pop. tot. 1041.

Mailly-le-Château, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne, dist. 11 k.; pop. tot. 1036.

Maine (la), — Jully; — h.; pop. 111. Ce hameau forme le point central de la commune.

Main petit (le), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 3100 m.; pop. 6.

Mainpeu, — Toucy; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.

Maires (les), — Cudot; — h.; dist. 1 k.; pop. 29.

Maison Blanche (la), — Armeau; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.

Maison Blanche (la), — Augy; — f.; dist. 1 k.; pop. 15.

Maison Blanche (la), — Ervy; — h.; dist. 3300 m.; pop. 8.

Maison Blanche (la), — Noyers; — f.; dist. 1974 m.; pop. 4.

Maison Blanche (la), — Treigny; — f.; dist. 200 m.; pop. 2.

Maison Crisenon (la), — Prégilbert; — ch.; dist 1 k.; pop. 9.
Maison de famine (la). — Saint-Julien-du Sault; — moul.; dist. 1100 m.; pop. 10.
Maison de la Carrière de la Mareinerie (la), — Treigny; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Maison de la Corvée (la),— Civry; — h.. dist. 1 k.; pop. 3.
Maison de la Fontaine; (la)— Volgré; — h.; dist. 1 k.; pop. 2.
Maison de la pature (la), — Villenavoe; — tuil. dist. 500 m.; pop. 4.
Maison des Champs (la), — Saint-Léger; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Maison des Dimanches (la), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — m. i.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Maison des vignes (la), — Rogny; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Maison-Dieu (la),—Sceaux; — h.; dist. 3 k.; pop. 201.
Maison du bourg (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 500 m.; pop. 4.
Maison du garde-ligne du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Argenteuil; — m. i.; dist. 1 k.; pop 4.
Maison du garde-ligne du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Lézinnes; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 3.
Maison du garde-ligne du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Pacy; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Maison du moulin des quatre chemins (la),— Ouanne; — moul.; dist. 1800 m., pop. 6.

Le moulin, situé sur la commune de Coulangeron, se trouve à 2 k. de la commune d'Ouanne.

Maison du moulin de Sichamp (la), — Chastenay; — dist. 2 k.; pop. 7.

Le moulin, situé sur la commune de Leugny, est à 2200 m. de Chastenay.

Maison du moulin du bois (la), — Moulins-sur-Ouanne; — dist. 1250 m. pop. 8.

Le moulin, situé sur la commune de Leugny, se trouve à 3 k. de Moulins-sur-Ouanne.

Maison Dupont (la), — Annay-sur-Serain; — m. i.; dist. 172 m.; pop. 6.
Maison du sang (la), — Verlin; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Maison forestière (la), — Quarré-les-Tombes; — m. de garde; — dist. 6 k.; pop. 9.
Maison-fort, — Andryes; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Maison-Fort (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.
Maison-Frat (la), — Saint-Martin-des-Champs; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 6.
Maison grand' (la), — Rogny; — f.; dist. 5 k.; pop. 11.
Maison haute (la), — Prunoy; — m. i.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Maison haute (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 2 k.; pop. 19.
Maison-Lenoir (la), — Saint-Martin-des-Champs; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 9.
Maisonnette (la), — Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes; — m. de garde; dist 3 k ; pop. 4.
Maisonnette (la), — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 9.
Maison neuve (la), — Villeneuve-sur-Yonne; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 2.
Maison-Paillot (la), — Toucy; — h.; dist. 3 k.; pop. 3.
Maisons belles (les), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist 2 k.; pop. 11.
Maisons-Blanches (les), — Champcevrais; — h.; dist. 600 m.; pop. 23.
Maisons blanches (les), — Champignelles; — f.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Maisons blanches (les), — Louesmes; — h.; dist. 1 k.; pop. 10.
Maisons brulées (les), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 1 k.; pop 20.
Maisons (les), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 3.
Maisons Cyr Guillaume (les), — Merry-sur-Yonne; — h;. dist. 4330 m.; pop. 115.
Maisons petites (les), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 3200 m.; pop. 6.
Maisons petites (les), — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 44.

Maison-Rouge (la), — Molinons; — f.; dist. 3 k.; pop. 12.
Maison-Rouge (la), — Ronchères; — manœu.; dist. 500 m.; pop. 8.
Maison-Rouge (la), — Tonnerre; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 15.
Maison-Rouge (la), — Toucy; — h.; dist 3 k.; pop. 11.
Maison-Rouge (la), — Treigny; — h.; dist. 6 k.; pop. 24.
Maison-Rouge (la), — Vernoy; — h.; dist. 700 m.; pop. 13.
Maison-Tardive (la), — Champcevrais; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Maison vieille (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 1250 m.; pop. 10.
Maison-Vierge (la), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Maladière (la), — Auxerre; — h.; dist. 680 m ; pop. 2.
Maladière (la), — Avallon; — h.; dist. 800 m.; pop. 3.
Maladrerie (la), — Saint-Florentin; — f.; dist 2 k.; pop. 7.
Maladrerie (la), — Saint-Florentin; — m écl.; dist. 2300 m.; pop. 5.
Maladrerie (la), — Saint-Julien-du-Sault: — f.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Maladrerie (la), — Senan; — h.; dist. 1 k.; pop. 204.
Maladrerie (la), — Vézelay; — f.; dist. 2860 m.; pop. 13.
Malais (les), — Gigny; — f.; dist. 3500 m.; pop. 4.
Malaiterie (la), — Rogny; — f.; dist. 5 k.; pop. 7.
Malaquin, — Mézilles; — f.; dist. 3880 m.; pop. 7.
Mal-assis, — Domecy-sur-Cure; — moul.; dist. 1800 m.; pop. 6.
Malassise. — Mailly-le-Château; — f.; dist. 3500 m.; pop. 13.
Mal-assise (la), — Ravières; — h.; dist. 4 k.; pop. 27.
Malay-le-Roi, com. du canton de Sens (nord), dist. 6 k.; pop. ag. 189; pop. tot. 209.
Malay-le-Vicomte, com. du canton de Sens (nord), dist. 8 k.; pop. ag. 885; pop. tot. 975.
Malchères (les), — Sommecaise; — h.; dist. 1700 m.; pop. 12.
Mâles (les), — Toucy; — h.; dist. 500 m.; pop. 49.
Malesherbes, — Senan; — chât. f. et moul.; dist. 600 m.; pop. 17.
Maletterie (la), — Villefranche; — h.; dist 5100 m.; pop. 8.
Malicorne, com. du canton de Charny; dist. 8 k.; pop. ag. 128; pop. tot. 533.
Malignerie (la), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 2 k. pop. 9.
Maligny, com. du canton de Ligny; dist. 4 k.; pop. ag. 1275.; pop. tot. 1306.
Malitourne (la), — Brannay; — h.; dist. 2600 m.; pop. 34.
Mallets (les), — Villefranche; — h.; dist. 300 m ; pop. 10.
Malmaison (la), — Ormoy; — h.; dist. 1700 m.; pop. 62.
Malrue (la), — Saints; — h.; dist. 4 k.; pop. 36.
Malvau, — Lavau; — manœuv.; dist. 1720 m.; pop. 5.
Malveau, — Chêne-Arnoult, — h.; dist. 2 k.; pop. 33.
Malville (les), — Montigny; — f.; dist. 2200 m.; pop. 7.
Malvoisine, — Mailly-le-Château; — h.; dist. 3800 m.; pop. 35.
Malvrain, — Prunoy; — h., dist. 2500 m.; pop. 47.
Mancharde (la), — Saints; — auberge; dist 500 m.; pop. 5.
Manoir (le), — Bazarne; — m. de c.; dist. 2 k.; pop. 10.
Mansauderie (la), — Saint-Martin-des-Champs; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 5.
Mansiaux (les), — Mézilles; — m. i.; dist. 4340 m.; pop. 6.
Mansois (les), — Vaudeurs; — f.; dist. 3650 m.; pop. 6.
Marais (les), — Guerchy; — h.; dist. 100 m.; pop. 28.
Marais (le), — Lindry; — h.; dist. 900 m.; pop. 206.
Marais (les), — Précy; — h.; dist. 1200 m.; pop. 12.
Marc, — Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 1 k ; pop. 6.
Marcaut, — Tonnerre; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.

Marchais, — Bagneaux; — h.; dist. 4 k.; pop 107.
Marchais (le), — Mézilles; — f.; dist. 2660 m.; pop. 7.
Marchais-Beton, com. du canton de Charny; dist. 8 k.; pop. ag. 78.; pop. tot. 313.
Marchais-Charbonnier (le), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 23.
Marchais-Chenu (le), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.
Marchais-Clair (le), — Malicorne; — f.; dist. 1 k.; pop. 2.
Marchais-Coïmel (le), — Mailly; — h.; dist. 1 k.: pop. 9.
Marchais-de-la-Sangsue (le), — Précy; — m. i.; dist. 1800 m.; pop. 7.
Marchais de Précy (le), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 1 k.; pop. 17.
Marchais (le grand), — Chevillon; — h.; dist. 500 m.; pop. 51.
Marchais (le grand), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 12.
Marchais (les grands), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k., pop. 29.
Marchais (le petit), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Marchais (les petits), — La Celle-Saint-Cyr; — tuil.; dist. 4 k.; pop. 4.
Marchais Plat (le), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 5 k.; pop. 9.
Marchais-Ralu (le) dit du Saussoy, — Cerisiers; — h.; dist. 1700 m.; pop. 44.
Marchais-Vert (le), — Champignelles; — f.; dist. 1500 m.; pop 6.
Marchandière (la), — Saint-Privé; — h.; dist. 4500 m.; pop. 22.
Marche (la), — Champcevrais; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Marchesoif, — Tonnerre; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.
Marciaux (les), — Diges; — h.; dist. 2200 m.; pop. 33.
Marcilly, — Provency; — h.; dist. 1 k.; pop. 88.
Mardeleuse, hameau dépendant des communes de Jouy et Villegardin.
dist. { Jouy 1200 m.; pop. 24.
{ Villegardin, 1700 m.; pop. 7.
Mardelle-aux-Conins, — Dollot; — tuil.; dist. 1 k.; pop. x.
Mardelle-aux-Loups (la), — Dollot; — h.; dist. 2200 m.; pop. 22.
Mardelle-de-Montbarry (la), — Saint-Martin-d'Ordon; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 5.
Mardelle-Dorée (la), — Saint-Martin-d'Ordon; — h; dist. 2 k.; pop. 9.
Mardelle (la grande), — Savigny; — f.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Mardelle (la grande), — Verlin; — h.; dist. 1200 m.; pop. 13.
Mardelles (les), — Prunoy; — h.; dist 500 m.; pop. 23.
Mareaux (les), — Turny; — h.; dist. 1 k.; pop. 58.
Mare-Branlante (la) dit la Cailloutorie, — Cudot; — manœuv.; dist. 2 k.; pop. 2.
Marechaudière (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 4100 m.; pop. 6.
Mareinerie (la), — Treigny; — h.; dist. 5 k; pop. 54.
Marerie (la), — Piffonds; — h., dist. 2 k.; pop. 2.
Mariés (les), — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Marinière (la), — Bléneau; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Marinières (les), — Verlin, — h.; dist. 1 k.; pop. 79.
Marions (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Margottière (la), — Vallery; — f.; dist. 700 m.; pop. 7.
Marmeaux, com. du canton de Guillon, dist. 10 k.; pop. ag. 237; pop. tot. 257.
Marnay, — Cry; — f.; dist. 800 m.; pop. 7.
Marnay, — Poilly; — h. et moul.; dist. 3 k.; pop. 118.
Marolles (les), — Charny; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 6.
Marottes (les), — Etais; — h.; dist. 200 m.; pop. 21.
Marquets (les), — Cudot; — h.; dist. 1600 m.; pop. 8.
Marquets (les), — La Ferté-Loupière; — f.; dist. 3 k.; pop. 4.
Marquets (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Marquets (les), hameau dépendant des

communes de Vaudeurs et Cerisiers.

dist. { Vaudeurs, 2 k.; pop. 18.
Cerisiers, 4630 m.; pop. 36.

Marrault, — Magny; — h.; dist. 4500 m.; pop. 346.

Marrault. — Montillot; — moul.; dist. 4 k.; pop. 4.

Marsangis, com. du canton de Sens (sud), dist. 10 k.; pop. ag. 557; pop. tot. 914.

Marsigny, — Saint-Bris; — moul.; dist. 4 k.; pop. 13.

Marteau (le), — Auxerre; — h.; dist. 7 k.; pop. 8.

Marteau (le), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.

Martineaux, — Arces; — h.; dist. 1100 m.; pop. 26.

Martineaux (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Martinerie (la), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Martinières (les), — Brannay; — h.; dist. 1700 m.; pop. 7.

Martinières (les), — Saint-Valérien; — h.; dist. 1500 m.; pop. 53.

Martins (les), — Druyes; — f.; dist. 4 k.; pop 10.

Martins (les), — Treigny; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.

Martins (les), — Verlin; — h.; dist. 2 k.; pop. 71.

Marzy, — Angely; — moul. et f.; dist. 1 k.; pop. 14.

Massangis, com. du canton de l'Isle-sur-Serain, dist. 7 k.; pop. ag. 309; pop. tot. 607.

Masselins (les), — Précy; — h.; dist. 1800 m.; pop. 14.

Masses (les), — Champcevrais; — h.; dist. 1500 m.; pop. 9.

Massonnets (les), — Savigny; — h.; dist. 3500 m.; pop. 12.

Massu, — Champignelles; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.

Masure-Boulat (la), — Lalande; — h.; dist. 1800 m.; pop. 19.

Masure-Branger (la), — Champcevrais; — h.; dist. 4 k.; pop. 15.

Masure (la), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 1 k.; pop. 19.

Masures (les), — La Belliole; — h.; dist. 1 k.; pop. 99.

Masures (les), — Nailly; — h.; dist. 5500 m.; pop. 19.

Masures (les), — Villeroy; — h.; dist. 1 k.; pop. 50.

Masure (la vieille), — Saint-Loup-d'Ordon; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 7.

Mathiés (les), — Pourrain; — h.; dist. 3200 m.; pop. 8.

Mathieux (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 5400 m.; pop. 50.

Matignons (les), — Mézilles; — m. b. et f.; dist. 1900 m.; pop. 10.

Mattre (la), — Malay-le-Vicomte; — tuil.; dist. 5 k.; pop. 26.

Maugagnons (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 1500 m.; pop. 10.

Maugerie (la), — Fontenouilles; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.

Maugerie (la petite), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 2.

Maugeries (les), — Piffonds; — h.; dist. 4 k.; pop. 42.

Maulmont, hameau dépendant des communes de Merry-la-Vallée et Toucy.

dist. { Merry-la-Vallée, 5 k.; pop. 14.
Toucy, 4500 m.; pop. 8.

Maulnes. — Cruzy; — h.; dist. 4 k.; pop. 31.

Maulny. — Bagneaux; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.

Maulny, — Chevannes; — h.; dist. 1200 m.; pop. 83.

Maulny — Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes; — h.; dist. 1 k.; pop. 615.

Mauplots (les), hameau dépendant des communes de Toucy et Fontaines.

dist. { Fontaines, 2200 m.; pop. 31.
Toucy, 4 k.; pop. 16.

Maupas, — Bagneaux; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 8.

Maupas, — Vézelay; — f.; dist. 3150 m.; pop. 5.

Maureparé, — Tannerre; — h.; dist. 4 k.; pop. 10.

Maurepas, — Les Bordes; — h.; dist. 4 k; pop. 48.

Maurepas, — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 4500 m.; pop. 40.

Maurus (les). — Chevannes; — h.; dist. 2500 m; pop. 28.
Mauvais pas (le), — Fontenouilles; — h.; dist. 3200 m.; pop. 5.
Mauvais pas (le), — Tannerre; — h.; dist. 4 k.; pop. 6.
Mazières, — Bazarne; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 4.
Mazoreaux (les), — Prunoy; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Mée (le grand), — Sainpuits; — ch.; dist. 1 k.; pop. 13.
Mée (le petit), — Sainpuits; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.
Meillier, - Saint-Aubin-Château-Neuf; — f.; dist. 5500 m.; pop. 6.
Meix (le), — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 3500 m.; pop. 194.
Melée (la), — Domats; — h.; dist. 2500 m.; pop. 16.
Méliser, com. du canton de Cruzy, dist. 15 k.; pop. ag. 421; pop. tot. 664.
Melleret, — Prunoy; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 2.
Meluzien, hameau dépendant des communes de Magny et Avallon.
dist. { Magny, 2100 m.; pop. 74.
Avallon, 3 k.; pop. 111.
Menades, com. du canton d'Avallon, dist. 11 k.; pop. tot. 214.
Ménagers (les) — Dollot; — h.; dist. 2200 m.; pop. 27.
Ménages (les), — Druyes; — h.; dist. 3 k.; pop. 34.
Menards (les), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 28.
Ménemois - Dessous, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2 k.; pop 65.
Ménemois - Dessus, — Quarré-les-Tombes; - h.; dist. 2400 m.; pop 26.
Menille (la), — Massangis; — moul.; dist. 3 k; pop. 4.
Menuhois, — Arces; — h.; dist. 2110 m.; pop. 95.
Merciers (les), — Précy; — h.; dist. 2400 m.; pop. 12.
Mercy, com. du canton de Brienon, dist. 5 k.; pop. tot, 146.
Méré, com. du canton de Ligny-le-Châtel; dist. 6 k.; pop. ag. 406. pop. tot. 412.

Mérille (la), — Ravières; — écluse n° 75; maison écl.; dist. 1 k.; pop. 7.
Merisiers, — Arces; — h.; dist. 1700 m.; pop. 76.
Merle (le), — Rogny; — m. i.; dist. 7 k.; pop. 3.
Merles (les), — Chassenay; — h.; dist. 300 m; pop. 18.
Merles (les), — Fontenoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 86.
Merlin (le), — Bléneau; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 10.
Merlins (les), — Chambeugles; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Merlucherie (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 2300 m.; pop. 9.
Merry, — Montigny; — h.; dist. 1700 m.; pop. 41.
Merry-la-Vallée, com. du canton d'Aillant; dist. 11 k.; pop. ag. 224.; pop. tot. 1103.
Merry-Sec, com. du canton de Courson; dist. 5 k.; pop. ag. 95.; pop. tot. 506.
Merrys (les), — Druyes; — h.; dist. 4 k.; pop. 49.
Merry-les-Joux, — Joux-la-Ville; — h.; dist. 1 0 m.; pop 7.
Merry-sur-Yonne, com. du canton de Coulanges-sur-Yonne, dist. 9 k.; pop. ag. 143; pop. tot. 636.
Mésancelle, — Champignelles; — h.; dist. 3 k.; pop. 24.
Mesnil (le), — Dollot; — h.; dist. 1 k.; pop. 13.
Messans (les), — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Métairie (la), — Bagneaux; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 6.
Métairie (la), — Cudot; — m. de garde; dist. 400 m.; pop. 4.
Métairie (la), — Dicy; — f.; dist. 800 m.; pop. 3.
Métairie (la). — Fournaudin; — h.; dist. 2670 m.; pop. 30.
Métairie (la), — Les Bordes; — moul.; dist. 1 k.; pop. 11.
Métairie (la), — Lindry; — h.; dist. k; pop. 36.
Métairie (la), — Mézilles; — h.; dist. 840 m.; pop. 48.
Métairie-Borneau (la), — Aisy; — f.;



dist. 4200 m.; pop. 19.
Métairie-Bruyère (la), — Parly ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 13.
Métairie-Chauvot (la), — Toucy ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 20.
Métairie-de-Brouscaille (la), — Aisy ; — f.; dist. 1800 m.; pop. 5.
Métairie-des-Champs (la), — Dracy ; — f.; dist. 1700 m.; pop. 7.
Métairie des Creuses (la), — Aisy ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Métairie-des-Prêtres (la), — Verlin ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 18.
Métairie-de-Stigny (la), — Aisy ; — f.; dist. 1700 m.; pop. 9.
Métairie-du-Bois-Bernard (la), — Aisy ; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Métairie-du-Bois-Dieu (la), — Aisy ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Métairie-du-Milieu (la), — Joigny ; — f.; dist 8 k.; pop. 2.
Métairie-Foudriat (la), — Gy-l'Evêque; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Métairie (la haute), — Rogny ; — f.; dist. 5 k.; pop. 8.
Métairie-Rivière (la), — Poinchy; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.
Métairies (les), — Melisey ; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.
Métairies-Chambault (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 2500 m.; pop. 7.
Métairies-Rouges (les), — Ouanne; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Metz (le), — Domats ; — h.; dist. 4 k.; pop. 7.
Metz (le), — Villegardin ; — h.; dist. 4700 m.; pop. 8.
Metz (les), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 4 k.; pop. 55.
Mouglière, — Vaudeurs ; — h.; dist. 4100 m ; pop. 14.
Meugne, — Treigny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 107.
Meunière (la), — Chaumot ; — h.; dist. 2 k ; pop. 33.
Meunières (les), — La Belliole ; — h.; dist. 1 k.; pop. 4.
Meures (les), — Pourrain ; — h.; dist. 1 k.; pop. 34.
Meurge, — Sennevoy-le-Bas ; — h.; dist. 290 m.; pop. 15.
Meuilles, com. du canton de Saint-Fargeau ; dist 10 k.; pop. ag. 464 ; pop. tot 1467.
Michaux (les), hameau dépendant des communes de Lalande et Levis.
dist. { Levis, 2 k.; pop. 27.
Lalande, 1200 m.; pop. 27.
Michaux (les), — Moutiers ; — h.; dist. 2 k.; pop. 49.
Michaux (les), — Pourrain ; — h.; dist. 1 k.; pop. 93.
Michery, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; — dist. 4 k.; pop. ag. 968 ; pop. tot. 1104.
Michotterie (la), — Etais ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 20.
Midoux (les), — Moutiers ; — h.; dist. 7 k.; pop. 56.
Migé, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse, dist. 6 k. ; pop. ag. 865 ; pop. tot. 1108.
Migennes, com. du canton de Joigny; dist 10k.; pop. ag 374; pop. tot. 719.
Mignons (les), — Lalande ; — h.; dist. 1 k.; pop. 55.
Mignots (les), — Bœurs ; — h.; dist. 620 m.; pop. 12.
Millasson, — Saint-Julien-du-Sault ; — m. i.; dist. 5 k ; pop. 4.
Mille-Mothes, — Bléneau ; — h.; dist. 2 k.; pop. 8.
Millerie (la), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 2 k.; pop. 16.
Milleries (les), — Percey ; — h.; dist. 2 k.; pop. 65.
Milleries (les), — Dicy ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 11.
Millois, — Bernouil ; — h.; dist. 3500 m.; pop. 38.
Millois (les), — Flogny ; — h.; dist. 2800 m.; pop. 3.
Millois (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — h.; dist. 3 k.; pop. 28.
Millots (les), — Etais; — h.; dist. 200 m.; pop. 57.
Millots (les), — Saints ; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 6.
Millots (les petits), — Sementron ; — h ; dist. 3 k.; pop. 25.
Milly, com. du canton de Chablis ; dist. 2 k.; pop. ag 228 ; pop. 256.
Milly, — Foissy; — f ; dist. 1 k.; pop. 10.
Milly-le-Bas, — Milly ; — h.; dist. 500

m.; pop. 28.
Milonnerie (la),— Domats ; — h. ; dist. 600 m.; pop. 3.
Milonnerie (la), — Villefranche ; — f ; dist. 3300 m.; pop. 4.
Minards (les), — Charny ; — f.; dist. 1800 m.; pop. 3.
Minards (les), — Lavau ; — h. dist. 4500 m.; pop. 15.
Minards (les), — Ronchères ; — f.; dist. 360 m.; pop. 7.
Minards (les), — Saint-Privé ; — f.; dist. 1 k.; pop. 13.
Minero (le), — Lavau ; — manœuv.; dist. 2340 m.; pop. 3.
Minerottes (les), — Sainpuits ; — f.; dist. pop. 11.
Mineroy (le), — Champignelles ; — h ; dist. 3 k.; pop. 21.
Miniers (les), — Villefranche ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 20.
Miolets (les), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 5 k.; pop. 18.
Mirmy, — Pont-sur-Yonne ; — h.; dist. 4 k.; pop. 79.
Mirons (les), — Saint-Valérien ; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Misery, — Crain ; — h.; dist. 1250 m.; pop. 205.
Mitris (les), — Fontaines ; — h ; dist. 1360 m.; pop. 16.
Mittards (les), —Moulins-sur-Ouanne; — h.; dist. 800 m.; pop. 15.
Mi-voie (la), — Tannerre; — h.; dist. 3500 m.; pop. 15.
Mi-voie (la), — Verlin ; — h.; dist. 1600 m.; pop. 23.
Miziers, — Mézilles ; — m. i.; dist. 700 m.; pop. 6.
Mocque-Bouteille, — Montacher ; — manœuv.; dist. 2300 m.; pop. 4.
Moquesouris, — Perrigny ; — f.; dist. 500 m.; pop. 12.
Moinerie (la), — Villeneuve-les-Genêts ; — f.; dist. 3600 m ; pop. 5.
Moinjots (les), — Quarré-les-Tombes; h.; dist. 4300 m.; pop. 34.
Molandière (la), — Bléneau ; — m. i.; dist. 4 k.: pop. 7.
Mőlay, com. du canton de Noyers ; dist. 6 k.; pop. ag. 193 ; pop. tot. 334.
Molesmes, com. du canton de Courson ; dist. 3 k.; pop. ag. 107.; pop. tot. 372.
Molesmes (le petit), — Epineuil ; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 2.
Molinons, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 2 k.; pop. ag. 294 ; pop. tot. 321.
Mollinots, — Les Bœurs ; — h.; dist. 3170 m.; pop. 19.
Molosmes, com. du canton de Tonnerre; dist. 7 k.; pop. ag. 445 ; pop. tot. 592.
Mòlu, — Villeneuve-la-Dondagre ; — f.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Monceau (le), — Laduz, — h.; dist. 500 m.; pop. 114.
Monceau-de-Villiers ;—Soumaintrain; h.; dist. 5 k.; pop. 49.
Moncry, — Stigny ; — f.; dist. 1400 m.; pop. 5.
Monéteau, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 6 k.; pop. ag. 158., pop. tot. 786.
Monins (les), — Toucy ; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.
Mougerin, — Egriseiles-le-Bocage ; — h ; dist. 2 k.; pop. 84.
Montbards (les), — Saint-Loup-d'Ordon ; — h.; dist. 4 k.; pop. 15.
Montbaudron, — Saint-Denis-sur-Ouanne ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 14.
Mont-Béon, — Saint-Agnan ; — f ; dist. 2800 m.; pop 6.
Montboulon, — Perrigny ; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Montboulon, — Saint-Georges; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Monchardon, — Chassy ; — h.; dist. 100 m.; pop. 117.
Monserve, — Tronchoy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 6.
Montacher, com. du canton de Chéroy ; dist. 4 k.; pop. ag. 204; pop. tot. 757.
Montagne (la),— Cerisiers ;— f ; dist. 1855 m.; pop. 4.
Montagne (la),— Lainsecq ;— h.; dist. 320 m.; pop. 16.
Montagne (la), — Louesmes ; — h., dist. 200 m.; pop. 8.

Montagne (la), — Malicorne; — f.; dist. 1 k.; pop. 6.
Montagne (la), — Sennevoy-le-Haut; — h.; dist. 200 m.; pop. 13.
Montagne (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Montagne-au-Gruau (la), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 5.
Montagne-de-Haute-Feuille (la), — Bléneau; — h.; dist. 2 k.; pop. 5.
Montagne-de-Prunoy (la). — Charny; —h.; dist. 200 m.; pop. 7.
Montagne-des-Alouettes (la), — Etais; — moul.; dist. 5 k.; pop. 5.
Montagne-des-Alouettes (la), — Lainsecq; — moul.; dist. 3,900 m.; pop. 8.
Montagne-dit-le-Haut-de-Fontenailles (la), — Fontenailles; — h.; dist. 300 m.; pop. 50.
Montagne (la grande), — Joigny; — h.; dist. 100 m.; pop. 11.
Montagne-Monfrain (la). — Etais; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 11.
Montagne (la), — Levis; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 2.
Montalery, — Venoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 304.
Montaphilan, — Soucy; — h.; dist. 2 k.; pop. 19.
Montargis (le petit), — Saint-Fargeau; — h.; dist 1100 m.; pop. 11.
Montarin, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2200 m.; pop. 54.
Mont-au-Gas. — Lailly; — f.; dist 4 k.; pop. 8.
Montceaux, — Talcy; — h.; dist. 1 k.; pop. 61.
Montchenot, — Diges; — h.; dist. 500 m.; pop. 44.
Monte-à-Peine. — Tannerre; — h.; dist. 500 m.; pop. 12.
Montelard (le), — Venizy; — h.; dist. 3500 m.; pop. 113.
Montelon, — Montréal; — f.; dist. 4 k.: pop. 14.
Montenault, — Aillant; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Montépot, — Vinneuf; — h.; dist. 100 m.; pop. 305.
Montfort (le), — Montigny; — ch.; dist. 700 m.; pop. 6.
Montgaret, — Pourrain; — h.; dist. 500 m.; pop. 11.
Montgarnier (la), — Saligny; — f.; dist. 3 k.; pop. 19.
Montgaudier-Dessous, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 4200 m.; pop. 51.
Montgaudier-Dessus, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 4 k.; pop. 83.
Montgommery, — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Monthard, — Soucy; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Montifaut, hameau dépendant des communes d'Ouanne et Leugny.
dist. { Ouanne, 2500 m.; pop. 18. / Leugny, 2200 m.; pop. 9.
Montifaut, — Rogny; — h.; dist. 2 k.; pop. 39.
Montifaux, — Chevannes; — h.; dist. 2 k.; pop. 12.
Montigny, com. du canton de Ligny; dist. 8 k.; pop. ag. 617.; pop. tot. 738.
Montigny, — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 1 k.; pop. 25.
Montigny, — Perreux; — ch.; dist. 1 k.; pop. 21.
Montigny (le petit), — Perreux; — h., dist. 500 m.; pop. 10.
Montigny, — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 4 k; pop. 128.
Montillot, com. du canton de Vézelay; dist. 7 k.; pop. ag., 612; pop. tot. 959.
Montjaillin, — Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 4 k.; pop. 119.
Mont-les-Champlois, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2 k.; pop. 34.
Montlhéu, — Saint-Florentin; — h.; dist 600 m.; pop 71.
Montmardelin, — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 4 k; pop. 199.
Montmartins (les), — Pourrain; — h.; dist. 4 k.; pop. 66.
Montmercy, — Saint-Georges; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.
Montmercy, — Saint-Georges; — h.; dist. 1500 m.; pop. 66.
Montmercy (le petit), — Villefargeau; — h.; dist. 1 k.; pop. 11.
Montoir, — Saint-Léger; — h.; dist. 1 k.; pop. 183.

dist. 2 k.; pop. 9.
Montois (les), — Mouffy ; — moul.; dist. 1700 m.; pop. 5.
Montonneaux (les), — Diges ; — f.; dist. 4800 m.; pop. 2.
Montot (le), — Annay-sur-Serain ; — h.; dist. 1275 m.; pop. 30.
Montot, — Guillon ; — h.; dist. 3 k.; pop. 69.
Mont-Polé (le), — Saint-Léger ; — h.; dist. 3 k., pop. 26.
Montpertuis, — Mailly-le-Château ; — h.; dist. 1620 m.; pop. 34.
Montputois, — Ouanne ; — h.; dist. 2 k.; pop. 55.
Mont-Ré ou Morée, — St-Martin-s-Armançon; — f.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Montréal, com. du canton de Guillon; dist. 6 k.; pop. ag. 556.; pop. tot. 597.
Montréal, — Ronchères ; — f.; dist. 640 m.; pop. 8.
Montre-Cul, — Pimelles ; — m. i.; dist. 100 m.; pop. 4.
Montrenault, — Montacher ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 31.
Montreparet, — Lainsecq ; — f ; dist. 2 k. 150 m.; pop. 40.
Montreuche, — Venoy ; — h.; dist. 1250 m.; pop. 11.
Montru, — Druyes ; — h.; dist. 2500 m.; pop 44.
Mont-Saint-Sulpice, com. du canton de Seignelay ; dist 7 k.; pop. ag. 1387 ; pop. tot. 1600.
Mont-Sarra, — Tonnerre ; — m. i.; dist. 750 m.; pop. x.
Monts-Serins (les), — hameau dépendant des communes de Chevannes et Escamps.
dist. { Chevannes, 4 k.; pop. 11. / Escamps, 3 k ; pop. 14.
Moràches (les), — Mézilles ; — m. i.; dist. 4840 m.; pop. 8.
Moreaux (les petits), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 3 k.; pop 3.
Moreaux (les), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Moreaux (les), — Malicorne ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 27.
Moreaux (les), — Mézilles ; — manœuv.; dist. 2820 m.; pop. 4.
Moreaux (les), — Ronchères ; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Moreaux (les), — Saint-Martin-d'Ordon ; — h.; dist. 2 k.; pop. 27.
Moriers (les), — Piffonds ; — h.; dist. 3 k.; pop. 36.
Morillons (les), — Mont-Saint-Sulpice; — f. et m. b. d'exploitation; dist. 3 k.; pop. 12.
Morillons (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 1240 m.; pop. 9.
Morins (les), — Fontenouilles ; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Morins (les), — Malicorne ; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.
Morizet, — Prunoy ; — h.; dist. 800 m.; pop. 26.
Morlande (la), dit Château-d'Alger ; — Avallon; — fabrique de cuirs; dist. 720 m.; pop. 4.
Mormont, — Saint-Maurice-le-vieil ; — h.; dist. 3 k.; pop. 183.
Morteaux (les), hameau dépendant des communes de Jouy et Villegardin.
dist. { Jouy, 2900 m.; pop. 8. / Villegardin, 3200 m.; pop. 25.
Morte-Fontaine, — Chassy ; — h.; dist. 2050 m ; pop. 29.
Mortoiserie (la), — Savigny ; — h.; dist 2 k.; pop. 47.
Mossots (les), — Bœurs; — h.; dist. 2400 m.; pop. 10.
Mothe (la), — Aillant ; — h.; dist. 200 m.; pop. 287.
Mothe (la), — Béon ; — h.; dist. 1400 m.; pop. 43.
Mothe (la), — Champcevrais; — f.; dist. 200 m.; pop. 7.
Mothe (la), — Chemilly-près-Seignelay; — ch. et dépendance; dist. 500 m.; pop. 15.
Mothe (la), — Chevannes ; — h.; dist. 500 m.; pop. 45.
Mothe (la), — Eglény ; — h.; et moul.; dist. 900 m.; pop. 13.
Mothe (la), — Marchais-Beton ; — h.; dist. 200 m.; pop. 17.
Mothe (la), — Mézilles; — h.; dist. 1080 m.; pop. 11.
Mothe (la), — Prunoy ; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 8.

Mothe (la), — Sainte-Colombe-sur-Loing; h.; dist. 1500 m.; pop. 45.
Mothe (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 1600 m.; pop. 7.
Mothe-aux-Aulnais (la), com. du canton de Charny, dist. 3 k.; pop. ag. 67; pop. tot. 92.
Mothe-des-prés, — Dicy; — chât. dist. 500 m.; pop. 13.
Mothe-Jarry (la), — Bléneau; — f.; dist. 1 k.; pop. 23.
Mothe-petit-pas (la), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 2240 m.; pop. 26.
Mothe-Uthelin (la), — Villiers-Saint-Benoît; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 3.
Motheux, — Bléneau; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Mouche (la), — Malay-le-Vicomte; — f.; dist. 200 m.; pop. 7.
Moue (la), — Saint-Romain-le-Preux; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 4.
Mouennerie (la), — Lavau; — f.; dist. 1140 m.; pop. 9.
Moues (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 500 m.; pop. 17.
Mouffy, com. du canton de Courson, dist. 1 k.; pop. ag. 229; pop. tot. 248.
Mouillardière (la), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 2440 m.; pop. 7.
Mouillens (les), — Etais; — h.; dist. 2600 m.; pop. 23.
Mouillère (la), — Molosmes; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.
Mouillère (la), — La Chapelle-Vieille-Forêt; — h.; dist. 400 m.; pop. 172.
Mouillère (la), — Ligny-le-Châtel; — h.; dist. 2 k.; pop. 38.
Mouillère (la), — Saint-Martin-d'Ordon; — m. i.; dist. 2800 m.; pop. 4.
Mouillère (la), — Sommecaise; — h.; dist. 2500 m.; pop. 22.
Mouillères (les), — Chêne-Arnoult; — h.; dist. 600 m; pop. 59.
Moulery, — Thury; — h.; dist. 1 k.; pop 107.
Moulin (le), — Chêne-Arnoult; — moul.; dist. 2 k.; pop. 11.
Moulin (le), — Cheney; — moul.; dist. 750 m.; pop. 4.
Moulin (le), — Dannemoine; — moul.; dist. 500 m.; pop. x.
Moulin (le), — Lailly; — moul.; dist. 2500 m.; pop, 7.
Moulin (le), — Saint-Martin-sur-Armançon; — moul. dist. 450 m.; pop. 5.
Moulin (le), — Vinnemer; — moul.; dist. 1 k.; pop. 9.
Moulin (le), — Saligny; — moul.; dist. 500 m.; pop. 3.
Moulin (le), — Stigny; — moul.; dist. 500 m.; pop. 4.
Moulin (le), — Voisines; — moul.; dist. 500 m.; pop. 6.
Moulin à blé (le), — Avrolles; — moul.; dist. 500 m.; pop. 11.
Moulin à plâtre (le), — Ravières; — moul.; dist. 1500 m.; pop. x.
Moulin à Tan (le), — Avrolles; — moul.; dist. 800 m.; pop. 5.
Moulin à Tan ou Cheminot (le), — Chamvres; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 9.
Moulin à Tan du Sault Pinard (le), — Malicorne; — h.; et moul.; dist. 3 k.; pop. 14.
Moulin à Tan (le), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 1700 m.; pop. 39.
Moulin à vent (le), — Bœurs; — h.; dist. 1230 m.; pop. 12.
Moulin à vent (le), — Brannay; — h.; dist. 2100 m.; pop. 6.
Moulin à vent (le), — Bussy-en-Othe; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin à vent (le), — Champcevrais; — m. i.; dist. 4 k.; pop. 4.
Moulin à vent (le), — Chéroy; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.
Moulin à vent (le), — Grange-le-Bocage; — moul.; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin à vent (le), — Nailly; — moul.; dist. 1 k.; pop. 1.
Moulin à vent (le), — Plessis-du-Mée; — moul.; dist. 400 m.; pop. x.
Moulin à vent (le), — Saint-Georges; — f.; dist. 1500 m.; pop. 4.
Moulin à vent (le), — Villecien; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 4.

Moulin-Bardou (le), — Migé; — moul.; dist. 600 m.; pop. 4.
Moulin-Barjot (le), — Lainsecq; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 6.
Moulin-Baudoin (le), — Héry; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 4.
Moulin-Belthier (le), — Beauvoir; — h.; dist. 1100 m.; pop. 7.
Moulin-Berjot (le), — Grimault; — moul.; dist. 1220 m.; pop. 4.
Moulin-Berthier (le), — Ouanne; — moul.; dist. 500 m.; pop. 6.
Moulin-Boizot (le), — Saint-Georges; — f.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Moulin-Bonnot (le) dit moulin des moines; — Chassy; — moul.; dist. 1050 m.; pop. 6.
Moulin-Bouffault (le), — Auxerre; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 14.
Moulin-Bougué (le), — Etais; — moul.; dist. 2 k.; pop. 8.
Moulin-Bouquet (le), — Saint-Fargeau; — moul.; dist. 3700 m.; pop. 7.
Moulin-Brichou (le), — Auxerre; — moul.; dist. 1200 m.; pop. 8.
Moulin Brisset (le), — Treigny; — moul.; dist. 4 k.; pop. 9.
Moulin-Brocart (le), — Saint-Fargeau; — petites usines; dist. 5 k.; pop. 5.
Moulin-Brûlé (le), — Escamps; — h. et moul.; dist. 1 k.; pop. 7.
Moulin-Brûlé (le), — Saint-Martin-des-Champs; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Moulin-Butteaux (le), — Lainsecq; — moul.; dist. 2200 m.; pop. 7.
Moulin-Cachon (le), — Treigny; — moul.; dist. 4 k.; pop. 5.
Moulin-Cadoux (le), — Magny; — moul.; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin-Château (le), — Montréal; — moul.; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin-Chatelain, — Sainte-Magnance; — moul. et f., dist. 3 k.; pop. 15.
Moulin-Clacot (le), — Fleys; — moul.; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin-Cognot (le), — Treigny; — h.; dist. 4 k.; pop, 11.
Moulin-Colas (le), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2 k.; pop. 80.
Moulin-Colas (le), — Saint-Privé; — Moul.; dist. 300 m.; pop. x.
Moulin-Colon (le), — Avallon; — moul.; dist. 1100 m.; pop. 5.
Moulin-Cormier (le), — Fontenailles; — moul.; dist. 1 k.; pop. 3.
Moulin-Cotin, — Diges; — f.; dist. 1 k.; pop. 5
Moulin-Crisenon (le), — Prégilbert; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-Croisé (le), — Sépeaux; — moul.; dist. 2 k.; pop. 8.
Moulin-d'Aigremont (le), — Saint-Agnan; — moul.; dist. 1200 m.; pop 4.
Moulin-d'Arcy, — Arcy-sur-Cure; — moul.; dist. 200 m; pop. 9.
Moulin-d'Argenteuil (le), — Argenteuil; — moul.; dist. 1 k.; pop. 7.
Moulin-d'Arlot (le), — Cry; — moul.; dist. 250 m.; pop. 9.
Moulin-d'Arnus (le), — Auxerre; — moul.; dist. 1030 m.; pop. 14.
Moulin-d'Asnières (le), — Malicorne; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 12.
Moulin-d'Autun (le), — Migé; — moul.; — dist. 1800 m.; pop. 7.
Moulin-de-Bailly (le), — Champlost; — moul.; dist. 100 m.; pop. 6
Moulin-de-Baupré (le), — Soumaintrain; — moul.; dist. 3500 m.; pop. 8.
Moulin-de-Beines, — Beines; moul.; dist. 1 k; pop. 6.
Moulin-de-Bessy (le), — Bessy; — moul.; dist. 100 m.; pop. 11.
Moulin-de-Billy (le), — Vallan; — h. et moul.; dist. 2800 m.; pop. 8.
Moulin-de-Boucheraut (le), — Savigny; — moul.; dist. 500 m.; pop. 9.
Moulin-de-Breuillotte (le), — Quarré-les-Tombes; — moul. et f.; dist. 6 k.; pop. 9.
Moulin-de-Chailley (le), — Chailley; — moul.; dist. 400 m.; pop. 5.
Moulin-de-Champlay (le), — Champlay; — moul.; dist. 500 m.; pop. 5.
Moulins-de-Champoux (les), — Molesmes; — moul.; dist. 1 k.; pop. 13.
Moulin-de-Champs (le), — Champs; — moul. situé sur l'Yonne; dist. 100

m.; pop. x.
Moulin-de-Chamvres (le), — Chamvres;—moul.; dist. 100 m.; pop. 12.
Moulin-de-Chastenay (le), — Chastenay; — moul.; dist. 1700 m.; pop. 7.
Moulin-de-Cheny (le), —Cheny;— h.; dist. 600 m.; pop. 10.
Moulin-de-Chevigny(le),—Anstrudes; — moul.; dist. 4 k.; pop. 6.
Moulin-de-Cholat (le), — La Chapelle-sur-Oreuse;— moul.; dist. 300 m.; pop. 6.
Moulin-de-Cléon (le), — Carisey; — moul.; dist. 1 k.; pop. 6.
Moulin-de-Commissey (le), — Commissey;—moul.; dist. 1 k.; pop. 10.
Moulin-de-Cry (le), — Cry; — moul.; dist. 100 m.; pop. 6.
Moulin-de-Fulvy (le), — Fulvy; — moul.; dist. 300 m.; pop. 6.
Moulin-de-Gué-de-Long (le), — Treigny; — moul. dist. 4 k.; pop. 6.
Moulin-de-la-Caillotte (le), — Bouilly; — moul.; dist. 2 k.; pop. 6.
Moulin-de-la-Chapelle (le). — La Chapelle-Vieille-Forêt; — moul; dist. 1200 m; pop. 5.
Moulin-de-la-Chardonnière (le), — Saint-Fargeau;— moul.; dist. 2700 m.; pop 10.
Moulin-de-la-Croix-Japet (le), — Thury; — moul.; dist. 1 k.; pop. x.
Moulin-de-la-Fontaine (le), — Véron; — moul.; dist. 100 m.; pop. 6.
Moulin-de-la-Forge (le), — Champignelles; — moul; dist. 2500 m.; pop. 8.
Moulin-de-la-Forge (le), — Grand-Champ;— moul.; dist. 1 k.; pop. 8.
Moulin-de-la-Grande-Roue (le), — Verlin;— moul.; dist. 1 k.; pop. 12.
Moulin-de-la-Grange (le), — Grand-Champ; — moul.; dist. 2 kil. pop. 9.
Moulin-de-la-Gravière (le),— Charny; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 9.
Moulin-d'Héry (le),— Héry; — moul.; dist. 2 k.; pop. 6.
Moulins-de-Lain (les), — Lain; — moul.; dist. 700 m.; pop. 9.
Moulin-de-Lalande (le), — Lalande; — moul.: dist. 800 m.; pop. 2.
Moulin-de-l'Arche (le), — Saint-Fargeau;— moul.; dist. 300 m.; pop. 7.
Moulin-de-la-Souille (le), — Charentenay; — moul.; dist. 1200 m.; pop. 2.
Moulin-de-la-Tour (le), — Fontaines; — m. i.; dist. 820 m.; pop. 7.
Moulin-de-la-Tour (le), — Thury; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 7.
Moulins-de-la-Ville (les),— Noyers;— moul.; dist. 551 m.; pop. 6
Moulin-de-l'Eclèche (le),— Cerisiers; — moul.; dist. 3665 m; pop. 4.
Moulin-de-l'Ecluse (le), — Saint-Valérien;—moul.; dist. 1800 m.; pop. 8.
Moulin-de-l'Erable (le), — Chailley; — moul.; dist. 200 m.; pop. 4.
Moulin-de-l'Hospice (le),— Joigny; — moul.; dist. 2 k.; pop. 5.
Moulin-de-Lignères (le), — Champignelles; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Moulin-de-Malicorne (le),—Malicorne; — moul.; dist. 300 m.; pop. 8.
Moulin-de-Migennes (le), — Migennes; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5
Moulin-de-Montréant (le), — Talcy;— h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Moulin-de-Montot (le), — Annay-sur-Serain; — moul.; dist. 1450 m.; pop. 9.
Moulin-d'en-Bas (le), — Saint-Julien-du-Sault;— moul.; dist. 1 k.; pop 9.
Moulin-d'en-Bas (le), — Venizy; — moul.; dist. 200 m.; pop. 12.
Moulin-d'Enfer (le), — Tonnerre; — moul.; dist. 500 m.; pop. 21.
Moulin-d'Enfant (le), — Collemiers; — h.; dist. 1 k.; pop. 19.
Moulin-d'en-Haut (le), — Parly; — moul.; dist. 1 k.; pop. 7.
Moulin-d'en-Haut (le), — Venizy; — moul. dist. 400 m; pop. 12.
Moulin-de-Nuits (le), — Nuits; — moul.; dist. 100 m.; pop. 5.
Moulin-de-Paroy (le), — Chamvres;— moul.; dist. 100 m.; pop. 9.
Moulin-de-Percey (le), — Percey; — moul; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin-de-Perrigny (le), — Perrigny-sur-Armançon; — moul.; dist. 100
Montois (le), — Grand-Champ; — f.:

m.; pop. 6.
Moulin-de-Pesselières (le), — Sougères; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 21.
Moulin-de-Planchettes (le), — Piffonds; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 2.
Moulin-de-Plancy (le), — Grand-Champ; — moul.; dist. 2 k.; pop. 9.
Moulin-de-Pompelles (le), — Joigny; — moul.; dist. 2200 m.; pop. 9.
Moulin-de-Quelmine (le), autrement dit le Moulin-à-Foulon; — Villiers-Vineux; — usine; dist. 1 k.; pop. 2.
Moulin-de-Quincy (le), — Commissey; moul.; dist. 2 k.; pop. 4.
Moulin-de-Ravières (le), — Ravières; — moul.; dist. 100 m.; pop. 7.
Moulin-de-Rivottes (le), — Vincelottes; — moul. situé sur l'Yonne; dist. 1 k.; pop. x.
Moulin-de-Roffey (le), — Roffey; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-de-Ruère (le), — h.; dist. 2500 m.; pop. 14.
Moulin-de-Saint-Georges (le), — Saint-Georges; — moul.; dist. 1 k.; pop. 6.
Moulin-de-Sichamp (le), — Leugny; — dist. 1700 m. (La maison, située sur la commune de Chastenay, est à 1800 m. de Leugny).
Moulin-de-Soillaux (le), — Saint-Cyr-les-Colons; — moul.; dist. 3 k.; pop. 7.
Moulin-de-Tormancy (le), — Massangis; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-de-Toussac (le), — Champs; moul. situé sur l'Yonne; dist. 100 m.; pop. x.
Moulin-de-Trévilly (le), — Trévilly; — moul.; dist. 500 m.; pop. 8.
Moulin-de-Vaupion (le), — St-Cyr-les-Colons; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-de-Veau (le), — Beauvoir; — h. et moul.; dist. 1100 m.; pop. 8.
Moulin de Verre (le), — Flogny; — moul.; dist 850 m.; pop. 5.
Moulin de Vertron (le), — Montacher; — moul.; dist. 2400 m.; pop. 7.
Moulin de Ville (le), hameau et moul. dépendant des communes de St-Martin-sur-Ocre et Saint-Aubin-Château-Neuf.
dist. { Saint-Martin-sur-Ocre, 1300 m.; pop. 5. Saint-Aubin-Château-Neuf, 1250 m.; pop. 39. }
Moulin de Villiers (le), — Villiers-sur-Tholon; — moul.; dist. 1 k.; pop. 6.
Moulin de Vincelottes (le), — Vincelottes; — moul. situé sur l'Yonne; dist. 1 k.; pop. x.
Moulin des bas Salins (le), — Rogny; — moul.; dist. 1 k.; pop. 15.
Moulin des Bidons (le), — Fontaines; m. i.; dist. 1 k.; pop. 7.
Moulin des Boutours (le), — Sens; — moul.; dist. 3 k.; pop. 5.
Moulin des Carats (le), — Fontaines; — m. i.; dist. 1720 m.; pop. 7.
Moulin des Claies, — Les Sièges; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.;
Moulin des Devaux (le), — Treigny; — moul.; dist. 3 k.; pop. 12.
Moulin des eaux bues (le), — Chastenay; — moul.; dist. 1700 m.; pop. 6.
Moulin des Fées (le), — Ligny-le-Châtel; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin des grands Genièvres (le), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 6.
Moulin des Prés (le), — Dracy; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulins des 4 chemins (le), — Coulangeron; — dist. 1600 m. La maison d'habitation est située sur la commune d'Ouanne et se trouve à 1800 m. de Coulangeron.
Moulin du Bac (le), — Saint-Valérien; moul.; dist. 3 k.; pop. 7.
Moulin du Bardeau (le), — Gizy-les-Nobles; — moul.; dist. 560 m.; pop. 9
Moulin du Bois (le), — Leugny; — moul.; dist. 2500 m. La maison, située sur la commune de Moulins se trouve à 3 k. de Leugny;
Moulin du Bois Joli (le), — Lain; — moul.; dist. 1200 m.; pop. 8.
Moulin du Buisson (le), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 10.
Moulin du Champ-Callot (le), — Merry-Sec; — moul.; dist. 1800 m.; pop. 7.

Moulin du Four (le), — Verlin; — moul.; dist. 400 m.; pop. 5.
Moulin-Dumay (le), — Tanlay; — f.; dist. 2 k.; pop. x.
Moulin du Moulinot (le), — Vermanton; — moul.; dist. 200 m.; pop. 4.
Moulin du Pavé (le), — Villeneuve-sur-Yonne; — moul.; dist. 500 m.; pop. 10.
Moulin du Ponceau (le), — Gizy-les-Nobles; — moul.; dist. 1320 m.; pop. 9.
Moulin du Pont (le), — Fulvy; — moul.; dist. 50 m.; pop. x.
Moulin du Pont Bruant (le), — Sens; — moul.; dist. 2 k.; pop. 6.
Moulin du Rupt (le), — Ravières; — moul.; dist. 1600 m.; pop. 6.
Moulin-Fleury (le), — Saint-Fargeau; — manœuv.; dist. 2 k.. pop. 4.
Moulin-Foulon (le), — Saint-Fargeau; moul.; dist. 2800 m.; pop. 9
Moulin-Fourneau (le), — Beauvilliers; — moul. et f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Moulin-Frat (le), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Moulin-Fulget (le), — Saint-Martin-sur-Ocre; — moul.; dist. 750 m.; pop. 7.
Moulin-Gaillard (le), — St-Brancher; — moul. et f.; dist. 3200 m.; pop. 6.
Moulin-Ganneau (le), — Fontenoy; — h; dist 1 k.; pop. 15.
Moulin-Garnier (le), — Tonnerre; — moul.; dist. 500 m.; pop. 5.
Moulin-Gaspard (le), — Héry; — moul; dist. 1250 m.; pop. 4.
Moulin-Gin (le), — Cussy-les-Forges; — moul.; dist. 2 k.; pop. 11.
Moulin-Girard (le), — Druyes; — moul.; dist. 1 k.; pop. 9.
Moulin-Grenon (le). — Mézilles; — f. et moul.; dist. 1320 m.; pop. 19.
Moulin-Gros (le), — Avallon; — moul.; dist. 1300 m; pop. 11.
Moulin-Jaffort (le), — Champignelles; — moul.; dist. 1 k.; pop. 8.
Moulin-Jariat (le), — Rogny; — moul. dist. 2 k.; pop. 8.
Moulin-Jarry (le), — Migé; — moul.; dist. 2 k.; pop. 4.
Moulin-Judas (le), — Auxerre; — moul.; dist. 400 m.; pop. 6.
Moulin-Lapert (le), — Charentenay; — moul.; dist. 650 m.; pop. 4.
Moulin-Lardot (le), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 2800 m.; pop. 26.
Moulin-Layer, — Diges; — moul.; dist. 400 m.; pop. 5.
Moulin-l'Estrat (le), — Villeneuve-les-Genêts; — moul.; dist. 2 k; pop. 6.
Moulin-Malot (le), — Lalande; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 4.
Moulin-Marcin (le), — Treigny; — moul.; dist. 4 k; pop. 6.
Moulin-Mathay (le), — Avallon; — moul.; dist. 850 m.; pop. 10.
Moulin-Merlin (le), — Villeneuve-les-Genêts; — moul.; dist. 2 k.; pop. 6.
Moulin-Midoux (le), — Moutiers; — m. i.; dist. 7 k.; pop. 6.
Moulin-Moreau (le), — Fontenailles; — moul.; dist. 1 k.; pop. 3.
Moulin-Munier (le), — Arthonnay; — moul.; dist 1 k.; pop. 5.
Moulin-Mussot (le), — Beauvoir; — h. et moul.; dist. 1100 m.; pop. 17.
Moulin-Neuf, — Ancy-le-Franc; — moul.; dist. 1 k.; pop. 8.
Moulin-Neuf (le), — Brienon; — moul.; dist. 2 k.; pop. 11.
Moulin-Neuf (le), — Dicy; — moul.; dist. 1 k.; pop. 12.
Moulin-Neuf (le), — Escamps; — h. et moul.; dist. 2100 m.; pop. 14.
Moulin-Neuf (le), — La Celle-Saint-Cyr; — moul.; dist. 1300 m.; pop. 3.
Moulin-Neuf (le), — La Chapelle-sur-Oreuse; — moul.; dist. 400 m.; pop. 4.
Moulin-Neuf (le), — Lavau; — moul.; dist. 2740 m.; pop. 10.
Moulin-Neuf (le), — Montréal; — moul.; dist. 2 k.; pop. 6.
Moulin-Neuf (le), — Soumaintrain; — moul.; dist. 3 k.; pop. 5.
Moulin-Neuf (le), — Taingy; — moul.; dist. 700 m.; pop. 14.
Moulin petit (le), — Nailly; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 3.
Moulin petit (le), — Perreux; — m. i.;

dist. 200 m.; pop. 3.
Moulin (le petit), — Saint-Sauveur; moul.; dist. 1 k.; pop. 4.
Moulin (le petit), — Senan; — h.; dist. 500 m.; pop. 51.
Moulin (le petit), — Villeneuve-Saint-Salve; — moul.; dist. 1600 m.; pop. 10.
Moulin-Picq (le), — Maligny; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-Pinchot (le), — Taingy; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 5.
Moulin-Plet (le), — Merry-sec; — moul.; dist. 600 m.; pop. 4.
Moulin-Poinson (le), — Andryes; — moul.; dist. 4 k.; pop. 6.
Moulin-Pontriaux, — Saint-Brancher; — moul. et f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Moulin-Poulet (le), — Avrolles; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 3.
Moulin-Président (le), — Auxerre; — moul.; dist. 1800 m.; pop. 5.
Moulin-Ragon (le), — Diges; — h. et moul.; dist. 100 m.; pop. 14.
Moulin-Ragon (le), — Saint-Fargeau; — moul.; dist. 800 m.; pop. 7.
Moulin-Rion (le), — Le Vault; — moul.; dist. 2 k.; pop. 14.
Moulin-Rouge (le), — Auxerre; — moul.; dist. 2 k.; pop. 23.
Moulin-Rouge (le), — Mézilles; — moul. et manœuv.; dist. 700 m.; pop. 12.
Moulin-Rouge (le), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — moul.; dist. 1500 m.; pop. 21.
Moulin-Royer (le), — La Chapelle-vieille-Forêt; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-Saint-Benoît (le), — Roffey; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Moulin-Saint-Jean; — Thizy; — moul.; dist. 1 k.; pop. 8.
Moulin-Saint-Pourcin (le), — Aisy; — moul.; dist. 550 m.; pop. 4.
Moulin-Salé (le), — Blacy; — moul.; dist. 2 k.; pop. 9.
Moulin-Sebillotte (le), — Talcy; — moul.; dist. 200 m., pop. x.
Moulin-Séchot (le), — Talcy; — moul.; dist. 900 m.; pop. 7.
Moulin-Simonneau (le), — Saint-Léger; — h.; dist. 2500 m.; pop. 59.
Moulin-Vanneau; — Saints; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 6.
Moulin-Vérat (le), — Avallon; — moul.; dist. 2500 m.; pop. 3.
Moulin-Vernassier (le), — Beaumont; — moul.; dist. 400 m.; pop. 7.
Moulin-Vieux (le), — Ancy-le-Franc; — moul.; dist. 1 k.; pop. 9.
Moulin-Vieux (le), — Taingy; — moul.; dist. 500 m.; pop. 13.
Moulins, (près Noyers), com. du canton de Noyers, dist. 6 k.; pop. ag. 378; pop. tot. 389.
Moulins à Tan (les), — Villeneuve-sur-Yonne; — moul.; dist. 1 k.; pop. 22.
Moulins à vent (les), — Perreuse; — moul.; — dist. 1 k.; pop. 12.
Moulins à vent (les), — Pizy; — moul.; dist. 1 k.; pop. 10.
Moulins (les grands), — Thury; — moul.; dist. 1 k.; pop. 9
Moulins (les grands), — Vermenton; — moul.; dist. 100 m.; pop. 7.
Moulins-Neufs (les), — Lavau; — h. et ch.; dist. 2300 m.; pop. 17.
Moulins petits (les), — Villefranche; — moul.; dist. 5500 m.; pop. 12.
Moulins-sur-Ouanne, com. du canton de Toucy; dist. 5 k.; pop. ag. 57; pop. tot. 354.
Moulinards (les), hameau dépendant des communes de Chevannes et Escamps.
dist. { Escamps, 2100 m.; pop. 13.
{ Chevannes, 4 k.; pop. 3.
Moulinière (la), — Domats; — h.; dist. 900 m.; pop. 12.
Moulinot (le), — Gigny; — m. i.; dist. 300 m.; pop. x.
Mourons (les), — Diges; — h.; dist. 4400 m.; pop 50.
Mous (les), — Brannay; — h.; dist. 2100 m.; pop. 42.
Mousseau (le), — Champcevrais; — f.; dist. 600 m; pop. 7.
Mousseau (le), — Pourrain; — h.; dist. 2750 m.; pop. 49.
Mousseline, — Germigny; — f.; dist. 1300 m.; pop. 6.
Mousserie (la), hameau dépendant des communes de Champignelles

et Villeneuve-les-Genêts.

dist. { Champignelles, 4 k.; pop. 14.
Villeneuve-les-Genêts, 3600 m.; pop. 8.

Mousse-Ronnières (les), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Moutiers, com du canton de Saint-Sauveur; dist. 2 k.; pop. ag. 96; pop. tot. 943.

Moutomble, — Sainte-Colombe près l'Isle; — h.; dist. 1 k.; pop. 65.

Mouton (le), — Charny; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.

Mouton (le), — Tannerre; — f.; dist. 1500 m.; pop. 4.

Moux (les), — Villegardin; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.

Moyeux (les grands), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 5 k.; pop. 9.

Moyeux (les petits), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 5 k.; pop. 7.

Muguets (les), — Chevillon; — h.; dist. 1500 m.; pop. 13.

Muloterie (la), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 3 k.; pop. 4.

Mulots (les), — Tannerre; — h.; dist. 6 k.; pop. 116.

Muraterie (la), — Précy; — h.; dist. 1100 m; pop. 12.

Musse (la), — Champignelles; — f.; dist. 3500 m.; pop. 7.

Musse (la), — Lichères près-Vézelay; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.

Mussots (les), — Cruzy; — f.; dist. 4 k.; pop. 4.

Mussots (les), — Tannerre; — h.; dist. 2800 m.; pop. 36.

N.

Nailly, — Mézilles; — m. b.; dist. 1900 m.; pop. 16.

Nailly, com. du canton de Sens (sud); dist. 6 k.; pop. ag. 462; pop. tot. 1213.

Nains (les grands), hameau dépendant des communes de Toucy et Fontaines.

dist. { Fontaines, 2680 m; pop. 19.
Toucy, 4 k.; pop. 37.

Nanchèvre, — Saint-Père; — h.; dist. 1500 m.; pop. 122.

Nangis, — Quenne; — h.; dist. 1 k.; pop. 131.

Nanteau, — Migé; — h.; dist. 2 k.; pop. 75.

Nantenne, — Escamps; — h.; dist. 3500 m.; pop. 60.

Nantiers (les), — Sept-Fonds; — h.; dist. 550 m.; pop. 51.

Nantoux, — Pourrain; — h.; dist. 3 k.; pop. 116.

Naquerie (la), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.

Narleu, — Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 46.

Naudins (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 2100 m.; pop. 16.

Naudins (les grands), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 3500 m.; pop. 19.

Naudins (les petits), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 2500 m.; pop. 26

Naulets (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 2100 m.; pop. 7.

Néron, — Gurgy; — f.; dist. 4 k.; pop. 11.

Neuf-Fontaines (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1980 m.; pop. 6.

Neuilly, com. du canton d'Aillant, dist. 10 k.; pop. ag. 921; pop. tot. 954.

Neuvreinnes (les), — Champcevrais; f.; dist. 3800 m.; pop. 14.

Neuvy-Sautour, com. du canton de Flogny; dist. 13 k.; pop. ag. 576; pop. tot. 1537.

Nevers (les), — Rogny; — m. i.; dist. 7 k; pop. 6.

Nicards (les), — Levis; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.

Nitry, com. du canton de Noyers; dist. 11 k.; pop. ag. 884; pop. tot. 904.

Noé, com. du canton de Sens (nord); dist. 11 k.; pop. ag. 176; pop. tot.

415.
ël, — Brienon; — f.; dist. 2500 m.; pop. 9.
oiret,—Nitry;—f.; dist. 3 k.; pop. 6.
olon, — Cuy, — ch. et f.; dist. 1300 m.; pop. 11.
onvalles (les), — Malay-le-Roi; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 5.
oue (la), — Montacher; — f.; dist. 3900 m.; pop. 4.
oue (la), — Rogny; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
oue (la petite), — Rogny; — m. i.; dist 2 k.; pop. 3.
oues (les), — Malicorne; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
loues (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 1700 m.; pop. 33.
Noues (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 2 k.; pop. 90.
Nouotte (la), — Gigny; — f.; dist. 600 m.; pop. 5.
Noury (les), — Bœurs; — h.; dist. 3340 m.; pop. 27.
Noyers, chef-lieu de canton, arrondissement de Tonnerre; dist. 20 k.; pop. ag. 1410; pop. tot 1759.
Nozées (les), — Sognes; — h.; dist. 2 k.; pop. 29.
Nuisement, — Tonnerre; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.
Nuits, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 8 k.; pop. ag. 571; pop. tot. 586.

O

crerie Garet (l'), — Diges; — h.; dist. 2300 m.; pop. 6.
Eillarderie (l'), — Lavau; — f.; dist. 2120 m.; pop. 10.
gny, — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist 1500 m.; pop. 183.
ie Blanche (l'); — Champignelles; — f.; dist. 2500 m; pop. 4.
iseau (l'), — Fontenouilles; — h.; dist. 2 k.; pop. 14
iseaux (les), — hameau dépendant des communes de Charny et Saint-Martin-sur-Ouanne.
dist. { Charny, 2400 m.; pop. 14. Saint-Martin-sur-Ouanne, 3500 m; pop. 3.
iseaux (les), — Tannerre; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
iselet, — Ouanne; — h.; dist. 1 k.; pop. 57.
mbreaux (les), — Les Ormes; — h.; dist. 2 k.; pop. 61.
ratoire (l'), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 18.
Orbigny, — Pontaubert; — h.; dist. 500 m.; pop. 33.
Ordon, — Saint-Loup-d'Ordon; — ch.; dist. 600 m.; pop. 21.
Orgy; — Chevannes; — h.; dist. 1 k.; pop. 428.
Orient (l'), — Cruzy; — f.; dist. 4 k.; pop. 5.
Origny, — Sainte-Colombe près l'Isle; — h; dist. 2 k.; pop. 81.
Ormeau (l'), — Vaudeurs; — h.; dist. 840 m.; pop. 84.
Orme (l'), — Grandchamp; — h.; dist. 2500 m.; pop 32.
Orme (l'), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 2500 m.; pop. 8.
Orme (l'), — Piffonds; — h.; dist. 3 k; pop. 7.
Orme (l'), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 1500 m; pop. 22.
Orme (l'), — Saint-Martin-d'Ordon; — f.; dist. 1500 m.; pop. 4.
Orme (l'), — Villebougis; — tuil.; dist. 2200 m.; pop. 4.
Orme du Pont (l'),— ch. et ferme modèle, hameau dépendant des communes de Ste-Colombe-sur-Loing et Moutiers.
dist. { Ste-Colombe, 2 k.; pop. 10. Moutiers, 4 k.; pop. 9.
Orme-Tronchet (l'), — Bléneau; — h.; dist. 500 m.; pop. 3.
Ormes (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Ormes (les), com. du canton d'Aillant; dist. 7 k.; pop. tot. 208.
Ormes (les), — Vernoy; — h.; dist. 600 m.; pop. 16.

Ormoy, com. du canton de Seignelay; dist. 7 k.; pop. ag. 695; pop. tot. 757.
Orsière (l'), — Fontaines; — h.; dist. 3 k.; pop. 83.
Osiers (les), — Champlay; — h.; dist. 1 k.; pop. 6.
Ouanne, com. du canton de Courson; dist. 9 k.; pop. ag. 506; pop. tot. 1239.
Oudun, — Joux-la-Ville; — h.; dist. 2500 m.; pop. 38.
Ouvots (les), — Saints; — h.; dist. 1 k ; pop. 50.
Ovis (les), — Tonnerre; — Gardes-barrière du chemin de fer de Paris à Lyon; dist. 2 k.; pop. 3.

P.

Pacy-sur-Armançon, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 6 k.; pop. ag. 516; pop. tot. 526.
Padelles (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 1 k.; pop. 4.
Pagerets (les), — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 3600 m.; pop. 34.
Pages (les), — Dicy; — h.; dist. 500 m.; pop 42.
Pages (les), — Villefranche; — f.; dist. 1300 m.; pop. 4.
Paillards (les), — Moutiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 30.
Paille (la), — Rogny ; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Pailloterie (la), — Dracy ; — h.; dist. 2400 m.; pop. 7.
Pailloterie (la), — Tannerre; — h.; dist. 3 k.; pop. 14.
Paillots (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 1300 m.; pop. 18.
Pailly, com. du canton de Sergines; dist. 6 k ; pop. ag. 268.; pop. tot. 387.
Pailly, — Prunoy ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.
Paincourt, — Mont-Saint-Sulpice; — f.; dist. 2500 m.; pop. 5.
Paissons, — Cruzy ; — h.; dist. 3 k.; pop. 64.
Palais (le), — Bléneau ; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.
Palais (le), — Fontenouilles; — f.; dist. 600 m.; pop. 7.
Palereau, — Mézilles; — f.; dist. 2600 m.; pop. 9.
Palteau (le grand), — Armeau; — h.; dist. 1500 m.; pop. 170.
Palteau (le petit), — Armeau; — dit les Duriots, h.; dist. 2 k.; pop. 121.
Pâme-Souris, — Tannerre; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Pancy, — Angely ; — h.; dist. 1 k.; pop. 46.
Panfol, — Arthonnay; — h.; dist. 4 k.; pop. 81.
Pannats (les), — Avallon; — m. b.; dist. 2300 m.; pop. 5.
Panneterie (la), — Perreux, — m. i.; dist. 250 m.; pop. 6.
Panons (les), — Armeau; — h.; dist. 500 m.; pop. 21.
Pantouches (les), — Perreux; — h.; dist. 4 k.; pop. 24.
Pantouches (les), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 2880 m.; pop. 18.
Papeterie de Vesvres (la), — Avallon ; — fabrique de papier; dist. 2950 m.; pop. 6.
Parc (le), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Parc (le), — Lalande; — ch.; dist. 200 m.; pop. 5.
Parc (le), — Saint-Fargeau; — m. de garde; dist. 600 m.; pop. 6.
Parc aux noirs (le), — Saint-Julien-du-Sault; — tuil.; dist. 5 k.; pop. 6.
Parc Vieil (le), — Champignelles; — ch. et f.; dist. 1 k.; pop. 17.
Paris (les), — Leugny; — f.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Paris (le petit), — Fouchères; — h.; dist. 1500 m.; pop. 14.
Parlicoterie (la), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 2.
Parly-les-Robins, com. du canton

de Toucy, dist. 6 k.; pop. ag. 182; pop. tot. 1204.
Parois, — Nailly; — h.; dist. 3 k.; pop. 86.
Parois, — Pourrain; — h.; dist. 1400 m.; pop. 19.
Paron, com. du canton de Sens (sud), dist. 4 k.; pop. ag. 285; pop. tot. 468.
Paroy-en-Othe, com. du canton de Brienon; dist. 7 k.; pop. tot. 553;
Paroy-sur-Tholon, com. du canton de Joigny; dist. 4 k.; pop. tot. 407.
Paruche (la), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Pasilly, com du canton de Noyers; dist. 6 k.; pop. tot. 104.
Passage de Chamvres (le), — Joigny; h.; dist. 1800 m ; pop. 4.
Passage de la pècherie (le), — Villeneuve-sur-Yonne; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 5.
Passage de Rousson (le), — Villeneuve-sur-Yonne ; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 4.
Passage du Pêchoir (le), — Champlay ; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.
Passevert, — Migennes ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 2.
Passy, com. du canton de Sens (nord); dist. 10 k.; pop. ag. 545 ; pop. tot. 562.
Patellionnerie (la), — Grandchamp ; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.
Patis de Villiers (le), — Soumaintrain; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.
Patouillat, (le), — Cerisiers; — h.; dist. 1805 m.; pop. 6.
Patouillat (le), — Jouy; — h.; dist. 400 m.; pop. 14.
Patouillats (les), — Grandchamp; — h.; dist. 1500 m.; pop. 12.
Patouillats (les), — La Villotte; — h.; dist. 440 m.; pop. 34.
Patrouille (la), — Champcevrais; — h.; dist. 4 k.; pop. 11.
Patrouille (la), — La Ferté-Loupière; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 4.
Paumier (le), — Crain; — h.; dist. 2 k.; pop. 75.
Paumiers (les), — Savigny; — h.; dist. 500 m.; pop. 15.
Paumy, — Thury; — h.; dist. 1 k.; pop 48.
Pautrats (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 1100 m.; pop. 27.
Pautrats (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 3200m.; pop. 6.
Pautrats (les), — Treigny ; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Pavillon blanc (le), — Chambeugle; — h.; dist. 300 m.; pop. 7.
Pavillon des belles-Fontaines (le), — — Moutiers ; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 3.
Payneaux (les), — Toucy; — f. et h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Péage (le), — Cézy; — h.; dist. 450 m.; pop. 62.
Pêcherie (la), — Dicy; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 7.
Péchoir, (le), — Saint-Cydroine; — f.; dist. 1500 m.; pop. 11.
Pellemoines (les), — Champignelles; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Pellerie (la), — Lailly; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Pense-Folie, — Champcevrais; — h.; dist. 4300 m.; pop. 7.
Pense-Folie (la), — Cudot; — manœuv.; dist. 700 m.; pop. 8.
Pense-Folie, — Marchais-Beton ; — f.; dist. 1100 m.; pop. 17.
Percey, com. du canton de Flogny; dist. 4 k.; pop. ag. 251 ; pop. tot. 425.
Perchin, — Treigny ; — h.; dist. 1 k.; pop. 39.
Pernets (les), — Villeneuve-les-Genêts ; — h.; dist. 1120 m.; pop. 19.
Perrault de Nailly ; — Mézilles ; — f.; dist. 1800 m.; pop. 6.
Perraults des bois (les), — Mézilles; — h.; dist. 2700 m.; pop. 7.
Perreau, — Villeneuve-Saint-Salve; — f.; dist. 900 m ; pop. 8.
Perreuse, com. du canton de Saint-Sauveur; dist. 10 k.; pop. ag. 293; pop. tot. 329.
Perreuse (la), — Dracy; — f.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Perreux-les-Bois, com. du canton de Charny ;dist. 7k.; pop. ag. 216; pop. tot. 852.

Perreux (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 5 k.; pop. 15.
Perriaux (les), — Champignelles; — ch. et f.; dist 4 k.; pop. 11.
Perrière (la), — Brosses; — h.; dist. 2 k.; pop. 80.
Perrière (la), — Champcevrais; — h.; dist. 2300 m.; pop 5.
Perrière (la),— Saint-Cydroine;— h.; dist 2 k.; pop. 17.
Perriers (les), — Mézilles; — h.; dist. 740 m.; pop. 7.
Perriers (les), — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 91.
Perrigny, com. du canton d'Auxerre (ouest); — dist. 4 k.; pop. ag. 227; pop. tot. 461.
Perrigny, — Annay-sur-Serain; — h.; dist. 500 m.; pop. 243.
Perrigny, — Guillon; — h.; dist. 4 k.; pop. 109.
Perrigny-sur-Armançon, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 11 k.; pop. ag. 198; pop tot. 204.
Perrins (les), — Champcevrais; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Perruche (la), — Bléneau; — h., dist. 2 k; pop 9.
Perrusseau (le), — Charny; — h.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Perte (la), — Lailly; — f.; dist. 3500 m.; pop. 8.
Perthes (les), — Sormery; — h.; dist. 2 k.; pop. 61.
Perthuisons (les), — Savigny; — h.; dist. 400 m.; pop. 12
Pesselières, — Sougères; — h.; dist. 1 k.; pop. 334.
Pesteau, — Merry-Sec; — h.; dist. 2600 m.; pop. 137.
Petions (les), — Tannerre; — h.; dist. 2500 m.; pop. 39.
Petite Bergère (la), — Hauterive; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Petite-Vallée (la), hameau dépendant des communes de Sormery et Bœurs.

dist. { Sormery, 8 k.; pop. 7.
Bœurs, 2080 m.; pop. 6.

Petit-Port (le), hameau dépendant des communes de Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

dist. { Saint-Julien-du-Sault, 6 k.; pop. 18.
Villeneuve-sur-Yonne, 2 k.; pop. 26.

Petits (les), — Lavau; — manœuv.; dist. 3020 m.; pop 6
Petits (les), — La Villotte; — h.; dist. 1700 m.; pop. 20.
Petit Vaux (le), — Champs; —h.; dist 2 k; pop. 52.
Pêtriers (les), — Champcevrais; — h. et f.; dist. 3400 m.; pop. 30.
Peuplot (le), — Saint-Privé; — f.; dist. 2 k; pop. 13.
Peziers, — Treigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 38.
Phébés (les), — Moutiers; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Phillipeaux (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Philippières (les), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 5.
Piats (les), — Moutiers; — h.; dist. 5 k.; pop. 13.
Picarderie (la), — Courgenay; — h.; dist. 3500 m.; pop. 23.
Picarderie (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 1500 m.; pop. 21.
Picarderie (la), — Treigny; — h.; dist. 4 k.; pop. 8.
Picardière (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 1100 m; pop. 9.
Picardière (la), — Sept-Fonds; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Pichons (les), — Chaumot; — h. et moul.; dist. 2 k.; pop. 83.
Pichots (les), — Diges; — h.; dist. 3 k.; pop. 12.
Pied-d'Allay (le), — Vernoy; — h.; dist. 600 m.; pop. 5.
Pieds-aux-Pâtres (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 4 k.; pop. 22.
Pieds-Plats (les), — Rogny; — f.; dist. 2 k.; pop. 22.
Pien (le grand), — Gurgy; — h.; dist. 3 k.; pop. 121
Pien (le petit), — Gurgy; — m. de c.; dist. 2 k.; pop. 8.
Pierre-couverte (la), — Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes; — h.; dist. 4 k.; pop. 21.
Pierre de Mouchard (la), — Grand-

champ, — f.; dist. 2500 m.; pop. 4.
Pierre-Fite le bas — Ouanne; — h.; dist. 4 k.; pop. 79.
Pierre-Fite le haut, Ouanne; — h.; dist. 4 k.; pop. 52.
Pierre-Fritte, — Bœurs; — h.; dist. 2090 m.; pop. 6.
Pierre-Perthuis, com. du canton de Vézelay; dist. 6 k.; pop. ag. 49; pop. tot. 231.
Pierre-qui-vire (la), — Saint-Léger; — couvent; dist. 4 k.; pop. 12
Pierres (les), — Cudot; — manœuv.; dist. 450 m.; pop. 7.
Piffonds, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 13 k.; pop. ag. 180; pop. tot. 1034.
Pifourne (la), — Chevannes; — h.; dist. 2500 m.; pop. 11.
Pigées (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 6300 m.; pop. 8.
Pillards (les), — Sépeaux; — h.; dist. 500 m.; pop. 40.
Pillés (les), — Parly; — h.; dist. 500 m.; pop. 43.
Pillots (les), — Fontenouilles; — h.; dist. 1200 m.; pop. 22.
Pillus (les), — Cerisiers; — h.; dist. 2630 m.; pop. 10.
Pilori (le), — Champcevrais; — h.; dist. 300 m.; pop. 7.
Piloux (les), — Saints; — h.; dist. 1250 m.; pop. 43.
Pimançon, — Dixmont; — h.; dist. 5 k; pop. 79.
Pimelles, com. du canton de Cruzy; dist. 4 k.; pop. ag. 289; pop tot. 302.
Pinabatix (les). — Saint-Denis-sur-Ouanne; — ch. et f.; dist. 2 k.; pop. 13.
Pinagot, — Saint-Vinnemer; — f.; dist. 3 k.; pop. 4.
Pinchauds (les), — Rogny; — f.; dist. 3 k.; pop. 11.
Pinel, — Saint-Bris; — f.; dist. 5 k.; pop. 13.
Pinguetterie (la), — Champlost; — f.; dist. 2600 m.; pop. 4.
Pinons (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 1500 m.; pop. 20.
Pinons (les), — Toucy; — h.; dist. 1 k.; pop. 7.
Pinons (les), hameau dépendant des communes de Villiers-Saint-Benoît et Grandchamp.
dist. { Villiers-Saint-Benoît, 3 k.; pop. 7. / Grandchamp, 3 k.; pop. 15. }
Pinsonniers (les), — Bléneau; — h.; dist. 3 k.; pop. 11.
Pique (la), — Villeneuve-l'Archevêque; — moul.; dist. 500 m.; pop. 6.
Piquets (les), — Pourrain; — h.; dist. 1 k.; pop. 80.
Pismois (les), — Mézilles; — h.; dist. 500 m.; pop. 28.
Pivots (les), — Chaumont; — h.; dist. 4900 m.; pop. 23.
Pizy, com. du canton de Guillon; dist. 6 k.; pop. ag. 305; pop. tot. 405.
Place (la), — Châtel-Censoir; — h.; dist. 2 k.; pop. 48.
Place à Gaure, — Dixmont; — h.; dist. 4 k.; pop. 3.
Placeau (le), — Charbuy; — h.; dist. 900 m.; pop. 42.
Placeaux (les), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 1 k.; pop. 43.
Plain-Marchais, — Lavau — m. de garde; — dist. 5 k.; pop. x.
Planche (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 900 m.; pop. 13.
Planches (les), — Guerchy; — h.; dist. 50 m.; pop. 65.
Plancy, — Champignelles; — f.; dist. 4500 m.; pop. 8.
Plancy, — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 33.
Plassons (les), — Villeneuve-les-Genets; — h.; dist. 1500 m; pop. 13.
Platière (la), — Lalande; — m. i.; dist. 3500 m.; pop. 3.
Platières (les), — Fontaines; — h.; dist. 1120 m.; pop. 17.
Plauderie (la), — Lavau; — f.; dist. 1100 m.; pop. 9.
Plauderie (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 2600 m.; pop. 9.
Plénoche, — Brannay; — h.; dist. 3100 m.; pop. 16.
Plessis (le), — Sommecaise; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Plessis (les), — Malicorne; — f.; dist. 800 m.; pop. 5.

Plessis-du-Mée, com. du canton de Sergines; dist. 9 k.; pop. tot. 234.
Plessis-Saint-Jean, com. du canton de Sergines; dist. 4 k.; pop. ag. 332; pop. tot. 486.
Pleunoise, — Mothe-aux-Aulnais; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Plots (les), — Etais; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Plucherie (la), — Cudot; — m. i.; dist. 100 m.; pop. 8.
Poche, — Champcevrais; — f.; dist. 3500 m.; pop. 5.
Pogne (la grande), — Champcevrais; — h.; dist. 3800 m.; pop. 19.
Pogne (la petite), — Champcevrais; — m. i.; dist. 3500 m ; pop. 11.
Poil-Chevré, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist 4300 m ; pop. 40.
Poilly-bas (le), — Poilly ; — h.; dist. 500 m.; pop. 224.
Poilly-sur-le-Serain, com. du canton de Noyers; dist. 13 k.; pop. ag. 702; pop. tot. 707.
Poilly-sur-Tholon, com. du canton d'Aillant-sur-Tholon ; dist. 6 k.; pop. ag. 75; pop. tot. 1028.
Poinchy, com. du canton de Chablis; dist. 2 k.;pop.ag. 268; pop. tot. 280.
Poisse (la grande), — Druyes; — h.; dist. 3 k.; pop. 37.
Poisse (la petite), — Druyes ; — h.; dist. 3 k.; pop. 24.
Poissons (les), — Jouy; — h.; dist. 600 m.; pop. 24.
Poiton, — Sommecaise ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 41.
Poletterie (la), — Saint-Valérien ; — h.; dist. 2400 m.; pop. 9.
Polis (les), — Champignelles; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Pollioterie (la), — Egriselles-le-Bocage;—manœuv.; dist. 2 k.; pop. 6.
Polliots (les), — Cornant ; — h.; dist. 1 k.; pop. 24.
Pollonnerie (la), — Fouchères; — h.; dist. 2700 m.; pop. 20.
Pommeraie (la), — La Chapelle-sur-Oreuse; — h.; dist. 2 k.; pop. 74.
Pommeraie basse (la), — Treigny ; — h.; dist. 3 k; pop. 37.
Pommeraie haute (la), — Treigny ; — h.; dist. 4 k.; pop. 23.
Pommerat (le), — Cerisiers ; — h.; dist. 2635 m.; pop. 46.
Pommerats (les), — Venisy ; — h.; dist. 1200 m.; pop. 57.
Pommesois (les), — Saint-Julien-du-Sault ; — h.; dist. 5 k ; pop. 6.
Pommesois (les), — Verlin, — h.; dist 2 k.; pop. 29.
Pommiers doux (les), — Villiers-Saint-Benoît ; — manœuv.; dist. 1900 m.; pop. 8.
Ponceau (le), — Marchais-Beton ; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 7.
Ponnessant, — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — h.; et moul.; dist. 2 k.; pop. 41.
Pont (le), — Chastellux ; — h.; dist. 500 m.; pop. 20.
Pont (le), — Sommecaise ; — m. i.; dist 500 m.; pop. 3.
Pontagny, — Venoy ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 15.
Pontargis, — Lavau ; — h.; dist. 960 m.; pop. 15.
Pontaubert, com. du canton d'Avallon; dist. 4 k.; pop. ag. 410; pop. tot. 500.
Pontceaux, — Charbuy; — h.; dist. 3150 m.; pop. 166.
Pont de Cerce(le),—Sauvigny-le-Bois; — h.; dist. 4 k.; pop. 12.
Pont de Cheny (le), — Migennes; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 11.
Pont de Pierre (le), — Bléneau; — h.; dist. 250 m.; pop 20.
Pont de Sauroy (le), moul. et hameau dépendant des communes de Saint-Sauveur et Saints.
dist. { Saints, 5 k ; pop. 9.
{ Saint-Sauveur, 6 k.; pop. x.
Pont-Evrat (le), — Arces ; — h.; dist. 3440 m ; pop. 60.
Pont-Evrat (le), — Vaudeurs; — h.; dist. 4040 m.; pop 26.
Pont-Galot, — Seignelay ; — tuil.; dist. 1600 m ; pop. 7.
Pontigny, com. du canton de Ligny, dist. 4 k.; pop. ag. 629; pop. tot. 829.
Popelin, — Saint-Clément; — f.; dist. 1 k.; pop. 11.

Pont-sur-Vannes, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque ; dist. 12 k.; pop. ag. 300 ; pop. tot. 322.
Pont-sur-Yonne, chef-lieu de canton arrondissement de Sens; dist. 12 k.; pop. ag. 1877; pop. tot. 2076.
Ponts-de-Cussy (les), — Cussy-les-Forges;— h.; dist. 1500 m.; pop. 23.
Pont pourri (le),—Egriselles-le-Bocage;—manœuv.;dist.1500 m.; pop.5.
Porchamp, — Saint-Fargeau; — f.; dist. 3080 m.; pop. 11.
Porcherie (la), — Bussy-le-Repos;— h.; dist. 4 k.; pop. 11.
Porchers (les), — Champcevrais; — m. de garde; dist. 1100 m.; pop. 4.
Port de Gaure (le), — Appoigny; — f.; dist. 800 m.; pop. 13.
Port de la Bouvières (le), — Cézy; — m. i. sur l'Yonne, dist. 4 k.; pop. x.
Port des Fontaines (le), — Cheny; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Porte (la), — Villeneuve-les-Genêts; f.; dist. 1600 m.; pop 6.
Porteau (le), — Villefranche; — h.; dist 1500 m.; pop. 25.
Port-Renard, — Chaumont; — h.; dist. 1500 m.; pop. 46.
Poste aux alouettes (la), — Joux-la-Ville; — h.; dist. 3 k.; pop. 46
Postolle (la), com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque;dist. 12 k.; pop. tot. 329.
Potages (les), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 39.
Potence (la), — Louesmes; — f.; dist. 1100 m.; pop. 8.
Potenotte (la), — Volgré; — h.; dist. 1100 m.; pop. 6.
Poterie (la), — Etais; — h.; dist. 3 k.; pop. 91.
Poterie (la), — Lavau; — f.; dist. 3500 m.; pop. 7.
Potinerie (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 5 k.; pop. 1.
Potinerie (la), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 6 k.; pop. 13.
Potinerie (la), — Sept-Fonds; — h.; dist. 800 m.; pop. 8.
Pouilly, — Fontenay près Vézelay; — h.; dist. 1300 m.; pop. 145.
Poulets (les), — Marchais-Beton; — f.; dist. 600 m.; pop. 11.
Poulets (les), — Parly; — h.; dist. 3 k.; pop. 18.
Pouligny, — Escamps; — h.; dist. 1 k.; pop. 39.
Poulots (les), — Les Ormes; — h.; dist. 1 k.; pop. 21.
Poupards (les), — Moulins-sur-Ouanne; — h.; dist. 1125 m.; pop. 24.
Pourly, — Joux-la-Ville; — h.; dist. 2500 m.; pop. 57.
Pourrain, com. du canton de Toucy; dist. 10 k.; pop. ag. 196; pop. tot. 1714.
Pourrains (les), — Fontenoy; — h.; dist. 4 k.; pop. 40.
Pourrains (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Pourrains (les), — Toucy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 10.
Poussifs (les), — Saint-Martin-des-Champs;—f.; dist. 3140 m.; pop. 8.
Prairie (la), — Saint-Martin-des-Champs; — moul.; dist. 2280 m.; pop. 13.
Praou, — Germigny; — m. i; dist. 1 k.; pop. 4. (bac entre Germigny et Chéu, sur la rivière d'Armançon).
Préau (le), — Chaumot; — h.; dist. 2 k.; pop. 50.
Préau (le), — Parly; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 14.
Préaux (les), — Dracy; — m. i.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Préaux (les), — Tonnerre; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Pré aux Prévots (le), — Joigny; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Pré du bois d'en-bas (le), — Ligny-le-Châtel; — h.; dist. 3 k.; pop. 70.
Pré du bois d'en-haut (le), — Ligny-le-Châtel; — h.; dist. 3 k.; pop. 119.
Préblein, — Migennes; — moul.; dist. 500 m.; pop. 11.
Précy, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault; dist. 10 k.; pop. ag. 331; pop. tot. 970.
Précy-le-Mou, — Pierre-Perthuis; — h.; dist. 1300 m.; pop. 182.

Précy-le-Sec, com. du canton de l'Isle; dist. 18 k.; pop. tot. 744.
Prégilbert, com. du canton de Vermenton ; dist. 7 k.; pop. ag. 351 ; pop. tot. 368.
Préhy, com. du canton de Chablis ; dist. 8 k.; pop tot. 218.
Prenereau, — Migé, — h.; dist. 3 k.; pop. 130.
Prenoulat, — Crain ; — moul.; dist. 1250 m.; pop. 7.
Près-Colons (les), — Fontenouilles ; — h.; dist. 3 k.; pop. 15.
Prés-Saint-Jean (les), — Tonnerre ; — gardes-barrières du chemin de fer de Paris à Lyon ; dist. 3 k.; pop. 4.
Près-Sergents (les), — Joigny ; — m. i.; dist. 1 k.; pop. x.
Presle (la), — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 1100 m.; pop. 23.
Presles (les), — Cussy-les-Forges ; — h ; dist. 2 k.; pop. 118.
Presliers (les), — Bléneau ; — f.; dist. 3 k.; pop. 9.
Pressoir (le), — Bléneau ; — f.; dist. 5 k.; pop. 8.
Pressoir (le), — Diges ; — h.; dist. 1700 m.; pop. 21.
Pressoir (le), — Fontaines ; — h.; dist. 2460 m.; pop. 13.
Pressoir (le), — La Ferté-Loupière ; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 10.
Pressoir (le), — Mézilles ; — f.; dist. 2240 m.; pop. 11.
Pressureau, — Rouvray ; — f.; et moul.; dist. 500 m.; pop. 7.
Preuilly, — Auxerre ; — f. moul. et m. écl.; dist. 2 k.; pop. 36.
Preux, — Saint-Romain-le-Preux ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 27.
Prévosts (les), — Saint-Fargeau ; — f.; dist. 4600 m.; pop. 10.
Prévôte (la), — Bussy-en-Othe ; — h.; dist. 1 k.; pop. 5.
Prévoyance (la), — Les Sièges ; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Prieuré (le), — Grimault ; — f.; dist. 3854 m.; pop. 6.
Près de cette ferme se trouve une chapelle dite de Cours.
Prieurs (les), — Leugny ; — h.; dist. 1200 m.; pop. 23.
Prise d'eau du chemin de fer de Paris à Lyon (la), — Nuits ; — m. i.; dist. 100 m.; pop. 2.
Prix, — Champcevrais ; — h.; et f.; dist. 1 k.; pop. 20.
Prots (les grands), — Fontaines ; — h.; dist. 1180 m.; pop. 24.
Proutière (la), — Rogny ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Proux (la), — Diges ; — h.; dist. 3 k.; pop. 9.
Proux (les), — Mézilles ; — h.; dist. 4140 m.; pop. 58.
Proux (les petits), — Moutiers ; — h.; dist. 4 k.; pop. 8.
Proux de la route (les), — Moutiers ; — h.; dist. 2 k.; pop. 28.
Provenchères (les), — Saint-Léger ; — h.; dist. 5 k.; pop. 44.
Provency, com. du canton de l'Isle-sur-le-Serain ; dist. 7 k.; pop. ag. 147 ; pop. tot. 484.
Provendiers (les), — Paron ; — h.; dist. 2 k.; pop. tot. 79.
Prudhomme (les), — Brannay ; — h.; dist. 800 m.; pop. 22.
Prud'hommerie (la), — Saint-Valérien ; — h.; dist. 3400 m.; pop. 11.
Prunelles, — Champlost ; — h.; dist. 4850 m.; pop. 143.
Prunoy, com. du canton de Charny ; dist. 4 k.; pop. ag. 495; pop. tot. 712.
Puits (le), — Paron ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 23.
Puits-Avril, — Aillant ; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 13.
Puits-Bottin, — Véron ; — h.; dist. 3 k.; pop. 34.
Puits-de-Bon, — Noyers ; — h.; dist. 4750 m.; pop. 191.
Puits-d'Elme (le), — Joux-la-Ville ; — h.; dist. 1200 m.; pop. 51.
Puits-de-Courson (le), — Saint-Cyr-les-Colons ; — h.; dist. 4 k.; pop. 88.
Puits-de-Fer, — Fouchères ; — h.; dist. 2 k.; pop. 36.
Puits-de-Gy (le), — Nailly ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 41.
Puits-de-la-Loge (le), — Annay-sur-Serain ; — f.; dist. 3168 m.; pop. 6.
Pulins-d'en-bas (les), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.

Pulins-d'en-haut (les), — Saint-Sauveur ; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 8.
Putigny, — Courgenay ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Putot, — Merry-Sec ; — h.; dist. 600 m.; pop. 136.

Q.

Quantins (les), — Domats ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 67.
Quarré-les-Tombes, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avallon; dist. 20 k.; pop. ag. 465; pop. tot. 2348.
Quartiers (les), — Chambeugle ; — h.; dist. 1 k ; pop. 34.
Quartiers (les), — Mézilles ; — manœuv.; dist. 2160 m.; pop. 4.
Quatre-vents (les), — Bussy-le-Repos ; — f.; dist. 1 k.; pop. 13.
Quatre-vents (les), — Chastellux ; — h.; dist. 2 k., pop. 30.
Quatre-vents (les), — Châtel-Censoir; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 17.
Quatre-vents (les), — Fontaines ; — h.; dist. 2320 m.; pop. 9.
Quatre-vents (les), — Rousson ; — h.; dist. 2 k.; pop. 12.
Quatre-vents (les), — Villefranche; — f.; dist. 5 k.; pop. 6.
Quatre-vingts-Besaces (les), — Hauterive; — h.; dist. 1100 m.; pop. 66.
Quenne, com. du canton d'Auxerre, (est); dist. 7 k.; pop. ag. 344 ; pop. tot. 475.
Quesnaux (les), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 4 k.; pop. 12.
Queue (la), — Vernoy ; — f.; dist. 300 m.; pop. 13.
Queue du Loup (la), — Villeneuve-sur-Yonne ; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.
Queue-Pourrée (la), — Butteaux ; — h.; dist. 1 k.; pop. 14.
Quillonnerie (la), — Bléneau ; — f. ; dist. 1 k.; pop. 8.
Quinaults (les), — Moutiers ; — h.; dist. 4 k.; pop. 30.
Quincampoix , — Gigny ; — f.; dist. 1200 m.; pop. 5.
Quincerot, com. du canton de Cruzy; dist. 12 k.; pop. tot. 321.
Quincy (le petit), — Epineuil ; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 4.
Quinze ans (les), — Saint-Privé ; — h.; dist. 550 m.; pop. 14.

R.

Rabelais, — Perreux ; — f.; dist. 1 k.; pop. 12.
Raboussoirs (les), — Bléneau ; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Racheuse (la), — Volgré ; — h.; dist. 3500 m.; pop. 7.
Racine (la), — Saint-Aubin-Château-Neuf ; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.
Racinet (le), — Lavau ; — manœuv.; dist. 1200 m.; pop. 7.
Racineux (les), — Prunoy ; — h.; dist. 5200 m.; pop. 7.
Ragauderies (les), — Villiers-Saint-Benoît ; — m. i.; dist. 3800 m.; pop. 4.
Ragneaux (les), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop 6.
Ragny, — Savigny-en-Terre-Plaine ; — h.; dist. 1 k.; pop. 98.
Ragonnière, — (la), — Villiers-Saint-Benoît ; — h.; dist. 3100 m.; pop. 16.
Ragons (les), — Charbuy ; — h.; dist. 600 m.; pop. 148.
Ragons (les), — Villiers-Saint-Benoît; h.; dist. 3802 m.; pop. 19.
Ragots (les), — Perreux ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 28.
Railly, — Saint-Germain-des-Champs ; ch. et f.; dist. 5 k.; pop. 24.
Raloy, — Les Ormes; — h.; dist

1200 m.; pop. 80.
Rameaux (les), — Collan; — h.; dist. 2 k.; pop. 48.
Rameaux (les), — Etais; — h.; dist. 3 k., pop. 29.
Rameaux (les), — Lalande; — h.; dist. 1400 m.; pop. 46.
Rameaux (les), — Ronchères; — h.; dist. 600 m.; pop. 13.
Rameaux (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 1500 m.; pop. 44.
Rameaux (les), — Saint-Fargeau; — manœuv.; dist. 2740 m.; pop. 4.
Ramée (la), — Bussy-en-Othe; — h.; dist. 3 k.; pop. 119.
Ramée (la), — Domats; — h.; dist. 1200 m.; pop. 11.
Ramellerie (la), — Lavau; — f.; dist. 900 m.; pop. 9.
Ramerie (la), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 2.
Ramerie (la), — Grandchamp; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Ramonnerie (la), — Villegardin; — h.; dist. 1600 m.; pop. 16.
Rançonnière (la), — Chaumot; — h.; dist. 1 k.; pop. 27.
Ranneaux (les), — Châtel-Gérard; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Rapé, — Treigny; — h.; dist. 500 m.; pop. 6.
Raquins (les), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 500 m.; pop. 30.
Rateau, — Bagneaux; — h.; dist. 3 k.; pop. 293.
Rateau, — Saint-Martin-sur-Oreuse; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Ratilly, — Treigny; — ch. et f.; dist. 1 k.; pop. 18.
Ratorets (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 36.
Ravereau, — Merry-sur-Yonne; — f.; dist. 3200 m.; pop. 8.
Ravereau, — Merry-sur-Yonne; — écl.; dist. 1610 m.; pop. 3.
Ravery, — Gurgy; — port aux vins sur l'Yonne; — dist. 2 k.; pop. 8.
Raveuse, — Chichery; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 3.
Raveuse, — Gurgy; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 9.
Ravières, com. du canton d'Ancy-le-Franc, dist. 10 k.; pop. ag. 1346; pop. tot. 1426.
Réaux, — Dracy; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Rêbles (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 2 k.; pop. 36.
Rebourceaux, com. du canton de Saint-Florentin; dist. 8 k.; pop. ag. 344; pop. tot. 352.
Rebourceaux-le-Bas, — Rebourceaux; — h.; dist. 1700 m.; pop. 45.
Réchauds (les), — Savigny; — h.; dist. 1200 m.; pop. 7.
Rechênes (les), — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 1100 m.; pop. 12.
Rechênerie (la), — Marchais-Beton; — h.; dist. 800 m.; pop. 12.
Rechimet, — Merry-sur-Yonne; — écl. dist. 500 m.; pop. 2.
Regennes (les), — Appoigny; — h.; dist. 500 m.; pop. 192.
Regipaux (les), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 3 k.; pop. 98.
Régniers les bas, — Mont-Saint-Sulpice; — h.; dist. 2 k.; pop. 60.
Régniers les hauts, — Mont-Saint-Sulpice; — h.; dist. 2 k.; pop. 96.
Reinerie (la), — Villiers-Saint-Benoît; — f.; dist. 4600 m.; pop. 6.
Relins (les), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 2.
Remauderie (la), — Toucy; — h.; dist. 1 k.; pop. 8.
Rémonds (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 1 k.; pop. 22.
Remoulerie (la), — Nuits; — usine; dist. 200 m.; pop. x.
Renard (le), — Vergigny; — f.; dist. 1500 m.; pop. 10.
Renardeux (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Renards (les), — Saint-Georges; — f.; dist. 2 k.; pop. 6. (Rendez-vous de chasse).
Renards (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 1 k.; pop. 6.
Renauderie (la), — Mézilles; — m. i.; dist. 2800 m.; pop. 5.
Renaudine (la), — Perrigny; — h.; dist. 250 m.; pop. 8.
Renonciats (les), — Précy; — h.; dist. 1300 m.; pop. 25.

Renons (les), — Villeneuve-les-Genêts; — h.; dist. 200 m.; pop. 7.
Renuits (les), — Verlin; — h.; dist. 3 k.; pop. 10.
Resle (la), — Montigny; — f.; dist. 1500 m.; pop. 19.
Réthorets (les), — Cerisiers; — h.; dist. 3435 m.; pop. 27.
Rétifs (les), — Jouy; — manœuv.; dist. 3 k.; pop. 4.
Reuillebeau, — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 300 m.; pop. 3.
Reuillis (les), — Leugny; — f.; dist. 250 m.; pop. 6.
Reveillon, — Prunoy; — m. i.; dist. 800 m.; pop. 9.
Revillonnes (les), — Diges; — h.; dist. 600 m.; pop. 27.
Revillons (les), — Treigny; — h.; dist. 1250 m.; pop. 50.
Rezards (les), — Fontaines; — h.; dist. 1890 m.; pop. 10.
Ribourdin, — Chevannes; — f.; dist. 500 m.; pop. 7.
Ricardière (la grande), — Villefranche; — h.; dist. 3300 m.; pop. 9.
Ricardière (la petite), — Villefranche; — h.; dist. 3200 m.; pop. 14.
Ricassiots (les), — Saint-Privé; — manœuv.; dist. 6100 m.; pop. 4.
Richards (les), — Prunoy; — h.; dist. 1800 m.; pop. 28.
Riche-Bois, — Fontenouilles; — f.; dist. 11 m.; pop. 10.
Richebourg, hameau dépendant des communes de Taingy et Sementron.
dist. { Sementron, 3 k.; pop. 22. Taingy, 2 k.; pop. 18.
Richebourg, — Champvallon; — h.; dist. 2 k.; pop. 68.
Richebourg, — Môlay; — moul.; dist. 700 m.; pop. 8.
Richebourg, — Senan; — h.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Richemont, — Armeau; — f.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Riches (les), — Fontaines; — h.; dist. 2580 m.; pop. 24.
Rigauderie (la), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 5250 m.; pop. 10.
Rigauds (les), — Saint-Romain-le-Preux; — h.; dist. 2500 m.; pop. 17.
Rigny, — Vermanton; — h.; dist. 2 k.; pop. 23.
Rigoles (les), — Pizy; — h.; dist. 200 m.; pop. 90.
Rigollets (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 2 k.; pop. 54.
Rimatou, — Fontenoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 74.
Rimbiers (les), — Fontenouilles; — m. i.; dist. 1200 m.; pop. 3.
Riot, hameau dépendant des communes de Charbuy et Lindry.
dist. { Lindry, 1600 m.; pop. 19. Charbuy, 3150 m.; pop. 26.
Riot, — Diges; — h.; dist. 1200 m.; pop. 72.
Rippe (la), — Merry-sur-Yonne; — h.; dist. 2440 m.; pop. 41.
Risquetout, — Noyers; — moul.; dist. 1170 m.; pop. x.
Rivault (le), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 2500 m.; pop. 62.
Rive-des-Bois (la), — Lavau; — h.; dist. 1940 m.; pop. 18.
Rive-des-Bois (la), — Saint-Privé; — m. i.; dist. 2700 m.; pop. 9.
Rivets (les), — Moutiers; — f.; dist. 6 k.; pop. 7.
Rivière, — Chastellux; — h.; dist. 1 k.; pop. 77.
Rivière (la), — Lavau; — h.; dist. 1860 m.; pop. 11.
Rivières (les), — Mézilles; — h.; dist. 1980 m.; pop. 31.
Roberderie (la), — Saint-Martin-d'Ordon; — m. i.; dist. 1200 m.; pop. 3.
Robichons (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 940 m.; pop. 5.
Robinaux (les), hameau dépendant des communes de Saints et Fontenoy.
dist. { Fontenoy, 2 k.; pop. 8. Saints, 3 k.; pop. 21.
Robinaux de la Malrue (les), — Saints; — h.; dist. 3 k.; pop. 109.
Robineaux (les), — Domats; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.
Robinots (les), — Parly; — h.; dist.

1500 m.; pop. 25.
Robinots-Daguin (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 4 k.; pop. 19.
Robins (les), — Parly; — h.; dist. 300 m.; pop. 26.
Robins (les), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 2850 m.; pop. 12.
Robins (les), — Taingy; — h.; dist. 300 m.; pop. 63.
Robins (les), — Villefranche; — h.; dist. 1100 m.; pop. 24.
Robots (les), — Saint-Léger; — h.; dist. 5 k.; pop. 17.
Roche (la), — Chablis; — moul.; dist, 2 k.; pop. 8.
Roche (la), — Druyes; — h.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Roche (la), — Fontaines; — h., dist. 2400 m.; pop. 13.
Roche (la), — Mailly-le-Château; — m. b. et f.; dist. 4100 m.; pop. 15.
Roche (la), — Noyers; — moul.; dist. 1185 m.; pop. 7.
Roche (la), — Saint-Cydroine; — h.; dist. 1 k.; pop. 908. Port sur la rive droite de l'Yonne.
Roche (la), — Toucy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 15.
Roche-Bretin (la), — Avallon; — h.; dist. 700 m.; pop. 10.
Rochefort, — Dissangis; — h.; dist. 2 k.; pop. 6.
Rochereau, — Neuilly; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Rocherie (la), — Fontaines; — f.; dist. 2880 m.; pop. 8.
Rochers (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 2200 m.; pop. 26.
Rochers (les), hameau dépendant des communes de Saint-Sauveur et Mézilles.
dist. { Mézilles, 4500 m.; pop. 22. Saint-Sauveur, 5 k.; pop. 6.
Roches (les), — Champignelles; — f.; dist. 6 k.; pop. 10.
Roches (les), — Sougères; — h.; dist. 4 k.; pop. 92.
Rochys, — Dicy; — h.; dist. 2 k.; pop. 7.
Roffey, com. du canton de Flogny, dist. 6 k.; pop. ag. 392; pop. tot. 416.
Rogers (les), — Saint-Valérien; — h.; dist. 3200 m.; pop. 9.
Rogetterie (la), — Prunoy; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 5.
Rogny, com. du canton de Bléneau; dist. 8 k.; pop. ag. 832; pop tot. 1464.
Rois (les), — Lavau; — manœuv.; dist. 1,840 m.; pop. 9.
Rois (les), — Perreux; — h. dist. 1,500 m.; pop. 26.
Rois (les), — Saint-Martin-des-Champs; — f.; dist. 3,240 m.; pop. 5.
Roissard, — Saints; — h.; dist. 4 k.; pop. 12.
Roland, — Toucy; — h.; dist. 4 k.; pop. 15.
Ronce (la), — Charny; — f.; dist. 2 k.; pop. 12.
Ronce (la), — Grandchamp; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 47.
Ronce (la petite), — Villiers Saint-Benoit; — f.; dist. 1,500 m. pop. 8.
Ronchères, com. du canton de Saint-Fargeau; dist. 5 k.; pop. ag. 73; pop. tot. 253.
Roncière (la), — Grandchamp; — h.; dist. 500 m.; pop. 11
Roncières (les), — Maligny; — f.; dist. 4 k.; pop. 13.
Rondeau (le), — Rogny; — m. i; dist. 6 k.; pop. 11.
Rondeau (le petit), — Rogny; — h.; dist. 6 k.; pop. 5.
Rondeaux (les), — Savigny; — h.; dist. 800 m.; pop. 10.
Ronsardière (la), — Saint-Loup-d'Ordon; — f.; dist. 3,900 m.; pop. 7. Cette ferme dépend d'un hameau du même nom situé sur Courtenay (Loiret).
Roquet, — Saint-Privé; — f.; dist. 2,400 m.; pop. 6.
Roseaux (les), — Chambeugle; — h.; dist. 1 k.; pop. 12.
Rosées (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 2,200 m.; pop. 22.
Roserie (la), — Villeneuve-la-Dondagre, — f.; dist. 2,500 m.; pop. 14.

Roses-Petiots (les), — Sainpuits; — h.; dist. 3 k.; pop. 27.
Rosette, — Saint-Privé; — f.; dist. 900 m.; pop. 6.
Rosiers (les), — Coulours; — f.; dist. 1980 m.; pop. 6.
Rosserie (la), — Rogny; — h.; dist. 5 k.; pop. 15.
Rosses (les), — Champcevrais; — f.; dist. 1200 m.; pop. 11.
Rossignol (le), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Roubdeaux (les), — Etais; — h.; dist. 300 m.; pop. 59.
Roubloterie (la), — Diges; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.
Roudons (les), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 4 k.; pop. 29.
Rouesses (les), — Châtel-Censoir; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.
Rougelot (le grand), — Villegardin, h.; dist. 1700 m.; pop. 16.
Rougelot (le Petit), — Villegardin; — 1700 m.; pop. 6.
Rougeot, — Domecy-sur-Cure; — m. de garde; — dist. 1 k.; pop. 5.
Rougeots (les), — Parly; — h.; dist. 1500 m.; pop. 25.
Rouges (les), — Fontaines; — h.; dist. h.; dist. 3800 m.; pop. 10.
Rouillons (les), — Fouchères; — h.; dist. 2 k.; pop. 18.
Rousseau (le), — Bléneau; — moul.; dist. 2 k.; pop. 8.
Rousseaux (les), — La Belliole; — h.; dist. 800 m.; pop. 6.
Rousseaux (les), — Diges; — h.; dist. 700 m.; pop. 3.
Rousseaux (les), — Jouy; — h.; dist. 3800 m.; pop. 14.
Rousseaux (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Rousseaux (les), — Saint-Martin-d'Ordon; — h.; dist. 2200 m.; pop. 7.
Rousseaux (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Rousseaux (les), — Tannerre; — f.; dist. 1500 m.; pop. 4.
Rousseaux (les), hameau dépendant des communes de Savigny et Vernoy.
dist. { Savigny, 2400 m.; pop. 5.
Vernoy, 500 m.; pop. 25.
Rousseaux (les), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 37.
Roussemeaux, — Marsangis; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.
Rousserons (les), — Sommecaise; — h.; dist. 2100 m.; pop. 9.
Roussines (les), — Chevillon; — h.; dist. 1 k.; pop. 45.
Rousson, com. du canton de Villeneuve-sur-Yonne; dist. 3 k.; pop. ag. 411; pop. tot. 476.
Rouvray, com. du canton de Ligny, dist. 8 k.; pop. ag. 317; pop. tot. 324.
Roux (les grands), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 3 k.; pop. 22.
Roux (les petits), — Saint-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Royauté (la), — Saint-Fargeau; — h.; dist. 1630 m.; pop. 58.
Royers (les), — Malicorne; — h.; dist. 1500 m.; pop. 13.
Rozière (la), — Pourrain; — h.; dist. 800 m.; pop. 8.
Rozoy, com. du canton de Sens (nord); dist. 7 k.; pop. ag. 279; pop. tot. 288.
Ru (le), — Fontenouilles; — f.; dist. 800 m.; pop. 5.
Ru (le), — Marchais-Beton; — h.; dist. 210 m.; pop. 13.
Rus (les), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 2750 m.; pop. 12.
Ruats (les), — Avallon; — moul.; dist. 2800 m.; pop. 5.
Ruats (les), — Bussières; — f.; dist. 3500 m.; pop. 5.
Ruban, — La Celle-SaintCyr; — h.; dist. 2200 m.; pop. 99.
Rubourgeot, — Pourrain; — h.; dist. 2400 m.; pop. 16.
Rue (la), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist. 3 k.; pop. 25.
Rue (la), — Merry-la-Vallée; — h.; dist. 500 m.; pop. 36.
Rue (la), — Saint-Valérien; — h.; dist. 5700 m.; pop. 18.
Rue (la), — Vincelles; — h.; dist. 500 m.; pop. 141.
Rué, hameau dépendant des communes de Chailley et Venizy.
dist. { Chailley, 1600 m.; pop. 27.
Venizy, 3200 m.; pop. 52.

Rue Chaude (la), — Chevillon; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 6.
Rue chaude (la), — Précy; — h; dist. 900 m.; pop. 42.
Rue Chenot (la), — Chastellux, — h.; dist. 1500 m.; pop. 209.
Rue Chèvre (la), — Sormery; — h.; dist. 4 k.; pop. 67.
Rue de Chèvre (la), — Subligny; — h.; dist 1 k.; pop. 27.
Rue de la Croix (la), — Chastellux; — h.; dist. 4 k.; pop. 58.
Rue d'en-bas (la), — La Chapelle-Vieille-Forêt; — h.; dist. 450 m.; pop. 192.
Rue de Saint-Romain (la), — Sépeaux; — h.; dist. 1 k.; pop. 50.
Rue des Cornes, — Venoy; — h.; dist. 1 k.; pop. 37.
Rue des Merles (la), — Sommecaise; — h.; dist. 2 k.; pop. 102.
Rue des Robins (la), — Rebourceaux; — h.; dist. 350 m.; pop. 75.
Rue du bois (la), — Rebourceaux; — h.; dist. 600 m.; pop. 80.
Rue du Cul-d'Oison, — Lindry; — h.; dist. 1 k.; pop. 55.
Rue Froide (la), — Parly; — h.; dist. 2 k.; pop. 33.
Rue Feuillée (la), — Hauterive; — h.; dist. 2100 m.; pop. 59.
Rue Feuillée (la), — Pontigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 130.
Rue Gérard, — Saint-Léger; — h.; dist. 1 k.; pop. 55.
Ruelle (la), — Champigny; — h.; dist. 500 m.; pop. 44.
Ruelle-du-Moulin (la), — Charny; — m. i.; dist. 200 m.; pop. 2.
Ruelles (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 5,500 m.; pop. 8.
Ruelles (les), — Saint-Léger; — h,; dist. 5 k.; pop. 13.
Rue Neuve (la), — Aillant; — h.; dist. 2 k.; pop. 149.
Rue Neuve, — Lindry; — h; dist. 1500 m.; pop. 32.
Rue Neuve (la), — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 1 k.; pop. 32.
Rue Neuve (la), — Sommecaise; — h.; dist. 2 k.; pop. 13.
Rue Pepin (la), — Hauterive; — h.; dist. 500 m.; pop, 76.
Rue Perrin (la), — Chastellux; — h.; dist. 2 k.; pop. 126.
Ruère, — Saint-Léger; — h.; dist. 3,500 m.; pop. 162.
Rues Froides (les), — Diges; — h.; dist. 6500 m.; pop. 3.
Rue Vincent (la), — Beauvoir; — h.; dist. 1400 m.; pop. 55.
Rugny, com. du canton de Cruzy; — dist. 8 k.; pop. 484.
Ruinots (les), — Tannerre. — h.; dist. 2 k.; pop. 18;
Ruisses (les), — Sept-Fonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 8.
Ruissotte (le grand), — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 64.
Ruissotte (le petit), — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 59.
Rumaru, — Toucy; — h.; dist. 1 k.; pop. 21.
Rup-Couvert (le), — Paron; — h.; dist. 1 kil.; pop. 41.
Rups (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1,038 m.; pop. 4.
Ruy (le), — Voisines; — h.; dist. 2 k.; pop. 34.
Ruzé, h. dépendant des communes de Jouy et Villegardin.
dist. { Jouy, 3,100 m,; pop. 14.
Villegardin 1,800 m.; pop. 34.

S.

Sabbats (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 35.
Sablière (la), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 3.

Sablon (le), — Lévis ; — h.; dist. 1 k. ; pop. 130

Sablonnière (la), — Bléneau ; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.

Sablonnière (la), — Toucy; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 18.

Sablonnière (la), — Villefranche ; — h.; dist. 1,100 m.; pop. 6.

Sablonnières (les), — Saint-Fargeau ; — h.; dist. 800 m.; pop. 40.

Sablons (les), — Précy ; — tuil.; dist. 1,800 m.; pop. 7.

Sablons (les), — Villebougis ; — h.; dist. 2,700 m ; pop. 9.

Sacy, com. du canton de Vermanton; dist. 7 k.; pop. ag. 638; pop. tot. 805.

Sainpuits, com. du canton de Saint-Sauveur, dist. 15 k.; pop. ag. 293; pop tot. 981.

Saint-Agnan, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; dist. 15 k.; pop. ag 192; pop. tot. 353.

Saint-André, com. du canton de Guillon; dist. 4 k.; pop. ag. 250 ; pop. tot. 395.

Saint-Aubin, — Saint-Brancher ; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 188.

Saint-Aubin-Château-Neuf, com. du canton d'Aillant; dist. 8 k.; pop. ag. 654 ; pop. tot 1131.

Saint-Aubin-sur-Yonne, com. du canton de Joigny; dist. 5 k.; pop. ag. 448 ; pop. tot. 492.

Saint-Benin, — Cudot ; — h.; dist. 700 m.; pop. 6.

Saint-Bernard, — Montréal ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.

Saint-Brancher, com. du canton de Quarré-les-Tombes; dist. 7 k.; pop. ag. 132 ; pop. tot. 833.

Saint-Bris, com. du canton d'Auxerre (est) ; dist. 9 k.; pop. ag. 1,747 ; pop. tot 2010.

Saint-Clément, com. du canton de Sens (nord) ; dist. 3 k.; pop. ag. 719; pop. tot. 755.

Saint-Cydroine, com. du canton de Joigny ; dist. 6 k.; pop. ag. 143 ; pop. tot. 1207.

Saint-Cyr-les-Colons, com. du canton de Chablis ; dist. 10 k.; pop. ag. 580; pop. tot. 854.

Saint-Denis, com. du canton de Sens (sud); dist. 4 k.; pop. ag. 89; pop. tot. 377.

Saint-Denis-sur Ouanne, com. du canton de Charny; dist. 9 k.. pop. ag. 42 ; pop. tot. 377.

Saint-Eloi, — Charny ; — h.; dist. 2,400 m.; pop. 15.

Saint-Eusoge, — Rogny ; — h.; dist. 2 k.; pop. 42.

Saint-Fargeau, chef-lieu de canton arrondissement de Joigny ; dist. 48 kil.; pop. ag. 1,914 ; pop. tot. 2489.

Saint-Florentin, chef-lieu de canton arrondissement d'Auxerre ; dist. 31 k.; pop. ag. 2,298 ; pop. tot. 2567.

Saint-Georges, com. du canton d'Auxerre (ouest) ; dist. 4 k.; pop. ag. 478; pop. tot. 661.

Saint-Georges, — Bléneau ; — m. b.; dist. 2 k.; pop 2.

Saint-Georges, — Villebougis ; — h.; dist. 1,900 m.; pop. 90.

Saint-Georges, — Villebougis; — tuil.; dist. 2,500 m.; pop. 3.

Saint-Germain-des-Champs, com. du canton de Quarré-les-Tombes ; dist. 9 k.; pop. ag. 236 ; pop. tot. 1307.

Saint-Gilles, — Pont-sur-Yonne ; — f.; dist. 4 k.; pop. 6.

Saint-Julien-du-Sault, chef-lieu de canton, arr. de Joigny ; dist. 10 k.; pop. ag. 1,726 ; pop. tot. 2453.

Saint-Laurent, — Bagneaux ; — tuil.; dist. 4 k.; pop. 7.

Saint-Laurent, — Prunoy ; — m. i.; dist. 2,500 m.; pop. 9.

Saint-Léger, com. du canton de Quarré-les-Tombes ; dist. 5 k.; pop. ag. 159 ; pop. tot. 1481.

Saint-Louis, — Villeneuve-les-Genêts; — ch. ; dist 5,100 m. ; pop. 5.

Saint-Loup, — Tonnerre ; — m. i.; dist. 1 k.; pop. x.

Saint-Loup-d'Ordon, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault ; dist. 11 k.; pop. ag. 107 ; pop. tot. 643.

Saint-Marc, — Leugny; — m. i.; dist.

2 k ; pop. 3.
Saint-Marc, — Merry-sur-Yonne ; — f ; — dist. 4450 m.; pop. 14.
Saint-Marcel, — Lalande ; — h.; dist. 1,200 m.; pop. 27.
Saint-Martin, — Brienon ; — moul.; dist. 500 m.; pop. 4.
Saint-Martin, — Druyes ; — f.; dist. 500 m.; pop. 10.
Saint-Martin-des-Champs, com. du canton de Saint-Fargeau ; dist. 4 k.; pop. ag. 182 ; pop. tot. 568.
Saint-Martin d'Ordon , com. du canton de Saint Julien-du-Sault ; dist. 10 k.; pop. ag. 208 pop. tot. 574.
Saint-Martin-du-Tertre, com. du canton de Sens (sud) ; dist.; 3 k., pop. ag. 540 ; pop. tot. 681.
Saint-Martin-sur-Armançon, com. du canton de Cruzy ; dist. 11 k.; pop. ag. 256 ; pop. tot. 307.
Saint Martin sur Ocre , com. du canton d'Aillant ; dist. 9 k.; pop. ag. 18 ; pop. tot. 120.
Saint Martin-sur Oreuse, com. du canton de Sergines; dist. 9 k.; pop. ag. 434 ; pop. tot 660.
Saint-Martin-sur-Ouanne, com. du canton de Charny; dist. 6 k.; pop. ag. 283; pop. tot 812.
Saint-Maurice, — Saint-Fargeau ; — f.; dist. 1 k.; pop. 6.
Saint-Maurice aux - Riches - Hommes, com. du canton de Sergines; dist. 19 k.; pop. ag. 250 ; pop. tot. 1032.
Saint-Maurice-le-Vieil, com. du canton d'Aillant; dist. 7 k.; pop. ag. 221 ; pop. tot. 571.
Saint-Maurice-Thizouaille, com. du canton d'Aillant, dist. 7 k.; pop. ag. 228 ; pop. tot 319.
Saint-Michel, — Eglény ; — h.; dist. 1100 m.; pop. 17.
Saint-Michel, — Tonnerre ; — ancienne abbaye ; dist. 500 m.; pop. x.
aint-Moré, com. du canton de Vé-lay; dist. 15 k.; pop. ag. 334 ; p. tot. 413.
-Père, com. du canton de Véze-lay ; — dist. 2 k.; pop. ag. 763 ; pop. tot. 1112.
Saint-Phal, — Villefranche ; — f. et ch.; dist. 500 m.; pop. 11.
Saint-Philibert, — Theil ; — h.; dist. 2 k.; pop. 2.
Saint Privé, com. du canton de Bléneau, dist. 5 k.; pop. ag. 386 ; pop. tot. 1013.
Saint-Quentin, — Monéteau ; — h.; dist. 1 k.; pop. 69.
Saint-Roch, — Ravières ; — m. h.; dist. 350 m.; pop. 6
A côté de cette habitation se trouve une chapelle.
Saint-Romain-le-Preux, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault; dist. 14 k.; pop. ag. 121 ; pop. tot. 436.
Saints, com. du canton de Saint-Sauveur ; dist. 5 k.; pop. ag. 124 ; pop. tot. 1364.
Saint-Sauveur, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre ; dist. 38 k.; pop. ag. 1267, pop. tot. 1872.
Saint-Sérotin, hameau dépendant des communes de Nailly, Brannay et Pont-sur-Yonne.

dist. { Nailly, 6 k.; pop. 151.
Brannay, 3500 m ; pop. 12.
Pont-sur-Yonne, 8 k.; pop. 29.

Saint-Thibault, hameau dépendant des communes de Pourrain et Chevannes.

dist. { Pourrain, 3500 m.; pop. 23.
Chevannes, 5 k.; pop. 9.

Saint Val, — Grandchamp ; — f. et tuil.; dist 500 m.; pop. 9.
Saint-Valérien, com. du canton de Chéroy ; dist. 8 k.; pop. ag. 329 ; pop. tot. 979.
Saint-Veaudry, — Tissey ; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Saint Vinnemer, com. du canton de Cruzy ; dist. 13 k.; pop. ag. 621 ; pop. tot. 637.
Sainte-Anne, — Villiers-Vineux ; — h.; dist. 500 m.; pop. 22.
Sainte-Blaise, — Môlay ; — f.; dist. 1200 m.; pop. x.
Sainte-Colombe, — Saint-Denis ; —

f.; dist. 2 k.; pop. 9.
A cette ferme touche un couvent habité par des Sœurs et Novices, leur nombre peut être évalué à 50.

Sainte-Colombe-près-l'Isle, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 5 k.; pop. ag. 174; pop. tot. 423.

Sainte-Colombe-sur Loing, com. du canton de Saint-Sauveur; dist. 7 k.; pop. ag. 111; pop. tot. 715.

Sainte-Magnance, com. du canton de Quarré-les-Tombes; dist. 14 k.; pop. ag. 503; pop tot. 818.

Sainte-Marie-des-Bauchets, — Saint-Privé; — f.; dist. 550 m.; pop. 12.

Sainte-Marie-Léonie, — Dixmont; — h.: dist. 2500 m.; pop. 3.

Sainte Pallaye, com. du canton de Vermanton; dist. 7 k.; pop. ag. 281; pop. tot. 289.

Sainte Porcaire, — Pontigny; — f.; dist. 2 k.; pop. 12.

Sainte-Radegonde, — Pontigny; — f.; dist. 2150 m.; pop. 8.

Sainte-Vertu, com. du canton de Noyers; dist. 9 k.; pop. ag. 290; pop tot. 307.

Saiscns (les), — Lalande; — h.; dist. 1 k.; pop 30.

Salaudrie (la), — Moutiers; — h.; dist. 1 k.; pop. 7.

Saligny, com. du canton de Sens (nord): dist. 5 k.; pop. ag. 346; pop. tot. 378.

Salins (les), — Tannerre; — h.; dist. 1 k.; pop. 10.

Salins (les bas), — Rogny; — h.; dist. 1 k.; pop. 16.

Salins (les hauts), — Rogny; — f.; dist. 2 k.; pop. 16.

Salle (la), — Fontenouilles; — h.; dist 700 m.; pop. 15.

Salles (les), — Bléneau; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Salmons (les), — Fontaines; — ch. et f.; dist. 300 m.; pop. 14.

Salzards (les), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 1920 m.; pop. 25.

Sambourg, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 12 k.; pop. ag. 223; pop. tot. 239.

Santigny, com. du canton de Guillon; dist. 9 k.; pop. tot. 366.

Sanvigne, — Etivey; — h.; dist. 3 k.; pop. 144.

Sapins (les), — Fontaines; — h.; dist. 110 m.; pop. 26

Sapins (les), — Saint-Sauveur; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 9.

Sarauderie (la), — Tannerre; — h.; dist. 600 m.; pop. 10.

Sarraux (les), — Champcevrais; — f.; dist. 4300 m.; pop. 12.

Sarrigny, — Poilly; — h.; dist. 1 k.; pop. 120.

Sarrigny (le petit), — Poilly; — h. et moul.; dist. 1 k.; pop. 17.

Sarrois (les), — Les Bordes; — h.; dist. 250 m.; pop. 3.

Sarronnerie (la), — Champignelles; — h.; dist. 2250 m.; pop. 19.

Sarry, com. du canton de Noyers; dist. 7 k.; pop. ag. 281; pop. tot. 503.

Satillats (les), — Saint-Fargeau; — f.; dist. 3520 m.; pop. 7.

Saudurand, — Turny; — h.; dist. 5200 m.; pop. 96.

Sauges (les), — Jouy; — f.; dist. 2 k.; pop. 7.

Sauilly, — Diges; — h.; dist. 4500 m.; pop. 171.

Sauilly (le petit), — Moulins-sur-Ouanne; — f.; dist. 600 m.; pop. 7.

Saulce (le), — Champcevrais; — f.; dist 3800 m.; pop. 10.

Saulce (le). — Escolives; — moul. et ch.; dist. 500 m.; pop 20.

Saulce (le), — Island; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.

Saulcier (le), — Bellechaume; — f.; dist. 1200 m.; pop. 6.

Saulée (la), — Lavau; — f.; dist. 1560 m.; pop. 7.

Saule-Poussin (le), — Villevallier; — m. i.; dist. 180 m.; pop. 4.

Saulée (la), — Saint-Privé; — f.; dist. 4200 m.; pop. 9.

Saules (les), — Champignelles; — f.; dist. 5 k.; pop. 5.

Saulets (les), — Cudot; — h.; dist. 700 m.; pop 14.

Saulniers (les), — Champcevrais; — f.; dist. 3800 m.; pop. 8.
Saumureaux (les), — Marchais-Beton; h.; dist. 1180 m.; pop. 11.
Saunière (la), — Vergigny; — gare et station de Saint-Florentin (chemin de fer de Paris à Lyon); h., dist. 1200 m.; pop. 53.; situé à 3 k.; de Saint-Florentin.
Sauqueux, — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 5 k.; pop. 32.
Saussoi (le), — Mézilles; — h.; dist. 3820 m.; pop. 18.
Saussoie (la), hameau dépendant des communes de Villebougis et Fouchères.
dist. { Villebougis, 2400 m.; pop. 13. / Fouchères, 3700 m.; pop. 12. }
Saussois (le), — Merry-sur-Yonne; — h.; dist. 380 m.; pop. 51.
Saussois (le), — Saint-Sauveur; — h.; dist. 5 k.; pop. 53.
Sauvageaux (les), — Sept-Fonds; — f.; dist. 2500 m.; pop. 7.
Sauvageot, — Marmeaux; — h.; dist. 100 m.; pop. 20.
Sauve-Genou, — Vincelles; — h.; dist 500 m.; pop. 115.
Sauvigny-le-Beuréal, com. du canton de Guillon; dist. 4 k.; pop. tot. 172.
Sauvigny-le-Bois, com. du canton d'Avallon; dist. 4 k.; pop. ag. 254; pop. tot. 251.
Sauvin (la), — Etais; — h.; dist. 4 k.; pop 189.
Saviers (les), — Pourrain; — h.; dist. 1400 m.; pop. 30.
Savigny, com. du canton de Chéroy; dist. 17 k.; pop. ag. 96; pop. tot. 350.
Savigny-en-Terre-Plaine, com. du canton de Guillon; dist. 2 k.; pop. ag. 240; pop. tot. 400.
Savins (les), — Champignelles; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 5.
Savins (les), — Villiers-Saint-Benoit; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 16.
Sbillats (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 22.
Sceaux, com. du canton de Guillon; dist, 8 k.; pop. ag. 72; pop. tot. 303.
Scierie (la), — Tonnerre; — usine; dist. 500 m.; pop. x.
Scies (les), — Melisey; — h.; dist. 2,500 m.; pop 20.
Sebille, — Tanlay; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Sèche-Bouteille (la), — Etivey; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.
Sécherie (la), — Brannay; — h.; dist. 4 k.; pop. 8.
Sècherie (la), — Villegardin; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 7.
Seguins (les), — Lavau; — h.; dist. 3,900 m.; pop. 20.
Seguins (les), — Villeneuve-la-Guyard; — h.; dist. 4 k.; pop. 22.
Seiglan, — Foissy-lès-Vezelay; — moul.; dist. 900 m.; pop. 7.
Seigne (la) — Molesmes; — h.; dist. 600 m.; pop 41.
Seignelay, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre; dist. 17 k.; pop ag. 1,488; pop. tot. 1535.
Seinsses (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 3,500 m.; pop. 13.
Sementron, com. du canton du Courson; dist. 12 k.; pop. ag. 165; pop. tot. 502.
Semilly, — Escamps; — h.; dist. 2 k.; pop. 150.
Senan, com. du canton d'Aillant; dist. 6 k.; pop. ag. 525; pop. tot. 823.
Séné, — Merry-Sec; — f.; dist. 900 m.; pop. 10.
Senevière, — Brienon; — moul.; dist. 1 k.; pop 7.
Sennedots (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 46.
Sennepy, — Saint-Clément; — m. i.; dist. 1 k.; pop 2.
Sennevoy-le-Bas, canton de Cruzy; dist. 9 k.; pop. ag. 314; pop. tot. 345.
Sennevoy-le-Haut, com. du canton de Cruzy; dist. 9 k.; pop. ag. 343; pop. tot. 365.

SENS, chef-lieu d'arrondissement; dist. du chef-lieu, 57 k., pop. ag. 10,617; pop. tot. 10845.
Sépeaux, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault; dist. 14 k,; pop. ag. 302; pop. tot. 791.
Sept-Fonds, com. du canton de Saint-Fargeau; dist. 7 k.; pop. ag. 81; pop. tot. 325.
Serbois, — Egriselles-le-Bocage; — f.; dist. 1 k.; pop. 13.
Serbois, — Subligny; — f.; dist. 500 m.; pop 5.
Serbonnes, com. du canton de Sergines; dist. 7 k.; pop. ag. 610; pop. tot. 622,
Serein, — Chevannes; — h.; dist. 1 500 m.; pop. 215.
Sergines, chef-lieu de canton, arrondissement de Sens; dist. 17 k.; pop, tot. 1338.
Serilly, — Etigny; — h.; dist. 1 k.; pop. 169.
Sermizelles, com. du canton d'Avallon; dist. 12 k.; pop. tot. 373.
Sermoise, — Fleury; — h.; dist.; 50 m.; pop. 48.
Serrigny, com. du canton de Tonnerre; dist. 5 k.; pop. tot. 329.
Serrurerie (la), — Chaumont; — h.; dist. 1 k.; pop 20.
Servant, — Chevannes; — h.; dist. 3 k.; pop. 2.
Servantières (les), hameau dépendant des communes de Vallery, Chéroy et Dollot.
dist. { Vallery, 3,300 m.; pop. 11.
Dollot, 3,600 m.; pop. 16.
Chéroy, 2,600 m.; pop. 2.
Servins, — Pailly; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 114.
Sery, com. du canton de Vermenton; dist. 8 k.; pop. ag. 309; pop. tot. 316.
Sèvres (les), — Bussy-le-Repos; — h.; dist. 1 k.; pop. 16.
Sevy, — Venizy; — h.; dist. 10 k.; pop. 11.
Siéges (les), com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 8 k.; pop. ag. 802; pop. tot. 878.
Sigures (les), — Tannerre; — f.; dist. 2,500 m.; pop. 6.
Siméons (les), — Charny; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 4.
Siméons (les), — Chevillon; — m. i.; dist. 5 k.; pop. 4.
Siméons (les), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 3 k.; pop. 14.
Simonnerie (la), — Louesmes; — f.; dist. 400 m.; pop. 2.
Simonnets (les), — Diges; — h.; dist. 400 m.; pop. 15.
Simonnets (les), — Saints; — h.; dist. 3 k.; pop. 17.
Simonnots, h. dépendant des com. de Saint-Maurice-le-Viel et Egleny.
dist. { St-Maurice, 1,200 m.; pop. 9.
Egleny, 900 m.; pop. 3.
Simons (les), — Dicy; — h.; dist. 2 k.; pop. 21.
Simons (les), — Sougères; — dist. 2000 m.; pop. 14.
Singe-Vert (le), — Grand-Champ; — h.; dist. 100 m.; pop. 18.
Singerie (la), — Courgeney; — f.; dist. 3 k.; pop. 5.
Singes (les), — Druyes; — h.; dist. 4 k.; pop. 7.
Sirops (les), — Lavau; — h.; dist. 4 k.; pop. 13.
Sixte, — Michery; — h.; dist. 1,300 m.; pop. 19.
Sœuvre, — Fontenay-près-Vézelay; — h.; dist. 2,060 m.; pop. 314.
Sogne (la), — Percey; — h.: dist. 1 k.; pop. 50.
Sognes, com. du canton de Sergines; dist. 15 k.; pop. ag. 295; pop. tot. 324.
Solas (les), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 19.
Soleine (le Bas), — Venoy; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 126.
Soleine (le Haut), — Venoy; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 48.
Soleine (le milieu de), — Venoy; — h.; dist. 1 k.; pop. 108.
Soleine (le petit), — Venoy; — h.; dist. 1,500 m.; pop. 16.
Solinasse (la), — Lavau; — h.; dist. 2,680 m; pop. 6.
Solmet, — Fontenoy; — h.; dist. 2 k.; pop. 63.
Sommecaise, com. du canton d'Ail-

lant; dist. 10 k.; pop. ag. 124; pop. tot. 524.
Sommeville, — Monéteau; — h.; dist. 1 k.; pop. 192.
Sonderie (la); — Treigny; — h.; dist. 2 k.; pop. 5.
Sorets (les), — Fontaines; — m. i.; dist. 2,600 m.; pop. 6.
Sormery, com. du canton de Flogny; dist. 19 k.; pop. agg. 551; pop. tot. 524.
Sortoise, h. dépendant des com. de Villegardin et Montacher.
dist. { Villegardin, 2,500 m.; pop. 20. Montacher, 1,900 m.; pop. 17.
Souches (les), — Mézilles; — h.; dist. 3 k.; pop. 15.
Souchets (les), — Piffonds; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.
Souchon, — Tannerre; — h.; dist. 3500 m; pop. 17.
Soucy, com. du canton de Sens (nord); dist. 7 k.; pop. ag 506; pop. tot. 760.
Sougères, com. du canton de Saint-Sauveur; dist. 14 k.; pop. ag. 335; pop. tot. 1453.
Sougères, — Gurgy; — h.; dist. 5 k.; pop. 270.
Souillard, — Saligny; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.
Souillas, — Anstrudes; — h.; dist. 2500 m.; pop. 175.
Souille (la), — Charentenay; — h.; dist. 3300 m.; pop. 23.
Souilly, — Montigny; — h.; dist. 1600 m.; pop. 27.
Soulangis, — Tonnerre; — f.; dist. 4 k.; pop. 10.
Soulangy, — Sarry; — h.; dist. 1 k.; pop. 214.
Souls (les), — Marchais-Beton; — h.; dist. 1100 m.; pop. 21.
Soumaintrain, com. du canton de Flogny; dist. 9 k.; pop. ag. 136; pop. tot. 493.
Soupirons (les), — Mézilles; — h.; dist 2580 m.; pop. 39.
Sous-Guette-Soleil, — Villeneuve-Saint-Salve; — f.; dist. 200 m.; pop. 4.
Stigny, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 7 k.; pop. ag. 423; pop. tot. 437.
Subligny, com. du canton de Chéroy; dist. 15 k.; pop. ag. 89; pop. tot. 391.
Suchois (le), — Fontenailles; — h.; dist. 1100 m.; pop. 93.
Sully, — Beauvilliers; — h.; dist. 2 k.; pop. 92.
Sully, — Saint-Brancher; — h.; dist. 5 k.; pop. 12.
Surmonts (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 3900 m.; pop. 25.
Sur-Ocre, — Saint-Aubin-Château-Neuf; — h.; dist. 2500 m.; pop. 64.
Symbault, — Mézilles; — f.; dist. 940 m.; pop. 9.

T

Tabouraux (les), — La Ferté-Loupière; — ch; dist. 1500 m.; pop. 26.
Tâchons (les), — Vernoy; — h.; dist. 3 k.; pop. 43.
Taffinaux (les), — Toucy; — f.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Taffoireaux (les), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 24.
Talngy, com. du canton de Courson; dist. 7 k.; pop. ag. 460; pop. tot. 1048.
Talbruns (les), — Levis; — h.; dist. 500 m.; pop. 23.
Talcy, com. du canton de l'Isle-sur-Serain; dist. 6 k.; pop. ag. 234; pop. tot. 306.
Talifadière (la), — Mézilles; — h.; dist. 1120 m.; pop. 20.
Talin, — Pourrain; — h.; dist. 2900 m.; pop. 29.
Talon (le), — Saint-Fargeau; — h.; dist. 2 k.; pop. 14.
Talouan (le), Villeneuve-sur-Yonne; h; dist. 4 k.; pop. 104.
Talvats (les), — Cerisiers; — h.; dist. 1745 m.; pop. 30.

Tameron, — Montillot; — h.; dist. 2 k.; pop. 33.

Tanlay, com. du canton de Cruzy; dist. 10 k.; pop. ag. 783; pop. tot. 802.

Tannerre, com. du canton de Bléneau; dist. 16 k.; pop ag. 288; pop. tot. 988.

Tapis vert (le), — Les Ormes; — h.; dist. 1400 m.; pop 12.

Tartarins (les), — Lalande; — h.; dist. 2100 m.; pop. 20.

Tartarins (les), — Piffonds; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.

Tartemailler ou Rue Neuve, — Tonnerre; — h.; dist. 500 m.; pop. 8.

Tasses (les), — Saint-Loup-d'Ordon; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.

Taupe (la), — Bléneau; — m. i.; dist. 3 k.; pop. 5.

Taupins (les), — Perrigny; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.

Taupins (les), hameau dépendant des communes de Tannerre et Louesmes.

dist. { Louesmes, 1 k; pop. 6.
Tannerre, 4400 m.; pop. 10.

Taureau (le), — Lavau; — h.; dist. 3860 m.; pop. 14.

Taverniers (les), — Lavau; — h.; dist. 2940 m.; pop. 28.

Télégraphe (le) ou dessus des Vaucoupeaux, — Tonnerre; — m. i.; dist. 2 k.; pop. 5.

Temple (le), — La Ferté-Loupière; — h.; dist. 4500 m.; pop. 11.

Temple (le grand), — Les Ormes; — h.; dist 1700 m.; pop. 67.

Temple (le petit), — Les Ormes; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.

Tenards (les grands), — Domats; — h.; dist. 2 k.; pop. 27.

Tenards (les petits), — Domats; — h.; dist. 2300 m.; pop. 21.

Tenins (les), — Lavau; — h.; dist. 900 m.; pop. 13.

Tenins (les), — Saint-Fargeau; — h.; dist. 4200 m.; pop. 26

Tenots (les), — Villeneuve-sur-Yonne; — h. et moulin; dist. 2 k.; pop. 46.

Terre au pot (la), — Les Bordes; — h.; dist. 2 k.; pop. 56.

Terres fortes (les), — Villefranche; — h.; dist. 400 m.; pop. 11.

Terres Noires (les), — Villefranche; h.; dist. 2800 m.; pop. 7.

Terriers (les), — Nailly; — h.; dist. 4 k.; pop. 4.

Tertre (le), — Pourrain; — h.; dist. 3 k.; pop 69.

Terves, — Escamps; — h.; dist. 3 k.; pop. 10.

Tessons (les), — Beauvoir; — h.; dist. 1 k.; pop. 15.

Test-Milon (le), hameau dépendant des communes de Lain et Sementron.

dist. { Sementron, 3 k.; pop. 73.
Lain, 1 k.; pop. 12.

Tête-Noire (la), — Perrigny; — f.; dist 1 k.; pop. 7.

Teurais, — Saint-Léger; — h.; dist. 1200 m.; pop. 16.

Tharoiseau, com. du canton de Vézelay; dist. 7 k.; pop. tot. 422.

Tharot, com. du canton d'Avallon; dist. 6 k.; pop. tot. 225.

Theil, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 14 k.; pop. ag. 431; pop. tot. 448.

Thèmes, — Cézy; — h.; dist. 1300 m.; pop. 389.

Theureau (le), — Fontenoy — h.; dist. 6 k.; pop. 11.

Thiarris (les), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 20.

Thizy, com. du canton de Guillon; dist. 7 k.; pop. ag. 260; pop. tot. 268.

Thomas (les), — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 1 k.; pop. 64.

Thorets (les), — Cerisiers; — h.; dist. 2200 m.; pop. 72.

Thorey, com. du canton de Cruzy; dist 11 k; pop. tot. 272.

Thorigny, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; — dist. 16 k.; pop. ag. 828; pop. tot. 840.

Thorigny, — Bleigny-le-Carreau; — h.; dist. 1 k.; pop. 33.

Thorins (les), — Lavau, — h.; dist. 3480 m.; pop. 15.

Thory; — Lucy-le-Bois; — h.; dist. 2750 m.; pop. 293.

Thureau (le), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 1 k.; pop. 8.

Thureau-Jean (le), — Champigny; — h.; dist. 4 k.; pop. 9.

Thureaux (les), — Turny; — h.; dist. 10,300 m.; pop. 10.

Thury, com du canton de Saint-Sauveur; dist. 9 k.; pop. ag. 533; pop. tot. 1103.

Timons (les), — Chevillon; — h.; dist. 3 k.; pop. 7.

Tirandière (la), — Chêne-Arnoult; — m. i.; dist. 800 m.; pop 5.

Tissey, com. du canton de Tonnerre; dist. 6 k.; pop. ag. 289; pop. tot. 295.

TONNERRE, chef-lieu d'arrondissement, dist. du chef-lieu 35 k.; pop. ag. 4450; pop. tot. 4672.

Topinambourg (la), — Grandchamp; — f.; dist. 500 m.; pop 5.

Tormancy, — Massangis; — h.; dist. 2 k.; pop. 278.

Toubeaux (les), — Louesmes; — h.; dist. 1300 m.; pop. 8.

Touchards (les), hameau dépendant des communes de La Ferté-Loupière et des Ormes.

dist. { La Ferté-Loupière, 5 k.; pop. 56.
Les Ormes, 1500 m.; pop. 25.

Touche (la), — Prunoy; — h.; dist. 2400 m.; pop. 5.

Touche-Bœuf, — Escolives; — f.; dist. 4 k.; pop 7.

Touche-Bœuf, — Lailly; — f.; dist. 500 m.; pop. x.

Touche-Bœuf, — Sainte-Magnance; — h.; dist 4 k.; pop. 49.

Touche-Bœuf, — Vaux; — f.; dist. 1500 m.; pop. 3.

Toucy, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre, dist. 23 k., pop. ag. 1723; pop. tot 2975.

Tour (la), — Merry-sur-Yonne; — f.; dist. 1 k.; pop. 6.

Tour au Crible (la), — Avallon; — h.; dist. 1430 m.; pop. 7.

Tour-Coulon (la), — Auxerre; — h.; dist. 4500 m.; pop. 28.

Tour de Pré (la), — Provency; — h.; dist. 1 k.; pop. 120.

Touraines (les), — Fontenoy; — h.; dist. 1250 m.; pop. 21.

Tourallet (le), — Moutiers — h.; dist. 1 k.; pop. 6.

Tourlette (la), — Chevillon; — h.; dist 2 k.; pop. 10.

Tourmeline (la), — Chambeugle; — f.; dist. 1200 m.; pop. 10.

Tourneboule (le), — Chaumot; — h.; dist. 3 k.; pop. 43.

Tournebride (la), — Chaumot; — h.; dist. 1 k.; pop. 20.

Tournelle (la basse), — Saints; — h.; dist. 500 m.; pop. 23.

Tournelle (la haute), — Saints; — h.; dist. 500 m.; pop 26.

Tournerie (la), — Lailly; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.

Tournerie (la), — Lavau; — f.; dist. 4360 m.; pop. 6.

Tourneux (les), — Moulins-sur-Ouanne; — f.; dist. 1500 m.; pop. 7.

Toussac, — Champs; — h.; pop. 80. Est séparé de la commune par quelques jardins.

Tout-y-Faut, — Passy; — h.; dist. 100 m.; pop. 9.

Tracon, — Ouanne; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.

Train-d'éronce (le), — Lavau; — h.; dist. 3100 m.; pop. 18.

Tranchants (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 4500 m.; pop. 10.

Trancherie (la), — Saint-Fargeau; — f.; dist 2220 m; pop. 13.

Travaille-Coquin ou Coquin, hameau dépendant des communes de Lixy et Villethierry.

dist. { Lixy, 4400 m.; pop. 37.
Villethierry, 4100 m.; pop. 2.

Trée (la), — Saint-Martin-des-Champs; — h.; dist. 1800 m.; pop. 17.

Tréfontaine, — Villefargeau; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Treigny, com. du canton de Saint-Sauveur; dist. 9 k.; pop. ag. 350; pop. tot. 2590.

Tremblats (les), — Châtel-Censoir ; — f.; dist. 2 k.; pop. 10.
Tremblats (les), — Merry-la-Vallée ; — h.; dist. 1050 m.; pop. 9.
Tremblay (le), — Etais ; — h.; dist. 3500 m.; pop. 165.
Tremblay (le), — Fontenoy, — h.; dist. 1 k.; pop. 70.
Tremblay (le), — Lindry ; — h.; dist. 700 m.; pop. 34.
Tremblay (le), — Prunoy ; — f.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Tremblay (le), — Rogny ; — f.; dist. 5 k.; pop. 9.
Tremblés (les), — Saint-Martin-sur-Ouanne ; — h.; dist. 3500 m.; pop. 7.
Tremets (les), — Pourrain ; — h.; dist. 2300 m.; pop. 20.
Trémilly, — Chevannes ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Trévilly, com. du canton de Guillon; dist. 9 k.; pop. ag. 106.; pop. tot. 183.
Tréviselot, — Trévilly ; — h.; dist. 2 k.; pop. 52.
Trichey, com. du canton de Cruzy; dist. 12 k.; pop. tot. 237.
Tricotets (les), — Villiers-Saint-Benoît ; — h.; dist. 1600 m.; pop. 29.
Triés (les), — Vézelay ; — h.; dist. 4590 m.; pop. 19.
Trillons (les), — Champcevrais ; — f.; dist. 4 k.; pop. 13.
Trinquelin, — Saint-Léger ; — h.; dist. 4 k.; pop. 193.
Trion, — Coulanges-sur-Yonne ; — f.; dist. 3 k.; pop. 15.
Trois-Moulins (les), — Druyes ; — moul.; dist. 400 m.; pop. 9.
Trois-Quartiers (les), — Ronchères ; h.; dist. 250 m.; pop. 5.
Trois-Rois (les), — Fontaines ; m. i.; dist. 1800 m.; pop. 9.
Tronchoy, com. du canton de Flogny ; dist. 7 k.; pop. ag. 256; pop. tot. 301.
Tronçois, — Cisery ; — h.; dist. 2 k.; pop. 9.
Tros, — Villethierry ; — h.; dist. 1700 m.; pop. 17.
Trotards (les), — Bléneau ; f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Trou-aux-Renards (le), — Foissy ; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.
Trouins (les), — La Belliole ; — h.; dist. 250 m.; pop. 12.
Troupeau (le), — Charny ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 11.
Trous (les), — Grandchamp ; h.; dist. 1 k.; pop. 9.
Troussards (les), hameau dépendant des communes de Prunoy et Villefranche.
dist. { Prunoy, 3 k.; pop. 25.
Villefranche, 900 m.; pop. 16.
Trousseaux (les), — Saint-Fargeau ; — f.; dist. 5 k.; pop. 8.
Trouvées (les), — Marchais-Béton ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 5.
Trouvés (les), — Sépeaux ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 34.
Truchien (le grand); — Fontenouilles; — f.; dist. 1 k.; pop. 10.
Truchien (le petit) ; — Fontenouilles; — f.; dist. 800 m.; pop. 7.
Truchon, — Mézilles ; — manœuv.; dist. 4460 m.; pop. 5.
Trucy-sur-Yonne, com. du canton de Coulanges-s-Yonne ; dist. 15 k.; pop. ag. 401.; pop. tot. 406.
Tubie, — Saint-Bris ; — h.; dist. 4 k.; pop. 12.
Tuchien, — Saint-Sauveur ; — f.; dist. 6 k.; pop. 9.
Tue-Chien, — Ronchères ; — f.; dist. 1600 m.; pop. 13.
Tuilerie (la), — Annay-sur-Serain ; — tuil.; dist. 4970 m.; pop. 4.
Tuilerie (la), — Bazarne ; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 2.
Tuilerie (la), — Bléneau ; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 4.
Tuilerie (la), — Champigny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 31.
Tuilerie (la), — Champvallon; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 18.
Tuilerie (la), — Chevannes; — tuil. et f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Tuilerie (la). — Cravan ; — tuil.; dist. 1 k.; (canal du Nivernais). pop. x.
Tuilerie (la), — Cravan ; — tuil.; dist. 1 k.; (sur une côte). pop. x.
Tuilerie (la), — Dixmont ; — h.; dist. 3 k.; pop. 127.

Tuilerie (la), — Druyes; — f.; dist. 2250 m.; pop. 3
Tuilerie (la), — Egriselles-le-Bocage; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 7.
Tuilerie (la), — Escamps; — tuil.; dist. 500 m.; pop. 8.
Tuilerie (la), — Grange-le-Bocage; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 9.
Tuilerie (la), — Hauterive; — tuil.; dist. 1500 m.; pop. 3.
Tuilerie (la), — Jaulges; — ch.; dist. 1500 m.; pop. 15.
Tuilerie (la), — Jaulges; — h.; dist. 1200 m., pop. 65.
Tuilerie (la), — Jaulges; — usine; dist. 1 k.; pop. 7.
Tuilerie (la), — Jully; — tuil.; dist. 1200 m.; pop. 13.
Tuilerie (la), — l'Isle-sur-Serain; — tuil.; dist. 250 m.; pop. 3.
Tuilerie (la), — Marchais-Beton; — m. i.; dist. 300 m.; pop. 8.
Tuilerie (la), — Merry-la-Vallée; — tuil.; dist. 1700 m.; pop. 10.
Tuilerie (la), — Perrigny; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 11.
Tuilerie (la), — Pontigny; — h.; dist. 300 m.; pop. 35.
Tuilerie (la), — Prunoy; — tuil.; dist. 800 m.; pop. 6.
Tuilerie (la), — Saint-Aubin-sur-Yonne; — h.; dist. 3 k.; pop. 44.
Tuilerie (la), — Saint-Martin-sur-Oreuse; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 8.
Tuilerie (la), — Saligny; — tuil.; dist. 500 m.; pop. 3.
Tuilerie (la), — Sormery; — h.; dist. 2 k.; pop. 161.
Tuilerie (la), — Soucy; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 7.
Tuilerie (la), — Vernoy; — tuil.; dist. 600 m.; pop. 12.
Tuilerie (la), — Vertilly; — f.; dist. 600 m.; pop. 16.
Tuilerie (la), — Villefargeau; — tuil.; dist. 1 k.; pop. 4.
Tuilerie (la), — Villiers-Saint-Benoît; — tuil.; dist. 800 m.; pop. 7.
Tuilerie (la), — Villiers-sur-Tholon; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 38.
Tuilerie (la), — Voisines; — f.; dist. 500 m.; pop. 3.
Tuilerie de Bâle (la), — Parly; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 10.
Tuilerie de Bonne Racine (la), — Héry; tuil.; dist. 1 k.; pop. 6.
Tuilerie de Charbonnière (la), — Magny; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 10.
Tuilerie de Courboissy (la), — Charny; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 4.
Tuilerie de la haute-Cave (la), — Charny; — tuil.; dist. 800 m.; pop. 10.
Tuilerie de la Quillonnerie (la), — Bléneau; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 4.
Tuilerie de Rome (la), — Chigy; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 7.
Tuilerie de Vaucherey, — Seignelay; tuil.; dist. 1800 m.; pop. 9.
Tuilerie de Vertron (la), — Montacher; — h.; dist. 2,300 m.; pop. 8.
Tuilerie des Cordiers (la), — Migé; — tuil. dist. 1600 m.; pop. 6.
Tuilerie des Prudhommes (la), — Brannay; — tuil.; dist. 1300 m.; pop. x.
Tuilerie du Bourbon (la), — Dixmont; tuil.; dist. 4 k.; pop. 9.
Tuilerie du Buisson (la); — Migé; — — dist. 1400 m.; pop. 3.
Tuilerie du Vaudevannes (la), — Chailley; tuil.; dist. 2300 m.; pop. 5.
Tuilerie Gabuet (la), — Migé; — tuil.; dist. 1700 m.; pop. 8.
Tuilerie-Gérand (la), — Mont-St.-Sulpice; tuil.; dist. 1800 m.; pop. 7.
Tuilerie Laproste (la), — Mont-Saint-Sulpice; — tuil.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Tuilerie-Virally (la), — Auxerre; — tuil.; dist. 2 k.; pop. 7.
Tuileries (les), — Champignelles; — h.; dist. 1 k.; pop. 14.
Tuileries (les), — Cudot; — h.; dist. 1400 m.; pop. 70.
Tuileries (les), — Saint-Julien-du-Sault; — h.; dist. 5 k.; pop. 66.
Tuquois (les), — Précy; — h.; dist. 1400 m.; pop. 41.
Turny, com. du canton de Brienon; dist. 16 k.; pop. ag. 280; pop. tot. 1315.
Turny-Bas (le), — Turny; — h.; dist. 1 k.; pop. 107.

Tutellerie (la), — Domats; — f.; dist. 1700 m.; pop. 11.

Tignis (les), — Perreux; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 7.

U.

Univers (l'), — Paron; — tuil.; dist. 1500 m.; pop. 5.

Ursulines (les), — Lixy; — f.; dist. 3300 m.; pop. x.

Usages (les), — Chaumont; — h.; dist. 4300 m.; pop. 15.

Usages (les petits), — Villiers-Saint-Benoît; — h.; dist. 4500 m.; pop. 20.

Usine-du-Brochet (l'), — Saint-Martin-sur-Ouanne; — usine; dist. 2 k.; pop. 3.

Usselot, — Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 158.

Uzy, — Domecy-sur-Cure; — h.; dist. 3400 m.; pop. 403.

V.

Vacherie (la grande), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 3 k.; pop. 16.

Vacherie (la petite), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 3 k.; pop. 8.

Vachers (les), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.

Vachy, — Champlost; — h.; dist. 4400 m.; pop. 276.

Val-Dampierre, — Saint-Julien-du-Sault; — m. i.; dist. 2600 m.; pop. 10.

Val-de-Mâlon (le), — Joux-la-Ville; — h.; dist. 3 k.; pop. 89.

Val-de-Mercy, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; dist. 4 k.; pop. tot. 520.

Val-de-Poirier, — Saint-Père; — moul.; dist. 1300 m.; pop. 7.

Val-de-Quenouil, — Saint-Martin-sur-Armançon; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.

Val-des-Fourches (le), — Argenteuil; f.; dist. 4 k.; pop. 6.

Val-des-Œuillots, — Noyers; — h.; dist. 2984 m.; pop. 12.

Val-du-Puits, — Sacy; — h.; dist. 3 k.; pop. 159.

Val-du-Puits, — Vermenton; — h.; dist. 3 k.; pop. 125.

Val-Péronne, — Véron; — h.; dist. 3 k.; pop. 63.

Val-Rouge (le), — Ancy-le-Libre; — f.; dist. 2 k.; pop. 5.

Val-Saint-Etienne, — Véron; — f.; dist. 5 k.; pop. 12.

Val-Saint-Martin, — Vermanton; — h.; dist. 3 k.; pop. 179.

Val-Thibault, — Véron; — h.; dist. 2 k.; pop. 10.

Val-Tiercelin (le), — Tonnerre; — m. i.; dist. 500 m.; pop. 5.

Valériens (les), — Chevillon; — h.; dist. 1 k.; pop. 23.

Vallan, com. du canton d'Auxerre; dist. 6 k.; pop. ag. 682; pop. tot. 690.

Vallée (la), — Montacher; — h.; dist. 1200 m.; pop. 31.

Vallée (la), — Neuvy-Sautour; — h.; dist. 500 m.; pop. 295.

Vallée (la grande), — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 71.

Vallée au turc (la), — Charny; — m. i.; dist. 1 k.

Vallée des gerbes d'orge (la), — Tonnerre; — h.; dist. 500 m.; pop. 18.

Vallée des Ronces (la), — Fouchères; — h.; dist. 800 m.; pop. 13.

Vallée des Ronces (la), — Nailly; — h.; dist. 3 k.; pop. 36.

Vallée des Veaux, — Bœurs; — h.; dist. 780 m.; pop. 22.

Vallées (les), — Cerilly; — h.; dist. 1730 m.; pop. 105.

Vallées (les), — Champcevrais; — h.; dist. 3800 m.; pop. 12.

Vallées (les), — Vareilles; — h.; dist. 2 k.; pop. 63.

Vallées (les), — Vernoy; — h.; dist. 450 m.; pop. 36.

Vallées basses (les), — Mézilles; — h.; dist. 4200 m.; pop. 43.
Vallery, com. du canton de Chéroy; dist. 6 k.; pop. ag. 554; pop. tot. 750.
Vallières, — Fleurigny; — h.; dist. 4 k.; pop. 6.
Valloux, — Le Vault; — h.; dist. 1 k.; pop. 245.
Valprofonde, — Béon; — ancien couvent de Chartreux, f.; dist. 1200 m.; pop. 14.
Valprofonde, — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 101.
Valtats (les), — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 7 k.; pop. 33.
Vareilles, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 11 k.; pop. ag. 171; pop. tot. 364.
Varenne (la), — Mézilles; m. i.; dist. 2520 m.; pop. 5.
Varenne (la basse), — Sept-Fonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 19.
Varenne (la haute), — Sept-Fonds; — h.; dist. 2800 m.; pop. 22.
Varennes, com. du canton de Ligny-le-Châtel; dist. 12 k.; pop. tot. 515.
Varennes, — Diges; — h.; dist. 900 m.; pop. 136.
Varennes (les), — Charbuy; — h.; dist. 3100 m.; pop. 75.
Varennes (les), — Fontaines; — h.; dist. 1320 m.; pop. 14.
Varennes (les), — Turny; — ch. et usine; — dist. 800 m.; pop. 4.
Vassy, com. du canton de Guillon; dist. 10 k.; pop. tot. 355.
Vassy, — Etaules; — h.; dist. 3 k.; pop. 303.
Vassy, — Taingy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 105.
Vau (le), — Champigny; — h.; dist. 500 m.; pop. 16.
Vau (le), — Dracy; — h.; dist. 1500 m.; pop. 57.
Vau (le), — Nailly; — h.; dist. 3 k.; pop. 41.
Vau (le grand), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 2 k.; pop. 45.
Vau (le petit), — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 1 k.; pop. 33.
Vauban, — Fleury; — moul.; dist. 1 k.; pop. 5.
Vaucharme (le Bas), — Noyers; — f.; dist. 5923 m.; pop. 10.
Vaucharme (le Haut), — Noyers; — f.; dist. 5398 m.; pop. 4.
Vaucharmes, — Chichée; — f.; dist. 4 k.; pop. 4.
Vaucharmes (les), — Chemilly-sur-Serain; — h.; dist. 4 k.; pop. 36.
Vaucréchot, — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 16.
Vaudelevée, — Molosmes; — m. i.; dist. 4 k.; pop. x.
Vaudeurs, com. du canton de Cerisiers; — dist. 6 k.; pop. ag. 182; pop. tot. 1038.
Vaudeurs (le petit), — Vaudeurs; — h.; dist. 1300 m.; pop. 41.
Vaudevannes, — Chailley; — h.; dist. 1500 m.; pop. 417.
Vau Donjon (le), — Montillot; — h.; dist. 2 k.; pop. 200.
Vaudots (les), — Sépaux; — h.; dist. 3500 m.; pop. 41.
Vaudouard, — Villeneuve-sur-Yonne; — f.; dist. 3 k.; pop. 10.
Vaudran, — Lucy-le-Bois; — f.; dist. 3 k.; pop. 1.
Vaudricourt, — La Ferté-Loupière; — moul.; dist. 1200 m.; pop. 5.
Vaudupuis, — Champlost; — h.; dist. 1910 m.; pop. 128.
Vaufoin, — Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 122.
Vaufront, — Saint-Père; — f.; dist. 1400 m.; pop. 10.
Vaugenet, — Béon; — h.; dist. 900 m.; pop. 92.
Vaugouret, — Pont-sur-Yonne; — h.; dist. 5 k.; pop. 38.
Vauguilain, hameau dépendant des communes de Cézy et de Saint Julien-du-Sault.
dist. { Cézy, 5 k.; pop. 3.
Saint Julien-du-Sault, 1200 m.; pop. 239.
Vaulabelle du Bas, — Châtel-Censoir; — f.; dist. 2 k.; pop. 11.
Vaulabelle du Haut, — Châtel-Censoir; — f.; dist. 2 k.; pop. 6.
Vau-Lavré, — Molosmes; — f.; dist. 3 k.; pop. 3.

Vaulevrier, — Dixmont; — h.; dist. 3 k.; pop. 44.
Vaulichères, — Tonnerre; — h.; dist. 4 k.; pop. 149.
Vault (le), com. du canton d'Avallon; dist. 7 k.; pop. ag. 278; pop. tot. 838.
Vault de la Nef (le grand), — Joux-la-Ville; — h.; dist. 5 k.; pop. 40.
Vault de la Nef (le petit), — Joux-la-Ville; — h.; dist. 4 k.; pop. 38.
Vault-Fontaine, — Saint-Denis-sur-Ouanne; — f.; dist. 200 m.; pop. 10.
Vauluisant, — Chevannes; — h.; dist. 2 k.; pop. 41.
Vauluisant, — Courgenay; — f.; et moul.; dist. 2500 m.; pop. 23.
Vaumaraux, — Saligny; — tuil.; dist. 3 k.; pop. 3.
Vaumarin, — Saint-Léger; — h.; dist. 4 k.; pop. 35.
Vaumarloup, — Escamps; — h.; et moul.; dist. 1300 m.; pop. 34.
Vaumort, com. du canton de Sens (nord), dist. 15 k.; pop. ag. 189; pop. tot. 321.
Vaumorin, — Vaumort; — h.; dist. 3 k.; pop. 15.
Vaumorillons (les), — Parly; — f.; dist. 400 m.; pop. 12.
Vaupitre, — Saint-Germain-des-Champs; — h.; dist. 4 k.; pop. 27.
Vauplaine, — Tonnerre; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Vauremy, — Molinons, — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Vaurenard, — Egléný; — h.; dist. 1300 m.; pop. 3.
Vau-Robert (le), — hameau dépendant des communes de Dollot et Chéroy.
dist. { Dollot, 3 k.; pop. 12.
Chéroy, 3800 m.; pop. x.
Vaussauge, — La Celle-Saint-Cyr; — h.; dist. 1300 m.; pop. 17.
Vausse, — Châtel-Gérard; — h. et f.; dist. 3 k.; pop. 23.
Vauthion, — Leugny; — h.; dist. 2300 m.; pop. 14.
Vautours (les), — Pont-sur- ; — h.; dist. 500 m.; pop. 6.
Vauverlin, — Villiers-Saint-Benoît; f.; dist. 2500 m.; pop. 8.
Vauvert, — Lixy; — h.; dist. 1200 m.; pop. 31.
Vauvillon, — Grandchamp; — h.; dist. 2 k.; pop. 17.
Vauvrillons (les), — Fournaudin; — h.; dist. 1785 m.; pop. 46.
Vaux, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 6 k.; pop. ag. 377; pop. tot. 380.
Vaux-Germains (les), — Saint-Cyr-les-Colons; — h.; dist. 5 k.; pop. 110.
Vaux-Robert, — Levis; — h.; dist. 500 m.; pop. 17.
Veau (le), hameau dépendant des communes de Beauvoir et Pourrain.
dist. { Beauvoir, 2200 m.; pop. 31.
Pourrain, 4 k.; pop. 63.
Veaux (les), — Bœurs; — h.; dist. 520 m.; pop. 12.
Veaux, — Merry-la-Vallée; — ch.; dist. 2200 m.; pop. 5.
Veillats (les), — Moutiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 23.
Velars-le-Comte, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 3500 m.; pop. 88.
Vellerie (la), — Champignelles; — h.; dist. 2 k.; pop. 24.
Vellerie (la petite), — Champignelles; — f.; dist. 2 k.; pop. 4.
Vellerot, — Sceaux; — h.; dist. 2 k.; pop. 20.
Vellery, — Etais; — h.; dist. 2500 m.; pop. 133.
Venaux (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 1 k.; pop. 9.
Venisy, com. du canton de Brienon; dist. 10 k.; pop. ag. 748; pop. tot. 1769.
Venouse, com. du canton de Ligny; dist. 7 k.; pop. ag. 273; pop. tot. 288.
Venoy, com. du canton d'Auxerre (est); dist. 6 k.; pop. ag. 51; pop. tot. 1235.
Ventes (les), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 5 k.; pop. 17.
Verdiers (les), — Cornant; — h.; dist. 2 k.; pop. 42.

Vergeau (le),— Pourrain ; — h.; dist. 1400 m.; pop. 42.
Verger (le), — Chevannes ; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.
Verger (le), — Perrigny ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 3.
Vergers (les), — Toucy ; — f.; dist. 2 k.; pop. 9.
Vergettenon (le),— Turny ;— f.; dist. 1 k.; pop. 8.
Vergigny, com. du canton de Saint-Florentin; dist. 4 k.; pop. ag. 493 ; pop tot. 556.
Verlée (la basse),— Diges ; — h.; dist. 1400 m.; pop. 16.
Verlée (la haute),— Diges ;— h.; dist. 2800 m.; pop. 63.
Verlin, com. du canton de Saint-Julien-du-Sault ; dist. 5 k.; pop. ag. 133 ; pop. tot. 679.
Vermanton, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre ; dist. 23 k.; pop.ag. 2342; pop. tot. 2714.
Vermireaux (les), — Quarré-les-Tombes ; — h.; dist. 1200 m.; pop. 9.
Vermoiron, — Le Vault ; — h.; dist. 1 k.; pop. 301.
Vernade (la), — Les Bordes ; — f.; dist. 500 m.; pop. 6.
Vernade (la),—Villeneuve-sur-Yonne; — h.; dist. 4 k.; pop. 23.
Verneaux (les),— Tannerre ;— moul.; dist. 2 k.; pop. 10.
Vernelle, — Malicorne ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 7.
Vernes (les), — Fleury ; — h.; dist. 50 m.; pop. 3.
Vernes (les), — Parly ; — m. i.; dist. 1 k.; pop. 14.
Vernes (les), — Pourrain ; — h.; dist. 1600 m.; pop. 31.
Vernes (les), — Toucy ; — h.; dist. 3 k.; pop. 12.
Vernoy, com. du canton de Chéroy ; dist. 16 k.; pop. ag. 99; pop. tot. 456.
Vernoy, — Chastellux ; — h.; dist. 4500 m.; pop. 30.
Vernoy, — Saint-Brancher ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 8.
Vernoy (le), — Toucy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 76.
Véron, com. du canton de Sens (nord); dist. 9 k.; pop. ag. 1058; pop. tot. 1367.
Vérons (les), — Moutiers ; — h.; dist. 3 k.; pop. 24.
Verpys (les),— La Ferté-Loupière ; — h.; dist. 1500 m.; pop. 36.
Verrerie (la), — Arces ; — h.; dist. 1557 ; pop. 20.
Verreries (les), — Champignelles ; — f.; dist. 5 k.; pop. 3.
Verriéres, — Sainpuits ; — h.; dist. 3 k.; pop. 52.
Verrigny,— Toucy ; — h.; dist. 8500 m.; pop. 83.
Versance,— Vézelay ;— f. ; dist. 3370 m.; pop. 8.
Vertilly, com. du canton de Sergines; dist. 10 k.; pop. ag. 183; pop. tot. 195.
Vessy, — Mézilles ; — f. et moul.; dist. 4800 m.; pop. 18.
Veugnis (les), — Leugny ; — h.; dist. 2200 m.; pop. 10.
Vèvre (la), — Gigny ; — f.; dist. 3400 m.; pop. 8.
Vèvre (la), — Gigny ; — m. i.; dist. 2100 m.; pop. 3.
Vézannes, com. du canton de Tonnerre ; — dist. 10 k.; pop. tot. 219.
Vézelay, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avallon; dist. 15 k.; pop. ag. 898; pop. tot. 1303.
Vézinnes, com. du canton de Tonnerre; dist. 7 k.; pop. tot. 384.
Vié-Mignots (les), — Bœurs ; — se dit aussi Chez Tournelle; h.; dist. 1620 m.; pop. 10.
Viés (les),—Saint-Martin-sur-Ouanne, — h.; dist. 2 k.; pop. 30.
Vieux-Champs, — Charbuy ; — h.; dist. 2100 m.; pop. 158.
Vieux-Champs, — Germigny ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 188.
Vieux-Poux,—Poilly; (ancien couvent habité autrefois par des moines). ch.; dist. 2500 m.; pop. 5.
Vieux-Poux, — Saint-Maurice-Thizouaille ; — dist. 1150 m.; pop. 10. f. dépendant du château de Vieux-Poux (commune de Poilly).
Vieux-Verger (le), — Cerilly ; — h.; dist. 2420 m.; pop. 73.
Viez (les), — Saint-Sauveur ; — h.; dist. 6 k.; pop. 7.

Vignerons (les), — Bussy-le-Repos ;— h.; dist. 1 k.; pop. 3.

Vignes, com. du canton de Guillon ; dist. 3 k.; pop.ag. 176; pop.tot. 380.

Vignes (les), — Fontenouilles;— m. i.; dist. 200 m.; pop. 1.

Vignot, — Treigny ; — h.; dist. 3 k.; pop. 55.

Vigny,— Venizy ;— h.; dist. 1500 m.; pop. 240.

Vigreux (les), — Champignelles ; — f.; dist. 1 k.; pop. 6.

Villaine, — St-Germain-des-Champs; — h.; dist. 4 k.; pop. 60.

Villanon, — Fontaines ; — h.; dist. 1840 m.; pop. 21.

Villar, — Domecy-sur-Cure ; — h.; dist. 2500 m.; pop. 107.

Villard, — Vernoy ; — h.; dist. 2 k.; pop. 4.

Villarnoux, — Bussières ; — h.; dist. 3 k.; pop. 139.

Villars (le grand), — Champignelles ; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.

Villars (le petit), — Champignelles ; — f.; dist. 3 k.; pop. 7.

Villeblevin, com. du canton de Pont-sur-Yonne ;— dist. 10 k.; pop. ag. 653; pop. tot. 885.

Villeblevin (le petit), — h.; dist. 1150 m.; pop. 41.

Villebougis, com. du canton de Chéroy; dist. 11 k.; pop. ag. 315; pop. tot. 541.

Villebras, — Villeroy;— f.; dist. 2 k.; pop. 8.

Villechavan, — Villebougis ; — h.; dist. 2400 m.; pop. 70.

Villechétive, com. du canton de Cerisiers; dist. 5 k.; pop. tot. 507.

Villecien, com. du canton de Joigny; dist. 6 k.; pop. ag. 510 ; pop. tot. 525.

Villecomtesse,—Villeneuve-St-Salve; — f.; dist. 500 m.; pop. 5.

Villefargeau, com. du canton d'Auxerre (ouest); dist. 6 k.; pop. ag. 268 ; pop. tot. 449.

Villefranche, com. du canton de Charny ; dist. 7 k.; pop. ag. 262 ; pop. tot. 1071.

Villefroide, — Coulours ; — h.; dist, 3190 m.; pop. 118.

Villefroide,— Les Bordes ; — h.; dist. 2 k.; pop. 15.

Villegardin, com. du canton de Pont-sur-Yonne; dist. 4 k.; pop. ag. 95; pop. tot. 345.

Ville-Guillon, — Lailly ; — f.; dist. 3500 m.; pop. 8.

Villemanoche, com. du canton de Chéroy; dist. 2 k.; pop. ag. 852 ; pop. tot. 855.

Villemer, com. du canton d'Aillant; dist. 13 k.; pop. tot. 523.

Villemorin (le bas), — Dracy ; — f.; dist. 1500 m.; pop. 9.

Villemorin (le haut),—Dracy ;—m. i.; dist. 2 k.; pop. 4.

Villenavotte, com. du canton de Pont-sur-Yonne; dist. 6 k.; pop. ag. 126; pop. tot. 136.

Villeneaux (les), — Etais ; — h.; dist. 3 k.; pop. 59.

Villeneuve (la), — Levis; — manœuv.; dist. 1 k.; pop 7.

Villeneuve (la), hameau dépendant des communes de Lainsecq et Sainpuits.

dist. { Lainsecq, 3500 m.; pop. 17.
Sainpuits. 1000 m.; pop. 49.

Villeneuve-l'Archevêque, chef-lieu de canton arrondissement de Sens; dist. 24 k.; pop. ag. 1871 ; pop. tot. 1877.

Villeneuve-la-Dondagre, com. du canton de Chéroy; dist. 12 k.; pop. ag. 147 ; pop. tot. 311.

Villeneuve-la-Guyard, com. du canton de Pont-sur-Yonne; dist. 4 k.; pop. ag. 1296; pop. tot. 1899.

Villeneuve-les-Genêts, com. du canton de Bléneau ; dist. 13 k.; pop. 188; pop. tot. 817.

Villeneuve-les-Presles, — Sainte-Magnance; — h.; dist. 2,500 m.; pop. 78.

Villeneuve-saint-Salve, com. du canton de Ligny ; dist. 11 k.; pop. ag. 179; pop. tot. 250.

Villeneuve-sur-Yonne, chef-lieu de canton, arrondissement de Joign y; dist. 17 k.; pop, ag. 3,694; pop. tot. 5210.

Villeperdue, — Leugny; — h.; dist.

1900 m.; pop. 31.

Villeperot, com. du canton de Pont-sur-Yonne ; dist. 4 k.; pop. tot. 214.

Villepied, — Bussy-en-Othe ; — h.; dist. 2 k.; pop. 68.

Villepot, — Courson; — h.; dist. 4300 m.; pop. 157.

Villeprenoy, — Andryes: — h.; dist. 2500 m.; pop. 66.

Villerot, — Sainte-Colombe-sur-Loing; — h.; dist. 750 m,; pop. 31.

Villeroy, com. du canton de Cheroy; dist. 13 k.; pop. 146; pop. tot. 224.

Villesabot, — Coulours; — h.; dist. 2900 m.; pop. 62.

Villesavoie, — Andryes; — h.; dist. 4 k.; pop. 59.

Ville-Thierry, com. du canton de Chéroy; dist. 12 k.; pop. ag. 322; pop. tot. 726.

Villettes (les), — La Ferté Loupière; — h.; dist. 1500 m.; pop. 16.

Villeuil (le Grand), — Collemiers; — h.; dist. 2500 m.; pop. 37.

Villeuil (le Petit), — Collemiers; — h.; dist. 3 k.; pop. 8.

Villevallier, com. du canton de Joigny; dist. 9 k.; pop. ag. 581; pop. tot. 585

Villiers, — Soumaintrain; — h.; dist. 4 k.; pop, 110.

Villiers (les) — Mouffy; — f.; dist. 1,800 m.; pop. 6.

Villiers-Bonneux, com. du canton de Sergines;— dist. 11 k.; pop. tot. 237.

Villiers-la-Grange, — Grimault; — h.; dist. 5230 m.; pop. 115.

Villiers-le-Tournois, — Civry; — moul.; dist. 2 k.; pop. 4.

Villiers-les-Hauts, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 6 k.; pop. tot. 366.

Villiers-les-Hauts, — Villiers-Louis ; — h.; dist. 2 k.; pop. 137.

Villiers-les-Pautots, — Quarré-les-Tombes; — h.; dist. 3 k.; pop. 171.

Villiers-les-Petits, — Villiers-Louis ; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.

Villiers-Louis, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque ; dist. 10 k.; pop. ag. 353; pop tot. 528.

Villiers-Nonain, — Saint-Brancher; — h.; dist. 3 k.; pop. 300.

Villiers-saint-Benoît, com. du canton d'Aillant; dist. 17 k.; pop. ag. 583; pop. tot. 993.

Villiers-sur-Tholon, com. du canton d'Aillant; dist. 10 k.; pop. ag. 768; pop. tot. 813.

Villiers-Vineux, com. du canton de Flogny; dist. 4 k.; pop. ag. 443; pop. tot. 467.

Villon, com. du canton de Cruzy ; dist. 8 k.; pop. tot. 535.

Villot, — Villiers-Saint-Benoît; — f.; dist. 2300 m.; pop. 12.

Villotte (la), com. du canton d'Aillant; dist. 1700 m.; pop. ag. 24; pop. tot. 277.

Villotte (la), hameau dépendant des communes de Chevannes et Villefargeau.

dist. { Villefargeau, 2 k.; pop. 10.
Chevannes, 3 k.; pop. 62.

Villy, com. du canton de Ligny-le-Châtel; dist. 4 k.; pop. tot. 175.

Vincelles, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; dist. 6 k.; pop. ag. 677; pop. tot. 933.

Vincelottes, com. du canton de Coulanges-la-Vineuse; dist. 6 k.; pop. ag. 408; pop. tot. 468.

Vincenderie (la), — Perreux; — h.; dist. 4500 m.; pop. 8.

Vincents (les), — Champignelles; — h.; dist. 4 k.; pop. 34.

Vincents (les), — Parly; — h.; dist. 1500 m.; pop. 13.

Vincents (les), — Piffonds; — h.; dist. 3 k.; pop. 26.

Vinées (les), — Chaumot; — h.; dist. 1 k.; pop. 9.

Vinneuf, com. du canton de Sergines ; dist. 10 k.; pop. ag. 1229; pop. tot. 1534.

Vinots (les), — Saint-Privé; — f.; dist. 4700 m.; pop. 12.

Violot, — Cerisiers; — h.; dist. 1735, pop. 25.

Vireaux, com. du canton d'Ancy-le-Franc; dist. 10 k.; pop. ag. 373 pop. tot. 400.

Virey (le Grand), — Molosmes; — h.; dist. 4 k.; pop. 106.
Virey (le Petit), — Molosmes; — f.; dist. 3 k.; pop. 6.
Vivier (le), — Diges; — h.; dist. 1 k.; pop. 4.
Vivier (le), — Saint-Denis-sur-Ouanne; — h.; dist. 1500 m.; pop. 16.
Viviers, com. du canton de Tonnerre; dist. 7 k.; pop. tot. 436.
Vizouterie (la), — Villegardin; — manœuv.; dist. 800 m,; pop. 2.
Voie (la), hameau et moulin dépendant des communes de Dollot et Vallery.
dist. { Vallery, 2500 m.; pop. 3. / Dollot, 2100 m.; pop. x.
Voie-aux-Vauches (la), — Nailly; — tuil.; dist. 2500 m.; pop. 6.
Voie-Creuse (la), — Sépeaux; — h.; dist. 2 k.; pop. 32.
Voiles (les), — Treigny; — h.; dist. 4 k.; pop. 60.
Voisines, com. du canton de Villeneuve-l'Archevêque; dist. 10 k.; pop. ag. 546; pop. tot. 768.
Voix Sourde (la), — Egriselles-le-Bocage; — h.; dist, 1500 m.; pop. 15.
Volbert, — Molosmes; — m. i.; dist. 7 k.; pop. 3.
Volgré, com. du canton d'Aillant; dist. 16 k.; pop. ag. 380; pop. tot. 422.
Volvant, — Diges; — h.; dist. 4500 m.; pop. 184.
Volvant, — Grand-Champ; — f.; dist. 1 k.; pop. 7.
Vorimbert (le), — Lainsecq; — h.; dist. 570 m.; pop. 65.
Vorme, — Nitry; — f.; dist. 2 k.; pop. 8.
Vortord, — Joigny; — h.; dist. 5 k.; pop. 38.
Vorvigny, hameau dépendant des communes de Bussy-en-Othe et Esnon.
dist. { Bussy-en-Othe, 2500 m.; p. 30. / Esnon, 4 k.; pop. 170.
Voutenay, com. du canton de Vézelay; dist. 3 k.; pop. tot. 350.
Vrilly, — Ouanne; — h.; dist. 2 k.; pop. 47.
Vrilly, — Treigny; — h.; dist. 3 k.; pop. 169.
Vrines (les), — Saint-Sauveur; — f.; dist. 4 k.; pop. 7.

Y

Ygots (les) — Mouffy; — moul.; dist. 1600 m.; pop. 8.
Yrouer, com. du canton de Tonnerre; dist. 8 k.; pop. ag. 420; pop. tot. 431.

Z

Zonderie (la), — Villeneuve-les-Genêts; — f.; dist. 1200 m.; pop. 9.

ADDITIONS.

Beaulieu, — Courgenay; — f.; dist. 2 kil.; pop. 10.
Moulin-de-Vanneau (le), — Saints; — moul.; dist. 1,500 m.; pop, 6.
Moulin-Mignon (le), — Ouanne; — h.; dist. 1,400 m.; pop. 28.

RECTIFICATIONS.

Brigailley (la), *lisez* Brigaille.
Moulins-de-Ruère (le), — h.; — *lisez* Moulin-de-Ruère (le); — Saint-Léger; — h.

Moulins-des-quatre-Chemins (le), — Coulangeron ; — dist. 1,600 m. ; — *lisez* Moulin-des-quatre-Chemins (le), — Coulangeron ; — moul., dist. ; 1,600 m. ; pop. 6.

Vallières, — Fleurigny ; — h. ; dist. 4 kil. ; pop. 6 ; — *lisez* Vallières, — Fleurigny ; — h. ; dist. 4 kil. ; pop. 293.

CH. AUGÉ,

Employé à la Préfecture de l'Yonne.

N. B. — Les éditeurs, jaloux de rendre cette statistique aussi complète et aussi exacte que possible, accueilleront avec empressement toutes les communications qui pourront leur être faites pour les aider à atteindre ce but.

COUP-DOEIL

SUR L'ANCIENNE ORGANISATION CIVILE ET TERRITORIALE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

I.

Le département de l'Yonne, tel qu'il est actuellement, fut formé en prenant pour centre l'ancien comté d'Auxerre et en y ajoutant des annexes prises sur les différentes provinces qui l'entouraient. On détacha de la Bourgogne la vicomté d'Avallon et le comté de Noyers; de la Champagne les comtés de Tonnerre, de Joigny, de Sens, et la vicomté de Saint-Florentin; du Gâtinais, les chatellenies de Chéroy et de Charny; de la Puisaye, les seigneuries de Bléneau, de Saint-Sauveur et l'ancienne duché-pairie de Saint-Fargeau; et du Nivernais, la seule élection de Vézelay.

Cette agrégation de parties peu homogènes, cette réunion de lambeaux de pays dont les habitants étaient soumis à des lois, à des coutumes différentes, eut été privée de liaison et d'harmonie sous un gouvernement régulier, sous une monarchie calme et stable. Sous la république, au contraire, au milieu d'une révolution générale et radicale où tout était épreuve, où tout devait nécessairement changer, on ne sut qu'y applaudir avec enthousiasme. Les classes disparaissaient, l'uniformité plaçant tous les citoyens sur le même rang, loin d'effaroucher les masses, leur fit bien vite oublier les puissants suzerains de la contrée, dont l'autorité exhorbitante et parfois oppressive avait trop souvent pesé sur le peuple et sur les petits feudataires eux-mêmes.

La division de la France en provinces n'était point, comme on pourrait le supposer, l'effet d'une mesure administrative ou politique, le résultat d'une volonté royale, mais plutôt la suite rationnelle des événements, la conséquence des chances de la guerre et de la conquête, quelquefois même celle du hazard.

Bien qu'on soit en droit de critiquer le morcellement de la France en départements, on est forcé de reconnaître que la réunion des anciennes provinces, de ces 36 petits états, n'ayant nulles limites entre eux, inégalement divisés, différents d'étendue et de population, de coutumes et de lois particulières, pour le civil et pour le criminel, plus ou moins privilégiés, fort inégalement imposés en quotité et en nature de contribution, devait naturellement constituer une anomalie criante, à la fois contraire au bien du peuple, à ses droits, à la justice et, disons-le, aux intérêts les plus chers, les plus grands de la monarchie déchue.

Le régime nouveau, au contraire, soumettait le royaume aux mêmes lois civiles et criminelles, à la même organisation administrative et judiciaire, au même mode de contribution. Chacun contribuait selon son revenu aux charges de l'Etat, mais aussi l'Etat accordait à chacun une égale protection. Il est pénible de penser que ce soit dans l'accomplissement de réformes aussi salutaires qu'une lutte longue et sanglante se soit engagée; qu'on ait vu tour à tour la guerre avec l'étranger, l'émigration de la noblesse, la séquestration de ses biens, la vente de ses fiefs au profit de la nation et les places judiciaires, administratives et militaires, données exclusivement à des hommes du peuple et remplies entièrement par eux.

Maintenant que le pays est soumis à des lois uniformes pour la justice, l'administration et l'impôt; maintenant que les anciennes limites des provinces sont confondues et remplacées par une division de territoire conforme aux convenances locales; que les conditions d'admissibilité à tous les grades, à tous les emplois, sont les mêmes pour tous; peut-être n'est-il pas sans quelqu'intérêt de rechercher quelle fut autrefois l'organisation civile, politique et territoriale du département de l'Yonne, ou, si l'on veut, la position respective de chacune de ses annexes au moment de la convocation des Etats-Généraux de 1789.

Les corps de l'Etat avant 1789.

II.

Les quatre grandes bases d'un Etat, qu'on le considère au point de vue monarchique ou républicain, sont: le *Clergé,* la

Magistrature, l'*Armée* et la *Finance*. Cela est ainsi de nos jours, c'est aussi ce qui existait avant 89, seulement avec des formes et conditions différentes qui ont été souvent définies, qui le seront encore, sans doute, sans l'être toutefois d'une manière suffisante.

Pour la perception de l'impôt, la France se trouvait divisée en généralités. On en comptait dix-neuf pour les pays d'Elections et six pour les pays d'Etats.

L'organisation militaire reposait sur un certain nombre de gouverneurs, lieutenants-généraux pour la plupart, dont le chiffre et l'autorité n'ont jamais été régulièrement déterminés. (1)

(2) Le clergé formait un corps de dix-huit archevêchés métropolitains et cent treize évêchés suffragans, chacun de prérogative différente et dont la prééminence n'avait fait que grandir de siècle en siècle.

Quant à la magistrature, on sait qu'il existait pour tout le royaume douze parlements et quatre conseils supérieurs : ceux d'Alsace, de Roussillon, d'Artois et de Corse.

Indépendamment de ces parlements, cours souveraines établies pour rendre la justice en dernier ressort, indépendamment aussi des bailliages (3) principaux et des bailliages particuliers, espèces

(1) En 1754 on en comptait trente-huit, et en 1789, quarante-et-un.

(2) Voici la nomenclature du haut clergé de France, en 1775 :

Dix-huit archevêques, dont six primats titulaires et celui des Gaules, archevêque et comte de Lyon, primat effectif ; cent douze évêques seigneurs temporels, et presque tous possessionnés féodalement de leur ville épiscopale ; de treize cent soixante-quinze abbés, *crossés, mitrés,* et possesseurs de fiefs : enfin, quatre grands abbés généraux d'ordres et de quatre supérieurs généraux de congrégations monastiques.

Le haut clergé de France, comme celui de toute la chrétienté, était divisé en provinces. Les évêchés de Mâcon, de Châlons, d'Autun, de Langres et de Dijon formaient la province Lyonnaise ayant Lyon pour archevêché.

Auxerre était de la province de Sens, laquelle comprenait aussi Troyes, Nevers et Bethléem, ce dernier résidait à Clamecy, il n'était que titulaire et du territoire d'Auxerre.

(3) Ce qu'on appelait Bailliage avant la révolution était une certaine partie de territoire où s'étendait la juridiction d'un bailli.

Ce bailli était un officier nommé ou par le roi ou par le seigneur, selon son

de tribunaux de première instance, il existait dans chaque province une infinité d'autres justices aussi nombreuses, aussi variées que les coutumes et les usages des localités le demandaient. Telles, par exemple : la justice domaniale de Champagne relative à certains droits seigneuriaux et la justice du glaive attribuée au chapitre de Lyon sur le clergé de son église. Mais une justice que nous ne pouvons passer sous silence puisqu'elle était générale, c'était la justice seigneuriale, celle attachée au fief, appartenant à celui qui en était le seigneur et exercée ou par lui ou par ceux qu'il commettait à cet effet.

Il était de principe féodal que toute terre eût son seigneur, puisqu'il était constant que toute terre datait de la conquête. Il suivait de là nécessité d'une organisation hiérarchique, dans l'établissement des fiefs (1) et l'érection des terres en duchés, marquisats, comtés, baronnies et châtellenies, et cette organisation était soumise à certaines conditions territoriales et féodales assez difficiles à remplir et bien capables de sauvegarder la monarchie si elles eussent été plus indépendantes de la faveur royale. Un titre de duché ne pouvait être assis que sur un domaine composé d'une ville, de douze châtellenies et de vingt-huit seigneuries paroissiales, tenues en franchise avec arrière-fief, ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Sous Charles IX et Henri III, divers édits portèrent que le revenu d'un duché-pairie ne pouvait être moindre de 8,000 écus au marc-le-franc, avec retour à la couronne faute d'héritiers mâles.

D'autres ordonnances rendues par les successeurs de ces princes, établirent qu'un marquisat serait composé de trois baronnies et de six châtellenies, unies et tenues du roi par un seul hommage; qu'un comté n'aurait pas moins de deux baronnies et de trois châtellenies, ou d'une baronnie et de six châtellenies,

importance, alors il était ou bailli royal ou bailli seigneurial. Les bailliages seigneuriaux ressortissaient aux bailliages royaux et ceux-ci aux parlements, sauf les baillis hauts-justiciers établis dans les duchés pairies qui ressortissaient nuement au parlement du ressort.

(1) Le mot fief venait du mot latin *fides*, foi, fidélité, à cause de celle que le vassal jurait au seigneur dont il relevait.

encore fallait-il que trois de ces châtellenies eussent droit de haute, moyenne et basse justice.

Les conditions imposées aux vicomtés variaient suivant les provinces. Toute châtellenie avait droit de haute justice, avec domination sur un ou deux arrière-fiefs. L'érection d'une simple seigneurie de paroisse en châtellenie impliquait pour celle-ci la nécessité de dominer au moins deux autres seigneuries vassales, d'être pourvue de la haute justice avec droits utiles, honorifiques et de prééminence, et de compter pour elle les deux clochers les plus voisins.

Peut-être s'était-on departi, à la fin du xvIII[e] siècle, de règles aussi absolues, dont l'observation eut rendu difficiles les dernières érections et moins communs les titres qui y étaient attachés ; mais quant aux trois degrés de juridiction attribués aux seigneurs dans leurs fiefs, ils étaient restés en complète vigueur et s'exerçaient dans toute l'acception du mot lors de la convocation des Etats-Généraux en 1789.

L'importance du fief donnait la haute, la moyenne ou la basse justice.

Le juge du seigneur haut-justicier, c'est-à-dire du seigneur ayant droit de haute justice, connaissait en matière civile de tout ce qui concernait les tutelles, curatelles, émancipation de mineurs, appositions de scellés, inventaires et autres questions, toutes, aujourd'hui, du ressort des juges de paix et des tribunaux de première instance.

En matière criminelle, son pouvoir était plus étendu. Il jugeait tous les délits commis dans sa justice, pourvu que ce fût par des gens domiciliés et en dehors des cas royaux, justiciables des parlements seulement, tels que crimes de lèse-majesté, fausse monnaie, assemblées illicites, vols et assassinats. A part ces cas là, le juge haut-justicier pouvait condamner à toutes sortes de peines afflictives, même à mort, pourvu que la sentence fût confirmée par le parlement.

Le juge haut-justicier exerçait aussi la police et la voirie; il avait droit à la confiscation des meubles et immeubles saisis dans sa justice, aux deshérences et biens vacans et à la moitié des trésors trouvés.

La moyenne justice comprenait, comme la haute, tout ce qui

touchait aux droits et devoirs dus au seigneur. Elle connaissait de tout ce qui avait trait à la police des chemins et voies publiques, à l'inspection des poids et mesures, au mesurage et bornage des terres et au paiement des amendes dues pour le cens non payé.

Au criminel, elle se bornait à faire prendre les délinquants, à les emprisonner et à les faire conduire devant le juge haut-justicier, dans le cas où le délit commis par eux emportait punition au-dessus de soixante sols parisis d'amende.

La basse justice ne portait guère que sur le recouvrement des redevances attachées au fief; telles que le cens et les rentes dus au seigneur, l'amende du cens non payé, les droits de vente, d'achat ou d'échange. Aussi l'appelait-on quelquefois justice foncière ou censuelle.

Lorsqu'il se présentait un délit de quelqu'importance, le bas-justicier se bornait à en référer au juge haut-justicier dont il ressortissait.

Ces explications étaient nécessaires pour donner une idée des principes sur lesquelles était établie l'ancienne monarchie et d'après lesquels étaient régies les différentes localités dont nous allons parler.

Les Comtés d'Auxerre et de Noyers; la Prévôté d'Avallon.

III.

Il est encore un point qu'il ne faut pas perdre de vue pour l'intelligence de cette matière, à savoir : que la France était divisée en pays d'Etats et en pays d'Elections.

Les six pays d'Etats, ceux où se réunissaient périodiquement des Etats-Généraux chargés de régler les affaires de la province, étaient la Bretagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, Montpellier et Toulouse.

Les dix-neuf pays d'Elections, ceux où étaient établies des juridictions royales chargées de connaître des différends sur la taille et les impôts, mais en première instance seulement, l'appel étant de la cour des aides du ressort, étaient Paris, Châlons, Soissons, Amiens, Bourges, Tours, Orléans, Rouen, Caen, Alen-

çon, Poitiers, Limoges, La Rochelle, Bordeaux, Montauban, Lyon, Riom, Moulin et Auch.

Les différentes parties dont se compose le département se trouvaient donc, comme on le voit, moitié en pays d'Etats, moitié en pays d'Elections.

Le comté d'Auxerre avait eu jadis ses Etats particuliers, ainsi que le comté d'Auxonne, mais en 1639 ce dernier comté vit les siens réunis aux Etats-Généraux de Bourgogne, ceux d'Auxerre ne le furent qu'en 1668, et le comté ne cessa plus dès lors de faire partie de la province de Bourgogne.

Les Etats de la province se tenaient ordinairement à Dijon. Leur convocation avait lieu tous les trois ans au mois de mai. L'assemblée était composée de trois ordres: le clergé, la noblesse et le tiers-Etat. L'évêque d'Auxerre faisait de droit partie des membres du clergé. Pour être admis dans l'ordre de la noblesse, il fallait être gentilhomme, d'ancienne extraction et posséder fief ou arrière-fief dans l'étendue des Etats. Le tiers se composait de députés des villes. Auxerre, Avallon et Noyers en nommaient chacun deux; Seignelay, Cravant, Vermenton et Saint-Bris en nommaient un alternativement. Les députés de toutes ces villes étaient nommés par les habitants réunis en assemblées primaires. Le maire de Dijon présidait de droit la réunion de cet ordre du tiers-Etat.

La session des Etats de Bourgogne ne durait pas moins de quinze jours pendant lesquels le clergé, la noblesse et le tiers-Etat, dans des chambres séparées, traitaient de la question des impôts, de celle de la liquidation des étapes, des adjudications d'octroi, des ouvrages faits ou à faire aux frais de la province, enfin du choix des élus chargés du soin des affaires pendant la triennalité.

Le gouvernement civil, considéré par rapport à l'administration publique était entièrement dans les mains de ces Etats du Pays.

Sous le rapport de l'administration de la justice, il était soumis à deux tribunaux souverains établis à Dijon, le parlement (1)

(1) Le parlement de Bourgogne ne fut établi à Dijon qu'après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc, tué devant Nancy en 1476. Louis XI



et la chambre des Comptes. Mais quoique faisant essentiellement partie du gouvernement de Bourgogne, Auxerre ressortissait du parlement de Paris. Il ne pouvait en être ainsi de la chambre des Comptes, sa juridiction s'étendait sur tout le gouvernement de Bourgogne.

Les trois bailliages principaux de la province qui ressortissaient du parlement de Paris étaient ceux de Macon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine.

Du bailliage d'Auxerre (1) ressortissaient les prévôtés royales d'Auxerre, de Coulanges-sur-Yonne et de Saint-Georges; les châtellenies royales de Mailly-la-Ville, de Montigny-le-Roi et de Vermenton ; le marquisat de Saint-Bris et le comté de Courson.

(2) Le bailliage particulier d'Avallon était le second siége de l'Auxois dont ressortissaient 1° la prévôté royale d'Avallon, 2° les châtellenies royales de Châtel-Gérard, de Guillon et de Montréal, 3° les marquisats de Rogny en Auxois et de Tanlay ; 4° le comté de Chastellux.

Outre ces bailliages, spécialement chargés de rendre la justice, il existait d'autres juridictions appelées Chancelleries, pour connaître de l'exécution des contrats passés sous le scel royal et aussi des Présidiaux qui, établis dans certains bailliages et sénéchaussées, étaient appelés à juger en dernier ressort jusqu'à la somme de 250 liv. de principal ou 10 liv. de rentes et par provision, nonobstant l'appel, jusqu'à 500 liv. de principal ou 20 liv. de rentes. Auxerre était du ressort du présidial de Dijon; Noyers (3) et Avallon ressortissaient de Semur. Le marquisat de Seignelay ressortissait du parlement de Paris.

ayant réuni le duché à la couronne, le parlement fut définitivement constitué par lettres-patentes données à Arras, en mars 1477. Avant, il était ambulatoire, tenant ses séances, tantôt à Beaune, pour les affaires du duché, tantôt à Saint-Laurent-les-Châlons, pour le comté d'Auxonne, et les terres d'outre Saône, ou à Dole, pour le comté.

(1) Le bailliage d'Auxerre datait de 1371 ; auparavant les habitants portaient leurs causes à celui de Villeneuve-le-Roi.

(2) Avallon eut autrefois le titre de comté et le porta depuis le règne de Louis-le-Débonnaire jusque vers le milieu du XIe siècle.

(3) Le comté de Noyers avait son bailliage particulier ressortissant directement du parlement de Dijon. Les officiers de ce tribunal étaient nommés par M. le duc de Luynes, seigneur de Noyers (en 1755).

Pour ce qui était des Eaux et forêts, Avallon avait sa maîtrise particulière pour tout l'Auxois, dépendant du siége général de Dijon, et Auxerre avait aussi la sienne particulière, mais du ressort de la table de marbre de Paris (1).

La régie des finances et la perception de l'impôt d'Auxerre, d'Avallon et de Noyers, regardaient la généralité du duché de Bourgogne.

Enfin, on comptait six justices consulaires (2) pour toute la Bourgogne, celle d'Auxerre dépendait du parlement de Paris.

Telle fut en abrégé l'organisation civile de la partie Bourguignonne de l'Yonne, sous ce qu'on est convenu d'appeler l'ancien régime.

A l'égard du gouvernement militaire du pays, on sait qu'un prince de la maison de Condé était de droit gouverneur de la province. Il avait sous lui six lieutenants-généraux et six lieutenants du roi. Auxerre faisait partie de la deuxième de ces lieutenances générales, dont le chef-lieu était Autun. Elle était fort étendue, si on en juge par sa circonscription qui comprenait les gouvernements particuliers d'Autun, de la ville et château de Bourbon-Lancy, de Semur en Brionnais, de Semur en Auxois, de Flavigny, d'Avallon, d'Arnay-le-Duc, de Saulieu, d'Auxerre et de Cravant. De plus, dix baillis d'épée, qui lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban commandaient les vassaux ou arrière-vassaux du roi, étaient répartis en autant de cercles. Avallon faisait partie du quatrième de ces bailliages, appelé le bailliage d'Auxois. Auxerre était le chef-lieu du neuvième, et lors de la convocation des Etats-Généraux de la France, en 1789, c'était M. Marie d'Avigneau qui occupait la charge de grand bailli

(1) La table de marbre était une juridiction souveraine pour les matières d'eaux et forêts, ainsi appelée à cause d'une table de marbre placée dans la grande salle du palais à Paris.

(2) Les justices consulaires étaient instituées pour les affaires de commerce. Elles jugeaient sans appel et en dernier ressort jusqu'à la somme de 500 liv. et au-dessus, à la charge d'appel au parlement. Les juges de ces juridictions étaient pris exclusivement parmi les corps suivants : Marchands drapiers, épiciers droguistes, orfèvres joailliers, libraires imprimeurs, apothicaires, marchands de fer et tanneurs.

La justice consulaire d'Auxerre avait été instituée par Charles IX.

d'épée. Dans chacun de ces bailliages résidait un lieutenant de MM. les maréchaux de France, appelé à connaître et à juger du point d'honneur entre gentilshommes.

Le clergé de Bourgogne se composait de quatre évêchés, ceux d'Autun, de Châlons, d'Auxerre et de Mâcon. Leur rang aux Etats-Généraux fut longtemps l'objet de vives dissidences et la question ne fut même jamais tranchée d'une manière positive.

La noblesse du comté d'Auxerre, comme celle des autres parties de la Bourgogne, comptait une foule de bons gentilshommes. Ses seigneuries dans le bailliage s'élevaient à vingt-cinq et ses arrière-fiefs à quatre-vingt-dix-huit.

Du reste, voici quelle fut la force de chacun des trois ordres lors de la convocation des Etats-Généraux.

Le clergé, réuni au palais épiscopal, le 27 mars 1789, sous la présidence de l'évêque d'Auxerre, compta cent trente-un ecclésiastiques présents et les procurations de cent deux absents, portèrent le nombre des suffrages à deux cent trente-trois.

La noblesse aux Cordeliers, sous la présidence du grand bailli d'épée, forma une liste de soixante-treize gentilshommes présents et les procurations de soixante-un absents donnèrent pour cet ordre cent trente-quatre suffrages.

Le tiers-Etat, réuni au Palais de Justice, sous la présidence du lieutenant particulier, Housset de Champton, s'y trouva au nombre de deux cents, sans compter les absents.

Mgr Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, abbé de Molême (1), fut élu député par l'ordre du clergé. Le comte de Moncorps-Duchénoi le fut par la noblesse et MM. Marie de la Forge, conseiller au présidial d'Auxerre, et Paultre des Epinettes, bourgeois de Saint-Sauveur, reçurent les suffrages du Tiers-Etat.

Le clergé et la noblesse, conformément aux anciens usages, auraient dû nommer chacun *deux* députés, mais le tiers-Etat ayant demandé une égale représentation à celle des deux ordres réunis, le roi y avait accédé sans en trop mesurer les conséquences.

(1) Molême, du diocèse de Langres.

Les comtés de Tonnerre, de Joigny, de Sens, et la vicomté de Saint-Florentin.

IV.

Il en est des localités comme des personnes, beaucoup portent des noms qui ont une réputation usurpée. Tonnerre est de ce nombre. Lorsqu'on prononce ce nom, il semble que l'on doive parler d'un pays essentiellement Bourguigon. La qualité de ses vins, sa position rapprochée de l'ancienne Bourgogne, dont il fit jadis partie, son origine même, semblent en effet l'indiquer. Et pourtant depuis Hugues Capet, c'est-à-dire depuis bientôt neuf siècles, Tonnerre a cessé de l'être. A l'avènement de ce prince à la couronne de France, il faisait partie du Sénonàis dont Sens était la capitale et qui comprenait les villes de Chablis, de Saint-Florentin, de Joigny, de Noyers, Nogent-sur-Seine, de Brai et de Montereau-faut-Yonne. Les fils de Hugues Capet, Robert-le-Pieux et Henri I, s'étant successivement emparés de cette province, le premier en 1015, le second en 1034, elle fut définitivement réunie à la couronne à la mort de Rainard ou Renaud II, dernier comte de ce pays. Dès lors les trois comtés de Sens, de Joigny, de Tonnerre, rentrèrent sous l'autorité spéciale des Rois de France; Sens fut gouverné par un vicomte dont le pouvoir n'était plus que celui d'un simple gouverneur, « Ex officio vicem comitis agens, » selon l'expression de l'abbé de Longuerue. En 1274, Philippe-le-Bel, devenu maître de la Champagne par son mariage avec Jeanne de Navarre, fille unique du dernier comte, y incorpora le Sénonais et les comtés de Sens, de Tonnerre et de Joigny devinrent partie intégrante de cette province et ne cessèrent pas de l'être depuis.

Le comté de Tonnerre a été tour à tour l'apanage des maisons de Nevers, de Courtenay, de Gien, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne, de Châlons, d'Usson et de Clermont. Ce fut Joseph de Clermont-Tonnerre qui le vendit en 1684 à Michel-François Le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre. Son étendue, du nord au midi, n'était guère que de quatre lieues, mais de l'est à l'ouest il en comptait douze au moins en tirant une ligne droite de Laignes à Pontigny.

Quoique faisant partie de la province de Champagne, Tonnerre n'en ressortissait pas moins du présidial d'Auxerre et par suite du parlement de Paris. Il avait une haute justice, une élection, un grenier à sel, un bailliage seigneurial, une lieutenance de maréchaussée (1), un corps de ville et la gruerie du seigneur.

Son élection était de la généralité de Paris et avait trois élections particulières sous elle, Ricey, Jussy et Epoigny. Cent trente-deux paroisses en dépendaient avec un doyenné auquel était unie la direction de l'Hôtel-Dieu.

Ce qu'il est surtout curieux de considérer de nos jours, c'est la richesse des bénéfices que possédait le comté de Tonnerre. L'élection était partagée entre les diocèses de Langres et d'Auxerre, ses abbayes étaient au nombre de six et leurs revenus considérables.

Saint-Michel de Tonnerre, de l'ordre de Saint-Benoit, valait à M. Guyot d'Ussières, qui en était abbé commendataire en 1789, 7,000 livres de revenu.

Celle de Molême, du même ordre, à M. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre à la même époque, 18,000 liv.

Pontigny, de l'ordre de Citeaux, à don Chanlatte, qu'on disait être le plus prodigue des abbés, 28,000 liv.

Saint-Martin de Chablis, 7,000 liv.

Puinay, ordre de Citeaux, 2,000 liv.

Cremon, ordre de Saint-Benoit, 6,000 liv.

Le total des revenus ecclésiastiques de toute l'élection n'allait pas à moins de 150,000 liv.

Le comté de Joigny, dont l'ancienneté était à peu près la même que celle du comté de Tonnerre, avait aussi une haute justice, dite Justice royale, dont les sentences ressortirent du bailliage de Troyes jusqu'en 1642, mais qui à cette époque furent renvoyées au grand bailliage royal de Montargis.

Joigny avait aussi un grenier à sel et un tribunal spécial pour connaître de la gruerie et de la graierie du pays, espèce de droit

(1) Le grand Prévôt de Bourgogne, général des maréchaussées de la province, avait sous lui sept lieutenants, résidant à Châtillon, à Châlons, à Autun, à Mâcon, à Charolles, à Montbard et à Auxerre, appelés prévôts provinciaux.

ou d'impôt que les comtes de Joigny percevaient de tous temps sur la coupe et la vente des bois, sur le transport par eau, la chasse, la pêche et les amendes encourues pour cet objet. Ce tribunal regardait les eaux et forêts et ressortissait directement de la table de marbre de Paris.

Pour la régie des finances et la perception de l'impôt, Joigny faisait partie de la généralité de Paris, et sous le rapport ecclésiastique il était du diocèse de Sens.

Les comtes de Joigny, par privilège sur ceux de Sens et de Tonnerre, excipaient d'une charte de Charles VI qui les qualifiait doyens des pairs de Champagne. La duchesse de Lesdiguières, née de Gondy, fut la dernière comtesse de Joigny. Les terres de ce comté passèrent à sa mort (1716) dans la maison de Villeroy.

La ville de Sens, l'une des plus considérables de l'antiquité, dont les archevêques étaient primats des Gaules et de Germanie, dignité la première après celle du pape; cette ville d'où partit le terrible Brennus qui porta ses armes jusque dans Rome; qui devint, après César, la capitale de la quatrième Lyonnaise; Sens, enfin, était bien déchue de sa grandeur passée à la fin du dernier siècle. Elle était réduite à son seul archevêché, réduit lui-même aux plus simples proportions, et tout le domaine de la ville pouvait s'évaluer à 30,000 liv. de revenu. Aussi, lors de la convocation des Etats-Généraux, vit-on la noblesse de son bailliage s'adjoindre celle du bailliage de Villeneuve-le-Roi et insister pour y faire établir des Etats provinciaux; disant que sa positinn la plaçant au centre de la partie méridionale de la généralité de Paris, vu d'ailleurs son importance, sa population, le nombre de ses élections, elle était très propre à devenir le centre d'une grande administration. C'était possible, mais ses tentatives furent vaines et elle ne fut pas plus heureuse dans la lutte qu'elle eut à soutenir contre Auxerre, pour devenir chef-lieu de Préfecture.

Néanmoins Sens avait un bailliage principal, un présidial, une prévôté, une élection, une maîtrise des eaux et forêts, grenier à sel, juridiction consulaire, et maréchaussée. Son bailliage était un des quatre anciens du royaume.

Son clergé était autrefois si puissant, que ses archevêques avaient sous eux sept évêchés suffragans, ceux de Chartres,

d'Auxerre, de Meaux, de Paris, d'Orléans, de Nevers et de Troyes,et ce ne fut même qu'en 1622, par suite de l'érection de Paris en archevêché, que Sens fut réduit aux trois évêchés (1) d'Auxerre, Troyes et Nevers.

Les trois villes de Tonnerre, de Joigny et de Sens, sont aujourd'hui les chef-lieux de trois sous-préfectures dont l'étendue est à peu près la même que celle qu'avaient les anciens comtés. La circonscription de l'arrondissement de Tonnerre est peut-être moins grande. Celle de l'arrondissement de Joigny s'est augmentée des annexes prises au Gatinais et à la Puisaye. Quant à l'arrondissement de Sens, la différence est insignifiante.

Pour ce qui est de la vicomté de Saint-Florentin, un fait qui nous paraît assez bizarre aujourd'hui, c'est qu'à la convocation des Etats-Généraux, tandis que les *électeurs-élus* du comté de Joigny allaient porter leurs votes à Montargis, au lieu d'aller à Sens, ceux de la vicomté de Saint-Florentin se rendaient à Sens, lorsqu'il eut été plus simple et plus court de voter à Joigny. Tandis que MM. de Flogny et de Rebourseaux, de la vicomté de Saint-Florentin, se joignaient à la noblesse des bailliages de Sens et de Villeneuve-le-Roi, M. Gillet de la Jaqueminière, procureur syndic de Joigny, était élu député du tiers-Etat au bailliage de Montargis. Ceci résultait évidemment de ce que Joigny avait été, comme nous l'avons dit plus haut, distrait, en 1642, du bailliage de Troyes, pour être réuni au bailliage de Montargis et ce qui explique aussi pourquoi les habitants de Joigny ne savent trop, pour la plupart, s'ils ont été réellement Bourguignons, Champenois ou Gatinais.

Du reste, la vicomté de Saint-Florentin, dont l'origine remonte plus haut que celle de Tonnerre et celle de Joigny, s'est constamment tenue en dehors de l'administration civile et politique des deux comtés auxquels elle servait de limites. Elle avait son

(1) Sous le gouvernement impérial, l'archevêché de Sens ne fut même qu'un simple doyenné suffragant du diocèse de Troyes et faisant partie des trente-huit cures du département de l'Yonne. L'avènement des Bourbons rétablit l'archevêché et fit le diocèse ce qu'il est, c'est-à-dire qu'en 1817 le cardinal de La Fare fut nommé archevêque de Sens, avec les évêques de Troyes, Nevers et Moulins pour suffragants. Auxerre fut maintenu au rang des doyennés de Joigny, Tonnerre et Avallon.

bailliage particulier, son élection, son grenier à sel et s'intitulait membre de la Comté de Champagne. Sa ville était au moyen-âge uue forteresse redoutable, sentinelle avancée des comtes de Champagne contre les ducs de Bourgogne. Elle fut démolie sous Louis XIV, et le roi, sur la demande des habitants, leur accorda les pierres pour reconstruire leur église.

La vicomté de Saint-Florentin fut érigée en comté en faveur de Louis Phelypeaux, ministre et secrétaire d'Etat au département de la maison du Roi.

Les Chatellenies de Chéroy et de Charny.

V.

Chéroy et Charny, qui sont aujourd'hui deux chefs-lieux de cantons, l'un de l'arrondissement de Sens, l'autre de l'arrondissement de Joigny, faisaient autrefois partie du pays Gatinais.

Chéroy, chatellenie du duché de Nemours, et Charny, ancien fief de la maison de Courtenay, ressortissaient, le premier, des bailliage, élection, grenier à sel, maîtrise et maréchaussée de Nemours; le second, des bailliage, présidial, élection et maîtrise de Montargis. Quoique soumises l'une et l'autre à certains règlements de l'Orléanais, dans lequel était en grande partie le Gatinais, quoique étant pour la justice d'appel du ressort du parlement de Paris, ces deux chatellenies étaient régies, Chéroy, comme le duché de Nemours, par la coutume de Paris, et Charny par la coutume particulière de Montargis, réformée en 1531.

Aux élections des Etats-Généraux de 1789, Chéroy envoya ses délégués au bailliage de Nemours, et Charny, les siens au bailliage de Montargis.

Les Seigneuries de Bléneau et de Saint-Sauveur, et la duché-pairie de Saint-Fargeau.

VI.

La province de l'Orléanais, l'une des trois dont se composait le domaine de Hugues Capet à son avènement à la couronne de France, était loin alors de l'importance qu'eut plus tard ce qu'on

appelait le gouvernement de l'Orléanais. Ce dernier comprenait, outre l'Orléanais propre, la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendomois, le Blaisois, le Perche, le Gâtinais et la Puisaye. Tout l'Orléanais était du ressort du parlement de Paris ; réunissant quatre grands bailliages et juges présidiaux établis à Orléans, à Chartres, à Blois et à Montargis ; et trois bailliages moins considérables : ceux de Gien, de Dourdan et de Vendôme. Bléneau était de la généralité d'Orléans, ressortissant du bailliage de Montargis et de l'élection de Gien.

Saint-Fargeau, qui fut dans le principe érigé en Comté et reçut plus tard sous Henri III le titre de duché-pairie, titre qu'il perdit en 1715, époque à laquelle il passa aux mains de la famille Lepelletier des Forts ; Saint-Fargeau avait un bailliage et un grenier à sel ; il était du ressort du bailliage de Montargis et, comme Bléneau, de l'élection de Gien ; pour la régie des finances, de la généralité d'Orléans, et pour la justice d'appel, du parlement de Paris. C'était le chef-lieu de la vieille Puisaye, ce pays aux mille vallons, comme l'indique son nom du moyen-âge, de *Podiacia, pays de montagnes.* Lebeuf prétend que c'était là le centre des Gaules où les Druides tenaient leurs assemblées annuelles ; il se pourrait qu'il eût raison : les chemins creux, les bois touffus de cette petite contrée lui donnent en effet un aspect tout-à-fait druidique. Son espace, du reste, était très-restreint. Tout le pays ne comprenait guère que deux ou trois myriamètres carrés. Lorsqu'on avait parcouru Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Amand, Saint-Sauveur, distant l'un de l'autre de moins de trois lieues, on avait vu toute la Puisaye.

Saint-Sauveur, ancien fief du chancelier Le Clerc de la Motte, faisait partie de la généralité et du parlement de Paris, mais il ressortissait du présidial d'Auxerre, et la Puysaie en son entier était également du diocèse de cette ville.

L'Election de Vézelay.

VII.

Pour achever de faire comprendre tout ce qu'avait d'irrégulier, d'incommode, de nuisible même au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, l'ancienne organisation provinciale, nous dirons

que Vézelay, qui était du Morvan et de la province du Nivernais (1), ne touchait par aucun point à l'administration civile, militaire ou ecclésiastique de ces deux pays.

Vézelay était une ville essentiellement abbatiale. Le chapitre et l'abbaye de Sainte-Madeleine étaient unis ensemble. L'abbé était seigneur de la ville. La justice ordinaire s'y rendait en son nom. Le bailliage, l'élection, le grenier à sel et la maréchaussée étaient placés sous son autorité exclusive. La puissance temporelle était là réunie à la puissance spirituelle, et l'abbé avait à son service deux bras qui ne pouvaient lui faire défaut : l'ecclésiastique et le séculier. Le roi et lui étaient les seuls collateurs alternatifs des prébendes et les revenus nets de l'élection n'allaient pas à moins de 80,000 liv., ce qui était énorme dans ce temps-là.

Vézelay était de la généralité et du parlement de Paris ; pour le gouvernement ecclésiastique, du diocèse d'Autun et comprenait cinquante-quatre paroisses.

Le maréchal de Vauban, qui possédait la terre de Basoches, la seule considérable de l'élection, ayant imaginé un système d'impôt qui pût supprimer la taille, les aides, les douanes, les dîmes du clergé et en somme tous les impôts onéreux et non volontaires, et les remplacer par une *dîme royale* uniforme, répartie proportionnellement sur tous les sujets du roi, ce qui parut une utopie alors et qui eût peut-être plus tard conjuré la révolution, ayant pris pour base de son système l'élection de Véze-

(1) Nous nous trouvons ici en contradiction avec M. Flandin, ancien avocat général à la cour royale de Poitiers (voir l'*Annuaire* de 1841).

Dans son article sur Vézelay, il donne comme chose reçue que cette ville n'était pas du Nivernais, mais bien de l'ancienne province de Bourgogne. Or, indépendamment de toutes les autres sources auxquelles on peut puiser, nous avons sous les yeux une carte ayant pour titre : « Carte particulière du duché de Bourgogne, levée géométriquement par ordre de MM. les élus généraux de la province, divisée par diocèses, bailliages et subdélégations, levée par ordre du roi, sous la direction de MM. Cassini, Camus et de Montigny, de l'académie des sciences. » Dans cette carte, on voit que les limites de la Bourgogne, loin d'aller jusqu'à Vézelay, laissaient au contraire loin d'elles les petites localités de Dommecy-sur-Cure, de Pierre-Pertuis, de Givry, de Blannay, de Brosse, de Châtel-Censoir et de Lucy-sur-Yonne, toutes communes autrefois du Nivernais, aujourd'hui du département de l'Yonne.

lay, nous donne d'abord comme les plus mauvaises du royaume les terres de ce pays et nous fournit l'ensemble des tailles et subsides dont cette élection était chargée en 1699.

La taille personnelle montait à.............	45,075 liv.
L'impôt sur le sel à......................	61,000
Les aides (impôt sur les denrées ou marchandises qui se vendent)........................	9,671
Les jauges et courtages...................	2,244
Les octrois...............................	1,540
Décime du clergé..........................	6,000
	125,530 liv.

125,530 liv. formaient la totalité des impôts payés par les cinquante-quatre paroisses de l'élection. Qu'on juge par là de leur revenu. Aujourd'hui la seule contribution foncière des dix-huit communes du canton de Vézelay ne va pas à moins de 300,000 fr. Il est vrai que les temps sont changés et que le rêve de Vauban est à peu près réalisé.

Après ce qu'on vient de lire sur l'ancienne organisation de notre département, lorsqu'on considère tout ce qu'elle avait de défectueux, pour peu qu'on ait connaissance de tous ces *vœux* si bien exprimés dans presque tous les cahiers des bailliages aux Etats-Généraux de 1789, et quand on songe que les trois ordres n'aspiraient qu'à un état de choses meilleur, on ne peut que déplorer profondément les funestes périodes qu'il a fallu parcourir pour l'atteindre.

Vicomte De Tryon-Montalembert.

RAPPORT

SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE ROMAIN

SUR LA COMMUNE D'HÉRY.

Messieurs,

La terre renferme dans son sein les vestiges des vieux âges qu'elle garde précieusement. Et lorsqu'un heureux hasard nous met sur la voie, nous obtenons souvent des résultats imprévus qui éclairent l'histoire du pays et font connaître son état primitif. C'est un peu ce qui arrive au sujet de la communication que je vais vous faire.

Vous avez été informé l'année dernière par notre confrère, M. le docteur Ricordeau, de l'existence d'un cimetière antique sur la commune d'Héry, et il vous a lui-même apporté divers fragments de vases et des médailles qui provenaient de ce lieu. Votre attention avait été vivement excitée par cette première communication. J'ai été à même, dans une excursion que j'ai faite depuis sur le territoire d'Héry, avec MM. Ricordeau père et fils, qui me faisaient reconnaître la ligne suivie par l'antique voie romaine d'Autun à Boulogne, — laquelle, par parenthèse, se dirige d'Auxerre sur Pien, les bois et le moulin d'Héry, par un alignement que l'on peut reconnaître encore en certains endroits, — j'ai été, dis-je, à même de m'assurer de la situation du cimetière antique dont je vais vous parler.

Je reconnus sur une vaste étendue de terrain siliceux, planté de châtaigniers et de maigres vignes, des vestiges d'inhumations très-anciennes et offrant tous les caractères romains. Les débris de vases y sont considérables, mais le plus souvent tellement petits, qu'ils ne méritent pas d'être recueillis.

Dans la visite que nous fîmes ensuite chez M. Bernard, à Héry, — dont la riche galerie de tableaux et la belle biblio-

thèque méritent le voyage, — nous vîmes quelques autres vases provenant du climat des Châtaigniers, mais en bon état de conservation.

Depuis lors, M. Bernard ayant fait exécuter des travaux dans une propriété qu'il possède sur ce même lieu des Châtaigniers, au-dessous de la butte où s'élève la chapelle Notre-Dame-des-Aides, au sud, et désirant servir l'intérêt de la science, fit recueillir avec grand soin tous les objets antiques que la pioche découvrait.

C'est la collection de la plus grande partie de ces débris que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Abordons maintenant le rapport sur leur situation. A moins de deux pieds du sol (40 à 50 centimètres), les ouvriers rencontraient sûrement les vases cinéraires dont le voisinage était annoncé par la présence de terre noirâtre, de cendres et de charbon de 12 à 15 centimètres d'épaisseur. En piochant alors avec précaution, ils arrivaient aux vases. Ces vases, comme vous le voyez, sont de formes très-diverses, sans parler des plats et des vases destinés aux parfums ou aux offrandes.

On a recueilli plus de cinquante pots cinéraires. Ils étaient, comme l'est encore celui de la planche n° 1, remplis de terre ou de sable très-fin qui est celui du sol environnant. Les os calcinés y étaient mêlés dans ce sable, et au milieu se trouvaient ordinairement deux larges agrafes en cuivre. Un couvercle en poterie recouvrait le vase.

L'étendue du cimetière est assez difficile à déterminer; on peut assurer déjà qu'elle est assez grande; on n'a point trouvé de traces de murs d'enceinte ni d'autres constructions.

Voici le catalogue des principaux objets recueillis dans les fouilles opérées tant par M. Bernard qu'autrement :

MÉDAILLES.

Toutes les médailles sont en moyen bronze; elles sont en petit nombre :

Deux *Colonia Nemausensis.*

Deux Auguste. ℞. Temple de Lyon.

Un Tibère. ℞. S. C.

Un Claude. ℞. *Libertas Aug.*

Quatre *Cæsar Aug. Germanicus.* ℞. Génie tenant le globe, S. C. et, sur une autre, une femme à la corne d'abondance avec ces mots : *Fortuna Augusti.*

Une Faustine et trois ou quatre Nérons.

Dix agrafes de formes diverses, en cuivre argenté et niellé; de ces agrafes, il y a quatre grosses et six petites servant à attacher les manteaux. (*Pl.* 3.)

Des couteaux à lame large se retroussant à la pointe.

Une lampe en terre blanchâtre, recouverte d'une couche plus foncée ; sur le centre, au-dessus du trou de l'huile, est un cheval au galop. (*Pl.* 4.)

Une perle de collier de couleur verte et d'une substance végétale.

Deux fragments de miroir d'acier.

Des fragments de vases en verre bleu foncé et vert d'eau.

Une poignée de coffret en cuivre.

Un penneton de clé en fer et un morceau de vase en fer.

Une boucle de ceinturon.

Des pots en terre rougeâtre, de diverses formes, mais à large orifice et quelques autres en terre brune, ornés de dessins; tous ayant reçu des ossements.

Des petits vases plats, de forme et de grandeur diverses ; quelques-uns en belle poterie rouge, d'autres en terre blanchâtre. La poterie rouge est fine et souvent ornée de fleurs et d'animaux. Au fond de deux des vases, on voit le nom du potier.

Sur le col d'un large vase, seul morceau qui en reste, on lit ces deux mots en belles lettres romaines :

SEX > DOM.

D'autres vases à panse large et très-variée, au col étroit, recevaient les parfums mis auprès des morts. L'un de ces vases, en terre blanche teintée en gris, figure une tête de femme dont la chevelure est disposée en longues tresses. (*Pl.* 4.)

On a trouvé encore des fragments d'une de ces statuettes de Vénus Anadyomène (*Pl.* 4), en gypse, qu'on fabriquait à Cler-

mont (1), et un corps d'oiseau qui ressemble à un paon et qui est de même matière.

La tête d'une statuette imberbe en terre grise très-fine, qui paraît avoir été modelée dans un moule.

Un lion accroupi, en terre grisâtre.

Enfin, un autre genre d'objets se trouvait encore dans le cimetière, ce sont des clous en fer, qui annoncent la présence de cercueils en bois et l'usage de l'inhumation mêlé à celui de l'incinération. Mais on n'y rencontre point de cercueils de pierre.

Après la lecture de cette nomenclature si variée, on ne peut douter de l'existence d'un cimetière au climat des Châtaigniers, et, disons-le de suite, d'un cimetière romain du Ier siècle ou du IIe. Rien jusqu'à présent ne peut porter à croire qu'il soit plus récent. L'usage presqu'exclusif de l'incinération des corps, les médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Germanicus, de Néron qui s'y sont seules rencontrées, la beauté des caractères de l'inscription *Sextus Domitianus* du morceau d'amphore, les formes élégantes de la plupart des vases qu'on a recueillis, tout en un mot vient confirmer notre opinion.

Mais comment expliquer l'éloignement de ce cimetière du lieu d'Héry, à plus d'un kilomètre et demi ? Il est placé, comme nous l'avons dit, au sud du village, au pied, pour ainsi dire, d'un monticule où s'élève une chapelle appelée Notre-Dame-de-Pitié, ou des Aides. Il paraît qu'autrefois, et encore au XVIIe siècle, cette partie du territoire d'Héry qu'on appelle le Tertre (sans doute à cause de l'élévation dont nous venons de parler), était habitée, et que la chapelle de Notre-Dame était alors, comme de temps immémorial, l'objet d'un grand concours de peuples des pays voisins, qui y venaient tous les jours en dévotion (2).

Le cimetière n'était donc pas très-éloigné des habitations ; et cette chapelle de Notre-Dame-des-Aides doit remonter à une époque reculée et se rattacher probablement à la destruction de

(1) M. le docteur Robineau-Desvoidy a découvert un exemplaire d'une statuette toute semblable à Saint-Sauveur. (Voy. le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, t. III).

(2) Pièce d'administration ecclésiast. Arch. de l'Yonne, l. 25, 2 G.

quelque temple ou *sacellum* païen, élevé sur ce tertre non loin du cimetière.

Héry est un lieu antique. Il en est parlé dans la Vie de saint Amatre, au IVe siècle (1). L'abbaye de Saint-Germain le possédait au IXe siècle. La voie romaine d'Autun à Boulogne, par Auxerre et Troyes, traverse son territoire à un kilomètre du climat des Châtaigniers.

On a souvent trouvé des vestiges antiques à Héry (2), et la découverte que nous annonçons ne fait que confirmer les précédentes.

Ce cimetière nous paraît donc avoir été celui d'Héry même, et non d'un camp ou d'une station militaire placée sur le tertre de Notre-Dame-des-Aides, et à portée de la voie d'Agrippa. L'éloignement relatif du cimetière de l'ancien Héry (pays qui a beaucoup diminué par suite des temps), était une conséquence de la législation romaine qui défendait d'inhumer les morts dans les villes. Cet usage, fréquent jusqu'au VIe siècle au moins (3), n'a cessé qu'au Xe, comme nous le voyons à Auxerre où le cimetière public était dans le faubourg de Saint-Amatre, au sud-ouest et loin de la cité.

Les usages des Romains, relativement aux sépultures, offrent en général un grand intérêt et jettent du jour sur plusieurs objets découverts dans le cimetière d'Héry. Transportons-nous en souvenir au moment d'une cérémonie de funérailles du Ier ou du IIe siècle (4).

Aussitôt après la mort d'une personne, ses parents lui fermaient les yeux et la bouche. Le corps, lavé et embaumé par les *pollinctores*, était vêtu de blanc et posé sur un lit dans le lieu le plus apparent de la maison. Devant le mort était placé un petit dressoir sur lequel brûlaient des parfums et des flambeaux. On

(1) Bibl. histor. de l'Yonne, I, 150.

(2) Un autre climat, appelé la Prière, qui est en deçà d'Héry, à droite de la route de Seignelay à Héry, est couvert de débris de tuiles et de poteries antiques.

(3) Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XXXVII, p. 177.

(4) Voyez à ce sujet le curieux livre de Claude Guichard, intitulé : *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, Grecs, etc.* Lyon, 1681, in-4°.

jetait des branches de pin ou de cyprès, symbole de la tristesse, devant la porte de sa demeure. Pendant quelques jours et jusqu'à sept, si le mort était une personne de marque, les proches parents, les domestiques et des pleureuses à gage, couverts de longs vêtements, témoignaient, par des plaintes et des gémissements, leur douleur de la perte qu'ils venaient de faire. Ces démonstrations se renouvelaient à chaque visite notable. Enfin, on faisait les préparatifs du convoi à proportion de la position sociale du défunt. Le crieur des trépassés allait par la ville annoncer que ceux qui voudraient y prendre part pouvaient s'y disposer. Le convoi, dirigé par le maître des cérémonies et précédé de gens portant des parfums, des présents de liqueurs odoriférantes et de drogues aromatiques, de plats de viandes, de robes et de meubles, était suivi des parents et des amis du mort, vêtus de longs habits noirs ; des pleureuses l'accompagnaient en chantant ses louanges d'une voix lamentable. Des bateleurs et des jongleurs à pied et à cheval, des gens porteurs de torches allumées augmentaient le cortége des grands personnages qui étaient tantôt assis, tantôt couchés sur des lits d'ivoire. Les pauvres, comme on le pense bien, n'avaient point de luxe. Les vespillons ou sandapilaires, dont c'était le métier, les portaient simplement dans un cercueil découvert, et habillés de leurs vêtements ordinaires, tandis que les grands personnages, les guerriers, les fonctionnaires étaient revêtus de leurs costumes respectifs.

Le convoi étant arrivé au lieu de la sépulture, au dehors de la ville, le corps était inhumé simplement dans la terre, après avoir été placé dans un cercueil de pierre ou de marbre, ou même de bois. Dans le cas d'incinération, il était déposé sur le bûcher avec de grandes cérémonies. Ce bûcher était carré, formé de bois secs et très-inflammables ; et les faces en étaient couvertes de branches de cyprès ou d'autres arbres funèbres : on y versait des parfums, de l'encens et d'autres drogues odoriférantes. Le corps était placé avec soin sur des draps écarlates, avec les vêtements et les armes qu'on voulait brûler. Les pauvres enduisaient le bûcher de poix et de résine. On n'oubliait pas de mettre dans la bouche du mort une pièce d'argent pour payer le passage à Caron.

Après que le feu avait été mis au bûcher, les parents et les amis du mort faisaient les sacrifices nécessaires pour son âme. On égorgeait ses chevaux et ses chiens favoris dans un coin du bûcher, et l'on y jetait des plats de viande. Dans l'antiquité la plus reculée, on sacrifiait même des victimes humaines, d'où s'était conservée la coutume de faire combattre des gladiateurs autour du bûcher.

Les joyaux, les bijoux et les armes du mort, ses belles robes, ses meubles, étaient brûlés avec lui.

Après de grandes démonstrations de douleur, lorsque la flamme commençait à diminuer faute d'aliments, les parents prenaient congé du mort en criant : *Salve æternum et vale æternum.* Ensuite, lorsque le corps était tout-à-fait consumé, une proche parente du défunt, se disposant à recueillir le reste des ossements épargnés par le feu, invoquait les dieux mânes et l'âme du mort, éteignait le brasier avec du vin et du lait, et retirait les os des cendres et les plaçait dans le pan de sa robe : après quoi on les arrosait de vin vieux et de lait pour les laver. Puis on les plaçait, au milieu de drogues odoriférantes et de cendres, dans un vase de terre ou de marbre et même de métal précieux, suivant la fortune du mort.

Alors, les parents venaient pleurer sur l'urne, afin qu'il restât de leurs larmes avec les ossements; on mettait aussi dedans divers objets qui avaient appartenu au mort et qu'il avait préférés. Des libations de vin et de lait étaient placées auprès de l'urne qui était ensuite portée dans le tombeau de la famille, s'il y en avait un, ou simplement dans la terre du cimetière.

Enfin, le prêtre, prenant une branche de romarin ou de laurier, la trempait dans l'eau lustrale et en aspergeait par trois fois les assistants, pour les purifier de la souillure des funérailles; une des pleureuses les congédiait, en disant : *I, licet,* pour *ire licet,* et tout était terminé.

Une partie de ces cérémonies a dû se faire longtemps à Héry dans l'incinération des corps dont nous trouvons les restes (1). Ces os placés dans les urnes, ces agrafes qui les accompagnent,

(1) Les enfants n'étaient pas brûlés avant qu'ils eussent toutes leurs dents.

ces débris de miroirs, de colliers, ces monnaies de bronze, ces plats et ces vases à parfums que nous voyons dans le cimetière des Châtaigniers, sont la preuve d'usages semblables à ceux que décrivait le savant auteur des funérailles des Romains.

L'absence de sarcophages de pierre dans ce cimetière, et cependant l'existence de clous, indiquent qu'il s'y est fait aussi des inhumations à la manière ordinaire. Les cercueils étaient en bois. C'est, sans doute, d'une de ces tombes que provient cette jolie lampe que nous possédons. L'usage des inhumations est aussi ancien que celui des incinérations.

Si de nouvelles fouilles pouvaient être faites, on aurait tout lieu d'espérer de voir s'augmenter la masse d'objets curieux concernant les sépultures romaines de notre pays, et en même temps s'étendre les documents historiques sur ces époques reculées. On ne saurait trop recommander aux Membres de la Société qui apprennent des découvertes analogues, d'y porter toute leur attention, comme l'a bien voulu faire M. Ricordeau, et remercier les personnes obligeantes qui, ainsi que M. Bernard, veulent bien mettre à notre disposition tous les objets qu'elles ont pu recueillir.

QUANTIN,

Archiviste du département.

LISTE DES DÉPUTÉS

Élus dans le département de l'Yonne de 1789 à 1854.

En publiant la liste de toutes les notabilités élues dans le département, nous n'avons point l'intention de faire l'histoire de l'élection, de proclamer ses avantages, de discuter ses inconvénients. Loin de nous semblable prétention ! Ce serait aborder une question politique immense ; ce serait traiter une question difficile, qui veut une plume expérimentée.

L'élection, en effet, cet acte d'omnipotence, par lequel une nation choisit ses mandataires, une cité ses magistrats, a été le principe de tous les gouvernements. Sans remonter aux temps anciens, sans étudier l'histoire de la Grèce, ni celle de Rome payenne, ne la trouvons-nous pas dans la ville éternelle pour l'érection du successeur de saint Pierre ? Les évêques n'ont-ils pas été longtemps élus par les prêtres et même par les fidèles de leur diocèse, après trois jours de prières et de jeûne (1) ?

Nos premiers rois n'ont-ils pas été portés sur le pavoi par le libre suffrage de nos ancêtres ? L'empire n'a-t-il pas longtemps acclamé pour son chef le choisi de ses électeurs ? Nos Etats-Généraux, convoqués le plus souvent aux époques de détresse du royaume, n'étaient-ils pas le produit de l'élection par les trois ordres de l'Etat ? De nos jours enfin, la plupart des puissances continentales n'ont-elles pas adopté le gouvernement représentatif, sous les noms de Diète, Cortès, Parlement, Chambres, Assemblée nationale, etc., etc. ?

Dans ces diverses circonstances, le mode électoral varie à l'infini : ici c'est une simple acclamation, récompense d'un haut

(1) Le missel d'Auxerre, imprimé par Fournier, en 1770, contenait encore la messe pour élire un prélat. La constitution civile du clergé (12 juillet 1790) avait confié l'élection des évêques aux électeurs ordinaires, sous la présidence du Procureur général syndic du département. Le Concordat a réformé cet étrange abus.

mérite, ou fruit de l'enthousiasme. Là, le suffrage est écrit, secret et direct. Parfois, il a plusieurs degrés. Presque toujours le peuple exerce en véritable souverain cette élection, fondement essentiel du pouvoir ; puis, ce rapide moment écoulé, il devient le sujet le plus soumis aux lois de ses propres délégués. Mais, avouons-le, quand le principe électoral démocratique domine entièrement l'ordre politique, quand il absorbe tous les pouvoirs et les soumet à sa suprématie, les chefs des états monarchiques, même héréditaires, sont forcés à des transactions fâcheuses ; l'abdication en est la conséquence, puis éclatent les plus terribles révolutions.

Pour nous, qui ne voulons que citer le fait, nous analyserons très-succintement ces formes légales en vertu desquelles il s'est produit ; puis, nous proclamerons les cent dix-huit noms qu'elles ont fait sortir de l'urne. Quant aux luttes plus ou moins actives qui ont précédé, accompagné et suivi les élections ; quant à l'énergique action des compétiteurs et de leurs partisans ; quant à la conduite et aux actes des mandataires élus, il ne nous appartient pas de nous en occuper.

Pourtant, parmi ces hommes de notre choix, il en est beaucoup qui déjà ont payé leur dette à la fragilité de notre nature. Il serait bon d'appeler l'attention publique sur ces citoyens, dont plusieurs ont été fort remarquables ; sur la manière dont ils ont répondu à la confiance de leurs commettants, sur leurs actes législatifs, sur leur courage civique. Maintenant que les souvenirs sont récents, il importe de ne point laisser périr la mémoire de leurs actions. Là est une grande, une notable partie de l'histoire du département. Combien donc il serait important que les sociétés historiques de l'Yonne et de Sens fissent un appel aux dépositaires de ces renseignements biographiques, et qu'elles pussent réunir et publier des notices exactes sur chacun de nos mandataires (1).

(1) Ce travail, nous l'avons commencé et fait en partie. Mais d'abord il n'est point complet, puis il dépasserait les limites assignées à cet annuaire. Nous avons dû le réduire à la simple indication des fonctions exercées par ces cent dix-huit législateurs.

Etats-Généraux de 1789.

En 1614, les princes mécontents s'étaient retirés de la cour, sous le prétexte du bien public et de la réformation du gouvernement. La reine, Marie de Médicis, qui ne voulait point la guerre, conclut avec eux, à Sainte-Menehould, cette paix *malautrue,* suivie d'un appel aux Etats-Généraux. Convoqués à Sens, puis réunis à Paris, le 26 mai, ces Etats prouvent leur complète inutilité pendant une session de cinq mois.

Cent soixante-quatorze années s'écoulent sans qu'il soit question de telles réunions. En 1788, le parlement les réclame comme remède unique aux maux qui menacent la France. Le roi consent. Le 27 décembre, il décide, contrairement aux errements de 1614, au parlement lui même, et à l'avis des notables, que les députés du Tiers-Etat seraient en nombre égal à ceux de la noblesse et du clergé.

Désormais l'élection sera la vie politique de la France.

La convocation est publiée le 28 janvier 1789. Les nobles, les abbés commendataires et à bénéfice, ont droit d'élire directement leurs députés. Pour le clergé des paroisses et pour le Tiers-Etat, l'élection à deux degrés. Dans tout village il est élu, en présence du juge, un délégué par chaque cent habitants agés de vingt-cinq ans, payant une contribution directe quelconque, et n'étant point en domesticité. Dans les villes, les délégués sont au nombre de deux par cent votants. Les corporations votent à part. Les communautés de femmes, ainsi que les dames nobles ayant fief, ont droit de suffrage par procureur.

Les trois Etats, assemblés aux chefs-lieux des bailliages royaux (Sens et Auxerre), soit en personne, soit par leurs délégués, le 16 mars 1789, rédigent par ordre les cahiers généraux de demandes et doléances, d'après ceux des paroisses ; puis sont élus les députés. L'ordonnance du 5 octobre 1788 n'a imposé à l'éligible que les conditions prescrites pour être électeur. Enfin, le 5 mai 1789, douze cent quatorze députés, venus de tous les points de la France, sont réunis à Versailles, en présence du roi, qui fait en personne l'ouverture des Etats. On en compte :

Pour le Clergé................	308
Pour la Noblesse..............	285
Et pour le Tiers-Etat...........	621



Le 25 juin, sur l'invitation de Sa Majesté, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse se réunissent au tiers-état et forment l'assemblée nationale *constituante*.

Voici la représentation des bailliages d'Auxerre et de Sens, qui comprenaient quatre arrondissements de notre département actuel.

DÉPUTÉS.

Bailliage d'Auxerre et de Donzy.

Clergé.

1. CHAMPION DE CICÉ (*Jean-Baptiste-Marie*), évêque d'Auxerre, né à Rennes le 10 février 1725, mort à Halberstadt (Prusse) le 16 août 1805. — Il avait été vicaire général de M. de la Rochefoucault, évêque de Troyes, (3 septembre 1758), évêque d'Auxerre (17 février 1760), abbé de Molesme (1770). — Refuse le serment, donne des pouvoirs à M. l'abbé Viart et émigre.

Noblesse.

2. Le *comte* DE CHÉRY DE MONCORPS DU CHÉNOY, officier supérieur. Ce gentilhomme était fort âgé. Il regarda l'émigration comme une lâcheté. Déclaré suspect et arrêté, il n'eut pas le courage d'affronter la guillotine; il se suicida.

Tiers-Etat.

3. MARIE DE LA FORGE, conseiller au bailliage et présidial d'Auxerre, garde du sceau du bailliage, etc. — Depuis, juge au tribunal du district de 1790, président du tribunal civil (1795), enfin, président du tribunal criminel de 1800 à 1803. Electeur, mort en 1804.

Député adjoint.

4. L'*Abbé* DE ROBIEN, doyen du chapitre. Avait été membre de l'assemblée du clergé de France en 1780, était l'un des vicaires généraux du diocèse d'Auxerre et abbé de Saint-Mahé au diocèse de Léon (1780).

Suppléant.

5. L'*Abbé* JUILLARD, trésorier de la collégiale de Toucy (1786).

Bailliage de Sens et de Villeneuve-le-Roi.

Clergé. MM.

6. L'*Abbé* COSTEL (*Claude-Marie*), né en 1729, à Coursan (Aube), mort le 13 avril 1813 curé de cette paroisse.—Ecclésiastique d'une vocation vraie; curé de Foissy et des Clérymois (1781); doyen de la Rivière de la Vanne (1782); de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de l'Isle de France; quitte sa cure en 1791; refuse le serment; est emprisonné.

Noblesse. MM.

7. MORTEMART (*Victurnien-Jean-Baptiste-Marie* DE ROCHECHOUART duc de), né le 7 mai 1752. Connu sous le nom de *Prince de Tonnay-Charente;* pair de France. — Sert dans l'artillerie; colonel du régiment de Lorraine (20 mars 1774); maréchal de camp (9 mars 1788); président de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale; donne sa démission des Etats-Généraux en 1790; émigre en 1791; va au camp des princes; passe en Angleterre (1792); commande un corps d'émigrés; sert en portugal (1796); licencié en 1802. — Il rentre en France, est membre du conseil général de la Loire; meurt le 14 juillet 1802. Il était homme d'esprit et de lettres.

8. PLANELLI-MASCRANI, *marquis* DE MAUBEC, suppléant aux Etats-Généraux. D'une antique noblesse; né à Annay, près Lyon, le 13 janvier 1744. — Enseigne aux gardes françaises (1760); sous-lieutenant (1767), etc. Mestre de camp (1786); de la commission intermédiaire; capitaine (1788); réformé (1789): émigré en 1791; à l'armée des princes (1792); maréchal de camp honoraire (1816); commandeur de Saint-Louis (1823); vivait encore en 1830.

Tiers-Etat. MM.

9. JAILLANT (*Jean-Jérôme*), né à Troyes en 1744. Etait avant la révolution lieutenant criminel au bailliage de Sens. — Procureur général impérial près la cour criminelle de l'Aube (1802). — Chevalier de la Légion-d'Honneur. — Mort à Troyes en 1814.

10. MENU DE CHAUMORCEAU (*Jean-Etienne*), né à Villen.-le-

Roi, où il est mort le 30 septembre 1802. Lieutenant-général du bailliage de Sens ; président d'âge du Tiers-Etat. — Juge de paix de Villeneuve-le-Roi (1791); homme savant et de lettres.

Le décret du 15 janvier 1790 organise la France en département. Celui de l'Yonne se trouve avoir pour représentants MM.

1. DE CICÉ.
7. Le *duc* DE MORTEMART, que doit bientôt remplacer
8. Le *marquis* DE MAUBEC.
2. Le *comte* DE MONCORPS.
3. MARIE DE LA FORGE.
6. L'*abbé* COSTEL.
9. JAILLANT.
10. MENU DE CHAUMORCEAU.

Et de plus :

11. M. GILLET DE LA JACQUEMINIÈRE (*Louis-Charles*).— Etait en 1787 l'un des procureurs syndics du département de Joigny; fut élu aux Etats-Généraux par le bailliage de Montargis; représenta le département du Loiret au conseil des Cinq-Cents; devint membre du tribunat en 1799. L'Empereur le nomma conseiller maître à la cour des comptes, qu'il quitta en 1830. Homme précieux partout où il y a du travail; chevalier de la Légion-d'Honneur.

12. PAULTRE DES EPINETTES (*Louis*), de Saint-Sauveur, mort le 4 mai 1797.

13. JEANNEST (*Claude-François-Louis*), né à Saint-Florentin le 24 novembre 1751. Procureur du roi à l'Election; député aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes. — Depuis, juge, président au tribunal du district; maire de Saint-Florentin, (1815); mort le 7 octobre 1822.

14. *L'abbé* VIOCHOT (*Nicolas*), né en 1735 à Selongey (Côte-d'Or), curé de Maligny; nommé aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes; se prononce pour la constitution civile du clergé. — Doyen du canton de Maligny (1802) ; devient aveugle; se retire et meurt à Tonnerre le 25 septembre 1825. Homme de beaucoup d'esprit, mais léger.

II.

CONSTITUTION DU 14 SEPTEMBRE 1791.

Assemblée législative.

Du 1er octobre 1791 au 10 août 1792.

D'après la constitution du 14 septembre 1791 (1), les assemblées primaires sont composées de citoyens actifs, agés de 25 ans, payant une contribution équivalant au moins à trois journées de travail, inscrits au contrôle de la garde-nationale, et ayant prêté le serment civique. Elles se réunissent de droit le second dimanche de mars, et nomment les électeurs au nombre de 1 de 100 à 150 citoyens, plus un par chaque centaine au-dessus de 150. Ceux-ci doivent, suivant qu'ils habitent la ville ou la campagne, être propriétaires, usufruitiers ou métayers d'un domaine de 150 à 400 journées de travail. Les assemblées électorales se tiennent, au chef-lieu de département, le dernier dimanche de mars, et nomment pour deux ans des représentants rééligibles une seule fois. Pour être député, il suffit d'être électeur, sans autre condition.

Sept cent quarante-cinq députés sont répartis entre les départements d'après la triple base du territoire, de la population et des contributions. Chaque département a d'abord trois députés, et de plus, un par chaque cent quarante-neuvième dans la population et dans la masse des contributions directes. La part du département de l'Yonne est ainsi de neuf mandataires. Il est nommé trois suppléants, le tiers du nombre des représentants

Députés. MM.

15. BERNARD d'Héry (*Pierre*), chevalier de la Légion-d'Honneur, né en 1756; se qualifie avocat à Venouse ; membre de la première administration départementale ; — conseiller de préfecture de 1800 à 1830; préside le collége électoral en 1811, membre du conseil d'arrondissement d'Auxerre, etc. Mort subitement à Sens le 23 avril 1833. Poète, auteur de plusieurs

(1) Elle avait été précédée d'un décret, en date du 22 septembre 1789, qui exigeait, pour la députation, le cens d'un marc d'argent. Aucune élection n'a été faite sous son empire.

ouvrages, membre du lycée de l'Yonne, homme savant, collectionneur de tableaux et de livres, etc.

16. BONNEROT (*Edme-Louis*), avocat distingué dès 1767, et homme de mérite. — Juge de paix de Sens (1795); administrateur de l'hospice, candidat au corps législatif (1805); mort en 1807.

17. MARIE D'AVIGNEAU (*Alexandre*), abbé et poète avant la révolution. — Président de l'administration départementale (1790). A son retour de la législative, il professe la rhétorique avec succès au collége d'Auxerre, puis se fait défenseur officieux, enfin, avoué à Clamecy, jusqu'en 1810. — Homme de talent, mais de mœurs légères.

18. FAYOLLE DE LA MARCELLE (*Agnès-François-Séraphique*), né à Paris le 17 juin 1746, mort à Tonnerre le 18 juillet 1832. Petit-fils d'un échevin de Paris, appartenait à l'administration des domaines; — membre de l'administration départementale, en 1790. Incarcéré momentanément pendant la terreur, reprend ses fonctions dans l'enregistrement et les domaines en 1795 jusqu'en 1821. Excellent domaniste.

19. GRÉAU (*Jean-Anne*), de Villeneuve-le-Roi. Avait eu la pensée d'entrer dans les ordres; il accepte la révolution avec enthousiasme; est maire de Villeneuve après son mandat législatif; poursuivi par les terroristes, se cache, puis est emprisonné. — Né en 1732, il est mort le 17 janvier 1810. Il était commerçant intelligent et heureux.

20. LAUREAU DE SAINT-ANDRÉ (*Pierre*), homme érudit, suit d'abord la carrière des armes, historiographe de Monsieur (Charles X), et officier de la maison de ce prince; auteur de plusieurs ouvrages historiques; très-dévoué à la famille royale; s'occupant à des actes de bienfaisance; membre du musée de l'Yonne, etc. Au retour des Bourbons, il va les saluer et refuse tout emploi. Né en 1747, il meurt au mois de mars 1845, en vrai chrétien.

21. MALUS DE MONTARCY (*Charles-Antoine*), né en 1736 à Paris, mort à Lille en 1820.—Etait receveur des tailles à Joigny; du directoire de l'Yonne (1790). Est l'un des royalistes de la lé-

gislative ; y discute la péréquation de l'impôt ; devient directeur des contributions indirectes à Mézières (1804).

22. MOREAU (*Edme*), de Compigny, né le 4 septembre 1746, et mort le 5 septembre 1805. Excellent cultivateur, homme modéré ; — membre du pouvoir exécutif au canton de Sergines (an IV) ; auparavant, administrateur du district de Sens ; suppléant de la justice de paix, à Sergines (an X). Bienfaiteur de sa commune.

23. ROUGIER DE LA BERGERIE (*Jean-Baptiste*), chevalier de la Légion-d'Honneur, né en 1759, à Bonneuil (Indre), mort en 1836. L'un des hommes les plus remarquables de l'Yonne ; agronome distingué, auteur fécond en ouvrages d'agriculture et de poésies ; fut président du directoire départemental, député, membre du conseil général d'agriculture (1795) ; préfet de l'Yonne de 1800 à 1813. Il a refusé, pendant les cent jours, d'être préfet de la Nièvre.

Suppléants.

24. FERNEL DES CRANTINS (*Charles-Pierre*), de Brienon-l'Archevêque ; avocat, administrateur du département. — Il ne paraît pas avoir siégé.

25. GUENOT. Il était avocat très-savant. Juge au tribunal du district d'Auxerre (1790-1791). De 1801 à 1812, il a été à la tête du barreau d'Auxerre.

26. TURREAU DE LINIÈRES (*Louis*), né en 1760, à Orbec ; débute par voler la caisse de son père.—Est maire de Ravières en 1790; suppléant à la législative, membre de la convention et régicide; était intimement lié avec Le Peletier Saint-Fargeau.— Vient dans le département de l'Yonne, en mission avec Garnier de l'Aube. Il est précédé par la terreur. Sa mission dans la Vendée est des plus sinistres. Accusé à son tour, c'est Carrier qui le défend ! Il se fait nommer commissaire en Italie, puis garde-magasin ; a diverses aventures galantes ; est assassiné par un mari jaloux, à Coni, en 1796.

III.

Convention nationale.

21 SEPTEMBRE 1792.

Les représentants sont élus d'après les principes établis dans

la constitution de 1791. Aucun des membres de l'assemblée nationale ne devait être réélu (loi du 16 mai, 17 juin 1792); il y a quelques exceptions. Le département de l'Yonne conserve neuf représentants.

La convention décrète l'acte constitutionnel du 24 juin 1793, qui n'a jamais été mis à exécution, du moins sous le rapport de la représentation nationale.

Dans cette assemblée de célèbre et triste mémoire, où les hommes, courant à la conquête de droits chimériques, veulent réorganiser la société avec des utopies, le département n'est pas heureux. Sur ses neuf mandataires, il a la douleur de compter huit régicides. Un seul, M. Chastelain, a le courage de son devoir et de sa haute mission.

Députés. MM.

27. BOILEAU D'AUSSON (*Jacques*), s'est fait démocrate à la suite d'un procès au parlement pour un sacrilège. Est, lors de la révolution, procureur de la commune et juge de paix d'Avallon (*extra-muros*) 1790 et 1791. — Devient conventionnel et régicide. Puis, accusé de trahison avec les girondins, il est jugé, condamné, mis à mort, le 31 octobre 1793. Il était né à Avallon le 25 mai 1751.

28. BOURBOTTE (*Pierre*), fils du concierge de Brunoy; né au château du Vault, près Avallon; élevé aux frais du comte de Provence (Louis XVIII). — devient administrateur du département avec Saint-Fargeau, etc.; est conventionnel et régicide. Envoyé en mission en Vendée, il est le fléau de ce pays. Il fait preuve de bravoure à l'armée du Rhin et Moselle. Après le 1er prairial an III, il est décrété d'accusation, jugé par une commission militaire, et condamné à mort le 13 juin 1795, avec Romme, Soubrany, Duquesnoy, etc.

29. CHASTELAIN (*Jean-Claude*), né le 4 septembre 1741, administrateur du district de Sens (1791). — Membre de la Convention, il est le seul des députés du département qui ne vote pas la mort du roi; résiste à l'invasion jacobine du 31 mai

1793 ; est incarcéré jusqu'au 10 thermidor. Il est réélu aux Cinq-Cents jusqu'en 1797 ; est nommé juge à Sens, donne sa démission et va vivre en philosophe au Chesnoy, où il meurt en 1824.

30. FINOT (*Etienne*), commissaire à Terrier, à Avrolles, puis maire de sa commune, administrateur du district de Saint-Florentin, etc.; après son mandat à la Convention, président de l'administration du département, puis commissaire du pouvoir exécutif à Saint-Florentin, sous le Directoire. Il est sous-inspecteur des eaux et forêts sous l'Empire et pendant les cent jours. Son vote régicide n'est point motivé. Etant devenu veuf, il épouse la fille de sa femme. Né le 6 décembre 1748, il meurt le 7 décembre 1828.

31. HÉRARD (*Jean-Baptiste*), procureur avant la révolution, avoué en 1790, vice-président de l'administration (1791). — Vote la mort du roi avec sanction du peuple. — Est appelé par la Convention à faire partie des Anciens (octobre 1795). — Commissaire du pouvoir exécutif au département (ans VII et VIII), juge au tribunal criminel, puis juge de paix à Sens de 1804 à 1814. — Député pendant les cent jours ; exilé au second retour des Bourbons. — Se réfugie et meurt aux Etats-Unis.

32. LE PELETIER, *comte de Saint-Fargeau* (*Louis-Michel*), né à Paris le 29 mai 1760, assassiné le 20 janvier 1793, après son vote de la mort du roi. Etait président à mortier au parlement à 25 ans. — Député aux Etats-Généraux (1789) ; président de l'administration du département de l'Yonne, où sont Bonnerot, Turreau, Forestier, Bourbotte, Maure, etc.— Professe les principes les plus démocratiques.

33. MAURE (*Nicolas*), élevé dans les offices de M. de Cicé, puis épicier et confiseur ; administrateur du département, conventionnel et régicide ; admirateur de Marat, remplit plusieurs missions dans les départements. Il est favorable à l'insurrection jacobine du 20 mai 1795. Dénoncé le 1er juin, il se réfugie à Versailles et se suicide le 4 juin.

34. PRÉCY (*Jean*), né à Chassy (Yonne), le 16 décembre 1743. Il était bailli. En 1790, il est juge de paix d'Aillant, puis

administrateur du département. Envoyé à la Convention, il vote la mort du roi, comme législateur et non comme juge. En 1791, la Convention le désigne pour le conseil des Cinq-Cents. Il est réélu en 1798 pour deux ans. Rentré chez lui, il est notaire et suppléant à la justice de paix. Expatrié en 1816, il est rappelé l'un des premiers et se montre toujours homme de bien et de conciliation. Mort le 31 octobre 1822.

26-2 (1) TURREAU DE LINIÈRES (*Louis*).

Suppléants.

35. BOILLEAU (*Jean-Edme*), frère de Jacques, avocat.—L'un des administrateur et président du district d'Avallon (1790), membre du conseil général de l'Yonne; suppléant à la Convention, n'y siége pas; juge de paix d'Avallon (1797). Président de l'administration centrale du département, commissaire du pouvoir exécutif près d'un canton.—21 mars 1798, élu aux Cinq-Cents. Reste au corps-législatif après le 18 brumaire, jusqu'au 4 mai 1805. Bâtonnier de l'ordre des avocats de 1810 jusqu'à son décès (28 mars 1814).

36. JEANNEST DE LANOUE (*Pierre-Edme-Nicolas*), né à Saint-Florentin le 16 novembre 1748, frère ainé de M. Jannest (n° 13). — Avant la révolution, rapporteur du point d'honneur; puis administrateur du district de Saint-Florentin (1790-91). Membre du directoire de l'Yonne (1791). Suppléant à la Convention, il remplace le régicide Boilleau, après son supplice; — réélu aux Cinq-Cents jusqu'au 21 mars 1798; — membre du conseil général de l'Yonne et maire de Saint-Florentin. — Mort le 7 mars 1816.

37. VILLETARD (*Edme-Pierre-Alexandre*), était dans le commerce de vins avant 1789; préside le tribunal de commerce (1791); remplace Le Peletier de Saint-Fargeau à la Convention. Il se montre parfois terroriste; a une grande influence. Il entre aux Cinq-Cents, nommé par un autre département; a une mission en Italie; est réélu par le département de l'Yonne (1798);

(1) Le premier de ces deux chiffres indique l'ordre dans lequel le législateur a déjà été cité. — Le second est le numéro d'ordre de sa réélection.

se montre opposé aux jacobins: suit l'étoile naissante de Napoléon, qui le fait comte, commandeur de la Légion-d'Honneur et sénateur. Il vote, en 1814, la déchéance de l'Empire; sa carrière est terminée. Il meurt en 1825.

IV.

Constitution de l'an IV (23 août 1795).

Directoire.

Les citoyens, payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, réunis en assemblée primaire, par canton, le Ier germinal (21 au 23 mars), nomment, au scrutin de liste et secret, le juge de paix, les assesseurs, le président de l'Assemblée cantonale, qui remplit les fonctions de maire, et les électeurs. Ceux-ci, âgés d'au moins vingt-cinq ans, sont au nombre d'un pour deux à trois cents citoyens, et d'un pour chaque deux cents au-dessus de trois cents.

L'assemblée électorale se réunit de plein droit au chef-lieu de département, le 20 prairial (10 au 13 mai) de chaque année; élit un tiers des membres du corps législatif, les membres du tribunal criminel et les juges du tribunal civil.

Les électeurs étrangers au chef-lieu de département reçoivent trois francs par jours et soixante quinze centimes par lieue.

Le corps législatif est composé de deux chambres.

La loi est proposée par un conseil de cinq cents députés, âgés d'au moins trente ans (jusqu'en l'an VII, il a suffi de vingt-cinq ans pour être élu). Le conseil des anciens est formé de deux cent cinquante députés, mariés ou veufs, âgés d'au moins quarante ans, adoptant la loi. Ce corps législatif doit être renouvelé par tiers, chaque année. Aucun membre ne peut siéger plus de six années. Chaque législateur a droit à une indemnité représentative de *trois mille myriagrammes de froment* (un peu plus de quatre cents hectolitres.

Pour la première formation, les deux tiers au moins des membres doivent être choisis parmi ceux de la Convention. L'autre tiers est abandonné au libre choix des électeurs (loi du 5 fructidor an III, 22 août 1765). La Convention, réunie en corps électoral, devra compléter les cadres.

Il est attribué au département de l'Yonne sept députés : deux

au conseil des Anciens, cinq à celui des Cinq-Cents. D'après la loi du 2 ventôse an IV (Ier mars 1796), le renouvellement doit se faire ainsi :

	Anciens.	Cinq-Cents.
En l'an V......	»	2
An VI......	I	I
An VII.....	I	2
An VIII	»	2
Etc., etc.		

Les circonstances ont souvent apporté des modifications à ces chiffres.

De toutes les constitutions républicaines, celle de l'an III a eu la plus longue durée.

Députés.

Election du 20 vendémiaire an III (12 octobre 1795).

Conseil des Anciens. — Conseil des Cinq-Cents.

I° Deux premiers tiers choisis parmi les membres de la Convention.

38. LANJUINAIS, *Jean-Denis* (Ille-et-Vilaine).

29-2. CHASTALAIN (Yonne).

39. LARIVIÈRE, *Henri* (Calvados).

40. LESAGE, *Bernard-Marin* (Eure-et-Loire).

41. MAILHE, *Jean* (Haute-Garonne).

2° Députés élus pour le troisième tiers.

42. FOURCADE, *Jacques.*

43. PARADIS, *Boniface.*

44-1. GAU DES VOVES, *Joseph-François.*

3° Députés supplémentaires qui tous ont siégés au corps législatif.

45. DURAND-MALLANE (Bouches-du-Rhône).

46. DUSSAULT, *Jean-Joseph.*

47. RABAUD-POMMIER

49. BAILLEUL, *Jacques-Charles* (Seine-Inférieure).

50. BION (Vienne).

51. BOISSY-D'ANGLAS (Ardèche).

(Gard).

48. ROVÈRE, *Joseph-Stanislas* (Vaucluse).

52. DOULCET DE PONTÉCOULANT (Calvados).

53. DE FERMOND (Ille-et-Vilaine).

54. GRÉGOIRE (Loir-et-Cher).

55. DE LA HAIE (Seine-Inférieure).

36-2. JANNEST DE LANOUE (Yonne).

56. PÉLET (Lozère).

57. ROUZET (Haute-Garonne).

58. SALADIN (Somme).

4° Choisi par un autre département.

37. VILLETARD.

5° Députés choisis par la Convention réunie en corps électoral, pour compléter les tiers.

31-2. HÉRARD.

34-2. PRÉCY.

Ainsi pour l'an IV la représentation de l'Yonne se trouve composée :

Au conseil des anciens, de trois membres au lieu de deux : MM. *Fourcade, Paradis* et *Hérard.*

Au conseil des Cinq-Cents, de quatre membres au lieu de cinq : MM. *Chastelain, Gau des Voves, Jannest de Lanoue* et *Précy.*

Nous ne comptons pas M. Villetard, élu par un autre département.

Quoique les nombreux députés, choisis et pour les deux premiers tiers et à titre de supplément, soient de fait étrangers au département de l'Yonne, n'est-il pas convenable de dire un mot de ces hautes notabilités, dont le souvenir est aussi honorable pour les électeurs que pour les élus. Il prouve la confiance que leur avait méritée leur conduite à la Convention, surtout pendant les deux dernières années de son existence.

La lutte énergique de MM. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri de la Rivière, Lesage et Pelet (de la Lozère), contre les

folies d'une Convention qui abandonnait avec tant de chagrin le pouvoir, avait déterminé leur réélection sur une foule de points de la France. Puis, obligés de conserver les deux tiers de leurs représentants, dont un grand nombre laissent une si triste mémoire, les électeurs choisissent de préférence ceux qui ne sont point régicides. L'Yonne n'a que M. de Chastelain; son nom sort le premier. M. Jeannest de Lanoue n'a point siégé au néfaste jugement de Louis XVI, il est de mœurs douces et honnêtes; son nom se trouve parmi ceux des députés supplémentaires. C'est la Convention elle-même qui nous impose MM. Hérard et Précy.

LANJUINAIS (*Jean-Denis*), né à Rennes le 12 mars 1753, mort à Paris le 13 juillet 1827. — Avocat, affilié à la terrible société bretonne, devenue celle des jacobins. — Elu aux Etats-Généraux, il reconnait son erreur et défend Louis XVI; lutte contre Legendre; est incarcéré, puis il rentre; devient président (5 juin 1795); est élu aux Cinq-Cents par soixante-quinze départements. — Il sort en mai 1797; est professeur à Rennes; devient sénateur (9 mars 1800); membre de l'Académie (décembre 1808), comte et commandeur de la Légion-d'Honneur, — Pair de France (4 juin 1814), président de la chambre des Cent jours; maintenu exceptionnellement à la chambre des pairs lors du retour du roi; meurt d'anévrisme.

39. LA RIVIÈRE (*Pierre-Joseph* Henri de), né à Falaise en 1761, mort à l'étranger le 3 novembre 1838. Il était un homme de démocratie. Il avait voté la mort du roi. Effrayé et repentant de sa conduite, il poursuit les terroristes; propose et obtient l'échange de *Madame*. Il est des Cinq-Cents. Deporté, il se rend auprès du comte d'Artois, rentre avec lui en France; est avocat général à la cour de cassation; émigre en 1815; rentre conseiller à la cour de cassation et refuse le serment en 1830.

40. LESAGE (*Bernard-Marin*), entrainé avec les girondins, il avait aussi voté la mort du roi. Epouvanté, il fait la guerre aux terroristes. Elu aux Cinq-Cents par plusieurs départements, il meurt jeune, le 9 juin 1796.

41. MAILHE (*Jean-Baptiste*), né en 1754, mort en 1834. Toulousain exagéré, il vote la mort du roi, mais avec sursis.

Envoyé en mission dans l'Yonne, il est l'homme de paix. De là, son élection aux Cinq-Cents. Il poursuit les terroristes. Déporté, il se rend à Oléron. — Secrétaire général de la Haute-Garonne, puis avocat au Conseil d'Etat. Il est exilé en 1816, se retire à Liége et ne rentre qu'en 1830.

42. FOURCADE (*Jacques*), né à Tonnerre le 28 janvier 1750, appartenait par sa mère à une riche famille de bouchers. Après avoir été maître d'études, passe dans les bureaux de M. Huguet de Montarant, et devient secrétaire du ministre Roland. En rentrant à Tonnerre, il est procureur syndic du district, et ami de l'ordre; est élu aux Anciens. Il revient percepteur à Saint-Vinnemer, puis est juge de paix et membre du conseil d'arrondissement. Il meurt en 1826. — Mœurs très libres; il était célibataire.

43. PARADIS (*Boniface*), chevalier de la Légion-d'Honneur, avocat distingué du barreau d'Auxerre, inscrit dès 1796; — subrogé au procureur général du département. Sa mission aux Cinq-Cents est remplie avec talent. Il est déporté avec les gens d'ordre; — revient en France et préside le tribunal criminel jusqu'en 1811, est procureur impérial, cesse ses fonctions en 1815; décoré par Louis XVIII. Meurt d'une chute de voiture le 31 mars 1823. Il avait 71 ans.

44. GAU DES VOVES (*Joseph-François*), né à Strasbourg le 21 août 1748; mort en 1824. Débute par être trésorier des troupes et commissaire d'artillerie; — suit Rochambeau en Amérique, devient ordonnateur, passe au ministère de la guerre où il dirige la première division; est ami du ministre Tarbé. Porté aux Cinq-Cents, il est proscrit. Le premier consul le met à la tête de la comptabilité centrale et le fait membre du conseil supérieur de la guerre, commandeur de la Légion-d'Honneur, conseiller d'Etat, etc. Louis XVIII lui conserve ce titre et lui donne la croix de Saint-Louis. Il est une des illustrations du département.

45. DURAND DE MAILLANE (*Pierre-Toussaint*), né en 1729, mort le 14 août 1814. Député aux Etats-Généraux, il est l'un des inventeurs de la perfide Constitution du clergé, mais il ne vote que la détention du roi. Il se fait aimer dans ses missions.

Après le 18 fructidor, il est conduit au Temple ; devient président du tribunal de Tarascon, conseiller à la cour impériale d'Aix, et meurt après avoir eu le bonheur d'apercevoir la Restauration.

46. DUSSAULX (*Jean-Joseph*), littérateur distingué, était de l'Académie de Nancy, de celle des inscriptions et belles-lettres. — Suppléant à la Législative, puis membre de la Convention, il vote le bannissement. Marat le sauve comme radoteur. Elu *aux Anciens*, il cesse ses fonctions au mois de mai 1798. — Né en 1728, il meurt le 31 mars 1799.

47. RABAUT-POMMIER (*Jacques-Antoine*), né à Nîmes en 1744, ministre protestant, frère de *Rabaut Saint-Etienne*; vote la mort du roi avec sursis, proteste contre le 31 mai. Partisan du 18 brumaire, il devient sous-préfet au Vigan, puis ministre de l'Eglise protestante de Paris (1803). — Exilé en 1816, rentre en 1818, meurt en 1820.

48. ROVÈRE (*Joseph-Stanislas*), dit le *Marquis de Fonvielle*, fils d'un boucher ; l'un des lieutenants de *Jourdan-Coupe-Tête* ; vote la mort du roi, se lance sur la Montagne. Sa femme le fait revenir de ses erreurs ; il préside la Convention en janvier 1795. — Elu aux *Anciens*, il est fructidorisé et meurt à Sinnamari le 11 septembre 1798, peu de jours avant l'arrivée de sa femme, son ange protecteur.

49. BAILLEUL (*Jacques-Charles*), né près du Hâvre, vers 1764; avocat révolutionnaire ; condamne Louis XVI à la détention, proteste contre le 31 mai 1793 et fuit. — Rentré le 8 décembre 1794, s'oppose à la réélection obligée des conventionnels. Il est des Cinq-Cents, passe au tribunat, s'y fait redouter du premier consul, reprend sa profession d'avocat, puis il obtient la direction des contribution indirectes de la Somme.

50. BION (*Jean-Marie*), avocat à Loudun, vote le bannissement du roi ; aux Cinq-Cents il est secrétaire (1799) et président (1797), Il meurt quelques années après, aimé de tout ceux qui l'ont connu.

51. BOISSY-D'ANGLAS (*François-Antoine*), homme des plus remarquables de son siècle. Il fut aux Etats-Généraux, procureur général syndic de l'Ardèche. Conventionnel, il vote la détention du roi ; préside le 20 avril 1795 et dans la mémorable

journée du 20 mai 1795, où il sauve l'Assemblée. — Soixante-douze département le portent aux Cinq-Cents. Il préside en 1796. Nommé au tribunat, il en est président ; devient sénateur, comte, pair de France en 1814, pair de l'empire dans les Cent-Jours ; pair de France le 17 août 1815, membre du Consistoire de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, grand-officier de la Légion-d'Honneur. — Né le 8 septembre 1756, il meurt le 20 octobre 1826.

52. DOULCET DE PONTÉCOULANT (*Gustave*), comte, grand-officier de la Légion-d'Honneur. — Officier des anciens gardes du corps, préside le département du Calvados ; déclare Louis XVI coupable de haute trahison ; mis hors la loi le 31 mars 1793 ; réélu aux Cinq-Cents, il est fructidorisé. Préfet de la Dyle au 18 brumaire, sénateur en 1805 ; vote la déchéance de l'empereur (1814), pair de France le 4 juin 1814, pair des Cent-Jours, pair de France (5 mars 1819). — mort le 3 avril 1852, était né le 17 novembre 1764. — Travailleur, parlait sur tout sujet.

53. DE FERMOND DES CHAPELLIÈRES (*le comte Joseph*), né à Rennes en 1756, grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion. — Préside les Etats-Généraux (1791), vote la réclusion du roi, est mis hors la loi. — Envoyé aux Cinq-Cents, il préside en mars 1796. Commissaire de la Trésorerie, conseiller et ministre d'Etat (1807) ; directeur des finances, sénateur (1811). — Dans les Cent-Jours, il est du conseil de l'empereur, député d'Ille-et-Vilaine, se prononce contre les Bourbons. Banni en 1816, rentre en 1822. Mort le 15 juillet 1831.

54. L'*Abbé* GRÉGOIRE (*Henri*), né le 4 décembre 1750, commence sa carrière politique par l'émeute ; est député aux Etats-Généraux, préside en 1791 ; est évêque constitutionnel de Blois. Envoie son vote pour la mort du roi, sans appel. — En 1795, il se prononce contre la terreur, ce qui le fait envoyer aux Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il préside le corps législatif (1800), est sénateur (1801) ; comte, commandeur de la Légion-d'Honneur. Il ne rêve pas moins la souveraineté du peuple. — En 1819, son élection à la chambre des députés est annulée. Il salue 1830 avec ivresse, et meurt le 28 août 1831.

55. DE LA HAIE (*Jacques-Charles-Gabriel*), vote le bannissement du roi, avec appel au peuple ; il poursuit les démagogues, ne veut point que les conventionnels s'opposent aux électeurs. — Aux Cinq-Cents, il poursuit les directeurs ; il était devenu très royaliste. Après avoir été député du Loiret sous l'Empire, il devient membre du conseil de la duchesse douairière d'Orléans.

56. PÉLET (*Jean*), de la Lozère, né en 1759, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Conventionnel, il ne croit point avoir le droit de juger le roi. Il préside le 25 mars 1795. Soixante-et-onze départements le nomment aux Cinq-Cents. Il est encore président le 19 juin 1796. Il devient préfet de Vaucluse (1800), conseiller d'Etat (1802), directeur d'une partie de la police. En 1814, il reste conseiller d'Etat. — Dans les Cent-Jours, il est pair de l'Empire. — Il rentre au Luxembourg le 5 mars 1819. — Mort en 1842. Etait ennemi des perturbateurs de l'ordre public.

57. ROUZET DE FOLMONT (*Jacques-Marie*), né à Toulouse en 1743. — Avocat, député à la Législative et à la Convention, le premier, il repousse la peine capitale. — Proteste contre le 31 mai 1793 ; fait sortir de prison la veuve du duc d'Orléans ; —est élu aux Cinq-Cents, passe en Espagne, se réunit à Madame d'Orléans qu'il ne quitte plus. Il meurt le 25 octobre 1820. Ses restes sont au caveau de Dreux. On a cru à un mariage morganatique avec la princesse.

58. SALADIN (*Jean-Baptiste-Michel*), juge au tribunal d'Amiens, député à la Législative et à la Convention ; vote la mort du roi ; puis revient de ses erreurs politiques, poursuit les terroristes. Elu aux Cinq-Cents, il attaque le directoire, est fructidorisé. Il suit le barreau et fréquente les royalistes jusqu'à sa mort, arrivée en 1812.

Elections du Ier germinal an v (21 mars 1797), en remplacement de MM. Chastelain et Jannnest de Lanoue. — Admission aux Cinq cents, le Ier prairial an v (20 avril 1799).

59. LECLERC (*Edme-Charles-François*), dit *Leclerc-Matheras*, avait remplacé M. Matheras, son beau-père, comme procureur au bailliage (1778). — Défenseur officieux lors de la révolution ; mis en suspicion ; président du tribunal criminel, an IV ;

élu aux Cinq-Cents. Son mandat est annulé le 18 fructidor. — Reprend au barreau une place distinguée ; est présenté comme candidat au corps législatif, et meurt prématurément, le 23 octobre 1805. Bon chrétien, homme de bien, avocat remarquable.

60. TARBÉ (*Charles*), né à Sens le 19 avril 1756. Est de la Chambre du commerce à Rouen, et maire de la ville quand il est envoyé à la Législative. Il y combat les républicains, est le défenseur des colonies. Rentré chez lui, il est déclaré suspect et incarcéré. Les royalistes de l'Yonne l'envoient aux Cinq-Cents. Sa nomination est annulée au mois de fructidor. Il échappe à la déportation, revient à Rouen ; est membre de la Chambre du commerce, accepte une mission importante à Cadix, et meurt de la fièvre jaune, le 14 septembre 1804, regretté de ses commettants. Il avait le génie du commerce.

Election du Ier germinal an VI (21 mars 1804), en remplacement de MM. *Hérard*, *Paradis*, et *Fourcade*, aux Anciens, et pour les Cinq-Cents de M. *Précy*, qui passe aux Anciens, et de MM. *Leclerc* et *Tarbé*, dont l'élection est annulée (*six législateurs à élire*).

Conseil des Anciens.

61. MOREAU DE VORMES (*Jacob-Augustin-Antoine*), conseiller au bailliage de Sens (1773) ; avocat au parlement (1788) ; d'une opinion démocratique. — Juge au district de Sens (1791). Président de la commission cantonale de Sens. — Sa candidature est rejetée en l'an V ; président du tribunal criminel ; puis député ; — est secrétaire le 20 juin, président le 22 novembre 1798, il veut des otages de la part des parents d'émigrés. Est renvoyé au 18 brumaire, mais il fait partie du conseil des primes. Meurt en 1806.

34-3. PRÉCY (*Jean*), réélu pour un an.

Conseil des Cinq cents.

37-3. VILLETARD, élu pour trois ans.

62. HOUSSET (*Etienne-François*), élu pour deux ans. — Avocat au bailliage; homme ardent, membre du directoire en

1791; commissaire près du tribunal civil et criminel (an VI), etc. — Nommé aux Cinq-Cents, se montre républicain énergique; est regardé comme dangereux au 18 brumaire. Il est cependant nommé commissaire près du tribunal d'Avallon (6 mai 1800). Il n'accepte pas; élève un cabinet d'affaires et fait faillite. — Etait joueur.

35-2. BOILLEAU (*Jean-Edme*), élu pour deux ans.

63. GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*), élu pour un an. Etait très-cordialement républicain. — Administrateur du département (ans IV et V). — Elu aux *Cinq cents* en 1797 et 1799. Bourienne le fait maintenir sur la liste des députés; il est maintenu législateur jusqu'en 1805; — devient receveur général de l'Yonne, et meurt le 8 juillet 1810. Il était né en 1765.

La députation de l'Yonne est ainsi composée pour la session des ans VI et VII;

Anciens : MM. Moreau de Vormes et Précy.

Cinq-Cents : MM. Gau des Voves, Villetard, Housset, Boilleau et Guichard.

Election du 1er germinal an VII (21 mars 1799. — Admission du 16 floréal an VII (5 mai 1799).

Conseil des Anciens.

64. SIMONNET (*Jean-Laurent*), élu pour trois ans. — Né le 26 février 1756. — Etait notaire royal et apostolique à Sarry, et procureur fiscal à Censy; devient juge au district de Tonnerre (1790-92); membre du directoire de l'Yonne (1791-93); commissaire du pouvoir exécutif à Noyers (1795-96); chef de division à la police générale, sur la recommandation de Villetard; député aux Cinq-Cents, continué par le sénat le 13 décembre 1799. — En 1802, il quitte le corps législatif par suite du renouvellement de la série; est juge suppléant à Tonnerre (1812 à 1816); directeur de la poste à Noyers, jusqu'à son décès (10 octobre 1824).

Conseil des Cinq cents.

63-2. GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*), réélu pour trois ans.

65-5. COLLET-CHARMOY (*Charles-Jean-Alexandre*), né en 1756, élu pour trois ans.—Procureur de la commune à Joigny; administrateur du département de l'Yonne (1791-92); commissaire du pouvoir exécutif près du directoire (ans IV et V). — Après son mandat aux Cinq-Cents, revient juge au tribunal criminel, puis au tribunal d'Auxerre (1804 à 1819); préside la cour prévôtale (1814). — Vice-président du tribunal d'Auxerre; chevalier de la Légion-d'Honneur, mort le 8 mai 1837.

Le département est représenté :

Aux Anciens, par MM. Moreau de Vormes et Simonnet.

Aux Cinq-Cents, par MM. Villetard, Housset, Boilleau et Guichard.

V.

Consulat.

§ Ier. — CONSTITUTION DU 22 FRIMAIRE AN VIII.
(13 décembre 1799).

Un tribunat, composé de cent membres, discute les lois; le corps législatif les accepte ou les rejette; le sénat veille à leur conservation. Ce grand corps est composé de quatre-vingts notables nommés par le premier consul.

Dans chaque commune, les habitants se réunissent et forment la liste des notabilités (un sur dix). Les notables des communes établissent la liste de notabilité cantonale, toujours dans la même proportion ; il en est ainsi des listes d'arrondissement, de département et de l'Etat. Le sénat nomme, sur la liste nationale, les membres du corps législatif, qui doivent être âgés de plus de trente ans. Ils sont au nombre de trois cents, et sont renouvelés par série.

Le département de l'Yonne a quatre représentants qui appartiennent à la seconde série. Les sénateurs ont 25.000 fr. de traitement annuel, les tribuns 15,000, et les législateurs 10,000.

Le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), sont nommés :

Au sénat, 37-4. VILLETARD.

Au corps législatif, MM. :

62-4. SIMONNET.

35-3. BOILLEAU (*Jean-Edme*).

63-2. GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*).

65-2. COLLET-CHARMOY.

Au Tribunat, MM. : 11-2. GILLET DE LA JACQUEMINIÈRE.

53-2. DE FERMON, commissaire de la trésorerie nationale.

22 ventôse an x (13 mars 1802). — Renouvellement de la seconde série.

35-4. BOILLEAU (*Jean-Edme*).

63-3. GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*).

Pourquoi la députation est-elle réduite à deux membres?

§ 2. — SÉNATUS ORGANIQUE DU 16 THERMIDOR AN X (4 août 1802).

Les listes de notabilité sont supprimées. Des assemblées de canton désignent les membres des colléges d'arrondissement et de département. Les premiers se composent d'un électeur sur cinq cents, et les autres d'un électeur sur mille. Chacun d'eux doit désigner deux candidats éligibles au corps législatif. C'est sur ces listes que le premier consul choisit et que le sénat nomme les législateurs. Le collége d'arrondissement désigne deux candidats pour le tribunat, et le collége de département, deux pour le sénat et autant pour le conseil général.

Pour établir la liste des électeurs, l'administration fait connaître les six cents plus imposés. Le premier consul a droit d'ajouter à cette liste dix membres de la Légion-d'Honneur, et dix citoyens connus par des services éminents.

Le tribunat est réduit à cinquante membres.

L'Yonne a trois députés compris dans la seconde série qui a le n° 4 de sortie (1).

(1) La loi du 14 fructidor an X (1er septembre 1802) range les députés dans le département de leur domicile.

Sont continués MM. :

35-5. BOILLEAU (*Jean-Edme*).

64-5. GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*). Nommés tous deux en l'an x.

Le troisième législateur n'est point nommé. Pourquoi ?

Election des 10 et 21 ventôse an xi (11 et 12 mars 1804).

Sont présentés comme candidats au Sénat, MM.

PÉTIET (*Claude*).

42-2. GAU DES VOYES.

M. Le Comte Pétiet, conseiller d'Etat, intendant général, grand officier de la Légion-d'Honneur, est seul nommé sénateur le 19 mars 1806. Il meurt le 25 mai de cette année (1).

VI.

Empire français.

28 FLORÉAL AN XII (18 MAI 1804).

Le sénat se compose des Princes, des grands dignitaires, de quatre-vingts membres pris sur la liste des notabilités de l'Etat, enfin de ceux qu'il plait à l'Empereur de choisir.

Les colléges électoraux continuent à former des listes de candidats au corps législatif. Le sénat y choisit et nomme les législateurs.

Sont *continués* jusqu'à nouvelle élection, MM.

63 GUICHARD (*Guillaume-Louis-Marie-César*).

35. BOILLEAU (*Jean-Edme*).

Il manque toujours un troisième législateur.

(1) Le 6 germinal an XII (27 mars 1804), le premier consul avait appelé au sénat le comte Germain Garnier, l'une des illustrations de ce département, né à Auxerre le 8 novembre 1754. — Le 21 ventôse, le collége électoral vota au premier consul une adresse qui lui fut présentée par M. Pétiet, président du collége, et par vingt électeurs, entr'autres MM. Marie de la Forge, Soufflot aîné, Ragon-Gillet, Tarbé, ancien ministre, Bourienne, Gau des Voves, Houdouart, Jacquesson-Vauvignol, etc.

Election du 14 floréal an XIII (4 mai 1805). — Choix du sénat du 4 complémentaire an XIII (2 septembre 1805).

66. HOUDOUART (*François-Robert*), né à Orléans le 6 juin 1761, mort à Paris le 10 février 1810. Ingénieur à Tonnerre, puis à l'armée d'Italie; travaille au mont Cenis, au mont Saint-Bernard, au mont Genèvre; trace la route du Simplon; on la traverse le 6 novembre 1805. Le 16 octobre 1806, a lieu l'ascension du monument Desaix. M. Houdouart opère, au mois de juin 1801, la descente du Vésuve. M. Ragon-Gillet prononce son éloge le 21 février 1810.

67-1. RAGON-GILLET (*François-Alexandre*), vice-président du district de Joigny (1790); — haut-juré (ans VI et VII); sous-préfet à Joigny (1800 à 1803). Député en 1805, son mandat est renouvelé le 18 février 1811. — Mort, au mois de juin 1814, d'une attaque d'apoplexie.

68. SOUFFLOT AINÉ (*Germain-Alexandre*), l'un des administrateurs généraux des messageries, membre du conseil général de l'Yonne. Mort vers le 15 octobre 1808. Sa veuve est attachée au service du roi de Rome, dont elle ne se sépare qu'en 1815.

1810.

En 1810, le département de l'Yonne n'est pas représenté. MM. *Soufflot* et *Houdouart* sont morts; le mandat de M. *Ragon-Gillet* n'a pas été renouvelé après son expiration.

Election du 18 février 1811. — Choix du Sénat des 3 et 4 mai 1811.

69. Le *Baron* BORNES DES FOURNEAUX (*Etienne*), lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix, né à Vézelay le 22 avril 1767, mort en 1849.—Soldat à 17 ans, sergent à 20. Il se distingue en 1790, en résistant à une émeute, est fait sous lieutenant. Son avancement marche rapide. Envoyé à Saint-Domingue, il s'y distingue par sa bravoure; — il est général de division dès le 11 décembre 1794. Revient en France en 1776,

est renvoyé immédiatement pour s'opposer aux Anglais, qu'il bat· Il fait encore partie de l'expédition du général Leclerc. De retour en 1802, l'Empereur semble l'oublier. Il l'envoie cependant à la Guadeloupe comme inspecteur général en 1806. En 1815, il protège les hauteurs de Paris. En 1813, il est vice-président de l'assemblée législative. Réélu dans les Cents jours, il est président de la chambre.

70. DUMOLLARD (*Joseph-Vincent*), né à Vizille (Isère), en 1766. Avocat à Grenoble, membre de la Législative. Pendant la terreur, il se réfugie en Suisse. — Rentré trop tôt il est arrêté. Elu aux Cinq-Cents ; président le 19 juillet 1797, et fructidorisé. Il est auditeur au conseil d'Etat et Sous-Préfet de Cambray (1804), puis député du Nord du 1er janvier 1805 au 31 décembre 1810 — En 1811, le sénat le nomme député de l'Yonne. Louis XVIII lui donne la croix d'honneur. Pendant les Cent jours, il est préfet des Basses-Alpes (6 avril), commissaire extraordinaire à Besançon (20 avril); député de l'Yonne, secrétaire de la Chambre ; n'est point employé sous la seconde Restauration. Il meurt à Villevallier le 3 juin 1819. Il a parlé de tout, sur tout, partout. On l'avait surnommé le *Verbe éternel* (1).

67-2. RAGON-GILLET, mort au mois de juin 1814.

VII.

Première Restauration. — Charte de 1814.

Les électeurs paient trois cents francs d'impôts. Les députés, âgés d'au moins quarante ans, doivent avoir un cens de mille francs. Chaque département conserve le même nombre de mandataires, qui seront renouvelés par cinquième. Les députés qui siégeaient au dernier ajournement continuent jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Cette chambre fut convoquée du 31 mai au 14 juillet 1814, et

(1) Histoire secrète du cabinet des Tuileries, p. 476.

du 6 au 19 mars 1815; il n'y a point eu d'élection ni générale, ni particulière.

M. *Ragon-Gillet* est mort.

Il ne reste plus que MM.

70. DUMOLLARD.

69. Le chevalier (*sic*) BORNES DES FOURNEAUX, général de division.

VIII.

Cent Jours. — Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. — Champ de Mai.

Les colléges de département et ceux d'arrondissement sont conservés. L'élection est directe; c'est la première fois. Il y a 238 députés de département, 368 d'arrondissement, et 23 choisis parmi les armateurs, négociants, banquiers, manufacturiers, dans les treize principales villes de France; en tout 629 députés. L'Yonne a trois députés pour le collége de département et cinq pour les colléges d'arrondissement, en tout huit. Il y a diverses convocations pour le 28, le 11, enfin le 13 mai.

Députés.

Election du 13 mai 1815.

71. BAZIN (*Antoine-François*), né en 1765. — Il est, en 1790, l'un des administrateurs de l'Yonne; puis défenseur officieux près des tribunaux d'Auxerre. Avocat instruit et remarquable, les assises sont un triomphe pour lui. Il est le *Vir bonus, peritusque dicendi.* Sa modestie lui fait refuser les fonctions de procureur général. Louis XVIII lui donne la croix d'honneur. Depuis 1821, il vit retiré à Bercenay, dans le département de l'Aube.

72. DESCHAMPS (*Jean-Joseph-Prix*), né à Auxerre le 6 février 1772, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-

d'Honneur. Parti avec les volontaires de 1792, il parcourt honorablement la carrière de l'intendance. En 1815, il est député au Champ de Mai. Il a été membre du conseil municipal d'Auxerre (1811) et du conseil général de 1831 à 1833.

69-2. Le général de division BORNES DES FOURNEAUX.

70-2. DUMOLLARD (*Joseph-Vincent*).

31-2. HÉRARD (*Jean-Baptiste*), ancien conventionnel.

73. FÈVRE (*Pierre-Andoche*), né à Avallon, le 9 octobre 1773. — Volontaire au troisième bataillon de l'Yonne sous les ordres du commandant d'Avoust, depuis maréchal et prince d'Eckmüll (mars 1793); capitaine de grenadiers (avril 1794). Fait toutes les campagnes de 1793 à 1799. — Avoué de 1800 à 1832; avocat en 1805; juge suppléant de 1832 à 1850. — Membre du conseil d'arrondissement d'Avallon de 1812 à 1852. — Commande la garde nationale de 1801 à 1815, de 1830 à 1834, et de 1846 à 1850. — Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1832; maire d'Avallon de 1834 à 1846.— Mort le 6 décembre 1854. Il a toujours cherché à se rendre utile à ses concitoyens.

74. LIGERET DE CHAZEY (*François*), novice chez les bénédictins; avocat au parlement de Dijon, homme de lettres, juge au tribunal de Semur, suppléant du procureur syndic de la Côte-d'Or, accusateur public près du tribunal criminel de Dijon, receveur général à Semur (1809), sous-préfet à Tonnerre, destitué en 1814; replacé en 1815, et député. Né le 28 octobre 1759, il meurt en 1813 à Athie (Côte-d'Or). Professait des idées très-avancées.

75. PAULTRE DE LA VERNÉE (*Jean-Louis*), né à Saint-Sauveur le 29 août 1777. Elevé aux oratoriens de Jully, puis sous l'illustre Fourrier, à Auxerre. — Embrasse la carrière des armes, sert sous le général Hoche; — désigné pour faire la campagne d'Egypte sous les ordres de Kléber, sa famille le retient et brise son avenir. — Député en 1815 et aide-de-camp du général Monton du Vernet. — Maire de Saint-Sauveur et membre du conseil d'arrondissement de 1830 à 1846. — Mort le 13 mars 1852.

IX.

Seconde Restauration.

L'ordonnance du 13 juillet 1815 règle les droits des électeurs et la marche des élections. Chaque collège d'arrondissement élit autant de candidats qu'il y a de députés à nommer dans le département. Huit jours après, le collége de département, ou grand collége, fait l'élection des députés, dont moitié au moins doit être prise sur les listes d'arrondissement ; c'est encore l'élection à deux degrés. Le cens est maintenu ; l'âge est abaissé à vingt-cinq ans. L'Yonne a quatre mandataires. La France entière en compte trois cent quatre-vingt-douze.

Députés.

Election du 14 août 1815. (*Chambre introuvable*).

76. FAUVELET DE BOURIENNE (*Louis-Antoine*), *baron*, officier de la Légion-d'honneur. — Elevé à l'université de Leipsick (1788 à 1791) ; secrétaire de légation à Stuttgard (1792) ; considéré comme émigré, se marie à Leipsick où il est arrêté par ordre de la cour de Dresde. Il est ancien condisciple de Napoléon (1780 à 1786), qui le prend pour secrétaire, le fait conseiller d'Etat, et le nomme à Hambourg pour soutenir le blocus continental. — Revient en 1813 ; est directeur de la police (mars 1814), donne l'ordre d'arrêter Foucher ; fuit à Bruxelles ; devient ministre d'Etat et membre du Conseil privé, etc. — Membre du conseil général de l'Yonne (1822). Il est élu député les 17 août 1815, 13 novembre 1820, 10 octobre 1821 et 5 mars 1823 ; mort le 7 février 1831, à Caen, dans une maison de santé. Il était né à Sens le 9 juillet 1769.

77. HAY-LUCY (*Edme-Nicolas-Germain*), né le 31 août 1765. — Sert à l'armée pendant quelques années, avant la révolution : est haut-juré en 1791, conseiller de Préfecture de 1800 à 1845. — Avait refusé une préfecture. Député élu le 17 mai 1815, 25 septembre 1816, 1er octobre 1821, 25 février

1823. Homme d'un rare mérite, d'un sens droit, qui a souvent administré le département de l'Yonne. — Mort en 1846.

78. Le comte DE LAURENCIN (*Charles-Gabriel-François*), né au château de Gattey, le 25 octobre 1756; chevalier de Malte, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis. — Entré au service à quinze ans, il était capitaine à vingt-un ; — fait deux campagnes à Malte, revient en 1782, est lieutenant-colonel en 1792, émigre, rentre après le 18 brumaire, devient maire de Sens où il rend des services immenses. — Commandant supérieur des gardes-nationales de l'arrondissement (1815 à 1818) ; du conseil d'arrondissemeut de 1818 à 1832. — Mort à Sens en 1833.

79. RAUDOT (*Jean-Edme-Michel-Auguste*), chevalier de la Légion-d'Honneur. Maire d'Avallon en 1815 quand l'Empereur passe dans cette ville ; — député le 17 août 1815, 5 mars 1823, 24 novembre 1827, 19 juillet 1830. — N'a point été réélu en 1816 par suite de la réduction du nombre des députés. Est à la tête des commissions de bienfaisance en 1816. — Membre du Conseil général de 1826 à 1831. Travailleur infatiguable, mort le 21 juillet 1832.

Ordonnance du 5 septembre 1816.

Le nombre des députés est réduit à deux cent cinquante-huit. C'est le chiffre fixé par les constitutions impériales et par la charte de 1814. L'Yonne n'a plus que trois députés. Les conditions de cens, d'âge et d'éligibilité restent les mêmes.

Election du 25 septembre 1816.

77,-2. HAY-LUCY.

81.-1. JACQUINOT-PAMPELUNE (*Claude-François-Catherine-Joseph*), né à Dijon en mars 1771, mort à Paris le 6 juillet 1835. Commandeur de la Légion-d'Honneur. Il est le dernier docteur reçu avant la révolution par la faculté de Dijon. Il commence par lutter contre l'accusateur public, pour défendre les victimes traduites au tribunal révolutionnaire. — Commissaire

du gouvernement près de l'administration départementale. — Procureur général près la cour impériale de Dijon (1811), puis près la cour impériale de La Haye. — Procureur du Roi près le tribunal de la Seine (1815), maître des requêtes, conseiller d'Etat, procureur général à la conr royale de Paris, sur la désignation de M. Bellart, son ami. — Offre lui-même sa démission au duc d'Orléans, régent du royaume (1830), et reprend les fonctions d'avocat. Elu six fois député: 25 septembre 1816, 1er octobre 1821, 25 février 1823, 17 novembre 1827, 12 juillet 1830, 21 juin 1834. — Il avait refusé la candidature de 1830 (lettre du 30 juin). — Avait présidé quatre fois le collége électoral. — Magistrat laborieux, infatigable ; légiste profond.

81. *Marquis de* VILLEFRANCHE (*Hercule-Dominique-Joseph-Guy* DE TULLE), né au château de Looze le 25 septembre 1768, chevalier de Malte et de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, mort en septembre 1847. Etait à l'école militaire en 1781. — Sert ensuite dans les carabiniers de Monsieur, émigre, devient aide maréchal-des-logis (colonel) de l'armée des Princes. — Inspecteur général des gardes-nationales de l'Yonne, avec le titre de maréchal de camp (1815 à 17). — Montre un dévouement parfait pour le soulagement des habitants de Pont-sur-Yonne, ruinés par la chute d'une trombe. — Député le 25 septembre 1816 et le 1er octobre 1818. Pair de France le 23 décembre 1823. Ne prête point serment en 1830. — Membre du Conseil général de l'Yonne de 1816 à 1830. Dieu et le Roi, voilà sa devise ! Il lui était fidèle.

Ordonnance du 27 novembre 1816. — Rétablissement des séries. — L'Yonne est dans la cinquième.

Loi du 5 février 1817.

Elle fait disparaître le provisoire qui existait depuis l'entière suppression de la constitution de l'an VIII, modifiée et par le Consulat et par l'Empire. Elle établit définitivement le suffrage direct, et crée une ère nouvelle pour le droit électoral. Elle est encore le complément utile et désiré de la Charte de 1814. Il n'y

a qu'un seul collége par département; les électeurs doivent être âgés de trente ans et payer trois cents francs de contributions directes.

Le département n'a aucune élection pendant les trois années qui suivent.

Loi du 29 juin 1820. — *Double vote.*

Il est établi des colléges de département et des colléges d'arrondissement, avec le suffrage direct. Il y a un député par chaque arrondissement électoral. Ainsi, est conservé l'ancien chiffre de 258 députés. Puis, les plus imposés de ces mêmes colléges, au nombre du quart de tous les électeurs, se réunissent dix jours après et nomment 172 députés; ce qui fait en tout 430. Telle est, à quelques modifications près, la loi qui a régi la France jusqu'aux fatales ordonnances de juillet 1830.

Le département de l'Yonne a trois colléges d'arrondissement: 1° Auxerre, 2° Sens et Joigny, réunis à Villeneuve-le-Roi; 3° Avallon et Tonnerre, réunis tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces deux villes.

L'ordonnance du 30 août 1820, convoque les colléges de département seulement pour compléter les députations. Cette élection tient lieu du renouvellement de série.

Députés.

Election du 13 novembre 1820. —Collége du département.

82. — 1 Le *comte de* CHASTELLUX, *César-Laurent*, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne, né le 17 février 1780 à Versailles. Son père l'enmène en émigration. Il est, en 1801, capitaine d'état-major au service du roi de Naples, et s'élève au grade de quartier-maître-général de l'état-major; donne sa démission. Aide-major-général des chevau-légers du roi (1814); colonel des chasseurs de la Côte-d'Or (1816); maréchal de camp (1821), fait la campagne d'Espagne, bat l'ennemi à Fraella; a un commandement au camp de Lunéville. — Député le 13 novem-

bre 1820 et le 10 octobre 1821 ; pair de France le 23 décembre 1823, refuse le serment en 1830. — Gentilhomme de la chambre du roi. — Membre du conseil général de 1816 à 1830. — Maire de Chastellux. Son nom s'associe à toutes les œuvres de bienfaisance et de piété mort ; le 3 septembre 1854.

72. — 2 *Baron de* BOURIENNE.

Election des 1 et 10 octobre 1821 (5me série).

77. — 3 HAY-LUCY (Auxerre).

80. — 2 JACQUINOT-PAMPELUNE (Avallon et Tonnerre).

81. — 2 *Marquis de* VILLEFRANCHE (Villeneuve-le-Roi).

82. — 2 *Comte de* CHASTELLUX, *César-Laurent* (grand collége).

73. — 3 *Baron de* BOURIENNE (grand collége).

Ordonnance du 24 décembre 1823. (Renouvellement général). — Election du 25 février et du 6 mars 1824.

N. B. Cette nouvelle chambre décrète, le 9 juin 1824, la SEPTENNALITÉ pour elle et pour les législatures suivantes. Les séries ne doivent se renouveler qu'à l'expiration de ses pouvoirs : c'était les supprimer : En effet, il n'y en a plus eu.

Députés, MM.

77. — 4 HAY-LUCY (Auxerre).

80. — 3 JACQUINOT-PAMPELUNE (Avallon et Tonnerre).

83. — GISLAIN, *Baron de* BONTIN *Charles-Louis* (Villeneuve-le-Roi), chevalier de la Légion d'Honneur, militaire avant la révolution, membre du conseil général de 1811 à 1831, longtemps maire des Ormes. — N'a point été réélu. — Très-légitimiste.

76. — 4 *Baron de* BOURIENNE (grand collége).

79. — 2 RAUDOT *Jean-Edme-Miche-Auguste* (id.)

Election du 17 et 24 novembre 1827.

84. — 1 ROMAN *Jacques*, chevalier de la Légion d'Honneur (Auxerre), maire de Bazarne, protestant, beau-frère de M. Odier, régent de la Banque de France, l'un des principaux actionnaires du temps ; — l'emporte de quelques voix sur M. Hay. — Siège au centre gauche. — Signe l'adresse des 221; vote la déchéance de Charles X. — Du conseil d'arrondissement d'Auxerre, de 1821 à 1834.

85. — 1 *Le Baron* THÉNARD (*Louis-Jacques*), (Villeneuve-le-Roi), grand officier de la Légion d'Honneur, né le 4 mai 1777. Répétiteur à l'école Polytechnique (1797), remplace Fourcroy à l'Institut ; doyen de la Faculté des Sciences, chancelier et conseiller de l'Université, président de la section du perfectionnement des études, savant chimiste du plus haut talent; auteur d'une foule de découvertes, de mémoires couronnés, d'ouvrages de mérite. — Député le 17 novembre 1827 et le 12 juillet 1830. — Pair de France le 21 octobre 1832.

80. — 4 JACQUINOT-PAMPELUNE (Tonnerre et Avallon).

79. — 3 RAUDOT, (*Jean-Edme-Michel-Auguste*) (grand collége).

86. — TOURNIOLE DE LA RODDE, (*Étienne* (id.), né en 1758, ancien émigré, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, très-dévoué à Charles X, qui avait le même âge que lui, maire de Tannerre, membre du conseil d'arrondissement Joigny (1818), puis du conseil général 1826 à 1830. — Très-aimé dans la commune.

Election générale du 12 et 19 juillet 1830.

84. — 2 ROMAN. (*Jacques*) (Auxerre).

80. — 5 JACQUINOT-PAMPELUNE (Avallon et Tonnerre).

85. — 2 Le *Baron* THÉNARD (Joigny et Sens).

79. — 4 RAUDOT (*Jean-Edme-Michel-Auguste*), (grand collége).



87. — CHAUDOT (*Antoine*), (grand collége). Maire de Joigny de 1816 à 1830, fait établir le marché aux grains, membre du conseil d'arrondissement (1818), du conseil général de 1821 à 1830. — Siège au centre droit comme député. Mort en novembre 1852. — Avait été, comme son père, très-utile à la ville de Joigny.

Ordonnance du 25 juillet 1830.

Les électeurs convoqués, les uns au mois de juin, les autres au mois de juillet 1830, avaient nommé, dans presque tous les colléges, des mandataires appartenant au parti libéral. La royauté menacée espère trouver son salut dans la reprise du système électoral de 1815. Les colléges d'arrondissement ne doivent plus choisir que des candidats parmi lesquels élit le collége de département. C'est l'élection à deux degrés. Il n'est plus permis de séparer le domicile politique du domicile réel d'habitation. Les électeurs écrivent ou font écrire leur vote sur le bureau.

Les colléges électoraux sont convoqués pour le 6 et le 18 septembre et les chambres pour le 28.

Ce système rétrograde, cette violation de la loi, est la perte du roi et de son gouvernement, sans qu'il y ait même un commencement d'exécution de ces ordonnances.

X.

Monarchie de juillet 1830.

La représentation nationale, élue dans le mois de juin et de juillet, est maintenue quoiqu'elle soit le produit du double vote. La charte de 1814, révisée le 7 août 1830, abaisse l'âge des électeurs à vingt-cinq ans et celui des députés à trente. Ceux-ci sont élus pour cinq ans. La loi du 19 avril 1831, complément de cette charte, et dernier code électoral de la monarchie, réduit le cens des électeurs à deux cents francs et celui des députés à cinq cents. Le projet de loi, présenté le 30 décembre, admettait les capacités parmi les électeurs. La chambre, moins libérale que le ministère, conserve la propriété comme base unique du droit électoral.

L'assemblée législative est composée de 459 membres. Chaque collége élit directement son mandataire. L'Yonne a autant de colléges que d'arrondissements.

Députés.

Election générale du 5 juillet 1831.

88-1. LARABIT (*Marie-Denis*), (Auxerre), officier de la Légion-d'Honneur, né le 15 août 1792, à Roy (Somme); sa famille est d'Irancy (Yonne). — Obtient le premier prix de mathématiques au grand concours des lycées de Paris; élève de l'école Polytechnique, capitaine et décoré avant 1814. Il suit l'Empereur à l'Ile d'Elbe; le défend à Waterloo. — Député, élu neuf fois par le collége d'Auxerre : 5 juillet 1831. — 21 juin 1834. — 5 novembre 1837. — 2 mars 1839. — 9 juillet 1842. — 2 août 1846. — 23 avril 1848. — 13 mai 1849 et 29 février 1852. — Secrétaire général du ministère de la guerre, sous le Gouvernement provisoire. — Se montre énergique le 24 juin 1849. — Membre du conseil général pour les cantons d'Auxerre et de Coulange-la-Vineuse; deux fois président de ce conseil. — Dévoué à Napoléon III comme à Napoléon Ier. — Sénateur le 8 février 1853.

89. FINOT (*François-Auguste*), (Avallon). Né le 9 février 1782, médecin distingué, accepte la députation à regret et au refus de M. Raudot, père. Avait fait de l'opposition sous la restauration; se montre conservateur dans son mandat. Donne sa démission en 1832, sous le prétexte de sa santé, mais, en réalité, pour reprendre sa vie de famille, ses études et surtout la clientèle des pauvres qui le réclamaient.—Du conseil général de 1832 à 1833. Mort le 6 juillet 1846, en homme religieux.

90-1. CORMENIN (*Louis-Marie* DE LA HAYE, *vicomte de*) (Joigny). Né à Paris le 6 janvier 1788. Avocat, auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État sous l'empire; accompagne le commissaire extraordinaire dans la vingtième division militaire (1813). — Marche volontairement comme militaire à Waterloo. Louis XVIII et Charles X le maintiennent au Conseil d'Etat. — Baron, chevalier de la Légion d'Honneur par Louis XVIII; vicomte par Charles X. — 1er mai 1828, député

du Loiret, membre actif de l'opposition, est un des 221 ; refuse à la chambre le droit d'élire un roi, donne sa démission le 12 août 1830. — Elu en 1831 par les colléges de Joigny et de Belley, il opte pour celui-ci. — Plus tard, il est élu dans l'Yonne, les 21 juin 1834, 5 novembre 1837, 2 mars 1839, 9 juillet 1832 ; 13 avril 1848. Cette dernière fois, nommé par quatre départements, il opte pour la Seine. — Vice-président à la Constituante, puis au conseil d'État (1852). — Est à la tête d'un grand nombre d'associations de bienfaisance. Homme éminemment religieux et capable.

91. — BELLAIGUE. (Sens). Né à Moulins, avoué à Paris de 1813 à 1817, votait avec l'opposition modérée ; du conseil municipal de Sens de 1831 à 1840. Remplace à la députation le baron Thénard. — Après son mandat retourne à Paris.

92. — NOEL des VERGERS (*Marin*), (Tonnerre). Né à Ervy (Aube), le 19 août 1759, mort à Paris le 8 août 1836, chevalier de la Légion-d'Honneur ; se livre avec succès au commerce ; siége trois fois, par exception, au tribunal de commerce de la Seine dont il refuse la présidence ; manque la députation d'une voix en 1830. Nommé à la presque unanimité en 1831. — Avait été président du conseil de commerce et membre de celui de la banque.

Election particulière du 1er octobre 1831, à *Joigny* pour remplacer M. *de Cormenin*, qui a opté pour l'arrondissement de Belley.

93. — VERROLLOT (*Louis-Vulfranc*). Né le 29 novembre 1774, marchand de bois, maire de Brienon-l'Archevêque, membre du conseil général de 1821 à 1841, chevalier de la Légion d'Honneur. Son mandat n'est pas renouvelé.

Election particulière du 27 décembre 1832, à Avallon, pour remplacer M. *Finot*, démissionnaire.

94-1. De CHASTELLUX (*Alfred-Louis-Jean-Philippe, le comte*), officier de la Légion d'Honneur. — Né le 20 février 1789, au palais royal ; tenu sur les fonds de baptême par Louis-Philippe et la duchesse de Penthièvre. — Auditeur au Conseil



d'État (1820). — Sous-préfet à Hambourg; chef de bataillon de la garde nationale de cette ville. — Capitaine au corps royal d'état major (18 octobre 1814) ; fait la campagne 1815 à Waterloo. — Attaché à plusieurs généraux sous la restauration. — Chef de bataillon en 1831. — Chevalier d'honneur de Madame Adelaïde; grand'croix de l'ordre de Saint-Georges (Deux Siciles.) — Elu quatre fois député : 27 décembre 1832. — 21 juin 1834. — 5 novembre 1837. — 2 mars 1839. Est remplacé par Philippe Dupin. — Membre du conseil général en 1832. — Pair le 4 mai 1845.

Élection générale du 21 juin 1834.

88-2. LARABIT, (Auxerre).

94-2. *Comte* DE CHASTELLUX (*Alfred*), (Avallon).

90-2. *Vicomte* DE CORMENIN (Joigny).

95-1. VUITRY (*Paul-Julien-Marin*) (Sens). Né à Versailles le 24 février 1786. — Ingénieur des ponts et chaussées à Sens (1810 à 1823). — Au conseil municipal (1821 à 1848.) — Maire de 1832 à 1837. — Membre du conseil d'arrondissement de 1826 à 1831, et du conseil général de 1831 à 1848. Député à la place de M. Bellaigue, son beau-frère, 21 juin 1834; puis le 5 nov. 1837, 2 mars 1839, 9 juillet 1842 et 2 août 1846. — Conservateur ; agronome distingué; haute intelligence.

80-6. JACQUINOT-PAMPELUNE, mort le 6 juillet 1835.

Élection particulière du 15 août 1835, à *Tonnerre*, pour remplacer de *Jacquinot-Pampelune,* décédé.

96. — RÉTIF (*Jean-Baptiste-Edme*), né à Oudun, commune de Joux, le 24 août 1790. Avocat à Tonnerre (1813). — Capitaine dans la garde nationale mobile, fait la campagne du Quesnoy (1815). Avoué et juge suppléant (1816). — Maire de Tonnerre, 15 septembre 1830; crée la commission centrale de secours, favorise l'emprunt national. Juge d'instruction (novembre 1832). — Administrateur de l'hospice ; membre du conseil général depuis 1833 ; administrateur de la caisse d'épargne ; député, 15 août 1835. — Président du tribunal, mars 1844.

Élection générale du 5 novembre 1837.

83-3. LARABIT (Auxerre).

93-3. DE CHASTELLUX (*Alfred*), (Avallon).

90-3. DE CORMENIN (Joigny).

95-2. VUITRY (Sens).

97-1. BAUMES (*Guillaume-Marc-Antoine-Marguerite-Bouquet*), officier de la Légion-d'Honneur (Tonnerre).

Né à Lunel (Hérault), le 10 juillet 1786. Il débute par la rédaction du journal officiel des provinces illyriennes. — Subdélégué à Lientz (août 1811); Sous-Préfet à Tonnerre de 1814 à 1828, les cent jours exceptés; conseiller de préfecture de la Seine (janvier 1828); Préfet du Lot (3 mars 1828), et du Lot-et-Garonne (avril 1830); directeur du chemin de fer de Rouane à Saint-Etienne (février 1833); maître des requêtes au conseil d'État (avril 1834); conseiller d'État en service extraordinaire (septembre 1838); membre du conseil supérieur de santé près du ministre de l'agriculture et du commerce (septembre 1839); élu conseiller d'État par la chambre législative (mars 1849). — Député 5 novembre 1837, 2 mars 1839 et 9 juillet 1842, mis à la retraite en 1852. — Religieux et très-capable.

Élection générale du 2 mars 1839.

88-4. LARABIT (Auxerre).

94-4. *Comte* DE CHASTELLUX (*Alfred*), (Avallon).

90-4. *Vicomte* DE CORMENIN (Joigny).

95-5. VUITRY (Sens).

97-2. BAUMES (Tonnerre).

Élection générale du 9 juillet 1842.

88-5. LARABIT (Auxerre).

98. DUPIN (*Philippe-Simon*) (Avallon). Né à Varzy (Nièvre), le 7 octobre 1795, officier de la Légion-d'Honneur. Avocat du plus haut mérite, docteur en droit à vingt ans; se fait remarquer et dans les affaires politiques et dans les affaires judiciaires. —

Du conseil de l'ordre (1830); bâtonnier à 40 ans. Député de la Nièvre en 1830. — Élu député de l'Yonne, 9 février 1842; membre du conseil général de l'Yonne (1842). — Mort en Italie au commencement de 1846.

90-5. *Vicomte* DE CORMENIN (Joigny).

95-4. VUITRY (Sens).

97-3. BAUMES (Tonnerre).

Élection particulière du 21 mars 1846, à *Avallon* pour remplacer *Philippe Dupin*, décédé.

99-1. GARNIER (*François*), né à Pisy (Yonne), vers 1787, chevalier de la Légion-d'Honneur. — D'abord employé du cadastre, secrétaire de la sous-préfecture d'Avallon. Se livre à l'industrie, fait des travaux gigantesques, s'associe à M. Garriel pour l'exploitation du ciment de Vassy, découvert par eux. — Nommé deux fois député, 21 mars et 2 août 1846. — Conservateur, habite Marmeaux.

Élection générale du 2 août 1846.

88-9. LARABIT (Auxerre).

99-2. GARNIER (Avallon).

100. — GISLAIN DE BONTIN (*Adrien-Joseph*), (Joigny). Né le 11 juillet 1804. — Fils de l'ancien député, n° 83. Juge auditeur (1826); — substitut, puis procureur du roi à Joigny; procureur du roi à Auxerre (1842); juge à Paris (1846). — Conservateur.

95-5. VUITRY (Sens).

101. JACQUES-PALOTTE (*Augustin-Jean*), (Tonnerre). Né le 29 mars 1801. — Juge auditeur à Tonnerre (1828); du conseil municipal (août 1830); substitut à Tonnerre (juillet 1832); — administrateur de l'hospice; — procureur du roi (9 mai 1833 au 31 juillet 1839); — membre du conseil général pour le canton de Noyers (novembre 1833 à 1845); député le 2 août 1846 jusqu'aux journées de février. — Industriel, à la tête de l'association des forges de Commentry, Châtillon, etc. — Grande intelligence des affaires.

XI.

Deuxième République.

FÉVRIER 1848.

Suffrage universel et direct. Il suffit d'avoir vingt et un ans, d'être français et d'avoir six mois de domicile pour être électeur et député; l'armée prend part aux élections; la domesticité ne prive pas des droits électoraux.

On vote par scrutin de liste, au chef-lieu de canton. Le recensement des suffrages se fait au chef-lieu du département.

CONSTITUANTE.

Élection générale du 23 avril 1848.

79 candidats! 90,942 votants.

102. — MARIE (*Alexandre-Thomas*), 85,947 voix. — Opte pour la Seine. — Né à Auxerre, le 15 avril 1795. Docteur en droit à la suite d'un concours pour une suppléance à l'école de droit; haute célébrité du barreau; député du cinquième arrondissement de Paris, 1841. — Membre du gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, et membre de la commission du pouvoir exécutif (février 1848); — a dans la Seine 225,776 suffrages, n'est point reélu.

103. — GUICHARD (*Victor*), 85,341 voix, fils de l'ancien membre des cinq cents (n° 63); — né le 18 août 1803. — Avocat, agronome, candidat constant de l'opposition; — candidat de la démocratie en 1849, n'arrive que le dix-huitième. — Auteur d'un *manuel du juré,* d'un *manuel politique*, etc. etc. — Maire de Soucy, membre du conseil d'arrondissement (1839 à 1849); membre du conseil général (1848); maire de Sens (1848).

88 - 7. LARABIT, 83,323 voix.

90 - 6. *Vicomte* DE CORMENIN, 78,027 voix, opte pour la Seine.

104 - 1. ROBERT (*Théophile-Pierre-François*), 70,292 voix. Né à Auxerre, le 10 avril 1798. — Ami d'Armand Carrel,

de Flocon, et de Ledru-Rollin. — Commissaire du gouvernement provisoire dans l'Yonne. — Représentant, le 23 avril 1848 et le 13 mars 1849. Siége au sommet de la montagne; mort le 3 septembre 1849. Était orientaliste.

105. — RATHIER (*Charles-Balthazard-Antoine*), 69,621 voix. Né à Chablis, le 12 février 1812. Petit-fils du premier Sous-Préfet de Tonnerre; avocat et avoué (1837). Maire de Tonnerre 1848, réélu à l'unanimité après sa révocation par le commissaire Carré. — Membre du conseil municipal; a refusé sa réélection.

106. — TENAILLE DE VAULABELLE (*Achille*), 50,899 voix. Né à Châtel-Censoir, en 1799. — Homme de lettres, publiciste distingué, auteur de l'histoire des *Deux restaurations*, et de l'*Egypte moderne*; travaillait au *National,* au *Nain-jaune* etc. — Ministre de l'instruction publique (1848); vice-président du comité des affaires étrangères; membre du comité de la constitution, etc. — En 1849, son nom ne sort de l'urne que le vingtième.

107. — CHARTON (*Édouard*), 35,765 voix. Né à Sens en 1807. — Homme de lettres, s'occupe de l'émancipation morale des masses par l'éducation; fondateur et rédacteur en chef du *Magasin* et de l'*Almanach pittoresques;* fondateur de l'*Illustration;* publie les *Voyageurs anciens et modernes*, travaille à la *Revue encyclopédique*, au *Bon sens,* au *Temps,* au *Monde*, collaborateur de l'*encyclopédie nouvelle*, auteur du *Guide pour le choix d'un état*, etc. Secrétaire général du ministère de l'instruction publique (1848); élu conseiller d'État (1848). — Rentre dans la vie privée en 1852, et reprend ses travaux littéraires.

108. — CARREAU (*Edme-Marien*), 30,680 voix. — Est de Tannerre, agriculteur théorique et pratique; se place à la montagne; refuse sa réélection.

Élection spéciale du 4 juin 1848, pour remplacer MM. *Marie* et *de Cormenin*, qui ont opté en faveur de la Seine.

19 candidats. — 109,004 électeurs. — 38,505 votants.

109. — RAMPONT-LECHIN. médecin à Leugny, 18,989 voix.

— Né à Chablis, vers 1811, ami de Guinard, Godefroy-Cavaignac, Marrast; l'un des conspirateurs lors du jugement des ministres; était sorti le dixième à l'élection du 13 avril. Robert répond de lui. En 1849, n'est plus que le vingt-deuxième. A renoncé à la médecine pour se livrer à l'agriculture.

110. BONAPARTE (*Louis-Charles-Napoléon*), 14,621 voix. — Né à Paris, le 20 avril 1808. — NAPOLÉON ! nom magique ! Le sauveur de la France ! — Le département de l'Yonne, le premier, porte à la représentation nationale le neveu du grand homme. Dès le mois d'avril 1848, il compte 876 voix. C'était une inspiration, l'expression du besoin de l'ordre.

Le 4 juin 1848, élu par 14,621 suffrages, il n'accepte pas.

Le 17 septembre, sur 51,445 votants, il a 42,086 voix. Il opte pour la Seine. La Charente-Inférieure, la Moselle et la Corse l'avaient aussi élu.

Au 10 décembre, l'Yonne lui donne 81,704 voix. Cavaignac n'en a que 8,112 et Ledru-Rollin, 3,139.

92,049 *oui* confirment l'acte courageux du 2 décembre. Il n'y a que 7,839 *non*.

Au plébiciste des 22 et 23 novembre 1852, sur 112,159 électeurs, 95,786 répondent oui pour le rétablissement de l'Empire. Il n'y a que 3,773 votes négatifs et 2,041 bulletins nuls.
Honneur au département de l'Yonne !

Élection spéciale du 17 septembre 1848, pour remplacer
LOUIS BONAPARTE qui n'a point accepté.

14 candidats. — 108,477 électeurs. — 51,445 votants.

110-2. BONAPARTE (*Charles-Louis-Napoléon*), 42,046 voix, opte pour la Seine.

Élection spéciale du 26 novembre 1848, pour remplacer *Louis Bonaparte*, qui a opté en faveur de la Seine.

(Cette élection avait dû se faire le 19 novembre.)

21 candidats. — 108,477 électeurs. — Moins de 24,000 votants.

111-1. RAUDOT (*Claude-Marie dit Réglois*), 7,309 voix. — Né le 25 décembre 1801, à Saulieu (Côte-d'Or). — L'un des fils de l'ancien député de l'Yonne (n° 79).—Substitut du procureur du roi à Sens, à Auxerre, à Versailles. — Refuse le serment en 1830. Auteur de la *France avant la révolution*, de la *Politique du Pot au feu*, etc. etc. Reçoit une médaille que lui offrent à Orbigny 3 à 400 ouvriers, pour ses études sur les eaux à conduire à Avallon (1). — Réélu, le 19 mars 1849. —Travailleur infatigable.

Constitution du 4 novembrs 1848. — Assemblée nationale.

Une assemblée nationale de sept cent cinquante représentants, unique et permanente, se renouvelle tous les trois ans, intégralement.— Les représentants sont élus par département, au scrutin de liste et au secret. Le vote a lieu au canton, ou dans des sections déterminées. Pour être élu, il suffit d'avoir vingt-cinq ans, sans autre condition de cens, ni de domicile.

Il est accordé aux représentants une indemnité de vingt-cinq francs par jour, à laquelle ils ne peuvent renoncer.

Le département de l'Yonne a huit mandataires.

Les électeurs doivent être âgés de vingt et un ans, jouir de leurs droits civils et politiques.

La loi du 15 mars 1849 exige un domicile d'au moins six mois.

Celle du 31 mai 1851 veut que ce domicile soit constaté par l'inscription au rôle de la contribution personnelle, ou à celui des prestations pendant deux années.

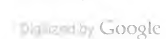
Election générale du 13 mars 1849.

Cinquante-quatre candidats.

88-8. LARABIT, 47,442 voix.

112-1. LECOMTE (*Eugène*), chevalier de la Légion-d'Honneur. 37,238 voix. — Né à Etampes en 1804, suit la carrière

(1) C'est M. l'ingénieur Belgrand qui a dirigé les travaux, et M. Garnier qui les a fait exécuter avec le plus grand désintéressement.



de l'industrie; devient administrateur et propriétaire des berlines-postes, qui portent son nom. — Reçoit la croix de juillet (1830). — Chef d'escadron, puis lieutenant-colonel de la garde-nationale (février 1848). — Membre de la Commission consultative qui remplace momentanément le Corps-législatif et le Conseil d'Etat. — Membre du Conseil général de l'Yonne pour le canton de Noyers (1er août 1852). — Député le 13 mars 1849 et le 17 février 1852.

111-2. RAUDOT-RÉGLOIS, 39,924 voix.

113-1. BERTRAND (*Laurent-Horace*), 36,342 voix. — Né le 8 septembre 1795, à Vermanton. Avocat; se livre à l'industrie avec succès; — juge, puis président du tribunal de commerce de la Seine; chevalier de la Légion-d'Honneur. — Candidat de l'opposition à Sens (1837); — membre de la Commission consultative (décembre 1851); — membre de la Commission centrale des chemins de fer ; — député le 13 mars 1849 et le 19 février 1852. — Membre du Conseil d'arrondissement de Sens (1833 à 1846). — Représente le canton de Pont-sur-Yonne au Conseil général qu'il a présidé plusieurs fois (1848).

114.-1 FRÉMY (*Louis*), officier de la Légion-d'Honneur, 34,353 voix. Né le 2 avril 1805. Maire de Saint-Fargeau; auditeur au Conseil d'Etat (1833). Sous-préfet de Domfront (1835); maître des requêtes au Conseil d'Etat; membre de la Commission centrale du chemin de fer. — Chef du cabinet du ministre de l'intérieur (décembre 1848); membre de la grande commission consultative (décembre 1851); conseiller d'Etat; directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur (1853 et 1854); — membre du conseil d'arrondissement de Joigny (1833), — du Conseil général pour le canton de Saint-Fargeau (1848), puis pour celui de Seignelay (1er août 1852). — Propriétaire de la Ferme de l'Orme-du-Pont, et l'un des fondateurs de la Ferme-Ecole du département. Député le 13 mars 1849 et le 19 février 1852.

114-2. ROBERT, 33,457 voix.

115. SAVATIER-LAROCHE (*Etienne*), 30183 voix. Avoué de 1832 à 1844. Président de l'association démocratique. — Auteur

du *Manifeste démocratique* et des *Causeries de village*, etc.— Membre du Conseil d'arrondissement de 1842 à 1848, et du Conseil général de 1848 à 1852; échoue dans sa candidature en 1852.

116. — ROUSSEL (*Ovide-Gabriel*), 29,862 voix. — Riche propriétaire à Charny; maire de la commune, candidat démocratique au 23 avril et au 4 juin 1848. Siége au sommet de la montagne. Il avait été trois fois président à Joigny, lors des diverses élections de M. de Cormenin.

Election spéciale du 14 octobre 1849, pour remplacer *M. Robert*, décédé.

117.— BONAPARTE (*Antoine*), 21,402 voix.— Né à Rome le 30 octobre 1816, fils du prince de Canino et cousin de l'Empereur. Il a été dévoué de cœur à l'élu de la France, et fidèle à son mandat en votant avec le parti de l'ordre. Au mois de décembre 1852, il retourne dans ses propriétés d'Italie, près Rome.

Constitution du 14 janvier 1852.

DÉCRET ORGANIQUE DU 2 FÉVRIER 1852.

La puissance législative s'exerce par le président de la République, un Sénat et le Corps législatif composé de 261 députés. Les députés sont élus directement et individuellement par le suffrage universel, pour six ans, à raison d'un par trente-cinq mille électeurs. On est éligible à vingt-cinq ans. Le mandat de député est incompatible avec tout service public salarié. Les fonctions des députés devaient être gratuites; puis, il leur est accordé un traitement de deux mille cinq cents francs par mois.

Est électeur tout Français âgé de vingt-un ans, jouissant de ses droits, domicilié dans la commune depuis six mois. Les militaires ne votent plus pour les députés au Corps législatif.

Le département de l'Yonne forme trois circonscriptions.

Première : L'arrondissement d'Auxerre, moins les cantons de Chablis et de Coulange-sur-Yonne, et plus ceux d'Aillant, Bléneau, Charny et Saint-Fargeau, pris dans l'arrondissement de Joigny.

Deuxième : L'arrondissement de Sens et ce qui reste de celui de Joigny.

Troisième : Les arrondissements d'Avallon et de Tonnerre, augmentés de ce qui est détaché de celui d'Auxerre.

On vote par commune. Le recensement se fait au chef-lieu de département.

Election générale du 29 février 1852.

Première circonscription.—38,063 électeurs.—24,052 votants.

88-9. LARABIT, 24,052 voix.

Deuxième circonscription.—34,852 électeurs.—25,038 votants.

113-2. BERTRAND, 18,429 voix.

Troisième circonscription.—35,574 électeurs.—28,476 votants.

112-2. LECOMTE, 26,371 voix.

Empire français.

PLÉBISCITE DES 7, 22 ET 23 NOVEMBRE 1852.

Election particulière de la première circonscription, pour remplacer *M. Larabit,* nommé sénateur.

4 septembre 1853. — Votants 17,876.

118. ORNANO (*Rodolphe-Auguste-Louis, comte d'*), 15,381 voix. Officier de la Légion-d'Honneur. Né à Liège le 9 juin 1817, — Petit-fils d'Isabelle Bonaparte, et parent de l'Empereur. A été longtemps secrétaire d'ambassade ; a dirigé pendant quinze mois l'administration du département. Son élection était une pensée du chef de l'Etat. Appelé depuis aux fonctions de chambellan. Il est décoré de plusieurs ordres étrangers.

L. Le Maistre.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.

31 Hérard (Jean-Baptiste). — Convention. — Anciens, 12 octobre 1795. — 13 mai 1815.
66 Houdouart (François-Robert). — 4 mai 1805.
62 Housset (Etienne-François). — Cinq Cents, 21 mars 1798.
11 Jacqueminière (Gillet de la). — Constituante. — Tribun.
103 Jacques-Palotte. — 2 août 1846.
80 Jacquinot-Pampelune. — 25 septembre 1816. — 1er octobre 1821. — 25 février 1823. — 17 novembre 1827. — 12 juillet 1830. — 21 juin 1834.
9 Jaillant. — États généraux.
13 Jeannest (Claude-François-Louis). — Constituante.
36 Jeannest de Lanoue. — Suppléant à la Convention. — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
5 Julliard (l'abbé). — Etats généraux.
23 La Bergerie (Rougier, baron de). — Législative.
55 La Haie (de). — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
38 Lanjuinais (le comte). — Anciens, 12 octobre 1795.
36 Lannoue (Jeannest de). — Suppléant à la Convention. — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
88 Larabit. — 5 juillet 1831. — 21 juin 1834. — 5 novembre 1837. — 2 mars 1839. — 9 juillet 1842. — 2 août 1846. — 13 avril 1848. — 13 mai 1849. — 29 février 1852.
39 Larivière (Henri de). — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
86 Larode (Tourniole de). — 24 novembre 1827.
20 Laureau de Saint-André (Pierre). — Législative.
78 Laurencin (de). — 17 août 1815.
75 Lavernée (Paultre de). — 13 mai 1815.
59 Leclerc-Matheras. — Cinq cents, 21 mars 1797.
112 Lecomte Eugène. — 13 mars 1849. — 29 février 1852.
32 Le Peletier de Saint-Fargeau. — Convention.
40 Lesage. — Cinq cents, 12 octobre 1795.
74 Ligeret de Chazey. — 13 mai 1815.
Lignières. Voyez Turreau.
41 Mailhe. — Cinq cents, 12 octobre 1795.
21 Malus de Montarcy. — Législative.
102 Marie Alexandre-Thomas. — 13 avril 1848.
3 Marie de la Forge. — Etats généraux.
17 Marie d'Avigneau. — Législative.
8 Maubec (Planelli Mascrani de). — Etats généraux.
33 Maure. Convention.
10 Menu de Chaumorceau. — Etats généraux.
2 Moncorps de Chéry du Chesnoy (comte de). — Etats généraux.
22 Moreau Edme (de Compigny). — Législative.
61 Moreau de Vormes. — Anciens, 21 mars 1798.
7 Mortemart (de Rochechouart duc de). Etats généraux.
92 Noël des Vergers (Marin). — 5 juillet 1831.
118 Ornano (d'). — 4 septembre 1853.

101 Palotte (Jacques). 2 août 1846.
43 Paradis Boniface. — Anciens, 12 octobre 1795.
12 Paultre des Epinettes. — Constituante.
75 Paultre de Lavernée. — 13 mai 1815.
56 Pelet (de la Lozère). — Cinq cents, 12 octobre 1795.
8 Planelli Mascrani, marquis de Maubec. — Etats généraux.
52 Pontécoulant (Doulcet de). — Cinq cents, 12 octobre 1795.
34 Précy Jean. — Convention. — Anciens, 21 mars 1798.
47 Rabaud-Pommier. — Anciens, 12 octobre 1795.
67 Ragon-Gillet. — 4 mai 1805. — 18 février 1811.
109 Rampon-Lechin. — 4 juin 1848.
105 Rathier Charles-Balthazar-Antoine. — 13 avril 1848.
79 Raudot Jean-Edme-Michel. — 17 août 1815. — 5 mars 1823. — 24 novembre 1827. — 19 juillet 1830.
111 Raudot-Réglois. — 19 novembre 1848. — 13 mars 1840.
96 Rétif Jean-Baptiste-Edme. — 15 août 1835.
104 Robert Théophile. — 13 avril 1848. — 13 mars 1849.
4 Robbien (de). — Etats généraux.
84 Roman. — 17 novembre 1827. — 12 juillet 1830.
23 Rougier de la Bergerie. — Législative.
116 Roussel. — 13 mars 1849.
57 Rouzet, comte de Folmont. — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
48 Rovère. — Anciens, 12 octobre 1795.
32 Saint-Fargeau (Le Pelletier, comte). — Convention.
58 Saladin. — Cinq Cents, 12 octobre 1795.
115 Savatier-Laroche. — 13 mars 1849,
64 Simonnet Jean-Laurent. — Cinq Cents, 21 mars 1799. — Consulat, 13 décembre 1799.
68 Soufflot (aîné) Germain-Alexandre. — 4 mai 1805.
60 Tarbé Charles. — Cinq Cents, 21 mars 1795.
106 Tenaille de Vaulabelle. — 13 avril 1848.
85 Thénard Louis-Joseph. — 17 novembre 1827. — 12 juillet 1830.
26 Turreau de Lignières. — Suppléant à la Législative. — Convention.
107 Vaulabelle (Tenaille de). — 13 avril 1848.
92 Vergers. Voyez Noël des.
93 Verrollot. — 8 octobre 1831.
81 Villefranche (de). — 25 septembre 1816. — 1er octobre 1821.
37 Villetard. — Suppléant à la Convention. — Cinq Cents, 21 mars 1798. — Sénat, 13 décembre 1799.
14 Viochot Nicolas. — Constituante.
95 Vuitry. — 21 juin 1834. — 5 novembre 1837. — 2 mars 1839. — 9 juillet 1842. — 2 août 1846.

CHEMIN DE FER
D'AUXERRE A AVALLON.

STATISTIQUE D'EXPORTATION

PRODUITS DIVERS ET VOYAGEURS

DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE SERMIZELLES ET AUXERRE

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avallon, pénétré de l'importance majeure que prendra la route impériale n° 6, lorsque le chemin de fer de La Roche à Auxerre sera terminé, a eu le premier la pensée de la création d'une voie ferrée, à traction de chevaux, entre Auxerre et Avallon.

C'est afin d'arriver à l'accomplissement de ce projet qu'une Commission a été nommée pour rechercher la quantité de tonnes (1) et de voyageurs qui seraient fournis à ce chemin de fer, par les différentes parties de l'arrondissement d'Avallon; j'ai, en outre, été spécialement chargé par la Commission de faire la statistique d'exportation des produits de toutes les contrées aboutissant, par leurs différentes voies de communication, à la route impériale n° 6, entre Sermizelles et Auxerre.

Je n'ai point calculé le transit des marchandises et des voyageurs en faisant l'évaluation en masse d'une contrée tout entière,

(1) On appelle tonne un poids de 1,000 kilog.

mais en prenant une à une chaque commune qui, par un chemin quelconque, verse déjà ses produits, sur la route actuelle, aux différentes stations qui seraient établies sur le chemin de fer projeté.

Cette méthode, la seule exacte, vaut infiniment mieux que les appréciations par canton ou par arrondissement ; car, de cette manière, on attribuerait au chemin de fer d'Avallon ce qui pourrait aller sur une autre ligne.

Ainsi une partie du canton de Saulieu se rendra à Paris par Avallon, tandis que l'autre partie du même canton ira nécessairement par Montbard. Une partie du canton de Corbigny donnera ses produits à la voie ferrée d'Avallon par le chemin nº 32, tandis que l'autre, plus près de la vallée de l'Yonne, écoulera ses marchandises par cette vallée qui sera probablement, dans la suite, aussi pourvue d'un chemin de fer.

En tout état de cause, le chemin de fer d'Avallon, soit qu'il n'aboutisse qu'à ce point, soit qu'il se prolonge sur Lyon, recevra les marchandises et les voyageurs de toute la zône représentée par un triangle dont la base serait vers Autun.

L'un des côtés de ce triangle serait limité par une ligne s'étendant de Sermizelles à Saint-Sauge, en passant par Corbigny ; cette ligne est très-bien déterminée par le chemin nº 32 qui conduit de Sermizelles à Saint-Sauge, et l'autre côté par une ligne qui traverserait les cantons de Précy (Côte-d'Or), de Saulieu (Côte-d'Or), de Montsauche et de Château-Chinon (Nièvre).

Le chemin nº 32 suit, par une pente insensible, la vallée de la Cure; la contrée qu'il traverse n'enverra pas ses marchandises à Avallon, mais à Sermizelles, dans un périmètre de 4 à 5 kilomètres de chaque côté de cette voie. En effet, on aura plus d'avantage à descendre cette pente qui conduit à Blannay que de remonter des plateaux pour aller gagner la route de Lormes à Avallon, route très-montueuse et pourvue de pentes qui n'ont pas moins de $0^{m},06$ par mètre.

La ville d'Avallon, première station du chemin de fer projeté, recevra les produits et les voyageurs de toute la zône comprise entre les lignes imaginaires dont nous avons parlé plus haut. Elle recevra donc les voyageurs de tout l'arrondissement d'Autun et au-delà; les voyageurs et une partie des marchandises de l'arron-

dissement de Château-Chinon, ainsi que de celui de Saulieu, les voyageurs et les marchandises de la plus grande partie de l'arrondissement d'Avallon.

Les cantons, hors de l'arrondissement d'Avallon, les plus intéressés à l'édification d'une voie ferrée, sont : Corbigny, Montsauche, Lormes, Château-Chinon, une partie de Saulieu, de Précy, et tout l'arrondissement d'Autun, pour les voyageurs se dirigeant vers Paris.

Les voies amenant à Avallon les marchandises et les voyageurs sont : 1° La route de Château-Chinon à Avallon; 2° la route de Quarré-les-Tombes à Avallon; 3° la route de Semur par Époisses; 4° la route de Provency; 5° le chemin de grande communication n° 20, projeté entre Avallon, Dhun-les-Places, Montsauche, et qui sera la ligne la plus directe d'Auxerre pour conduire au réservoir des Settons (1).

Le canton de Montsauche est le plus mal percé pour diriger ses produits sur Avallon. Il attend avec impatience la construction du chemin de grande communication n° 20, d'une importance majeure pour cette ville. Tous les produits de ce canton sont peu nombreux maintenant, mais le deviendront dans la suite par les progrès de la culture; ils font un grand circuit pour se diriger sur Paris, tandis que, si cette voie était achevée, elle relierait toutes les communes de ce canton pour se diriger sur Avallon, puis sur la Capitale par le chemin de fer projeté.

Les communes ainsi reliées, et qui n'ont aucune espèce d'accès direct sur Avallon, sont : Montsauche, Gien-sur-Cure, Moux, Alligny, Gouloux, Saint-Brisson, etc.; déjà même, on a pressenti l'importance de cette voie, peu montueuse du reste, puisqu'on a donné à la partie exécutée quatorze mètres de largeur. C'est alors que les paisseaux, les écorces, les merrains, les charbons se dirigeront sur Auxerre, tandis qu'à présent toutes ces marchandises et surtout les voyageurs gagnent, par Saulieu, le chemin de fer de Dijon. Les habitants de cet immense plateau, couvert de forêts, tireraient de l'Avallonais des vins moins chers que ceux de Beaune,

(1) Vaste réservoir construit aux sources de la Cure, afin d'alimenter cette rivière dans les basses eaux.

et aussi des céréales, car les récoltes du canton sont loin de suffire à sa consommation.

On exploiterait avantageusement les magnifiques granits dont on voit quelques blocs à Montsauche et dont les carrières se trouvent à Forêt-Chenu et à Saint-Brisson. Tous ces blocs, souvent énormes, se taillent facilement et ne craignent pas la gelée. Ils pourraient être transportés à Paris et utilement employés dans les constructions magnifiques que l'on voit s'élever chaque jour.

Il reste à savoir quel genre de voie ferrée on adopterait entre Auxerre et Avallon.

Si la grande question de la rectification du chemin de fer de Paris à Lyon, passant par Dijon, était décidée par Auxerre, la vallée de la Cure, celle d'Époisses et le Mont-Afrique, le parcours entre Auxerre et Avallon serait nécessairement desservi par un véritable chemin de fer qui recevrait les marchandises que nous attribuons maintenant à la voie ferrée à traction de chevaux. Si cette rectification du chemin de fer de Paris à Lyon, qui raccourcirait cette ligne de douze lieues métriques, était impossible, il resterait encore à savoir si la construction d'un véritable chemin de fer à vapeur et à une seule voie ne serait pas plus avantageuse qu'un chemin où les chevaux sont employés comme moteur.

Comme les différents systèmes de voies ferrées à traction par chevaux sont encore peu connus en France, je vais donner quelques détails qui ne seront pas sans intérêt pour ceux qui pensent que les différentes routes de premier ordre, aboutissant à nos grands chemins de fer, présenteraient plus d'avantage et plus d'économie à recevoir de petits rails système Loubat, que d'être entretenues avec des silex ou cailloux roulés, qui deviennent de plus en plus rares et coûtent, en moyenne, dans notre département, jusqu'à dix francs le mètre cube.

Des essais de ce genre ont été déjà tentés en Allemagne, où il existe plusieurs chemins de fer desservis par des chevaux. La plus importante de ces voies de communication est celle qui joint le Danube à la Moldau, rivière de Bohême, qui se jette dans l'Elbe. Ces chemins de fer sont à rails saillants et ne valent pas, j'en suis convaincu, les rails du système Loubat, qui peuvent être appliqués sur les routes les plus passagères, sans présenter aucun obstacle à la circulation.

Voici quelques détails économiques relatifs à la construction de ces voies ferrées (système de M. Loubat).

Les fourrures en bois sur lesquelles reposent les rails coûtent, par mètre et toutes préparées	4f 00c
Les rails ne pèsent, par mètre, que vingt kilogrammes. La pose des fourrures, y compris leurs traverses en bois et en outre la pose du rail en fer, y compris les fossés et les ragréements, coûtent, par mètre courant.	1f 50
Le rail en fer coûte, par mètre courant. . . .	12f 00
Frais généraux, tels que chevilles, etc., application des rails.	1f 50
Ce qui donne, par mètre courant.	19f 00
Par kilomètre.	19,000f 00

Les fourrures sont préparées avec des solives qui ont 2 mètres de longueur, $0^m,15$ de hauteur et $0^m,10$ de largeur.

Un seul cantonnier peut entretenir 2 kilom. de cette voie (1).

TRACTION D'UN CHEVAL

SUR UNE VOIE FERRÉE, COMPARÉE A CELLE DU MÊME CHEVAL SUR UNE ROUTE MACADAMISÉE OU EMPIERRÉE.

A niveau.........	comme 1 est à 8
Pente de 0, 03	comme 1 est à 3 1/4
Pente de 0, 06	comme 1 est à 1 3/4
Pente de 0, 08	comme 1 est à 1 1/4

Une voiture pesant 8,000 kilogrammes est traînée au trot, par deux chevaux, sur une pente de 2 centimètres 1/2 ; ces chevaux sont relayés tous les 20 kilomètres.

(1) Il est bien entendu que c'est le double rail ou la voie qui revient à 19,000 fr. par kilom.

Sur un chemin qui donne une recette brute de 9,000 francs par kilomètre, le chemin peut se faire en donnant un intérêt de 5 0/0 au moins, tandis que le chemin de fer à vapeur doit recevoir brut 25,000 francs par kilomètre pour donner les mêmes 5 0/0.

Les chemins en projet sont :

1° De Bordeaux à Abbeville, par Nantes, Rennes, Cherbourg, Le Havre, Dieppe. — 2° De Rennes à la mer. — 3° De Rueil à Marly-le-Roi. — 4° De Blois à Vendôme. — 5° De Tain à Roman (Isère). — 6° D'Alger à La Maison-Carrée.

Le Conseil Général de l'Yonne devant être saisi de cette affaire, M. L. De Montaut, ingénieur des Ponts et Chaussées à Avallon, avait été chargé d'en faire un rapport sous forme d'avant-projet. Ce travail que j'ai lu a été traité par cet ingénieur d'une manière lucide autant que savante; je conseille donc aux personnes que cette affaire intéresse, de prendre, s'il est possible, connaissance de ce document très-élégamment écrit, et remarquable par la forme comme par le fonds.

Première Station.

AVALLON.

(Voir le rapport de la Commission).

Deuxième Station.

STATION DE SERMIZELLES.

Distance d'Auxerre, 40 kilomètres.

Cette station reçoit tous les produits et les voyageurs qui viendront des différentes parties du Morvan par le chemin n° 32 en voie de construction, puis par divers chemins vicinaux. Elle recevra, en outre, Domecy-sur-le-Vault, Le Vault, Montillot, Brosses, Givry, Blannay, Girolles, Tharot et Lucy-le-Bois.

Les communes qui donneront à cette gare les quantités de tonnes et de voyageurs, énumérées ci-après, sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

Nota. La lettre T, indiquée dans les tableaux ci-après, signifie tonne (1,000 k.)

COMMUNES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Curbigny	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]									
Neuf Fontaines	»	»	»		[illegible]	[illegible]			[illegible]							
Asnières	»	»		»	[illegible]	[illegible]				[illegible]			[illegible]			[illegible]
Saint Aubin	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	»	»	[illegible]
Bazoches	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Domecy-sur-Cure	60	500	»	»	41	17	»	»	»	18	»	»	60	»	»	150
Fontenay	8	500	»	»	22	9	40	2	»	12	»	»	60	»	»	»
Pierre-Perthuis	12	250	»	»	22	9	»	»	»	12	»	»	18	»	»	»
Tharoiseau	»	»	»	»	»	»	6	»		»	»	»	[illegible]	»	»	»

Saint-Père	»	»	»	»	»	»	100	1	»	»	»	»	150	»	»	»
Foissy	»	»	»	»	»	»	40	1	»	»	»	»	30	»	»	»
Vézelay.	32	400	»	»	88	35	20	1/2	»	»	»	»	120	»	»	»
Asquins.	24	350	»	»	66	25	70	1	»	»	»	»	180	»	»	»
Domecy-sur-le-Vault .	»	»	»	»	»	»	40	2	43	12	10	10	20	»	»	»
Le Vault	»	»	»	»	»	«	99	2	20	12	10	6	50	»	»	»
Montillot	20	50	»	»	55	9	50	»	»	3	»	»	180	»	»	»
Brosses.	»	75	10	»	22	9	»	1	»	»	»	»	300	»	»	»
Givry	»	30	»	»	»	»	20	1	»	»	»	»	25	»	»	»
Blannay	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»	50	»	»	»
Girolles.	»	250	»	»	11	»	200	1/2	»	»	»	»	10	»	»	»
Tharot	»	500	»	»	»	»	120	1/2	14	6	3	»	5	»	»	»
Lucy-le-Bois	»	84	»	»	»	»	»	»	14	6	3	»	30	»	»	»
Sermizelles.	»	»	»	»	»	»	300	5	»	»	»	»	15	»	»	»

COMMUNES.	BOIS DE charp. T.	BOIS DE chauffage T.	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries en T	Carrières. T.	Bestiaux.
Corbigny	2560	40000	61	45	638	19	331	»	1190	780	»	»	225	»	»	5000
Neuf-Fontaines. . . .	»	»	»	»	9	9	»	»	»	»	»	»	45	»	»	280
Authiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	»	500
Saint Aubin	»	»	»	»	9	9	15	1/2	»	12	»	»	50	»	»	200
Bazoches.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Domecy-sur-Cure. . .	80	500	»	»	44	17	»	»	»	18	»	»	60	»	»	150
Fontenay.	8	500	»	»	22	9	40	2	»	12	»	»	60	»	»	»
Pierre-Perthuis . . .	12	250	»	»	22	9	»	»	»	12	»	»	18	»	»	»
Taroiseau	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	20	»	»	»

Saint-Père	»	»	»	»	»	»	100	1	»	»	»	»	150	»	»	»
Foissy	»	»	»	»	»	»	40	1	»	»	»	»	30	»	»	»
Vézelay.	32	400	»	»	88	35	20	1/2	»	»	»	»	120	»	»	»
Asquins.	24	350	»	»	66	25	70	1	»	»	»	»	180	»	»	»
Domecy-sur-le-Vault .	»	»	»	»	»	»	40	2	43	12	10	10	20	»	»	»
Le Vault	»	»	»	»	»	«	99	2	20	12	10	6	50	»	»	»
Montillot	20	50	»	»	55	9	50	»	»	3	»	»	180	»	»	»
Brosses.	»	75	10	»	22	9	»	1	»	»	»	»	300	»	»	»
Givry	»	30	»	»	»	»	20	1	»	»	»	»	25	»	»	»
Blannay	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»	50	»	»	»
Girolles.	»	250	»	»	11	»	200	1/2	»	»	»	»	10	»	»	»
Tharot	»	500	»	»	»	»	120	1/2	14	6	3	»	5	»	»	»
Lucy-le-Bois	»	84	»	»	»	»	»	»	14	6	3	»	30	»	»	»
Sermizelles.	»	»	»	»	»	»	300	5	»	»	»	»	15	»	»	»

[illegible] DE SERMIZELLES.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] des bestiaux.	PRIX par tête de bestiaux.	PRIX pour les 40 kilom.	PRIX TOTAL.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	10944 00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	103173 60	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	284 00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	108 00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	3549 60	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	480 00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	4768 00	144,210 20
[illegible]			»	»	72 00	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	2562 00	
[illegible]	[illegible]		»	»	1746 00	
[illegible]	[illegible]		»	»	268 80	
[illegible]	[illegible]		»	»	4003 20	
[illegible]			[illegible]	0 05	12260 00	

[illegible] Station.

STATION [illegible]-SUR-CURE.

[illegible] kilomètres.

[illegible] gare les quantités de [illegible], sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

COMMUNES.	Bois de charp. T.	Bois de chauffage T.	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de-vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries en T.	Carrières. T.	Bestiaux.
Précy-le-Sec	5	100	»	»	»	»	150	»	56	»	»	»	100	»	»	»
Bois-d'Arcy	»	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	»	»	»
Bessy.	»	50	»	»	»	»	300	1	»	»	»	»	40	»	»	»
Lucy-sur-Cure	»	10	»	»	»	»	200	»	»	»	»	»	20	»	»	»
Arcy-sur-Cure	»	250	»	»	»	»	800	1	»	»	»	»	600	»	»	»

PRODUIT EN FRANCS

DES VOYAGEURS ET MARCHANDISES DE LA STATION D'ARCY-SUR-CURE.

NATURE des MARCHANDISES.	NOMBRE des Voyageurs.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Tonnes.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Bestiaux.	PRIX par tête de Bestiaux.	PRIX pour les 31 kilom.	PRIX TOTAL.
Bois de charpente. .	»	»	5	0 10	»	»	15 50	6,029 50
Bois de chauffage . .	»	»	460	0 06	»	»	855 60	
Vins.	»	»	1450	0 08	»	»	3596 00	
Eau-de-vie.	»	»	2	0 10	»	»	6 20	
Froment.	»	»	56	0 05	»	»	86 80	
Voyageurs	790	0 06	»	»	»	»	1469 40	

Quatrième Station.

STATION DE VERMENTON.

Distance d'Auxerre, 23 kilomètres.

Les communes qui donneront à cette gare les quantités de tonnes et de voyageurs, énumérées ci-après, sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

COMMUNE.	Bois de charp. T.	Bois de chauffage T.	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de-vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries. T.	Carrières. T.	Bestiaux.
Coutarnoux	40	300	»	»	33	9	15	»	»	»	»	»	40	»	2000	»
Lisle	80	500	»	»	»	»	30	»	»	»	»	»	200	»		»
Bissangy	40	300	»	»	»	»	»	»	21	10	»	»	10	»	»	»
Civry	40	300	»	»	44	9	90	»	42	50	»	»	20	»	»	»
Massangy	64	300	»	»	66	9	»	»	40	50	»	»	50	»	1000	»
Joux	320	750	»	»	55	4	300	»	280	»	»	»	100	»	»	»
Lichères	16	100	»	»	66	9	30	»	»	»	»	»	30	»	»	»
Nitry	32	165	4	»	»	»	80	»	»	»	»	»	50	»	»	»
Essert	»	15	»	»	»	»	140	1	»	»	»	»	10	»	»	»
Sacy	»	100	»	»	»	»	420	1	140	81	»	»	10	»	»	»
Vermenton	80	500	»	»	»	»	1500	8	»	»	»	»	1095	»	»	»

PRODUIT EN FRANCS

DES VOYAGEURS ET MARCHANDISES DE LA STATION DE VERMENTON.

NATURE des MARCHANDISES.	NOMBRE de Voyageurs.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Tonnes.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Bestiaux.	PRIX par tête de Bestiaux.	PRIX pour les 23 kilom.	PRIX TOTAL.
Bois de charpente . .	»	»	712	0 10	»	»	1637 60	18,181 73
Bois de chauffage . .	»	»	3330	0 06	»	»	4595 40	
Paisseaux	»	»	4	0 10	»	»	9 20	
Charbon	»	»	264	0 09	»	»	546 48	
Écorce.	»	»	40	0 08	»	»	73 60	
Vins.	»	»	2605	0 08	»	»	4793 20	
Eau-de-vie	»	»	10	0 10	»	»	23 00	
Blé	»	»	523	0 05	»	»	601 45	
Avoine.	»	»	194	0 05	»	»	223 10	
Voyageurs	1615	0 06	»	»	»	»	2228 70	
Carrières.	»	»	3000	0 05	»	»	3450 00	

Cinquième Station.

STATION DE CRAVANT.

Distance d'Auxerre, 18 kilomètres.

Les communes qui donneront à cette gare les quantités de tonnes et de voyageurs, énumérées ci-après, sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

COMMUNES.	Bois de charp. T.	Bois de chauffage T	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de-vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries. T.	Carrières. T.	Bestiaux.
Sery.	»	»	»	»	»	»	35	»	»	»	»	»	10	»	»	»
Prégilbert.	»	»	»	»	»	»	100	»	»	»	»	»	20	»	»	»
Sainte-Pallaye.	»	»	»	»	»	»	70	»	»	»	»	»	12	»	»	»
Accolay.	»	170	»	»	»	»	15	»	»	»	»	»	1000	»	»	»
Cravant	160	100	»	»	110	20	500	»	»	»	»	»	100	»	»	»

PRODUIT EN FRANCS

DES VOYAGEURS ET MARCHANDISES DE LA STATION DE CRAVANT.

NATURE des MARCHANDISES.	NOMBRE des Voyageurs.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Tonnes.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Bestiaux.	PRIX par tête de Bestiaux.	PRIX pour les 18 kilom.	PRIX TOTAL.
Bois de charpente . .	»	»	160	0 10	»	»	288 00	3,063 96
Bois de chauffage . .	»	»	270	0 06	»	»	291 60	
Charbon	»	»	110	0 09	»	»	178 20	
Vins	»	»	720	0 08	»	»	1036 80	
Eau-de-vie.	»	»	20	0 10	»	»	36 00	
Voyageurs	1142	0 06	»	»	»	»	1233 36	

Sixième Station.

STATION DE VINCELLES.

Distance d'Auxerre, 13 kilomètres.

Les communes qui donneront à cette gare les quantités de tonnes et de voyageurs, énumérées ci-après, sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

COMMUNES.	BOIS DE charp. T.	BOIS DE chauffage T.	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de-vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries. T.	Carrières. T.	Bestiaux.
Pousseaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Surgy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Andryes	40	1500	»	»	704	»	»	»	28	7	»	»	200	»	»	»
Etais	35	50	»	»	»	»	»	»	42	»	»	»	100	»	»	»
Lichères	160	2500	68	»	660	17	»	»	30	15	»	»	50	»	»	»
Lucy-sur-Yonne	»	25	»	»	44	»	»	»	»	»	»	»	250	»	»	»
Coulanges-sur-Yonne	160	2000	»	»	924	»	»	»	»	»	»	»	700	»	»	»
Crain	»	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»
Asnières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chamoux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Châtel-Censoir	29	1000	136	»	119	50	200	1	210	175	»	»	300	»	»	»
Merry-sur-Yonne . . .	»	250	»	»	»	»	»	»	180	»	»	»	30	»	»	»
Mailly-le-Château. . .	8	2500	»	50	770	4	28	»	17	35	»	»	140	»	»	»
Mailly-la-ville	8	270	»	»	44	»	120	»	»	14	»	»	55	»	»	»
Trucy.	»	1000	»	»	»	»	200	»	21	»	»	»	40	»	»	»
Bazarnes.	»	200	»	»	15	»	800	»	70	35	»	»	54	»	»	»
Fontenay.	20	195	»	»	9	»	60	1	8	4	»	»	3	»	»	»
Fouronnes.	4	170	»	»	»	»	7	»	52	9	»	»	10	»	»	»
Val-de-Mercy	»	200	»	»	»	»	300	2	»	»	»	»	35	»	»	»
Charentenay	»	6	»	»	»	»	250	1	»	»	»	»	70	»	»	»
Mouffy	»	»	»	»	»	»	120	1	7	»	»	»	30	»	»	»
Coulanges-la-Vineuse	»	»	»	»	»	»	1800	10	»	»	»	»	150	»	»	»
Irancy	»	»	»	»	»	»	1200	7	»	»	»	»	400	»	»	»
Vincelottes	»	»	»	»	»	»	300	1	»	»	»	»	15	»	»	»
Vincelles.	»	»	»	»	»	»	850	6	»	»	»	»	250	»	»	»

PRODUIT EN FRANCS

DES VOYAGEURS ET MARCHANDISES DE LA STATION DE VINCELLES.

NATURE des MARCHANDISES.	NOMBRE des voyageurs.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Tonnes.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Bestiaux.	PRIX par tête de bestiaux.	PRIX pour les 13 kilom.	PRIX TOTAL.
Bois de charpente. .	»	»	464	0 10	»	»	603 20	23,405 46
Bois de chauffage . .	»	»	11741	0 06	»	»	9157 98	
Paisseaux	»	»	204	0 10	»	»	265 20	
Merrain	»	»	50	0 06	»	»	39 00	
Charbon	»	»	3289	0 09	»	»	3848 13	
Écorce	»	»	71	0 08	»	»	73 84	
Vins	»	»	6245	0 08	»	»	6484 40	
Eau-de-Vie.	»	»	30	0 10	»	»	39 00	
Froment	»	»	665	0 05	»	»	432 25	
Avoine.	»	»	295	0 05	»	»	191 10	
Voyageurs	2912	0, 06	»	»	»	»	2271 36	

Septième Station.

STATION DE CHAMPS.

Distance d'Auxerre, 8 kilomètres.

Les communes qui donneront à cette gare les quantités de tonnes et de voyageurs énumérées ci-après, sont :

(Voir le Tableau ci-joint.)

COMMUNES.	Bois de charp. T.	Bois de chauffage T.	Paisseaux en T.	Merrain en T.	Charbon en T.	Écorce en T.	Vins en T.	Eau-de-vie en T.	Blé en T.	Avoine en T.	Fourrages nat. T.	Fourrages art. T.	Voyageurs pour Paris.	Tuileries. T.	Carrières. T.	Bestiaux.
Jussy............	»	»	»	»	»	»	672	»	»	»	»	»	20	»	»	»
Escolives.........	»	»	»	»	»	»	220	»	»	»	»	»	10	»	»	»
Saint-Bris.........	»	»	»	»	»	»	700	»	»	»	»	»	150	»	»	»
Champs...........	»	»	»	»	»	»	680	»	»	»	»	»	100	»	»	»

PRODUIT EN FRANCS

DES VOYAGEURS ET MARCHANDISES DE LA STATION DE CHAMPS.

NATURE des MARCHANDISES.	NOMBRE des Voyageurs.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Tonnes.	PRIX par kilomètre.	NOMBRE des Bestiaux.	PRIX par tête de bestiaux.	PRIX pour les 8 kilom.	PRIX TOTAL.
Vins.	»	»	2272	0 08	»	»	1454 00	1,588 40
Eaux-de-vie.	»	»	»	0 10	»	»	» »	
Voyageurs.	290	0 06	»	»	»	»	134 40	

Récapitulation.

STATIONS.

2e — Sermizelles	144,219	20
3e — Arcy-sur-Cure	6,029	50
4e — Vermenton.	18,181	73
5e — Cravant	3,063	96
6e — Vincelles	23,405	46
7 — Champs	1,588	40
Total. . . .	196,488	25
Chiffre trouvé pour Avallon par la Commission de l'arrondissement.	200,000	00
Total général. . .	396,488	25

Une statistique de chemin de fer est, on le voit, une œuvre très-complexe. Chaque partie d'un travail semblable est soumise au jugement plus ou moins sûr de son auteur, éclairé par celui d'autres personnes avec lesquelles il se met en rapport. Ce travail, tout d'appréciation, ne représente jamais l'expression de la vérité d'une manière aussi exacte que lorsqu'une contrée bien délimitée est soumise à nos investigations : dans ce cas, c'est un cadre que l'on possède et qu'on n'a qu'à remplir. On le remplit bien, en effet, lorsque l'esprit d'ordre, de clarté et de précision ne fait point défaut à ceux qui l'ont entrepris.

Nota. — Il est bon de faire observer ici que pour faire concurrence au flottage des rivières d'Yonne et de Cure, il faudrait nécessairement abaisser le tarif des bois à 0f,03 par tonne et par kilomètre, ce qui amènerait une réduction dans le produit du transport des bois.

TARIF DES PRIX DU CHEMIN DE FER DE LYON

PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE.

NATURE des MARCHANDISES.	SÉRIES.	PRIX PAR TONNE et par kilomètre.	TARIF SPÉCIAL.
Bois de charpente. . .	4e	0 10	—
Bois de chauffage. . .	6e	0 06	—
Paisseaux.	4e	0 10	—
Merrain.	6e	0 06	—
Charbon	»	0 09	Tarif spécial.
Écorce.	5e	0 08	—
Vins	5e	0 08	—
Eau-de-vie	4e	0 10	—
Froment	»	0 05	Tarif spécial.
Avoine	»	0 05	Tarif spécial.
Fourrages	2e	0 16	—
Voyageurs.	6e	0 06	—
Bestiaux	»	0 05	Tarif spécial.

FRANÇOIS-CHASLIN.

SEIGNEURS DE NOYERS

(Voir l'Annuaire de 1854.)

MAISON DE LUYNES.

Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, arrière-petit-fils du connétable, marié le 10 février 1710 à Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon, princesse de Neufchâtel et de Valengin, comtesse de Dunois, de Chaumont et Noyers, morte le 11 janvier 1721, fille de Louis Henri, chevalier de Soissons.

Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes, né en 1717, comte et pair de Dunois et de Noyers, marié en secondes noces, le 27 avril 1738, à Henriette-Nicole Pignatelli d'Egmont, mort le 5 décembre 1781.

Louis-Joseph-Charles-Amable, duc de Luynes, comte et pair de Noyers, né le 4 novembre 1748, mort en 1808, marié le 19 avril 1768 à Guyone-Elisabeth-Joséphine de Montmorency Laval.

Nota : Ce fut ce seigneur qui vendit, en 1789 et 1790, toutes les dépendances du comté de Noyers.

RUE FRANCHE.

La rue qui porte le nom de *rue Franche* et qui va de la place de la Magdeleine à la porte *Sainte-Vérote* sur la route de Tonnerre, s'est formée de maisons bâties par des particuliers attachés au service du château et par des marchands et artistes qu'attiraient le voisinage de la forteresse et le besoin de se mettre à l'abri des incursions de toute espèce auxquelles ils étaient exposés lorsqu'ils habitaient l'emplacement du faubourg et du plateau appelé le *Versoix*, sur la route de Cosne ; auparavant le terrain qu'occupe la *rue Franche* était couvert de bois, et l'abord du château était impraticable faute de pont. Les seigneurs de Noyers firent abattre le bois, construire un pont, et exemptèrent de divers droits les habitants des maisons édifiées sur le terrain de la rue Franche.

On prétend que, pour fixer la longueur qui devait être donnée à cette rue, le seigneur de Noyers jeta du haut du château une boule qui roula jusqu'à la place de la Magdeleine.

En mémoire de cet acte, chaque année, le jour du mardi gras, les habitants de la rue Franche répètent cet exercice et celui dont la boule va le plus loin, obtient la primauté ou royauté pour la soirée. Un repas termine l'exercice.

CASERNE DE LA GENDARMERIE.

La brigade de gendarmerie, précédemment casernée au faubourg, est maintenant établie au centre de la ville, non loin de la *rue Franche* et de la place de la Magdeleine, dans les bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines ; l'emplacement serait très-favorable pour une brigade à cheval dont on désire le rétablissement. Dans un pays boisé, accidenté, montueux comme le canton de Noyers, une brigade à cheval conviendrait beaucoup mieux pour le service qu'une brigade à pied.

HOPITAUX ET HOSPICES.

Madame Elisabeth Boyer, veuve Poulin, fille de M. André Boyer, directeur des Aydes à Caen, en basse Normandie, avant 1790, ayant fait don à sa ville de Noyers, de sa maison paternelle et de la maison Duneau (1), qui est contiguë, pour y établir l'hospice des vieillards, que l'abbé de Selles avait fondé près la porte de Venoise, on travaille aux constructions qui doivent approprier la maison de la testatrice à cette destination.

On se demande si les vieillards transportés au centre de la ville, à côté des rues basses, y respireront un air aussi pur que celui qu'ils respirent dans le local élevé où ils se trouvent abrités contre les vents du nord et de l'ouest, ayant vue sur la prairie du Pâtis et sur la vallée qui s'étend jusqu'à la montagne qui couronne le vieux château de Jouancy. Les vieillards n'ont que quelques pas à faire pour aller se promener, soit autour des vignes, soit sur les fossés.

C'est à tort que l'abbé Courtépée, dans sa description du duché de Bourgogne, place la famille Piault au nombre des bienfaiteurs de l'hospice en ces termes . « *Pierre Piault*, dit cet historien, *y fit du bien ; Claudine Piault, veuve Tardif, son héritière, a rétabli le bâtiment en* 1777. » Ce rétablissement était une des obligations de l'héritière de Pierre Piault, qui reçut de l'abbé de Selle, le domaine de Clavisy, à la seule charge de servir une rente annuelle de trois cent

(1) Les Duneau furent, sous Louis XIII, commissaires des guerres, gentilshommes de la grande fauconnerie, procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts d'Auxois. Sous Louis XIV, Jean Duneau, sieur d'Antonnay, fut exempt des Gardes du Corps, dans la compagnie du duc de Tresmes.

quatre vingt-cinq livres, pour la nourriture de six pauvres, de payer en outre cinq sols par jour pour la nourriture d'un septième pauvre, et d'entretenir de toutes réparations grosses et petites les bâtiments de l'hospice. Claudine Piault, veuve Tardif, mariée en secondes noces à Germain-Lazare Borne de Pierrefitte, se libéra de la rente de trois cent quatre-vingt-cinq francs, le 30 germinal an III, (19 avril 1795), en remboursant en papier-monnaie le capital qui, d'après la dépréciation des assignats, n'a produit que 908 francs 12 sols 6 deniers, ce qui a causé un tort considérable à l'hospice (1). Plus tard, en 1842, les petits-fils de Claudine Piault, M. Potherat de Beauvais et Potherat de Thou, moyennant une somme de cinq mille francs versée dans la caisse de l'hospice, se sont libérés de la charge d'entretien des bâtiments, en sorte que pour moins de six mille francs, les héritiers de Pierre Piault sont maintenant propriétaires du domaine de Clavisy, susceptible de donner un revenu équivalent, en y ajoutant celui des prés et des terres qui en ont été distraits pour augmenter le fermage du domaine de Beauvais. On ne peut donc mettre cette famille au nombre des bienfaiteurs de l'hospice. Appauvri par les autres remboursements en papier-monnaie qui lui ont été faits, montant à vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze francs, cet établissement, qui jadis avait quinze lits tant pour hommes que pour femmes, n'en a plus que sept maintenant. Le moulin de la Roche qu'il possédait, ayant été brûlé, les cours d'eau et le local ont été vendus 19,000 francs; il est regrettable que les offres du meunier, pour la reconstruction, aient été refusées ; car un capital tend toujours à décroître, et vaut moins qu'un immeuble. La rente de 385 francs sur Clavisy en offre la preuve.

COUVENT DES URSULINES.

Les Ursulines, au moyen d'un échange qu'elles ont fait de leur maison de la *rue Franche* avec M. Challan-Lacour, habitent maintenant la *rue du Jeu de Paume*, plus rapprochée de l'église.

BAILLIAGE.

Ce bailliage, placé dans le ressort du bailliage royal de Semur, concourait à la députation que Semur envoyait aux Etats-Généraux du royaume par ses fondés de pouvoirs. Lors de la convocation de ceux

(1) L'administration de l'hospice dont M. Simonnet (Jean-Laurent) faisait partie, refusa d'abord ce remboursement. Mais par suite d'une décision de l'autorité supérieure, il fallut céder. On éluda seulement le rachat de l'entretien des bâtiments, qui plus tard a eu lieu en 1842.

de 1789, l'abbé Thomas, curé, le chevalier de Valcour, gouverneur; le maire Edme Boyer, les avocats Hallot (1) et Simonnet (2) se rendirent à Semur pour nommer les députés du Tiers-Etat.

Les deux derniers procureurs fiscaux du bailliage furent MM. Perrault et Michault, gendre Perrault. — Parmi les lieutenants du bailliage, on distingue Jean Gueyniot, enterré en 1538, au couvent des Cordeliers de Lille, Germain Sotyveau, François Millot, Jean Roard, Pierre Duret, magistrat aussi éclairé qu'intègre, son fils gendre Vauvilliers, et Millot, qui remplaça en 1788 le précédent.

COLLÉGE.

On a substitué depuis un an, au collége, une institution libre ou un pensionnat pour l'enseignement de la grammaire. L'ancien collége tenu par les doctrinaires fut si florissant pendant le rectorat des pères Bochot (3) et Boyer, qu'il y vint des élèves d'Auxerre, d'Avallon, de Cravant, d'Irancy, de Tonnerre, de Vermanton. Un des élèves d'Irancy, entré plus tard dans la congrégation des Bénédictins, Dom Chapotin, devint professeur, puis supérieur à Pont-le-Voy, en fit, après 1792 et la suppression de son ordre, un établissement séculier qui s'y est maintenu jusqu'à nos jours et que ses héritiers ont vendu au prince de Challais, au vicomte de Vibraye et à M Laurentie, ancien inspecteur général de l'Université.

Les derniers doctrinaires de Noyers furent les pères Malary, Monmaire, Forfellier, Serme, Tardy (4), préfet des études, qui, dans les solennités littéraires de la fin de l'année y attirait les notabilités du voisinage. En 1787, le maréchal de Vaux et le chevalier d'Eon, hono-

(1) Hallot (Pierre-Louis), né en 1744, maire de Noyers en 1790.

(2) Simonnet (Jean-Laurent), né à Sarry, 26 février 1756, mort à Noyers le 20 octobre 1824, fut administrateur du département, puis membre du conseil des anciens et du corps législatif.

(3) Claude Bochot, né à Troyes, fut massacré en septembre 1792, au séminaire Saint-Firmin, à Paris.

(4) Tardy (Marie-Joachim), né à Cuisery en Bresse, à l'aide d'un passeport que lui procura son ancien confrère Manuel, passa, en 1792, à Londres et y demeura jusqu'en 1801 Il s'y lia avec le célèbre Burke. Il fut sous la restauration proviseur du collége royal d'Angers, et, plus tard, chanoine de l'église cathédrale de Versailles; il mourut dans cette ville, le 2 août 1832. On a de lui : 1° Un guide du français à Londres ; 2° un Dictionnaire anglais et français avec la prononciation des mots anglais ; Il a traduit en vers français plusieurs *Canzonettus* de Métastase qui obtinrent les suffrages de l'abbé Delille, à qui, par sa parfaite connaissance de la langue anglaise, il avait facilité la traduction du Paradis-Perdu de Milton.

rèrent de leur présence la distribution des prix que le père Tardy fit précéder par des exercices littéraires remplis d'intérêt. L'abbé Piat, qui fut principal du collége de Tonnerre, était né à Noyers et avait fait ses études grammaticales et littéraires chez les doctrinaires de cette ville.

SAVANTS.

On peut mettre au nombre des hommes dont les travaux scientifiques honorent et recommandent la mémoire :

Hallot (Louis-Charles), né à Noyers, le 17 octobre 1751, mort à Paris au commencement de 1789, qui fut reçu docteur en médecine en 1779, nommé en 1785 médecin de l'hôpital de la Charité, où son compatriote, le père Eusèbe Boyer, était procureur et premier assistant du général de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. En 1779, le docteur Hallot fit imprimer dans le journal encyclopédique une petite dissertation où il cherchait à prouver que *peine et plaisir* sont des nuances différentes du même sentiment. On a de lui d'autres dissertations insérées dans les journaux de médecine de l'époque. Le 9 janvier 1781, le docteur Hallot fut incarcéré à la Bastille, à l'occasion d'un pamphlet qu'il publia contre la Société royale de médecine, sous le titre de Dialogue entre un citoyen et un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, sur la Société royale de médecine, avec cette épigraphe : *Semper ego auditor tantum*, Juvenal, in-8°, 22 pages. Le docteur Bourru, professeur régent de la Faculté, chez lequel il devait dîner, apprit par une lettre anonyme la détention de son ami et les motifs de cette détention. Dès le lendemain, la Faculté députa son doyen et quelques docteurs vers le garde des Sceaux, pour se plaindre de cet acte arbitraire et demander la liberté du prisonnier : une personne d'une probité reconnue et tenant à l'administration (1), fit une démarche auprès de M. Lenoir, et réclama le docteur Hallot, comme parent de sa femme, « *On m'avait assuré*, dit le lieutenant » général de police, *que cet homme était de province, parfaitement* » *isolé, sans parents, sans amis ; et à peine est-il arrêté que dix* » *honorables citoyens se disant ses parents, ses amis, viennent me* » *solliciter pour lui.* » La même personne écrivit à M. de Laffone, premier médecin du roi, qui se transporta chez M. de Maurepas, et

(1) C'était un beau-frère de M. Chevreau, intendant de la marine à Pondichéry, de 1777 à 1780, puis aux Iles de France et de Bourbon, de 1781 à 1785; mort à son retour à Brest, vers la fin de mai 1786. L'intendant Chevreau était proche parent des familles Hallot et Roard.

insinua à la société de médecine qu'elle devrait s'intéresser auprès de M. Amelot, ministre de Paris, en faveur du docteur Hallot, ce qu'elle fit. Le 22 janvier, sur la fin de la matinée, on annonça au prisonnier qu'il était libre. Il voulut prendre son dîner dans sa prison, et ne rentra dans la société que l'après midi, vers trois heures. Sa captivité avait duré douze jours et demi. Le docteur Hallot mourut au commencement de 1789, 6 mois avant la prise de la Bastille. Il eut pour successeur à l'hôpital de la Charité le docteur Corvisart.

16. Roard (de Clichy), Jean Louis, neveu du précédent et de l'intendant de la marine Chevraut, né à Noyers le 8 septembre 1775, mort à Paris le 11 novembre 1853. Après avoir fait ses études à Noyers et à Auxerre, il fut élève de l'école polytechnique dès sa création, devint professeur de chimie à l'école centrale de Beauvais, dirigea ensuite la fabrique de produits chimiques de Chaptal, aux Thernes, et fut plus tard nommé directeur des teintures des manufactures des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais. Il fonda la fabrique de blanc de plomb à Clichy. On a de lui : 1° un mémoire sur l'alunage et l'influence des divers états des laines en teinture, lu à la séance de l'Institut, séance du 10 nivôse an XIII (1805) ; 2° Un mémoire sur l'alun de Rome comparé avec ceux des fabriques de France composé avec le baron Thenard (1806) ; 3° Un mémoire sur le décreusage de la soie, lu le 12 août 1807, à l'Institut. Il composa plusieurs rapports de chimie appliquée aux arts et spécialement à la teinture qu'il présenta à diverses époques à la société d'encouragement dont il était membre. Ce modeste et laborieux savant fut aussi membre du conseil général des manufactures, du comité consultatif des arts et manufactures, attaché au département de l'agriculture et du commerce, et de plusieurs sociétés savantes. Étant professeur de chimie à Beauvais, il accompagnait, durant les vacances, M. de Cambry, préfet du département de l'Oise, dans ses excursions et explorations, et fut un de ses collaborateurs pour la description de ce département. Il était officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

ANCIENNES FAMILLES.

Il faut mettre au nombre des anciennes familles de Noyers, les Jazu, les Jodot, les Sotyveau qui au milieu du siècle dernier s'établirent à Auxerre, ainsi que les Jodot de la Chesneau. Un autre Jodot (Jean) habita Dijon où il fut, de 1719 8 mai à 1751, premier avocat général à la Chambre des Comptes. Un abbé Colas, originaire de Noyers, fut, jusqu'en 1790, premier avocat général au parlement de Bourgogne.

LISTE DES MAIRES ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE NOYERS

Depuis 1662 jusqu'en 1790.

ANNÉES.	NOMS des Maires.	NOMS des Échevins.	NOMS des Juges de police et adjoints.
1660, 10 octobre.	Garnier (Joseph) licencié.	Mignot (Simon), Jodot (Georges).	
1660, 26 décembre.	Millot (François) licencié.	Disson (Jean), Trouble (Claude),	
1662, 1er janvier	Millot (François)	Carré, Mignard.	
1670, 4 février.	Nession (Pierre)	Mignard, Cirbon.	
1672.	Millot.	Perreau, Bréchemain.	
1676, 1er juin.	Jazu (Pierre).	Bréchemain (Jean), Mignot (Simon).	
1678, 1er janvier	Nession (Pierre)	Troevé (Jacques), Chesnez (Jean).	Gaudot (Pierre), Nession (Jacq.).
1679, 1er janvier	id.	Chesnez (Jean), Morel (André)	les mêmes.
1680, 1er janvier	Perreau (Jean).	Chesnez (Jean), Morel (André).	Jodot (Etienne). Bréchot (Jean).
1681, 1er janvier	id.	Morel (André), Nession (Jacques).	Sotyveau (Bénigme), Colas (Joseph).
1682, 1er janvier	id.	Nession (Jacques), Jodot (Georges).	Bidault (Laurent), Nession (Jacq.).
1683, 1er janvier	Chesney (Jean).	Nession (Jacques), Jodot (Georges).	Jeanneau (Edme). Nession (Jacq.).
1684, 1er janvier	id.	Colas (Joseph), Mignard (Jacques).	
1685, 1er janvier	Nession (Pierre)	Colas (Joseph), Mignard (Pierre).	Nession (Jacq.), Colas (Jacques).
1686, 1er janvier	id.	Colas (Joseph), Mignard (Pierre).	Rétif (Jean), Audiger (Louis)
1708, 1er janvier	Deselle (Pierre).	Martin (Pierre), Gautherin (Jean).	Roard (Jean), doyen des avocats, Jacquot (Claude).
1711.	id.	Chesnez, L. Boyer.	
1712.	id.	L. Boyer, Oudin, docteur en médecine.	
1714.	id.	Gautherin et Jodot (Pierre).	
1715.	id.	Gautherin. conseiller du roi. Jodot (Pierre), officier de Monsieur.	
1716.	id.	Les mêmes.	
1717.	id.	Bréchot et Jodot.	
1718.	id.	Les mêmes.	
1719.	id.	Jodot (Réné), conseiller du roi, Brechot (Jean).	
1720.	id.	Disson, conseiler du roi, et Jazu (Nicolas).	
1721.	id.	Jazu.	
1722.	id.	Disson et Jazu (Nicolas).	

ANNÉES.	NOMS des Maires.	NOMS des Échevins.	NOMS des Juges de police et des Auditeurs.
1727.	Deselle (Pierre).	Boyer et Michault.	
1728	id.	Boyer et Duneau.	
1730.	id.	Duneau (Bénigme), Piault (Pierre).	
1734.	id.	Colas (Jean-Baptiste), Boyer.	
1736.	id.	Morel et Perreau.	
1736, 30 décembre.	Julien Bertrand, officier du duc d'Orléans, maire perpétuel.	Morel et Mignard.	
1739, 12 décembre.	Boyer (André), maire perpétuel.	Colas (Jean-Baptiste), Jullien (Jean).	
1740, 3 janvier.	id.	Jullien (Jean), Mignard (Pierre).	
1742, 20 mai.	id.	Moreau, Mignard.	
1745, 16 juin, 11 septembre.	id.	Trullier (Pierre), Jeanneau (Bernard).	
1746, 11 septembre et 23 nov.	id.	Les mêmes.	
1747.	id.	Duneau.	
1748.	id.	Duneau, Nézon (Jean).	
1750, 28 sept.	id.	Nézon (Jean), Jullien (Jean).	
1751.	id.	Jullien (Jean), Duneau (Pierre)	
1753, 2 sept.	id.	Duneau (Pierre), Hallot Louis-Charles.	
1754, 4 août.	id.	Hallot, Boyer (Louis).	
1756, 8 sept.	id.	Boyer (Louis), Fournier.	
1757, 29 juillet.	id.	Fournier, Mircy.	
1759, 29 août.	id.	Mircy, Challan.	
1760, 28 avril.	id.	Chal an (Edme-Claude), Nézon (Zacharie).	
1763, 20 avril.	Boyer (Edme), maire perpétuel.	Moreau (Pierre-Denis), Jodot (Réné)	
1765, 7 mai.	id.	Les mêmes	
— 3 sept.	id.	François et Réné Jodot.	
1766, 4 mai.	id.	Jodot (François), Leclerc (Jean-Baptiste).	
1768, 16 juillet	id.	Leclerc (Jean-Baptiste), Huguet (Louis) d'Etaules.	
1769, 28 avril.	id.	Huguet (Louis) d'Etaules, Jean Mircy.	
1771, 8 sept.	id.	Mircy (Jean), Clemendot (Pierre-Edme).	
1772, 20 mars.	id.	Clémendot, Fournier.	
1773, 13 octob.	id.	Clémendot (Pierre-Edme), Hallot (Louis-Charles).	
1774, 8 juin.	id.	Hallot (Louis-Charles), Leturcq d'Olley (Jacques).	
1777, 20 février.	id.	Colas (Pierre), Challan l'aîné (Claude).	
1779, 1er janvier	id.	Challan l'aîné, Moreau (Pierre-Denis).	

ANNÉES.	NOMS des Maires.	NOMS des Échevins.	NOMS des Juges de police et des Auditeurs.
1780, 29 février.	Boyer (Edme), depuis 1830.	Moreau (Pierre-Denis), Jodot (François).	
1782, 22 avril.	id.	Jodot (François), Poupier (Jean-Baptiste).	
1783, 1er mars.	id.	Poupier (Jean-Baptiste), Monfils (Claude).	
1784.	id.	Poupier, Avignon.	
1785.	id.	Challan, Droin.	
1786.	id.	Challan, Droin (Joseph).	
1787.	id.	Droin (Joseph), Guerard (Jean-François).	
1788.	id.	Les mêmes.	Challan, Avignon.
1789, 8 août.	id.	Les mêmes.	
— 13 déc.	id.	Guerard (Jean-François).	

Jusqu'en 1708, époque où Pierre de Selles entra en exercice, les maires étaient nommés pour un an.

Noyers est situé à 203 kilomètres de Paris, 32 d'Auxerre, 26 d'Avallon, 22 de Tonnerre, 28 de Semur et 28 de Montbard. Il communique avec ces deux villes par deux bonnes routes que la rectification de la montagne de *rup de bœuf (rupes bovis)* a récemment rendues plus praticables.

Les lettres arrivent par Avallon, Nitry, Tonnerre. Il y a 10 foires et marchés les lundis et vendredis de chaque semaine.

Latitude 47', 52''; Long. 37', 23''.

GUÉRARD,
Publiciste honoraire du Ministère des affaires étrangères.

ERRATA de la notice sur Noyers, dans l'Annuaire de l'Yonne, 1854.

Page 352, ligne 14, au lieu de *Schrevellié* lisez *Schrevellii*. — Même page, il faut ajouter un *s* au nom propre *Vauvilliers*.

Page 353, lisez *perte* au lieu de *pente* du Rhône.

Page 357, lisez *Bridan* au lieu de *Brecan*.

Page 359, lisez *Vaux-Busin* au lieu de *Vaux-Busi*.

Page 360, ligne 4 de la note, lisez *Elus* au lieu d'*Etats*. La Bourgogne n'avait pas d'Etats généraux.

Page 361, ligne 29, lisez *Jodot* et *Jazu* au lieu de *Fodot* et *Faza*.

Page 362, lisez *Sanvigne* au lieu de *Sauvigny*.

Même page, ligne 22, lisez *Gariel* au lieu de *Gabriel*.

— — 28 et 31, lisez *Chaussier* au lieu de *Chauffier*.

— — 31, lisez *Maret* au lieu de *Moret*.

THOREY.

Notes pour servir à l'histoire des communes du canton de Cruzy.

I.

A deux lieues environ de Tonnerre, après avoir quitté le village de Saint-Martin et contourné une montagne d'où la vue plonge sur la vallée de l'Armançon, la route des Riceys traverse la riante prairie du Val-de-Quenouil. C'est un peu plus loin seulement, que se dirige, sur la gauche, le chemin qui conduit à Thorey, humble village caché au pied de côteaux couverts de vignes et de bois.

Mais à la vue de ces modestes toits de chaume et si loin des bruits du monde, quel intérêt le voyageur peut-il trouver? Qu'il avance quelques pas cependant et bientôt se dessineront sur le sombre feuillage d'un massif d'arbres et de broussailles les murailles noircies et lézardées, les tours crénelées et imposantes encore d'un vieux manoir féodal.

De tous ces débris à l'aspect triste et sévère, peut-être même ne restera-t-il bientôt plus le plus faible vestige. C'est à peine aujourd'hui même, si quelques souvenirs vagues et confus des faits passés sont parvenus jusqu'à nous. Des actes de vente ou des lambeaux de chartes sont les seuls guides qui nous restent pour retrouver les noms des anciens possesseurs de ce domaine.

Une tradition s'est gravée néanmoins dans le souvenir de tous les vieillards : de puissants barons, vous diront-ils, avaient la garde de la forteresse dans un temps bien reculé et faisaient battre monnaie. Toujours est-il que ce lieu devait être d'une grande importance par sa position sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne.

Au commencement du XVᵉ siècle, les seigneurs de Thorey rendaient foi et hommage pour une partie de cette terre aux ducs de Bourgogne et pour l'autre partie aux comtes de Champagne. Un siècle plus tard, les actes de foi et hommage étaient dus au comte de Tonnerre, à cause du marquisat de Cruzy, et au seigneur de Praslin, à cause du marquisat de Chaource.

II.

Le premier seigneur de Thorey, dont nous voyons le nom figurer dans plusieurs titres, est Simon de la Palus qui vendit le 3 janvier

1398 les forteresses et baronnies de Thorey, ainsi que les terres de Villon et Rugny qui en dépendaient, à Messire Regnier Pot, chambellan du duc Philippe-le-hardi, seigneur de la Prusne et de Laroche-Nôlay.

C'était un personnage important, qui avait une place dans les conseils du roi Charles VI et qui se trouva à la bataille de Nicopolis en Bulgarie. D'après une tradition, il aurait été fait prisonnier en Terre-Sainte, et Bajazet II ne lui aurait laissé d'autre alternative que de changer de religion ou de vaincre un lion furieux. Au plus fort du combat, le chevalier chrétien se serait voué à la vierge, aurait tué le lion et se serait écrié : *tant elle vaut!* parole dont il aurait fait sa devise et son cri d'armes.

Voici à peu près la substance de l'acte de vente dont nous venons de parler :

» Au nom de notre seigneur, amen. En l'an de l'incarnation d'ycelui
« mil trois cent quatre vingt dix-huit, le vingtième jour du mois de
« janvier, nous Simon de la Palus et Jehannette de Gersannault sa
« femme....

Savoir faisons à tous ceux qui verront et oiront ces présentes
« lettres, comme noble dame Mme Marguerite de Thorey, femme de
« feu Messire Nicole de Gersannault, mère de moi la dite Jehannette,
« ai baillé, vendu, transporté, ou autrement aliéné à noble homme
« et puissant seigneur Regnier Pot, seigneur de la Prusne, chambel-
« lan du roi, notre sire....

Sauf et retenu en ces choses le consentement et bon plaisir de
« monseigneur le duc de Bourgogne et de monseigneur le comte de
« Tonnerre desquels lesdits château et terre de Thorey sont tenus et
« meuvent de fief.

Cette présente session est faite et consentie, pour le prix et somme
« de deux cent et cinquante écus d'or au coin du roi, notre sire, de
« bon or et juste poids. »

Le 27 juin 1399, Regnier Pot achète de nouveau plusieurs héritages à Thorey, Rugny et Villon, de Guillaume de Vauvillers et de Jean de Valentigny, comme procureur de dame Mahaut de Valentigny sa fille, moyennant 700 écus d'or au coin du roi.

Les deux documents que nous venons de citer, sont les seules pièces un peu intéressantes que nous possédions sur Regnier Pot, qui réunit ainsi la baronnie entière dans ses mains. Après sa mort,

dont nous ne pouvons fixer la date, il fut inhumé dans l'église de Laroche-Nôlay.

Jacques Pot, son fils, hérita de la baronnie de Thorey et des terres de Rugny, Melisey, Chamelard, Bernon et Liguières; ces deux dernières lui étaient échues comme créancier d'arrérages qui lui étaient dûs sur ces seigneuries et que dame Marguerite de Vouziers avait constitués en sa faveur. D'autres terres très-considérables étaient également en sa possession, nous en trouvons l'énumération dans un compte de son revenu qui lui fut soumis en 1440. C'était sur la seigneurie de Chaource, Villiers, Mussy, la Maison-Blanche, Isles, Villiers-le-Maréchal, Praslin, et sur le duché de Bourgogne, Bissey-la-Pierre, Nesles, Coulmiers-le-Sec et Villiers-le-Bois.

Le premier titre que nous ayons de Jacques Pot, porte la date de 1439 : c'est une soumission par un nommé Pierre Michel de Montbard, pour recevoir les cens, rentes et autres revenus; en conséquence de la procuration qui lui en a été donnée, ce Pierre Michel s'oblige de rendre compte, *même par corps*. Jacques Pot mourut en 1473 et fut également inhumé dans l'église de Laroche. Ce n'est qu'à la révolution que son tombeau disparut de l'église.

Guy Pot ou Guyot Pot, frère de Jacques décédé sans enfants, lui succéda dans la baronnie de Thorey; il portait les titres de seigneur de la Prusne, de Damville, de Thorey en Tonnerrois, comte de Saint-Pol, chambellan du roi, bailli de Vermandois, capitaine de Compiègne et de Noyon. Le 27 décembre 1475, il donna procuration à frère Jean de Mérey, abbé de Saint-Pierre de Molosmes, de prendre possession des terres qui lui étaient advenues *en Champaigne*, par la succession de son frère et de les administrer.

Jusqu'à présent nous n'avons pu trouver la moindre trace sur la communauté des habitants de Thorey, taillables et corvéables à merci; leur existence ne nous est signalée par aucun fait. Cependant le besoin de s'affranchir de certaines charges devenues trop pénibles, se faisait sentir dans les derniers hameaux. L'exemple de Louis-le-Gros, plus tard de Louis XI et des grands vassaux, était suivi de la plupart des seigneurs. Un grand nombre de villages tendaient à recouvrer une liberté sinon plus illimitée, mais au moins exempte des vexations continuelles dont on les entourait.

Aussi voyons-nous en 1483 les suppliques des habitants obtenir déjà de précieux résultats. Regnier Pot religieux de l'abbaye de Saint

pierre-le-Vif de Molosmes, leur accorde une charte ou transaction, comme procureur de son frère Guy Pot occupé pour le moment à guerroyer avec son bien amé frère Phelippe.

Voici quels étaient les principaux motifs invoqués :

« Disants lesdits manants incoles et être censables et redevables en-« vers leur seigneur, par chacun an, de charge de main-mortable ; « c'est à savoir de trois choses les deux, lesquels héritages ainsi char-« gés que verront par la coutume générale, notoirement gardée au « comté de Tonnerre. étant de telle nature que toutes et quantes fois « que les détempteurs d'yceux allaient de vie à trépas sans hoirs de « leur corps étant en icelle, lesdits héritages étaient et sont main-« mortables et échéables audit seigneur et les pouvait ycelui seigneur « prendre et appliquer à son profit comme main-mortables.

« Disaient en outre lesdits habitants que lesdits lieux de Thorey, « Rugny et Mélisey étaient lieux de main-morte et de telle nature par « ladite coutume que tous ceux et celles qui le premier jour de leurs « noces couchaient et faisaient gîte es-dits lieux de Thorey, Rugny et « Mélisey et qui ce dit jour allaient acquérir et acquéraient le gîte « de Cruzy étaient et sont hommes et femmes dudit seigneur et sont « tenus de lui payer par chacun an, pour ledit gîte, deux sols six « deniers Tournois....

« Disaient qu'au moyen desdites servitudes et main-morte, lesdits « habitants et leurs enfants étaient méprisés et rebutés et que pour « doute d'ycelle main-morte les anciens desdits lieux de Thorey, « Rugny et Mélisey se déportent et absentent et les étrangers diffé-« raient et délassaient y venir demeurer et affinager. »

Ces raisons que nous venons de voir dans une grande partie de leur exposé, étaient bien faites pour amener un soulagement à tant de misères. Aussi les habitants furent assez heureux pour voir leur demande favorablement accueillie. Regnier Pot leur accorda toutes les franchises si ardemment désirées.

« Mais à la charge par eux, leurs hoirs et successeurs de payer au-« dit seigneur chacun an, par chacun feu, jour et fête de Saint-Rémy, « ou chef d'octobre estant esdites villes, la somme de cinq sols tour-« nois, monnaie courante. Présentes vénérables et religieuses per-« sonnes frère Jean Comparot, prieur de Bar-sur-Seine, Jean Pépin « de Chablis, Pierre Famez de Molesmes, etc. »

Regnier Pot, succéda à son frère Guy Pot et prit les titres de

seigneur de Laroche de Nôlay, de Damville, et de Thorey en Tonnerrois, baron de Châteauneuf, conseiller et chambellan du roi. Le 17 juillet 1502, sur les instantes réclamations des habitants qui n'avaient aucun pâturage pour leurs bestiaux, il leur cède une pièce de pré appelée Val-Profonde moyennant : « paiement par chacun audit « seigneur ses hoirs et successeurs, seigneurs dudit Thorey, par feu, « une poule, pour ycelle rente se payer le jour de Saint-Etienne, « le lendemain de nativité de notre seigneur. »

Regnier mourut en 1502 et laissa ses biens à Anne Pot sa sœur épouse de Guillaume de Montmorency, et mère du connétable.

III.

En l'an 1503, Guillaume fit foi et hommage à dame Françoise de Husson, comtesse de Tonnerre et paya huit vingt écus pour droit de rachat le 27 décembre 1504.

Messire François de Montmorency, second fils de Guillaume eut la terre de Thorey, dans la succession d'Anne Pot sa mère décédée en 1514. Il en rendit foi et hommage le 8 octobre 1532 à messire Louis comte de Tonnerre. Ce François de Montmorency mourut sans enfants et le connétable Anne hérita de tous ses biens.

Par un traité fait en 1561, celui-ci règle les usages des habitants de Rugny, dans leurs bois communaux; il cède le bois de la Chânière et de la Jarrie, moyennant 500 livres tournois une fois payés et un abonnement ou taille de 50 livres.

Guillaume de Montmorency, fils du connétable Anne recueillit la terre de Thorey et porta le nom de baron de Thorey. Mais il était réservé à cette seigneurie de voir changer une fois encore les noms de ses opulents possesseurs, car Madelaine fille de Guillaume, par son mariage avec Henri de Luxembourg, fit passer toute la baronnie dans cette maison.

IV.

Henri était prince de Tingry, pair de France et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi.

Le 26 avril 1640, Charles-Henri de Clermont, dame Marguerite Charlotte de Luxembourg, son épouse et dame Liesse Marie de Luxembourg, ces deux dernières filles de Madelaine de Montmorency, vendirent la baronie de Thorey à messire Richard Marpou, conseiller

du roi et fondé de pouvoirs de Michel Particelli d'Hémery, contrôleur général des finances, moyennant six vingt dix mille livres. Ainsi Thorey appartenait à d'Hémery deux années avant l'acquisition de Tanlay qui ne fut faite que le 13 septembre 1642.

Son fils prit le titre de Baron de Thorey et fut président aux requêtes; il épousa la fille du président à mortier Le Coigneux. Ce Thorey d'une vie dissolue et dont les extravagances ont fourni plus d'un trait à Labruyère mourut sans posterité. (1)

Sa sœur Marie d'Hémery épousa le 1er août 1653 Louis Phelypeaux de la Vrillère, secrétaire d'État, maitre des cérémonies des ordres du roi etc. et recueillit la baronnie de Thorey avec la seigneurie de Tanlay. A Louis Phelypeaux succéda Balthasard du même nom, marquis de Châteauneuf qui eut pour fils Louis Phelypeaux marquis de la Vrillère. C'est ce dernier qui vendit les 25 septembre, 29 novembre et 1er décembre 1704 à Jean Thévenin, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, gouverneur de la ville de Saint-Denis. Depuis cette époque, la terre de Thorey est toujours demeurée dans la famille des Thévenin de Tanlay qui la possèdent encore aujourd'hui; mais complètement inféodée au marquisat de Tanlay, elle perdit tout caractère particulier et ne fut plus comprise que dans les nombreuses seigneuries acquises par Jean Thévenin, et transmises à ses successeurs.

V.

Il est très probable que des faits d'une grande importance se sont passés à Thorey pendant la période de temps que nous venons de parcourir. Il est hors de doute que les querelles si violentes de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, ont eu quelques retentissements derrière les remparts de la forteresse.

Les guerres de religion du XVIe siècle, le voisinage de Tanlay habité à cette époque par les Coligny, nous donnent aussi fortement à penser que ces sombres créneaux, ces profondes meurtrières ont été plus d'une fois occupés par les hommes d'armes chargés de repousser des ennemis. Cette dernière idée nous est suggérée surtout par cette note d'un ancien inventaire des archives portant la date du 9 mars 1525 : Permission accordée par lettres-patentes du roi au seigneur

(1) **Annuaire de l'Yonne, année 1841, page 152.**

de Thorey de contraindre les habitants dudit Thorey à la garde de son château fort.

Nous avons cherché vainement les documents qui pouvaient permettre d'assigner une date de construction à ce château. Nous aurions été heureux de pouvoir à côté de la lithographie qui montre l'état actuel des ruines, indiquer l'époque où fut édifié le castel féodal de Thorey. Nous n'avons ici que des conjectures à émettre. Il ne nous a pas semblé que la construction fût antérieure à l'acte de vente du 3 janvier 1398, c'est-à-dire aux dernières années du XIVe siècle.

Nous pensons au contraire que le puissant seigneur de Laroche-Nôlay, magnifique château nommé aujourd'hui la Rochepot, bâti sur le sommet escarpé d'un rocher à trois lieues de Beaune, et dont les ruines pittoresques arrêtent longtemps les voyageurs, fit reconstruire entièrement et probablement sur les fondations anciennes le manoir de Thorey et aussi celui de Chamelard situé à peu de distance du village de Mélisey, mais dont il ne reste que les fossés d'enceinte.

La puissante famille Pot dont l'abbé Courtépée, dans sa *description du duché de Bourgogne* (Tome II de la seconde édition), donne une partie de la filiation, est une des plus anciennes de la Bourgogne.

Nous pensons donc que le châtel-fort de Thorey pourrait dater des premières années du XVe siècle. Les débris de murailles qui restent encore ne démentent pas, par leur appareil et leur agencement général, cette époque déjà si loin de nous. Blotti au fond d'un vallon solitaire, ce château avait traversé la tourmente révolutionnaire sans être atteint par elle autant que le furent une foule de grandes résidences seigneuriales. Vers les premières années du XIXe siècle, il était encore habité par des fermiers. Les tours, un vaste corps de logis et son donjon, un pont-levis sur des fossés pleins d'eau, donnaient à cette habitation féodale un aspect qui évoquait d'une manière puissante le souvenir des temps passés.

Nous terminons cette courte notice en mentionnant un fait très-regrettable arrivé sous la minorité de M. le marquis de Tanlay : un régisseur mal inspiré n'avait trouvé rien de mieux que de vendre en 1803 les matériaux du vieux manoir, et si quelques pans de murailles, quelques débris de tours restent encore aujourd'hui debout, c'est à leur extrême solidité que nous en devons la conservation, la pioche et le marteau des démolisseurs n'ayant pu les entamer.

EUGÈNE LAMBERT.

DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.

Quoique d'origine étrangère, le mot de *budget* a reçu droit de cité parmi nous, et nous l'employons pour désigner l'*aperçu des recettes et des dépenses* d'un pays, d'un département, d'une commune.

Une fortune bien administrée est celle dont le budget est toujours en équilibre, c'est-à-dire dont les dépenses sont proportionnées aux ressources, et ne vont jamais au-delà.

On a un budget en *déficit,* quand la dépense excède la recette, et un budget en *excédant,* quand la somme à dépenser n'a pas trouvé entièrement son emploi.

Ce serait, pour un Etat comme pour un particulier, une situation prospère que celle où, chaque année, une partie de la recette pourrait être mise en réserve, afin de former un fonds de prévision, applicable à des dépenses extraordinaires et imprévues. Mais c'est là un fait presque anormal dans la vie des peuples. Il était pourtant réservé aux Etats-Unis d'Amérique de donner au monde ce beau spectacle.

Quand la recette ne balance pas la dépense, il faut recourir à l'impôt ou à l'emprunt. Lorsqu'on emprunte, la prudence conseille de créer un fonds, dit d'*amortissement,* destiné à éteindre la dette, dans un espace de temps limité, pour ne pas grever à perpétuité l'avenir.

Les recettes d'un département se composent presque uniquement des ressources que fournit l'impôt. L'Etat, la commune ont des biens qui leur sont propres et qui produisent des revenus ; le département, le plus ordinairement, n'en a pas (1).

Les dépenses départementales se classent en dépenses *ordinaires* ou obligatoires, *facultatives, extraordinaires* et *spé-*

(1) Dans la discussion de la loi du 10 mai 1838, à la Chambre des Députés, le rapporteur, M. Vivien, déclara que, d'après un état dressé par l'administration des propriétés départementales, il n'y avait que quinze départements qui fussent propriétaires de biens produisant des revenus, et il ajoutait que l'ensemble de ces revenus ne s'élevait pas à 12,000 francs.

ciales. A chacune de ces divisions correspond une section du budget.

Les recettes, destinées à subvenir à ces dépenses, suivent la même division, en vertu de cette règle de comptabilité qui ne permet d'acquitter chaque nature de dépense que sur le fonds qui lui est propre.

Il est pourvu aux dépenses *ordinaires* au moyen :

1° De centimes additionnels au principal de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière, centralisés au trésor, et dont la quotité est déterminée, chaque année, par le budget de l'Etat, avec cette affectation spéciale (le principal est réservé aux dépenses générales de l'Etat) ;

2° De la part allouée au département dans le fonds commun établi par la même loi ;

3° Et de certains produits éventuels, ordinairement d'une importance très-minime.

Expliquons de suite ce que c'est que le fonds commun.

Les centimes additionnels, destinés à faire face aux dépenses ordinaires, sont imposés en nombre égal pour tous les départements, parce que, pour chacun, ces dépenses sont permanentes et de même nature. Mais il y a des départements plus riches les uns que les autres ; en sorte que, le produit du centime n'étant pas le même partout, tel département peut, avec ses centimes additionnels, couvrir, ou à peu près, ses dépenses ordinaires, tandis que tel autre est loin d'atteindre à ce résultat. Le fonds commun a pour objet de venir en aide aux départements les plus pauvres. Le principe sur lequel il repose est celui de la solidarité entre les diverses parties d'un même Etat, principe éminemment social, politique et chrétien.

La répartition de ce fonds entre les départements appartient au ministre seul. Elle n'est, cependant, pas entièrement abandonnée à l'arbitraire ; elle est soumise, au contraire, à une règle fixe, déduite, pour chaque département, de la *comparaison du produit de ses centimes additionnels avec le montant de ses dépenses ordinaires* (Instruction ministérielle de 1832). Et le contrôle de la publicité est appelé sur cette répartition, puisqu'elle doit avoir lieu par décret impérial, inséré au *Bulletin des Lois* (L. 10 mai 1838, art. 17).

Les centimes additionnels ordinaires et ceux qui concourent à

former le fonds commun, ayant pour objet de subvenir à des dépenses permanentes et obligatoires, ne sont pas soumis au vote du Conseil Général : le nombre en est déterminé, chaque année, par la loi de finances, eu égard au montant présumé des dépenses auxquelles ils doivent pourvoir, et ils ne sont inscrits que pour ordre au budget départemental (1).

Les dépenses, au contraire, sont livrées au contrôle du Conseil Général et subordonnées à son vote, mais à la condition, toutefois, de satisfaire à tous les services ; et le Gouvernement, en appelant, dans un intérêt de bonne administration, sur ces dépenses toutes locales, la surveillance du Conseil Général, s'est réservé la faculté d'augmenter, d'office, les services qui ne lui paraîtraient pas suffisamment dotés, jusqu'à concurrence du montant des recettes destinées à y pourvoir ; à plus forte raison, de suppléer aux omissions, volontaires ou non, qui pourraient avoir été faites (L. 10 mai 1838, art. 14).

C'est pour maintenir intact ce droit du Gouvernement, qu'il est défendu au Conseil Général d'inscrire aucune dépense facultative dans la première section du budget (*Ib.* art. 15).

Les dépenses *facultatives*, le mot l'indique, sont celles qu'il est loisible au Conseil Général de faire ou de ne pas faire. Le service administratif une fois assuré, le Gouvernement pouvait et devait abandonner à l'initiative du Conseil du département les dépenses simplement utiles, mais qui n'ont pas un caractère de nécessité.

Pour ces dépenses, néanmoins, le Conseil Général ne jouit pas d'une liberté indéfinie. Abandonné à lui-même, il pourrait ne pas ménager assez les deniers des contribuables, ressource commune du département et de l'Etat, et vouloir trop entreprendre à la fois. Le corps législatif détermine donc annuellement la somme qu'il sera permis au Conseil Général de dépenser en *maximum;* mais, dans cette limite, il peut se mouvoir, à son gré, sans avoir à subir d'autre contrôle que celui qui appartient, d'une manière générale, au gouvernement de régler définitivement le budget départemental, c'est-à-dire de refuser son approbation à une dé-

(1) Les centimes additionnels ayant cette affectation sont portés, depuis 1849, à 17 c. 9/10, dont 7 cent. 5/10 pour le fonds commun.

pense qui ne lui paraîtrait pas utile, mais sans pouvoir changer ni modifier le vote, encore moins se substituer au Conseil Général pour inscrire d'offfice, dans la seconde section, une dépense qui n'y aurait pas été portée (L. 10 mai 1838, art. 11 et 18).

Les ressources affectées aux dépenses facultatives se composent :

1° Du produit des centimes additionnels au principal des deux contributions foncière et personnelle et mobilière, qui sont votés par le Conseil Général, dans la limite déterminée par la loi de finances (1) ;

2° Du revenu ou du produit des propriétés du département non affectées à un service départemental : des coupes de bois, par exemple, s'il est propriétaire de forêts, ou des loyers des bâtiments qu'il possède à un titre purement privé.

La loi du 10 mai 1838, art. 17, avait grossi ces ressources d'une portion du fonds commun, dont la quotité devait être déterminée chaque année par la loi de finances et qui devait être distribuée aux départements, à titre de secours, mais seulement après épuisement du *maximum* de leurs centimes facultatifs et des produits énoncés au n° 2. C'était ce qu'on appelait le second fonds commun, remplissant, pour les dépenses facultatives, mais dans des conditions très-limitées, puisqu'il ne s'appliquait qu'aux dépenses de construction des édifices départementaux d'intérêt général et des ouvrages d'art des routes départementales, le même office que le premier fonds commun pour l'ensemble des dépenses ordinaires.

Mais cette ressource extraordinaire a été supprimée dans le budget de 1851 (L. du 29 juillet 1850, art, 10), et dans les budgets suivants, à raison de l'insuffisance toujours croissante des produits affectés à l'acquittement des dépenses ordinaires, insuffisance qui est telle, que la plupart des départements sont obligés de reporter à la seconde section du budget une partie des dépenses ordinaires, qui n'ont pu trouver place dans la première ; ce qui réduit d'autant la somme dont le Conseil Géné-

(1) Le *maximum* en est aujourd'hui fixé à 7 cent. 6/10 ; à 14 cent. pour la Corse.

ral peut disposer pour les dépenses d'utilité départementale laissées à son initiative.

Sous le nom de dépenses *extraordinaires,* la loi comprend certaines dépenses qui sortent du cadre des dépenses périodiques, et qui sont d'une telle importance qu'il est nécessaire de leur affecter un fonds créé spécialement pour elles. Telle serait la construction d'un hôtel de Préfecture, d'une prison, d'une maison d'aliénés, de nouvelles routes départementales, etc. Mais il faut une loi pour autoriser ces dépenses, et qui sanctionne en même temps les voies et moyens proposés par le Conseil Général pour y pourvoir, soit qu'il s'agisse d'emprunt ou de centimes extraordinaires.

Aucune autre dépense ne peut être imputée sur les centimes qui ont une destination spéciale ; et le crédit devrait être annulé ou réduit, si le Conseil Général, revenant sur son vote, ou modifiant la dépense primitive, ne trouvait pas l'entier emploi des fonds.

Enfin, les dépenses *spéciales* comprennent certains services qui sont réglés par des lois particulières, et dotés sur les fonds départementaux : tels l'instruction primaire, les chemins vicinaux, le cadastre.

Instruction primaire. — La loi du 15 mars 1850, sur l'enseignement, impose aux départements, par son art. 40, comme l'avait fait déjà la loi du 28 juin 1833, art. 13, l'obligation de pourvoir, en cas d'insuffisance des fonds des communes, aux dépenses de l'instruction primaire, soit sur leurs ressources ordinaires, soit au moyen d'une imposition spéciale votée par le Conseil Général, ou, à son défaut, établie par un décret, et dont la quotité, déterminée, chaque année, par la loi de finances, ne doit pas excéder deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. L'insuffisance constatée de ce crédit et des ressources communales doit être couverte par une subvention accordée par le Ministre de l'Instruction publique, sur le crédit porté annuellement pour l'enseignement primaire au budget de l'Etat.

Le budget de l'instruction primaire, quoique partie intégrante du budget départemental, est présenté séparément, au lieu de prendre place, comme il serait naturel, à la quatrième section. Je n'en vois pas bien la raison. Ce ne peut être parce que les

dépenses de l'instruction primaire relèvent directement du Ministre de l'Instruction publique, et ne sont point soumises, par conséquent, au contrôle du Ministre de l'Intérieur ; car, dans le budget départemental proprement dit, figurent des dépenses, celles relatives au cadastre, par exemple, qui ont besoin de la sanction du Ministre des Travaux publics ; et il ne peut y avoir plus de difficulté à soumettre le décret réglementaire du budget au contre-seing de trois ministres que de deux (1). Mais l'usage s'est établi ainsi. Au budget du département de la Seine, la quatrième section ne comprend, comme dans les autres budgets départementaux, que les dépenses relatives aux chemins vicinaux ; mais il y est ouvert une cinquième section pour l'instruction primaire, et une sixième pour le cadastre. La spécialité des dépenses, cette première règle de la comptabilité, et qui peut seule en assurer le contrôle, serait tout aussi bien maintenue par la division de la quatrième section en autant de sous-chapitres qu'il y a de services spéciaux, comme il est pratiqué, du reste, pour les autres sections.

Chemins vicinaux. — La loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux, n'a point rendu obligatoire pour les départements, comme l'a fait la loi du 15 mars 1850 pour l'instruction primaire, la subvention départementale à accorder aux communes pour les chemins vicinaux. Mais le service des chemins vicinaux a de tels besoins, et il est d'une telle importance pour la prospérité générale, qu'il n'est pas un département peut-être qui n'y consacre, avec empressement, la totalité des centimes que la loi lui permet de voter annuellement pour cet objet. Voici ce que porte, à cet égard, l'art. 8 de la loi précitée :

« Les chemins vicinaux de grande communication, et, dans des cas extraordinaires, les autres chemins vicinaux pourront recevoir des subventions sur les fonds départementaux. Il sera pourvu à ces subventions au moyen des centimes facultatifs ordinaires du département, et de centimes spéciaux votés annuellement par le Conseil Général... »

(1) C'est, en effet, ce qui résulte de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1838, portant : « Les délibérations du conseil général sont soumises à l'approbation du roi, du ministre *compétent*, ou du préfet, selon les cas déterminés par les lois ou par les règlements d'administration publique.



Chaque année, la loi de finances détermine le nombre de centimes spéciaux qu'il peut être permis au Conseil Général d'affecter au service des chemins vicinaux. Le *maximum* en a été porté à 5, sur les quatre contributions directes, par les lois qui ont réglé successivement le budget de l'Etat. Mais cela n'empêcherait pas le département, qui voudrait hâter la mise en possession du public d'un puissant instrument de travail, source tout à la fois de bien-être et de richesse, de consacrer un plus grand nombre de centimes à la viabilité; seulement, il ne pourrait en faire l'objet que d'un vœu, lequel aurait besoin de la sanction législative. Ainsi vient de faire le département de Maine et Loire autorisé par une loi récente à s'imposer extraordinairement un centime pendant cinq ans, pour ses chemins vicinaux (*Moniteur* du 27 nov. 1854).

Cadastre. — Le cadastre est, en entier, une dépense départementale, et la loi du 31 juillet 1821 y avait affecté un fonds spécial, composé d'abord, en *maximum*, de 3 centimes additionnels au principal de la contribution foncière, mais élevé à cinq centimes du principal de la même contribution par la loi du 2 août 1829. Indépendamment de ces centimes, la même loi de 1821 avait créé un fonds commun de un million, destiné à venir en aide aux départements qui ne trouveraient pas, dans leurs ressources particulières, les moyens de subvenir aux frais du cadastre.

Aujourd'hui, le cadastre est achevé partout, ou bien près de l'être : le budget départemental se trouve ainsi allégé de cette dépense.

Entrons maintenant dans le détail des dépenses que comporte la première section.

Pour maintenir le principe de la spécialité des dépenses, la section se subdivise en autant de sous-chapitres qu'il y a de dépenses de nature diverse (1).

(1) L'expression de *sous-chapitre* est employée pour montrer la corrélation des matières qui y sont énumérées avec celles comprises dans les chapitres correspondants du budget général de l'Etat.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Le sous-chapitre 1er de cette section est intitulé : *Travaux ordinaires des bâtiments.*

Il embrasse, aux termes de l'art. 12 de la loi du 10 mai 1838, les *grosses réparations et l'entretien des édifices et bâtiments départementaux* : ce qui s'applique aux hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures, aux tribunaux, aux casernes de gendarmerie, aux prisons, au local académique, à l'école normale, à l'asile des aliénés, au dépôt de mendicité, etc.

Les départements sont devenus propriétaires des hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures, et, en général, de tous les bâtiments affectés au service administratif ou judiciaire, en vertu de la concession qui leur en a été faite par le décret du 9 avril 1811, mais à la condition d'en supporter les *grosses* et *menues* réparations, qui sont, en effet, une charge de la propriété (1).

Parmi les édifices départementaux ne figurent pas ceux destinés aux Cours impériales : un avis du Conseil d'Etat, du 5 décembre 1838, a décidé qu'ils étaient restés la propriété du domaine. Les dépenses relatives à ces édifices sont, en effet, annuellement inscrites, par la loi de finances, au budget de l'Etat.

Remarquez que, dans la première section, ne doivent entrer que les dépenses de *grosses réparations* ou *d'entretien*. S'il s'agit de constructions neuves, c'est sur les centimes facultatifs que la dépense doit en être imputée.

Par suite, les honoraires de l'architecte doivent suivre la même division, et être placés dans la première ou dans la seconde section, suivant qu'ils s'appliquent à de simples réparations ou à des travaux neufs.

SOUS-CHAPITRE II.

Le sous-chapitre II est relatif aux *contributions dues par les propriétés départementales.*

(1) Les documents administratifs, recueillis en 1839, portaient à 40,883,086 fr. la valeur des propriétés immobilières des départements. Sur cette somme, ils en avaient acquis pour 15,769,780 fr.; le reste provenait du domaine de l'Etat.

Ceci ne s'applique qu'aux propriétés particulières du département ; car le décret du 19 août 1808 exempte de l'impôt tous les bâtiments affectés à un service public.

Cependant, si ces bâtiments, au lieu d'être des édifices départementaux, n'étaient que des maisons particulières prises à loyer, ils ne seraient pas exempts de l'impôt, lequel devrait être acquitté, soit par le département, soit par le propriétaire, suivant les conditions du bail.

Les fonctionnaires publics, logés dans les bâtiments départementaux, acquittent la contribution des portes et fenêtres de leur habitation particulière.

Sous-Chapitre III. — *Loyers des hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures.*

La loi a toujours fait aux départements une obligation de loger les Préfets ; mais, avant la loi du 10 mai 1838, cette obligation ne s'étendait ni aux Sous-Préfets, ni à leurs bureaux. Le département aujourd'hui doit pourvoir au logement des uns et des autres. Cela ne veut pas dire assurément qu'il faudra construire un hôtel pour chaque Sous-Préfecture : les départements restent les maîtres de construire des hôtels de Sous-Préfectures ou de prendre une maison à bail ponr l'installation du Sous-Préfet et de ses bureaux ; chacun, à cet égard, ne prendra conseil que de ses intérêts.

Lorsqu'il y avait une académie par département, c'étaient les départements qui devaient fournir le local pour le service de l'administration académique (L. du 15 mars 1850, art. 13). Aujourd'hui que les circonscriptions académiques sont réduites à seize, cette obligation incombe à la ville chef-lieu. Mais, comme il y a un inspecteur d'académie par département, c'est le département qui doit fournir le local et le mobilier nécessaires à la réunion du Conseil départemental, et les bureaux de l'inspecteur. Et ces dépenses sont déclarées obligatoires ; elles doivent, par conséquent, figurer ici (L. du 14 juin 1854 sur l'instruction publique, art. 10).

Remarquez que l'obligation de fournir un local pour l'installation des bureaux de l'inspecteur ne s'étend pas à l'habitation personnelle de ce dernier. Le département peut trouver bon, sans

doute, de pourvoir également au logement de ce fonctionnaire; mais, s'il le fait, ce sera une concession toute gratuite de sa part.

D'après le règlement d'administration publique, préparé pour l'exécution de la loi, c'est à la Préfecture que doit siéger le Conseil départemental, et là aussi que doivent être les bureaux de l'inspecteur.

Les frais de bureau sont, comme le mobilier du local, à la charge du département. Mais il n'en peut être ainsi du traitement à allouer au commis de l'inspecteur; et le Conseil Général de l'Yonne, dans sa dernière session, a rejeté un crédit de 1,200 fr., proposé par le Préfet pour cet objet, conformément au désir manifesté par M. le Ministre de l'Instruction publique, en se fondant sur ce que la loi n'avait mis à la charge du département que les frais de bureau (art. 10 précité).

Sous-Chapitre IV. — *Mobilier des hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures.*

L'obligation de pourvoir au logement des Préfets et Sous-Préfets entraînait, par voie de conséquence, celle de leur fournir le mobilier nécessaire.

D'après un décret du 25 mars 1811, le mobilier des Préfectures, restreint aux appartements de réception et aux bureaux, devait être, en *maximum,* d'une valeur égale à une année de traitement du Préfet. Mais les exigences toujours croissantes du luxe ont amené, dans ce mobilier, une augmentation considérable, et l'ordonnance du 7 août 1841 a statué que l'ameublement des Préfectures comprendrait, à l'avenir, outre le mobilier des appartements de réception, des salles du Conseil de Préfecture et du Conseil Général, des bureaux de la Préfecture et du cabinet du Préfet, celui d'au moins six chambres de maître, avec leurs accessoires, et de huit chambres de domestiques, en même temps que les objets mobiliers nécessaires au service des cuisines, écuries et remises, et les ustensiles de jardinage.

L'ordonnance abandonne aux Conseils Généraux le soin de déterminer la somme à laquelle devra s'élever, pour chaque hôtel de Préfecture, le taux du mobilier, constitué dans les limites qui précèdent; et ce taux, une fois déterminé, est fixé par un décret impérial.

Le fonds à inscrire, chaque année, au budget, pour l'entretien, ne peut excéder le 20e du taux fixé par le Conseil Général (Circ. du 1er septembre 1825).

La loi du 10 mai 1838 n'avait mis à la charge des départements que le mobilier affecté au service des bureaux de Sous-Préfectures.

Les Chambres avaient craint, en allant plus loin, d'imposer des sacrifices trop lourds aux départements. Mais un décret du 28 mars 1852, prenant en considération la modicité du traitement des Sous-Préfets, a voulu les faire jouir de la même faveur que les Préfets ; et, en conséquence, un décret réglementaire du 8 août suivant a fixé, comme suit, le mobilier à fournir aux Sous-Préfets :

1° Ameublement d'un salon et d'une salle à manger au moins ;

2° Ameublement du cabinet du Sous-Préfet et des bureaux de la Sous-Préfecture ;

3° Ameublement d'au moins trois chambres de maître, avec leurs accessoires, et de trois chambres de domestiques ;

4° Objets nécessaires au service des cuisines, écuries et remises, et ustensiles de jardinage.

Le décret abandonne également à la discrétion des Conseils Généraux la fixation du taux de ce mobilier, ainsi constitué.

Le mobilier destiné au local académique doit pareillement figurer à ce sous-chapitre IV.

Sous-Chapitre V. *Casernement de la Gendarmerie.*

Le casernement de la gendarmerie a été mis à la charge des départements par l'art. 83 de la loi du 28 germinal an VI ; et voici, d'après une circulaire du Ministre de la Guerre, du 11 septembre 1817, le logement auquel chaque officier a droit :

Colonel de gendarmerie : quatre chambres, une de domestique et une cuisine ;

Chef d'escadron : trois chambres, une de domestique et une cuisine ;

Capitaine : trois chambres et un cabinet ;

Trésorier : trois chambres, dont deux à feu, et un cabinet.

Les écuries des casernes doivent être assez spacieuses pour

que les chevaux des officiers de chaque grade, employés à la résidence, puissent y trouver place.

Quand le logement ne peut être fourni en nature, il est dû à l'officier non logé une indemnité, mais seulement sur les fonds du Ministre de la Guerre, et jamais sur les fonds départementaux (Circ. du 2 mars 1818).

Les bâtiments affectés au service de la gendarmerie sont devenus, en 1811, comme les hôtels de Préfectures et de Sous-Préfectures, la propriété des départements. Mais là où le département ne possède pas de caserne, il est obligé de louer une maison particulière avec cette destination.

L'indemnité de literie, qui est accordée, comme prime d'encouragement, aux soldats qui passent de la troupe de ligne dans la gendarmerie, est considérée comme un accessoire du casernement, et, à ce titre, mise au rang des dépenses départementales (Circ. du Ministre de l'Int. de 1832). Cette indemnité est de 60 fr. par homme et payable en deux années.

L'éclairage des casernes et le remplacement des drapeaux sont un autre accessoire du casernement, auquel le département doit également pourvoir.

On contestait, lors de la discussion de la loi du 10 mai 1838, que les dépenses du casernement dussent s'appliquer aux corps extraordinaires de gendarmerie créés dans les départements de l'Ouest, après 1830, non dans un intérêt de localité, mais dans un intérêt politique et général. Mais le Ministre a répondu que la création de ces corps extraordinaires avait eu pour but, non seulement de pourvoir à un intérêt général, mais aussi d'établir une meilleure police locale; qu'ainsi cette gendarmerie étant établie sur le même pied et pour le même objet que la gendarmerie ordinaire, devait être, comme cette dernière, mise à la charge du département.

Sous-Chapitre VI. — *Prisons.*

La dépense des prisons se divise en deux branches : l'une est relative au service de surveillance ou d'*administration*, et l'autre au *régime économique*.

Au service de surveillance appartiennent les salaires des concierges, guichetiers, et autres employés de la prison ; le traite-



ment de l'aumônier, du médecin, de l'instituteur; les frais de greffe; le chauffage et l'éclairage des corps-de-garde, etc.

Au régime économique, le coucher, le vestiaire et la nourriture des détenus; le blanchissage, le chauffage et l'éclairage; les frais d'infirmerie ou d'hôpital, etc.

Les prisons qui sont à la charge des départements sont les maisons d'arrêt, de justice et de correction. Les maisons centrales sont sous l'autorité directe du Ministre de l'Intérieur, et toutes les dépenses en sont inscrites au budget de l'Etat.

Tout condamné à plus d'un an de prison doit subir sa peine dans une maison centrale. Mais il arrive souvent que, faute de place, les condamnés de cette catégorie restent plus ou moins longtemps dans la prison départementale : d'autres fois, ils auront obtenu du Ministre la faveur d'y subir leur peine (1). Dans un cas comme dans l'autre, leur dépense est remboursée par l'Etat au département.

Il en est de même pour les condamnés aux travaux forcés, jusqu'au moment de leur transfèrement. Le décompte s'établit, chaque trimestre, sur un état nominatif dressé par le Préfet de ces divers condamnés.

Les dépôts de sûreté, qui sont tantôt de simples chambres de sûreté annexées à la caserne de gendarmerie, tantôt de véritables prisons établies dans les lieux de passage, pour recevoir temporairement les détenus, pendant leur transfèrement, sont également à la charge des départements. Ces prisons, le plus ordinairement, sont en même temps des maisons de police municipale. On s'est demandé, alors, si la dépense, à ce dernier titre, ne devait pas rester une dépense communale, ou au moins être partagée entre la commune et le département. Le Ministre s'était prononcé dans ce dernier sens, en 1833, et cette décision avait au moins pour elle l'équité. Mais, depuis, on a considéré qu'au point de vue du droit, la loi ne faisant aucune obligation aux communes d'entretenir une maison de police municipale, et mettant, au contraire, la dépense des dépôts de sûreté à la charge

(1) Le plus souvent cette faveur n'est accordée au condamné qu'à la charge de pourvoir lui-même à tous ses besoins, afin de rendre indemnes l'Etat et le département.

des départements, la commune ne pouvait être forcée de contribuer à cette dépense, si elle ne voulait pas user du dépôt, sauf à elle à pourvoir autrement, et comme elle aviserait, à l'incarcération des individus condamnés à la prison, soit pour contravention de police, soit pour infraction à la loi sur la garde nationale.

Sous-Chapitre VII. — *Cours et Tribunaux.*

Sous plusieurs articles, ce sous-chapitre embrasse le loyer des bâtiments et les réparations locatives; l'achat ou l'entretien du mobilier; les menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux, et les menues dépenses des justices de paix.

Le mot *cours* a ici un sens restreint; il ne s'applique qu'aux cours d'assises : les cours impériales et les dépenses qui s'y réfèrent sont restées au budget de l'Etat (Circ. du 10 août 1839).

Le département, lorsqu'il ne possède pas tous les bâtiments nécessaires au service judiciaire mis à sa charge, doit y pourvoir par des locations.

Le service judiciaire départemental comprend les cours d'assises, les tribunaux civils et de commerce, les tribunaux de police correctionnelle et les justices de paix.

Les bâtiments, à l'exception des prétoires des justices de paix, doivent être garnis, aux frais du département, du mobilier nécessaire à leur appropriation : ainsi, les salles d'audience et chambres du conseil, les cabinets des présidents et des juges d'instruction, les salles affectées aux témoins, le parquet, le greffe, etc.

Ici il n'y a ni *maximum* ni *minimum;* on ne consulte que les besoins du service.

Le mobilier des justices de paix est une charge communale. L'art. 30, n° 10, de la loi du 18 juillet 1837 classe cette dépense, comme celle relative au local lui-même, parmi les dépenses obligatoires de la commune chef-lieu du canton.

Mais c'est le département qui doit pourvoir aux menues dépenses de la justice de paix, comme à celles des tribunaux et des parquets.

Il y a seulement à observer, en ce qui concerne les menues dépenses des tribunaux et des justices de paix et les frais de parquet, que le crédit à proposer au Conseil Général doit être

conforme aux fixations arrêtées par le Ministre de la Justice, et que, lorsque des augmentations sont proposées, leur opportunité doit, avant tout, être appréciée par ce ministre, sous la surveillance duquel est placée l'administration des corps judiciaires.

Ces menues dépenses s'appliquent au chauffage, à l'éclairage, aux gages des concierges et des garçons de service, aux impressions, fournitures de bureaux, etc.

Les frais de parquet sont ceux des procureurs impériaux.

Une circulaire ministérielle de 1832 déclare néanmoins que, lorsque les Conseils Généraux jugent convenable de voter, sur les ressources ordinaires du budget, des allocations pour les frais de parquet des justices de paix, le Ministre est disposé à approuver ces votes. Mais je doute qu'aujourd'hui, où il y a un commissaire de police attaché à la plupart des chefs-lieux de canton (Décr. du 17 janvier 1853), aucun Conseil Général voulût entrer dans cette voie, en présence de l'insuffisance toujours plus grande des centimes ordinaires ; d'autant que la loi du 18 juillet 1837 (art. 30, n° 8) accorde des frais de bureau au commissaire de police sur le budget municipal.

Sous-Chapitre VIII.

Le sous-chapitre VIII est relatif à la dépense *d'éclairage et de chauffage du corps-de-garde de la Préfecture*. Il faut ajouter, avec la loi, ou des autres *établissements départementaux*.

Sous-Chapitre IX. — *Entretien des Routes départementales*.

La construction de ces routes se fait au moyen de centimes facultatifs ou de centimes extraordinaires ; mais l'entretien, dès qu'elles sont achevées, passe à la section des dépenses obligatoires. C'est un fonds, une propriété, que le département ne doit pas laisser périr.

Si une route, classée d'abord comme route départementale, a perdu de son importance, rien ne s'oppose assurément à ce qu'elle soit déclassée et rejetée au rang des chemins vicinaux de grande communication, ou même des chemins vicinaux ordinaires. Il n'y a là de droit acquis pour personne, et c'est un moyen très-

licite d'alléger le budget départemental (1). Elle devrait même être entièrement supprimée, et le terrain restitué à l'agriculture, si elle était rendue complétement inutile par d'autres voies de communication.

Le rayonnement des chemins de fer sur toute la surface du territoire appelle, dans beaucoup de départements, une révision du tableau des routes départementales, soit pour déclasser celles dont la fréquentation n'est plus aussi grande, soit pour élever au rang des routes départementales les chemins vicinaux qui sont devenus des voies de communication de premier ordre.

Les routes départementales, sous l'autorité du Préfet et le contrôle du Conseil Général, font partie du service des ponts et chaussées, quoique l'Etat ne concoure ni à leur confection, ni à leur entretien. Il est alloué aux ingénieurs, pour ce service, des indemnités proportionnelles de 4 pour 0/0 sur les premiers 40,000 fr. dépensés (soit en travaux neufs, soit pour l'entretien), et de 6 pour 0/0 sur le surplus, indépendamment des traitements affectés aux conducteurs et piqueurs. Ces dépenses, avec un article pour *dépenses diverses,* sont inscrites au sous-chapitre IX.

Le département de l'Yonne possède 26 routes départementales, d'une longueur totale, lorsqu'elles seront achevées, de 823,244 mètres.

Le mode aujourd'hui suivi pour l'entretien des routes départementales tient tout à la fois de l'entreprise et de la régie : la fourniture des matériaux est donnée à l'entreprise, et l'emploi s'en fait par des cantonniers payés à l'année.

Le Conseil Général de l'Yonne avait demandé qu'on essayât, sur plusieurs routes, de l'entretien à forfait, déjà pratiqué en 1811, afin de le comparer avec le mode actuel ; mais le Ministre des Travaux publics (en 1851) a décidément refusé, après l'avoir permis, d'autoriser une nouvelle expérience à cet égard.

(1) L'art. 13 du décret du 16 décembre 1811 portait : « Dans leur session de 1812, les conseils généraux indiqueront celles des routes départementales, désignées en l'art. 3 (les routes impériales de 3e classe), qu'ils jugeront devoir être supprimées ou rangées dans la classe des chemins vicinaux, ou ceux des chemins vicinaux qu'ils jugeraient devoir être élevés au rang des routes départementales. »

Pourquoi ne pourrait-on faire aujourd'hui ce qu'on a fait alors ?

Sous-Chapitre X. — *Enfants trouvés et abandonnés; Orphelins pauvres.*

La dépense des enfants trouvés et abandonnés et des orphelins pauvres se partage entre les hospices, les communes et le département.

Tous les hospices du département n'y concourent pas, mais ceux-là seulement qu'a désignés un règlement d'administration publique, fait pour l'exécution du décret du 19 janvier 1811, qui forme encore aujourd'hui la base de la législation sur les enfants trouvés. D'après l'art. 4 de ce décret, il y a un hospice, au plus, dans chaque arrondissement, pour recevoir les enfants trouvés.

Avant 1789, la charge des enfants trouvés incombait, dans certaines provinces, aux seigneurs, dans d'autres, aux communautés d'habitants. Il avait aussi été créé, dans quelques villes, à Paris notamment, des établissements spéciaux pour recueillir ces enfants.

Après la suppression du régime féodal, la dépense des enfants trouvés fut mise au compte de l'Etat par un décret du 29 novembre 1790. Maintenue au rang des dépenses générales par la loi du 11 frimaire an vii, elle fut classée parmi les dépenses variables des départements par l'arrêté du Gouvernement du 25 vendémiaire an x.

En quoi consiste la dépense relative aux enfants trouvés, et quelle est aujourd'hui la part du département, des hospices, des communes, dans cette dépense? Voilà ce qu'il nous faut expliquer.

Le nouveau-né, déposé à l'hospice, doit être mis en nourrice ou en sevrage aussitôt que faire se peut. Il y reste jusqu'à l'âge de six ans. A six ans, il est mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. Le prix de la pension décroît, chaque année, jusqu'à l'âge de douze ans. A douze ans, il cesse d'être à la charge du département : il est mis, alors, en apprentissage par la commission administrative de l'hospice sous la tutelle de laquelle il se trouve, et reçoit du maître ou patron chez lequel il est placé, en compensation de ses services gratuits jusqu'à un âge convenu, la nourriture, l'entretien et le logement. A l'égard de ceux qu'on ne peut trouver à placer au dehors, comme les estropiés, les infirmes, ils restent à la charge de l'hospice, où sont établis des

ateliers pour les occuper (Décr. du 19 janvier 1811, art. 15 et suiv.).

Le départ de la dépense des enfants trouvés se fait ainsi :

Les hospices demeurent chargés de la fourniture des layettes et de toutes les dépenses intérieures relatives à la nourriture et à l'éducation des enfants ; le département (avec le concours, s'il y a lieu, des hospices ou des communes) du paiement des mois de nourrice et de la pension (art. 11 et 12 du décret). (1)

Les communes, d'après l'art. 12, ne doivent leur concours qu'en cas d'insuffisance des fonds départementaux affectés à cette dépense; mais, depuis longtemps, cette insuffisance existe et oblige les départements à recourir aux contingents communaux.

Dans quelle proportion les communes doivent-elles supporter la dépense des enfants trouvés, et comment se détermine cette proportion ? C'est ce que le décret n'a pas réglé. Mais il y a été pourvu par les lois postérieures et par les instructions. D'après l'art. 25 de la loi de finances du 17 juillet 1819, le concours des communes s'établit, soit au moyen d'un prélèvement proportionnel à leurs revenus, soit au moyen d'une répartition proposée par le Conseil Général, sur l'avis du Préfet, et approuvée par le Ministre compétent.

Si le Conseil adopte le mode du prélèvement, il désigne les communes qui devront y concourir et celles qui en seront dispensées, et détermine, parmi les premières, la somme à fournir par chacune d'elles, eu égard à leurs facultés respectives.

S'il veut procéder par répartition, toutes les communes y sont indistinctement appelées; mais, comme elles ne sont pas toutes

(1) L'arrêté du Directoire du 30 vent. an v, dont les dispositions principales ont passé dans le décret du 19 janv. 1811, statue, art. 8, que les nourrices, dont les bons soins pour les enfants auront été constatés, recevront, outre le prix des mois de nourrice, une indemnité de 18 fr., payable de trois en trois mois, pour les neuf premiers mois de la vie des enfants; et que ceux qui auront conservé des enfants jusqu'à l'âge de douze ans, en les préservant, jusqu'à cet âge, de tous accidents provenant du défaut de soins, recevront, à cette époque, une autre indemnité de 50 fr. — La même indemnité est accordée aux cultivateurs, artisans ou manufacturiers, chez lesquels sont placés des enfants âgés de douze ans, et qui se chargent de leur apprendre un métier, pour la vêture de ces enfants (art. 15). Ces dispositions continuent d'être appliquées, quoiqu'elles ne soient pas reproduites dans le décret de 1811.

également riches, le mode de répartition qui paraît le plus équitable est de les imposer proportionnellement au montant de leurs contributions directes.

La portion contributive des communes ne doit pas excéder le cinquième de la dépense (Circ. du Ministre de l'Intérieur du 21 août 1839).

Les ressources, mises à la disposition des départements pour le service des enfants trouvés, consistent :

1° Dans le prélèvement, sur les centimes généraux affectés aux dépenses obligatoires, d'une somme de quatre millions (1), répartie, chaque année, entre tous les départements par le Ministre de l'Intérieur, eu égard au nombre d'enfants que possède chacun d'eux et à la dépense de l'exercice précédent ;

2° Dans le produit des amendes et confiscations affectées par les lois et les ordonnances à cette nature de dépense (le quart des amendes de simple police et le tiers des amendes de police correctionnelle). (L. 25 juillet 1791, art. 70 ; Arrêté des Cons. du 25 flor. an VIII ; L. du 28 vent. an IX sur les Bourses de commerce ; Instr. du Ministre de l'Int. du 15 mess. an VIII).

Le produit des amendes, de même que les contingents fournis par les communes et les hospices, ne figurent aux budgets départementaux ni en recette, ni en dépense : ils n'y sont portés que comme renseignement et pour mémoire (Instr. de 1832 sur les budgets et la comptabilité des départements). D'où vient cela ? Puisque ce sont des fonds départementaux, affectés à des dépenses départementales, il n'y a aucune raison, semble-t-il, de les soustraire au contrôle du Conseil Général.

(1) C'était la somme inscrite dans le décret du 19 janv. 1811 (art. 12), et elle n'a pas été augmentée depuis. Cependant le nombre des enfants trouvés s'est singulièrement accru. En 1809, il n'était, suivant M. B. de Châteauneuf, que de 84,500, tandisque, d'après les tableaux publiés par le Gouvernement, il était de 116,452, au 1er janvier 1824, et de 129,629 au 31 déc. 1833 (Rech. sur les enfants trouvés, par l'abbé Gaillard ; Paris, 1837). Je n'ai point à examiner ici si l'accroissement constaté tient moins à un plus grand nombre d'admissions annuelles qu'à la diminution de la mortalité parmi ces enfants, question que discute, avec une rare sagacité, M. l'abbé Gaillard, dans son livre plein de savantes recherches et de documents précieux ; c'est un détail complétement indifférent dans une question de budget.

La dépense des enfants trouvés est devenue une charge véritablement écrasante pour les départements, et ne justifie que trop les doléances que faisait entendre M. Necker, en 1784, quand il disait « que l'abus grossissait de plus en plus, et que ses progrès embarrasseraient, un jour, le Gouvernement (1). » On a recouru à divers palliatifs pour diminuer le mal; on a essayé du déplacement des enfants; on a supprimé des tours; on en a surveillé d'autres; on donne des secours aux filles-mères qui consentent à garder leurs enfants; mais on s'applaudit trop tôt peut-être des résultats obtenus. La question des enfants trouvés n'est pas seulement une question de budget; c'est une question complexe, dans laquelle l'intérêt financier doit se concilier avec les exigences de la morale et les droits de l'humanité.

De louables efforts sont tentés pour arracher ces malheureux enfants à la triste condition qui leur est faite par la législation de 1811. On a créé pour eux des colonies agricoles, des orphelinats (2), où, avec l'éducation professionnelle, ils reçoivent l'instruction morale et religieuse qu'ils ne trouvent pas chez les cultivateurs ou les artisans auprès desquels ils sont placés, et dont l'absence complète les livre, sans défense, à toutes les tentations du vice ou de la misère. La question des enfants trouvés vient d'être remise à l'étude : la matière est digne des méditations des économistes et des hommes d'Etat.

SOUS-CHAPITRE XI. — *Aliénés.*

C'est seulement à partir de 1837 que la dépense des aliénés indigents a été mise par la loi au rang des dépenses départementales. Jusque-là elle avait été considérée, tantôt comme une charge du département, tantôt comme une charge des hospices ou de la commune du domicile de l'aliéné. Plus anciennement, on ne prenait aucun soin de ces malheureux, qui restaient abandonnés

(1) La dépense des enfants trouvés, dans le département de l'Yonne, y compris l'inspection et le service médical, s'élève à 68,000 fr., dont 14,000 pour les communes, et le surplus (54,000 fr.) pour le département (Comptes de 1853).

(2) MM. les abbés Grapinet et Vaudois ont fondé à Sens, pour les enfants trouvés, un Orphelinat, dans lequel ils reçoivent déjà 50 garçons et 25 filles, à de bonnes conditions pour le département.

à la charité publique; et on s'était borné à des mesures de police contre les aliénés dangereux, qu'on enfermait dans les prisons afin de les mettre dans l'impossibilité de nuire, mais sans qu'on s'occupât d'apporter aucun soulagement à leur état. Les maisons de Charenton et de Bicêtre ne recevaient que les aliénés de Paris et des pays circonvoisins; elles ne pouvaient évidemment suffire aux aliénés de toute la France.

La loi du 30 juin 1838 a heureusement fait cesser cet état de choses. Son caractère est ainsi résumé par le rapporteur, M. Vivien : « C'est une loi de police et de sûreté à l'égard de tous les citoyens; une loi de bienfaisance et de tutelle à l'égard des aliénés; une loi de charité publique à l'égard de ceux de ces infortunés que leur position et celle de leur famille laisseraient sans ressources. »

La loi de 1838 n'a été que le développement et la mise à exécution du principe posé par l'art. 6 de la loi de finances du 18 juillet 1836, en ces termes : « Sont assimilées aux dépenses variables (ordinaires) départementales, réglées par la loi du 31 juillet 1821, les dépenses pour les aliénés indigents, sans préjudice du concours de la commune du domicile de l'aliéné, conformément à la base proposée par le Conseil Général, sur l'avis du Préfet, et approuvée par le ministre de l'intérieur; sans préjudice également, s'il y a lieu, du concours des hospices. »

Aujourd'hui, et en vertu de l'art. 1er de la loi précitée de 1838, chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et à soigner ses aliénés, ou de traiter, à cet effet, avec un autre établissement public ou privé.

Les établissements publics d'aliénés sont placés sous la direction, et les établissements privés sous la surveillance de l'autorité publique. (Art. 2 et 3).

Nul ne peut diriger, ni former un établissement privé, consacré aux aliénés, sans l'autorisation du Gouvernement. Si l'établissement admet d'autres malades que les aliénés, ceux-ci doivent être placés dans un local entièrement séparé (art. 5).

Les règlements intérieurs des établissements publics, consacrés, en tout ou en partie, au service des aliénés, sont, dans les dispositions relatives à ce service, soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur (art. 7).

Toutes ces prescriptions de la loi témoignent de la sollicitude du Gouvernement pour cette catégorie d'infortunés, autrefois si délaissés.

La dépense des aliénés étant devenue, pour les départements, une charge nouvelle, et une charge fort lourde, il est important de se faire une idée nette de leurs obligations, sous ce rapport.

Il y a deux classes d'aliénés : les aliénés dangereux et les aliénés non dangereux. Il y a ensuite les aliénés indigents et ceux qui ne le sont pas.

Pour les premiers, les aliénés dangereux, leur séquestration est une mesure de police ; et, lorsqu'elle n'est pas provoquée par la famille, elle doit être ordonnée d'office par les Préfets (loi du 30 juin 1838, art. 18). Lors donc que, pour les aliénés de cette classe, les familles n'auront pas demandé leur admission dans un établissement privé, ils seront conduits dans l'établissement appartenant au département, ou dans celui avec lequel le département aura traité (art. 25).

Pour les aliénés non dangereux, leur placement dans l'établissement ne peut jamais être que volontaire.

Mais on comprend que, de la part des familles, et surtout des familles tout-à-fait indigentes, il y aura toujours un grand empressement à se débarrasser d'un aliéné pour en rejeter la charge sur le département. Y a-t-il obligation, obligation étroite, je veux dire, pour le département, de prendre à sa charge tous les aliénés indigents, mais non dangereux ? Bien certainement non, et cette solution découle des termes mêmes du 2e alinéa de l'art. 25, ainsi conçu :

» Les aliénés, dont l'état mental ne compromettrait point l'ordre public ou la sûreté des personnes, y sont également admis (dans l'établissement), *dans les formes, dans les circonstances et aux conditions* qui seront réglées par le Conseil Général, sur la proposition du Préfet, et approuvées par le Ministre. »

Il est assurément dans le désir et dans l'esprit de la loi, qui, comme le disait M. Vivien, dans les paroles citées plus haut, n'est pas seulement une loi de police, mais une loi de bienfaisance et de charité, que les aliénés indigents, même non dangereux, soient recueillis, en aussi grand nombre que possible, dans l'asile, pour y recevoir les soins qu'exige leur état ; mais

le nombre de ces insensés, de ces idiots, de ces épileptiques, qu'on voit errer dans les campagnes ou dans les villes, objet tout à la fois de dérision et de pitié, est considérable, et le législateur eût craint d'écraser les départements, si obérés déjà, sous le fardeau, en exigeant que les portes de l'asile fussent gratuitement ouvertes à tous les aliénés indigents, sans distinction. Il s'en est reposé, et avec raison, sur l'humanité des Conseils Généraux, pour faire, sur ce point, tout ce qui serait possible, et voilà pourquoi il a dit que les aliénés non dangereux seraient admis dans l'établissement, *dans les circonstances et aux conditions* réglées par le Conseil Général, sur la proposition du Préfet, et avec l'approbation du Ministre.

Que doit donc faire le Conseil Général ? Déterminer, d'après ses ressources et le nombre des aliénés dangereux qu'il est obligé d'entretenir à l'asile, la quantité de places gratuites qu'il peut mettre à la disposition des familles pour les aliénés indigents non dangereux. Le Conseil Général de l'Yonne, depuis 1845, a fixé au dixième de la population totale de l'asile le chiffre des admissibles de cette catégorie.

La dépense des aliénés admis à l'asile, sans distinction des aliénés dangereux ou non dangereux, est, en totalité ou en partie, à la charge de la famille, quand la famille a des ressources; et ce n'est qu'à défaut, ou en cas d'insuffisance des ressources de la famille, qu'il doit être pourvu à la dépense sur les centimes ordinaires du département. Les communes doivent également y contribuer, comme je l'indiquerai tout-à-l'heure (L. du 30 juin 1838, art. 27 et 28).

Cette dépense comprend les frais de transport de l'aliéné et son séjour à l'établissement. Les premiers sont arrêtés par le Préfet, sur les mémoires des agents qui ont opéré le transport, et les autres, d'après un tarif, également arrêté par le Préfet, et qui règle le prix de la journée de séjour. Ce prix se détermine par le montant de la dépense totale du département, comprenant l'intérêt des capitaux engagés dans la construction de l'asile, les frais généraux d'administration et la dépense individuelle de chaque aliéné, divisé par le nombre des aliénés entretenus dans l'établissement. Quand le département ne possède pas d'asile, la dépense est réglée conformément au traité passé par le département avec l'établissement qui reçoit les aliénés (*Ib.* art. 26).

Les établissements d'aliénés ne sont pas des maisons de refuge, mais des maisons de traitement des affections mentales, où ce qu'on doit se proposer, avant tout, c'est la guérison des malades. Il y a donc des conditions d'éducation, de position sociale, de fortune, auxquelles il est convenable de satisfaire. Je ne crois pas, pourtant, qu'il en résulte, ainsi que l'exprimait M. le Préfet Haussmann, dans son rapport de 1851 (1), comme argument à l'appui de sa proposition d'ajouter aux bâtiments hospitaliers de l'asile d'Auxerre des constructions particulières pour les pensionnaires, une obligation, pour le département, d'offrir aux familles aisées, pour leurs aliénés, des conditions meilleures que celles qui sont faites aux autres aliénés, sauf à leur en faire payer le prix; d'établir, ainsi, plusieurs classes de pensionnaires, dont le taux de la pension s'élèverait en proportion de la dépense que ce traitement privilégié occasionnerait au département. Non, certes! telles n'ont pu être les exigences de la loi. Sa sollicitude s'est étendue, sans doute, à tous les malheureux qui sont privés de raison, riches ou indigents; à ceux-là particulièrement dont l'existence au milieu de la société serait un danger pour elle; mais elle n'a pas voulu, ni pu vouloir que l'un fût en droit d'exiger ce qu'il serait loisible de refuser à l'autre. Quand la charité publique a créé les hôpitaux, elle n'a fait acception ni de la qualité, ni du rang, ni des habitudes contractées; elle a appelé tous les êtres souffrants au même titre; elle leur a offert à tous les mêmes soins et le même lit. Disons plus : toutes les distinctions sociales qu'on invoque vont directement contre l'esprit de nos institutions; et, n'était cette raison d'ordre public, qui impose au Gouvernement le devoir de veiller à la séquestration des aliénés dangereux, on comprendrait peu l'obligation faite aux départements de fonder des asiles pour les aliénés, et d'y avoir d'autres pensionnaires que les aliénés indigents. Les établissements privés manquent-ils, en effet, à ceux qui possèdent la fortune, et, par elle, les moyens de soulager, autant du moins que l'état de nos connaissances le permet, la plus grande des misères humaines? Et, s'il y a, sur ce point, des exagérations, des exigences, dont les familles

(1) Procès-verbal de la session de 1851, p. 215.

soient victimes, le législateur eût-il pu sensément y puiser une raison de déplacer le fardeau pour l'imposer au département ?

Que si l'on se place à un point de vue plus vrai, l'intérêt, bien entendu, du département à établir plusieurs catégories de pensionnaires, de façon à trouver dans le taux, graduellement élevé, de la pension, un prix suffisamment rémunérateur pour l'indemniser d'une partie des sacrifices qu'il supporte pour ses aliénés indigents, rien de mieux alors; et la question change de face dès qu'on n'invoque plus le droit, mais les convenances; qu'il ne s'agit plus d'obligation, mais d'avantage à recueillir, de calcul même, quoique je n'aime pas ce mot, appliqué à une œuvre d'où toute idée de calcul devrait être bannie. Du reste, même dans ce cas, il y a, me semble-t-il, une certaine mesure à garder, et l'on doit craindre de manquer le but en le dépassant. Le département, qui, dans une pensée de spéculation, exagérerait la dépense, et étendrait, outre mesure, les constructions, dans l'attente de pensionnaires pour remplir les vides, pourrait bien éprouver quelque mécompte (1).

J'ai dit que les communes devaient concourir, avec le département, à la dépense des aliénés. La loi n'a pas déterminé dans quelle proportion; comme pour les enfants trouvés, elle abandonne aux Conseils Généraux le soin d'établir les bases de ce concours, sur l'avis du Préfet, en réservant l'approbation du Gouvernement (L. du 30 juin 1838, art. 28).

Mais, contrairement à ce qui a lieu pour les enfants trouvés, toutes les communes ne sont pas appelées à contribuer à cette charge, mais seulement la commune du domicile de l'aliéné (même article). Et cela est juste. La chose est impraticable pour les enfants trouvés, puisque l'on ignore, ou que l'on doit ignorer leur lieu de naissance.

(1) L'asile d'Auxerre, lorsqu'il sera achevé (et il est tout près de l'être), pourra recevoir un grand nombre de pensionnaires, depuis 600 fr. jusqu'à 2,400 fr. : il satisfera donc, de la manière la plus large, aux besoins et aux vœux des familles.

Cet établissement est, au témoignage des hommes les plus compétents, un des plus complets et des plus beaux que possède la France en ce genre.

La loi parle aussi du concours des hospices, mais seulement eu égard au nombre des aliénés dont le traitement ou l'entretien était à leur charge, et qui seraient placés à l'asile départemental (même article). La circulaire du Ministre de l'intérieur, du 28 juillet 1838, explique « que l'indemnité à payer, dans ce cas, par les hospices, sera facile à déterminer, en relevant, d'après les comptes de ces établissements la portion de dépense qu'ils ont supportée jusqu'à ce moment, soit en vertu du titre de leur fondation, soit par la volonté spéciale de donateurs, soit par la suite d'un usage constant et reconnu ; et que, en cas de contestation, le Conseil de préfecture statuera. »

Mais quelle règle à suivre pour fixer la part contributive de la commune ? Ici tout est laissé à l'arbitraire du Conseil Général. Seulement, dit encore la circulaire précitée, « le concours de la commune du domicile de l'aliéné doit s'entendre dans le sens d'une subvention déterminée d'après des bases équitables, et non pas de manière à laisser la dépense tout entière à la charge de la caisse municipale...... » Il est même réservé au Préfet de dispenser du concours, en tout ou en partie, les communes qu'il désignera, c'est-à-dire celles qui sont véritablement trop pauvres pour qu'on puisse leur imposer la totalité, ou même une portion quelconque de la dépense mise à leur charge. (Déc. du ministre inscrite en marge du règlement du budget).

Le Conseil Général de l'Yonne, dans sa session de 1838, avait proposé de fixer la part contributive de la commune à la moitié du prix de la pension de l'aliéné indigent, réglé à 1 fr. par jour, soit 365 fr. par an ; sauf à venir en aide aux communes qui ne pourraient payer leur quote-part, au moyen d'un fonds de secours inscrit au budget départemental.

Mais, en 1840, d'autres bases, plus favorables aux communes, furent adoptées. On divisa les communes en cinq classes : celles ayant 100,000 fr., ou plus, de revenu (et il n'y en a que deux dans le département, Auxerre et Sens) devaient contribuer pour un 1/3, ou 33/100 ; — celles ayant 50,000 fr. et plus, pour 1/4 ou 25/100 ; — celles ayant 20,000 fr. et plus, pour un 1/5 ou 20/100 ; — celles ayant 5,000 et plus, pour un 1/6 ou 17/100 ; — et celles ayant moins de 5,000 fr., pour 1/7 ou 14/100.

Cette répartition, susceptible de varier chaque année, a été maintenue depuis 1840. On a seulement, en ce qui concerne les

placements volontaires, c'est-à-dire le placement à l'asile des aliénés non dangereux, augmenté la contribution des communes, afin d'atténuer, pour le département, cette charge toute volontaire de sa part, et aussi pour rendre moins fréquentes les demandes d'admission de ce genre. Pour cette catégorie d'aliénés, le concours des communes est fixé : pour la 1re classe, à 50/100 ; — pour la 2e, à 37/100 ; — pour la 3e, à 30/100 ; — pour la 4e, à 25/100 ; — et pour la 5e, à 20/100.

Malgré l'obligation imposée aux familles d'acquitter, en tout ou en partie, suivant l'étendue de leurs facultés, la dépense des aliénés; malgré la participation des communes à cette dépense, le service des aliénés coûte annuellement au département de l'Yonne au-delà de 50,000 fr. (1). Que serait-ce, si l'administration n'apportait pas une viligance extrême à empêcher des admissions trop faciles, soit d'aliénés, dont on n'aurait pas suffisamment vérifié le domicile d'origine, soit de malades qui n'auraient aucun titre pour être entretenus dans l'asile ? M. le Préfet Hausmann, dans son rapport, déjà cité, de 1851, avait signalé, sur ce point, au Conseil Général, des abus qui, pour avoir leur source dans un sentiment louable de commisération pour une grande infortune, n'en étaient pas moins une cause de dommage et un danger inquiétant pour les finances du département. « Un asile d'aliénés, comme le dit très-bien M. Hausmann, n'est pas un hospice, mais un hôpital ; on ne doit pas y entrer pour y demeurer à toujours, mais pour y être guéri..... A part donc le cas d'aliénation dangereuse, on ne saurait justifier la présence d'un aliéné incurable dans un asile dont les places sont comptées et suffisent à peine pour recevoir les malades, susceptibles de guérison, auxquels il est destiné. »

J'ai déjà dit et prouvé que la loi n'exigeait pas le placement à l'asile des aliénés indigents non dangereux, lesquels doivent rester à la charge des communes ; et si le département, pour venir en aide à celles-ci, consent à en admettre un certain nombre,

(1) Le crédit, inscrit au budget de 1855, est de 63,555 fr., à cause du haut prix des denrées alimentaires ; mais il y a lieu d'espérer que cette surcharge ne sera que temporaire.

ce ne peut être qu'à la condition qu'on se renfermera dans les limites qu'il a prescrites.

SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*

L'art. 25 de la loi du 10 mai 1838, afin d'appeler sur le bon emploi des recettes et la justification des dépenses départementales, l'utile contrôle de la publicité, a voulu que les budgets et les comptes du département fussent rendus publics par la voie de l'impression. La dépense, par suite, a dû prendre rang parmi les dépenses ordinaires.

Mais il n'en est pas de même des frais d'impression des procès-verbaux du Conseil Général. Quoique la publication des procès-verbaux des Conseils Généraux soit aujourd'hui passée en usage, comme cette publication n'est pas d'obligation, mais de pure faculté (art. 26), la dépense n'en doit figurer qu'à la seconde section.

L'art. 12, n°s 13 et 14, mettait au nombre des dépenses ordinaires des départements « les frais d'impression et la publication des listes électorales et du jury, et les frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des députés, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement. » La loi du 7 août 1850 en a *provisoirement* retranché les frais de tenue des assemblées électorales, qu'elle met à la charge des communes où se fera l'élection, et n'a laissé au compte des départements que les frais d'impression et de publication des listes d'électeurs pour les juges des tribunaux de commerce; les frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury, et ceux des cartes d'électeurs.

SOUS-CHAPITRE XIII. — *Archives départementales.*

Ce sous-chapitre, qui comprend le traitement de l'archiviste et de menues dépenses de tablettes et de cartons, se grossit parfois de *frais extraordinaires pour achat d'anciens documents.* Car on ne réunit pas seulement, aux archives, les actes de l'administration; on y rassemble et l'on y conserve, avec soin, tous les titres, toutes les pièces qui peuvent jeter quelque lumière sur

le passé, et que le goût des études historiques fait aujourd'hui rechercher avec avidité. Sous l'habile direction de M. Quantin, nos archives s'enrichissent, tous les jours, de documents de ce genre.

SOUS-CHAPITRE XIV. — *Dépenses diverses ordinaires.*

Sous ce titre, sont réunis plusieurs numéros de l'art. 12 de la loi du 10 mai 1838 : ainsi les frais de translation des détenus, des vagabonds et des forçats libérés (n° 7) ; — les frais de route accordés aux voyageurs indigents (n° 12) ; — la portion à la charge du département dans les frais des tables décennales de l'état civil (n° 16) ; — les frais relatifs aux mesures qui ont pour objet d'arrêter le cours des épidémies et des épizooties (n° 17) ; — les primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles (n° 18).

Frais de translation des détenus etc.; secours de route aux voyageurs indigents.

Les frais de translation ne s'appliquent proprement qu'aux détenus, condamnés ou non, appartenant au département, qui sont transférés d'une prison dans une autre. Quant aux vagabonds et aux condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales, placés le plus souvent sous la surveillance de la haute police, ce sont des secours de route qui leur sont accordés pour se rendre à leur destination. Il leur est alloué, comme aux voyageurs indigents, 15 centimes par cinq kilomètres. On leur octroie exceptionnellement la voiture, quand ils sont dans l'impossibilité de marcher.

La commission de la chambre des députés avait proposé de supprimer le n° 7 et de transporter au budget du ministère de l'intérieur la dépense relative aux vagabonds et aux forçats libérés, qui lui paraissait regarder spécialement la police générale de l'État, en faisant rentrer dans les dépenses ordinaires des prisons départementales, énoncées au n° 6, les frais de translation des détenus. Mais le Ministre de l'intérieur s'opposa à

la suppression, en faisant remarquer que les frais de translation des détenus, des vagabonds et des forçats libérés avaient été mis à la charge des départements, dans une pensée de décentralisation; que l'attribution de cette dépense, dont les détails sont multipliés, au budget de l'Etat, aurait un double inconvénient : le premier, de faire ordonnancer la dépense par le Ministre, tandisque, dans l'état de la législation, il suffit qu'elle soit mandatée par le Préfet; le second, de rendre, dans les départements, le vagabondage moins surveillé, parce que les Préfets, affranchis du contrôle des Conseils Généraux, se montreraient d'autant plus faciles à délivrer des passeports, avec secours de route, aux voyageurs indigents. Ces raisons, qui, comme on le voit, ne s'appliquaient pas restrictivement aux libérés, prévalurent.

Le décret du 30 mai 1790, qui accordait trois sous par lieue à tout individu indigent, porteur d'un passeport et retournant dans sa commune (art. 7), a été, dans la pratique, un peu forcé dans son application. Les mots, *retournant dans sa commune*, ne sont pas pris à la lettre; aussi voit-on une foule de fainéants, véritables vagabonds, errer sans cesse d'un pays à l'autre, sous prétexte de chercher de l'ouvrage, trouvant commode et doux de faire payer aux départements les frais de leurs pérégrinations sans fin. Ce sont les municipalités qui concèdent le secours de route aux voyageurs indigents, et elles y regardent d'autant moins qu'elles savent qu'elles seront remboursées de ces avances au moyen de mandats délivrés par les Préfets sur les fonds départementaux. (Déc. du 28 févr. 1810.) L'abus est grand à cet égard, et la plaie s'étend ou se circonscrit suivant le degré de sévérité qu'apportent les Préfets dans le contrôle d'une pareille dépense (1).

Pour cette nature de dépense, on ne suit pas la règle de droit strict, qui consisterait à mettre au compte du département auquel appartient l'indigent secouru l'indemnité payée à cet indi-

(1) Elle s'est élevée, dans l'Yonne, en 1848, sous l'influence des évènements politiques, à 16,650 fr. 85 c.; en 1849, elle était encore de 11,701 fr. 16 c.; elle oscille aujourd'hui entre 5,000 et 6,000 fr. (Comptes de 1848 et années suivantes).

gent dans le département traversé; règle pratiquée en d'autres cas, notamment pour les frais de transport, de nourriture et de séjour des détenus, dont les départements se tiennent compte respectivement, suivant le domicile ou le lieu de naissance du prévenu ou du condamné. On s'est effrayé, sans doute, des complications d'une pareille comptabilité; mais il en résulte que les départements les plus voisins de Paris, celui de l'Yonne, par conséquent, qui se trouve sur la grande route de Lyon, ont à payer des sommes considérables pour des individus qui leur sont complètement étrangers.

Frais des tables décennales de l'Etat civil.

Cette dépense, comme son titre l'indique, n'est pas une dépense annuelle; elle ne forme un article du budget que tous les dix ans.

La mesure des tables décennales a été prescrite, pour la première fois, par le décret de l'Assemblée nationale du 20 septembre 1792, lorsqu'il retira des mains du clergé la rédaction et le dépôt des actes de l'état civil pour les confier aux municipalités. La première de ces tables générales devait être faite en 1800 (art. 15 du titre 2); mais un arrêté du Gouvernement, du 25 vend. an IX, en recula la confection jusqu'en l'an XI. Puis, quand la supputation grégorienne eût été rétablie et substituée au calendrier républicain, un décret du 20 juillet 1807 reporta au 1er janvier 1813, et, successivement ensuite, de dix en dix ans, la confection de ces mêmes tables. C'est donc en 1853 qu'a été exécutée la dernière.

Ces tables décennales, qui sont la refonte des tables annuelles, sont faites par les greffiers des tribunaux de première instance. Elles sont dressées sur timbre et en triple expédition pour chaque commune. Une de ces expéditions reste au greffe; la seconde est adressée au Préfet du département; la troisième à chaque municipalité.

Les expéditions destinées à la Préfecture sont payées au greffier sur les fonds du département, à raison d'un centime par nom, non compris le prix du timbre. Celles destinées aux communes sont payées par chacune d'elles. (Déc. du 20 juillet 1807, art. 4, 5, 6 et 7).

Epidémies, Epizooties.

On inscrit, chaque année, au budget départemental, à titre de prévision, un crédit destiné à faire face aux mesures qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour arrêter les ravages d'une maladie épidémique sur les hommes ou sur les bestiaux; et, quand ce crédit n'est pas employé, il sert à couvrir l'insuffisance d'autres crédits de la même section. Cette déviation des règles de la comptabilité, qui ne permettent pas que les crédits votés pour un chapitre soient affectés aux dépenses d'un autre (Ord. du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique, art. 32) (1), est sans inconvénient, quand il s'agit des dépenses de la première section, puisque, ces dépenses étant obligatoires, il est indispensable qu'elles soient acquittées, et que le ministre même, ainsi qu'on l'a dit plus haut, a le droit d'y appliquer, d'office, les crédits nécessaires (2).

(1) La spécialité des crédits par chapitre, établie par l'art. 12 de la loi du 29 janvier 1831, dont l'art. 32 de l'ordonnance du 31 mai 1838 n'est que la reproduction, n'existe plus pour le budget de l'Etat. Aujourd'hui le budget des dépenses est voté par ministère, et des décrets impériaux, rendus en conseil d'Etat, peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre (Sén. cons. du 23 déc. 1852, art. 12). Mais la règle subsiste toujours pour les budgets départementaux.

(2) Le droit, pour le Préfet, d'opérer ces virements de crédits semble implicitement consacré par le décret du 25 mars 1852, sur la décentralisation administrative. Le ministre, en effet, ne se réserve l'approbation des virements de crédits d'un sous-chapitre à un autre sous-chapitre de la 1re section du budget départemental que *lorsqu'il s'agit d'une dépense nouvelle* à introduire (Tableau A, § d); il laisse donc le Préfet maître d'opérer ces revirements de crédits dans les autres cas. Cependant, dans le règlement du budget du département de l'Yonne pour l'exercice 1854, le ministre déclare « que les crédits alloués pour les paiements des dettes du service ordinaire ne peuvent être employés qu'aux dépenses expressément désignées au budget, et qu'il n'appartient pas aux Préfets d'en changer la destination, par virement ou autrement, sans une autorisation spéciale du Ministre. Doit-on généraliser cette décision, ou la restreindre au cas particulier ? N'est-elle qu'une réminiscence de l'art. 410 de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant: « Les virements de crédits d'un chapitre à un autre, et les augmentations d'allocations qui seraient reconnues nécessaires, après le règlement du budget, pour assurer l'exécution des services compris dans la 1re section, doivent être antorisés par des décisions ministérielles » ? Je pose la question sans la résoudre. Pour la trancher, il faudrait être plus initié que je ne le suis à la pratique des bureaux.

L'invasion dn choléra, en 1832, en 1849 et dans le cours de la présente année, n'a que trop justifié les sages prévisions de la loi, quand elle a réservé, dans le budget départemental, une place pour les crédits de cette nature.

La loi n'a parlé que d'épidémies, d'épizooties : il est bien d'autres fléaux, pourtant, qui peuvent atteindre les populations, comme les incendies, la grêle, les inondations. Mais là, il s'agit moins de prévenir le mal que de le réparer : c'est le contraire en fait d'épidémies; et il fallait mettre aux mains du Préfet, dans ce dernier cas, les moyens de s'opposer à l'invasion du fléau, ou au moins d'en arrêter les progrès. Ici, c'est de l'administration, plus encore que de la charité, que le législateur a voulu faire; et c'est au budget de l'Etat, où il est, en effet, plus à sa place, que figure le fonds destiné à procurer quelque soulagement, hélas ! bien minime et bien incomplet, aux malheureux que vient subitement de ruiner un événement de force majeure.

Primes pour la destruction des animaux nuisibles.

Le principe de ces primes ou récompenses avait été écrit dans le code rural du 20 septembre 1791, dont le titre 20 de la section 3 du titre 1er portait : « Les corps administratifs encourageront les habitants des campagnes, par des récompenses, et suivant les localités, à la destruction des animaux malfaisants qui peuvent ravager les troupeaux, ainsi qu'à la destruction des animaux et des insectes qui peuvent nuire aux récoltes.... »

C'est à la haute administration qu'il appartient de désigner les espèces d'animaux dont la destruction peut faire gagner la prime, et aussi de déterminer le *quantum* de celle-ci : « Les primes fixées par des *règlements d'administration publique* pour la destruction des animaux nuisibles, » dit la loi du 10 mai 1838. Il ne faut donc pas confondre, avec ce cas, celui où les Préfets sont autorisés à prendre, sur les avis des Conseils Généraux, des arrêtés pour déterminer les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra, en tout temps, détruire sur ses terres. (L. du 3 mai 1844, art. 9). Il ne s'agit, dans ce dernier cas, que de la police de la chasse, matière qui n'a aucun rapport avec le budget.

Les règlements n'ont, jusqu'ici, accordé de prime que pour la destruction des loups. Un décret du 10 ventôse an III l'avait fixée à 300 livres pour une louve pleine; à 250 livres pour une louve non pleine; à 200 livres pour un loup, et à 100 livres pour un louveteau au-dessous de la taille du renard. Mais une loi postérieure, du 10 messidor an V, l'avait abaissée à 50 livres par chaque tête de louve pleine; à 40 livres par chaque tête de loup (à 150 livres, si le loup, enragé ou non, s'était jeté sur des hommes ou des enfants), et à 20 livres pour chaque tête de louveteau. Les fonds étaient faits, alors, par le Ministère de l'intérieur, et mis à la disposition de l'administration départementale, chargée de délivrer la prime. Cette prime aujourd'hui n'est plus que de 18 fr. pour une louve pleine; 15 fr. pour une louve non pleine; 12 fr. pour un loup, et 3 fr. pour un louveteau (Circ. min. du 25 septembre 1817); et la dépense a été transportée du budget de l'Etat au budget des départements (1).

SOUS-CHAPITRE XV. — *Dettes départementales ordinaires.*

La plupart des dépenses ne sont portées, au budget, que par approximation, et c'est, en général, l'insuffisance des crédits votés, eu égard aux dépenses effectuées, qui constitue la dette départementale. Cette insuffisance de crédits peut se reproduire pendant plusieurs exercices, et la dette, alors, se grossit d'autant. C'est donc un mauvais calcul que de sous-évaluer les dé-

(1) Le décret précité du 25 mars 1852, sur la décentralisation administrative, a conféré aux préfets le droit de statuer seuls et directement sur un grand nombre de points de l'administration départementale et communale, et, parmi les affaires dont la décision leur est ainsi transférée, sont mentionnées *les primes pour la destruction des animaux nuisibles* (Tab. B, nº 3). Cela veut-il dire que les Préfets pourraient étendre la nomenclature des animaux nuisibles et augmenter arbitrairement le montant des primes ? Je ne le crois pas, parce que ce serait leur reconnaître, en dehors de la loi, en dehors du Conseil Général, la faculté de créer des dépenses départementales, et des dépenses ayant un caractère obligatoire. Tout ce qu'il y a à inférer du décret, c'est que, pour accorder les primes, dans les termes et les limites des règlements, ils n'auront plus besoin de recourir à l'autorité du Ministre.

penses; car, pour soulager le présent, on grève imprudemment l'avenir.

Une dépense aussi peut avoir été omise, et le Préfet, ne trouvant aucun crédit pour la couvrir, est obligé de la rejeter au chapitre de la dette.

Toutefois, cette omission, cette insuffisance de crédit, n'est pas l'unique source de la dette.

Le budget n'étant établi que pour un an, la liquidation des dépenses et l'ordonnancement des sommes destinées à y faire face devraient, pour la régularité de la comptabilité, s'effectuer dans le cours de l'année, c'est-dire du 1er janvier au 31 décembre. Mais on sent qu'il n'en peut être ainsi. La force des choses a donc conduit à prolonger l'exercice financier au-delà des douze mois; et c'est ce qui a été fait par diverses ordonnances, dont la plus récente, celle du 4 juin 1843, fixe l'époque de la clôture de l'exercice, pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses départementales, au 31 mai de la deuxième année dudit exercice, et, pour les paiements, au 30 juin. Il suit delà que toute dépense, qui n'a pas été liquidée et mandatée antérieurement au 31 mai de la seconde année, ou acquittée avant le 30 juin, ne pouvant plus être payée sur les fonds de l'exercice, devient un article de la dette, et ne peut plus figurer qu'au sous-chapitre 15 du budget de l'exercice en cours d'exécution.

Cependant, toute dépense, non liquidée ou non soldée, en temps utile, ne formera pas, pour cela, un découvert; et, quand toutes les dépenses ont été fidèlement inscrites au budget, qu'elles ont été l'objet de crédits suffisants, la dette n'est, à vrai dire, que fictive, puisque à ces restes à payer correspondent, pour une somme équivalente, des crédits non employés, qui sont reportés à l'exercice courant comme fonds libres de l'exercice ou des exercices clos, avec leur affectation primitive (L. du 10 mai 1838, art. 21). Ce sont ces restes à payer, avec les recettes corrélatives, qui forment ce qn'on appelle le *budget de report*.

Un budget normal est donc celui dont les prévisions ont été assez exactement calculées pour qu'en aucun cas, la dépense effectuée n'excède les ressources que le Conseil Général y avait affectées; de façon que chaque exercice se suffise à lui-même et

n'anticipe pas sur l'avenir. On peut espérer de parvenir à ce but, si l'on prend pour base de l'évaluation des dépenses, non pas les prévisions, plus ou moins arbitraires, du budget précédent, mais les résultats positifs des comptes des exercices clos.

Les dettes départementales afférentes à la première section sont naturellement soumises à toutes les règles applicables aux dépenses de cette section (L. du 10 mai 1838, art. 20). Il en résulte que, si le Conseil Général négligeait de les inscrire au budget de l'exercice courant et d'y affecter des ressources, le ministre pourrait les y porter d'office; ce qu'il ne peut faire pour les dettes départementales afférentes à d'autres dépenses. Pour suppléer à l'omission du Conseil Général, en ce dernier cas, ou pour triompher de sa résistance, il faudrait avoir recours à la loi qui frapperait le département d'une imposition *ad hoc* (même article).

L'art. 9 de la loi du 29 janvier 1831, frappe de déchéance, au profit de l'Etat, toutes créances qui, à défaut de justifications suffisantes, n'ont pu être ni liquidées, ni ordonnancées, ni payées, dans un délai de cinq années, à partir de l'ouverture de l'exercice auquel elles appartiennent, pour les créanciers domiciliés en Europe, et de six années, pour les créanciers résidant hors du territoire européen. Mais le Conseil d'Etat a décidé que cette disposition, spéciale aux créanciers de l'Etat, n'était point applicable aux dettes départementales, qui restent dans le droit commun (Ord. du 5 septembre 1840).

Le sous-chapitre XV termine tout ce qui est relatif aux dépenses de la première section.

FLANDIN,

Membre du Conseil Général.

(*La suite à l'année prochaine*).

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE MOULINS.

Le vendredi 31 juillet était clos, à Moulins, le 21e congrès archéologique. M. Leroux, membre de la Société savante de Sens, et moi y représentions le département de l'Yonne. Nous ne pouvions quitter l'Allier sans faire une visite à la naïade fashionable de Vichy qui, chaque année, attire autour de ses bassins en vogue un si grand concours de malades et de désœuvrés et qui accomplit de si belles cures à l'aide de ses eaux salines et de l'orchestre de Strauss. Une solennité littéraire qui se célébrait à Sens le 4 août avait dû arrêter un peu brusquement le cours de nos pérégrinations, et nous étions revenus avec empressement pour entretenir la société archéologique de cette ville des opérations du Congrès, dans un compte-rendu crayonné, à bâtons rompus, sur le bout des tables d'auberge ou sur la banquette des wagons (1).

Ce n'est pas ici qu'il sera nécessaire de justifier la création des congrès archéologiques et de raconter les grands retentissements qu'ils laissent sur leur passage. Le souvenir de la visite que firent à Sens, et à Auxerre, en 1847 et 1849, les membres de la Société française pour la conservation des monuments, et les savantes discussions que l'on a entendues dans ces mémorables réunions résonnent encore dans les murs de ces deux villes. C'est de 1834 que datent ces assises de la science qui, chaque année, vont porter successivement dans toutes les provinces la lumière, le goût des arts et la stimulation des travaux littéraires et scientifiques Ce fut une grande et magnifique pensée de cet homme si savant, si dévoué, si infatigable, M. de Caumont. On sait comment, alors que l'éducation pu-

(1) Ce compte-rendu a été lu, le 4 août, dans la séance publique de la Société archéologique de Sens; nous n'y avons rien changé que quelques mots de cette introduction, sauf cependant une coupure que nous avons cru devoir faire, et dont on comprendra la convenance. C.

blique ne nous enseignait en fait d'histoire que les annales des Grecs et des Romains, invariablement doublées de celles des Assyriens, des Médes et des Babyloniens, alors que les maitres en fait d'art professaient un profond mépris pour toute la période du moyen-âge et sautaient à pieds joints par-dessus tout l'intervalle écoulé du cinquième siècle au seizième, un jeune homme, tout en étudiant le droit sur les bancs de l'école de Caen, entreprit de connaitre à fond et de réhabiliter l'art du moyen-âge, et comment, après quelques années d'un travail de bénédictin, après avoir, dans des voyages multipliés, étudié sur place et comparé entre eux les édifices monumentaux des divers âges, à l'aide de cette merveilleuse sagacité qui, d'un coup d'œil, embrasse l'ensemble et les détails, les rapports et les différences, les principes et les conséquences, et à la suite de quelques essais où apparaissaient avec éclat des révélations jusqu'alors inconnues, il publia sur l'archéologie monumentale, ce livre qui produisit dés sa naissance une si profonde sensation, et qui, jusqu'à présent, est demeuré classique (1). L'auteur établissait, d'une main ferme, dans ce traité si substantiel et si complet, les lois selon lesquelles s'était successivement abâtardi l'art antique, pour se régénérer aux sources du génie chrétien; quelles nouvelles voies il avait alors ouvertes et pratiquées; comment avait germé, grandi et fructifié cet art inspiré par le sentiment religieux, jusqu'à ce qu'il fût étouffé par les caprices de la renaissance; à quels caractères on reconnaissait ses développements progressifs et ses périodes de décadence; quels siècles, enfin, avaient vu s'opérer ces transformations multiples dans chacune des branches de l'art. Le jeune écrivain ne se contentait pas de livrer aux hasards de la publication le livre de cette science toute nouvelle; il avait voulu d'abord la vulgariser par un cours public où vinrent s'asseoir, de tous les points de la Normandie, les hommes d'étude et de goût. Alors fut créée, pour entretenir le feu sacré et le propager sur tous les points de a province, l'association Normande, qui depuis a tant étendu le cercle de ses travaux et de ses fécondes stimulations. Ce n'était point assez de cette première organisation pour l'homme infatigable qui voulait faire participer la France entière au bien fait de son apostolat scientifique, et arrêter les progrès de cette

(1) Cours d'antiquités monumentales, première édition. 1830.

barbarie moderne qui s'en allait sans cesse démolissant, dégradant, badigeonnant et dénaturant les œuvres de ce grand art national dont elle ne soupçonnait pas la magnificence. Il conçut la pensée d'appeler sur toute la surface du pays les hommes éclairés à une vaste association pour la conservations des monuments nationaux; et, comme complément de cette première idée, il créa les congrès archéologiques, destinés à la fois à mettre en lumière les monuments ignorés et les chefs-d'œuvre oubliés que pouvait contenir chaque localité, et à encourager à leur étude et à leur conservation toutes les personnes qui avaient ou la science ou seulement l'instinct de l'art, et chez qui ces nobles dons pouvaient être fécondés au nom de la religion, des souvenirs de famille, des sentiments de nationalité ou de l'attachement au foyer natal. Un grand et légitime succès a couronné cette sainte entreprise, et chaque année le Congrès, se transportant dans une nouvelle région, voit se grouper autour de lui l'élite intellectuelle de la population. Il éclaire, il encourage, il récompense, il excite partout les hommes qui se sentent au cœur une généreuse ardeur d'apprendre et le désir de défendre de la destruction les œuvres d'art que le génie de nos pères avait semés, avec tant de profusion, sur le sol national. Ajoutez à ces créations premières les Congrès annuels de l'Institut des provinces, où se réunissent, de toutes les parties de la France, les hommes de savoir pour se tenir au courant des progrès accomplis dans toutes les branches de la science et de l'art; les concours régionaux où sont apportées, comme un nouveau moyen d'enseignement et d'émulation, les plus belles productions agricoles, industrielles et artistiques d'une province; joignez-y enfin les publications multipliées de livres sur l'archéologie, la statistique, la géologie et l'agriculture, qui, tout en popularisant la science, en étendent sans cesse le domaine et les limites, et vous aurez une faible idée des grands services rendus au pays par M. de Caumont, cet homme si simple, si modeste, qui cache son savoir sous des dehors si aimables, dont l'accueil est si plein d'aménité pour tous, et qui se plait tant à faire valoir le mérite des autres et à mettre en relief les moindres observations utiles, bien qu'elles émanent souvent d'hommes qui, à défaut de science acquise, n'apportent dans les Concours et les Congrès que leur bonne volonté et leur instinct du bien et du beau.

Après lui et sur ses traces, cette mine féconde de l'archéologie a

été explorée par beaucoup de savants. Elle a fait la célébrité de plusieurs et la fortune de quelques-uns. Mais tous peuvent dire à cet illustre créateur de la science, comme le Dante à Virgile :

« Toi, mon guide, mon chef, mon seigneur et mon maître ! »
Tu duca, tu signore e tu maestro !

La ville de Moulins avait été choisie, cette année, pour la tenue du Congrès archéologique. Elle comptait dans son sein des gens de savoir et de goût qui ont fondé une Société d'émulation, à la tête de laquelle nous avons trouvé un homme intelligent et dévoué, qui tient, par une étroite alliance, à un ancien député de Sens, M. Bellaigue, dont le caractére si loyal et l'esprit si droit et si conciliant ont laissé dans cette ville de durables souvenirs. Une puissante impulsion avait été donnée il y a vingt-quatre ans aux études archéologiques dans le département de l'Allier par un jeune artiste de la plus haute distinction, Achille Allier, auteur de la grande publication illustrée de l'Ancien Bourbonnais et fondateur de ce précieux recueil de l'Art en province, œuvres admirées dès leur naissance, et qui avaient déjà rendu son nom célèbre, quand il mourut à l'âge de vingt-huit ans. Le génie puissant et la courte et brillante carrière de ce noble jeune homme ont été racontés de la manière la plus heureuse et la plus touchante devant le Congrès par l'un de ses plus dignes continuateurs, M. le comte de Montlaur. Dans ces dernières années, pourtant, la Société d'émulation du Bourbonnais luttait avec assez de difficultés contre la tiédeur du caractère local, dont elle avait elle-même peut-être subi tant soit peu l'influence. Mais la seule annonce du Congrès avait fait faire de grandes choses. Le projet d'un musée d'œuvres d'art, instantanément conçu, avait été réalisé avec un heureux empressement, et à notre arrivée nous avons trouvé une collection déjà fort remarquable d'antiquités et de curiosités de tout genre. Nous devons ajouter qu'à cette occasion M. de Caumont a renouvelé ses pressantes recommandations pour la prompte organisation d'un musée lapidaire à Sens, la ville, a-t-il dit, qui se trouve dans les conditions les plus favorables pour une telle création.

Tous les départements voisins étaient représentés au Congrès : le Puy-de-Dôme, le Cher, la Nièvre, la Côte-d'Or et Saône-et-Loire. La Nièvre y avait envoyé, avec M. le commandant Barat, M. l'abbé Cros-

nier dont ceux qui ont suivi les séances du congrès de Sens n'ont certainement pas oublié l'esprit si profond et si ingénieux, la parole si facile et si spirituelle; M. G. de Soultrait, qui, dans ses publications si pleines d'intérêt, a déjà exploré presque toutes les branches de l'archéologie Nivernaise, et qui prépare sur celle du Bourbonnais un autre ouvrage, dont les premiers matériaux ont éclairé de vives lumières les discussions du Congrès; Saône-et-Loire y comptait à la fois M. Ochier qui a conservé avec tant de soin et d'amour la belle abbatiale de Cluny et qui sait tant de choses sur l'histoire de cette illustre abbaye, M. de Surigny qui a si profondément étudié et qui pratique si heureusement l'art de la peinture murale, M. de Fontenay qui a creusé dans la numismatique un filon tout nouveau et inexploré jusqu'à lui, M. l'abbé de Voucoux, à qui l'histoire, la géographie, la liturgie et l'art du moyen-âge n'ont caché aucun secret, et enfin un homme aussi modeste que laborieux, formé aux leçons de ces savants hommes, M. Bulliot, déjà connu par une belle histoire de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, et qui a apporté au Congrès, sur le système de fortification et de défense des frontières et des vallées de la Gaule à l'époque de la décadence romaine, un grand travail où un savoir fort étendu s'unit à une très-haute sagacité. Il y a bien, comme toujours, dans ce cortége nombreux d'érudits, quelques excentricités. L'esprit de système s'attache parfois à l'explication de choses, peut-être, fort simples et fort insignifiantes, qu'il plie au besoin de ses fantaisies.

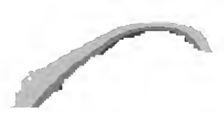
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Ne rions pas trop pourtant de ces innocentes rêveries. Ces esprits systématiques, par l'énergie et la persévérance de leur application, ont souvent rencontré des résultats inespérés et ouvert à la science des voies nouvelles autant que fécondes. Les alchimistes du moyen-âge, en poursuivant la transmutation des métaux, ont créé la chimie qu'ils ne cherchaient pas et qui devait, de nos jours, prendre un si prodigieux essor.

L'une des premières discussions du congrès a porté sur les origines Gallo-romaines du Bourbonnais. C'est dans une partie de cette petite

province, au confluent de la Loire et de l'Allier, que les savants s'accordaient depuis trois siècles à placer la colonie Germanique des Boïens (*Boii*), que Jules César, selon le témoignage de ses Commentaires, après sa victoire sur les Helvètes, dont ils étaient les plus vaillants auxiliaires, avait établie sur le territoire de ses alliés les Éduens, du côté de la Loire. Dans ces derniers temps, la découverte des débris immeuses d'une ville Gallo-romaine au milieu des bois de la Nièvre, près de Saint-Révérien, a fait croire à quelques écrivains de ce département, que ce pourrait bien être la forteresse centrale des Boïens, *Gergovia Boïorum*, qui joue un si grand rôle dans le VII[e] livre des Commentaires. Cette opinion, qui déshéritait le Bourbonnais de son origine Boïenne, s'appuyait encore sur les noms de Bouy, Arzembouy, La Bouille, etc., qu'on retrouve en assez grand nombre dans le Nivernais. Cependant, on a appris au Congrès que le triangle qui a sa pointe à la jonction de l'Allier et de la Loire n'était pas moins riche en dénominations analogues et que les ruines romaines y abondaient aussi. Toutefois, comme cette plaine parait assez étroite pour loger les trente-deux mille Boïens dont il est question dans les Commentaires, et que, pour défricher les forêts incultes et les marais qu'on leur abandonnait, il semble vraisemblable qu'une si nombreuse population ait dû couvrir un plus vaste espace de terrain et chercher. d'ailleurs, comme place de défense, quelque haute colline, qu'elle ne pouvait trouver entre les deux rivères, le congrès a paru disposé à admettre que la vérité pourrait bien se trouver dans les deux prétentions à la fois, et que les bouviers du Nivernais pourraient bien, en même temps que les maraichers de la rive droite de l'Allier, descendre des anciens Boii. Au reste, les monuments celtiques paraissent manquer dans cette dernière contrée, où l'on trouve, au contraire, surtout dans la région des sources thermales, de nombreuses traces d'établissements romains.

Pendant les quatre ou cinq siècles qui suivent la conquête par les Francs du nord de la Gaule, cette contrée riveraine de la Loire est livrée à de continuelles dévastations. C'est le champ de bataille où viennent presque toujours se heurter les races opposées du nord et du midi, des montagnes et des plaines, de la langue d'oc et de la langue d'oil, du droit romain et du droit coutumier. De là, dans ses annales particulières, une obscurité complète. Ce n'est qu'au dixième siècle



que le jour se fait dans son histoire. En 912, le roi Charles-le-Simple donne à un de ses fidèles nommé Aymar, descendant, dit-on, d'un frère de Charles-Martel, quelques fiefs en Auvergne et sur les bords de l'Allier. Telle est l'origine des seigneurs de Bourbon, qui prennent indistinctement dans les chartes les titres de sires, princes, barons et comtes. Ils bâtissent au bord de l'Allier un château, autour duquel viennent s'agglomérer des habitations qui vont former la ville de Moulins. Après treize générations de ces grands vassaux, dont dix portent le nom d'Archambault, et quand la ligne masculine s'en est éteinte, leur héritière appelée Béatrix de Bourbon, épouse, en 1272, Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis et tige de l'illustre maison qui, avec Henri IV, montera sur le trône de France. Cette famille nouvelle joignit l'écu fleurdelisé de France à l'écusson de Bourbonnais, et l'un de ses descendants prit pour devise le mot ESPÉRANCE que nous avons lu sur leurs tombeaux. Leur domaine s'agrandissait de siècle en siècle. Louis Ier dit le Grand, fils de Robert, y réunit, entre autres fiefs, le comté de La Marche, et il obtient de changer son titre en celui de duc et pair. Il était, dit un chroniqueur, *preud'homme, mesnager, et droicturier autant que chevalereux.* Pierre Ier, son fils, qui vivait à une époque d'invasions et de désastres, n'eut guère le temps de montrer que cette dernière vertu. Il était de ceux qui combattirent à Crécy, et fut tué en 1356 à la bataille de Poitiers. Louis II, dit le bon Duc, racheta le corps de son père *resté à Poitiers en gage de ses dettes*, au dire de la chronique, puis il alla servir d'ôtage au roi Jean, qu'on retenait prisonnier en Angleterre. Il réunit ensuite l'Auvergne à ses domaines par son mariage avec l'héritière de cette province. Ami de Duguesclin, et quoique vaillant à la guerre, il aimales arts, le commerce et l'agriculture. Ainsi fit son arrière-petit-fils, Pierre II, connu d'abord sous le titre de sire de Beaujeu, et marié à Anne de France, fille de Louis XI, qui montra tant de sagesse dans la régence du royaume sous la minorité de Charles VIII. Il mérita le surnom glorieux de prince *de la concorde et de la paix.* Leur héritier, le connétable de Bourbon, perdit cette haute fortune par une défection qu'expia bientôt sa mort prématurée; et, en punition de sa trahison, tous ses domaines furent par confiscation réunis à la couronne, sans égard aux droits de la branche collatérale de Bourbon-Montpensier. De l'époque de Louis II et de celle de Pierre II datent un grand nombre

de résidences seigneuriales, dont la riche structure, ornée souvent de peintures murales, a fait l'objet des études du congrès pendant plus d'une séance. Au reste, le Bourbonnais est, plus que tout autre pays, la terre des vieux manoirs. Toutes les époques, tous les styles y abondent, depuis l'immense et formidable donjon carré du onzième siècle, jusqu'aux gracieuses découpures et aux fines tourelles de la gentilhommière du seizième, et depuis l'enceinte de tours et de courtines crénelées du treizième siècle, jusqu'aux larges casernes que le dernier siècle décorait du nom de châteaux.

Les églises du Bourbonnais sont presque toutes en style roman du douzième siècle. C'est l'âge des grandes églises de Bénédictins de cette contrée, qui ont servi de types à la plupart des autres. Il se peut même qu'à raison de cette circonstance on ait continué à bâtir dans ce style jusqu'à la fin du treizième et peut-être encore plus tard. La cathédrale de Moulins ne fut élevée qu'au quinzième siècle, par le bon duc Louis II. Ce n'était, au reste, qu'une collégiale, car la création de l'évêché ne date que de la fin du siècle dernier. Et, une singularité particulière à cette ville, et que la date relativement moderne de sa fondation suffit à peine à expliquer, c'est qu'elle n'était que la succursale de deux cures rurales du voisinage, dont l'une, celle d'Iseure, était à la nomination d'une abbesse de Bénédictines. La cathédrale n'a pas été achevée. Elle ne se compose que d'un chœur. On va la compléter par une grande nef qui sera, ce qui peut étonner un peu, dans le style du treizième siècle. Déjà les maisons qui doivent lui céder la place sont achetées et démolies. Nous espérons qu'elle n'entraînera pas la destruction de la *Mal-Coiffée*, cette vaste et curieuse tour carrée à sept étages, seul débris existant du vieux château des ducs, et que l'on doit au bon Louis II. Ce vénérable monument est séparé par un intervalle suffisant de la façade projetée, dont l'axe passe à ses pieds, et, loin de nuire à l'effet de cette façade, il ne lui donnera que plus de caractère et de grandeur. On élève en même temps, à l'aide de souscriptions particulières, dans un autre quartier, une petite église du pur style ogival, dédiée au Sacré-Cœur, et qui est déjà à la moitié de sa construction.

Un des caractères les plus étranges de la petite province du Bourbonnais consistait dans l'enchevêtrement presque incroyable des juridictions. Tout, dans l'ordre ecclésiastique, administratif et judiciaire, était coupé, enclavé, embrouillé à ne pouvoir s'y reconnaître. Jamais écheveau emmêlé par l'espièglerie d'un jeune chat n'offrit un tel

fouillis. On ressortait à trois diocèses, quatre généralités, cinq bailliages royaux, et cinq ou six coutumes différentes, et cela avec de tels entrecroisements, que c'était à désespérer les intendants qui voulaient y porter l'ordre et la régularité. Beaucoup de villages étaient divisés en deux ou trois juridictions dans chaque ordre, et tout cela était jeté au hasard, sans règle et sans limites apparentes. Cette confusion tenait à l'ordre successif d'aggrégation des diverses parties de la province. C'était un duché fait avec le temps, de pièces et de morceaux. Le congrès a entendu sur ce curieux sujet un mémoire plein de science et d'intérêt, qu'a lu le bibliothécaire de cette ville, M. Laguérenne. Aucun genre de renseignements ne nous a manqué pour étudier à fond le Bourbonnais, même dans ses conditions physiques; car une séance spéciale a été consacrée à la description géologique du pays et à l'exposé de sa situation au point de vue agricole et industriel.

Le congrès n'a fait qu'une seule excursion. Mais elle a été aussi brillante que pleine d'intérêt. Six omnibus suffisaient à peine à transporter la nombreuse caravane des archéologues qui visitèrent successivement les vénérables ruines du château de Bourbon-l'Archambault; la restauration intelligente de l'église romane de cette ville et les nouvelles peintures murales dont M. Anatole Dauvergne a enrichi son abside et son sanctuaire; plusieurs autres églises romanes d'un haut intérêt et entre autres celle des Bénédictines de Saint-Menoux; et enfin la vaste et splendide église de Souvigny, la fille aînée de Cluny. L'enceinte immense du château de Bourbon n'est que ruines et débris, sur lesquels poussent, comme des champignons parasites, d'humbles maisons de cultivateurs. Parmi les vieux pans de murs, auxquels ces chaumières ont arraché leurs matériaux, il en est sans doute qui remontent au dixième siècle et sont contemporains de l'origine des sires de Bourbon. Mais les quatre tours, encore presque intactes et revêtues de larges pierres à facettes, qui élèvent leurs têtes altières sur le sommet de la colline, sont plus récentes. Le congrès a pu, par la forme des chapiteaux et d'autres moulures de l'intérieur, y reconnaître la date du treizième siècle. L'une d'elles, qui domine de près les modestes demeures de la petite ville, reçoit le nom bizarre de Quiquengrogne. On vous raconte que c'est une allusion aux murmures que sa construction avait suscitée parmi les bourgeois de la petite ville, dont elle semblait menacer les humbles habitations.

Vous êtes parfaitement maîtres de croire, si bon vous semble, à cette étymologie. Une étroite meurtrière, qui introduit l'air dans un cachot situé au pied de cette tour, nous a permis de mesurer l'épaisseur des murs, qui, en cet endroit, n'est pas moindre de dix-huit pieds.

Les sépultures des puissants seigneurs qui bâtirent cette formidable forteresse sont dans l'église de Souvigny, où peu de place suffit à ceux qui de leur temps firent tant de bruit dans le monde. Nous en avons vu sept dans leurs cercueils de plomb, sous un petit caveau de dix pieds en carré. Je vous défierais de pénétrer sans émotion dans cet étroit dortoir où reposent ces grands vassaux, issus du sang de Charles-Martel et ancêtres de Louis XIV. Un caveau séparé a été destiné aux restes du duc Louis II et d'Anne d'Auvergne, sa femme. Ces cryptes sont surmontées de deux superbes mausolées de marbre blanc, sur lesquels sont couchées les effigies des ducs et des duchesses; ceux-ci représentés dans leurs armures de bataille et la tête nue; celles-là dans leurs plus brillants costumes de cour, le front ceint de diadêmes et les cheveux ruisselants de perles. Les statues ont été toutes indignement mutilées par la barbarie de 1793. Le bon duc Louis II, dont la mémoire est encore si vénérée dans les traditions du pays, n'a pas été plus ménagé que les autres.

L'église de Souvigny, avec ses cinq nefs et sa triple abside, est à elle seule une histoire complète de l'architecture du moyen-âge. Toutes les générations de moines, qui se sont succédé depuis l'an mil, ont mis la main à ce magnifique édifice. A côté de la nef centrale, dont les chapiteaux à feuilles d'acanthe et de forme presque corinthienne fixent la date au onzième siècle, ses contre-nefs et les restes du narthex offrent des chapiteaux à figures et des moulures caractéristiques du douzième. Le sanctuaire aux arcades étroites et élevées, portées sur sept piliers cylindriques, est lui-même de cette époque, ainsi que les absides. L'énorme tour carrée qui surmonte le rond-point du transept accuse tous les caractères du treizième. Le siècle suivant a vu refaire une partie des bas-côtés. Et enfin le quinzième et le seizième ont élevé en ogive une partie de l'ancienne voûte centrale, percé çà et là de nouvelles ouvertures, remplacé quelques piliers et construit les chapelles sépulcrales des ducs. Mais, dans cet immense vaisseau, ces divers styles contrastent sans confusion, et l'exécution si parfaite de chacune des parties sauve les dis-

cordances et fait presque admirer, comme une beauté de plus, cette variété dans l'unité.

Le Congrès a reçu de Monseigneur de Moulins et de ses vénérables collègues d'Autun et de Montauban, qui se trouvaient reunis dans cette ville, l'accueil le plus flatteur. Ils ont bien voulu présider successivement nos séances. Celle du 27 juin réunissait trois évêques, un prélat romain, quatre vicaires-généraux, sans compter les dignités inférieures. Nous ressemblions presque à un concile. La dernière séance a été consacrée, selon l'usage, à répartir les allocations de la Société française entre divers monuments menacés de ruine, et que les administrations locales seront par là encouragées à réparer et à conserver.

Notre visite laissera certainement dans ce pays des traces durables. Les discussions, où tant d'hommes éclairés apportaient le tribut de leur expérience, ont ému la curiosité, excité l'intérêt, ranimé le zèle et stimulé l'émulation. Il en naîtra sans doute d'utiles résultats pour l'étude de l'histoire locale et pour la conservation de ces vieux édifices si divers par leur style et si vénérables par leurs souvenirs, dont nos séances ont fait connaître la haute valeur. Pour nous, qui venions de loin nous éclairer à ce foyer de lumière, nous y avons plus appris en ces quelques séances qu'en de longs jours de lecture et de travail solitaire. Le contact des hommes de science a je ne sais quelle influence mystérieuse qui vous pénètre, vous échauffe et vous illumine à votre insçu. Et puis l'histoire ne s'apprend pas toute dans les livres. Il y a, dans l'aspect du sol, de sa configuration et de ses productions, dans le caractère particulier des monuments que les hommes y ont élevés aux divers âges, dans les formes infinies des œuvres que l'art y a laissées, des révélations sans lesquelles les récits des annalistes ne sont pas complets.

C'est donc une grande et féconde pensée que celle de ces congrès archéologiques. Les étrangers venus à ces solennités y constatent les faits que la science a déjà recueillis, en contrôlent l'exactitude, en relèvent les erreurs, en dissipent les préjugés, et s'en retournent avec des connaissances plus approfondies, dont la science elle-même ne tardera pas à faire son profit. Et les populations visitées y gagnent des lumières nouvelles, le sentiment de l'art, le respect des chefs-d'œuvre qu'il a implantées sur leur sol, et un surcroît d'attachement à leur

contrée, qu'on leur a fait mieux connaître, et dont on leur a appris à apprécier les ressources, à vénérer les souvenirs et à admirer les grandeurs.

CHALLE.

GUIDE PITTORESQUE
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Description de la vallée de l'Armançon
(suite).

VOYAGE DIXIÈME.

TANLAY, bourg situé dans un vallon fertile près de la rive droite de l'Armançon ; port important sur le canal de Bourgogne ; gare et station du chemin de fer de Paris à Lyon ; traversé par la route impériale de Neufchâteau à Bony-sur-Loire et par le chemin de moyenne communication de Saint-Martin à Saint-Vinnemer, auberges passables. Population, 783 habitants, à 10 kil. de Tonnerre.

Situé à moins d'un kilomètre de la voie gallo-romaine d'Auxerre à Langres, le bourg de Tanlay doit être très-ancien, conjecture que confirmerait la découverte faite en novembre 1849, lors des travaux de terrassements du chemin de fer, de plusieurs tombeaux et d'un pan de muraille faisant probablement partie d'une villa antique. Voir le Bulletin de la Société des Sciences historiques d'Auxerre. Des monnaies antiques ont été recueillies également sur le territoire de Tanlay.

Ainsi qu'on a pu le remarquer sans cesse, les populations primitives se sont établies et agglomérées le long des cours d'eau, ou aux abords des fontaines. Tanlay ne fait point exception à cette disposition si naturelle; non-seulement les premières habitations ont été élevées près de la rive droite de l'Armançon, mais encore au confluent dans cette rivière d'un beau et limpide ruisseau formé par des sources nombreuses amenées par la ramification successive de plusieurs vallons creusés dans le vaste plateau qui sépare le bassin de l'Yonne de celui de la Seine. Ces vallons étroits et profonds, ombragés encore par les immenses bois de Gland, Paisson, Pimelles, Commissey, Thorey, Rugny, Cruzy et Tanlay, offrent de délicieuses solitudes, doucement sauvages et que surent apprécier les frères religieux de l'ordre de Citeaux, venus de l'abbaye de Pontigny fonder à Quincy, en 1133, une nouvelle abbaye où bientôt nous conduirons nos lecteurs. Déjà, avant cette époque, pourtant si loin de nous, Jean, seigneur de Tanlay est cité comme bienfaiteur de l'abbaye de Fontenay, ordre Citeaux, fondée en 1118, à peu de distance de Montbard.

Sans nul doute, le manoir de Jean de Tanlay s'élevait dans l'emplacement même où nous voyons encore se développer la façade et les tourelles de l'une des plus belles résidences seigneuriales de France. Aux abords de la forteresse féodale, mais seulement du côté du midi, les maisons des vassaux vinrent se grouper et chercher un refuge et un abri contre les tentatives de pillage des seigneurs voisins. Telle fut pour Tanlay, de même que pour une foule d'autres localités, l'origine du bourg actuel.

Partant de Saint-Vinnemer, où nous sommes restés l'année dernière, nous allons y amener nos lecteurs.

En sortant du village de St-Vinnemer la route contourne la base d'une haute colline d'un aspect un peu monotone, et qu'on laisse sur la droite, tandis que du côté opposé, on entrevoit au milieu de longues lignes de peupliers les eaux

calmes du canal de Bourgogne. La petite route que nous suivons, classée sous le n° 14, comme chemin de moyenne communication, arrive ensuite à un bel alignement formé par une allée large d'environ 16 mètres et bordée à droite et à gauche par une contre-allée de 6 mètres de largeur et toutes trois ombragées par des tilleuls. Après un parcours de plus d'un kilomètre, on arrive à une autre longue allée, également en ligne directe, tracée dans la direction de Tonnerre et servant en effet pour le passage de la route impériale, n° 65, allant de Bonny-sur-Loire à Neufchâteau. Arrêtons-nous un instant à cet embranchement de route formé par les deux allées que fit tracer et planter vers l'année 1645, l'un des plus riches possesseurs de Tanlay, le surintendant des finances, Michel Particelli, seigneur d'Hémery.

Longue d'environ 2,300 mètres, l'avenue venant de gauche, traverse successivement le canal, la rivière de l'Armançon et la chaussée du chemin de fer, aux abords de la station établie à plus d'un kilomètre de Tanlay. Toujours à notre gauche, et bien au-delà du canal, passe sur le fameux Gué-pavé ou Gué-des-Pierres, à peine couvert d'eau par l'Armançon, la voie gallo-romaine conduisant à Langres et, par embranchement, à Landunum, ville ancienne dont la découverte ne remonte qu'à ces dernières années, bien que la position fût connue depuis longtemps. Voir plus loin l'article de Gland et Paisson.

Maintenant, avançons-nous vers le bourg de Tanlay, distant seulement d'environ 300 mètres. La grande route passe devant le portail de l'église, puis quelques pas plus loin, tourne subitement sur la droite pour suivre l'une des rues du bourg et s'éloigner du côté de Châtillon-sur-Seine.

Nous ne connaissons rien dans le département de plus lourd que le portail d'ordre Toscan de l'église de Tanlay. L'intérieur, heureusement, présente de la régularité et un assez bon ensemble de simplicité ; ici il n'y a ni sculptures, ni ornements à cacher sous le badigeon jaune dont on a pu, sans nul inconvénient, recouvrir les murailles. La nef est voûtée en plein cintre à nervures et arcs doubleaux comme au moyen-âge, bien que la construction ne date que du milieu du XVII° siècle. En effet, cette église fut construite par la veuve du surintendant d'Hémery.

L'église ancienne de la paroisse, celle sans doute dont il est question dans une charte datée de 1222, était située plus près du château et touchait ainsi que son cimetière aux parterres, dont le développement à la française, c'est-à-dire en ligne droite, était interrompu par la nef. Celle-ci fut démolie et le mur de terrasse s'éleva tel qu'on le voit aujourd'hui encore bordé d'un ruisseau qui traverse tout le bourg. A leur tour, les allées à la française du XVII° siècle furent remplacées par des allées à l'anglaise et maintenant de grands et beaux massifs de verdure habilement ménagés cachent l'énorme mur du jardin et aussi l'ancien cimetière au milieu duquel on voit une petite chapelle, mais peu ancienne et sans intérêt archéologique.

Revenons dans l'église nouvelle pour signaler à nos lecteurs le grand-autel, bel ouvrage en marbre, en vrai marbre, et nous notons ceci pour la rareté du fait, car les marbres que nous voyons habituellement dans les églises de campagne et même de petites villes, sont en bois de peuplier, de sapin ou de chêne quelquefois.

Nous préférons mille fois un maître-autel en bois, quelque simple qu'il puisse être, mais qui reste vrai, que le faux semblant du marbre ou du bronze. « Cela n'est pas possible » nous a-t-on dit, les habitants de la campagne aiment et préfèrent tout ce qui brille aux yeux. » Nous pourrions ajouter que beaucoup d'ecclésiastiques pensent aussi de la même manière.

Le maître-autel de Tanlay provient de la grande église abbatiale de Saint-Martin. Voir plus loin l'article de Saint-Martin.

Dans la chapelle, du côté du nord, formant l'un des bras de la croix, on remarque scellées dans la muraille, deux inscriptions mortuaires; nous copions la plus ancienne ; l'autre n'est guère

que la répétition de la première :

D.O.M.

AU MILIEU DU CHOEUR DE CETTE ÉGLISE REPOSE LE CORPS DE MESSIRE JEAN THÉVENIN, MARQUIS DE TANLAY, SOUS-LIEUTENANT AU RÉGIMENT DES GARDES FRANÇAISES OU IL ÉTAIT ENTRÉ EN 1759 APRÈS AVOIR SERVI DEUX ANS DANS LA 2e COMPAGNIE DES MOUSQUETAIRES DU ROI ET TROIS ANS DANS CELLE DES CHEVAUX-LÉGERS DE LA GARDE. IL ÉTAIT FILS AÎNÉ DE MESSIRE JEAN THÉVENIN, CHEVALIER, MARQUIS DE TANLAY, BARON DE THORÉ, SEIGNEUR DE SAINT-VINEMER, RUGNY, MÉLISÉ, BERNON, AVREUIL, VANLAY ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER HONORAIRE EN LA GRANDE CHAMBRE DU PARLEMENT DE PARIS, ET DE DAME CATHERINE JOLLY; IL DÉCÉDA AU CHATEAU DE TANLAY, LE 15 DÉCEMBRE 1766, AGÉ DE VINGT-CINQ ANS ET NEUF MOIS.

Cette inscription, de même que plusieurs autres qui ne présentent point d'intérêt historique, ont été badigeonnées à la chaux. Voir plus loin l'article de Dannemoine.

D'anciennes et précieuses gravures représentent le bourg et le château de Tanlay tels qu'ils étaient encore vers le milieu du xviie siècle. On voit qu'une muraille fortifiée entourait les habitations. Des portes défendues par des tourelles et de larges fossés complétaient les fortifications, dont il ne reste aujourd'hui que quelques pans de murs et trois tourelles. L'une des portes principales, celle du côté de la route de Tonnerre, n'est démolie que depuis peu d'années ; une rue nouvelle et bien bâtie, appelée la rue des Fossés, est construite sur l'emplacement même des fossés et présente ainsi que toutes les rues du bourg de Tanlay, un remarquable exemple de bon entretien. Un grand nombre d'habitations neuves témoignent de l'agrandissement et de l'importance de ce bourg; importance dont il est redevable, en très-grande partie, au magnifique château où nous avons hâte d'arriver. Disons un mot auparavant d'un très-vieux bâtiment nommé la Cour-du-Saint-Esprit. C'est une ancienne maladrerie fondée, dit-on, peu de temps après les Croisades, mais dont les bâtiments ne rappellent en rien cette époque si reculée ; ils ont été refaits vers la fin du xvie siècle, et présentent encore, malgré leur état de vétusté, et de délabrement, un aspect pittoresque.

On remarque au-dessus de la porte d'entrée, dans l'embrasure d'une fenêtre murée, une statue de la Trinité telle qu'elle fut représentée vers la fin du xive siècle. Ce petit groupe, très-rare dans nos églises, est très mutilé. A peu de distance de la Cour du Saint-Esprit, s'élèvent encore les murailles du petit fief de Plancey.

Tanlay, qui faisait autrefois partie du duché de Bourgogne, possédait aussi un couvent de Cordeliers établi par les seigneurs de Tanlay, dès l'année 1473. Ruinée en 1562, reconstruit en 1620, ruiné de nouveau après la révolution il est démoli complétement aujourd'hui.

L'abbé Courtépée donne dans sa description du « duché de Bourgogne, » une notice assez étendue sur ce couvent dont l'église renfermait plusieurs tombes de la famille de Tanlay. Nous nous bornons à copier d'après le même historien la liste chronologique des principaux seigneurs de Tanlay et nous renvoyons, pour la partie historique, nos lecteurs à l'ouvrage même du savant abbé.

Jean de Tanlay, bienfaiteur de Fontenay, 1122; Robert, 1239; Guillaume de Courtenay, par Marie de Tanlay, 1270; Alix de Tanlay de la maison de Courtenay, fille de Philippe de Tanlay, abbesse de Crisenon (1), en 1380; Edme de Tanlay, 1458; Anne de Chavigny, 1485; Guillaume de Montmorency, 1520; Edme de Courcelles, 1528, par Louise de Montmorency, en faveur de laquelle François 1er établit trois foires franches à Tanlay, et deux marchés avec halles; François de Coligny-d'Andelot qui rebâtit le château en partie vers l'an 1559 ; Jacques Chabot fit le terrier en 1604 ; Catherine Chabot vendit à Michel Particelli, sieur d'Hémery, surintendant des finances, qui acheva et embellit le château en 1642; Louis Philippeaux de la Vrillière, gendre d'Hémery en faveur duquel la seigneurie de Tanlay fut érigée en marquisat;

(1) Annuaire de l'Yonne 1814 et 1832.

puis Balthasard Phélypeaux dont le fils vendit le 28 novembre 1704, à Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis, le marquisat de Tanlay, la baronnie de Thorey, ainsi que les seigneuries de Saint-Vinnemer, Mélisey, Chamelard, Cruzy, Besme, Vanlay, Avreuil et autres lieux.

Le nouveau possesseur obtint par lettres-patentes, en 1705, la confirmation du titre de marquisat à la terre de Tanlay.

De même que pour le château d'Ancy-le-Franc, dont nous avons parlé l'année dernière, l'Annuaire de l'Yonne a eu le bonheur, nous répétons la même expression, de publier en 1841 l'histoire de Tanlay, écrite par M. le baron Chaillou des Barres. Ce sont des pages que nos lecteurs n'ont point oubliées et qu'ils voudront relire encore après avoir parcouru la description que nous allons donner du même château, mais à un point de vue tout différent de l'élégant et savant historien des châteaux de l'Yonne. Une vue prise à vol d'oiseau et un plan sont annexés à notre description ; ils permettront de reconnaître et de suivre la disposition générale des diverses parties du château dont nous indiquerons non-seulement l'état présent, mais aussi l'état primitif sous quelques rapports. Le château de Tanlay appartient à une époque de transition qui a laissé sur l'ensemble de la construction le type de la forteresse féodale, allié au type nouveau, et sans aucun précédent, qui fut adopté durant le XVIIe siècle pour les habitations seigneuriales.

La grande avenue venant de Saint-Vinnemer, dont nous avons parlé, aboutit en ligne directe à la grille d'entrée située seulement à quelques pas de l'église. De gros pilastres soutiennent une grille en fer ornée dans le goût du XVIIIe siècle. On traverse sur une arche le fossé ou ruisseau d'eau-vive qui longe le bourg et le sépare des dépendances du château, et on se trouve entre deux murailles distantes l'une de l'autre d'environ vingt-trois mètres et présentant deux fronts de bastion dont la base autrefois baignait dans le fossé qui a été comblé il y a quelques années seulement ; le pont composé d'une seule arche en avait alors deux autres qui sont enfouies sous le remblai actuel. A une distance d'environ 48 mètres de la grille, s'élève un corps de logis nommé le Petit-château. Nos dessins pourront donner une idée générale de l'ensemble de sa distribution extérieure. Un large fossé était creusé en avant de la façade et on ne pouvait pénétrer dans l'intérieur du bâtiment qu'en franchissant un pont-levis dont il ne reste actuellement que les embrasures. L'ensemble de la construction semble indiquer la fin du XVIe siècle; mais il y aurait lieu de penser que ce fut seulement vers les premières années du siècle suivant, c'est-à-dire vers 1610, d'après M. le baron Chaillou des Barres, que Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, ordonna cette construction. (Annuaire de l'Yonne 1841, page 132).

Ce petit château, large de 24 mètres de façade, sur 11 mètres de profondeur, présente l'un des types les plus gracieux de l'art de bâtir à cette époque, qui n'avait plus l'élégante et merveilleuse finesse de ciselure de l'art italien de la Renaissance et qui n'était pas encore arrivé à la période lourde d'ornementation qui commença avec le règne de Louis XIII. L'ornementation ici, est conçue et exécutée avec une hardiesse et une énergie de ciseau extrêmement remarquables ; les reliefs et les creux sont indiqués d'une manière habile et avec une parfaite entente de l'effet pittoresque que doit toujours produire un bâtiment vu sous divers aspects. Le petit château est un utile modèle à consulter, pour sa partie décorative principalement. Le pont-lévis et le fossé, en avant de la façade, devaient donner à ce petit chef-d'œuvre un aspect extrêmement remarquable et que quelques travaux de restauration pourraient lui rendre en partie.

On arrive ensuite dans une vaste cour presque carrée et bordée sur trois de ses côtés d'une haute muraille décorée de pilastres et de portiques d'ordre toscan, formant trente-huit arcades à plein cintre et deux portes surmontées d'un riche fronton sculpté. L'une conduit au parc, l'autre aux bâti-

ments de service ou dépendances formant, eux aussi, un immense carré bâti d'un seul jet et avec une grandeur de style fort rare, sur les dessins de l'architecte Lemuet, vers l'année 1643. La cour des dépendances a 88 mètres de long sur 72 mètres de large. La première cour, dite la Cour-verte, à cause de sa belle pelouse de gazon, a ellemême 63 mètres de long, sur 50 mètres de large.

Quelque arides que puissent sembler les chiffres, ils ont une grande importance ici; ils donnent les moyens de comparer l'ensemble et les dimensions des édifices particuliers des xvii[e] et xviii[e] siècles, à ceux d'à-présent. Ces dimensions ne sont surpassées maintenant que par celles des monuments publics. Le quatrième côté de la Cour-verte est borné par le parapet du large fossé d'eau vive qui entoure tout le château dont les grands corps de logis se développent à l'œil surpris et charmé du visiteur. Disons de suite que ces fossés ont 22 mètres de largeur en moyenne. De magnifiques sources amenées par les canaux immenses tracés en lignes droites dans le parc dessiné à la française et où nous conduirons nos lecteurs, les remplissent sans cesse.

Un pont de pierre formé de trois arches en plein-cintre, à clavaux guillochés, suivent une première travée fermée par un pont-levis dont la charpente venait s'appuyer au piédestal de deux obélisques ayant environ 10 mètres d'élévation. Dans les piédestaux, est établie une sorte de guérite ou cellule de garde avec meurtrière. Le pont aboutit à un pavillon isolé servant de logement au concierge et de forme carrée d'un ensemble un peu lourd malgré les quatre colonnes d'ordre dorique et leur entablement décorant la façade. Ce pavillon reproduit dans sa distribution, les poternes qui, durant le moyen-âge, défendaient l'entrée du château.

Cette assimilation vers le milieu du xvii[e] siècle (1643 à 1648), aux coutumes défensives féodales, était plus frappante encore avant que la grande muraille décorée d'arcades et surmontée d'un chemin de ronde qui réunissait le pavillon aux deux grandes ailes du château ne fût démolie. Aujourd'hui, une balustrade en pierre borde le fossé en formant parapet.

La cour intérieure, en perdant de son caractère féodal, a gagné plus de jour et d'espace. Nous aurions pu représenter les arcades dans nos dessins d'après des indications précises et aussi d'après d'anciennes gravures.

La cour d'honneur, large de 42 mètres sur 32 mètres en moyenne de profondeur, est formée par un grand corps de logis ayant à droite et à gauche une aile terminée, celle de droite, par la tour de la chapelle, et celle de gauche, par la tour des archives. Ces deux tours rondes ayant près de 10 mètres de diamètre, sont couvertes par une toiture en forme de dôme surmonté d'un lanternon. Au moyen-âge, ces toitures eûssent été pointues et décorées de hautes girouettes. A chacun des grands angles formés par la façade centrale et les deux ailes, s'élève une belle tourelle à pans coupés, et renfermant chacune un escalier en pierre à large montée, tournant sur une colonne centrale. Ici encore, on reconnaît une réminiscence du moyen-âge ; quelques années plus tard, on eût établi les escaliers dans une vaste cage carrée, et les rampes eûssent été bordées de balustres.

Le corps de logis central, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage surmonté seulement d'un attique formé par de grandes et larges fenêtres en pierre à fronton sculpté, est percé de sept fenêtres à chaque étage et séparées entr'elles par des pilastres placés de deux en deux, d'ordre toscan au rez-de-chaussée et d'ordre dorique au premier étage. Une immense toiture couverte en ardoises s'étend sur tout le corps de logis. En 1762, un incendie consuma la partie droite de cette toiture. Les traces du feu sont restées visibles par la poussée au dehors qu'a subie la partie supérieure de la façade dans son alignement.

Avant de visiter l'intérieur du château, nous voulons conduire nos lecteurs devant la façade opposée, c'est-

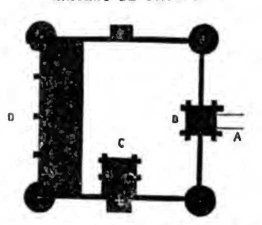
à-dire, celle donnant sur l'ancien parterre que fit dessiner et tracer, aux dépens de la vieille église de la paroisse, Mme d'Hémery. Cette façade offre un caractère plus ancien ; c'est qu'en effet elle aurait été édifiée vers la moitié du XVIe siècle, par François de Coligny d'Andelot. L'ensemble de la construction ne semble pas permettre de penser qu'elle ne fut pas achevée par d'Andelot. Le surintendant d'Hémery, selon nous, n'aurait ajouté que la partie saillante du vestibule attenant au pont de pierre de construction massive qui traverse le fossé et que notre dessin, vu à vol d'oiseau, ne laisse pas voir.

Si maintenant nous jetons les yeux sur le plan, on reconnaitra facilement que le château actuel a été bâti sur les fondations mêmes de la forteresse féodale.

Nous donnons ici comme rapprochement curieux, deux petites gravures ; c'est le plan du château de Druyes, bâti sur le sommet d'un rocher escarpé, et le plan du château de Tanlay, bâti au milieu de larges fossés pleins d'eau et au centre d'une vaste prairie marécageuse. La similitude des deux plans est frappante et fera bien comprendre le système de construction adopté dès les premiers temps du moyen-âge, c'est-à-dire vers le XIIe siècle.

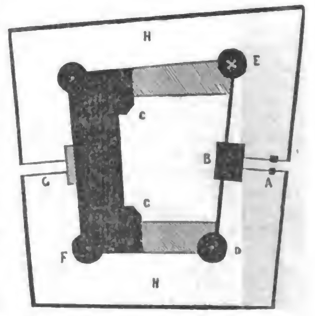
Ainsi, orientation semblable du corps de logis principal ; même position des murs d'enceinte et presque les mêmes dimensions ; nos dessins étant faits sur la même échelle de proportion : 1 millim. pour 2 mètres.

CHATEAU DE DRUYES.



A. Pont et fossé. — B. Poterne fortifiée. — C. Chapelle. — D. Grande façade

CHATEAU DE TANLAY.



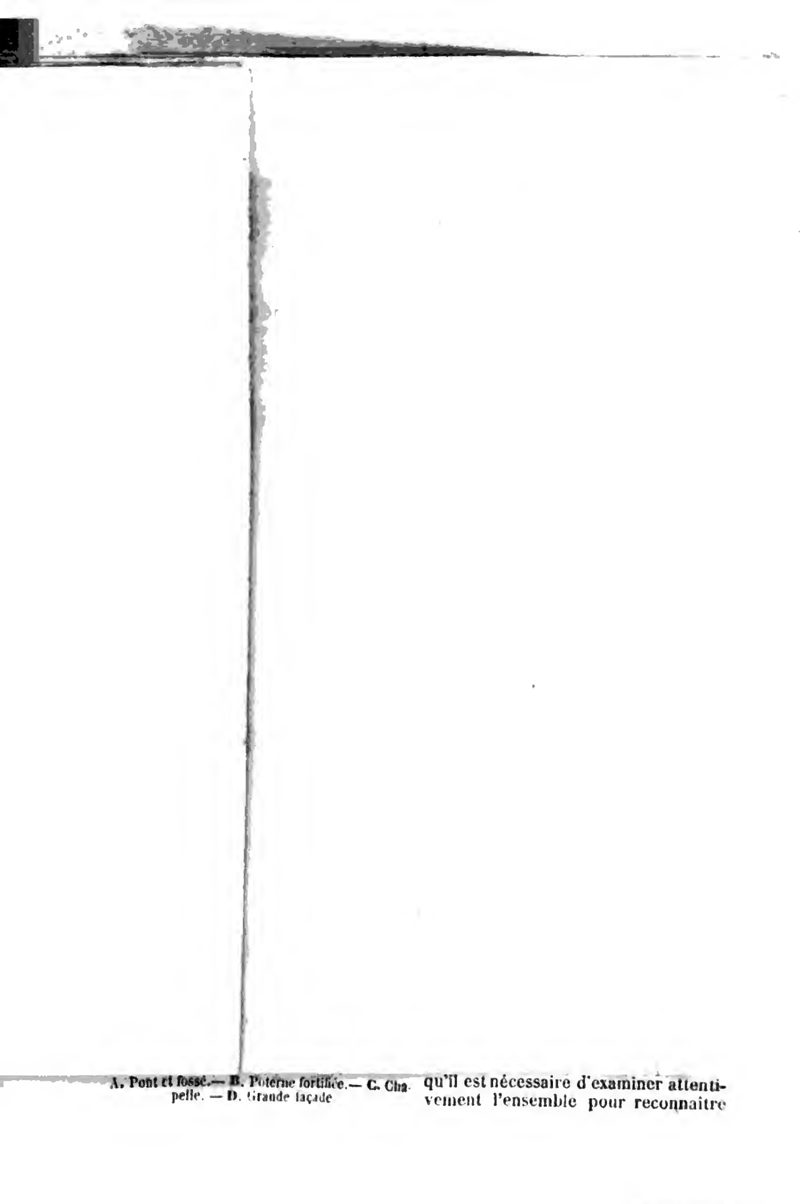
A. Pont et obélisques. — B. Grande poterne. — C. Grands escaliers. — D. Tour des archives. — E. Tour de la chapelle. — F. Tour dite de la Ligue. — G. Pont. — H. Fossé d'eau vive.

D'autres châteaux datant du XIIIe siècle, mais situés hors des limites de notre département, offrent plus de ressemblance encore encore avec la forteresse de Tanlay ; les exemples seraient nombreux et curieux à comparer.

Nous avons dit que le sol au centre duquel Tanlay est bâti ne présente qu'une nature marécageuse, modifiée seulement par des travaux considérables d'assainissement. Il ne faut pas douter que François de Coligny d'Andelot, songeant avant tout à assoir d'une manière solide les nouvelles constructions qu'il méditait, ne trouva rien de plus sûr que de profiter des fondations anciennes de la forteresse, qui avaient fait leur « effet ». On résolut de passer outre, malgré « l'irrégularité » du plan, ce qui dut être un « crève-cœur, » qu'on nous permette le mot, pour l'architecte chargé de dresser les plans nouveaux. Ainsi s'explique cette singularité, qui donne à la façade du nord 60 mètres en chiffres ronds, et seulement 49 mètres à la façade du sud. Le château toutefois est bâti sur de si grandes proportions et les tours d'angles sont si habilement placées, qu'il est nécessaire d'examiner attentivement l'ensemble pour reconnaitre



que le château de Tanlay doit être tater si tous les signes de la « féo



A. Pont et fossé.— B. Poterne fortifiée.— C. Chapelle. — D. Grande façade

qu'il est nécessaire d'examiner attentivement l'ensemble pour reconnaitre

cette énorme différence de onze mètres.

Le château de Tanlay est donc une forteresse féodale sous la forme et l'ornementation modernes de ses murailles. C'est surtout à ce point de vue que l'étude de cette grandiose construction est intéressante.

Cette étude démontre combien les architectes du XVIe siècle, surent tirer parti des difficultés qu'ils rencontraient pour transformer une forteresse féodale en château seigneurial, et celui-ci en palais, et enfin, ce palais en édifice public accessible de tous côtés.

L'art architectural de la renaissance brillera toujours d'un vif éclat, et aujourd'hui même, les gigantesques constructions du nouveau Louvre en sont la preuve.

Le dessin, pris à vol d'oiseau, montre la tour de la Ligue et en fait connaître en partie l'agencement à ses divers étages ; l'autre tour est à peu-près semblable ; elles ont toutes les deux, environ dix mètres de diamètre. (Voir aussi le dessin spécial de la tour de la Ligue.)

Nous nous sommes étendus beaucoup sur la description du château de Tanlay, parce que nous ne trouverons plus durant nos voyages, dans le département de l'Yonne, une aussi belle construction à étudier et à décrire.

Cependant, nous signalerons encore à l'attention des visiteurs, les grandes et belles fenêtres en pierre, à frontons sculptés, ou ornés de larges moulures; ces fenêtres sont monumentales, sans pourtant devoir être comparées aux merveilleuses fenêtres ornées d'arabesques et de rinceaux de feuillage, de médaillons, statues, colonnettes, mille choses encore qu'on se plut à multiplier dans les constructions de la renaissance, aux étages supérieurs, dans le but de cacher le plus possible, les immenses toitures en ardoises, dont la couleur foncée servit à mieux détacher la nuance claire de la pierre. Les cheminées de Tanlay, construites en pierres, présentent un assez bel aspect dans leur couronnement formé de pots à feu ou grenades enflammées.

C'est surtout par son aspect extérieur, que le château de Tanlay doit être étudié ; l'intérieur n'offre pas la même profusion de décorations qui donnent au château d'Ancy-le-Franc un intérêt réel. Nous indiquerons sommairement les choses qui peuvent le plus appeler l'attention des visiteurs.

Nous commençons par la chapelle : Guillaume de Courtenay, seigneur de Tanlay, Adeline sa femme et leur fils Robert, donnèrent en 1222, diverses rentes pour la fondation d'une chapelle dans leur château. Cette chapelle fut construite sous la direction de Lemuet, vers 1648, et, dit-on, sur l'emplacement de l'ancienne ; nous en doutons. Aux premières années du XIIIe siècle, les tourelles d'angles étaient exclusivement défensives. Nous pensons que cette chapelle était comme celle de Druyes, placée dans la muraille, entre les deux tours. Quoiqu'il en soit, la construction de Lemuet, donne un exemple de la régularité froide et symétrique qui était, croyait-on, une imitation du style antique et déjà classique. Etabli dans une tour ronde, surmontée d'une toiture en dôme, l'intérieur de la chapelle est de forme carrée avec un dôme quadrangulaire formant pyramide creuse. Des pilastres de style corinthien occupent les angles. Combien ce petit « temple » pourrait sembler nud et froid si on pouvait le comparer à ce que devait être la chapelle du XIIIe siècle !

Au-dessus du maître-autel, on remarque un tableau estimable de Marot: ***Saint-Jean l'Evangéliste***, fin du XVIIe siècle. Un second tableau plus intéressant et attribué à l'école italienne du Pérugin (fin du XVe siècle), mérite d'être longuement étudié.

Nous avons parlé déjà de l'élégance des tourelles des escaliers. Celle de gauche était ornée d'un bas-relief placé au-dessus de la porte d'entrée sur la cour ; au-dessus de ce bas-relief, qui n'existe plus, on lit sur une plaque de marbre cette inscription :

PREMIUM. VIRTUTIS. HONOS.

Un procès-verbal curieux, conservé dans les archives de Tanlay, constate la visite faite par deux citoyens de Tonnerre envoyés à Tanlay pour constater si tous les signes de la « féo

dalité » avaient été brisés ou seulement recouverts de plâtre. Nous n'avons pas besoin d'indiquer la date de cette constatation, on la devine. Les écussons et armoiries avaient été brisés à coups de marteau ; on ne laissa que le chiffre composé des lettres entrelacées M.D.P.H. du surintendant d'Hémery.

La seconde tourelle d'escalier, celle de droite, que notre dessin fait voir, renferme une chose qui intéressera surtout les visiteurs encore peu initiés aux beautés archéologiques ou artistiques. C'est une pièce de bois de chêne d'environ 6 mètres de hauteur sur plus d'un mètre de diamètre, d'un seul morceau, et qui sert de noix à l'escalier, dont la partie supérieure fut détruite lors de l'incendie de 1762. Il paraîtrait qu'à cette époque, il était plus facile de se procurer une semblable et colossale pièce de bois d'une conservation parfaite que d'avoir des pierres de longues dimensions.

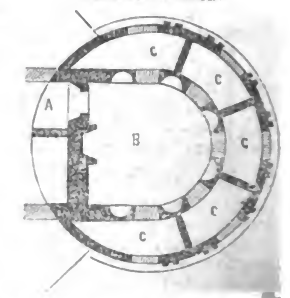
Le grand corps de logis ne renferme que de vastes appartements qui, par leur distribution primitive, donnent une assez médiocre idée du bien-être dans les plus beaux châteaux au XVII[e] siècle. Des distributions nouvelles ont modifié l'état ancien, en conservant avec soin tout ce qui pouvait avoir une valeur artistique.

Nous citerons principalement quatre grandes cheminées en pierre. L'ornementation qui rappelle le style au milieu du XVII[e] siècle, est fort remarquable, cependant un peu lourde d'exécution. La cheminée dite de la « chambre de l'archevêque, » au premier étage, est la plus importante; elle a 2 mètres 60 centimètres de large, sur plus de 4 mètres de hauteur, et elle est décorée de 4 cariatides et de plusieurs statuettes en bas-relief.

Divers portraits et tableaux estimables se voient dans les appartements du château, mais les peintures les plus curieuses sont celles qui décorent une salle voûtée en pierre et située au deuxieme étage de la tour dite de la Ligue; le grand escalier et un petit escalier dérobé y conduisent.

Voici le plan de cette salle, son diamètre extérieur est de 9 mètres 40 centimètres.

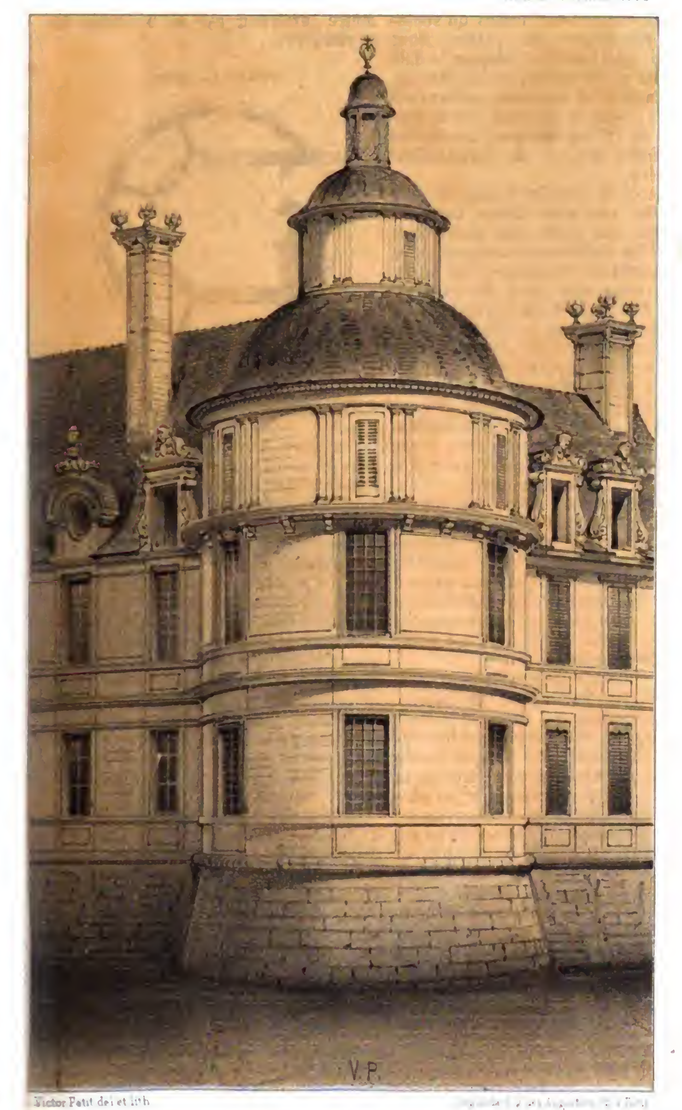
TOUR DE LA LIGUE.



A. Corridor d'entrée. — B. Salle d'entrée. — C. Cabinets.

Six piliers dans l'épaisseur desquels sont creusées des niches destinées à recevoir des statues qui ont disparu, soutiennent une voûte soigneusement appareillée en larges pierres ; cette voûte presque demi-sphérique est ornée d'une peinture à fresque représentant un nombre considérable de personnages dessinés dans la proportion des deux-tiers de nature. On reconnait assez facilement les dieux et déesses de la fable, sous les traits ou la figure des personnages célèbres à divers titres et contemporains des seigneurs de Coligny d'Andelot. Quelques dieux et plusieurs déesses sont représentés entièrement nus ; les autres sont vêtus à l'antique comme on le comprenait au XVI[e] siècle.

Cette peinture qui est dans un état de délaissement qui s'explique parfaitement, est très-détériorée ; une notable partie est même tout-à-fait effacée, mais c'est un effaçage volontaire, fait avec précaution et intention par une main habituée à manier le pinceau. Quels sont les personnages qu'on a faits disparaître ainsi, nous l'ignorons; mais nous engageons vivement nos lecteurs à lire les pages curieuses dues à la plume fine et spirituelle de l'historien du château de Tanlay, annuaire 1841, pages 120 et suivantes. Les six



Victor Petit del et lith.

TOUR DE LA LIGUE AU CHÂTEAU DE TANLAY

statues qui décoraient cette salle mystérieuse ont été enlevées sans laisser d'autres traces que celles du scellement dans la muraille. Il n'est pas douteux que le statuaire avait eu la meilleure part et que le peintre n'eut qu'à compléter une œuvre, difficile à qualifier ici, et que peuvent seuls expliquer les mœurs du XVIe siècle.

Nous retrouvons à Tanlay les calcaires compactes et lithographiques, dont nous avons déjà signalé la présence près de Lezinne et de Saint-Vinnemer. Le bourg est bâti sur cette assise, et les collines voisines en sont exclusivement formées; quelques carrières sont ouvertes à leur flanc et l'on peut étudier la disposition et la nature de la roche. Partout elle se fait remarquer par une identité parfaite de caractères : c'est un calcaire compacte, argileux, jaunâtre, disposé très-régulièrement en bancs plus ou moins épais, et dont quelques-uns ont de 60 à 70 cent. de puissance. Ces bancs, séparés par des lits marneux ordinairement peu développés, se délitent facilement en minces plaquettes connues dans le pays sous le nom de Laves. Aux environs de Tanlay, les fossiles sont assez rares; dans les bancs exploités, nous n'avons rencontré que quelques échantillons du Rhynchonella Corallina, du Mytilus subpectinatus, et du Pholadomya paucicosta. A quelque distance de Tanlay, sur les berges de la route de Tonnerre, ces mêmes calcaires sont à découvert : les bancs sont moins épais et beaucoup plus marneux. Indépendamment des espèces précédentes, nous y avons recueilli le Ceromya obovata, le Collysites granulosus et le Diadema complanatum. Ces calcaires sont promptement recouverts par le coral-rag supérieur, si facile à reconnaître à sa couleur blanche et à sa texture oolitique, et qui, déjà, couronne les collines les plus élevées.

Notre itinéraire nous éloigne de Tanlay ; mais en nous dirigeant vers l'abbaye de Quincy, nous traverserons l'immense parc du château. Il était dessiné à la française, c'est-à-dire orné avec le goût symétrique du XVIIe siècle, et entouré de murs. Une magnifique pièce d'eau nommée le Grand-Canal, se présente tout d'abord; elle a plus de 530 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. A gauche et à droite, de ce dernier côté surtout, il y a une véritable haute-futaie presque séculaire; mais le temps a fait de grands vides dans ces beaux ombrages. On aperçoit sur la gauche, au-delà d'un interminable mur de clôture, la façade moderne d'une petite chapelle dédiée à Saint-Emilian et fondée dès le commencement du XVe siècle, par Edme de Courcelles-Saint-Liébault, seigneur de Tanlay. Voir l'Annuaire de l'Yonne 1841, page 156 (1).

Le grand canal est alimenté par de nombreuses sources venant de la vallée de Quincy ; elles sont amenées par de larges et beaux canaux tracés en lignes droites et bordés de vieux arbres ombrageant aussi de longues allées d'un aspect grandiose. Une construction en pierre de taille nommée le Château-d'eau, ferme le canal ; l'ensemble lourd et massif vu de trop près, produit assez d'effet à une longue distance. Une large allée nous fait arriver vers l'extrémité du parc, là un tilleul colossal attirera l'admiration des visiteurs. Nous voici hors du parc réservé; un joli chemin ombragé nous conduit après 1500 mètres de parcours à l'enclos ruiné de l'abbaye de QUINCY.

Du bourg de Tanlay, un chemin public conduit à l'abbaye de Quincy; on passe au moulin de Tanlay, alimenté par les eaux qui viennent du parterre, et on arrive à la chapelle de Saint-Emilian qu'on laisse à droite pour suivre le chemin qui monte par une pente rapide sur le sommet d'une colline dont le versant opposé conduit par un petit bois droit vers l'abbaye. La distance est de près de 3 kilomètres.

(1) Ouvrages à consulter:

Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes, par Pierre le Muet, architecte du Roy, etc. Paris MDCLXIII, seconde édition donnant plusieurs plans, élévations et coupes du château de Tanlay.

Description du duché de Bourgogne par l'abbé Courtépée, 2e édition, vol. 4.

Israël Sylvestre, collection de vues de Tanlay comprises dans « l'œuvre » de ce graveur célèbre.

Le vallon de Quincy est formé par le versant de deux plis de terrain appartenant au grand plateau général de la contrée, élevé d'environ 150 mètres en moyenne au-dessus du niveau de l'Armançon à Tanlay. Plusieurs sources d'une limpidité admirable se réunissent et forment au fond du vallon l'un des plus charmants ruisseaux qu'on puisse voir. De beaux ombrages surtout sur le côté rapide de la pente qui borde la rive gauche, donnent à cette partie du vallon un aspect pittoresque. Les religieux venus de l'abbaye de Pontigny (1) ne pouvaient mieux choisir l'emplacement de la nouvelle abbaye qu'ils voulaient fonder. Cette fondation eut lieu en 1133. Une petite église fut construite en attendant que la grande église et les bâtiments de l'abbaye pûssent s'élever. M. l'abbé Henry, « Histoire de l'abbaye de Pontigny » donne à cet égard quelques détails auxquels nous renvoyons nos lecteurs ; le *Gallia-Christiania* et d'autres grands ouvrages du XVIIe siècle, donnent aussi de précieux documents historiques. Notre but n'étant que d'indiquer ce qui reste encore à visiter, nous conduirons nos lecteurs sur la grande et forte chaussée construite en travers de la vallée pour former un vaste étang. On peut juger encore, malgré l'envahissement de la bourbe, des roseaux et des brousailles, de l'étendue et de la beauté de cette grande nappe d'eau qui devait pouvoir nourrir une quantité considérable de poissons, en même temps qu'elle était utilisée pour faire mouvoir des moulins et arroser des jardins.

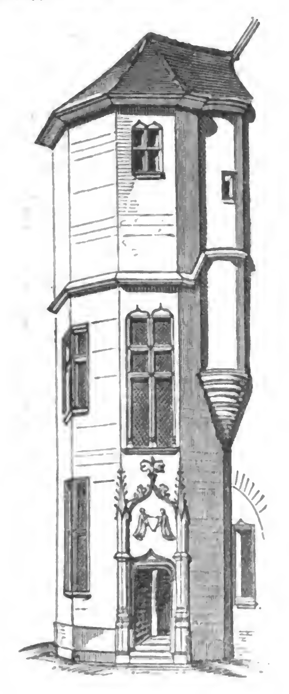
L'étang de Quincy a été mis à sec et bientôt une grande prairie, peut-être même un bon pâturage, aura remplacé les mauvaises herbes qui attristent le regard. Une source considérable, sortant de la base de la colline, suffit pour faire tourner un moulin ; l'eau, d'une limpidité extraordinaire, remplit un vaste canal creusé par les religieux et qui longe le verger de l'abbaye, puis va passer sous de charmants ombrages avant de se joindre à d'autres sources réunies pour alimenter les grands canaux de Tanlay. N'oublions point de citer la jolie fontaine de Saint-Gaultier, source sortant d'un bassin recouvert par un petit bâtiment qui semble dater du XIIIe siècle, et que de longs conduits en pierre amenaient jusqu'au milieu du grand cloître de l'abbaye. De frais ombrages, une petite statue de moine posée sur un fut de colonnettes arrachées à la destruction par M. de Tanlay, donnent beaucoup de charme à cette humble solitude qui porte le nom de l'un des abbés de Quincy. Une muraille d'enclos d'une épaisseur considérable, mais dont il ne reste que des fragments qui étonnent par leur beauté et leur solidité, enfermait toutes les dépendances immédiates de l'abbaye. Moins heureuse que l'église mère de Pontigny, l'église de Quincy, ruinée plusieurs fois et démolie entièrement, il y a quelques années seulement, n'a laissé qu'une masse considérable de décombres que la mousse recouvre en partie. Le cloître, le réfectoire, le dortoir, ne laissent presque aucune trace. Un bâtiment secondaire, et celui nommé l'abbatial, ou logement de l'abbé, et enfin quelques corps de logis restent seuls debout. Nous donnons un dessin de la tourelle d'escalier qui mérite un coup d'œil, fin du XVe siècle. L'intérieur de la tourelle se termine par un bel épanouissement de nervures fines, déliées et ornées d'écussons maintenant effacés, ainsi que de longues inscriptions en lettres gothiques dont on ne reconnaît que quelques fragments. Le bâtiment adjacent, occupé en partie par le logement du fermier et aussi par des étables, écuries et hangards, offre une série de belles voûtes à nervures ogivales datant du XIIIe siècle et présentant un bel appareil, mais sans ornementation. La destination actuelle a cruellement modifié les distributions primitives, toutefois, l'ensemble de quelques parties du bâtiment et de diverses annexes mérite d'être étudié, XIIIe siècle. Un autre corps de logis isolé et amoindri dernièrement dans ses dimensions, a été refait ou restauré durant le XVIIe siècle. Une petite inscrip-

(1) Annuaire de 1844

tion recueillie dans la partie démolie et replacée par les soins de M. Eugène Lambert, sous-régisseur à Tanlay, nous donne une date :

F. M. DE MESGRIGNY HAS CELLAS DE NOVO CONSTRUXIT. ANNO DOMINI MDCXXXX.

Une précieuse petite gravure d'Israël Sylveste représente l'abbaye de Quincy, déjà à l'état de ruine.



Voir l'article de Commissey.

Nous avons dit que la route impériale de Bony-sur-Loire à Neufchâteau traversait le bourg de Tanlay. Après avoir suivi toute la rue haute, elle longe en laissant sur la gauche l'ancien enclos des Cordeliers, puis longe également le mur de clôture du parc éservé de Tanlay jusqu'au coude à angle droit, que fait cette muraille. De là, on aperçoit sur la droite de la route une délicieuse allée bordée de grands ombrages ət arrosée par un petit ruisseau ; c'est l'allée de la fontaine du bois de Narmond. Rien n'est plus agréable qu'une promenade à cette charmante source bien souvent visitée.

Au-delà du bois de Narmond, la route monte en traversant le bois de Tanlay et arrive longer sur la droite celui plus considérable de Volineuse. On aperçoit à gauche à plus d'un kilomètre de distance

BAON, village situé au fond d'une vallée humide à 4 kil. de Tanlay. Pop. 233 hab.

Un assez bon chemin descend de la grande route au village de Baon, qui est la localité la plus humide de tout le canton de Cruzy. Plusieurs des ménages habitant les maisons bâties dans la prairie voient, en hiver, l'eau sortir à côté du foyer ou sous les lits. On peut en toute saison puiser de l'eau à la maindans les puits. Hâtons-nous de dire que le plus grand nombre des habitations sont situées à mi-côte.

Cette humidité excessive s'explique par la nature compacte et argileuse du terrain; les eaux glissent sur le sol sans le pénétrer, et s'échappent à la base des collines en sources abondantes.

L'église construite dans la prairie et entourée de son cimetière, est petite mais assez ancienne ; XIII[e] siècle? Un porche couvert en laves précède le portail au-dessus duquel s'élève un petit clocher neuf en ardoises. L'abside de forme carrée est voûtée en berceau ; mais le style ogival se retrouve dans l'arc de la nef et les fenêtres. Disons enfin, que la croix du cimetière est assez remarquable par les attributs de la Passion qui sont sculptés sur le fut de la colonne.

On remarque la maison d'école, construction récente, simple et de bon goût.

Baon se trouve, comme Tanlay, au milieu des couches argilo-calcaires du coral-rag moyen ; la roche se présente sous un aspect identique, et les mêmes fossiles la caractérisent.

Par un chemin qui suit le fond d'un pli de terrain nous revenons joindre la grande route le long du bois de Volineuse. Là, on peut suivre dans le bois et à peu de distance du bord de la route, les traces de la levée d'une voie antique ; c'est celle qui conduit à LANDUNUM. Voir l'article de Cruzy.

Bientôt après, la grande route descendant vers le fond d'un vallon boisé passe à peu de distance de

PIMELLES, petit village situé sur le penchant d'une colline et traversé par le chemin de grande communication, nº 12, de l'Isle à Arthonnay, pop. 289. hab.

Le village possède encore un assez beau château datant du XVII[e] siècle, mais fort délabré aujourd'hui et privé de l'une des ailes qui accompagnait le corps de logis central. Le parc et le jardin autrefois bien plantés sont détruits, et ça et là on retrouve les débris des murailles de clôtures qui s'étendaient jusqu'à la grande route, près d'un petit castel aujourd'hui inhabité ; construction pittoresque datant du XVI[e] siècle. Voir l'Annuaire de l'Yonne 1843, page 82. L'église de Pimelles n'offre que peu d'intérêt ; elle appartient en partie au XVII[e] siècle. On remarque derrière le maître-autel, dans la sacristie, un assez bon tableau représentant *Saint-Jean-Baptiste* ; un cadre sculpté et doré témoigne de la valeur attachée à ce tableau digne d'être placé dans une église où l'ordre et la propreté règneraient. On remarque aussi dans la chapelle de gauche, au milieu de vieilles planches, une sorte de châsse renfermant un groupe de figurines en cire, datant du siècle dernier et représentant la Nativité, ouvrage curieux et l'un des plus importants en ce genre, conservés dans nos églises de village.

Nous retrouvons encore à Pimelles les calcaires du coral-rag moyen, toujours si remarquables par leur couleur jaunâtre, leur texture compacte et lithographique et la disposition de leurs assises. Indépendamment des fossiles qu'on rencontre habituellement dans cette couche, on a recueilli, aux environs de Pimelles, des espèces dignes d'être signalées (1), et parmi lesquelles je citerai le Phasianella striata, le Bulla Moreana, le Pholadomya flexuosa, le Mya rugosa, deux espèces d'Opis dont une est probablement nouvelle, et un polypier aux rameaux contournés et striés, très-voisin de l'Aplosmilia Buvignieri.

La grande route s'avançant par une forte pente et en ligne droite, traverse la forêt de PAISSON, hameau situé sur l'un des points les plus élevés de la contrée et près de la lisière de la forêt de Gland qui s'étend sur un vaste plateau ondulé, au sud du hameau. Cette disposition topographique de la forêt, empêche de jouir du coup d'œil que présente un horizon immense vers le sud et le sud-ouest. Voir l'article de Villon.

Toutefois, les archéologues, ou plutôt les antiquaires, auront un grand dédommagement. C'est à quelques pas de Paisson, et entre les forêts de Paisson et de Gland que passe la voie romaine d'Auxerre à Langres. La « levée » de la chaussée est parfaitement visible et sert de temps immémorial de limite de terrain.

Arrivant près de la ferme dite de Cinquante arpents, la voie antique est rejointe par la grande route qui en emprunte l'emplacement et l'alignement parfait sur une étendue de près d'une lieue (3,700[m]), là un coude brusque sur la gauche et d'une longueur de 700 mètres, mène les deux voies, toujours réunies, vers un nouvel alignement de 2,500 mètres, traversant en ligne droite le marais de la VÈVRE.

Nous tenons pour certain d'après M. Lambert, régisseur de Tanlay, et né à Gigny (1), village peu éloigné de la Vèvre, que la voie antique, très-nettement conservée, disparut lors de la construction, vers l'année 1823, de la grande route actuelle qui en recouvrit l'empierrement. Ces deux routes ainsi superposées se continuent au-delà de la petite ville de LAIGNES, (Côte-d'Or),

(1) Voir la collection de M. Rathier, à Tonnerre.

(1) Annuaire de 1854, page 221.

sur une étendue de plus de 9 kilom. c'est-à-dire à un kil. en avant du village de Cévilly; la voie antique s'avance vers le nord-est, la route nouvelle du côté de l'est, c'est-à-dire Chatillon-sur-Seine.

Entre Pimelles et Paisson, nous avons laissé à deux kilomètres sur la droite au-delà des bois,

GLAND, village situé au fond d'une vallée profonde formée par plusieurs vallons d'un aspect un peu triste. A 7 kilomètres de Cruzy; pop. 480 hab.

Gland, l'une des plus riches communes du canton de Cruzy s'est blotti près d'une fontaine au-dessus de laquelle on a construit un bâtiment assez important. L'ensemble des habitations n'offre rien de pittoresque ni de régulier, et les travaux d'amélioration et d'embellissement n'ont encore rien ôté de l'aspect triste des maisons couvertes en laves. L'église, construite en 1827, présente le style de l'architecture de ce temps où florissait l'ordre classique du « Pœstum. » Déjà les plafonds en plâtre tombent par morceaux et laissent voir les lattes, etc.

Des travaux de nivellement et de pavage en cours d'exécution donneront à la rue principale de ce village une propreté qui était désirable.

La voie romaine de Langres à Auxerre traverse la vallée de Gland. Nous allons donner l'itinéraire de cette voie en la suivant depuis son embranchement près de Tonnerre, jusqu'aux limites de notre département. Les indications nombreuses et précises que nous a fournies M. Eugène Lambert, de Tanlay, nous ont beaucoup servi pour suivre sur le terrain, le tracé de cette voie antique dont la « levée » c'est le nom qu'elle porte dans la contrée, est très-nettement reconnaissable, même au milieu des bois.

La voie d'Auxerre à Langres, arrivée à Tonnerre, suivait sur une étendue d'un peu moins de 6 kilomètres la voie antique de Sens à Alise dont nous parlerons plus loin en détail. Voir l'article d'Avrolles. Parvenue à peu près au point le plus élevé de la côte, entre les bornes kilométriques 187 et 188, la voie de Langres tourne presque à angle droit sur la gauche, c'est-à-dire vers le fond de la vallée de l'Armançon, dont elle descend le versant entre une lisière de broussailles, appartenant à la commune de St.-Vinnemer et le bois de Sebille, appartenant à la commune de Tanlay. La Levée est très-reconnaissable, et sert de limite de finage ; elle suit la lisière du bois nommé la Queue-de-Sebille, fait un coude brusque dans un pli de terrain et s'avance ensuite droit au Gué-des-pierres. Ce gué traversant l'Armançon dans un endroit où cette rivière n'avait point de hautes berges est formé par de larges et puissantes couches de roches calcaires, à fleur du sol. De temps immémorial, ce passage était fréquenté, mais la grande ligne du chemin de fer en détournant le cours de l'Armançon, a comblé, en le traversant, le vieux gué près duquel des découvertes de tombeaux et de médailles ont été faites.

La voie traverse en ligne droite le canal et le chemin de Saint-Vinnemer à Tanlay. Dans l'étroit espace laissé entre le canal et le chemin, la levée est bien conservée. Après avoir passé au chemin des Couardes et longé les vignes de Vauclos et servant toujours de limites de finages, elle arrive au bois de Bucherien. Ici, est un point important : c'est la bifurcation de la voie antique. La branche de gauche, dénaturée par un large chemin, s'avance vers la queue du bois de Foucherolles où elle est très-visible et va en traversant le bois de Volineuse ou de Saint-Vinnemer et servant de limite de finage, longer la grande route de Tanlay à Châtillon dont nous avons parlé. C'est la voie de Landunum; voir l'article Cruzy.

La branche de droite longe la lisière intérieure du bois de Bucherien. De ce point, et sur une étendue de plus de 7 kilomètres, au milieu d'une contrée très-élevée, formée de vastes terrains ondulés d'un aspect monotone, et servant toujours de limites de finages, la levée bien caractérisée se prolonge en dehors du bois vers Gland, en laissant la ferme de la Grange-aux-Moi-

nes, à environ 300 mètres à gauche et en traversant à angle droit, le grand chemin de l'Isle à Arthonnay, par Pimelles. A 500 mètres au-delà de ce grand chemin, la levée descend dans le fond d'un vallon où elle se perd sous les terres labourables; mais laissant le chemin de Gland monter à droite une pente rapide, la levée tourne à gauche, forme la limite des finages de Pimelles et de Gland, traverse la vallée de Gland à 1,500 mètres en avant de ce village, puis monte bien caractérisée en formant limites, le long de la forêt de Paisson et du bois des Crots, touchant la forêt de Gland, et vient ainsi que nous l'avons dit, se perdre dans la grande route de Tanlay à Châtillon-sur-Seine. Une découverte de tombeaux a été faite le long de la forêt de Paisson et sur le bord de la voie romaine, parfaitement indiquée par la grande carte de France de l'Etat-major, feuille n° 97.

Nous avons dit qu'un chemin de grande communication allait de l'Isle à Arthonnay, par Pimelles. Notre itinéraire nous conduit sur cette route pour arriver à

CRUZY, bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tonnerre et traversé par le chemin de grande communication n° 42, de l'Isle à Arthonnay ; à 32 kil. de Tonnerre ; pop 1106 hab.

Ici encore, une fontaine assez abondante, prenant sa source au fond et vers l'extrémité d'un petit vallon, a motivé la situation du bourg de Cruzy. Une partie du bourg est bâtie dans le bas et sur les revers du vallon étroit et profond, aux abords de la fontaine; l'autre partie est établie sur un sol plus uni mais très-élevé et dépouillé de végétation.

L'ensemble est triste et monotone malgré le caractère exceptionnel de la position ; cela tient à la couleur noire des maisons qui sont bâties et couvertes en petites pierres minces appelées laves. Cruzy d'ailleurs, est isolé au milieu d'immenses terrains ondulés d'un aspect triste et froid, et atteignant l'élévation énorme pour notre département, de 180 mètres en moyenne au-dessus de l'Armançon à Tanlay. Le bourg de Cruzy, possédait autrefois un château dont il ne reste plus trace et qui jouissait de prérogatives, dont l'Annuaire a quelquefois parlé.

L'église est de grande dimension, elle appartient à deux époques bien différentes ; XIIIe siècle pour le sanctuaire et le chœur ; XVIIIe siècle pour la nef et la façade qui est d'ordre dorique et d'ordre corinthien, soi-disant, surmonté d'un gros clocher de forme carrée et couvert par un toit aigu en ardoises ; fin du XVIIIe siècle. La nef, lourdement construite, témoigne que l'architecte aura craint pour son édifice, les ouragans et les grands vents qui règnent dans les régions élevées. Cependant l'intérieur de l'église présente un ensemble grand et régulier. L'abside qui appartient au XIIIe siècle, mais lourd et massif, est voûtée en pierre dans un style ogival médiocre. Au-dessus de l'autel de la Vierge, on voit une statue, grandeur de nature, en pierre ; style du XIVe siècle. Disons qu'ici la propreté ne laisse rien à désirer ; nous notons ce fait pour sa rareté, de même que nous avons remarqué avec plaisir, que d'assez nombreux fragments de sculpture étaient rangés avec soin et non pas jetés dehors le long des murailles. Ce respect pour les vieilles sculptures, « qui ne peuvent plus servir, » est un exemple que nous aimons à constater et auquel on doit applaudir.

Vers le milieu de la rue principale, on remarque une petite maison assez ancienne et sur laquelle on lit ces inscriptions :

VOTA MEA DOMINO REDDAM IN CONSPECTV OMNIS POPVLI. QUID RETRIBVANT DOMINO PRO OMNIBVS QVÆ RETRIBVIT MIHI, 1632.

A l'angle de cette maison, s'élève une croix en pierre portant la date de 1690.

Le grand chemin de Cruzy à Arthonnay, doit selon toutes les probabilités, traverser à environ un kilomètre, la voie romaine de Tonnerre à Landunum, à peu de distance d'un arbre « signalé » occupant un point culminant.

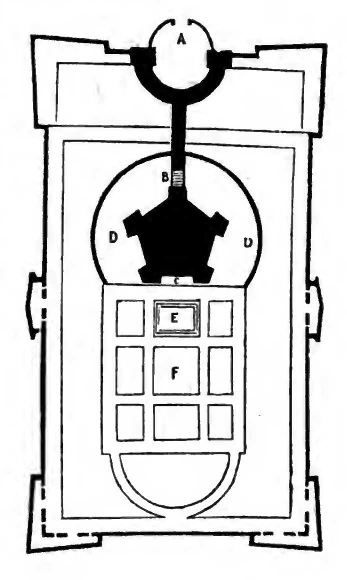


Mais la voie romaine a disparu sous les couches de terres labourables de ce vaste plateau ondulé, duquel on jouit d'une vue très-étendue vers le sud-ouest. Pour reconnaître l'empierrement presque intact de cette voie, il faut, partant de Cruzy, suivre le chemin de Baon qui, arrivant à l'entrée du bois de Cruzy, est traversé obliquement par un véritable « chemin pavé » large de cinq mètres environ et sortant du bois, après l'avoir traversé en ligne parfaitement directe sur une longueur de 2,000 mètres. Ce chemin connu d'ailleurs dans le pays sous le nom de « chemin des Romains, » forme la limite des finages de Cruzy et de Pimelles. Cette ligne de limite va rejoindre la grande route de Tanlay à Châtillon-sur-Loire et vient longer le bois de Volineuse dont nous avons parlé, articles de Pimelles et de Gland.

Sortant du bois de Cruzy, la voie s'avance vers le nord-est, dans la direction de la forêt de Maulnes, en traversant des champs labourés où elle disparaît. Arrivée à la forêt de Maulnes, la voie de Landunum forme la limite des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne jusqu'à la ferme dite le Champ-des-Rupt, située sur la voie antique et à trois kilomètres seulement de Landunum. (Carte du dépôt de la guerre, feuille 97).

Autour de Cruzy se montrent encore des calcaires compactes et lithographiques; ils sont exploités sur plusieurs points : certaines assises, remarquables par leur nature shisteuse, se délitent en minces plaquettes et sont employées, ainsi que nous l'avons déjà vu, pour couvrir les maisons. Dans la forêt de Maulnes, ces mêmes calcaires sont recouverts par les couches blanches et oolitiques du coral-rag supérieur, que nous retrouvons près de Tonnerre, si puissamment développé et si riche en fossiles.

Le chemin de grande communication, en sortant de Cruzy, arrive après un parcours d'environ 3 kilomètres dans les bois de Maulnes que l'on traverse en suivant le fond d'un petit vallon très-pittoresque. Après 1,500 mètres de distance , on arrive près d'un groupe de maisons sur la gauche, dominé par un énorme corps de logis d'un aspect tout-à-fait extraordinaire ; c'est le château de Maulne, ou Mosne, célèbre dans toute la contrée pour les histoires de revenants et de visions qu'on en raconte.



A Cour d'entrée. — B. Pont levis. — C. Fontaine. — D. Fossés. — E. Bassin ou pièce d'eau. — F. Jardins.

Le château de Maulnes est bâti sur une éminence faisant partie du grand plateau général de la contrée, et de laquelle on découvre vers le sud et le sud-ouest, une étendue de pays considérable. Le château actuel occupe l'emplacement d'un autre château dont il est fait mention dès le XII[e] siècle. L'isolement de ce château, au centre d'une immense forêt, s'expliquerait par la présence d'une fontaine prenant sa source sur l'éminence même où nous voyons le château actuel.

Cette curieuse et précieuse fontaine

fut enclavée dans l'enceinte des murailles et au centre même du donjon. Mais la forteresse du moyen-âge n'est pas parvenue jusqu'à nous et elle fit place à une construction nouvelle commencée vers le milieu du XVIIe siècle par un des comtes de Tonnerre. Ce nouveau château, bâti pour servir, dit-on, de rendez-vous de chasse, ce dont nous doutons, présente la masse lourde et écrasée d'un corps de logis ayant cinq façades. A chacun des angles de ce bâtiment bizarre, s'élève une tourelle de forme carrée, percée de fenêtres destinées à éclairer le centre du bâtiment, occupé par un escalier monumental dont il nous sera bien difficile de pouvoir donner une idée exacte. Il faut se figurer une tourelle ronde d'escalier, tournant depuis la base du château, jusqu'au sommet de la toiture. La muraille de cette tourelle est percée d'un très-grand nombre de fenêtres destinées à en éclairer l'intérieur, c'est-à-dire l'escalier ; mais celui-ci, au lieu d'être placé à l'intérieur de la tourelle, en fait au contraire le tour extérieurement, laissant l'intérieur vide en forme de puits au fond duquel la fontaine dont nous avons parlé prend sa source. L'escalier communique de plain-pied, au moyen d'un palier placé devant chacune des cinq faces intérieures, aux chambres de l'édifice qui, dit-on, contient trois cent soixante cheminées ! Ce curieux et unique château était entouré d'un large fossé qu'on traversait sur un pont très-long et aboutissant à l'une des cinq tourelles carrées placées aux angles extérieurs. Cette tourelle avait sa porte défendue par un pont-levis dont les embrasures existent encore.

Construit vers la moitié du XVIIe siècle, ce curieux château, qui rappelle l'agencement des fortifications nouvelles, est habité par un fermier. Cinq longues et magnifiques allées, tracées en lignes droites, au milieu de l'immense forêt de Maulnes, correspondaient aux cinq tourelles d'angles du château. Cette forêt si amoindrie depuis quelques années, par suite de défrichements, s'avançait jusqu'au pied des murailles, isolées, tristes et solitaires aujourd'hui, après avoir été, durant plus de 150 ans, le rendez-vous joyeux des plus puissants seigneurs de la province, les comtes de Clermont-Tonnerre, et les marquis de Louvois.

Le château de Maulnes présente des dispositions architecturales et des distributions intérieures que nous ne pourrions faire comprendre à nos lecteurs qu'à l'aide de nombreux dessins. Nous préférons engager nos lecteurs à aller eux-mêmes visiter et étudier cette singulière construction dont nous donnons seulement un plan d'ensemble.

De Maulnes, le chemin de grande communication conduit directement à Arthonnay.

Notre itinéraire nous ramène à Commissey par Tanlay. On suit un bon chemin qui laisse à peu de distance, à gauche, le canal de Bourgogne, et longe, à droite, une colline exclusivement formée par le calcaire compacte et lithographique. A mi-côte de cette colline s'ouvre une carrière : la roche exploitée est compacte, de couleur jaunâtre, disposée en bancs plus ou moins épais, séparés par de minces filets d'argile. Les fossiles paraissent rares ; nous y avons cependant recueilli quelques Rhynchonella Corallina. Le chemin que nous suivons, avant d'arriver à Commissey, fait un coude et se rapproche du canal. Dans cet endroit même il existe une ancienne carrière creusée comme la précédente, bien qu'à un niveau de beaucoup inférieur, dans les calcaires compactes et lithographiques. Abandonnée depuis longues années, cette carrière est envahie par l'herbe et encombrée de déblais ; nous engageons cependant le géologue à s'y arrêter un instant. Quelques petits escarpements laissent encore à découvert une assise marneuse qui est pétrie de fossiles. Nous y avons recueilli les Mytilus pectinatus, pseudo-gibbosus, et Medus, les Ceromya excentrica et obovata, le Pholadomya paucicosta, l'Ostrea gregaria, etc. ; les fossiles les plus répandus sont le Terebratula insignis et le Rhynchonella Corallina ; on y trouve aussi très-abondamment une Perne

que M. Raulin, à tort suivant nous, a rapportée au Perna quadrata, et dont nous avons fait (Etudes sur les Moll. foss. de l'Yonne) une espèce nouvelle sous le nom de foliacea. Tous ces fossiles, tantôt entiers, tantôt à l'état de fragments, sont confondus pêle-mêle dans une couche marneuse, de couleur jaunâtre, dont la puissance est environ de 1 mètre 50 cent. Les térébratules et les huîtres ont seules conservé leur coquille; presque toutes les autres espèces sont des moules intérieurs. Cette ancienne carrière n'est qu'à une centaine de mètres de

COMMISSEY, village situé sur le bord du canal de Bourgogne, à peu de distance de la rive droite de l'Armançon et traversé par le chemin de moyenne communication de Saint-Vinnemer à Saint-Martin ; à 4 kil. de Tonnerre, pop. 440 hab.

Commissey, autrefois entouré d'une muraille défensive, comme le plus grand nombre de nos villages, ne présente rien de bien intéressant sous le rapport pittoresque, malgré les grands massifs de verdure qui bordent le canal.

L'église située vers l'extrémité du village vers Tonnerre, n'offre rien non plus de remarquable, bien qu'elle ait été restaurée d'une manière « notable » vers l'année 1846.

C'est vers cette époque que disparut pour être enfoui, par morceaux, dans les fondations d'une nouvelle muraille de l'abside, un tombeau en pierre renfermant les ossements de l'un des premiers abbés de Quincy, dont nous avons déjà parlé ; abbaye qui n'est éloignée de Commissey que de 3 kil. environ. Le tombeau et les reliques qu'il renfermait avaient été sauvés de la destruction et de la ruine de la vieille abbaye et rapportés en grande cérémonie, par les habitants de Commissey, pour être déposés dans l'église de leur paroisse. Lors de la « mémorable » restauration du chœur de l'église, en 1846, on trouva « vieux, » le pauvre tombeau, et il servit de matériaux pour la nouvelle construction. Les reliques avaient été presque clandestinement, ou du moins sans le cérémonial d'usage, transférées dans un autre lieu.

On remarque encore à Commissey, une belle croix élevée sur la place publique ; elle date de la renaissance et porte les petites statuettes de Saint-Rémy et de Saint-Denis, croyons-nous. Le Christ, la Vierge et l'Enfant-Jésus sont également représentés suivant le style habituel de cette époque qui ne manque pas d'un certain caractère monumental.

Aujourd'hui, on se borne à envoyer acheter une croix de fonte à l'entrepôt général de la fonderie, ou dans un magasin en gros. Nous préférons les « tailleurs d'images » d'autrefois. Voir l'article de Soumaintrain.

Le chemin de moyenne communication nous conduira en quelques minutes, par la rive droite de l'ancien lit de l'Armançon, à

SAINT-MARTIN, village situé dans la vallée de l'Armançon et traversé par la route départementale de Tonnerre à Bar-sur-Seine. A 11 kil. de Tonnerre, pop. 256 hab.

La situation de Saint-Martin, vue des rives du canal, offre un aspect tout particulier de solitude, motivé par les hautes collines tristes d'aspect et monotones de couleur qui l'enferment comme dans un immense amphithéâtre. Un vallon profond, creusé dans l'escarpement qui s'étend sur la gauche du voyageur, c'est-à-dire au nord-ouest, contribue à donner à l'ensemble du site un caractère pittoresque.

L'église offre de la grandeur, mais aussi une nudité et une pauvreté extrêmes, malgré les travaux d'assainissement en cours d'exécution. La nef est voûtée en ogive et porte la date de 1586. Dans le transsept du sud, on lit scellée dans la muraille, l'inscription suivante:

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE ANTOINE MILON, NOTAIRE AU BAILLIAGE DE MOLOSMES ET CY-DEVANT RECEVEUR GÉNÉRAL DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DUDIT MOLOSMES, DÉCÉDÉ LE SEPT MARS 1716, AGÉ DE 80 ANS UN MOIS HUIT JOURS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Nous n'avons cité cette inscription que parce que nous allons aller visiter bientôt la paroisse autrefois célèbre de Molosmes.

Le maître-autel est en pierre, peint en jaune et bleu et d'une ornementation lourde ; on lit cette inscription :

HOC ALTARE ERIGENDVM CVRAVIT P. DE COURCELLE PARROCHUS MELUNDENSIS. 1673.

Les fenêtres ogivales du sanctuaire, xve siècle, plusieurs statues, et entre autres celle placée sur la façade et représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus, fin du xve siècle, méritent quelque attention.

A 500 mètres de Saint-Martin, à peu de distance à droite de la route de Tonnerre, on remarque les bâtiments d'une ferme appelée l'Abbaye. Cette ferme occupe l'emplacement où furent transférés vers la fin du xiie siècle les religieux de l'abbaye de Molosmes, bâtie très-anciennement à 2,500 mètres plus au nord, au fond d'un vallon sauvage. Rien ne vient maintenant constater, rien pas même des ruines, que cette nouvelle fondation fut une forteresse qui garda jusqu'à la révolution son caractère féodal, nous a-t-on dit.

Nous retrouvons à Saint-Martin les calcaires compactes et lithographiques de Tanlay et de Commissey, mais ils ne constituent que la base et le flanc des collines. Déjà se développent au-dessus d'eux les calcaires blancs et oolitiques du coral-rag, surmontés eux-mêmes des calcaires à astartes et des argiles kimméridgiennes. La montagne au pied de laquelle est bâti Saint-Martin et que la route de Tonnerre à Bar-sur-Seine entame sur plusieurs points, nous montre cette succession de couches ; c'est au sommet de cette montagne que nous signalons, pour la première fois, les argiles kimméridgiennes que l'Ostrea virgula caractérise d'une manière si précise.

L'Annuaire de l'Yonne a publié, en 1846, une notice intéressante ayant pour titre : *Molosmes, Saint-Martin et Commissey*. Nous y renvoyons nos lecteurs, qui trouveront dans cet article une foule de recherches dues au zèle de l'historien du Tonnerrois moderne. Nous donnons seulement quelques détails descriptifs généraux.

Le chemin de Commissey à Saint-Martin suit, ainsi que nous l'avons dit, la base d'une haute colline au pied de laquelle passe et coule doucement l'ancien lit de l'Armançon et dans la direction du sud au nord. Mais arrivé à l'endroit où s'élève le village de Saint-Martin, l'Armançon rencontrant le massif solide d'une montagne formée de roches, dut revenir sur lui-même, en longeant la base de cette montagne et décrivant ainsi un vaste ovale qui ramène ses eaux, après un parcours de plus de 4,800 mètres, à 1100 mètres seulement du point de départ. C'est vers l'extrémité de l'ovale et au fond de l'amphithéâtre fermé par le revers de la montagne qui abrite des vents du nord, que les bâtiments de la nouvelle abbaye furent construits et à peu de distance de la rive gauche de la rivière. Mais cette rivière, cela n'est pas douteux, alors surtout que la masse d'eau était entretenue par les forêts de la Bourgogne, plus étendues qu'elles ne le sont maintenant, dut gêner souvent les religieux. Ils songèrent alors à établir et à faciliter le cours de l'Armançon en réunissant par un canal les deux extrémités de l'ovale dont nous avons parlé; ce canal qui n'avait pas un quart de lieue d'étendue, (formant aujourd'hui le bras principal), laissait dans une véritable île la nouvelle abbaye. La grande route départementale de Tonnerre à Bar-sur-Seine traverse en ligne droite cette même île et l'on peut étudier facilement la configuration du sol, qui présente avec ses vallons profonds un ensemble qui frappe le regard et appelle l'attention. Nous suivrons l'un de ces vallons pour arriver après 2 kil. de marche à

MOLOSMES, village situé au fond d'un vallon profond, à 7 kil. de Tonnerre, pop. 445 hab.

Des vignes et de nombreux noyers entourent les maisons resserrées et blotties au fond du vallon. Les rues sont assez régulières et témoignent dans leur tracé une sorte de direction



donnée d'avance ; cela est d'autant plus probable que les reconstructions n'avaient lieu qu'avec la permission des abbés de Saint-Martin. Au centre du village s'élève la grande église ; elle est parfaitement « orientée » malgré le peu de largeur de l'emplacement.

Aujourd'hui, et nous en verrons l'exemple à Quincerot, l'église serait soumise pour sa construction à un alignement administratif ou autre qui la placerait dans une position différente, c'est-à-dire le portail faisant face au midi et l'abside au nord pour suivre l'alignement général.

Nous n'avons pas trouvé la grande église de Molosmes aussi belle que nous l'espérions. Reconstruite vers le XVIe siècle (elle porte les dates de 1537 et 1541), l'église ne présente pas de caractère architectural net et bien tracé ; il y a lourdeur et indécision dans la disposition de l'ensemble. Soit pénurie d'argent et de matériaux, cette vaste église est mal bâtie et mal appareillée dans presque toutes ses parties. On peut, en comparant les remarquables églises de Neuvy-Sautour et d'Arthonnay à celle de Molosmes, juger de la différence de main-d'œuvre. La nef et ses bas-côtés, le transsept et le chœur ne présentent pas à l'intérieur, malgré leur vaste étendue pour une église de village, de beauté réelle ; le style est lourd et médiocrement conçu.

Rien dans cette vaste et pauvre église ne nous a semblé antérieur au XVIe siècle ou à la fin du XVe. Nous présumions devoir trouver quelques traces remarquables de l'église ancienne, c'est-à-dire de celle qui a dû précéder l'église actuelle, mais le portail et le lourd clocher carré qui le domine n'ont rien de plus ancien que l'église. C'est habituellement là qu'on retrouve les parties anciennes dans les églises refaites à la renaissance ; le travail de reconstruction commençait par le chœur. Nous pourrions ici nommer pour le département un nombre considérable d'églises où cette disposition se reconnaît.

Il semblerait certain que, dès les premiers temps de la monarchie française, un monastère aurait été fondé dans le vallon étroit et retiré de Molosmes. A cette époque reculée, les terrains pierreux et rocailleux qui environnent le vallon ne devaient pas présenter l'aspect nu et triste qu'ils ont aujourd'hui. Ils devaient, au contraire, être recouverts de grands bois et d'immenses étendues de bruyères, défrichés ou arrachés peu à peu à diverses époques assez rapprochées de nous. Au moyen-âge, des forêts profondes et de larges terrains nommés de nos jours, terrains de « vaine pâture » recouvraient le sol pierreux que des charrues nombreuses sillonnent aujourd'hui. Les forêts ont disparu et ne laissent que des bouquets de bois ou de taillis. Les terrains de vaine pâture eux-mêmes disparaissent chaque jour, et si nous jugeons des progrès ou des développements que peuvent prendre en peu d'années le défrichement des forêts par ce qui s'est fait autour du château de Maulnes, on sera convaincu qu'il n'a fallu ni de grands efforts ni un long espace de temps pour anéantir les ombrages qui devaient entourer de toutes parts l'abbaye de Molosmes.

Les calcaires lithographiques et compactes ne se montrent plus aux environs de Molosmes. C'est le coral-rag supérieur ou plutôt le calcaire à astartes qui forme la base et le flanc des collines ; c'est l'étage kimméridgien avec ses argiles et ses lumachelles pétries d'Ostrea virgula qui en occupe le sommet.

Un bon chemin conduit, par une pente rapide d'abord et par des plateaux ensuite à

MELISEY, beau village situé dans une vallée fertile, à 15 kilomètres de Cruzy, pop. 425 hab.

De belles eaux prenant leur source au fond de la vallée, ont motivé la situation de ce village ; elles arrosent un sol fertile encaissé entre deux pentes rapides qui forment jusques au-delà de l'abbaye de Quincy, (voir l'article de Tanlay), un joli vallon assez boisé ayant plus de 8 kilomètres de longueur.

L'église bâtie vers l'extrémité nord du village, sur une élévation qui domine la source principale de la vallée,

offre assez d'intérêt. L'abside principalement présente, à l'extérieur, un caractère monumental, rendu pittoresque par la situation et les ombrages environnants. Le portail, surmonté d'un clocher lourd et massif, est formé d'une arcade en plein-cintre au-dessus duquel on remarque trois statues placées dans des niches ornées d'un couronnement ou pinacles sculptés; dans la niche du milieu, on a placé une statue assez belle, style du XIII[e] siècle; les deux autres sont moins anciennes. Une inscription en lettres gothiques, XVI[e] siècle, se voit au-dessous des statues; nous n'avons pas pu la déchiffrer.

La première travée de la nef est ruinée et abandonnée; un gros mur ferme l'église dont l'intérieur est grand et régulier et dont l'aspect général offre de l'élégance, surtout dans les voûtes bien appareillées de l'abside et ornées de fines nervures nombreuses et décorées de fleurons délicatement sculptés; style de la fin du XV[e] siècle. Les bas-côtés sont également voûtés en pierre. On remarque surtout les deux hauts piliers isolés soutenant les voûtes centrales de la nef et des deux chapelles formant les bras de la croix; ensemble élégant et régulier.

Quelques consoles sculptées avec vigueur, des piscines ornées dans le style du XV[e] siècle, diverses statues assez intéressantes de la même époque, des fragments de vitraux peints donnent à cette église un caractère tout particulier qui n'est pas sans valeur archéologique.

L'église domine une vallée, avons-nous dit. Cette vallée est humide; aussi, n'est-ce pas sans surprise que nous avons entrevu au-delà d'un épais massif d'arbres, et au plus bas de la vallée, dans un terrain ombragé et marécageux le cimetière de la commune. Nous doutons que l'on puisse creuser profondément les fosses mortuaires.

A la distance de moins d'un kilom., à l'ouest de Mélisey, se trouve le hameau de CHAMELARD, dominé au midi, par un petit bois dans lequel on remarque les vestiges d'un ancien château féodal et entouré de fossés.

Les collines qui entourent le village de Melisey appartiennent à l'étage kimméridgien qui, comme partout, est représenté tantôt par des argiles grises ou noirâtres, tantôt par des lumachelles à Ostrea virgula, et quelquefois par des calcaires marneux et blanchâtres. Déjà même, sur le sommet des côteaux, affleurent probablement les premières assises de l'étage portlandien.

La route départementale de Tonnerre à Bar-sur-Seine, après avoir traversé le village de Saint-Martin, franchit, par un énorme détour, la montagne qui domine le village, puis, en suivant une dépression du sol, arrive par un nouveau détour vers le fond de la vallée allant de Mélisey à Quincy.

Traversant cette vallée, elle passe en ligne assez droite entre les bois de Saint-Martin et ceux de Thorey en suivant le fond d'une autre vallée assez monotone d'aspect et enfin arrive à Rugny, village dont nous parlerons bientôt.

Après avoir dépassé la lisière du bois de Saint-Martin, que nous avions à notre gauche, on trouve un assez bon chemin tournant également à gauche et suivant la base d'une colline formant le versant d'un vallon tortueux, creusé dans le massif du grand plateau général de la contrée. Des vignes, des terres labourables, quelques massifs de verdure ne suffisent pas pour enlever à ce vallon un aspect monotone qui ne cesse qu'aux abords d'un village bloti dans un pli de terrain qui le cache presqu'entièrement; ce village est

THOREY, village situé dans le fond d'un vallon étroit près d'une petite prairie arrosé par quelques sources peu abondantes. A 11 kil. de Cruzy; pop. 272 hab.

On traverse tout le village pour arriver à l'église située vers l'extrémité nord-est des habitations, sur le penchant et à mi-côte de la colline. L'ensemble extérieur est assez pittoresque et les réparations générales qui viennent d'être faites témoignent d'un bon entretien. Une église convenablement



V.P

Victor Petit del. et lith.

Imp. Godard, q. des Augustins, à Paris

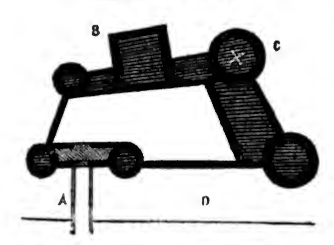
RUINES DU CHÂTEAU DE THOREY

entretenue est le plus bel ornement d'un village.

Le portail de l'église de Thorey est précédé d'un grand porche très élevé autrefois et voûtée en pierre; style ogival de la fin du xve siècle. Une charpente remplace la voûte qui s'est écroulée, elle porte la date de 1785. La nef intérieure est sans intérêt, mais les chapelles formant les bras de la croix et le chœur sont voutés en pierre; xvie siècle. Des nervures élégantes, de longues fenêtres ogivales, une jolie piscine style de la renaissance et enfin à l'extérieur côté du sud, un petit portail aujourd'hui muré, sont dignes d'être remarqués. Ce petit portail est finement sculpté, xvie siècle; des colonnettes, des arabesques, des médaillons, quelques figurines le décorent; malheureusement il est très mutilé; il servait d'entrée à la chapelle du château distant seulement d'environ 150 mètres.

Le château de Thorey dont l'annuaire donne un plan et un dessin, était,

CHATEAU DE THOREY.



A. Pont-levis. — B. Donjon. — C. Chapelle. D. Fossés.

il y a quelques années seulement, encore habité. C'est aujourd'hui une ruine qui offre un aspect assez pittoresque. Ce château, bâti dans la partie la plus creuse et la plus resserrée du vallon, est entouré de fossés autrefois pleins d'eau, mais comblés par les décombres et la bourbe. Cette petite forteresse féodale, la seule maintenant qui soit restée aussi entière dans tout le Tonnerrois, semble dater du xive siècle, et présentait tous les moyens habituels de défense en usage à cette époque.

Notre itinéraire nous conduit à

RUGNY, beau village situé sur une éminence, et traversé par la route départementale de Tonnerre à Bar-sur-Seine. A 8 kil. de Cruzy; pop. 485 hab.

La rue principale suivie par la grande route est depuis peu de temps bordée par un trottoir; des maisons assez bien bâties et la largeur de la rue donnent à cette partie du village un caractère de régularité et de propreté très satisfaisant. Un incendie considérable est venu porter la désolation dans cette commune. Nous aurons à déplorer un semblable malheur pour les autres villages qui nous restent encore à visiter dans ce côté de l'arrondissement de Tonnerre.

Une rue droite, mais descendant par une pente rapide le versant du coteau où se groupe Rugny, conduit vers l'église éloignée et isolée sur le versant opposé à environ 500 mètres. On passe à côté d'une petite chapelle où les habitants se réunissent lorsque les intempéries de l'air empêchent de se rendre à la grande église. Cette chapelle, surmontée d'un petit clocher, n'offre pas d'intérêt à l'extérieur; xvie siècle. Nous ignorons si l'intérieur mérite quelque attention. Patron Saint-Edme. Bâtie sur le penchant de la colline, près des petites sources, l'église de Rugny est précédée d'un porche lourd et mal construit. La nef à l'intérieur est sans intérêt; mais le chœur et la grande chapelle du côté sud formant bras de la croix sont voûtés en pierre à belles nervures ogivales; style du xve siècle.

Au pilier central et isolé de la grande chapelle on lit une longue inscription dont nous ne copions que quelques mots.

.... AVTREFOIS VNE DAMOISELLE QVI DESCANDOIT DES MAISONS DE COVRMAILLON ET DE SAINT-LIEBAVT SAPELOIT IEHANNE DE COURCELLE ET REHAVSSA...... 1608.

Nous nous hâtons de reproduire une autre inscription gravée sur la tombe

placée dans le cimetière, d'un homme vénéré dans la contrée entière:

ICI REPOSE EDME AUGUSTIN CAMPENON NÉ A TONNERRE LE 15 FÉVRIER 1750, VICAIRE AUX RICEYS PENDANT 10 ANS, CURÉ DE RUGNY ET DE THOREY PENDANT 48 ANS JUSQU'AU MOMENT OU IL DÉCÉDA A L'AGE DE 84 ANS ET 9 MOIS.

Une phrase simple et expressive termine cette inscription :

IL PASSA EN FAISANT LE BIEN.

« Il n'y a plus de curés bon, comme celui-là » nous dit-on, alors que nous copiions cette inscription.

L'éminence sur laquelle est bâti le village de Rugny est formée par les couches supérieures de l'étage kimméridgien ; peut-être même, à en juger par quelques affleurements, ces assises appartiennent-elles déjà à l'étage portlandien. Mais il est toujours difficile de reconnaître le point de contact de ces deux étages, qui se lient l'un à l'autre par des passages insensibles. Au sortir de Rugny, en se dirigeant vers Villon, la route redescend un peu et traverse une couche calcareo-marneuse, qui fait certainement partie de l'étage kimméridgien.

De Rugny à Villon la grande route suit le sommet du plateau général et la ligne de faîte d'une dépression du sol qui s'abaisse alternativement sur la droite et sur la gauche de la route. A 1200 mètres de Rugny on entrevoit, à 3 kilomètres de distance sur la gauche, au fond d'une vallée qui se prolonge dans le département de l'Aube,

TRICHEY, petit village situé au fond d'une vallée étroite et profonde. A 12 kil. de Cruzy; pop. 237 hab.

Une fontaine prenant sa source au milieu d'une étroite prairie a donné lieu à l'origine du village, l'un des plus isolés et des plus cachés au milieu des terres de ce côté de notre département. La plupart des maisons sont couvertes en chaume ; de grands toits, arrivant presque jusqu'au niveau du sol, sont encombrés en-dessous par des tas de fagots, de bourrées, de broussailles sèches, etc, toutes matières inflammables dont il serait impossible d'arrêter la combustion instantanée. Les villages les plus rapprochés de Trichey, ceux de Villon et Quincerot ont été, pour la même cause, anéantis en partie par deux incendies.

L'église, bâtie sur le penchant de la colline et entourée de son cimetière, est assez ancienne. Un petit porche précède le portail qui est surmonté du clocher, tour carrée couverte en tuiles. L'intérieur est nu et délabré ; les murs sont verdis par l'humidité et tombent en ruine. Rien n'est triste comme l'aspect de cette pauvre église.

L'abside et une grande chapelle sont voutées en pierre et à belles et nombreuses nervures ; fin du XV[e] siècle. On remarque également une assez jolie fenêtre, de la même époque, ornée de meneaux et quelques statuettes éparses dans l'église.

De Trichey au village de Quincerot il n'y a que 2 kilomètres de distance. On traverse une haute colline de laquelle on découvre une vue très étendue sur les vallées du département de l'Aube, puis on descend par une pente rapide à

QUINCEROT, village situé dans une petite vallée étroite et profonde. A 12 kil. de Cruzy; pop. 521 hab.

Grâce aux massifs de verdure d'un petit bois qui domine le village, l'ensemble du site est assez pittoresque. Un grand nombre de maisons neuves, ou nouvellement recouvertes en tuiles et même en ardoises, présentent un coup-d'œil satisfaisant et même élégant mais acheté bien cher par suite de l'incendie de ces maisons, consumées en quelques heures en 1846. Une belle fontaine prend sa source au milieu du village et à peu de distance de l'endroit où s'élevait une vieille église, petite et sans intérêt, nous a-t-on dit.

Maintenant une nouvelle église est en cours d'exécution d'après les plans de M. Emile Amé.

La construction est une imitation heureuse du style de l'architecture chrétienne au XIII[e] siècle dans notre province moitié Bourgogne, moitié Champagne. L'aspect est gracieux et monumental. Toutefois nous regrettons que la nouvelle église, bâtie sur l'empla-

cement de l'ancienne, n'ait pas été orientée comme elle, c'est-à-dire le sanctuaire faisant face à l'orient. Les architectures du moyen-âge ne s'écartèrent que bien rarement de ce système d'orientation des églises. Même observation pour l'église de Gland construite en 1827. La position de l'église ne doit pas être subordonnée à celle de la place publique; c'est le contraire qui doit avoir lieu.

L'orientation du sanctuaire a été quelquefois si rigoureusement suivie au moyen-âge, qu'à Villeneuve-l'Archevêque le portail principal fut placé le long du bas-côté nord de la nef et non pas sous le grand pignon, emplacement habituel.

Le village de Quincerot, comme celui de Trichey dont il est si rapproché, est situé au milieu des couches de l'étage kimméridgien. Sur certains points, le sommet des collines est occupé par des calcaires marneux, compactes, sans fossiles, et qui paraissent appartenir à l'étage portlandien.

Notre itinéraire nous ramène entre Rugny et Villon, sur la grande route. Nous ne connaissons pas, dans tout notre département, de route placée aussi avantageusement pour découvrir au sud et à l'ouest un plus magnifique panorama, une étendue aussi considérable de territoire et un premier plan plus accidenté et plus pittoresque. L'horizon se perd dans l'azur du ciel à des distances énormes pour nos contrées. La description, même des points principaux d'une telle étendue de territoire est impossible ici. Disons seulement que la vue s'étend sur le Châtillonnais et la vallée de la Seine; sur le Semurois et la vallée de l'Armançon; sur l'Avallonnnais et le Morvan; sur l'Auxerrois et la vallée de l'Yonne; enfin sur une partie du Tonnerrois. Les premiers plans de cet admirable panorama sont occupés par des bois d'une vaste étendue au milieu desquels on remarque plusieurs vallons étroits, tortueux et profonds d'un aspect pittoresque. La plus grande élévation où parvient la route départementale est mesurée à 348 mètres au dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire de 190 mètres au-dessus de l'Armançon à Tanlay. L'élévation absolue de la montagne, à 500 mètres au nord-ouest de Villon, et au pied du gigantesque signal en charpente est de 357 mètres.

De ce signal, ou point de vue, c'est ainsi qu'il est nommé dans le pays, l'horizon se développe encore davantage du côté du nord et de l'est surtout; on peut très facilement reconnaître la grande tour de l'église cathédrale de Troyes éloigné de près de 45 kil. à vol d'oiseau.

A peu de distance à l'est de ce même signal, s'élève le moulin à vent de Villon. C'est, nous croyons nous en être bien assurés, le moulin le plus élevé, non-seulement de tout le département de l'Yonne, mais encore de ceux de l'Aube, de Seine-et-Marne et du Loiret.

Les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre ont seuls des points mesurés beaucoup plus haut.

Le village de Villon est situé au même niveau que le moulin à vent et n'en est éloigné que de 400 mètres environ.

VILLON, beau et grand village situé sur une élévation considérable et traversé par la route départementale de Tonnerre à Bar-sur-Seine. A 8 kil. de Cruzy; pop. 535 habitants.

Le village de Villon est bâti sur la ligne de faîte des montagnes qui forment la limite des bassins de la Seine et de l'Yonne pour le partage des eaux qui se rendent dans l'une ou l'autre de ces deux rivières. Vers ce point élevé une fontaine abondante prend sa source dans une dépression de terrain au sud du village. Toutefois les maisons sont presque toutes pourvues d'une citerne et l'eau pluviale est soigneusement recueillie dans des mares, entr'autres celle en forme de bassin circulaire à fond pavé, bordée d'un mur formant parapet, et creusée sur le bord de la grande route près de l'église et au centre du village.

Villon est situé sur l'étage kimméridgien et c'est à la nature argileuse de son sol qu'il doit le précieux avantage d'avoir, malgré sa position topo-

graphique, de l'eau en toute saison.

Villon fut incendié et détruit presque complétement le 2 mai 1844. Vers deux heures après midi le feu se déclara près de l'église durant un coup de vent violent qui, en changeant de direction plusieurs fois, ne laissa à l'abri des flammes que six maisons.

Nous regrettons que la place nous manque ici pour donner à nos lecteurs un récit étendu de l'incendie de Villon qui produisit une douloureuse sensation dans toute la France.

L'église bâtie vers le centre du village, fut gravement endommagée, et les marques de l'incendie n'ont point encore disparu. Le portail reconstruit en 1785 est décoré dans le style classique Toscan. C'est lourd et massif. La nef est voûtée en berceau, même style, mais le sanctuaire et les chapelles formant les bras de la croix sont voutés dans le style ogival, fin du XIIIe siècle, peu caractérisé cependant. Quelques statuettes et une irréprochable propreté se font remarquer dans cette église.

Nous reprenons la grande rue bordée de trottoirs récemment établis et bientôt nous voyons se développer de nouveau sur la droite une partie de l'immense panorama dont nous avons déjà parlé. Le massif épais du château de Maulne se montre sur la lisière des grands bois qui, autrefois, l'environnaient entièrement.

La route descend et contourne un sol triste, monotone d'aspect et long à traverser. Un détour de la route sur la gauche nous amène tout-à-coup au dernier village de ce côté des limites de notre département.

ARTHONNAY, beau et grand village bâti sur le versant d'une petite éminence formée dans le grand plateau général de la contrée vers l'un des points les plus élevés. A 10 kil. de Cruzy ; pop. 690 habitants.

La route départementale suit la rue principale, large, mais tortueuse, conduisant à Bar-sur-Seine par les Riceys. Les maisons, en général bien bâties, donnent à l'aspect d'ensemble un caractère satisfaisant et que présentent trop peu de nos villages.

On passe près d'une fontaine ombragée par deux ormes séculaires et dont les énormes branches abritent aussi une petite croix de pierre, pour aller à l'église dont la haute toiture du clocher appelle de loin l'attention. La rue passe au pied du chevet de l'église encore entourée de son cimetière. Cette église bâtie tout-à-fait à l'extrémité nord du village est l'une des plus belles que possède l'arrondissement de Tonnerre ; elle date du XVIe siècle. Malheureusement cette belle et grande construction ne fut jamais terminée ; la nef manque, et les bas-côtés du nord ne sont que provisoires. Mais le chœur et les transsepts, ou bras de la croix, offrent l'un des plus beaux exemples de l'architecture de la renaissance, alors que cet art nouveau n'avait pas encore abandonné le type chrétien du moyen-âge. Nous allons conduire de suite nos lecteurs entre deux contre-forts du sanctuaire, côté du midi, devant un bas-relief placé dans la muraille à peu de hauteur au-dessus du sol, disposition bien à regretter, car les enfants ont brisé à coups de pierre un des bas reliefs les plus curieux que nous connaissions pour l'histoire locale et celle des artistes. On voit représentés, sur la droite, le constructeur de l'église, tenant une pierre carrée sur laquelle est gravée en creux une croix ; en face, c'est-à-dire à gauche, la femme du constructeur est debout avec un enfant. Un autre enfant plus âgé est devant elle.

Cette curieuse sculpture, unique dans notre département est, nous le répétons avec un regret profond, tout-à-fait dégradée par la main des enfants du village. Non-seulement ils ont brisé à coups de pierre le bas-relief, mais encore l'inscription qui est gravée dans la bordure ou encadrement sculpté de la pierre. Voici cette inscription à peine lisible maintenant et tracée en lettres gothiques :

L'AN MIL Vc XXXV (1535) LE ...XXme DE JUING CLAUDE CARRÉ SA FEMME ET CES ENFFENS ONT ASSIS CESTE PREMIÈRE PIERRE DE CEANS. PRIEZ DIEU POUR EUX.

Voilà ce que nous avons pu déchiffrer

au milieu des mille meurtrissures qu'a souffertes ce curieux bas-relief.

Une autre inscription est gravée sur une sorte de bouclier en caractères très nettement tracés, mais il nous a été impossible de pouvoir y comprendre la moindre chose. Cette énigme se voit au grand contrefort du transsept sud. Ce contrefort, ainsi que tous les autres, sont décorés de niches elles-mêmes richement ornées de sculptures. Le portait latéral sud, le seul qui permette d'entrer dans l'église, est lui aussi fort remarquable, sans pourtant égaler en richesse les portails de l'église de Neuvy-Sautour qui sont ce que nous avons de plus beau dans notre département comme style de la renaissance dans nos églises de village. Le portail d'Arthonnay offre l'ornementation habituelle employée vers les premières années du XVIe siècle. C'est riche et élégant, et nous préférons de beaucoup ce portail à celui, à peu près analogue, de St-Pierre de Tonnerre.

Les grandes et longues fenêtres ogivales de l'abside ont été aux trois-quarts bouchées par une muraille mince, vers l'année 1759, et pour une cause que nous ignorons. La tour du clocher est de forme carrée et couverte d'une haute toiture en ardoises, ainsi que les grands combles de l'abside et des transsepts.

L'intérieur de ce monument remarquable est grand et régulier; de belles nervures fines et bien profilées soutiennent les voûtes ogivales dont l'ensemble élégant contraste avec la lourdeur de l'autel d'ordre ionique mal rendu et massif; XVIIIe siècle.

La nef de cette belle église manque; un gros mur termine ce côté de la construction et produit ainsi que le bas-côté du nord, un fâcheux et disgracieux effet. Quelques statues et statuettes décorent faiblement la belle église d'Arthonnay dont nous n'avions jamais entendu parler.

Nous trouvons encore à Arthonnay le terrain kimméridgien. Les argiles grises et jaunâtres avec Ostrea virgula se montrent sur les parties les plus élevées, tandis que les couches à Astartes, avec les calcaires coralliens qui leur sont subordonnés, occupent le fond des vallées. On exploite, à Arthonnay, une pierre dure, non gelive, excellente pour les constructions.

A environ 500 mètres à l'est du village la route passe du département de l'Yonne dans celui de l'Aube.

Nous reprenons notre itinéraire à Saint-Martin pour nous rendre à TONNERRE soit par la route, soit par les rives calmes et solitaire du canal.

Si nous suivons la route, nous voyons, à peu de distance de Saint-Martin, reparaître à droite les calcaires compactes et lithographiques de l'étage corallien. Avant qu'elle ne disparaisse sous le coral-rag supérieur, nous pouvons étudier une dernière fois cette couche si remarquable par ses caractères minéralogiques, les fossiles qu'elle renferme et la disposition toujours régulière de ses assises. Un peu plus loin, en nous rapprochant de Tonnerre, nous rencontrons, à la base des collines que longe la route, les calcaires du coral-rag supérieur que caractérisent leur couleur blanche, leur texture plus ou moins oolitique et les quelques fragments de polypiers et de nérinées qu'on y rencontre; puis nous arrivons, après un parcours de 8 kilomètres, au chef-lieu de l'arrondissement.

La route que nous avons suivie jusqu'ici, arrive presque à angle droit se réunir à la grande route, autrefois si fréquentée, de Paris à Lyon par la Bourgogne. Nous tournons sur la gauche en laissant du côté opposé de la route, et sur le bord d'un immense bassin traversé par le canal de Bourgogne, les entrepôts de charbons, tuiles, bois, pierres, etc. qui motivent un mouvement commercial important. Nous passons le canal sur deux ponts de pierre semblables à tous les autres, ce qui nous permet d'admirer le grand et large alignement bordé d'arbres, qui s'étend sur notre gauche et sur une longue étendue, reflété par les eaux calmes d'un vaste bassin d'amarinage. Voir l'Annuaire, année 1838.

Une borne kilométrique nous apprend que nous sommes à une distance de 181 kil. de Paris. A moins de 200

mètres du canal, coule l'Armançon que la route traverse sur un pont de pierre de six arches et ressemblant, lui aussi, à tous les autres ponts de l'Armançon. Un moulin offre près d'un barrage, un effet assez pittoresque.

A 160 pas au-delà, on traverse un second bras de l'Armançon sur un pont de onze arches en pierre et construites d'une manière inégale, et de même que le premier pont, un peu en biais, c'est-à-dire ne suivant pas l'axe de la route.

Ce pont était surmonté, près de l'arche principale, d'une petite construction défensive qui pouvait dater du XVIe siècle. Enfin, un cinquième pont, celui du chemin de fer, longe les premières maisons de

TONNERRE, ville, chef-lieu d'arrondissement, située près de la rive gauche de l'Armançon et sur le penchant de hautes collines qui la dominent à l'ouest.

Tonnerre est traversé par les routes suivantes :

1° Route impériale n° 5, de Paris à Genève, par Montereau, Sens et Tonnerre.

Nous avons donné la description de la partie de cette route entre Montereau et Saint-Florentin, Annuaire de l'Yonne, années 1844 et 1845. Nous avons donné également, en 1854, la partie comprise entre Montbard et Lézinnes; nous complètons cette année-ci, notre description de la route entière, jusqu'à Saint-Florentin.

2° Route impériale, n° 65, de Neufchâteau à Bonny-sur-Loire, par Saint-Fargeau, Auxerre et Tonnerre. Nous avons donné, en 1854, une partie de cette route que nous complètons en 1855, jusqu'à Arthonnay, limite du département.

3° Route départementale, n° 6, de Tonnerre à Avallon. Nous n'avons parlé de cette route qui sera décrite dans le Voyage XIIe, que pour la partie comprise entre Tonnerre et Yrouerre, année 1854.

4° Route départementale de Tonnerre à Chaource, n° 26. Cette route n'offre pas d'intérêt dans la petite partie comprise dans le département de l'Yonne.

5° Chemin de grande communication, n° 32, de Tonnerre à Corbigny. Ce chemin suit jusqu'à Yrouerre, la route départementale n° 6.

6° Chemin de grande communication, n° 35, de Tonnerre à Montfort. Voir l'Annuaire 1854.

7° Enfin, un grand chemin en cours de construction et suivant la rive gauche de l'Armançon, conduit, par des villages que nous décrirons cette année, de Tonnerre à Saint-Florentin ; ces villages sont : Junay, Vézines, Roffey, le hameau des Millois, Villiers-Vineux, Jaulges et Chéu.

La belle ligne du chemin de fer de Paris à Lyon passe à Tonnerre et suit à peu de distance, soit à gauche, soit à droite, la grande route de Paris à Genève que nous avons décrite années 1844-45 et 1854-55.

Le canal de Bourgogne, l'un des plus beaux de France, passe également à Tonnerre et longe sur une grande partie de son parcours la grande route de Paris à Genève. Nous donnerons en 1856, la description de la partie comprise entre Saint-Florentin et l'Yonne.

On le voit, il ne manque à Tonnerre qu'une grande rivière navigable.

On trouvera dans l'Annuaire de l'Yonne, tous les renseignements désirables relativement aux administrations religieuses, politiques, civiles, militaires et commerciales; nous y renvoyons nos lecteurs.

Hôtels : des Postes, du Lion d'Or et de Genève, tous situés à peu de distance les uns des autres et rapprochés du chemin de fer. Auberges nombreuses et passables. Omnibus pour la ville et diligences journalières pour toutes les routes.

L'origine de Tonnerre se perd dans la nuit des âges. Ici, comme partout, les premières habitations se sont groupées aux abords d'une magnifique fontaine qui prend sa source à la base d'un escarpement considérable creusé au pied d'une haute colline faisant partie de la chaîne de montagnes qui forme le versant gauche de la vallée de l'Armançon, petite rivière dont nous

avons vu la source et dont nous avons aussi suivi le cours jusqu'ici.

La fontaine admirable de force et de limpidité qu'on nomme aujourd'hui la Fosse-Dionne ou d'Yonne, nom bizarre dont l'étymologie nous est inconnue, va, après un parcours de 200 mètres seulement réunir ses eaux à celles de l'Armançon.

Si nous nous reportons par la pensée à l'époque, bien obscure dans l'histoire de la Gaule, qui a précédé l'arrivée des Romains, on acquerra la conviction que deux villes importantes déjà célèbres, c'est-à-dire Sens et Alise, devaient avoir entr-elles une voie de communication très-fréquentée. Cette voie partant de Sens et arrivant au sortir de la forêt d'Othe à la vallée transversale de l'Armançon a dû continuer soit par le fond de la vallée, soit par le sommet des plateaux, vers la ville d'Alise située elle-même à peu de distance du cours de l'Armançon. Rien n'indique aujourd'hui, quel a pu être le tracé de ce premier chemin que les Romains suivirent ou rectifièrent en construisant la belle et grande route dont il reste encore des traces remarquables et que nous décrirons d'une manière toute spéciale durant le cours de notre Voyage, article d'Avrolles.

L'itinéraire adopté par les Romains, qui firent pour les Gaules, ce que les Français font en Algérie aujourd'hui, amena la nouvelle voie au-dessus de la fontaine dite de la Fosse-Dionne, où bien certainement, une bourgade de quelqu'importance devait exister depuis les temps les plus reculés. Les Romains, selon toutes probabilités, respectant les habitudes ou les traditions établies dans la contrée et en profitant établirent eux aussi, à la portée de cette même fontaine, une station située sur le bord de la voie nouvelle. Cette localité, dès-lors, dut prendre un certain développement et acquérir une assez grande importance comme seconde étape, Avrolles étant la première sur la route de Sens à Alise.

Les bâtiments et les fossés d'enceinte de la station nouvelle furent construits sur le sommet d'une colline secondaire détachée à mi-côte du grand plateau de la montagne et s'avançant isolément vers le fond d'un vallon profond nommé aujourd'hui vallon de Vaucorbe (vallée courbe). Cette colline est bordée, au couchant par le vallon de la Lice, au midi par celui de Vaucorbe et au levant par la grande vallée de l'Armançon du côté de laquelle la montagne s'abaisse en présentant des escarpements de roches qui, aujourd'hui encore, méritent par leur aspect pittoresque et tout-à-fait inattendu, un long et sérieux examen. C'est dans un enfoncement creusé dans ces bancs de roches que se trouve la Fosse-Dionne.

Le point élevé et isolé de la station Romaine manquait d'eau ; on dut établir un sentier taillé dans le roc et conduisant à la source.

Les premiers siècles de l'Ère Chrétienne ne vinrent apporter que peu de changement dans l'organisation de la station antique, sorte de poste de garde d'où vint très-probablement la dénomination de *Mont-Vigilans*, modifiée depuis en celles de Mont-Veillant, Montbellant, employées durant le moyen-âge.

Ici, en effet, le moyen-âge fit comme partout : il profita des établissements antiques pour s'y établir, de même que les premiers chrétiens transformèrent les temples payens en églises. Le poste de garde romain devint, sans changer de forme, le château-fort du nouveau possesseur. Là, il trouva derrière de solides murailles, appui et refuge, de même que la sécurité et la puissance

Quand la féodalité fut constituée, le seigneur châtelain s'entoura de ses vassaux afin que ceux-ci pussent veiller sans cesse à sa défense. Plus tard, les habitations des vassaux furent elles-mêmes défendues par de larges fossés palissadés et plus tard encore, par de hautes et fortes murailles d'enceinte. Cette marche progressive fut générale, sans exception, pour ainsi dire, et à Tonnerre, comme partout dans nos provinces et aussi dans l'Europe entière, les villes bâties sur les montagnes n'eurent pas d'autre origine. Si le point de départ ne fut pas toujours un *castrum* romain, ce fut un château féodal. Tonnerre, Aval-

lon, Auxerre, Joigny, Saint-Florentin, Noyers, nous montrent un exemple de cette origine qui est bien plus frappante encore dans une foule de petites cités de nos provinces du Midi.

Vers les IXe et Xe siècles, les institutions féodales s'étaient tellement développées, qu'il fallut partout reconstruire les châteaux-forts sur un système nouveau. On réédifia la forteresse de Tonnerre sur l'emplacement ancien, et les matériaux arrachés aux vieilles murailles servirent à reformer les nouvelles. A Tonnerre, on trouve encore ces débris antiques dans les fondations creusées au moyen-âge.

Les constructions du IXe et Xe siècles devenant insuffisantes à leur tour, on les remplaça vers les XIIe et XIIIe siècles, par des constructions plus en rapport avec le développement extraordinaire de la puissance féodale. Tonnerre ici n'a plus rien à nous montrer; le château-fort des comtes du Tonnerrois a disparu et ne laisse reconnaître son emplacement que par un monceau de ruines.

Vers la fin du XIIe siècle, les limites anciennes des villes deviennent trop étroites pour la population. Désormais, il faut agrandir l'enceinte des murailles, mais ce n'est plus sur le sommet escarpé des montagnes que l'on veut étendre ces murailles : c'est sur les pentes les plus douces et de manière à enclaver dans l'enceinte fortifiée, non-seulement les fontaines, mais encore le cours des ruisseaux et des rivières. Ainsi, à Tonnerre, les eaux de l'Armançon furent amenées par un canal jusques dans les murs de la ville nouvelle bâtie au sud-est de l'ancienne et présentant un développement environ quatre fois plus grand. Ce qu'on fit à Tonnerre, on le fit partout. L'un des plus curieux exemples de ce mouvement, se voit à Provins, l'une des villes du moyen-âge les plus intéressantes à étudier dans la France entière.

Nous pourrions citer encore un nombre considérable de petites villes du midi, à l'appui de notre exposé sur l'agrandissement de Tonnerre aux dépens exclusivement de l'ancienne ville haute abandonnée peu à peu par la population au sein de laquelle des idées de bien-être s'étaient glissées. Aussi, c'est dans la ville basse, entourée de murailles défensives, que les édifices civils et religieux et les habitations se groupent et s'agrandissent désormais. La ville haute, dominée par le château féodal perd tout ce que sa jeune rivale gagne. A Tonnerre, de même que partout, à la muraille fortifiée de la ville haute se soude la muraille fortifiée de la ville basse. Une poterne bien défendue par des tourelles et un pont-levis sert de point de soudure, et quelquefois cette poterne prend les proportions d'un petit château : le Châtelet, le Chastillon, disait-on. A Tonnerre encore, on retrouve dans les noms de Château-moyen, Belfort ou Château du Perron, l'application de cette mesure de défense. Le Château-moyen était situé un peu au sud de l'église de Saint-Pierre ; il paraitrait même que les murailles touchaient aux contreforts d'une chapelle très-ancienne et dont il ne reste que le portail enclavé maintenant dans le grand mur du pignon de l'église, rebâtie à diverses époques et notamment aux XIIIe et XVIe siècles.

Nous ignorons à quelle époque fut démoli le château du Perron, mot qui signifiait, surtout autrefois : terrasse, passage, escalier, palier, enfin temps d'arrêt dans la montée ou la descente.

A Sens, l'ancienne porte Notre-Dame (1), était un corps de logis considérable, un véritable château-fort avec ses tourelles.

Le château du Perron, que l'on voit figuré en partie dans les anciennes gravures, fut endommagé par le terrible incendie qui détruisit en partie la ville basse en 1556. Déjà, en 1414, l'ancien château et la ville-haute avaient été ravagés, pillés et presque détruits. De cette époque, date la ruine complète de la ville-haute qui, aujourd'hui, ne laisse pas même de traces bien positives de son périmètre. On a démoli et on démolit encore jusqu'aux fondations, les murailles du vieux château. Les tranchées dont

(1) Voir l'Annuaire de 1843.

on retire de bons matériaux, sont comblées avec des débris de démolitions venant de la ville et au milieu desquels nous avons vu apporter des pierres portant des traces de moulures et d'ornementation qui, dans un certain laps de temps, pourront à leur tour, si on les met à découvert, bien « intriguer » les savants de ce temps là. Combien de fois de semblables causes d'erreurs ne se sont-elles pas produites ?

Tonnerre n'a plus rien conservé de ses vieilles murailles qui mérite d'être signalé. L'incendie de 1556 a enlevé ou amoindri tout ce qui aujourd'hui, aurait un « cachet moyen-âge » La plupart des édifices publics, les abbayes, les couvents, les hospices, les chapelles, que représentent, tant bien que mal les gravures anciennes, sont démolis ou tellement remaniés, qu'ils ne sont plus reconnaissables. Cependant nous aurons tout-à-l'heure l'occasion d'indiquer un itinéraire intéressant.

L'abbaye de Saint-Michel, l'une des plus anciennes de la province a été démolie de fond en comble; il n'en reste qu'une gravure ancienne. Cependant, nous engageons vivement nos lecteurs à gravir la pente assez rapide qui conduit vers le sommet de la montagne où était située cette abbaye. De ce point élevé, on domine toute la ville et on découvre devant soi l'une des plus belles parties de la vallée de l'Armançon. De Saint-Michel, on peut reconnaître parfaitement la situation de la vieille ville, c'est-à-dire la ville-haute et suivre les diverses phases de l'agrandissement successif de la ville-basse. Nous avouons, avec orgueil, que de longs et lointains voyages nous ont donné un peu de facilité de comparer entr'elles, un grand nombre de vieilles et pittoresques petites cités féodales, et par cela même de reconnaître les transformations que le temps, les usages et les lois ont apportées successivement. Tonnerre a suivi le mouvement général et ne présente rien d'exceptionnel.

Nous supposons maintenant, qu'un voyageur arrivé à Tonnerre par le chemin de fer, ait, chose rare aujourd'hui, trois heures à consacrer pour visiter les principaux monuments de la ville. Nous voulons tracer à ce voyageur un itinéraire qui lui permette de voir tout ce que la vieille cité Tonnerroise renferme de plus digne d'attention, sans dépasser le temps accordé pour faire cette petite excursion archéologique et pittoresque. Voici le tracé de l'itinéraire partant de la station du chemin de fer :

1° Maison habitée par le fameux chevalier Déon ;

2° Le grand hopital de Notre-Dame ;

3° L'Hôtel d'Uzès ;

4° L'église de Notre-Dame ;

5° L'église de Saint-Pierre ;

6° La fontaine de la Fosse-Dionne ;

7° Le Collége et l'Hôtel-de-Ville ;

Et enfin, la belle promenade qui avoisine la station du chemin de fer où on arrive après avoir parcouru la ville, sans revenir inutilement sur ses pas.

Plusieurs autres choses, assurément, méritent d'être visitées mais elles n'intéressent pas directement le « touriste » pressé.

Bien que la station du chemin de fer établie à Tonnerre, soit l'une des plus importantes de la ligne, nous ne nous y arrêterons pas, parce que, tout en reconnaissant la beauté et la grandeur des bâtiments, l'archéologue n'a rien à y voir quant à présent.

Une petite rue longeant à gauche la palissade de clôture, nous conduit vis-à-vis de la

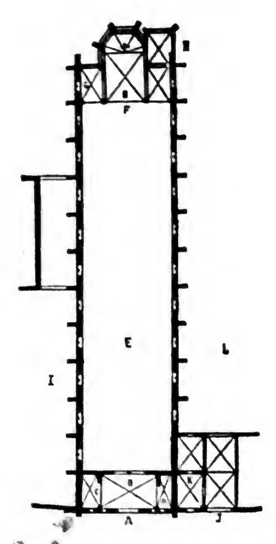
Maison du chevalier Déon. A l'angle formé par le chemin de fer et la rue de l'hôpital, au fond d'un petit jardin clos sur la rue par une grille en fer, on voit la façade d'une assez belle maison bâtie dans le style du XVIIe siècle et où est né le 5 octobre 1728, Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée Déon. Ce personnage célèbre à divers titres, était le fils de Louis Déon, subdélégué de l'intendance de Paris, et de Françoise de Charenton. La famille Déon est originaire de la petite ville de Ravières, dont nous avons parlé l'année dernière. Voir aussi l'Annuaire de l'Yonne, année 1839.

Notre petit itinéraire ne nous per-

met pas d'aller voir les rives de l'Armançon; nous nous rendons directement à

L'hopital en longeant la grande grille en fer établie récemment et qui permet de voir, dans toute son étendue, la vaste et blanche façade du nouvel hopital, dont la première pierre fut posée le 3 octobre 1848. Cette façade rappelle, par sa disposition générale, les belles résidences seigneuriales bâties durant les XVIIe et XVIIIe siècles, mais sans en reproduire complètement l'ampleur de détail ni l'ornementation.

HOPITAL DE TONNERRE.



A. Porche d'entrée. — B. Porte de la grande salle. — C. D. Petites salles. — E. Nef de la grande salle. — F. Tombeau de la reine Marguerite — G. Mausolée de Letellier de Louvois. — H. Chapelle du Sépulcre. — I. Cour et bâtiments divers. — J. Portail. — K. Fourrière. — L. Avenue.

Nous passons vîte devant une lourde façade datant du XVIIIe siècle et tournant subitement à gauche, sous une arcade qui a conservé quelques restes de moulures ogivales, on longe un corps de logis insignifiant, puis on aperçoit à demi caché, par une double allée d'arbres, la grande et longue façade d'un édifice considérable, d'un aspect régulier. C'est la grande salle des malades fondée et bâtie vers l'année 1293, par Marguerite de Bourgogne, belle-sœur de Saint-Louis, reine de Jérusalem, de Naples et de Sicile.

L'ensemble de la construction rappelle bien le style de la fin du XIIIe siècle, dans la province du Tonnerrois, soumise aux influences contraires, ou au moins dissemblables, du type ogival bourguignon et du type ogival de la Champagne. Cette dernière province se rattache tout-à-fait au beau type ogival adopté dans l'Isle de France, ou, pour employer une expression heureuse du savant archi-tecte-archéologue, M. Eugène Viollet-Leduc, « le domaine royal »

Nous signalons notamment le grand et simple appareil des fenêtres ogivales de la nef et aussi de l'abside, le profil à pan coupé qui caractérise tout spécialement au moyen-âge, et surtout au XIIIe siècle, le style ogival civil. On remarque aussi le bel appareil des contreforts, les larges modillons creux ou en demi-cercles, concaves, employés dans toute la province, et enfin le grand comble qui autrefois était couvert en tuiles vernies, de couleurs différentes et qui devaient, ainsi qu'à Saint-Bénigne de Dijon, produire un brillant contraste en faisant heureusement servir à la décoration de l'édifice, les toitures qu'on s'efforce aujourd'hui de dissimuler ou d'amoindrir. Des faîtières découpées à jour, comme on en voit encore en Belgique, décoraient le sommet du toit au-dessus duquel une belle et longue flèche, couverte en plomb, annonçait au loin l'asile des pauvres malades, des voyageurs et des pélerins. Cette flèche a été démolie ou plutôt renversée en 1793; elle était très-élancée, si on en juge par les gravures anciennes qui représentent la vue de l'hopital au XVIIe siècle.

Le public peut entrer dans l'intérieur d cette vaste salle devenue la cha-

pelle de l'hôpital, par une lourde et massive porte datant de l'année 1754.

L'ensemble de l'intérieur est surprenant par la hauteur de sa charpente et la largeur de la salle qui, nous l'avons déjà dit, était destinée aux malades, de même qu'on le voit encore dans le magnifique et pittoresque hopital de Beaune, qui laisse celui de Tonnerre bien loin comme intérêt archéologique, d'actualité et de tradition qui produisent sur les visiteurs une impression profonde et durable. A Beaune, on peut se croire encore au moyen-âge.

Ce qui frappe encore dans la vaste et silencieuse salle de l'hopital de Tonnerre, c'est le vide et la nudité des murailles. On éprouve une sorte d'impression de tristesse et d'isolement dans cette salle qui n'est plus celle des malades et qui ne ressemble maintenant ni à une église ni à une halle. Elle servit, durant les jours difficiles de nos annales contemporaines, de grange, de salle de banquet et d'élection.

Nous conduirons, sans plus de réflexions, notre voyageur vers l'abside ou chapelle établie vers l'extrémité de cette vaste salle orientée comme une église. Cette chapelle renferme plusieurs tombeaux qu'il est bon d'avoir vus, alors même qu'on ne comprendrait pas bien la cause de la célébrité dont ils jouissent.

Tombeau de Marguerite de Bourgogne. Ce tombeau est placé dans le centre de l'abside ; il se compose d'un socle sur lequel sont placées deux statues en marbre blanc ; l'une représente à demi couchée ou assise, la pieuse et royale fondatrice, vêtue en costume soi-disant moyen-âge ; elle tient de la main droite la charte de fondation de l'hopital de Tonnerre.

La seconde statue appartient à ce symbolisme équivoque mêlé de payen et de fort peu de chrétien tel que le comprennent à notre époque ecclésiastique, trop de gens de talent et d'esprit. Cette figure symbolique à demi nue représente, a dit le programme, la personnification de la Foi et de la Charité. L'œuvre est signée d'un artiste de talent, M. Bridan, originaire de Ravières. Ce mausolée coûta plus de 23,000 fr. bien que les marbres aient été fournis gratuitement par le gouvernement.

On lit sur le piédestal les inscriptions suivantes :

ICI REPOSE MARGUERITE DE BOURGOGNE, BELLE-SOEUR DE SAINT-LOUIS, REINE DE JÉRUSALEM, DE NAPLES ET DE SICILE, FONDATRICE DE CET HOSPICE OU ELLE DÉCÉDA LE 4 SEPTEMBRE 1308, A L'AGE DE 62 ANS.

Sur l'autre face du piédestal on lit :

L'ANCIEN MAUSOLÉE, DÉTRUIT EN 1793, RESTAURÉ EN 1826, POUR PERPÉTUER LE SOUVENIR DU BIENFAIT ET DE LA PROFONDE RECONNAISSANCE DE LA VILLE — PAR LES SOINS DES ADMINISTRATEURS DE L'HOSPICE, MM. LE MARQUIS DE LOUVOIS PAIR DE FRANCE ; BAZILE, MAIRE ; LE SECQ ; ROSE PAMPONNE ; J.-B. CAMPENON ; DAUGY et TESTARD.

L'inscription du moyen âge était plus simple : on en connaît le texte ; le noble nom de la fondatrice y brillait seul. C'est en effet le 15 octobre 1793 que l'ancien mausolée fut détruit, et la tombe de la fondatrice par cela même profanée ; mais l'auteur de l'inscription que nous venons de copier se trompe lorsqu'il parle de la restauration de l'ancien mausolée. Celui-ci fut enlevé de Tonnerre et transporté à Paris pour être fondu, car la statue de la reine Marguerite était en bronze, chose fort rare au XIII[e] siècle. La fondatrice était représentée couchée, dans l'attitude de prière habituelle au moyen âge : attitude bien plus conforme au sentiment chrétien qui fait représenter les morts ayant les mains jointes et dans l'attente du jugement dernier. Il sera toujours profondément regrettable que le mausolée nouveau n'ait pas été la reproduction aussi fidèle que possible du mausolée ancien. Cette opinion a été émise : c'était la seule bonne ; malheureusement elle n'a pas prévalu. Cependant, un exemple heureux avait été donné en rétablissant provisoirement un mausolée et en le surmontant d'une statue ancienne qui passait pour avoir été le modèle en bois de la statue de bronze.

Avant de sortir de l'enceinte du chœur, il est utile d'étudier le carac-



tère réellement monumental que présente l'abside, éclairée par cinq grandes fenêtres ogivales, de la fin du XIIIe siècle (1293), mais cachées à moitié par un retable d'autel, construit vers l'année 1620; style corinthien, lourd et massif. C'est vers cette époque que fut relevé le sol de l'église, devenu humide par l'exhaussement continu des terres environnantes, phénomène permanent dans les vallées et qui entraîne la ruine d'un grand nombre d'édifices anciens. On releva le sol d'environ 1 mètre, et, par cela même, l'ensemble de la salle perdit une notable partie de sa hauteur et de son élégance, sans pourtant que le nouveau sol arrivât encore à la hauteur des terres du pourtour de l'église.

Il n'est pas probable que le dallage primitif ait été établi en contre-bas du sol lors de la fondation de l'Hôpital, c'est-à-dire il y a 561 ans. Ce vaste bâtiment, situé dans un enclos bordé par un bras de l'Armançon et traversé par une fontaine qui coule encore, a dû être établi à une certaine hauteur au-dessus de la cour. On serait donc amené à penser que l'exhaussement depuis la fin du XIIIe siècle aurait été, vu l'état présent, d'environ 1 mètre 50 centimètres. Cela peut paraître incompréhensible; mais nous avons vu ailleurs un enfouissement plus considérable encore, et qu'il est impossible de mettre en doute quand on voit l'ancien pavé des rues sous une couche de terre qui dépasse trois mètres d'épaisseur. L'enfouissement des monuments antiques de Rome dépasse la hauteur moyenne de six mètres.

Dans la plaine de Tonnerre, la voie romaine est enfoncée sous le sol à une profondeur de plus de deux mètres; ce sont les terres d'alluvion descendues de la montagne de Saint-Michel qui l'ont recouverte.

La chapelle de l'Hôpital renferme un nombre assez considérable de sépultures; nous allons citer seulement celles qui ont conservé le monument sculpté qui les recouvrait.

Mausolée de François Michel Letellier, marquis de Louvois, ministre d'Etat, mort en 1691. Ce mausolée, le plus important comme œuvre d'art que possèdent les églises de Tonnerre, fut sculpté par deux artistes célèbres, Girardon et Desjardins. Il était placé dans l'église des Capucines de Paris, et fut transporté par les soins du zélé et infatigable « citoyen » Alexandre Lenoir dans les salles du Musée français, fondé par lui. Ce mausolée porta le n° d'ordre 205 du catalogue. La statue représente à demi-couché le marquis de Louvois; la figure est traitée avec un talent remarquable, et les étoffes sont d'un fini précieux dans leurs moindres détails. Une seconde statue, l'Histoire, croit-on, également en marbre blanc, se tient à genoux et semble tourner le visage baigné de larmes du côté du ministre et lui montrer un passage d'un livre où sont rapportés les principaux actes de l'homme d'Etat.

Cette figure distrait le regard du spectateur et l'empêche de concentrer son attention sur la statue principale, qui malheureusement est placée beaucoup trop haut et mal éclairée.

Deux autres statues, mais en bronze, sont posées à droite et à gauche du socle ou tombeau; elles représentent, celle de droite pour le spectateur, la figure symbolique de la Vigilance; on lit la signature Mart.^s Desjardins. fecit. La statue de gauche, signée Girardon in. et f., montre, toujours d'une manière allégorique, la figure de la Sagesse. Ce sont les deux plus belles œuvres de bronze que possèdent les églises de notre département. Une longue inscription laudative est gravée sur marbre noir, à lettres dorées, et scellée au piédestal; nous n'en copions que le commencement et la fin.

Ici repose haut et puissant seigneur monseigneur François le Tellier, marquis de Louvois, de Courtanvaux et de Crusy, comte de Tonnerre, etc.......... Dans le même tombeau ont été aussi inhumés les corps de madame la marquise de Louvois sa femme; du marquis de Barbezieux et de l'abbé de Louvois, leurs enfants.

Lors de la suppression du Musée des Augustins, le mausolée fut rendu à la famille de Louvois, puis transporté à Tonnerre et élevé où nous le

voyons maintenant, dans l'embrasure d'une fenêtre ogivale, bouchée lourdement en 1819, pour détacher par une nuance foncée la blancheur du marbre.

On voit à peu de distance, sur la gauche, un médaillon en marbre blanc représentant de profil le marquis de Courtanvaux, mort dans les premiers jours de juillet 1781, et enterré suivant ses intentions dans la chapelle de l'Hôpital, où son mausolée, formé d'une colonne soutenant le médaillon que nous voyons maintenant isolé, est resté jusqu'au mois d'août 1792. On lit sur des fragments rapprochés autant que possible l'épitaphe qui était placée sur le piédestal. On doit aux soins de M. Camille Dormois, économe de l'Hôpital et, qui plus est, archéologue zélé, la conservation de divers fragments intéressants de sculpture, provenant des bâtiments de l'ancien Hôpital. On lui doit surtout d'avoir réuni avec un soin minutieux tous les documents historiques relatifs à ce même établissement.

Le travail de M. Camille Dormois, résumé le plus complet et le plus précis des diverses phases qu'a traversées jusqu'à nos jours la fondation pieuse de la reine Marguerite, offre un très-vif intérêt et donne les renseignements les plus utiles pour étudier avec fruit la vaste construction dont nous n'avons pu dire que quelques mots. Nous engageons vivement nos lecteurs à se reporter au livre de M. Camille Dormois, auquel il ne manque que des dessins plus nombreux (1).

Voici l'indication sommaire des objets d'art qui méritent le plus d'être vus :

Dans une petite salle voûtée nommée le Revestière, à laquelle on arrive en traversant la chapelle de la Vierge et qui semble dater du XIVe siècle, on remarque un Calvaire composé de huit grandes statues en pierre, d'un caractère assez grave et dont le style semble ne pas devoir être aussi ancien que l'indique d'une manière positive l'acte de fondation, qui constate que le 30 avril 1454, Ancelot de Buronfosse, marchand, demeurant à Tonnerre, donna ce Calvaire, que l'on plaça dans la chapelle où nous le voyons encore. On sait le nom des artistes qui ont sculpté les statues, au nombre de dix autrefois ; les deux statues qui manquent étaient celles des gardes du sépulcre placées en avant, et par cela même plus exposées que les autres statues à être dégradées par des mains indiscrètes.

Voir le livre de M. Camille Dormois, auquel nous devons de connaître le nom des « Imageurs Jehan Michel et Gorge (Georges) de la Sonate ? qui ont faict le sépulcre dudit hôpital » (comptes de l'an 1452-53.)

Une belle statue de la Vierge et l'Enfant Jésus est placée au-dessus du maître-autel. La Vierge est couronnée ; à ses pieds on voit à genoux une petite statuette : celle du donateur sans doute, et sur la droite une sorte de buisson de fleurs et des oiseaux. La statue est dorée et rappelle le style du XIVe siècle. C'est l'une des plus belles conservées dans nos églises.

Avant de sortir de l'ancienne salle des malades, on peut voir encore à l'une des fenêtres du côté du nord principalement quelques beaux fragments de vitraux peints qui peuvent donner une idée de la riche coloration de toutes les autres verrières durant le moyen-âge. On peut voir aussi la triste figure de façade de théâtre que présente la tribune élevée durant le XVIIIe siècle, vers l'ancienne entrée de la salle qui s'ouvrait directement en traversant une sorte de porche sur la rue de la Tonnellerie, aujourd'hui nommée de l'Hôpital.

Un petit plan qu'on nous communique à Paris et qu'il nous est impossible de confronter avec la construction même, montre l'ensemble primitif, dans ses distributions, de la salle fondée par Marguerite de Bourgogne. Disons brièvement que cette salle présentait une longueur totale de 100 mètres sur une largeur d'une seule portée de 18m 50c.

Le bâtiment neuf de l'hôpital dont

(1) Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre. Auxerre, Perriquet imprimeur 1852

nous avons déjà parlé, offre dans ses aménagements une heureuse distribution et une grande facilité de service. Ajoutons que le bien-être qu'on exige aujourd'hui dans l'aménagement des habitations particulières se retrouve aussi, et même à un degré supérieur quelquefois, dans les établissements publics.

Durant le moyen-âge, c'est-à-dire au temps où les gens étaient habitués à vivre, « presque en plein air, » tant le vent circulait librement dans les vastes salles des manoirs on pouvait placer les malades dans d'autres salles aussi difficiles à chauffer que le serait une place publique. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : il faut aux gens qui se portent bien comme à ceux qui se portent mal des ventilateurs en été et des calorifères en hiver. Sous ce rapport, les hôpitaux d'aujourd'hui eussent semblé aux grands seigneurs du moyen-âge un véritable paradis.

Notre itinéraire nous conduit par la grande et large rue dite de l'Hôpital à la petite rue des Fontenilles (petites fontaines) où se trouve situé

L'Hôtel d'Uzès, belle et curieuse cons‹truction du XVIe siècle. Bernardin de Cle‹r›mont, comte de Tonnerre, eut onze en‹f›ants, six fils et cinq filles. La seconde, nommée Louise, eut en partage le com‹t›é de Tonnerre; elle épousa en secondes noces, année 1556, Antoine de Crussol, comte d'Uzès, et en faveur duquel Charles IX érigea Uzès en duché-pairie.

C'est en cette m‹ême› année 1556 que la ville de Tonnerre fut en partie détruite par un incendie qui se déclara entre quatre et cinq heu‹res› de l'après-midi. Le feu aurait été m‹is› à la ville, dit-on, et on en accusa la duc‹h›esse d'Uzès. Nous avons vu de nos j‹ours› de semblables accusations se reno‹uv›eler.

Le style de construction de l'hô‹tel› d'Uzès est postérieur à la date de l'incendie; il est donc probable que l'hôtel actuel aura été rebâti ou au moins restauré en grande partie, et vers une époque que le caractère de l'ornementation semblerait ne faire remonter qu'au règne de Charles IX, c'est-à-dire de 1560 à 1574. En cette dernière année précisément le duc et la duchesse d'Uzès nommèrent bailli de Tonnerre, Pierre Pithou, seigneur de Savoisy, né à Troyes en 1539, et succédant à son frère dans les fonctions de bailli de Tonnerre. Pierre Pithou fut l'un des hommes les plus instruits de son siècle. Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1839, p. 238.

Vers le centre d'un grand corps-de-logis longeant la rue, on remarque au fond d'une petite cour de forme carrée, la façade élégante construite par la duchesse d'Uzès. La tourelle d'angle, renfermant un escalier à spirale en pierre et surmonté d'un petit campanile, est remarquable par son agencement pittoresque. La porte principale de l'hôtel est très-ornée et d'une bonne exécution comme sculpture. On lit dans la partie supérieure de cette façade l'inscription suivante sur marbre noir et en lettres dorées: Nisi dominus custodierit domum, frustra vigilat qui custodit eam.

Cet hôtel seigneurial, malgré des remaniments fâcheux, présente beaucoup d'intérêt, mais extérieurement seulement. On remarque encore aux angles du bâtiment deux niches, dont la base très-ornée dans le style de la fin du XVe siècle, porte deux écussons; à gaugauche, sont les armes de France; à droite, celles des familles de Chalon-Lusignan et de Husson. Une remarque encore peut être faite : on reconnait sur les pierres de taille de grande dimension qui forment l'appareil de la construction, les divers signes gravés à la pointe ou au ciseau, que les tailleurs de pierre ont l'habitude de faire (même encore de nos jours, mais au pinceau), pour marquer leur ouvrage. Ces signes, que l'on ne retrouve que dans les constructions considérables et qui motivent la coopération d'un grand nombre d'ouvriers, témoignent que la duchesse d'Uzès envoya à Tonnerre une brigade d'ouvriers étrangers, enrôlés sans nul doute entre eux sous la direction d'un maitre-des-œuvres. D'ailleurs, il est probable que les ouvriers de la ville étaient tous occupés à reconstruire les maisons qui avaient été incendiées.

Nous appelons l'attention des archéologues tonnerrois sur ce sujet, afin que des recherches faites avec soin puissent venir confirmer ou détruire notre opinion à l'égard de la construction du bel hôtel d'Uzès.

Notre itinéraire nous conduit à l'église de Notre-Dame, en suivant la rue large et assez bien bâtie de l'Hôpital, et nommée autrefois de la Tonnellerie, sans doute parce qu'elle était habitée presque exclusivement par les tonnelliers de la ville, qui formaient une corporation nombreuse et puissante. Si l'incendie de 1556 n'était pas venu détruire tout ce vieux quartier, il est probable que nous aurions eu de curieuses et pittoresques maisons à décrire et à dessiner. Il n'en est plus ainsi : une rue large et bâtie comme on en voit partout conduit à l'église de

NOTRE-DAME, belle et grande église, construite au centre de la ville de Tonnerre, mais entourée de maisons qui empêchent de reconnaître dans son ensemble l'un des principaux monuments de la ville basse, édifiés après l'établissement de celle-ci dans le fond du vallon. Selon l'usage au moyen âge, l'église fut élevée en avant de la place publique, mais placée de flanc, à cause de l'orientation à donner à l'abside. On tenait moins à la symétrie qu'au symbole chrétien de tourner l'autel du côté de l'orient.

A cette place publique, traversée par la voie romaine de Sens à Alise, mais se prolongeant vers Dijon et Chalon, venaient aussi aboutir les rues nouvelles de la ville basse.

Ainsi, par cela même, de la place de l'église Notre-Dame, nommée généralement Place du Centre, partent comme d'un « centre » commun les routes : 1° de Montbard, 2° d'Auxerre, 3° de Noyers, 4° de Joigny par Avrolles, et enfin la voie romaine venant de Langres et de Landunum, et se prolongeant par la ville haute et le sommet des collines vers Auxerre. (Voir l'article d'Avrolles.)

A quelques pas au sud de cette place et entre les routes de Montbard et de Noyers, s'élève la belle et grande église de Notre-Dame. Le portail fait face à la vieille route de Noyers; il est remarquable encore, malgré l'état fruste de presque toutes les pierres. L'incendie qui consuma une partie de la ville et ruina le portail de Notre-Dame eut lieu en 1556, et il est assez difficile de pouvoir reconnaître maintenant les sujets historiés; non-seulement le feu, mais plus encore les mains des enfants, ont laissé de cruelles traces de leur passage. Les côtés du portail principal étaient décorés de six bas-reliefs de petite proportion et représentant l'histoire de la Sainte-Vierge. Ces pauvres sculptures, brisées à coups de pierres, ne paraissent point offrir de particularités iconographiques, de même non plus que les statuettes des anges de l'archivolte du portail. On étudie avec intérêt l'agencement de la façade; les colonnes ornées d'arabesques, les riches ciselures des entablements et des tympans témoignent du soin apporté à l'exécution de cet édifice, qui date de la première moitié du XVIe siècle. Le clocher, grande tour carrée, à larges contre-forts, et qui s'élève ainsi que la tourelle d'escalier, à l'angle nord-ouest de la façade, portent les dates de 1620 et 1628. Cette tour, terminée en plateforme, est bordée d'une haute balustrade en larges pierres, dans lesquelles on a tracé et découpé en forte proportion les chiffres de 1628 sur la face du couchant. La partie de la balustrade tournée vers le midi porte les monogrammes de Jésus et de Marie, et aussi ces mots : GRATIA, AVE. Le côté faisant face au nord porte les lettres CHC entrelacées, de CHARLES HENRI CLERMONT, l'un des comtes de Tonnerre, et enfin plusieurs écussons, aujourd'hui mutilés comme signes de féodalité et de superstition. On devine à quelle époque remonte cette mutilation.

L'extérieur de l'église n'offrant pas de particularités à noter, nous visiterons de suite l'intérieur. Disons cependant que l'escalier de la tour est remarquable par la belle exécution de la spirale centrale. On peut, du sommet de l'escalier, qui a 198 marches, laisser tomber une pièce de monnaie sans qu'elle touche aux parois de l'étroite spirale de pierre.

La grande nef et les bas-côtés ont leurs voûtes en pierres et ornées de nombreuses nervures ogivales finement profilées : style de la renaissance primitive, commencement du XVIe siècle. Deux grandes chapelles forment les transsepts ou bras de la croix, même époque. Le chœur et le sanctuaire, leurs fenêtres ogivales et leurs colonnes à chapiteaux à crochets datent du milieu du XIIIe siècle, mais les voûtes ne semblent appartenir qu'au XVe ou XVIe siècle.

Nous ne pouvons qu'indiquer aux visiteurs les objets les plus dignes d'attention, et non pas faire ici une description complète de l'église. Nous signalons donc brièvement :

Deuxième chapelle du bas-côté nord, dédiée à la Vierge, style du XVIIe siècle. Cette chapelle renferme deux inscriptions intéressantes, scellées dans la muraille à 2 mètres 25 cent. du sol et dans un encadrement en pierre, style du XVIIe siècle :

A LA MÉMOIRE. LA VILLE DE TONNERRE AYANT ESTÉ AFFLIGÉE DE PESTE EN 1632 ET 1633, LES HABITANS ONT EV RECOVRS A DIEV ET A SES SAINCTS, ET PAR VOEV SOLEMNEL EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT, ONT PROMIS DRESSER VN AVTEL EN L'HONNEVR DE SAINT ROC, SOLEMNISER SA FÊTE A TOVJOVRS, Y FAIRE ANNVELLEMENT ET ALTERNATIVEMENT PROCESSION GÉNÉRALE DE PAROISSE A AVTRE, ET Y CÉLÉBRER VNE GRANDE MESSE — ET DE CE VOEV FAIRE VN TABLEAV POVR LA POSTÉRITÉ, A L'EFFET DE QVOY LE PRÉSENT MARBRE A ÉTÉ ÉRIGÉ. — LA CHAPELLE BATIE EN SVITE DV DICT VOEV POVR CE SOVVIENNE TOY PEVPLE DV VOEV SOLEMNEL DE TES PÈRES, ET QV'EN ICELLE ANNÉE 1632 ET L'ÉTÉ DE LA SVIVANTE SONT MORTS PLVS DE TROIS MIL. V.C. (3,500) PERSONNES, ET PLVS DE DOVZE CENS DE GVÉRIS.

Nous avons copié textuellement. Au-dessous de cette inscription on en voit une seconde, également sur marbre noir :

LA DICTE VILLE AVOIT ESTÉ BRVLÉE ENTIEREMENT LE 8 JVILLET 1556, ET POVR MÉMOIRE LA DÉDICASSE SE SOLEMNISE ANNVELLEMENT A PAREIL JOVR ET FAICT EN PROCESSION GENERALE OV L'ON PORTE LE SAINT SACREMENT.

Grande chapelle du nord : bon tableau représentant Charles de Clermont, comte de Tonnerre, à genoux. En face, on voit Saint Roch, et dans le fond du tableau, une partie de la ville de Tonnerre. Au-dessous de ce curieux tableau, on lit en lettres dorées dans un cartel ou encadrement :

SAEVIS. HOSPES. DEVOTE. PERICLIS. SERVATI. FACIMUS. MERITOSQUE. NOVAMUS HONORES. POSUIT. ILLUSTR. COMES. CAROLUS. ANNO. SAL. 1637.

Hauteur du tableau : 2 mètres 10 cent. ; largeur : 2 mètres 70 cent.

On voit encore : plusieurs tableaux (médiocres), les grandes orgues, boiseries du XVIIe siècle ; la chaire à prêcher, bel ouvrage de menuiserie fait par un Tonnerrois, Jean Nicolle, XVIIIe siècle ; fonts baptismaux assez intéressants en pierre, XVe siècle ? statues et statuettes, etc.

A peu de distance de l'église de Notre-Dame, dans la rue des Prêtres, qui longe le bas-côté sud, on remarque une petite porte décorée de quatre colonnes et d'une corniche élégantes. On lit ces mots :

NON OPTO MORTALE.

C'est la porte d'entrée du couvent des dames Ursulines, style de la fin du XVIe siècle. On voit dans la cour un petit bâtiment à arcades, surmontées d'une frise assez richement décorée, datant de la même époque. Une haute tourelle d'escalier qui semble avoir été bâtie durant le XVe siècle, s'élève à côté de ce petit corps de logis qui est très-délabré.

Nous itinéraire nous conduit à l'église de

SAINT-PIERRE. C'est l'église qu'on découvre de loin et dominant la ville d'une manière pittoresque. Nous suivrons, non pas la ligne la plus droite, bien qu'elle traverse une partie de l'ancien quartier, mais au contraire la grande rue, suivie par la route d'Auxerre.

Nous arrivons bientôt à la muraille d'enceinte de la ville, et montant sur notre droite par un sentier tracé en lacet et ombragé par quelques massifs d'arbres, nous arrivons à une sorte de

Plate-forme ou terrasse qui se prolonge sur notre droite, à la base de la belle église dont nous apercevons toute la façade latérale, faisant face au sud. Avant d'aller plus loin, disons que l'emplacement qui nous environne était autrefois occupé par un petit château fortifié, bâti vers le point de jonction des murs d'enceinte de la ville haute et des murailles d'enceinte de la ville basse. C'est le château dit du Perron, dont nous avons parlé précédemment et qui semblait surveiller la route venant de Langres et Landunum et allant à Auxerre, indépendamment de la grande voie romaine de Sens à Alise. Voir l'article d'Avrolles.

L'étroit emplacement formé d'un banc de roche escarpé, et sur le sommet duquel la belle église de St-Pierre est bâtie, est entouré de toutes parts, c'est-à-dire sur trois de ses côtés, par une muraille formant terrasse et parapet de forme irrégulière. On peut, du point élevé où nous sommes placés, dominer toute la ville et découvrir au loin la vallée de l'Armançon, creusée du sud-est au nord-ouest, dans un vaste plateau ondulé, couvert autrefois de forêts. L'ensemble de la vallée est très-animé et présente un riche aspect de fertilité. Après avoir admiré aussi complétement et aussi vite que possible tout le paysage, l'attention se concentre entièrement sur l'église de Saint-Pierre. Nous parlerons d'abord de la partie ancienne de l'église, c'est-à-dire du grand pignon de l'ouest, à côté duquel s'élève le clocher, haute tour carrée flanquée d'énormes contreforts d'un aspect peu pittoresque, malgré le bel appareil employé pour la construction de ces massives murailles, couvertes par une toiture en tuiles surmontée d'un petit campanile de forme disgracieuse, style de la fin du XVIe siècle? A la base du grand pignon, qui est obstrué par un très-malencontreux hangard de construction récente, il existe un portail qui semble dater de la première moitié du XIIe siècle. Il est en plein cintre et décoré d'une assez belle archivolte portée par des colonnes. Un pilier central soutient le tympan, au-dessous duquel s'ouvrent deux portes aujourd'hui murées. Voir l'Annuaire de l'Yonne, 1848, p. 145.

Ce portail, l'un des plus anciens des églises de la vallée de l'Armançon, est complétement caché par le hangar moderne, qui sert à renfermer les soufflets des orgues, placés ainsi en dehors de l'église. C'est, nous le croyons, le seul exemple qu'on puisse citer. Le vieux portail roman donnait entrée dans la nef d'une église dont le chœur et l'abside devenant, au XIIIe siècle, comme presque partout en France, trop étroits, furent démolis et remplacés par le chœur et l'abside que nous voyons actuellement, et dont nous signalerons la beauté et la pureté de style comme pouvant appartenir à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Sur l'un des des contreforts faisant face à la ville, on a placé une statue de St-Pierre; elle est très-détériorée et date également de la fin du XIIIe siècle. Les belles et grandes fenêtres de l'abside ont perdu leurs vitraux coloriés.

Les portails latéraux nord et sud de l'église datent de la renaissance, ainsi que toute la partie de l'édifice située entre le pignon roman et le chœur ogival. L'ensemble de ces portails, qui n'offrent rien de particulier à signaler spécialement comme ornementation de la seconde moitié du XVIe siècle, présente un assez curieux rapprochement de styles et de genres bien différents. Les dates précises des dernières constructions sont connues, et nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos lecteurs à lire dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1848, la notice écrite par M. Le Maistre, qui cependant, selon nous, se trompe quant à l'origine et à l'emplacement des édifices.

L'intérieur de l'église est grand et offre un caractère pittoresque, malgré la nudité et même la vétusté de quelques parties des murailles. Les voûtes n'ont point été blanchies et laissent voir leur appareil soigné, de même que dans l'église de Turny.

(Voyage 3e, Annuaire de 1844.) Le chœur et l'abside font un bel effet, malgré les stores peints qui bouchent les longues fenêtres du sanctuaire. L'abside n'ayant pas de vitraux peints, on a voulu en avoir l'imitation. Ces stores, les plus longs que nous ayions vus, portent la date de 1849. Même en reconnaissant le talent réel que M. Fumey a déployé dans cette immense composition, on ne peut s'empêcher de témoigner le regret que ce même artiste n'ait pas consacré son talent à faire de véritables tableaux : un store, quelque bien colorié qu'il puisse être, ne sera jamais une œuvre d'art. Les transsepts ou bras de la croix, la grande nef et les bas-côtés ne nous montrent rien de particulier à signaler ; mais les chapelles méritent quelqu'attention ; elles sont bien voûtées et possèdent encore des vitraux d'une bonne exécution, et portant les dates de 1541 et l'inscription suivante :

FAICT LE 6e JOUR D'AVRIL 1547.
Légendes de St Pierre et de St Paul.

Ici, comme dans beaucoup d'églises, on a enlevé plusieurs panneaux coloriés pour les remplacer par des vitres blanches, laissant passer plus de jour. Autrefois on pouvait lire dans les églises, parce que la grosseur des lettres le permettait ; mais depuis qu'on a voulu avoir des livres de messes « de poche, » la finesse et la petitesse incroyables des caractères d'imprimerie exigent une clarté plus grande et plus générale.

Les objets les plus dignes d'attention qui restent à visiter sont : la chaire à prêcher, ouvrage estimable attribué au menuisier tonnerrois Nicolle, style du XVIIIe siècle ; la grande boiserie des orgues, assez bon travail des premières années du XVIIe siècle ; diverses statues, et enfin plusieurs inscriptions murales. Malheureusement les plus importantes ont été effacées à coups de ciseau.

Nous ne conduirons pas, quant à présent, nos lecteurs aux ruines peu importantes qui restent de l'ancien château de Tonnerre, dont nous parlerons d'ailleurs plus loin. Voir l'article d'Avrolles.

Notre itinéraire nous mène à la fontaine qui prend sa source au pied du rocher sur lequel l'église est bâtie. Un petit sentier, tracé sur le versant de la montagne et ombragé par quelques beaux noyers, conduit directement à la fontaine. Mais nous ne suivrons pas ce sentier, nous prendrons celui qui, passant à la base du clocher, se prolonge également par le flanc de la montagne, et aussi sous de beaux ombrages, vers l'extrémité d'un faubourg de Tonnerre, nommé le Bourberau ou Bourg-Berault.

Le sentier pittoresque que nous suivons porte le nom historique « de la duchesse d'Angoulême. » C'est en effet par ce petit sentier que s'éloigna de Tonnerre et guidée par le sous-préfet, l'honorable M. Patourneaux, le 27 juillet 1830, madame la duchesse d'Angoulême qui, revenant du Midi, s'était arrêtée au château d'Ancy-le-Franc. Les autorités de la ville, craignant pour Madame la Dauphine une démonstration indiscrète de la part de quelques personnes, firent préparer une voiture qui attendit la princesse à l'extrémité de la rue du Bourg-Berault et à peu de distance des restes d'un très-grand bâtiment occupé par les Minimes. Le couvent des Minimes, fondé par Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre, et Catherine-Marie d'Escoubleau de Sourdis, sa femme, fut construit vers l'année 1611 ; il a été démoli complétement. On le voit figuré assez exactement dans de vieilles gravures, ainsi que l'église de la commanderie du Saint-Esprit et la petite église de l'hôpital de Saint-Antoine. Voir l'ouvrage de M. Camille Dormois sur l'hôpital de Tonnerre.

C'est vers l'extrémité du faubourg que nous nous dirigerons, afin de voir et de suivre les beaux et grands escarpements de roches qui présentent au-dessus des maisons l'aspect le plus pittoresque et le plus inattendu aux abords d'une ville. Une petite ruelle, située entre les nos 99 et 100, permet de s'avancer jusqu'aux rochers qui non-seulement sont escarpés, mais encore s'élèvent en surplomb



au-dessus de la tête des visiteurs. C'est une promenade pittoresque qui empêche de s'apercevoir de la longueur et de l'uniformité de la rue, qui nous ramène enfin vers la

FONTAINE DE LA FOSSE DIONNE. Source magnifique, sortant de la base de la haute colline qui domine à l'ouest l'un des plus anciens quartiers de Tonnerre. Cette fontaine, cause première de l'origine de la ville actuelle, est enfermée dans une sorte de bassin de 15 mètres environ de diamètre, et d'où l'eau s'échappe pour former une véritable petite rivière allant, après 200 mètres de parcours, réunir ses eaux à celle de l'Armançon.

Utilisée surtout par les blanchisseuses, cette fontaine est entourée d'un vaste hangard formant demi-cercle et s'appuyant à une haute et laide muraille, dans laquelle des cheminées ou des fourneaux à l'usage de ces mêmes blanchisseuses sont établis.

Des maisons de chétive apparence, des ruelles d'une propreté douteuse, entourent les abords de la belle fontaine, qui perd ainsi une notable partie de son aspect pittoresque, surtout lorsqu'on songe à la décoration grandiose et monumentale que les Romains donnèrent à des eaux moins belles et moins vives que celles de la Fosse Dionne. Dans l'antiquité, on élevait des temples au bord des fontaines; durant le moyen âge, on y édifia des églises et des chapelles; aujourd'hui, on les décore de statues: espérons qu'à Tonnerre, un jour ou l'autre, on fera aussi quelques travaux d'embellissement.

LE COLLÉGE est un vaste bâtiment, composé de trois grands corps-de-logis en retour d'équerre et renfermant une assez large cour bordée d'une galerie à arcades voûtées, servant autrefois de cloître aux Dames Ursulines, pour lesquelles on a bâti, dans les premières années du XVIIIe siècle, l'édifice qui sert de collége communal aujourd'hui.

Nous traversons une place publique servant de marché aux grains, établie dans l'emplacement occupé autrefois par le jardin du couvent des Ursulines. Tournant sur la droite, on passe devant la façade principale de

L'HÔTEL-DE-VILLE, édifice moderne d'assez belle construction et renfermant une grande salle où l'on voit les portraits du général Gourré de Ville-Montée et celui du maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, duc d'Averstadt et pair de France, né à Annoux (Yonne), en 1770, mort en 1823. (Voir l'Annuaire de 1838.) Plusieurs portraits qui rappelleraient des noms célèbres, et dont le Tonnerrois peut justement s'honorer, manquent dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Sur l'un des côtés de la petite place de l'Hôtel-de-Ville on voit la façade de fort médiocre apparence du théâtre. Ce théâtre inutile est établi dans le bâtiment d'une ancienne chapelle dépendant du couvent des Dames Ursulines, qui y avaient leur sépulture dans un caveau placé au-dessous de l'ancien autel, remplacé aujourd'hui par la scène de ce malencontreux théâtre. Le pauvre bâtiment porte la date de 1709.

Nous voici revenus sur la belle et ombreuse allée de marronniers, qui forment, en avant de la station du chemin de fer, un admirable rideau de verdure, l'un des plus beaux qu'on puisse voir dans notre département.

Ici se terminera la petite visite archéologique et pittoresque faite à la hâte dans la ville de Tonnerre, dont nous aurions voulu dès cette année donner une vue générale et aussi un plan, mais le temps nous a manqué; l'Annuaire prochain publiera ces deux dessins. A cet égard, nous rappelons à nos lecteurs que la Bibliothèque de la rue de Richelieu, à Paris, possède de nombreuses gravures, qui peuvent donner une idée assez exacte de la ville vers les premières années du XVIIe siècle. Monographie du département de l'Yonne, section des Estampes.

Beaucoup de choses intéressantes restent encore à visiter, mais nous ne pouvons nous y arrêter, à notre grand regret Nous espérons d'ail-

leurs qu'une description complète de la ville sera publiée tôt ou tard dans l'Annuaire. Toutefois, nous citerons la curieuse collection d'objets d'art et d'antiquités réunie et augmentée journellement par M. Camille Dormois, économe de l'Hôpital, collection qui a surtout le mérite d'être en très-grande partie composée d'objets anciens, découverts ou recueillis dans le Tonnerrois.

Au point de vue géologique, Tonnerre mérite un examen spécial. La postion de la ville située sur les limites des étages corallien et kimméridgien, ses belles carrières, les précieux fossiles qu'on y rencontre ont, depuis longtemps, fixé l'attention des géologues. Dès 1829, M. Elie de Beaumont, dans une note insérée dans les annales des sciences, rapporte les terrains de Tonnerre au coral-rag et au kimméridge des Anglais et les signale comme un point de repaire fort utile pour l'étude de la formation jurassique dans la Bourgogne et dans l'Auxois. C'est principalement vers le sud-est de Tonnerre que se montrent les couches coralliennes. Superposées aux calcaires compactes et lithographiques, elles atteignent, sur certains points, une puissance considérable. Plusieurs carrières importantes sont creusées dans ce massif. Visitons la plus rapprochée de Tonnerre, la carrière de la Reine; elle présente une coupe de plus de trente mètres de hauteur et l'on peut facilement y étudier quelques-unes des assises qui constituent cette partie supérieure de l'étage corallien. Les bancs qui fournissent la pierre de taille sont remarquables par leur épaisseur, leur couleur d'une blancheur éclatante, leur texture fine et presque crayeuse. De distance en distance on aperçoit des cordons de silex irrégulièrement rubanés et des géodes tapissées de cristaux. A la partie supérieure le calcaire devient plus terreux, plus oolithique et passe insensiblement à une couche moins consistante et mélangée de très-grosses oolithes. Cet ensemble est recouvert par un calcaire jaunâtre à texture grossière, rempli de fossiles agglomérés et roulés, qui résiste à l'action de l'air et fait saillie au-dessus des couches précédentes. La pierre de Tonnerre est très-recherchée pour toutes les constructions non hydrauliques. La finesse et la pureté de son grain, la facilité avec laquelle elle se taille, la dimension énorme des blocs qu'on peut extraire la font apprécier au loin et depuis longtemps on l'exporte à Paris, à Châlons, à Lyon. C'est la pierre de Tonnerre qu'on a employée, sous Louis XIV, pour les statues et les colonnes d'un blanc si pur qui ornent la chapelle du château de Versailles.

Les fossiles que renferment ces calcaires sont remarquables autant par leur belle conservation que par la rareté de leurs espèces. Parmi les mollusques, on y a recueilli des Nérinées, des Chemnitzies, des Acteonines, des Ditremaires, des Cérithes, des Rostellaires, des Pholadomyes, des Cardium, des Corbis, des Moules, des Lithodomes, des Limes, des Terebratules et deux autres espèces fort rares d'Ammonites. Les Echinodermes sont représentés par des Cidaris aux baguettes puissantes, d'élégants Diadèmes, des Pygurus au rostre saillant et de magnifiques Apiocrinites à la tige élancée et dont la tête rayonne comme une fleur. Les Zoophites s'y montrent sous les formes les plus variées; le plus souvent le polypier lui-même a disparu, laissant, au milieu du calcaire, une empreinte qui reproduit les détails les plus gracieux et les plus délicats de son organisation. Dans ces mêmes parages vivaient des animaux d'un ordre plus élevé, des poissons dont les genres sont aujourd'hui perdus, des Lépidoïdes aux brillantes écailles, des Picnodons dont les dents sont arrondies et disposées en pavé, et des Sauviens à la taille colossale, aux dents puissantes et cannelées. Tous ces fossiles sont extraits avec soin de la roche et recueillis par les carriers qui, dans ces derniers temps surtout, ont appris à connaître la valeur que les amateurs y attachent et savent fort bien en tirer parti.

La ville de Tonnerre est dominée par

une haute colline qui s'étend vers le nord-ouest et longe la rive gauche de l'Armançon. A la base, nous retrouvons les calcaires coralliens, mais ils sont promptement recouverts par les assises kimmeridgiennes qu'on peut voir se développer avec des alternances de calcaire et d'argile jusque sur le plateau traversé par la route de Tonnerre à Chablis. C'est au pied de ce puissant massif que se trouve la fontaine de la *fosse Dionne* dont nous avons parlé plus haut et sur laquelle nous voulons appeler l'attention au point de vue géologique. Quelle est l'origine des eaux qui alimentent en toute saison cette source abondante? Sont-elles le résultat d'infiltrations recueillies par les nappes argileuss de l'étage kimmeridgien et proviennent-elles des plateaux qui dominent la ville de Tonnerre? Au premier abord, on serait porté à le croire, et cette opinion est celle qui jusqu'ici a été généralement adoptée. Cependant, en y réfléchissant, il nous paraît difficile d'admettre que les eaux, retenues par la couche argileuse qui affleure sur les plateaux, puissent traverser les assises si puissantes et toujours imperméables de l'étage kimmeridgien et s'échapper avec tant d'abondance au niveau même de la vallée. Il est d'ailleurs un principe reconnu en hydrologie, c'est que plus le sol est argileux et imperméable, plus les sources qui s'en écoulent sont multipliées et de peu d'importance. N'est-il pas plus rationnel de penser que les eaux de la fontaine de Dionne proviennent des couches calcaires du coral-rag supérieur et qu'elles jaillissent précisément à l'endroit de la vallée où affleure la couche marneuse et imperméable qui les a recueillies. L'examen du sol vient confirmer cette opinion : en effet, le coral-rag supérieur se développe largement au sud-est de Tonnerre ; sa texture calcaire, oolithique et poreuse le rend essentiellement perméable et en fait un de ces filtres gigantesques et naturels si bien décrits par M. Belgrand. Au-dessous de ces calcaires s'étendent des assises compactes et lithographiques que leur nature argileuse et imperméable rend éminemment propre à retenir les eaux. Notre explication n'est encore qu'une hypothèse, telle qu'elle est ; cependant, nous avons cru devoir l'indiquer, laissant à d'autres la solution de cette intéressante question.

Nous ne pouvons nous occuper de la géologie de Tonnerre sans parler de la belle collection de M. Rathier. Nous y trouvons les roches et les fossiles de tous les terrains de l'arrondissement. Parmi les fossiles, il en est de très-précieux ; plusieurs ont servi de type à des espèces récemment décrites ; un grand nombre sont nouveaux encore pour la science. Les carrières de Tonnerre ont fourni à M. Rathier de magnifiques échantillons, des apiocrinites presque complets avec leurs racines, leur tige et leur calice, des ossements de sauriens et un grand nombre de dents de poissons. Toutes ces richesses paléontologiques, distribuées par étages et par localités, sont classées avec le plus grand soin, elles forment un ensemble des plus remarquables. Nous devons à l'obligeance de M. Rathier des renseignements très-utiles sur la géologie de l'arrondissement de Tonnerre, nous sommes heureux de lui en adresser ici nos sincères remerciements.

Voici sur cette province une note bibliographique qui facilitera les recherches et les études. Nous la devons à l'obligeance de M. Le Maistre, heureux possesseur d'un très-grand nombre de documents inédits et les plus curieux, relatifs à l'histoire de la ville de Tonnerre et aussi de toute la province du Tonnerrois.

Nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos lecteurs à se reporter aux différents ouvrages qui traitent de l'histoire de la ville : sujet intéressant, que nous n'avons pas même pu effleurer dans notre Guide pittoresque.

BIBLIOGRAPHIE TONNERROISE.

1. 1552. Description de l'ancienne, moderne et nouvelle ville de Ton-

nerre, etc., par P. Petit-Jean, notaire à Tonnerre. (Manuscrit à la bibl. de Tonnerre et alias).

2. Avant 1630. Généalogie de MM. les comtes de Tonnerre, par David Andry, bailly (Manuscrit de la bibl. de Tonnerre et alias).

3. 1630. Chartres et titres des anciens habitants de Tonnerre, par David Andry, avocat, procureur fiscal, seigneur de Tronchoy et de l'Isle — A Auxerre, de l'imprimerie de Claude de Villiers (1630).

4. Robert Luyt, histoire de Tonnerre, — ouvrage perdu, — recherché inutilement à la bibliothèque impériale et au vatican (milieu du XVIIe siècle).

5. La princesse charitable et aumônière, ou histoire de la reine Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, par Robert Luyt, conseiller, prédicateur et aumônier ordinaire du roi, trésorier (du chapitre) et curé de Saint-Pierre. A Troyes, par Edme Nicot, 1653.

6. Découverte d'un saint caché en la ville de Tonnerre ou histoire de saint Micomer, par R. Luyt, prêtre et chanoine, à Sens, chez Louis Pressurot, 1657.

7. Histoire de plusieurs saints des maisons des comtes de Tonnerre et de Clermont, par Cousin, Paris, chez Esclassan, 1698.

8. Vie de M. Roy, curé de Percey, proche Tonnerre, par M. Morel, curé de Villiers-Vineux, à Troyes, chez Jacques Fèvre, imp. MCCII (sic), 1702.

9. Vie de Jean-Baptiste Morel, curé de Villiers-Vineux, proche Tonnerre, par l'abbé du Faïs. — Troyes 1702 in-12 (M. Morel avait été chanoine et principal du collége de Tonnerre).

10. Histoire de Magd. de Clermont, abbesse de Saint-Paul-lez-Bauvais, par François de Malinghem, prêtre de l'oratoire, Paris, chez Jean de Nully, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Pierre, 1704.

11. Cinq mémoires imprimés pour le procès relatif à l'hôtel-Dieu de Tonnerre entre le maire et les échevins d'une part, et le doyen de Notre-Dame. (Paris, Thiboust, 1755, — 2 mémoires). — Auxerre, Fournier, 1755, — 2 mémoires). — Paris, Ballard, 1756.

12. Avant 1759. Histoire de la ville de Tonnerre, par Mutinot, chanoine. (Mpt. — Bibl. de Tonnerre et alias).

13. Mém. dans l'affaire de M. Callot, maire, contre la ville.

14. Dix-huit mémoires imprimés relatifs au procès entre le marquis de Courtanvaux, comte de Tonnerre, et les habitants. (Collect. de la ville, de MM. Fournerat, Le Maistre, etc.) 1769 à 1776. Paris, Clausier, 1774; Prault, 1776; G. Simon, 1777; Demonvile, 1774, 1776; Ve Herissant, 1775, 1776.

15. Mémoire sur Tonnerre, par M. Cerveau, maître de l'hôpital, mpt. avant 1770. (Bibliothèque de Tonnerre et autres. L'original est entre les mains de madame veuve Gouré de Villemonté).

16. Mémoire pour le procureur du roi du bureau des finances et chambre des domaines de la généralité de Bourgogne, contre le marquis de Courtanvaux. Dijon, 1770, Nicolas Frantin. — Ouvrage précieux par le grand nombre de chartes qu'il renferme.

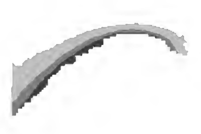
17. Mémoire du sieur Morel, contre le chapitre de Saint-Pierre de Tonnerre, Paris, 1779.

18. Vie militaire, politique et privée du chevalier d'Eon, par de la Fortelle, Paris, 1779.

19. Mémoire de la chevalière d'Eon contre M. de Carcado, Paris, 1780.

20. Six mémoires entre le chapitre de Saint-Pierre, de Tonnerre, le S. Vautrin, prieur de S. Aignan de Tonnerre, l'évêque de Langres et la comtesse de Tonnerre. Alex. Le Prieur, imp. du roi, 1773. — Paris, Simon et Nyon, 1782, 1783, 1784, (3 mémoires), Pierre, imp. du roi, 1784.

21. Deux mémoires sur le gnomon de l'hôpital de Tonnerre, par M. Beaudoin de Guémadeuc, ancien maître des requêtes, intendant nommé de



Bretagne, etc. — Auxerre, Fournier, 1785. Tonnerre, Roze, an IX. (Fournier, Auxerre, 1788).

22. Lettre du bureau intermédiaire de Tonnerre aux assemblées municipales du département.

23. Météorologie comparative de l'an X par Armand de Guémadeuc. (Tonnerre, Roze, an XII).

24. Mémoires imprimés sur la Révolution, à Tonnerre.

A Paris, imp.	Monsieur.	2	
—	Didot.	1	
—	Girouard.	1	
—	Chandé	1	
—	Lacroix	1	
—	Tribunal révolution^{re}.	1	11
—	Quatre-vingt cinq dép.	1	
—	r. Vaugirard.		
—	Porte	1	
—	Momord.	1	
Auxerre, imp.	Fournier.	3	6
—	Baillef	3	
Avallon, imp. Aulvi			1
Sens, imp. Ve Tarbé.			2
Tonnerre, imp. Roze.			9
Châtillon-s.-Seine, imp. Cornisset.			3
Sans mention d'imprimeur.			19
			49

25. Le *Tonnerrois*, journal de Tonnerre, — nombre d'articles depuis 1818.

26. 1818. Lecrier — de 1818 à 1836, nombreux articles sur l'agriculture, la statistique, les vins de Tonnerre. — Journal de Tonnerre.

27. 1829. Histoire topographique de Tonnerre par M. Biret. — Journal de Tonnerre, 1829, 1830, 1831, 1832, 1835.

28. 1338. Notice sur le comte de Tonnerre, par M. Jacquillat-Despreaux. — Annuaire de l'Yonne, 1838.

29. 1838. Ancy-le-Franc, par M. Chaillou des Barres. Annuaire 1838.

30. 1839. Notice historique sur le chevalier D'Eon, né à Tonnerre, par Jacquillat Despréaux. Annuaire 1839.

31. Histoire du comte de Tonnerre, par le même, mais, dont la partie sur la révolution est seule complète. (Bibliothèque de Tonnerre — une copie à M. Le Maistre).

32. 1840. Notice historique sur Duval Vestentin Jameray, né à Arthonnay, par M. de Latena. Annuaire 1840.

33. 1847. Camille Dormois, monnaies, antiquités. Journal de Tonnerre, 1843, 1850, 51, 52, 53, 54. M. Dormois a aussi quelques articles dans le Bulletin de la Société historique.

34. Nuits près Ravières, par M. Guérard. Annuaire de 1847.

35. Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, par M. Camille Dormois, 1 vol. in-8°. — Auxerre, Perriquet, 1853.

36. Voyage dans l'arrondissement de Tonnerre, par M. V. Petit. Annuaire de 1854 et 1855.

37. Des comtes et du comté de Noyers, par M. Guérard. Annuaire de 1854.

38. Opuscules de M. Le Maistre.

I. Abbaye de Saint-Michel de Tonnerre. (Annuaire 1843).

II. Le *Tonnerrois* (pagus Tornodurensis). (Annuaire de 1845).

III. Maires de Tonnerre (Journal de Tonnerre 1845).

IV. Molosmes, Commissey et Saint-Martin. (Annuaire 1846).

V. Chevaliers de l'arquebuse de Tonnerre et Cruzy. (Journal de Tonnerre 1843).

VI. Du blason dans le Tonnerrois. (Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne 1847).

VII. Dannemoine. (Annuaire 1847).

VIII. Porte romaine de Saint-Pierre de Tonnerre. (Annuaire 1848).

IX. Découverte d'un champ de sculpture. (Bulletin 1849).

X. Flogny (Annuaire 1849).

XI. Minime de Tonnerre. (*Tonnerrois* 1850).

XII. Un siége de Noyers. (Bulletin 1851).

XIII. Ancienne ville de Tonnerre.

(Almanach historique de l'Yonne 1852).

XIV. Epineuil, Vaulichères. (Annuaire 1852).

XV. Sceaux de Marguerite de Bourgogne. (Recueil de la Société sphragistique 1853).

XVI. Sceau de Jacques de Clermont. (Recueil de la Société sphragistique 1853).

XVII. Scène du chevalier d'Eon. (Bulletin 1854).

XVIII. Députés de l'Yonne. (Annuaire de 1852).

La grande route de Paris tourne subitement à gauche, ainsi que nous l'avons déjà dit, et laisse se continuer sur la droite la route départementale allant de Tonnerre à Chaource par Coussegrey (Aube). Cette route n'offrant rien d'intéressant à visiter sous le rapport monumental et ne présentant que l'ensemble du panorama de Tonnerre, vu à longue distance et dont nous avons précédemment donné un aperçu, nous reprendrons la route de Paris, tracée à la base des collines qui forment le versant de la rive droite de la vallée de l'Armançon, et dont l'ensemble offre une assez riche culture, mais beaucoup de monotonie de forme. On laisse à peu de distance sur la gauche, le vaste bassin du canal, puis on arrive à un large chemin coupant la grande route et venant de Tonnerre par la rue du Bourg-Bérault, puis se prolongeant sur la droite par une pente douce creusée dans le terrain rocheux et pierreux de la colline. Ce chemin conduit, en traversant des vignes et après un kilomètre de parcours, vers le village d'Epineuil dont on entrevoit le clocher.

La colline qu'on franchit pour arriver à Epineuil présente à sa base, au sortir même de Tonnerre, des calcaires blancs, tendres, oolitiques, qui appartiennent encore au coral-rag supérieur. Au-dessus de cette couche se développent d'autres calcaires de couleur grisâtre, à texture plus marneuse et plus compacte et qui passent bientôt à une assise rocailleuse et bréchiforme renfermant en abondance deux petites espèces de brachiopodes qui, dans l'Aube et dans l'Yonne, se rencontrent constamment au même horizon géologique, et caractérisent, d'une manière précise, le Calcaire à Astartes. Associés à ces deux brachiopodes, on rencontre également d'autres fossiles, des Pholadomyes, des Céromyes, des Limes, des pointes de Cidaris, mais la plupart sont à l'état de moules intérieurs et tellement empâtés dans la roche qu'il est difficile de déterminer leur espèce. A quel étage doit-on rapporter les calcaires à astartes? Font-ils encore partie de l'étage corallien? Doit-on plutôt les réunir à l'étage kimméridgien dont ils constitueraient la base? L'examen minutieux de la faune qui les caractérise peut seul amener la solution de cette question. Les calcaires à astartes sont promptement recouverts par les couches kimméridgiennes. A l'humidité du sol on reconnaît la présence des argiles qui, d'ordinaire, font partie de cet étage. Sur ce point, cependant, les calcaires dominent et alternent avec des Lumachelles pétries d'Ostrea virgula.

En avant du village on passe près d'un grand massif de tilleuls plantés en quinconce et d'un bel effet pittoresque. On voit sur la gauche, à une petite distance du chemin et sur le revers d'une éminence, faisant face au sud, deux belles maisons abritées des vents du nord par un petit bois et des jardins, d'où la vue s'étend d'une manière heureuse sur la ville de Tonnerre et ses environs. Ces maisons servirent, avant la révolution, de résidences d'été aux derniers abbés de Quincy et de Molesmes (Aube). Elles portent les noms de Petit-Molesmes et de Petit-Quincy.

Nous entrons maintenant à

EPINEUIL, beau village situé dans un pli de terrain et sur le penchant d'une colline, à peu de distance de la route de Paris à Lyon. A 3 kil. de Tonnerre; pop. 565 hab.

Epineuil est situé au centre d'un riche vignoble couvrant toute la con-

trée ondulée et un peu monotone de forme qui s'étend au loin devant les visiteurs et les promeneurs Tonnerrois, nombreux sans doute s'il faut en juger par la multitude d'enseignes de « cafés. » On eût dit autrefois « cabarets » et même « bouchons. » Leur nombre témoigne de l'empressement des amateurs de bon vin, hors des limites de l'octroi.

L'église encore entourée de son cimetière, est bâtie vers le milieu de la longue rue qui traverse, presque en ligne droite, tout le village. L'ensemble extérieur est lourd et massif; cependant on remarque, avec intérêt, le portail principal, formé d'un arc en plein-cintre soutenu par des colonnes à chapiteaux feuillagés; style de la fin du XIIe siècle? Un autre petit portail latéral assez élégant, fin du XVe siècle, se voit près d'un contrefort sur lequel on a placé un cadran solaire portant la date de 1590 et aussi l'inscription : *Dies hominis sicut vmbra preterevnt.* L'abside est lourde de construction bien qu'elle rappelle un peu le type de celle de la chapelle de l'hôpital de Tonnerre. Disons enfin que le clocher, grosse tour carrée surmontée d'une toiture en ardoise assez aiguë, est d'un aspect très-lourd ; époque incertaine.

L'intérieur de la nef n'offre pas non plus d'intérêt; le chœur, éclairé par sept longues fenêtres ogivales, est remarquable. Il date du XIIIe siècle, mais les voûtes ont été, ainsi que celles des bas-côtés, refaites en partie vers la fin du XVe siècle. L'écrasement accidentel des arcs doubleaux du chœur enlève beaucoup de la beauté de cette partie de l'église qui renferme quelques œuvres d'art, entr'autres la belle chaire à prêcher, œuvre estimable de menuiserie due au ciseau d'un artiste de Tonnerre, Jean Nicolle. L'ornementation des moulures est riche et vigoureusement fouillée ; style du XVIIIe siècle. Nous avons eu l'occasion déjà de parler de Jean Nicolle dont nous rencontrerons encore quelques œuvres. Nous citerons parmi les autres objets les plus dignes d'attention, une statue en pierre, de Marie-Magdeleine, placée dans la grande chapelle de gauche, ou du nord. On reconnaît à peu près dans l'agencement des vêtements la fin du XVe siècle; la robe, ainsi qu'on le remarque souvent dans les œuvres sculptées ou peintes de cette époque, est bordée et décorée d'une inscription gravée en lettres gothiques toujours assez difficiles à lire et sans intérêt archéologique le plus souvent.

Deux petites piscines sculptées en pierre, XVe siècle, attirent aussi l'attention, de même que des fragments de peintures murales de la même époque, recouvertes encore en grande partie du badigeon qui les cachait tout-à fait; dans la même chapelle on voit une grande statue en pierre, style du XIIIe siècle et représentant la Vierge et l'enfant Jésus, œuvre très-mutilée.

Notons avant de sortir de l'église qu'un appel est adressé au zèle archéologique des visiteurs pour la construction d'un « maître autel en style XIIIe siècle » les offrandes sont reçues dans un tronc placé dans la grande chapelle du transsept sud. Le maître-autel actuel est un lourd ouvrage obstruant le sanctuaire, et qui date des premières années du XVIIIe siècle. Il y avait autrefois dans les vignes deux petites chapelles: Sainte-Anne et N.-D. de Montcarmel.

L'étage kimméridgien est parfaitement développé autour d'Epineuil et il est facile d'y étudier la disposition de ses principales assises : ce sont d'abord des lumachelles argileuses remplies d'Ostrea virgula; c'est ensuite un calcaire grisâtre, marneux, de plusieurs mètres d'épaisseur et qui passe peu à peu à une marne grise, renfermant une quantité considérable d'Ostrea virgula. Puis au-dessus, ce sont des couches calcaires d'abord très-marneuses, mais qui, au fur et à mesure qu'elles s'élèvent, le deviennent moins et passent insensiblement à des calcaires compactes, assez épais, presque sans mélange et remarquables par les cavités cylindroïdes irrégulières dont ils sont traversés. Dans ces couches supérieures qui appartiennent au système portlandien, les Ostrea virgula ne se montrent plus que

très-rarement, souvent même les calcaires les plus compactes ne présentent aucune trace de fossiles.

L'Annuaire de l'Yonne de 1832 contient une notice très-détaillée sur le village d'Epineuil, ses coutumes, ses seigneurs et ses environs.

Nous laissons à 3 kilomètres à l'est d'Epineuil, au fond d'une vallée et sur le penchant d'une petite éminence, la chapelle et le hameau de Vaulichères. Une promenade à la chapelle de Vaulichères qui ne date que du xviie siècle et qui est insignifiante de style, permet d'étudier l'un des vallons principaux qui avoisinent Tonnerre et qui sont creusés dans le grand plateau élevé qui occupe toute la limite du département dans la région de l'est. Ces vallons, mieux caractérisés sur le versant de la rive gauche de l'Armançon, présentent quelquefois une régularité et une uniformité de pentes dignes d'être étudiées. La plupart d'entre eux offrent à leur point de départ au milieu du massif général, une grande ressemblance de formes. C'est l'effet d'un immense amphithéâtre ouvert du côté de la jonction du vallon dans la vallée principale. Le fond de ces vallons est fertile; le terrain à mi-côte offre quelques difficultés à cultiver à cause de la raideur des pentes, et enfin le sommet est presque généralement couvert d'énormes et nombreux amoncellements de pierrailles d'une couleur gris-noirâtre d'un aspect triste, amassées peu à peu par les villageois qui en débarrassent leurs champs. Nous aurons de Tonnerre aux villages de Junay et de Vézinnes, l'occasion de reconnaître l'étendue et la profondeur de plusieurs de ces curieux vallons qui donnent naissance à de charmantes sources aux abords desquelles, ainsi que nous l'avons constaté tant de fois, les villages se sont formées dès les temps les plus reculés.

La grande route, que nous reprenons, suit toujours la base des vastes terrains ondulés, couverts de vignes, qui s'étendent à perte de vue sur la droite. A gauche, le canal et son interminable rideau de peupliers côtoient la grande route qui arrive, après 3 kil. de parcours, à

DANNEMOINE, beau village bâti dans la vallée, près de la rive droite de l'Armançon et traversé par la grande route de Paris à Lyon. A 5 kil. de Tonnerre; pop. 650 hab.

Avant d'arriver aux premières maisons de Dannemoine, on remarque sur la droite de la route et à l'extrémité d'une longue avenue bordée de noyers et d'arbres verts, la façade d'une belle maison de campagne. C'est l'ancien château de la paroisse bâti vers la fin du xvie siècle. La construction, dans son ensemble, n'offre pas beaucoup d'intérêt, mais le salon a offert à l'historien moderne du Tonnerrois le motif d'une étude curieuse. Nous renvoyons nos lecteurs à l'Annuaire de l'Yonne de 1847, qui renferme une notice très-étendue sur Dannemoine et ses dépendances.

La grande route traverse la partie neuve du village; le quartier ancien, si nous pouvons employer ce mot à propos d'un village qui fut autrefois une petite ville, se trouve sur la droite et s'étend assez loin. Des fossés et une muraille d'enceinte protégeaient les habitants contre un coup de main; plusieurs débris témoignaient encore il y a peu d'années de l'état de défense adopté autrefois. On remarque également un assez grand nombre de maisons bien bâties et remontant aux xvie et xviie siècles. Mais nous avons hâte d'arriver à l'église qui nous retiendra longtemps, car ce curieux monument renferme divers morceaux de sculptures qui sont dignes d'attention.

L'église, encore entourée de son cimetière, est bâtie à peu près au centre du village; l'ensemble extérieur offre de l'intérêt, bien qu'il montre une irrégularité très-grande qui témoigne des nombreuses reconstructions formant l'église actuelle. Le portail, en plein-cintre (du xiie siècle?) est décoré de chapiteaux sculptés dans le style du xive ce qui indiquerait une restauration datant de cette époque. Au-dessus du portail on remarque une large ouverture ronde bordée de moulures

et décorée de six lobes, XIIe siècle. Le clocher est une lourde construction carrée couverte d'un grand toit en tuiles surmonté d'une flèche aiguë en ardoises; ensemble peu gracieux que fait oublier promptement l'intérieur de l'église dont la nef et les bas-côtés voûtés en pierre rappellent le beau style du XIIIe siècle avec assez de pureté. L'agencement des détails et l'ornementation des chapiteaux, couronnant d'élégants faisceaux de colonnettes bien appareillées, soutenant de belles voûtes ogivales, montrent avec quel soin fut commencée la construction de l'église, moins grande primitivement que nous ne la voyons maintenant. Au XVIe siècle on démolit l'ancien sanctuaire pour le réédifier en l'agrandissant beaucoup et en enclavant dans la construction nouvelle les transsepts ou bras de la croix. Ce qui reste du transsept sud fait regretter la démolition de l'ancien sanctuaire qui devait offrir une grande élégance d'agencement. Ce transept sud ressemble à l'abside d'une petite église par la disposition de ses fenêtres et de ses contreforts. Le transsept nord a été rebâti et transformé, tel que nous le voyons, vers le XVIe siècle. Le chœur n'offrant pas beaucoup d'intérêt par suite de ses nombreux remaniements, nous allons décrire de suite les objets d'arts qui attirent le plus l'attention des visiteurs.

Au pilier de gauche, en entrant, on lit sur une console supportant une statue médiocre, l'inscription suivante en gothique :

JEHAN PRESTAT (?) L ESNE (L'AINÉ) PAR BONNE INTENCION A FAICT FAIRE CESTE Y MAGE A LA DEVOTION QU'EN PARADIS SOIT DE LUY FAICT MENTION. 1548.

Un ange tient un écusson sur lequel sont sculptés les outils de charpentier.

Au bas du pilier du transsept, XIIIe siècle, on remarque une petite niche au-dessous de laquelle on lit :

CY DEVANT CESTE YMAGE DE Ste BARBE GIST LE CORPS DE VENERABLE ET DISCRETTE PERSONNE MESSIRE PIERRE ANDRÉ COPIN, PRÊTRE NATIF DE CESTE VILLE LEQUEL TRESPASSA LE XIIIe JOUR DE JUING MIL. V^c. L (1550) PRIEZ DIEU POUR LUY.

On remarquait un peu sur la gauche une assez bonne statue de saint Roch, placée sur une console ornée de tous les outils de tonnellier, sculptés en relief. Une autre statue de saint porte la date de 1548. Dans le bas-côté et le transsept sud, ou de droite, du XIIIe siècle, sont placées plusieurs statues ou statuettes en pierre peinte et remarquables par leurs écussons chargés d'emblêmes et d'attributs de divers corps d'états. Nous n'en avons jamais rencontré une aussi nombreuse collection qu'à Dannemoine. Il y a eu émulation entre les confréries ou les corporations.

Un petit bas-relief représente l'Assomption de la Vierge, avec épitaphe d'un prêtre mort en 1550, et qui est sculpté à genoux entre saint Pierre et saint Paul (style du XVIe siècle).

Autre fragment de bas-relief très-mutilé, vie de saint Hubert; XVIe siècle, médiocre.

Joli bas-relief de 80 cent. de largeur sur 2 mètres de hauteur, divisé en deux parties. Le premier sujet en haut : couronnement de la Vierge ; sujet sans cesse reproduit au moyen-âge. Dieu le père, vêtu en pape, Jésus-Christ en face et aussi le Saint-Esprit sous la forme de la colombe couronnent la Vierge dans le ciel. Deux anges et deux chérubins sont sculptés dans l'encadrement du bas-relief. Deuxième sujet : trois personnages agenouillés chacun devant un prie-Dieu armorié, et vus de profil : un homme ayant l'épée au côté et deux femmes ; la dernière très-jeune. Au-dessous des bas-reliefs on lit une longue inscription que nous reproduisons malgré son étendue et sans copier les abréviations afin de rendre le texte plus intelligible.

CY LONT (LONG) GISANT SOUBZ CESTE MÊME PIERRE : TROIS CORPS PAR MORT JA (DÉJA) CONSOMMEZ EN TERRE : TROIS CORPS JE DY (JADIS) ? TOUS TROIS D'UNE FAMILLE : SAVOIR (LECTEUR) LE PERE ET MERE ET FILLE : LES QUELZ LE PERE TRESPASSA LE XXIIe JOUR DE NOVEMBRE MIL V^c XXXVI (1536). LA FILLE DE VENDREDY PREMIER JOUR D'OCTOBRE MIL V^c CINQUANTE DEUX (1552) ET LA MERE TRESPASSA EN CE DIT

MOIS LE MERCREDY XIXe D'OCTOBRE MIL V^{c} LII (1552) PRIEZ DIEU POUR EUX.

Au-dessous de cette inscription, on lit la suivante également en gothique :

LE PÈRE ESTAIT DIOME DESNOMMÉ :
DE GRÈCE YSSU CHEVALLIER RENOMMÉ :
QUI FUT PAR MORT EXPOUVANTABLE OCCIS :
LAN DE SALUT (MIL) CINQ CENS TRENTE SIX :
AYANT ATTAINT LE XXIIe DE NOVEMBRE :
APRÈS LEQUEL LE DERNIER DE DÉCEMBRE :
DEDANS LAN MIL CINQ CENS CINQUANTE [DEUX :
LA MORT VOULANT NOUS PRIVER DE TOUS [EUX :
PAR LE SIEN DARD CASSANDRE FUT RAVIE :
FILLE DU DICT CY ENSEPVELIE :
OU NE LAISSA POUR TOUTE RÉCOMPENSE :
A SON MARY QUE PLEURS EN AFFLUENCE :
LESQUELS NOUS SONT EN EFFET POUR LE [MOINS :
D'AMOUR CERTAIN ESTRE EULX DEUX VRAIS [TÉMOINGS :
BIEN TOST A PRÈS ET EN CE TEMPS LA [MESME :
DU MOIS D'OCTOBRE AU JOUR XIXe :
DE CE N'ESTANT PAS ENCORE CONTENTE :
I CELLE MORT TERRIBLE ET VIOLENTE :
FIT CY (ICI) SERRER EN CE MESME TOM-[BEAU :
ILLUSTRE DAME APPELÉE ISABEAU :
TOTALEMENT AVAIT LA CURE MISE :
A LA FASSON DES ORNEMENTS D'ÉGLISE :
EN QUI PAE VOEUX MENER SI LONG DEUIL :
A QUELLE FIN EN JECTES L'ARMES DEUIL : [D'OEIL :
LES VOULDROYS (VXUDRAIS) TU HORS D'É-[TERNEL PLAISIR :
CY RETIRER OU N'EST QUE DESPLAISIR :
LE CORPS EST MORT ET L'AME EST IMMOR-[TELLE :
LA HAULT AU CIEL LA GLOIRE EST ÉTER-[NELLE :

Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1847, page 78 et suivantes.

Indépendamment d'un grand nombre d'autres statues en pierre qui décorent plus ou moins la nef et ses bas-côtés, il nous reste à visiter un curieux tombeau placé dans le transsept du sud, datant du XIIIe siècle. Ce tombeau est formé par une arcade surbaissée dans l'intérieur de laquelle se trouvait couchée une statue qui a été brisée ou enlevée. Le style de ce monument, l'un des plus grands que notre département ait conservés, semble appartenir au XIVe siècle. Une longue inscription gravée dans le fond de l'arcade nous eût appris le nom et la date de la mort du défunt, mais le zèle ou la curiosité des visiteurs l'a rendue indéchiffrable. Cette inscription avait été peinte au moyen-âge et aussi plusieurs fois badigeonnée depuis, d'où il résultait qu'elle était presque complétement cachée. C'est alors que, poussé par un zèle malheureux, on voulut, à l'aide d'une lame de couteau ou tout autre instrument de fer, gratter et enlever les couches de badigeon qui remplissaient l'intérieur des lettres gravées en creux. Mais, dans l'impatience ou le désir d'aller vite, et par l'interprétation supposée de tel ou tel mot, on défigura les véritables lettres au point de les rendre méconnaissables sous les éraillures, ecorchures, égratignures faites avec ces fatales lames de couteau.

On rendit ainsi illisibles de beaux caractères gothiques; tandis que si, au lieu de couteau on eut pris un petit morceau de bois, un peu aminci et effilé par le bout, on eut réussi facilement et sans dégrader la pierre à enlever par éclats les couches de badigeon.

Nous avons remarqué presque partout, durant notre voyage dans la vallée de l'Armançon des traces malheureuses de pointe de couteau sur les pierres tumulaires recouvertes de badigeon ou de peinture. C'est, nous le répétons, se montrer indiscret et maladroit, et causer la ruine d'une œuvre ancienne que de se servir d'un instrument en fer. On dénature les mots, on détruit des lettres en raison même de la difficulté à les lire. C'est ainsi que l'inscription du tombeau de Dannemoine est devenue peu à peu tout-à-fait illisible, car chaque visiteur interprétant les lettres d'une manière différente les mutilait de nouveau pour leur rendre, soi-disant, leur forme réelle et primitive. Nous signalons cet acte de vandalisme à nos lecteurs, espérant que le fait de la publicité pourra sauver encore quelques inscriptions délaissées jusques ici, et qui ont le

bonheur d'éviter les coups de couteau.

Dannemoine est bâti, comme Epineuil, au milieu de l'étage kimméridgien, mais déjà le terrain jurassique supérieur s'abaisse; il va bientôt plonger et disparaître sous le terrain crétacé, aussi l'étage portlandien occupe-t-il non seulement le sommet, mais le flanc des collines.

Un peu au-delà de Dannemoine, sur le bord de la route à droite, on voit une petite chapelle dédiée à N.-D. de Liesse; elle n'offre à l'extérieur rien d'intéressant; XVIe siècle. Il y avait aussi une autre petite chapelle sous le vocable de saint Roch.

Notre itinéraire nous ramène bien en arrière sur la rive opposée de l'Armançon, vers l'extrémité de la rue du faubourg Boug-Berault, à Tonnerre.

Un bon chemin longeant la base des collines couvertes de vignes qui forment le versant de la vallée, et côtoyant, sur la droite, la levée du chemin de fer, arrive à

JUNAY, petit village situé au fond d'un vallon étroit et profond, près de la rive gauche de l'Armançon. A 3 kil. de Tonnerre; pop. 205 hab.

Sur la droite du chemin, en avant des habitations, on voit au milieu d'un massif d'arbres un étang formé par de nombreuses sources assez abondantes pour faire tourner un moulin bâti sur la chaussée même de l'étang.

La rue principale du village suit le fond du vallon et passe à côté de l'église, construction lourde mais assez ancienne et précédée d'un petit cimetière du côté du portail à arcade ogivale trilobée; XIVe siècle. A l'intérieur de l'église deux arcs en ogives, d'une épaisseur énorme, forment l'entrée du chœur qui est voûté en berceau; deux colonnettes avec leurs chapiteaux indiquent le XIIIe siècle, ainsi qu'une petite chapelle, le tout peint en jaune foncé.

Le chemin qui longe l'église se prolonge vers le fond du vallon et bientôt prenant par une courbe assez habilement tracée le versant faisant face au nord, il arrive par une large courbe au sommet du plateau où il rejoint la grande voie romaine de Sens à Alise. Voir l'article d'Avrolles. Ce chemin passant par Junay semble devoir être très-ancien; il servit de communication aussi directe et aussi peu rapide que possible entre la voie antique et la partie basse de la ville de Tonnerre. Nous avons dit déjà que le quartier le plus ancien, selon nous, était la partie de la ville avoisinant la source dite de la Fosse Dionne.

Nous revenons à Junay. Un bon chemin nous conduit en suivant toujours la base des hautes collines de la rive gauche de l'Armançon à

VÉZINNES, beau village situé à la base de plusieurs vallons profonds et à peu de distance de la rive gauche de l'Armançon. A 5 kil. de Tonnerre; pop. 400 hab.

La levée du chemin de fer passe aux abords de Vézinnes et vis-à-vis d'un château ancien qui offre un aspect fort pittoresque. Il se compose de deux grands pavillons carrés surmontés de hautes toitures; le corps de logis central qui réunissait ces deux pavillons a été démoli il y a 35 ans environ et se composait d'une galerie à arcades et d'un étage supérieur. On remarque surtout les quatre petites tourelles placées en encorbellement aux angles des pavillons bâtis sur une haute terrasse dominant la vallée. Ce château dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici un dessin, semble dater du XVIe siècle.

Le cimetière longe le côté nord de l'église bâtie au centre du village sur le côté d'une large place que domine une croix de pierre d'un travail de la renaissance et qui porte plusieurs inscriptions témoignant des vicissitudes qu'elle a subies; les voici dans l'ordre chronologique.

L'AN MIL. V:CENS. XXXVII. (1537) LE XXIIIe JOUR DE MARS (?) FUT DRESSÉE CESTE CROIX. Suivent deux lignes qui nous ont semblé illisibles. Nous ne donnons même que sous toutes réserves les premières lignes. On lit ensuite :

CESTE CROIX FUT RÉTABLIE LE XXIII MARS 1581. On lit encore : CETTE CROIX

A ÉTÉ RÉTABLIE LE 9 NOVEMBRE 1785.

Une date un peu plus récente doit manquer probablement pour compléter la série de restaurations de cette pauvre croix aujourd'hui bien mutilée et que nous signalons non pour sa beauté mais pour le soin que les habitants ont eu le bon esprit de montrer pour sa conservation.

L'église est précédée d'un petit porche qui abrite un portail dont le tympan est, nous ne pouvons pas dire décoré car le travail est barbare, sculpté et représente un sujet assez difficile à reconnaître : le christ est bénissant ; plusieurs personnages l'accompagnent; d'autres sortent ou reposent dans des tombeaux ouverts. Style mauvais du XIIe siècle (?). A côté du portail on a placé récemment un petit monument funèbre, d'une exécution très-soignée, élevé à la mémoire d'un bienfaiteur de l'église.

L'intérieur de l'église de Vézinnes offre un ensemble très digne d'attention; style du XIIIe siècle, d'une bonne exécution. Une grande chapelle au midi et le bas-côté de la nef au nord appartiennent au XVe siècle. On remarque également parmi les objets le plus dignes d'attention une jolie piscine en pierre, XVe siècle, un bénitier de fonte en forme de cloche très fin de ciselures, portant la date de 1590; enfin les grandes fenêtres à meneaux en pierre; XVe siècle. Disons avant de quitter l'église que des réparations et restaurations intelligentes lui ont rendu une partie de son aspect réellement monumental à l'intérieur.

Junay et Vézinnes sont situés leurs terrain jurassique supérieur. Les collines au pied desquelles s'adossent ces deux villages sont formées par les couches argileuses et calcaires de l'étage kimméridgien et couronnées par les calcaires compactes et sans fossiles du portland. Sur certains points les argiles sont très-développées; lorsque un ravin, une tranchée ou même un fossé met le sous-sol à découvert, on les reconnaît facilement à leur couleur grise et quelquefois bleuâtre et aux nombreux Ostrea Virgula qu'elles renferment.

Dans la prairie sur le bord du ruisseau qui vient de Junay on voit encore une petite chapelle de Saint-Roch, elle offre peu d'intérêt, XVIe siècle?

Notre chemin continuant toujours à la base des mêmes collines et laissant seulement à quelques pas sur la droite la levée du chemin de fer, on arrive à

ROFFEY, village situé dans la vallée de l'Armançon. A 9 kil. de Tonnerre; pop. 595 hab.

Ce village n'offre d'un peu intéressant que sa situation au fond de l'un des vallons les plus considérables creusés dans le versant élevé et rapide du grand plateau qui domine la rive gauche de l'Armançon.

L'église qui était un ancien prieuré, n'offre rien non plus de réellement digne d'être signalé, croyons-nous.

A Roffey les argiles kimméridgiennes se montrent encore au fond de la vallée. Les calcaires portlandiens occupent la pente des collines, mais ils ne tardent pas à disparaître sous le terrain néocomien qui affleure déjà sur les hauteurs, notamment du côté de Bernouil et de Carisey. Entre Roffey et Carisey, dans cet endroit de la vallée où le chemin de fer rejoint un instant l'Armançon, en face, je crois, du moulin de Millois, une tranchée a été ouverte et a mis à découvert, à la base même de la colline, au niveau de la rivière, des calcaires blanchâtres, compactes, à cassure conchoïde, très-fossile et appartenant certainement au portland. Au-dessus de ces calcaires se développe le terrain néocomien; on ne le voit pas sur place, mais, dans les champs voisins, la couleur rougeâtre du sol annonce sa présence.

Nous avons laissé au loin sur la gauche,

VEZANNES, petit village bâti au fond d'une vallée et traversé par le chemin de moyenne communication n° 13 de Sarry à Carisey. A 8 kil. de Tonnerre; pop. 220 hab.

La situation de Vézannes semble un peu isolée, mais un assez bon chemin

conduit à Tonnerre en suivant la ligne de faîte des collines que traverse également la voie romaine de Sens à Alise. On laisse entre Vézannes et Tonnerre, au fond d'un vallon qui descend vers le village de Tissé, dont nous avons parlé l'année dernière, la ferme de Saint-Baudry, où il y a encore, nous a-t-on dit, une chapelle, mais n'offrant pas d'intérêt.

Une belle et large prairie bordée du côté de l'ouest par un bois taillis et l'ensemble général de la contrée donnent à ce village un aspect assez pittoresque.

La petite église bâtie dans le fond de la vallée près d'une fontaine n'offre rien d'important à signaler.

Vezannes ainsi que Bernouil qui n'en est qu'à quelques kilomètres sont encore situés sur le terrain jurassique supérieur. Ce sont les calcaires portlandiens qui presque partout occupent le sommet des collines et donnent au sol cet aspect pierreux, cette teinte grise et monotone que nous avons déjà constatée sur d'autres points. Ce dernier étage du terrain jurassique si uniforme dans sa composition, si pauvre en fossiles, dans ces contrées du moins, ne présente aucun fait digne d'être remarqué. Mais au-dessus du portland, sur quelques-uns des coteaux les plus élevés, se montrent les premiers affleurements du terrain néocomien. Nous appelons l'attention sur ces dépôts isolés : au premier abord on serait tenté de les réunir aux calcaires portlandiens qui leur sont subordonnés et auxquels ils paraissent se lier intimement. Mais les caractères paléontologiques les en séparent d'une manière tranchée. Bien que les fossiles qu'on y rencontre soient le plus souvent empâtés dans la roche, on a pu, cependant, y reconnaître des polypiers aux espèces variées et un charmant petit échinide, le Peltastes stellulatus. Cette couche dont l'épaisseur, sur les points où nous l'avons observée, est variable, se compose de calcaires marneux, durs et résistants, remarquables par leur couleur blanchâtre, leur texture grossière et parfois saccharoïde. Doit-on considérer ces premiers dépôts crétacés comme correspondant à l'étage que M. Desor a tout récemment désigné sous le nom de Valanginien et qui, suivant lui, est intermédiaire entre le terrain jurassique et l'étage néocomien? Le peu de développement de cette assise, la nature même de ses fossiles nous ont engagé, jusqu'ici, à la regarder comme la partie la plns inférieure du terrain néocomien.

Un bon chemin conduit à Dyé et à Carisey villages que nous visiterons bientôt.

MÉRÉ, village bâti sur le sommet des grandes collines ondulées qui séparent la vallée de l'Armançon de celle du Serein, et à peu de distance du chemin de grande communication n° 8 allant de Flogny à Ligny-le-Châtel. A 13 kil. de Tonnerre; pop. 406 hab.

La situation de ce village qu'on découvre de loin est triste et isolée. L'aspect du sol est monotone et l'ensemble des habitations n'offre rien de pittoresque malgré leur irrégularité. Méré offre une grande analogie de position avec Sambourg dont nous avons parlé l'année dernière. Cette position ne serait pas tenable si une belle fontaine ne venait vivifier un peu ce sol ingrat.

L'église est ancienne, elle présente d'une manière assez caractérisée des détails des dernières années du XIIe siècle. Toutefois l'ensemble de la construction primitive, modifiée et gâtée par des reconstructions et des réparations nombreuses, n'offre plus rien de réellement digne d'attention.

Le clocher, tour carrée surmontée d'une flèche aiguë en ardoises, s'élève au-dessus d'une longue toiture en tuile bordée d'une corniche denticulée assez ancienne. Fin du XIIe siècle?

Le cimetière entoure encore l'église.

Une notice sur la paroisse de Méré est insérée dans l'*histoire de l'abbaye de Pontigny*, par M. l'abbé Henry, page 303.

Un mauvais et triste chemin nous ramène à

DYÉ, village bâti sur le sommet d'une colline et traversé par le chemin de moyenne communication n° 13 de Sarry à Carisey. A 10 kil. de Tonnerre; pop. 480 hab.

Une petite route conduisant à Carisey donne un peu d'animation à ce village isolé au milieu de vastes terrains ondulés d'un aspect triste et monotone traversés en partie par la voie romaine de Sens à Alise qui passe à 500 mètres au nord-est du village, et non pas au milieu comme l'indiquent presque toutes les cartes, près d'une grande mare entourée de peupliers. Cette mare, qui occupe à peu près le point culminant de la contrée, offre un intérêt pittoresque et géologique qui mérite d'être étudié. Des abords de ce petit lac on jouit vers l'est et le nord d'un point de vue très développé sur la vallée de l'Armançon. La fertilité de cette vallée forme avec le premier plan du panorama un contraste très grand et que de maigres boulinières ne peuvent modifier beaucoup malgré leur nombre et leur étendue. La hauteur du petit lac au-dessus de l'Armançon au port de Charrey est de 105 mètres environ.

Si l'ensemble du village de Dyé offre un peu de tristesse, l'église est plus triste encore. Rien ne peut donner une idée exacte de l'état de vétusté des murailles du côté du nord surtout que les ronces, les lierres et les épines ont envahi depuis longtemps. L'intérieur de la nef rongée par l'humidité, n'offre pas, tant s'en faut, l'ordre, la propreté et le soin qui, plus ici que partout ailleurs, seraient si nécessaires pour diminuer et atténuer tant de pauvreté. Nous ne connaissons pas dans tout le département une chapelle aussi abandonnée, aussi misérable que celle qui est située derrière l'abside primitive, qui date du XII[e] siècle. La pauvre chapelle n'appartient qu'au XIV[e] siècle, ainsi que deux chapelles latérales, voûtées en pierre également à nervures assez fines.

Le maître-autel date de la fin du XVII[e] siècle; le tabernacle doré est à lui seul un petit édifice assez curieux.

Le village de Dyé se trouve sur le passage du terrain jurassique au terrain crétacé. Le portland se montre dans les dépressions du sol, tandis que les collines sont formées par l'étage néocomien qui y est représenté non-seulement par ses couches inférieures et moyennes, mais encore, sur les plateaux les plus élevés, par ses lumachelles pétries d'Ostrea.

Notre itinéraire nous conduit à

BERNOUIL, petit village situé sur le penchant d'une haute colline. A 9 kil. de Tonnerre; pop. 235 hab.

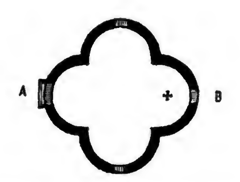
Du village de Dyé à celui de Bernouil, le chemin monte passer près du petit lac dont nous avons parlé, et immédiatement après traverse la levée de la voie romaine de Sens à Alise dans l'une de ses plus belles parties. La voie antique, du point où nous sommes placés, s'avance vers Tonnerre en remblai et en ligne parfaitement droite. Rien n'est imposant comme l'aspect de cette belle chaussée au milieu d'un vaste territoire. Par son élévation au-dessus du sol, l'empierrement antique s'est conservé d'une manière remarquable, et, durant longtemps, nous nous sommes arrêtés à l'étudier et à le mesurer pour en donner une description exacte. Voir l'article d'AVROLLES.

Le chemin de Bernouil traverse ensuite des massifs de boulinières et arrive aux premières habitations qui ne donnent qu'une médiocre idée de la localité. C'est encore un village dont l'aspect triste contraste avec ceux du fond de la vallée et que la grande route a vivifiés et rendus agréables à habiter.

L'église est bâtie vers le centre d'une longue rue et vis-à-vis d'un ancien château entouré de fossés carrés, bordés de murs et pleins d'eau, malgré l'élévation considérable du sol. Les bâtiments que nous n'avons pas pu visiter à l'intérieur ne semblent pas très anciens; ils auront été en partie refaits à des époques différentes et n'offrent rien de pittoresque que leur situation d'où on domine la vallée de l'Armançon sur une longue étendue.

La petite église de Bernouil présente

une singularité architecturale; le plan de cette construction est formé de quatre demi-cercles. En voici un dessin.



A. Porte d'entrée. — B. Côté du sanctuaire.

Nous ignorons la cause de cette réminiscence plus ou moins orientale, et qui ne date que de la fin du XVIe siècle; un petit clocher s'élève au centre de la toiture.

A 800 mètres environ au sud-est de l'église, on remarque dans un enfoncement du sol formant le point de départ d'un vallon très-considérable, une belle fontaine présentant, elle aussi, l'aspect d'un petit lac. Ce vallon, qui se nomme Ravin-du-Vaux, se réunit à la vallée de l'Armançon à Roffey, village dont nous avons parlé. Un autre vallon plus considérable encore, et portant le singulier nom de Ravin de la vallée de Troyes, porte ses eaux dans la vallée de l'Armançon également, mais au hameau des Millois bâti à trois kilomètres environ de Roffey et sur le bord même de la chaussée du chemin de fer.

Nous reprenons notre itinéraire à Dannemoine où nous sommes restés avant de revenir sur nos pas au village de Junay.

A un kilomètre environ au-delà de Dannemoine, on remarque, sur la gauche et près de la rive droite du canal et de l'Armançon, un beau château moderne entouré d'un vaste enclos et de grands jardins bordant la route. Les murs de clôture sont décorés de trois sphinx en pierre rappelant le style décoratif du XVIIIe siècle, époque de la construction du château de Cheney.

CHENEY, village bâti au pied d'une colline sur la rive droite de l'Armançon et traversé par la grande route de Paris. A 7 kil. de Tonnerre; pop. 300 hab.

L'ensemble des habitations offre un aspect satisfaisant; la partie de droite bâtie sur le penchant d'une colline est la plus ancienne; elle est dominée par l'église entourée de son cimetière et bâtie vers le XIIIe siècle. Le portail, surmonté de la tour carrée du clocher terminé en petit campanile, est à plein-cintre mais d'époque incertaine. Le sanctuaire et les bas-côtés sont voûtés en pierre à nervures; XIIIe siècle. La grande chapelle du sud ne date que de la fin du XVe siècle; elle est contiguë à une petite chapelle sépulcrale refaite nouvellement en style quelconque. L'ancienne chapelle renfermait quelques statues qui, nous a-t-on dit, ont été reléguées dans les combles de la nef.

Gravissons la colline qui domine le village de Cheney. Nous trouvons, à la base, les couches calcareo-marneuses de l'étage kimméridgien. A mi-côte à peu près, s'ouvre une carrière qui doit déjà appartenir au portland; le calcaire qu'on y exploite est compacte, lithographique, de couleur jaunâtre, alternant avec des lits d'argile, remplis de petits Ostrea. Ces mêmes calcaires, plus compactes, moins marneux, et présentant ces cavités cylindroïdes irrégulières dont nous avons déjà parlé, se retrouvent sur le plateau. Le terrain néocomien s'y montre également; en face la ferme de Moncerf, il a été l'objet d'exploitations qui ont mis à découvert quelques-unes de ses assises. Indépendamment des couches les plus inférieures qui, comme à Bernouil, y sont représentées par des calcaires blanchâtres et saccharoïdes, empâtant de nombreux polypiers, on peut y étudier les bancs beaucoup plus fossilifères qui viennent au-dessus. Ces calcaires, d'un gris jaunâtre, légèrement marneux, à texture grossière, sont réellement pétris de fossiles; beaucoup adhèrent à la roche qui les empâte, mais quelques-uns sont libres et d'une très-belle conser-

vation. En deux heures, nous avons recueilli plus de quarante espèces; parmi les plus abondantes, nous citerons les Terebratula pseudo-jurennis et semistriata, le Ondylus Rœmeri, le Pholadomya Neocomiensis, le Trigonia carinata et le Toxaster complanatus. Les Echinides surtout présentent des espèces rares et curieuses. C'est dans cette couche que M. Rathier a rencontré une charmante espèce de Codiopsis, que nous avons décrite sous le nom de C. Lorini.

Nous reprenons la route et quelques pas plus loin nous arrivons à

TRONCHOY, beau village bâti sur la rive droite du canal et de l'Armançon et traversé par la grande route de Paris. A 8 kil. de Tonnerre; pop. 305 hab.

De même qu'à Cheney, la partie ancienne de Tronchoy est située sur le penchant d'une belle colline d'où la vue s'étend sur toute la vallée de l'Armançon depuis Tonnerre jusques au-delà de Saint-Florentin. Ce panorama est très-pittoresque et permet de bien reconnaître l'ensemble du pays que nous visitons. Nous engageons beaucoup nos lecteurs, si le hasard les mène à Tronchoy, de monter au sommet de la colline qui domine le parc du château, de même que nous les avons engagés à aller admirer le panorama de Tonnerre du haut de la montagne de Saint-Michel.

L'église de Tronchoy n'offre aucun intérêt archéologique; XVIII[e] siècle. Nous ignorons si le château offre quelqu'importance historique.

La grande route, en quittant Tronchoy, fait un coude brusque sur la gauche, puis revient, quelques pas plus loin, reprendre son alignement. Ce coude a été motivé par l'angle d'un petit jardin potager dépendant du château sans nul doute. On ne peut s'empêcher de penser et de regretter profondément qu'un nombre considérable de nos monuments aient été démolis par suite des exigences d'alignement imposées par Messieurs des ponts-et-chaussées, qui, ici, ont consenti à conserver intacte la clôture d'un jardin potager de quelques mètres de superficie.

La grande route bordée à gauche par le canal et son épais rideau de peupliers, longe la base des collines de la rive droite de la vallée dont l'aspect est assez pittoresque. On arrive bientôt au hameau de CHARREY, groupe de maisons bâties à l'embranchement de la route départementale conduisant de Tonnerre à Nogent-sur-Seine par Ervy.

Charrey, situé à 11 kil. de Tonnerre, a fait partie, jusqu'à ces derniers temps, du département de l'Aube, dont la limite venait, sur l'étendue d'un kilomètre, longer la rive droite de l'Armançon, en enclavant également, et sur la même longueur, le canal de Bourgogne. On remarque à Charrey des magasins considérables servant d'entrepôts à un mouvement commercial très-important. De nombreuses constructions nouvelles témoignent de l'agrandissement successif de cette localité à peine indiquée sur les anciennes cartes. La route départementale conduit, en ligne directe, au village de MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES (Aube) qu'on aperçoit à 1,500 mètres de distance, à droite, sur le sommet d'une longue colline.

De Charrey à la Chapelle-Vieille, sont les collines qui, à droite, bordent la route et sont formées par le terrain néocomien; de nombreuses carrières permettent de l'étudier et d'y recueillir les fossiles qui le caractérisent. C'est un calcaire ferrugineux, jaunâtre, à texture oolitique, alternant avec des lits d'argile; on y rencontre tous les fossiles qui accompagnent ordinairement le Toxaster complanatus, des Terebratules nombreuses, des Peignes, des Limes, des Pholadomyes, des Cardium, des Trigonies, des Arches, des Astartes, des Echinides aux espèces variées, des pattes de crustacé et des dents de Dycnodonte. Ces calcaires durs et résistants ne craignent pas la gelée et fournissent des moellons de bonne qualité.

La grande route, près de laquelle il y avait autrefois une petite chapelle sous le vocable de la Madeleine, s'a-

vançant, toujours resserrée entre le canal et les collines, arrive bientôt et par une pente assez forte à

LA CHAPELLE-VIEILLE-FORÊT, grand village bâti sur le sommet d'une colline. A 14 kil. de Tonnerre; pop. 720 hab.

Ce beau et grand village est divisé en plusieurs groupes de maisons assez distancés les uns des autres, et couvrant une large étendue de terrain.

La désignation de « vieille-forêt » est encore assez exacte malgré les vastes défrichements qui ont éloigné la lisère très-irrégulière des grands bois de la Chapelle, réunis à la forêt de Lignières autour de laquelle on remarque un nombre considérable de petits massifs de bois qui, sans nul doute, ne formaient autrefois qu'une seule et même forêt, en très-grande partie enclavée dans le département de l'Aube.

L'église est bâtie au centre du village; son clocher carré, couvert en ardoises, est insignifiant, mais l'intérieur de l'église offre assez de régularité; le chœur et l'abside sont voûtés en pierre, XVIe siècle. Le grand-autel, également en pierre, ne date que de la fin du XVIIe siècle; on voit à côté une grande statue de saint Georges, croyons-nous, peinte « au naturel ; » elle produit assez d'effet malgré ou à cause de la bigarrure des couleurs et des dorrures dont elle est enrichie ou « embellie. »

La grande route nous amène à

FLOGNY, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tonnerre, situé sur une éminence et traversé par la grande route de Paris et aussi par le chemin de grande communication, n° 8, de Ligny-le-Châtel aux Croûtes (Aube). A 15 kil. de Tonnerre; pop. 403 hab.

Une petite gare et station du chemin de fer ont été établies à 2 kilomètres de Flogny, au-delà des rives du canal et de l'Armançon, dans l'une des plus pittoresque et plus « ombreuses » parties de leur parcours.

Le petit pont suspendu sur fils de fer et qui traverse l'Armançon a été construit en 1828. C'est, nous a-t-on dit, le premier de ce genre qui ait été édifié dans le département de l'Yonne. — Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1849, page 90 et suivantes.

On entrevoit, avant d'arriver à Flogny, au milieu des beaux massifs de verdure d'un grand parc, la façade du château moderne de Flogny produisant beaucoup d'effet de loin.

L'aspect général des habitations est satisfaisant, mais les guerres du moyen-âge et des incendies ont diminué le nombre des habitants et Flogny, sous ce rapport, n'a pas pu se relever complétement des pertes qu'il a subies.

L'église est bâtie sur le bord de la grande route et elle est encore entourée de son cimetière. Le portail principal, caché par des massifs d'arbres, présente un caractère d'ornementation tout-à-fait inusitée dans notre département et très-commune dans le département du Calvados. Nous voulons parler des larges moulures en immenses dents de scie qui décorent l'archivolte en plein-cintre soutenue par quatre colonnes. On reconnaît dans l'ensemble de tout le portail, le style du XIIe siècle, ou style roman du nord de la France.

La tour carrée du clocher qui porte la date de 1664, est couverte d'une toiture en tuiles surmontée d'une flèche ou clocheton recouvert en plomb.

L'intérieur de la nef n'a rien d'intéressant, mais le chœur et le sanctuaire sont voûtés en pierres à nervures ogivales, ainsi que les deux chapelles du transsept; style de la fin du XVe siècle.

Les fenêtres du sanctuaire sont remplies par des vitraux modernes; nous ne pensons pas en avoir jamais vu de « moins bons. »

Dans la chapelle du côté sud, on voit scellées dans la muraille plusieurs inscriptions funéraires que nous nous bornons à copier en partie seulement, engageant nos lecteurs à se reporter à la notice sur Flogny insérée dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1849. Voici ces inscriptions :

D. O. M. CY GIST HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE FRANÇOIS DE BOUCHER CHEVALIER, COMTE DE FLOGNY ET LA CHAPELLE-VIEILLE-FOREST, SEIGNEUR DE CARISEY, POILLY ET AUTRES LIEUX, QUI EPOUSA HAUTE ET PUISSANTED AME FRANÇOISE VIRGINIE DE CLERMONT ET QUI MOURUT A FLOGNY AGÉ DE 47 ANS 6 MOIS LE 17 JUIN 1699 ET FUT INHUMÉ SOUS LA TOMBE QUI EST AUX PIEDS DE CET AUTEL, ETC.

Autre inscription d'un membre de la même famille mort en 1771.

Autre grande inscription gravée sur une large pierre et qui contient la liste des noms de 24 personnes de la famille Boucher, inhumées dans l'église depuis l'an 1680 à l'an 1749.

Une dernière inscription se voit gravée sur une tombe enrichie de quelques sculptures d'un travail estimable. On lit autour de cette dalle tumulaire :

CY GIST REVERENT PERE EN DIEU MESSIRE ESTIENNE BOUCHER EN SON VIVANT EVESQUE DE CORNOUAILLE (BRETAGNE) CONSEILLER DU ROY NOSTRE SIRE, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRES DE LA ROYNE MÈRE ET SEIGNEUR DE FLOGNY QUI TRESPASSA LE 20e JOUR D'AOUST 1571.

Nous sortons de l'église pour nous rendre à une petite chapelle sépulcrale bâtie en 1835 et dans le style présumé gothique de cette époque, le long de la muraille du transsept sud. Cette chapelle renferme les tombes de la famille Anjorrant. La plus ancienne date de 1781 ; la plus récente s'est ouverte en 1847 pour une jeune femme d'une rare distinction.

La colline qui s'élève en face la station de Flogny appartient au terrain néocomien ; sur le plateau, à une centaine de mètres environ du chemin de fer, des carrières sont ouvertes dans les couches supérieures de cet étage ; les pierres exploitées sont des lumachelles fort dures, pétries de coquilles, disposées en bancs peu épais et alternant avec des lits plus ou moins développés d'une argile grise ou jaunâtre. Les nombreuses coquilles dont ces lumachelles sont formées sont tellement aglomérées et adhérentes, qu'il est impossible des les extraire de la roche qui les empâte, mais, à la surface des dalles, elles se dessinent en relief et peuvent être facilement déterminées. Parmi les plus nombreuses, nous citerons : les Ostrea Leymerii et Harpa, l'Astarte numismalis, l'Anomya lœvigata, le Janira Royeriana, le Cardium Cottaldinum, le Toxaster Ricordeanus et d'élégants bryozoaires. Souvent ces mêmes espèces se rencontrent libres dans les argiles. Cette couche correspond aux argiles Ostrennes de M. Leymerie et forme, dans l'Yonne, dans l'Aube et la Haute-Marne, à la partie supérieure du terrain néocomien, un point de repaire constant. A quelque distance distance des carrières, un petit canal, creusé au niveau de la vallée, met à découvert les couches qui constituent la base de la colline : ce sont des calcaires assez durs, mêlés d'argile, irrégulièrement stratifiés, légèrement ferrugineux, et que caractérisent le Toxaster complanatus et les autres fossiles du terrain néocomien.

Nous laissons sur la gauche

CARISEY, beau et grand village bâti au milieu d'une vallée fertile et traversé par le chemin de grande communication n° 8, de Ligny-le-Châtel aux Croûtes (Aube) et par le chemin de moyenne communication n° 13, venant de Sarry. A 14 kil. de Tonnerre ; pop. 490 hab.

Des eaux admirables de force et de limpidité ont donné lieu à la formation de ce village, l'un des plus beaux de la vallée de l'Armançon. Les fontaines fertilisent la vallée dont nous avons vu à Vezannes le point de départ et ensuite entre les villages de Merey et de Dyé les principaux aspects, encore un peu tristes et uniformes. La voie romaine de Sens à Alise coupe en ligne oblique, à quelques pas seulement de Carisey, les versants couverts de vignes de la vallée. Voir l'article d'Avrolles.

Les rues du village sont en général larges et bien bâties ; elles le doivent, croyons-nous, à des incendies. L'église, située vers le centre des habitations, est grande et régulière, mais n'offre pas, sous le rapport archéologique,

beaucoup d'intérêt. La tour carrée du clocher est surmontée d'une toiture terminée comme nous avons pu le remarquer dans la plupart des paroisses de la vallée, par un petit campanile. La nef est voûtée en pierre ainsi que les grandes chapelles du transsept et les chapelles adjacentes; style de la fin du XVIe siècle.

On regrette de reconnaître que le carrelage de l'église est d'une humidité extrême et que les murailles elles-mêmes sont très-endommagées. Maître-autel du XVIIIe siècle; statues et statuettes médiocres; panneaux des portes de la sacristie sculptés dans le style du XVe siècle; etc.

Vers l'extrémité nord du village on remarque avec intérêt les eaux limpides des belles sources qui remplissent les fossés bordés de murailles qui entouraient les bâtiments d'un ancien château-fort. L'emplacement est occupé aujourd'hui par les corps de logis d'une ferme et d'une maison d'habitation.

Un assez bon chemin de traverse nous conduit, par le penchant d'une colline, à

VILLIERS-VINEUX, grand village bâti dans un petit vallon et sur le penchant d'une colline. A 17 kil. de Tonnerre; pop. 445 hab.

Plusieurs sources ont motivé la situation de ce village. Elles servirent longtemps, de même qu'à Carisey, à remplir les fossés larges et fortement bordés de talus en terre qui entourent un emplacement occupé aujourd'hui par une ferme dont les bâtiments ne présentent aucun intérêt pittoresque. La situation de l'ancien château devait offrir beaucoup d'analogie avec celle du château de Thorey dont nous avons parlé. A peu de distance de la ferme on remarque un petit bois offrant de beaux ombrages.

L'église, encore entourée de son cimetière, s'élève à quelques pas seulement du château ancien; elle fut reconstruite vers la fin du XVe siècle, probablement sur l'emplacement de la primitive église dont il est fait mention dès le XIe siècle, comme ayant été donnée à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Voir à ce sujet la notice sur Villiers-Vineux insérée dans l'Histoire de l'abbaye de Pontigny, par M. l'abbé Henry.

L'église actuelle n'offre qu'un médiocre intérêt. La tour carrée du clocher est couverte en tuiles, surmontée d'un clocheton en ardoises assez élégant malgré son état de vétusté. La nef date du XVIIe siècle, mais le chœur, les transsepts et ses deux chapelles semblent appartenir à la fin du XVe siècle; les voûtes en pierres sont décorées d'assez belles nervures. Autel du XVIIe siècle; statues médiocres, etc.

La chaussée du chemin de fer passe à 200 mètres environ au nord de l'ancien château et aussi à peu de distance de la rive gauche de l'Armançon. La construction de la levée a donné lieu à d'importantes découvertes de sépultures anciennes, de tombeaux, armes, médailles, etc., qui ont appelé, grâce au zèle et à l'initiative de M. Camille Dormois, dont nous avons cité le nom déjà, l'attention des archéologues. Diverses communications intéressantes ont été faites à cet égard et publiées dans l'Annuaire de l'Yonne et aussi le Bulletin de la Société des Sciences historiques d'Auxerre. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Toutefois, nous croyons pouvoir présenter ici une observation. Les riches terrains de la vallée de l'Armançon, le voisinage de cette rivière et aussi la proximité de la voie romaine de Sens à Alise, deux cités considérables et qui avaient, il n'en faut pas douter une voie de communication entr'elles avant que les Romains ne vinssent dans les Gaules, ont dû, dès les temps les plus reculés, attirer et retenir les populations. C'est à la présence de ces populations autant qu'au passage d'armées qui se seraient battues dans la vallée de l'Armançon, qu'on doit attribuer les nombreuses sépultures découvertes à diverses époques et que des fouilles à venir feront découvrir encore. Il ne faudrait pas voir là des champs de bataille exclusivement.

Villiers-Vineux possède des carrières connues depuis longtemps. On y exploite les lumachelles qui consti-

tuent la partie supérieure de l'étage néocomien. Certains bancs, d'une épaisseur de 40 à 45 cent., fournissent une pierre de taille très-dure, non gelive, dont on se sert avec avantage dans la construction des édifices et qui s'exporte à Auxerre et à Paris; elle a été employée comme moellon dans un grand nombre d'œuvres d'art du canal de Bourgogne. Les bancs sont séparés par des lits d'argile plus ou moins épais, et renferment les fossiles habituels à cette partie supérieure de l'étage néocomien.

Nous reprenons notre itinéraire à Flogny. La grande route de Paris traverse, à moins d'un kilomètre de distance, un petit vallon arrosé par un ruisseau qui va se jeter dans l'Armançon après avoir passé sous le canal. A 75 mètres environ au-delà de ce ruisseau, on remarque un vaste fossé coupant la route un peu en biais; à 400 mètres plus loin on trouve un fossé semblable. Un troisième fossé longe presque parallèlement la route, sur la droite, à 50 mètres de distance seulement; enfin un quatrième fossé se remarque à gauche et près de la berge du canal. Ces quatre fossés forment, dit-on, l'enceinte d'un camp romain. Depuis longues années on a beaucoup disserté sur ce camp et à cet égard, l'Almanach de Sens, l'Annuaire de l'Yonne, le géographe Pasumot, l'ingénieur Jollois et plusieurs savants ont publié de minutieux mémoires et des dessins, plans, coupes et élévations.

Nous engageons nos lecteurs à se reporter à cette multitude de descriptions que nous ne pouvons pas même analyser ici. Il est possible que ce fossé ait servi d'enceinte et de retranchement vers la fin de l'époque gallo-romaine et que dès les premiers temps du moyen-âge, comme aussi durant cette longue et guerrière époque, on ait continué à s'en servir et à l'utiliser comme clôture. Tout ceci n'étant de notre part que simples conjectures, nous continuons notre route, préférant attendre que des découvertes importantes permettent de préciser l'origine de ce camp qui a eu le privilège jusqu'ici de faire beaucoup parler de lui.

Un bel alignement de la route nous amène en longeant le canal toujours ombragé d'une double rangée de peupliers à

PERCEY, village situé dans la vallée de l'Armançon et traversé en partie par la grande route de Paris. A 19 kil. de Tonnerre; pop. 425 hab.

Percey est un assez joli village, bien situé, sur le penchant d'une petite éminence du sol. La rue principale conduit, par un assez bon chemin, au hameau important des MILLERIES, situé à 2 kil. de distance à l'ouest dans un petit vallon. Une autre rue large et droite passe à côté d'une fontaine et conduit vers l'église dont l'ensemble pittoresque frappe tout d'abord. Cette église, encore entourée de son cimetière, semble dater des XVe et XVIe siècles. Quelques sculptures, des épis en plomb, de belles et larges fenêtres donnent à l'ensemble extérieur un caractère qui fait bien augurer de l'intérieur de l'édifice.

Un petit sentier tracé dans le cimetière, le long du côté sud de l'église, passe devant une petite chapelle funéraire moderne, et arrive devant le grand portail au-dessus duquel s'élève la tour carrée du clocher, couverte d'une toiture en dôme surmontée d'un petit campanile ou flèche en ardoise. Un autre campanile très-élégant s'élève sur le transsept du grand comble du chœur.

Le portail est « décoré » dans le style classique, c'est-à-dire d'ordre ionique surmonté de l'ordre corinthien, d'exécution lourde et massive. Sous la voûte du porche on lit sur une dalle scellée à gauche dans la muraille, l'inscription suivante :

ANNO DOMINI 1677 Mr EDMVNDVS BOVLACHIN HVJVS ECCLESIÆ PASTOR HANC TURRIM ÆDIFICAVI CVRAVIT AD MAJOREM DEI GLORIAM HONOREM VIRGINIS DEI PARÆ ET LAVDEM LVPI EJVSDEM ECCLESIÆ PATRONI.

L'intérieur de la nef est voûté en bois; les entraits apparents sont ornés de ciselures rappelant le XVe siècle. Le chœur et le sanctuaire furent agrandis et reconstruits au XVIe siècle, ainsi que

les deux grandes chapelles formant les bras de la croix. Les voûtes sont fort belles, notamment celles du sanctuaire dont les nervures présentent, par la hardiesse de leur coupe, l'effet d'une véritable charpente isolée de la voûte, c'est-à-dire qu'elles ne sont adhérentes au massif de la muraille que par leurs extrémités et laissent ainsi un espace vide vers le centre de la courbe. Cette disposition, plus hardie que belle, se retrouve assez souvent dans les œuvres datant du XVI[e] siècle. C'est un problème et un prodige d'équilibre qui étonnent plus qu'ils ne charment. La véritable beauté du sanctuaire consistait en sept grandes fenêtres décorées de vitraux dépeints et représentant plusieurs sujets religieux et aussi les portraits des donateurs ou bienfaiteurs de l'église de Percey. Malheureusement ces beaux vitraux sont dans un état de délabrement déplorable ; les légendes, les inscriptions sont brisées, retournées, déplacées de la manière la plus regrettable. On reconnaît dans l'ensemble de l'œuvre la même exécution que celle des vitraux célèbres de l'église de Saint-Florentin.

Le retable du maître-autel est en pierre; il date de 1656. On remarque encore les statues assez bonnes de saint Jean-Baptiste et de saint Loup, et aussi celle de sainte Magdeleine placée au-dessus du portail intérieur de la nef près des fonts baptismaux ; exécution fine et élégante, XVI[e] siècle.

Nous reprenons la grande route en laissant à droite, vers l'extrémité d'une allée, le château de Percey bâti à peu de distance de l'église que nous venons de visiter, mais qu'un massif d'arbres nous cachait. Le château de Percey, l'une des plus belles habitations de la vallée de l'Armançon, date du XVIII[e] siècle. Une longue avenue bordée de peupliers, ayant la longueur de la façade et bordée de deux contre-allées correspondant aux ailes du château, aboutissent à la grande route du côté de Saint-Florentin.

Le canal, longeant toujours la grande route à gauche, présente, lui aussi, de vastes alignements d'arbres très-beaux dans leur ensemble.

On arrive bientôt près de

BUTTEAUX, village situé sur une petite éminence à peu de distance de la grande route de Paris, et traversé par le chemin de moyenne communication n° 21, de Ligny-le-Châtel aux Croûtes (Aube). A 21 kil. de Tonnerre; pop. 475 hab.

Ce village offre le contraste de jolies maisons bien bâties et de vieilles chaumières à peine habitables. Une petite fontaine coule devant l'église, construction singulière restaurée dernièrement avec beaucoup de soin. C'était autrefois une chapelle sous l'invocation de saint Roch, qui dépendait de Germigny. Elle fut convertie en succursale par les cardinaux de Bourbon et de Pellevé, et enfin érigée en cure l'an 1680, par Mgr de Montpezat de Carbon, archevêque de Sens. (Alm. de Sens, année 1773.) Au-dessus du grand comble de l'église, s'élève un clocher très-aigu et terminé par un épis en plomb ; de larges abat-sons donnent à ce clocher un caractère assez pittoresque. A l'intérieur de la nef on remarque de nombreuses pièces de bois décorées de curieuses ciselures, fin du XV[e] siècle. On remarque surtout, dans l'angle de la nef, une délicieuse chaire à prêcher en bois ; chacun des panneaux est sculpté dans le goût de la fin du style ogival (XV[e] siècle).

Nous ne connaissons rien d'analogue dans toute la vallée de l'Armançon ; malheureusement une épaisse couche de couleur à l'huile « imitant le vieux bois » empâte la finesse des jolis panneaux de ce curieux et presque unique spécimen de la sculpture du moyen-âge dans nos églises.

On doit signaler ici la propreté et l'ordre parfait qui règnent dans cette petite église.

La grande route s'avance en ligne droite vers le village de Germigny à Ervy (Aube).

GERMIGNY, beau village situé dans la vallée de l'Armançon ; traversé par la grande route de Paris et aussi par le chemin de Courtaoust (Aube). A

24 kil. de Tonnerre ; pop. 660 hab.

Ce village est agréablement situé à peu de distance du canal et de l'Armançon et placé vers l'extrémité de la belle et fertile vallée de l'ARMANCE, petite rivière que nous traverserons bientôt et dont nous parlerons.

L'église de Germigny, entourée de son cimetière longé par la grande route, est l'une des plus importantes de la vallée de l'Armançon. De même que celle de Percey, elle est de deux époques différentes : le XVe et le XVIe siècle; bien que les dates n'indiquent que cette dernière époque. Mais il n'est pas douteux qu'une très-ancienne église n'existât dans la paroisse dont il est fait mention dans le Xe siècle.

La tour carrée du clocher est lourde et massive de construction ; elle est surmontée d'une flèche, couverte en ardoises, ayant une grande élévation. On croit lire au-dessous des fenêtres la date : mai 1631. La tourelle carrée de l'escalier placée vers le transsept nord est terminée à son sommet par un charmant petit édifice rond orné de fines colonnettes corinthiennes, et couvert d'un dôme en pierre qui probablement était lui-même surmonté d'un petit lanternon, également en pierre et rappelant tout-à-fait la forme de l'étage inférieur. L'ensemble extérieur de la nef n'a rien d'intéressant. Toutefois une petite inscription funéraire est gravée sur une console côté du sud; elle porte la date de 1513. Nous retrouverons cette date aussi à l'intérieur. Le chœur, les transsepts et l'abside présentent un beau caractère architectural XVIe siècle. C'est la partie de l'église qui ayant été incendiée fut relevée par les soins des ducs d'Aumont, seigneurs de la paroisse. La nef à l'intérieur n'est pas voûtée ; on remarque à gauche sur les arcs ogives qui s'ouvrent sur les bas-côtés deux inscriptions semblables c'est-à-dire se répétant; les voici :

L'AN DE GRACE MIL V^C IXV (1514)? EN MARS FURENT COMMENCES CES PILLIERS ET CES ARCS.

Cette inscription est précieuse, car elle permet de faire reconnaître, par analogie, la date de constructions semblables que la grossièreté de la main d'œuvre faisait remonter croyait-on, à une époque beaucoup plus reculée. Ainsi que nous l'avons dit, les transsepts, le chœur et le sanctuaire datent de la renaissance ; l'ensemble des voûtes est remarquable et de grandes verrières peintes donnaient à cette partie de l'église un caractère très-beau, mais bien altéré maintenant par le mauvais état des vitraux. On retrouve encore çà et là, au milieu des inscriptions légendaires qui étaient fort nombreuses, les dates de 1551, 1552. Mais ces inscriptions ont été retournées, renversées, déplacées et enfin presque toutes brisées. On reconnait les scènes de la Passion et aussi divers sujets religieux habilement traités, la plupart en grisailles seulement. Nous regrettons de ne pas avoir eu le temps d'étudier ces beaux vitraux car M. le curé de Germigny, que notre qualité « d'inconnu » dans la paroisse rendait défiant, ne nous quittait point d'un seul pas. Toutefois il a bien voulu nous montrer quelques vêtements sacerdotaux qu'il croit très-anciens.

On remarque encore dans l'église de Germigny les objets suivants : une belle crédence en pierre ; une autre en bois enclavée dans la muraille et qui est très-finement sculptée à jour, style de la fin du XVe siècle ; une petite croix de procession en bois recouverte d'une feuille de cuivre dont la ciselure indique le XIIe siècle ; enfin un assez grand nombre de statues dont quelques-unes sont très-dignes d'attention.

En sortant de l'église de Germigny on remarque, près du mur du cimetière et sur le bord de la grande route qui a traversé, lors de sa construction, il y aura bientôt cent ans, la place publique du village, un énorme banc de pierre de forme circulaire et au milieu duquel on a planté, en 1792, un orme que nous voyons encore aujourd'hui. Cet orme en remplaça un autre très-vieux. L'arbre planté en l'honneur de la Liberté, en 1793, n'était placé qu'à quelques pas de distance. On sait que la justice, durant le moyen-âge, se rendait à la porte de l'église, ou sous

un arbre planté en avant du portail ou sur la place publique. Il reste encore dans notre département quelques-uns de ces arbres placés heureusement hors des alignements des ponts-et-chaussées.

Germigny est situé sur un sol d'alluvion. Le terrain néocomien, avec ses différentes assises, a disparu depuis longtemps et déjà, sans doute, les couches inférieures et argileuses de l'étage albien occupent le fond de la vallée; à quelque distance de Germigny, on rencontre, sur la route de Chaource le village des Croûtes (Aube). C'est une localité classique pour l'étude des couches inférieures de l'étage aptien si riche en fossiles et que caractérisent notamment l'Ostera aquila, le Pecten Aptiensis, le Terebratella Astieriana, le Serpula Antiquata. Nous signalons aux recherches des géologues cette couche intéressante qui, certainement, doit affleurer sur plusieurs points de la vallée de l'Armançon.

Nous avons laissé derrière nous, sur le côté opposé de l'Armançon,

JAULGES, beau village situé sur une petite éminence à 1 kil. de la rive gauche de l'Armançon et traversé par le chemin de moyenne communication de Ligny-le-Châtel aux Croûtes (Aube). A 21 kilom. de Tonnerre; pop. 560 hab.

La voie romaine de Sens à Alise passe à 1 kil. de distance au sud-ouest de ce village qui offre un aspect assez satisfaisant et que longe, au nord-est, le chemin de fer.

La petite église située près de la place publique, et encore entourée de son cimetière, n'offre que peu d'intérêt. La tour carrée du clocher est couverte d'une toiture aiguë en ardoise. Le chœur et le sanctuaire voûtés en ogives présentent de belles colonnes à chapiteaux élégants du XIIIe siècle. Le maître-autel date de 1656. On remarque encore une assez belle chapelle de la renaissance; quelques statues et parmi elles celles de la Vierge et de l'Enfant Jésus, style de la fin du XIVe siècle, sculpture en bois peinte et dorée autrefois, dit-on. Voir l'Almanach de Sens, année 1782.

Vers l'extrémité du village, sur le milieu d'un grand chemin conduisant à Villiers-Vineux, dont nous avons parlé, on remarque une grande croix de pierre décorée de plusieurs statuettes placées sous des arcatures trilobées, style du XVe siècle. On reconnaît saint Martin, saint Jean l'Évangéliste, un apôtre, un évêque, un moine et un personnage à cheval tenant un faucon. Cette croix porte sur un piédestal la date de 1778, époque de restauration probablement. Voir l'article de Soumaintrain.

Un bon chemin conduit de Jaulges à

CHÉU, beau village situé sur une petite éminence au milieu de grands terrains ondulés. A 23 kil. de Tonnerre; pop. 680 hab.

Un bon chemin traversant Chéu conduit en ligne droite vers Saint-Florentin, éloigné seulement de 5 kilomètres, et en laissant à une distance parallèle d'environ 600 mètres, la voie romaine de Sens à Alise, méconnaissable par suite de la couche épaisse de terres labourables qui la recouvrent. Voir l'article d'Avrolles.

Chéu doit à un incendie considérable qui, le 30 juillet 1829, consuma 65 maisons, l'aspect de propreté et de régularité qui frappe tout d'abord. De larges rues aboutissent à une assez vaste place au milieu de laquelle on remarque une grande croix de pierre, ornée de plusieurs statuettes et d'un petit cadran solaire. C'est la première fois que nous voyons ainsi une horloge publique placée sur une croix. Les statuettes du Christ, de la Vierge et de l'Enfant Jésus, de saint Pierre et de saint Jean l'Évangéliste rappellent bien par leur style la date de : 1620 X AVRIL, gravée sur le piédestal que de nombreuses armatures en fer soutiennent, car ce petit et curieux monument est dans un état de ruine bien regrettable. Voir l'article de Soumaintrain.

La plupart des Seigneurs de Chéu sont comptés dès le XIIIe siècle parm les bienfaiteurs de l'abbaye de Pontigny, et, à cet égard, M. l'abbé Henry

donne quelques détails auxquels nous renvoyons nos lecteurs. L'almanach de Sens, 1776, rapporte aussi un fait de superstition des habitants du village.

L'église de Chéu, bâtie vers l'extrémité nord-est du village, n'offre pas beaucoup d'intérêt, malgré son ancienneté. Le portail formé par un arc de cercle et soutenu par quatre colonnettes, semble dater du XIVe siècle; exécution médiocre. L'intérieur de la nef, voûtée en pierre à nervures ogivales lourdes et massives s'appuyant sur des chapiteaux barbouillés en couleur vert-foncé, présente le caractère de la fin du XIIe siècle. Des chapelles datant du commencement du XVIe siècle possèdent quelques fragments de vitraux peints. On remarque encore une crédence en bois, sculptée à jour et d'un travail très-fin du XVIe siècle. Notre itinéraire nous ramène à Germigny en passant près de la ferme de Mailly qui est bâtie près d'une motte assez considérable et sur laquelle s'élevait un petit castel dont il ne reste plus de traces.

A Germigny nous quittons la vallée de l'Armançon pour traverser celle de l'Armance.

Cette belle vallée est arrosée par une petite rivière prenant sa source près de Chaource (Aube) et venant, un peu au-dessous de Saint-Florentin, se réunir à l'Armançon, après avoir traversé un sol uni comme la surface d'un lac formant le fond de la longue et fertile vallée qui appartient en grande partie au département de l'Aube.

La petite route que nous suivons laisse à droite le hameau important de Vieux-Champ où, dit-on, se reconnaissent les retranchements d'un camp très-ancien, et sur la gauche les hameaux du grand et du petit Chalandry, bâtis sur la rive gauche de l'Armance et dans les noms desquels on croit retrouver l'indication du nom de Landry, favori de la reine Brunehaut, réfugiée à Saint-Florentin vers l'an 597. Nous nous empressons, pour tous ces faits plus ou moins authentiques, de renvoyer nos lecteurs à « l'almanach de Sens » année 1806. Ils trouveront là une foule de renseignements et d'étymologies que nous nous gardons bien de reproduire ici. L'Annuaire de l'Yonne a publié également une relation d'une partie de ces faits, année 1850. On laisse, à gauche également, mais sur la rive droite de l'Armance, l'ancien prieuré de Franchevaux qui existait dès le XIIe siècle, aujourd'hui une ferme située sur le bord de prairies admirables en été, mais qui présentent en hiver l'effet d'un vaste lac que traverse en remblai la route que nous suivons et qui laisse, de distance en distance, un large espace pour l'écoulement des eaux; des passerelles en bois facilitent le passage des piétons au-dessus de ces larges gués motivés par le peu de pente du sol. On arrive bientôt à

BEUGNON, village situé dans une vallée fertile et traversé par une petite route allant de Germigny à Neuvy-Sautour. A 6 kil. de Saint-Florentin; pop. 405 hab.

Ce village se divise en deux groupes assez étendus et à une certaine distance l'un de l'autre. L'église est située vers l'extrémité nord près d'un petit ruisseau, dans une prairie un peu humide et ombragée par de grands massifs d'arbres

On traverse le cimetière pour arriver à un petit porche en charpente placé en avant du portail latéral du sud.

Plusieurs des principales pièces de cette charpente sont décorées de ciselures; XVIe siècle. Le clocher offre un aspect très pittoresque. C'est une tourelle étroite, assez haute, et soutenue par de grands contreforts; une toiture en forme de petit campanille en ardoises, surmonte cette tour qui semble plutôt appartenir à un petit castel féodal qu'à une église. L'intérieur de l'église a été restauré dernièrement dans le genre classique; style corinthien avec pilastres simulés en peinture, etc. Dans le mur de la nef on voit une belle pierre portant une inscription sans intérêt historique, mais au-dessus de laquelle, dans une niche, on a placé une statuette d'un bon style du XVIe siècle : le Christ couronné d'épines.

Les grès de l'étage albien se montrent près du village de Beugnon où ils ont été l'objet d'exploitations à peu près abandonnées aujourd'hui. Ces grès disposés en bancs peu épais affectent une couleur verdâtre et alternent avec des sables argileux. Certaines couches renferment en assez grande abondance les fossiles caractéristiques de l'étage albien; parmi les plus communs nous citerons le Venericardia Dupiniana, le Cerithium Ornatissimum, l'Aplocyatqus Conulus, etc. Au hameau des Buissons, près des limites de la commune, ces mêmes grès ont été longtemps exploités. La couche qui renferme les fossiles est beaucoup plus riche qu'à Beugnon. A l'époque où elle était encore à découvert nous y avons recueilli les espèces les plus variées : des Nautiles, des Ammonites, des Hamites, des Scalaires, des Turritelles, des Natices, des Ringinelles, des Trochus, des Turbo, des Solarium, des Colombelles, des Rostellaires, des Cerithes, des Cardium, des Cyprines, des Trigonies, des Arches, des Nucules, des Corbules et des Peignes. Tous ces fossiles sont dans un état admirable de conservation et laissent voir les détails de leur bouche et de leur charnière et les ornements les plus délicats de leur coquille. Malheureusement ils sont devenus extrêmement rares; depuis quelques années cette carrière a cessé d'être exploitée. La couche fossilifère est recouverte, en ce moment, par plusieurs mètres de sable; la culture va l'envahir et bientôt on n'en reconnaîtra l'emplacement qu'à une légère dépression du sol. Espérons qu'un carrier, ami de la science (nous en connaissons plus d'un) se décidera à faire, en cet endroit, de nouvelles fouilles et que les paléontologistes pourront encore exploiter cette mine féconde.

Notre itinéraire nous conduit à

SOUMAINTRAIN, village situé sur une éminence au milieu de vastes terrains ondulés. A 8 kil. de Saint-Florentin ; pop. 495 hab.

Ce village est bâti à peu de distance d'une contrée très-boisée; il n'est pas douteux que des défrichements ont éloigné de Soumaintrain la lisière d'une forêt qui s'étendait dans le département de l'Aube.

L'église s'élève sur une petite éminence; elle est encore entourée de son cimetière.

La tour carrée du clocher, d'un aspect assez pittoresque dans sa toiture, forme, en avant du portail, un petit porche où on a placé un bénitier « orné » d'une tête de mort assez bien sculptée. La nef est plafonnée seulement, et la voûte de la principale chapelle est en moellons recouverts de mortier. Mais cette pauvre chapelle renferme un groupe de statues assez remarquables : un calvaire, bon travail du XVIe siècle. La statue de Marie-Magdeleine est particulièrement digne d'attention. Une grande fenêtre à vitraux blancs, porte la date de 1552; c'est à peu près l'époque de construction de cette église. Cependant on voit encore sous un petit porche du côté sud de l'église des fragments de pierres tumulaires portant des dates plus anciennes. On lit en caractères gothiques :

CY GISENT HONNÊTES PERSONNES.... MARCHANT LA BARE DE SOUSMAINTERAIN QUI TRÉPASSA LE XXIIe JOUR DE SEPTEMBRE MIL Vc XII (1512) JEHANNE JADIS SA FEMME LAQUELLE DÉCÉDA LE XXIIIe DE MARS MIL Vc ET X (1510). PRIEZ DIEU... APRÈS EUX. AMEN.

On distingue encore les traits de gravure indiquant les vêtements des deux personnages inhumés sous cette tombe reléguée maintenant au pied de la muraille.

Un chemin assez bon nous conduit vers un emplacement formant carrefour, au centre duquel s'élève une belle croix de pierre. Trois marches à huit côtés servent de base à un piédestal également octogonal et décoré aux quatre angles principaux de fines colonnettes, dont il ne reste plus que les bases et les chapiteaux. Au-dessus de la corniche, on remarque trois groupes de figures sculptés dans la proportion du tiers de nature. Le premier sujet représente le Christ garotté ; le deuxième sujet : le Christ mort, sur les genoux de la Vierge;

le troisième sujet : un personnage vêtu en soldat romain, foulant aux pieds de son cheval un homme nu. On remarque, en outre, quatre petites statuettes placées dans le fut du piédestal. On lit sur la corniche ce fragment d'inscription : LE 9 SEPTEMBRE 1548. La grande croix qui domine ces sujets qui sont sculptés en ronde bosse, n'offre rien de remarquable maintenant.

Il nous a été impossible, à notre passage à Soumaintrain, de pouvoir nous informer d'une manière exacte et détaillée de la provenance de cette curieuse croix, la plus belle dans son genre, après celle de Neuvy-Sautour, que nous connaissions dans la vallée de l'Armançon. Tout ce que nous avons pu savoir, c'est que la croix de pierre était beaucoup plus belle avant la révolution ; qu'à cette époque elle fut renversée par quelques individus qui en brisèrent plusieurs morceaux. Plus tard, on releva, comme on la voit aujourd'hui, cette curieuse croix, à l'égard de laquelle nous voulons appeler l'attention de nos lecteurs, non pour leur demander d'en faire sculpter de pareilles, au lieu d'en acheter de toutes faites en fonte, mais pour provoquer des recherches qui mettraient à même de découvrir, soit dans les registres des fabriques, soit ailleurs, la provenance des œuvres d'art, si nombreuses au XVIe siècle, et que nous retrouvons réunies dans nos églises de village, comme statues, statuettes et bas-reliefs. Il fallut qu'au XVIe siècle il y eût un nombre assez considérable de statuaires, tailleurs d'images, la plupart n'ayant qu'un talent fort contestable, il est vrai, mais enfin vivant de leur métier d'imagiers. Quand on songe à la quantité plutôt qu'à la qualité des nombreuses statues qui restent encore dans les églises de la vallée de l'Armançon, et cela malgré les guerres civiles et religieuses qui ont causé la perte d'innombrables œuvres d'art de toutes sortes, on ne peut s'expliquer comment l'origine et le lieu de fabrication sont restés inconnus. A cet égard, nous exprimerions le désir que chacun de Messieurs les curés de campagne voulussent bien dresser un catalogue de toutes les statues, statuettes et bas-reliefs anciens qui seraient restés dans leur paroisse, et surtout de réunir tous les documents, renseignements et récits, qui pourraient intéresser l'histoire locale.

Nous avons eu bien souvent l'occasion de regretter qu'une foule de petits récits ne fussent pas écrits et conservés. Ils seraient le tableau le plus curieux des usages, des coutumes et des mœurs d'autrefois, dans nos communes dont les habitants, aujourd'hui, tendent tous, plus ou moins, à se transformer complétement et à oublier les us et coutumes de leurs grands parents. Nous voudrions, enfin, qu'on trouvât, dans chaque presbytère, un registre faisant partie du mobilier de la fabrique, et dans lequel l'histoire locale serait relatée ; les vieux prêtres y consigneraient leurs souvenirs de jeunesse, et les jeunes prêtres y apprendraient à connaître l'ancien temps. Nos petits articles sur chaque commune seraient un point de départ, soit pour compléter notre récit, soit pour le modifier et le corriger. Terminons cette digression par un seul mot : Amen !

Notre itinéraire nous conduit par une suite de mauvais chemins (mauvais chemins, bons pays, dit le proverbe), vers l'extrémité de notre département, à

LASSON, village situé dans un vallon, à peu de distance de la route impériale de Nevers à Sedan, à 9 kil. de St.-Florentin ; population, 380 habitants.

Une fontaine admirable de force et de limpidité, prend sa source dans le fond du vallon et traverse le village de Lasson, bâti en partie dans un sol humide et très-boisé. L'église s'élève à peu de distance de la rive gauche du ruisseau et sur une petite éminence occupée, en partie, par le cimetière qui entoure l'église au sud et à l'est. Nous donnons de suite la copie d'une inscription gravée en lettres très-fines et scellée dans la muraille



de la façade principale, à côté du grand portail :

Lecteur qui désire a scavoir
L'an et les jours de mon principe
Il fault l'an de grace scavoir
Cinq et cans (cent) trois avec mille
Et trente ausy, fault adjouter
Cinq jours de mars pour être nom-
[brer.

Si nous ne nous trompons pas, cela doit donner la date de 1533. C'est, en effet, le style architectural de cette époque, que l'on trouve à Lasson, et qui est fort remarquable d'ensemble et de détails, soit pour l'aspect général de l'ornementation, soit pour le mode de construction, où la pierre et la brique sont employées simultanément.

Au-dessus du grand portail ogival, très-élégant et très-fin, on remarque une statue qui ressemble, pour la coquetterie de la pose et le fini minutieux des étoffes, beaucoup plus à une jeune châtelaine qu'à la patronne de l'église. Une longue inscription est gravée sur la moulure principale de la corniche des bas-côtés du nord; la finesse des lettres, l'éloignement où elles sont du point d'où on peut les voir, nous ont empêché, à notre grand regret, de pouvoir la copier d'une manière complète. Nous espérons que d'autres seront plus heureux. Avant d'entrer dans l'église, disons que le clocher devait offrir autrefois un caractère monumental. Malheureusement, la muraille mi-partie briques et pierres, n'est pas terminée jusqu'au sommet, ou du moins elle a été ruinée; une toiture provisoire couvre cette tour.

L'ensemble intérieur de la nef, des bas-côtés, des transsepts et de l'abside. est régulier et complet dans sa disposition générale. Les voûtes ogivales sont belles et bien appareillées, et les grandes fenêtres à meneaux flamboyants sont décorées de vitraux peints. Ces vitraux qui rappellent ceux de Percey, Germigny et St-Florentin, sont très-détériorés et quelquefois méconnaissables dans leurs sujets historiés. On retrouve, cependant, l'histoire de St-Etienne; les donateurs sont représentés à genoux. On retrouve aussi toute l'histoire du premier homme. Dieu le père est vêtu en pape, et le malin artiste champenois a donné au serpent tentateur une charmante tête de femme à chevelure blonde et soyeuse.

On remarque encore, dans cette jolie église, l'une des plus intéressantes de la contrée, quelques objets d'arts : un bon tableau, *Décollation de saint Jean-Baptiste*, une statue de la Vierge et l'enfant Jésus, bon style du xve siècle ; jolie crédence en bois, sculptée à jour, même époque ; enfin différentes statues et statuettes en pierre.

Ajoutons, comme remarque générale, eu égard aux églises de Percey, Germigny, St.-Florentin, Lasson, et surtout Neuvy-Sautour, que c'est l'influence de l'architecture Troyenne qui domine; les architectes qui ont élevé à Troyes de nombreuses et belles églises, ont aussi contribué, soit par eux-mêmes, soit par leurs maîtres ouvriers sculpteurs et peintres, à la construction et décoration des églises que nous venons de citer entre plusieurs autres. Les grandes églises d'Auxerre et de Sens, ne semblent avoir eu aucune influence dans la contrée où nous sommes arrivés. Nous ne pouvons, dans les pages de notre *Guide Pittoresque*, que signaler très-brièvement cette remarque, espérant que tôt ou tard l'*Annuaire* publiera la liste des noms de tous les imagiers, peintres et sculpteurs qui ont laissé quelques-unes de leurs œuvres dans notre département. Ce curieux travail a été fait déjà pour la cathédrale de Sens, et la profonde sensation qu'il a produite parmi les archéologues, devra encourager l'auteur a continuer son œuvre (1).

Le village de Lasson est situé dans une dépression de cette falaise crayeuse qui traverse le département de l'est à l'ouest.

A la base des collines se développe

(1) Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens, par M. Quantin. Auxerre, 1839; brochure in-8°.

une couche marneuse et compacte, de couleur grisâtre, que caractérisent de nombreux Ammonites et des silex blonds, irrégulièrement disséminés dans la roche qui les empâte. Une couche plus blanche, plus tachante, sans ammonites, et qui déjà appartient aux couches inférieures de l'étage sénonien occupe le sommet des collines. Cet ensemble est recouvert, sur certains points, par un limon rougeâtre, argilo-ferrugineux et renfermant de nombreux silex. Ce dépôt superficiel qu'on considère comme tertiaires se montre sur la plupart des plateaux crayeux et nous aurons plus d'une fois l'occasion de signaler sa présence.

Notre itinéraire nous ramène vers la vallée de l'Armançon dont nous nous sommes beaucoup éloignés. On suit, pour revenir vers St-Florentin, la grande route qui laisse s'éloigner sur la droite, c'est-à-dire vers le nord-est, un grand chemin que nous avons déjà suivi de Germigny à Beugnon; ce chemin traverse le village de Neuvy-Sautour et se dirige, par Sormery, sur le bourg de St-Mards-en-Othe (Aube).

Bientôt la grande route arrive à

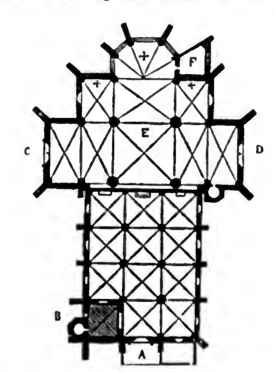
NEUVY-SAUTOUR, bourg situé sur le sommet d'une colline et traversé par la route impériale de Nevers à Sedan, et par le chemin de grande communication, n° 24, de Germigny à St-Mards-en-Othe (Aube), à 7 kil. de St-Florentin ; pop. 1540 hab.

Le bourg de Neuvy-Sautour, doit à des incendies considérables, l'aspect de régularité et de bon état que présentent les maisons nouvelles. On peut faire ici cette remarque, qu'au moyen-âge les habitations se groupaient aux abords des châteaux forts bâtis presque toujours sur les points élevés. Le contraire est arrivé pour Neuvy, car le château de Sautour qui remontait à une haute ancienneté, se trouvait situé à la base de la colline du côté de l'est, c'est-dire près du grand chemin qui conduit par Beugnon à Germigny.

On a conservé une description de ce manoir, et nous renvoyons, à cet égard, de même que pour l'histoire générale et la description de Neuvy-Sautour, à la notice insérée dans l'Annuaire de l'Yonne, année 1845. Toutefois, nous ajouterons quelques détails pour ne pas laisser une lacune trop grande dans notre guide.

La rue transversale à la grande route descend vers le sud-est et vient longer le mur de clôture et de soutènement d'un vaste cimetière entouré et dominé, sur chacun de ses quatre côtés, par les habitations du vieux quartier. Au centre de ce cimetière s'élève une remarquable église qui, dans l'état de ruine où l'a mise un incendie, présente un effet pittoresque tout-à-fait inattendu et sans rival dans notre département. Mais, si aux yeux un peu superficiels des artistes, la vieille église de Neuvy peut fournir le motif d'un joli croquis, les architectes et les archéologues déploreront vivement la ruine, maintenant irréparable, du chœur et des transsepts d'un édifice important.

Nous allons d'abord dire quelques mots de la nef et du portail que le feu n'a pas atteints ; le plan que nous publions permettra de faire bien comprendre la disposition de l'édifice.



A. Portail. — B. Clocher. — C. Portail du nord. — D. Portail du sud. — E. Transsept et chœur. — F. Sacristie.

Le grand pignon ou façade principale offre peu d'intérêt; le portail lui-même est peu orné et indique, comme tout l'ensemble de cette partie de l'église, les dernières années du XVe siècle. Le clocher, haute tour carrée bien appareillée, s'élève du côté nord et se rattache à la tourelle d'escalier de forme carrée à la base et ronde à son sommet. On lit sur une pierre scellée dans la muraille, cette inscription :

HANRY BÈGUE, MARCHANT ET MARGUILLER DE CESTE ÉGLISE A FAICT RÉDUIRE CESTE TOUR DE 8 PANS A 4. 1604.

Cette même tourelle porte vers sa corniche supérieure la date de 1762, époque où fut terminée la toiture actuelle du clocher. Nous croyons le dôme en pierre et le petit lanternon également en pierre de la tourelle d'escalier, plus anciens. L'intérieur de la nef et de ses deux bas-côtés, tous trois de la même largeur, présentent, non l'effet d'une église, mais au contraire, l'aspect d'une vaste salle voûtée comme nos grandes abbayes en avaient autrefois. Les voûtes ogivales sont belles et régulières; style de la seconde moitié du XVe siècle. Cependant, un bénitier placé vers l'entrée de la nef, porte cette inscription :

HUJUS VILLE HABITANTES VOS FONTES FIERI FECERUNT 1500.

Un grand nombre de statues et de statuettes décorent, ainsi que quelques fragments de vitraux, les trois nefs de cette église fermée depuis 60 ans environ par un gros mur, déjà délabré, et qui la sépare de la partie de l'église incendiée le 27 septembre 1793, ainsi que tout un côté du village.

Nous avons dit déjà que les transsepts ou bras de la croix, le chœur et l'abside ne présentaient qu'une vaste ruine d'un effet saisissant. Il faut croire qu'une première cause de détérioration avait déjà atteint cette malheureuse église dont le style de construction et l'agencement des détails et des sculptures, indiquent d'une manière précise l'époque de 1525 à 1540. La beauté, la finesse de l'ornementation ne permettent pas de se tromper. Cependant on lit sur une pierre scellée dans la muraille de l'un des contreforts du portail nord l'inscription que voici :

LA PREMIÈRE PIERRE A ÉTÉ POSÉE PAR MESSIRE CLAUDE MARCHANT, PRIEUR DE NEUFVY. JEAN BISSON, MARGUILLER, 1716.

On lit également sur le contrefort du portail sud cette autre inscription :

LA PREMIÈRE PIERRE A ÉTÉ POSÉE PAR MESSIRE CLAUDE MORIN, PRIEUR DE NEUVY. SIMON BEUGNON, MARGUILLER. 1724.

On le voit, nous sommes loin du XVe siècle. Mais si nous insistons autant sur ces dates, c'est pour faire reconnaître combien il faut mettre d'attention et les soumettre à un examen archéologique préalable. En effet, en étudiant l'appareil de la construction, on reconnait, de la manière la plus évidente, que les grands contreforts d'angle ont été refaits entièrement. Pour quelle raison ? Nous l'ignorons, mais il est permis de penser que les contreforts primitifs avaient fléchi soit sous la poussée des voûtes, soit pour toute autre cause de détérioration. Laissons maintenant cette question de dates pour admirer deux portails qui présentent l'exemple le plus pur, le plus fin et le plus complet de l'art décoratif de la renaissance primitive dans tout l'ancien tonnerrois.

L'Annuaire de l'Yonne de 1845 a donné une description et plusieurs esquisses de ces deux portails, envers lesquels nous appelons l'attention des archéologues et aussi des personnes amies des sciences historiques. Nous voudrions que dans un temps qui ne fût point éloigné on fît transporter, pierre à pierre, tout l'ensemble de ces deux portails pour les faire servir dans la constructien d'une église nouvelle, dont ils seraient certainement le plus riche et le plus curieux ornement. Ces portails sont construits en matériaux de grande dimension, ce qui permet le transport sans trop d'avaries ni de pertes. Le transfèrement que nous

proposons pourrait être appuyé par le fait que souvent on a sauvé ainsi en les faisant entrer dans des constructions neuves des fragments d'architecture anciens et précieux.

Le chœur et les transsepts de Neuvy-Sautour ont perdu leurs belles et larges voûtes; en s'écroulant elles n'ont laissé qu'un seul arc doubleau suspendu en l'air depuis longues années mais dont bientôt l'équilibre sera rompu : l'un des claveaux, déjà écrasé par la charge, entraînera toute l'arcade aérienne.

D'immenses fenêtres bordées de fines moulures témoignent du soin et de la grandeur de l'édifice qui fut commencé pour être prolongé jusqu'au portail de l'église que le hasard des circonstances a laissé intact. Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1845. Nous donnons ici un plan de cette église; échelle de 1 mil. pour mètre.

Nous voulons maintenant parler d'un autre petit monument que possède encore Neuvy-Sautour. C'est de la belle et curieuse croix dont nous préférons plutôt donner un dessin qu'une description. Cette croix de pierre sculptée en 1514, était peinte et dorée autant qu'on en peut juger maintenant; on la nommait la « belle croix. »

Une sorte de tourelle à 8 pans construite en charpente recouverte en planches et datant du XVIe siècle probablement, la préservait des injures de l'air. Cette tourelle dont nous sommes heureux d'avoir conservé un dessin, a été démolie récemment, elle menaçait ruine d'ailleurs, malgré les quatre petites chapelles, également en charpente, qui la soutenaient à sa base. Tout a été détruit par suite de la rectification d'un chemin vicinal qui avait « le tort grave de ne pas être tracé en ligne droite. » Ce manque d'alignement fut cause qu'on démolit la belle croix de pierre pour la reporter et l'élever de nouveau à environ QUATRE mètres de l'endroit où elle était depuis 340 années!

Ajoutons qu'une nouvelle chapelle de forme bizarre a été construite au-dessus de cette croix. Nous n'osons pas dire toute notre manière de penser au sujet de la construction nouvelle; nous craindrions de froisser inutilement, maintenant, l'auteur ou les auteurs du travail.

Notre lithographie représente la croix de Neuvy-Sautour vue de face, c'est-à-dire prise du portail de la chapelle. Voir l'Annuaire de l'Yonne, année 1845.

Neuvy-Sautour se trouve au pied même de cette falaise crayeuse dont nous avons déjà parlé. L'étage albien, avec ses grès et ses argiles, occupe, sans doute, le fond de la vallée, mais il est partout recouvert par des alluvions plus ou moins épaisses.

La grande route descend par une pente assez rapide le versant sud-ouest de la colline et arrive au hameau de COURCELLES qui possède une petite chapelle restaurée récemment ainsi que l'indique une inscription placée au-dessus de la porte.

La grande route s'avance ensuite en ligne droite et bordée d'arbres vers Saint-Florentin en traversant le hameau de MONTLÉU.

On voit, sur la droite, se développer une suite de collines blanchâtres qui ne sont que le prolongement de celles de Neuvy-Sautour. Quelques carrières sont ouvertes au flanc de ces collines, et l'on peut y étudier la nature et la disposition de ces couches et y recueillir les fossiles assez nombreux qui les caractérisent, des Ammonites, des Turrilites, des Pleurotomaires, des Peignes, des Limes, des Plicatules et des Echinides parmi lesquels nous citerons les Holaster Carinatus et Trecensis.

Tout en cheminant on a pu entrevoir sur la gauche, au milieu de vastes massifs d'arbres, les hameaux du Grand et du Petit Chalandry, les Drillons, les Buissons, etc. au-delà desquels s'étendent les longues et fertiles prairies des vallées arrosées par l'Armançon et son affluent la jolie rivière d'Armançon.

Un détour de la route nous amène aux premières maisons de la petite et pittoresque ville de SAINT-FLORENTIN

dont nous avons déjà parlé : Annuaire de l'Yonne 1844.

La suite à l'année prochaine.

G. COTTEAU et VICTOR PETIT.

La première partie du voyage dans LA VALLÉE DE L'ARMANÇON contient la description de vingt-huit communes faisant toutes partie du département de l'Yonne.

Dans la deuxième partie, nous donnons cette année la description de trente-neuf communes, plus la description particulière de la ville de Tonnerre.

Il nous reste à décrire encore les communes de : Vergigny, Rebourceaux, Bouilly, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Sormery, Bligny, Paroy-en-Othe, Brienon, Esnon, Bussy-en-Othe, Brion et Looze. Les communes de Turny, Chailley, Avrolles, Venizy, Champlost, Mercy et Bellechaume ont été décrites dans le Voyage III[e], Annuaire de 1844.

Dans la suite de la seconde partie de notre voyage dans la vallée de l'Armançon, c'est-à-dire en 1856, nous donnerons à l'article d'AVROLLES une description complète des voies romaines qui traversent le Tonnerrois. Une carte très-détaillée accompagnée de dessins sera jointe au texte.

En 1856 également, nous commencerons la description de la VALLÉE D'AILLANT. Nous avons à ce sujet une heureuse nouvelle à donner à nos lecteurs. M. Challe a bien voulu nous promettre quelques notes historiques. Le précieux appui que nous permet d'espérer M. Challe pour les différents voyages qui nous restent à faire pour publier la description complète des 482 communes du département de l'Yonne, donnera désormais au GUIDE PITTORESQUE un intérêt historique d'une haute valeur.

La description de la vallée d'Aillant se composera des communes suivantes :

Pourrain, Parly, Beauvoir, Lindry, Merry-la-Vallée, Egleny, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouailles, Chassy, Aillant, Villiers-sur-Tholon, Senan, Volgré, Champvallon, Paroy-sur-Tholon, Béon et Champvres.

EXPOSÉ

DE LA STATISTIQUE DU CANTON DE VERMENTON.

La connaissance de la vérité est toujours une œuvre difficile et pour y arriver il faut employer des méthodes qui convergent toutes vers un même but. C'est ce que j'ai fait pour le canton de Vermenton, où les travaux de statistique de 1852 sont terminés. Monsieur le Préfet m'ayant fait l'honneur de confier à mes soins la direction des travaux de la commission, j'ai suivi deux méthodes : 1° le *Recensement*, 2° l'*Induction*. Pour ce qui regarde l'étendue en hectares de terrains cultivés en 1852, j'ai adopté le recensement et l'induction, le recensement, en faisant prendre par les sous-commissions des renseignements à domicile, l'induction, par le contrôle de ces renseignements au moyen d'une méthode purement mathématique.

La partie la plus importante de la statistique, celle de l'étendue en hectares pour chacune des cultures, a été traitée ainsi : les sous-commissions munies d'un tableau où les noms de chaque propriétaire étaient indiqués ont recueilli à domicile l'étendue des terrains cultivés en céréales et autres récoltes, etc. Cette manière d'opérer devait être à l'avance jugée défectueuse, et en effet elle l'a été ; mais je vais faire comprendre quels avantages on en a retirés et comment avec des bases qui ne sont pas exactes (car les renseignements à domicile diffèrent de mes rectifications de 335 hectares) on peut arriver néanmoins à plus d'exactitude que si l'on emploie uniquement le cadastre comme quelques personnes l'on fait. En prenant les renseignements à domicile il arrive ceci : il y a quatre-vingts probabilités sur cent à peu près que si ces renseignements sont inexacts pour l'étendue en hectares des terres cultivées en blé, ils le sont dans la même proportion, non-seulement pour le méteil, l'orge, l'avoine et toutes les céréales, mais encore pour les autres cultures, car si par esprit de défiance on a dissimulé la vérité pour un genre de culture, on l'aura dans la même proportion ou à peu près dissimulé pour un autre ; il faut donc ramener l'étendue du sol du canton à la superficie totale trouvée dans le cadastre proportionnellement aux renseignements obtenus pour chaque espèce de culture, c'est-à-dire qu'il faut partager cette superficie cadastrale en parties proportionnelles aux nombres

représentées par les étendues trouvées au moyen des renseignements à domicile. C'est cette méthode que j'appelle méthode, combinée de recensement et d'induction, qui nous a permis d'arriver pour la superficie totale du canton à une approximation de quelques centiares.

Représentons par le nombre A la superficie totale du cadastre et par a, a', a'', a'''..... *etc.* les superficies trouvées par chaque questionnaire communal.

Désignant par x, x', x'', *etc.* ces différents nombres, on a

$$x : a :: x' : a' :: x'' : a'' \ldots\ldots \text{ etc. etc.}$$

d'où $A : a + a' + \ldots :: x : a, \; x = \dfrac{A \times a}{a + a' + a'' + \ldots\ldots}$

$$A : a + a' + \ldots :: x' : a', \; x' = \frac{A \times a}{a + a' + a'' + \ldots\ldots}$$

qui déterminent les nombres cherchés.

Ce moyen est le plus efficace pour contrôler les erreurs qui se trouvent dans les opérations de recensement. Les superficies trouvées au moyen des renseignements à domicile ont été constamment au-dessous du cadastre, il fallait donc tout ramener à la superficie totale du sol indiquée dans ce vaste travail; ce qui a été fait au moyen des calculs mentionnés plus haut. Après avoir ainsi amendé pour chaque commune les étendues en hectares, j'ai procédé à l'évaluation de toutes les moyennes qui s'y rapportent, telles que la quantité de semence, le produit moyen par hectare, le poids d'un hectolitre de grain; la quantité de céréales détruite par les insectes et les sinistres, le total des salaires à payer; toutes ces choses découlent nécessairement des quantités en hectares cultivées pour 1852.

Les parties du questionnaire qui ont rapport au dénombrement, telles que la quantité de pieds d'arbres, de telle ou telle espèce, le nombre de têtes de bétail etc. ont été faites par les recensements des sous-commissions seules à même, par leurs connaissances locales, d'opérer ce travail.

La consommation a été déterminée au moyen du recensement et de l'induction; partout où j'ai pensé que les sous-commissions s'étaient trop écartées de la vérité, j'ai pris pour base leurs renseignements, mais je les ai corrigés par la méthode d'induction, c'est-à-dire que j'ai calculé au moyen de termes qui me paraissaient assez exacts la quantité de telle ou telle chose consommée suivant la population. Ainsi pour la consommation en poisson, par exemple, comme il était impossible de prendre à leur source les produits consommés, j'ai

calculé, en me basant sur des données à peu près certaines, le nombre de kilogrammes que pouvait donner en moyenne une longueur de cours d'eau d'un kilomètre, j'ai réparti cette production sur le nombre de kilomètres de rivières qui traversent la contrée, et comme la presque totalité des produits de la pêche ne sort pas du canton, j'ai déduit de là approximativement la consommation.

La plupart des sous-commissions sous la direction des maires et surtout avec l'aide et le concours de la plupart des instituteurs communaux ont résolu assez bien un très-grand nombre de questions. Quelques sous-commissions, surtout celles où l'instituteur avait le plus de talent, ont véritablement bien fait leur travail ; c'est là, je dois le dire, que j'ai compris tout le parti que l'on pourrait tirer de ces fonctionnaires convenablement dirigés pour l'exécution d'une bonne statistique générale. Une belle écriture, l'habitude du chiffre, la connaissance de presque tous les documents administratifs qui existent dans les mairies, leur influence sur les populations rurales, tout concourt à les rendre éminemment propres à ce genre de travail.

Je n'ai point parlé de la manière dont j'ai traité l'industrie ; inutile de dire que cette partie du questionnaire est un simple dénombrement. C'est la partie de la statistique qui sera le mieux traitée et l'on pourra la considérer comme exacte.

J'ai renfermé en quelques tableaux synoptiques tout le questionnaire de 1852 afin qu'en lisant ces lignes, le lecteur ait sous les yeux les nombres, dont quelques-uns m'ont fourni les remarques qui suivent. J'ai pensé qu'un exposé de ce genre ne pouvait se passer de ces tableaux, car en statistique chaque nombre représente une idée. Pour faire quelque chose de complet, j'aurais dù traiter chaque nombre en particulier ; mais outre que ce travail eut été trop volumineux et que le temps m'eut manqué, un ouvrage aussi long n'eut pas rempli le but que je me proposais, celui de mettre sous les yeux des habitants du canton un exposé succinct de statistique accompagné de remarques qui peuvent être utiles pour l'avenir de l'agriculture dans la contrée. Je n'ai donc point prétendu faire un travail complet ; j'ai voulu seulement exposer en quelques mots la méthode que j'avais employée, afin qu'elle puisse servir dans une autre occasion. J'ai fait aussi cet opuscule dans un autre but, c'est pour habituer les agriculteurs à considérer la statistique telle qu'elle doit l'être, c'est-à-dire comme une œuvre d'utilité publique, car ainsi que le remarque l'illustre Gœthe, non-seulement les chiffres gouvernent le monde, mais encore ils enseignent comment le monde est gouverné.

Nota. Le tableau n° 1 est la somme de quatorze tableaux semblables qui ont été faits pour chacune des communes du canton. J'ai

jugé qu'il était inutile de les rapporter tous ici et j'ai pensé qu'après s'être servi de chacun d'eux séparément pour l'évaluation des moyennes, il valait mieux les réunir en un seul qui put servir de type général pour les calculs.

La quantité de semence employée par hectare pour les céréales sera peut être jugée trop faible; je la crojrais cependant exagérée, la presque totalité des terres du canton étant situées sur des plateaux maigres, arides, et mal fumés, on ne met en général qu'un hectolitre par hectare. Toutefois, dans les vallées, on sème jusqu'à deux hectolitres.

Le poids du blé, comparé à celui de la Brie et de la Beauce pourra sembler trop léger; il ne faudra pas oublier que nous n'avons égard ici qu'à des moyennes; cela ne surprendra pas quand on songe que tout l'engrais destiné aux terres est enfoui dans les vignes: de plus on renouvelle rarement les semences; on sème souvent plusieurs blés l'un sur l'autre, le plus pernicieux de tous les procédés agricoles connus.

Le rendement en paille est très-variable; dans les vallées il est considérable, sur les plateaux très-médiocre, ce qui tient non-seulement à l'aridité du sol, mais encore au manque de fumure absorbée, par la culture de la vigne.

Dans les maladies qui attaquent le blé, j'ai indiqué spécialement la carie, vulgairement appelée Bruine, qu'il ne faut pas confondre avec le charbon. La carie est un champignon microscopique qui attaque le froment; cette maladie, très-commune en 1852, qui dans certaines parties du canton a enlevé un vingtième de la récolte, peut être attribuée à l'excès d'humidité occasionné par la série d'années pluvieuses que nous avons eu à traverser, influence qui n'est point assez combattue par le chaulage au sulfate de cuivre, meilleur des préservatifs connus contre la carie des blés.

Nous n'avons rien à mentionner de particulier sur le seigle, l'orge et l'avoine. Quant aux frais de culture de toutes espèces, ils sont très-variables d'une terre à l'autre et diffèrent beaucoup aussi suivant les localités. C'est donc sur des données très-différentes les unes des autres que nous avons calculé les moyennes insérées dans le tableau *A*.

On ne cultive dans le canton ni le maïs, ni le sarrasin, les terres sont peu propres à la culture de cette dernière plante qui exige un sous-sol granitique et des terrains rougeâtres comme ceux du Morvan.

La pomme de terre, la betterave, les racines ne sont cultivées qu'en

parcelles, aussi leur quantité paraitra-t-elle très-restreinte. Ce n'est que pour les usages domestiques que les habitants se livrent à ces cultures, ils ne les soumettent pas à un assolement régulier afin de reposer la terre et la faire rapporter, tout en la cultivant par des sarclages. Rien de cela n'existe même dans les meilleures fermes où l'on renouvelle le sol par le trèfle, de la luzerne, du sain-foin, des vesces, mais sans aucune espèce de *rotation*.

Il est à regretter que le questionnaire n'ait point demandé la quantité de fourrages verts enfouis par an pour fumer et amender les terres ; il eut été convenable aussi, je pense, au lieu de confondre sous la même dénomination plusieurs plantes qui ont chacune ses usages particuliers, à l'article *légumes-secs*, telles que (les haricots, les poids, les vesces, les lentilles), et dans les prairies artificielles (la luzerne, le sain-foin, le trèfle), d'indiquer chacune de ces plantes séparément, de s'étendre un peu plus sur ce point et d'en négliger quelques autres qui n'ont pas une très-grande utilité.

La culture du chanvre se perd de plus en plus dans le canton et tend à se spécialiser dans d'autres ; aussi remarque-t-on, aujourd'hui, une grande différence avec le cadastre dans l'étendue des chenevières ; on achète le chanvre dans les vallées du Serein et de l'Armançon ; il est converti en filasse, puis tissé l'hiver par les ouvriers du pays.

Le colza est peu répandu ; il convient cependant à la plupart des terres ; ce n'est que pour les usages domestiques que l'on sème cette plante oléagineuse ; on ne prend pas pour elle les soins des autres pays, cette récolte n'est ni sarclée, ni repiquée, ainsi que dans la Brie, ni soumise à un assolement régulier. On ne sème guère le colza qu'en parcelles et sa graine est presque toute convertie en huile dans les usines du canton.

La culture du lin n'a pas encore été introduite ; ce n'est que dans certaines parties de la vallée où l'argile domine que l'on pourrait se livrer avantageusement à la culture de cette plante.

Le houblon n'existe pas non plus ; une brasserie ne serait cependant point déplacée dans le pays à cause des belles sources d'eau vive qu'on y trouve. L'orge cultivée ne serait pas très-propre à faire de la bière, mais on pourrait la remplacer par une autre dite escourgeon.

Les jardins d'agrément sont peu nombreux ; à part quelques châteaux qui en possèdent, on ne trouve que des jardins utiles, destinés seulement aux usages domestiques. Il existe aussi quelques jardins maraichers dans les petites villes de Cravant et de Vermenton ; quant aux produits de tous ces jardins, ils sont exclusivement consommés dans la contrée. (Voir le tableau *B*.)

Les prairies naturelles n'ont pas sensiblement changé depuis le cadastre; elles rapportent peu, comparativement aux prairies irriguées; dans le canton, elles ne sont qu'arrosées par la rivière, ce qui ne revient pas au même. Dans les terrains de nos vallées, pour que les prairies fussent bonnes, il faudrait que celles qui existent actuellement fussent déchaumées, mises en culture pendant quelque temps, nivelées et remises en pré avec de bonnes graines. Dans l'état actuel il serait imprudent d'y faire passer la charrue, étant toutes submersibles, les inondations ravageraient le sol mis en culture, et en emporteraient la couche végétale; il sera donc plus prudent de laisser les choses telles qu'elles sont et de ne point enlever le gazon qui les protège, tant que les vallées ne seront point endiguées et mises à l'abri des grandes eaux.

Les prairies artificielles et surtout le sain-foin très-répandus depuis quinze ans dans le canton ont remplacé presque partout les jachères de l'assolement triennal. Nos sols calcaires sont éminemment propres à cette plante, avantage immense dans un pays où l'on ne met presque point de fumier dans les terres. Tous les agriculteurs savent que ces plantes reposent la terre; mais les plus habiles même, n'en soupçonnent pas la cause, ce sont de ces principes simples d'agronomie qu'il serait bon d'apprendre dans les écoles communales et qui détruiraient une foule de préjugés.

Les pâturages et pacages forment une question qui aurait pu être plus explicite; au lieu de demander l'évaluation en quintaux métriques des fourrages trouvés le long des routes, dans les forêts etc., n'aurait-il pas été préférable d'évaluer en hectares simplement, les pâturages des bois défensables, les terres en chaume, les prés fauchés, les regains de prairies artificielles et de les classer parmi les pâturages et pacages, ainsi que les prés non fauchables, les landes, les bruyères et les pâtis?

Les jachères n'ont pas été bien comprises par tout le monde; pour quelques-uns jachère est synonyme de friche et l'équivalent de ce mot dans le pays est *sombre*. Cependant les jachères ont été indiquées dans le questionnaire comme elles devaient l'être, c'est-à-dire des terres laissées en repos la troisième année pour les recultiver la quatrième. Celles-ci occasionnent très-peu des frais demandés par le questionnaire; on ne fait pour elles aucun travail agricole et on les laisse en pâturage pour les bestiaux. (Voir le tableau *C*.)

Les vignes constituent la principale culture et sont très-soignées, celle-ci n'exigeant pas comme la culture des champs, des attelages e un attirail complet, est plus à la portée des habitants peu aisés de

nos pays et souffre plus qu'aucune autre propriété le morcellement qui lui est en quelque sorte favorable. Cette culture rend beaucoup, et il serait à désirer que tous nos plateaux pierreux en calcaires, si difficiles à défoncer par la charrue, fussent transformés en vignes. La vigne éprouve dans le canton la dégradation qu'elle subit ailleurs, et les meilleurs plants sont tous les jours remplacés par des plants communs appelés *gamais*. L'habitude de proviguer se continue toujours dans le canton, tandis qu'elle se perd de plus en plus chez nos voisins du canton de Coulange-la-Vineuse. Pour les tailler, on n'a point encore adopté ainsi que ceux-ci le sécateur au lieu de la serpe. Les vins cuvent avec leurs grappes, c'est dit-on pour leur donner de la couleur; mais ils perdent assurément en quantité. Les crûs les plus estimés des environs sont ceux de Cravant et de Vermenton, surtout ceux de la côte de Bertry.

Il existe une grande quantité de noyers dans le canton, ils sont d'un grand rapport et néanmoins, on prend la déplorable habitude d'arracher ces abris qui pourraient être plantés en ligne ainsi que les oliviers dans la Provence et doubleraient le rapport des propriétés: le peu de tort que ces arbres font aux céréales qui les entourent, est plus que compensé par leur produit; cependant ils disparaissent de plus en plus.

Les forêts n'ont pas subi d'augmentation sensible depuis vingt-cinq ans . A cette époque, des propriétaires peu clairvoyants les laissaient exploiter au-dessous de la souche, aujourd'hui, ils ont ouvert les yeux et mis fin à une pratique aussi pernicieuse. Les délits de toute espèce dans les bois ont aussi notablement diminué et la répression est devenue plus efficace; la sylviculture qui par nature se prête peu aux améliorations est donc néanmoins en progrès dans le canton.

A part quelques plantations de pins qui ont eu lieu dans le hameau d'Avigny, près Mailly-la-Ville, on n'a rien reboisé depuis quelques années; il serait à désirer cependant que l'administration ouvrant les yeux, tentât le reboisement des pentes rapides de nos montagnes. Ces terrains sont en général impropres à la culture, et quand ils sont cultivés, leur terre glisse peu à peu le long de leurs flancs et les montagnes ne présentent plus qu'un front chauve dépourvu de toute espèce de végétation. Il serait donc à désirer que l'on arrêtât par des plantations, les éboulements qui tous les ans se font au pied des escarpements, on conserverait ainsi aux montagnes leur forme primitive et l'on éviterait ainsi ces dépôts qui incessamment entraînés par les fleuves vont former des barres et occasionnent le phénomène géologique commun à tous les fleuves, c'est-à-dire l'exhaussement de leurs lits. (Voir le tableau *D*.)

L'art d'élever et de connaître les bestiaux est peu avancé dans le canton; les espèces bovine et chevaline sont très-mélangées, et il n'y a point de race dominante. On ne nourrit point exclusivement à l'étable ni au pâturage. Le manque de clôtures dans les prairies rend cette dernière pratique impossible; les bœufs exclusivement destinés au travail ne sont engraissés que fort tard et quand ils ne peuvent plus rendre aucun service; les vaches sont presque toujours menées à la corde soit dans les prés fauchés soit dans les champs où la vaine pâture existe encore. Ainsi nourries, elles ne coûtent rien à leurs maîtres; mais la quantité énorme de fumier qu'elles perdent, le peu de lait qu'elles donnent en comparaison de celles qui sont nourries à l'étable avec du fourrage vert et quelques racines, indiqueront assez que la nourriture à l'étable serait de beaucoup préférable.

Les bêtes à laine conviennent bien aux plateaux pierreux et secs du canton et leur nombre serait considérable sans la grande division du sol et le penchant des habitants à ménager la vaine pâture pour les vaches qu'ils regardent comme d'une utilité plus immédiate Ce n'est que dans les pays où il existe de grandes fermes tels que Bazarnes, Cravant, Vermenton, que l'on trouve des troupeaux bien conduits et bien dirigés; c'est seulement dans ce cas qu'a lieu l'amélioration de la race ovine par l'introduction de races perfectionnées.

Le nombre de boucs, chèvres et chevreaux va toujours en diminuant dans le canton, tandis que les porcs augmentent de plus en plus; il est certains villages dans lesquels, il y a vingt ans, on n'en tuait que quelques-uns dans l'espace d'une année, où il s'en tue aujourd'hui plus de trente ou quarante.

Le prix des chevaux a considérablement diminué depuis huit ans, aussi n'avons-nous indiqué que 250 fr. pour prix d'un cheval de trait de qualité moyenne en 1852. La valeur des bêtes à cornes et des bêtes à laine n'a pas sensiblement diminué quoiqu'il y en ait beaucoup plus qu'il n'y en avait jadis; cela tient à ce que la consommation en viande a augmenté dans la même proportion.

Le produit des ruches n'est pas très-considérable; les soins et les travaux assidus des habitants de la contrée les détournent de l'éducation des abeilles, industrie qui pourrait en prenant plus d'extension devenir cependant pour eux une cause de profits.

La partie la plus difficile et la plus défectueuse de la statistique est la consommation. On verra par le tableau *E.* le peu de viande de toute espèce consommée par les gens de nos contrées qui, quoique se livrant aux travaux les plus rudes. ne se permettent ce luxe qu'une fois par semaine. Les petites villes telles que Cravant, Vermenton entrent pour les deux tiers dans la consommation; il en est de même

pour les pays habités par des gens qui se livrent à une industrie spéciale, comme le flottage par exemple. Aussi, on ne peut connaître, même approximativement, la consommation du poisson et du gibier; l'industrie de la chasse et de la pêche se faisant souvent en fraude, il est très-difficile de prendre ces produits à leur source ainsi que nous l'avons fait pour les autres articles de consommation; ce qu'il y a de constant, c'est que la quantité de poisson diminue graduellement et que si l'on ne s'occupe au plutôt du repeuplement des rivières tant par les méthodes de pisciculture connues que par de bons réglements sur la pêche, on verra d'ici à peu d'années branche importante de la consommation complètement cette anéantie.

On doit voir par le tableau *F.* combien il y a peu de propriétaires ne cultivant que pour eux-mêmes, eu égard au nombre de ceux qui cultivent tant pour eux-mêmes que pour autrui. La grande division du sol fait que la majeure partie de la population n'est ni propriétaire, ni journalière dans toute l'acception du mot; aussi ne peut-elle vivre en travaillant uniquement à ses propriétés, et ce qui aggrave encore le mal, c'est que les terres qu'ils possèdent sont en général mi-partie en terres et mi-partie en vignes, système désastreux qui fait que la plupart des terres appartenant aux vignerons sont mal cultivées et ne rapportent pas la moitié de leurs produits possibles; il faudrait dans le canton tout un ou tout autre et la richesse publique y gagnerait.

La valeur vénale des terres n'est point exagérée et nous n'avons pris ici que la moyenne; ces prix sont du reste très-variables, ils diffèrent suivant les localités, et ce qui paraîtra le plus extraordinaire c'est que l'état politique de ces dernières années n'a presque point influé sur la vente en détail des terres dans le canton de Vermenton où le taux exagéré des propriétés n'a pas sensiblement varié depuis quelques années.

J'aurais trop à dire sur l'économie rurale pour examiner ici beaucoup de questions d'un très-grand intérêt qui ne pourraient être traitées d'une manière aussi succinte que tout ce que j'ai fait jusqu'à présent; je passerai aux instruments aratoires dont l'utilité est plus immédiate et sera mieux sentie.

Les instruments aratoires sont très-peu perfectionnés et les seuls connus sont: la charrue, la herse et le rouleau; depuis trois ans surtout les charrues ont subi une amélioration notable; on ne les fait plus qu'en fer ce qui permet de défoncer dans toutes les saisons, même les terres les plus grasses, inabordables auparavant avec les

charrues à l'ancien système où le versoir était en bois ; elles sont une dérivation des anciennes charrues du pays et n'en diffèrent que par le soc et le versoir ; elles sont en général peu lourdes, et dans les terrains ordinaires, peuvent être très-aisément trainées par deux chevaux.

La herse triangulaire est la seule dont les cultivateurs fassent usage et les herses obliques sont peu connues ; au reste, la herse ordinaire est plus que suffisante pour les besoins de la culture dans les terres maigres de nos plateaux. Les rouleaux en bois sont les seuls connus ; ils sont presque toujours mal construits, sont trop longs et n'ont pas assez de diamètre, aussi ils roulent mal et donnent beaucoup de tirage aux chevaux.

Les machines à battre le blé sont assez répandues eu égard au nombre de fermes et ont subi de grands perfectionnements depuis quelques années. Ce système n'est guère plus économique que le fléau ; mais il a l'avantage sur celui-ci d'être plus rapide, d'épargner au besoin l'entissage et enfin d'égrainer les épis d'une manière plus complète ; son rendement en plus que par le fléau peut être évalué à cinq pour cent.

Les engrais d'étable sont presque exclusivement destinés aux vignes comme je l'ai dit plus haut : en général on perd beaucoup d'engrais par suite du peu de soins que l'on prend à recueillir le purin, de la mauvaise disposition des étables et du peu de temps que les bestiaux restent sur la litière que les cultivateurs épargnent le plus qu'ils peuvent à cause du peu de paille qu'ils récoltent.

Le plâtre est le seul amendement dont on fasse usage ; on sait que cette substance si énergique sur les prairies artificielles n'agit qu'en fixant probablement l'ammoniaque de l'atmosphère dans le sol, il en est de même pour les fumiers dont les gaz ammoniacaux qui se volatilisent dans l'atmosphère sont transformés par le plâtre en sulfate d'ammoniaque ; il est donc contre la vérité de croire comme quelques-uns de nos cultivateurs, que le plâtre épuise le sol au lieu de le fertiliser ; c'est un préjugé qu'il serait utile de détruire tout en faisant connaître que ce sel ne doit être employé que concurremment avec le fumier.

Il n'y a plus d'assolement depuis que les prairies artificielles ont permis de laisser reposer les terres un temps plus ou moins long ; je veux dire par là que ces prairies servent seulement à reposer la terre, mais ne constituent pas une rotation régulière ainsi que cela arrive dans les pays de grande culture où elles n'entrent dans l'assolement qu'à des périodes régulières et au bout d'un temps déterminé C'est pourquoi non-seulement l'assolement triennal n'existe plus mais

même le biennal; chacun a le sien propre suivant la nature de ses convenances particulières, cela se comprend à cause de la grande division du sol et de l'ignorance en culture dans laquelle les cultivateurs sont plongés. Les assolements réguliers seraient excessivement profitables dans les terres de première classe où l'on pourrait adopter même pour les petits carreaux un assolement perfectionné qui paraîtrait le plus approprié à la nature des terrains.

L'industrie la plus répandue dans le canton est la tonnellerie; c'est elle qui occupe le plus d'ouvriers; mais ceux-ci peuvent être rangés dans la classe de ceux qui exercent une autre industrie; car ils se livrent presque tous à l'agriculture. Je mettrai dans cette catégorie les distillateurs qui profitent de l'hiver pour exercer leur état. Les huileries sont dans le même cas, et à part une fabrique ou deux de ce genre, il n'y en a pas dans le canton qui travaille sans interruption.

En général je classerai ceux qui se livrent à l'industrie en trois catégories: ceux qui ne travaillent que l'hiver, tels sont: les distillateurs, les huiliers, les sabotiers, les vanniers; ceux qui ne travaillent que l'été, les charpentiers, les couvreurs, les maçons, les platriers, les tailleurs de pierre, les peintres et vitriers et les tuiliers, et ceux qui travaillent l'hiver et l'été, tels sont les boulangers, les bourreliers, les chapeliers, les charrons, les cordonniers, les cordiers, les ferblantiers, les maréchaux, les meuniers, les menuisiers, les serruriers, les tailleurs, les taillandiers, les tanneurs, les tourneurs et les scieries.

Les moulins sont en général très-nombreux et ne travaillent que pour le petit sac; ils étaient très en arrière quant au mécanisme, il y a quelques années; mais ils se perfectionnent de plus en plus; aussi l'accroissement de travail utile qui en est la suite n'est pas en rapport avec celui de la clientèle; il serait à désirer que des industries d'un autre genre pussent s'emparer des puissants moteurs hydrauliques qui existent sur la Cure et sur l'Yonne et utiliser des richesses qui sont jusqu'à présent inexploitées. (Voir le tableau n° 2.)

NOTA: J'ai été aidé dans mes recherches par M. CAMUS, instituteur à Bazarnes, et par M. BÉTRY, instituteur à Sery. Ces jeunes instituteurs ont montré dans ce travail beaucoup de zèle et d'intelligence aussi devais-je les mentionner ici.

FRANÇOIS-CHASLIN.

N° 2. — INDUSTRIE. — 1852.

NATURE de L'INDUSTRIE.	Nombre d'établissements	Nombre de patrons.	OUVRIERS. Ouvriers. Plus de 15 ans.	OUVRIERS. Ouvriers. Moins de 15 ans.	OUVRIERS. Ouvrières. Plus de 15 ans.	OUVRIERS. Ouvrières. Moins de 15 ans.	NOMBRE D'APPRENTIS. Garçons. Plus de 15 ans.	NOMBRE D'APPRENTIS. Garçons. Moins de 15 ans.	NOMBRE D'APPRENTIS. Filles. Plus de 15 ans.	NOMBRE D'APPRENTIS. Filles. Moins de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvriers. Nourris. Plus de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvriers. Nourris. Moins de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvriers. Non nourris. Plus de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvriers. Non nourris. Moins de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvrières. Nourries. Plus de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvrières. Nourries. Moins de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvrières. Non nourries. Plus de 15 ans.	SALAIRES MOYENS des Ouvrières. Non nourries. Moins de 15 ans.	Époques des chômages.	Durée des chômages.	Occupation pendant les chômages.	NOMBRE DES MOTEURS. Manèges	NOMBRE DES MOTEURS. Roues hydrauliques.	NOMBRE DES MOTEURS. Machines à vapeur.
Battoirs	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	»	1er févr.	9 mois	Agricult.	4	»	»
Boulangers . . .	9	9	1	»	»	»	»	»	»	»	0 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bourreliers . . .	8	8	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chapeliers . . .	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charrons	16	16	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charpentiers. . .	5	5	3	»	»	»	»	»	»	»	1 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cordonniers . . .	39	39	20	4	»	»	»	»	»	»	1 25	1 00	2 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cordiers	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Couvreurs . . .	8	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1er déc.	3 mois	id.	»	»	»
Distillateurs . . .	34	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1er avril	7 mois	id.	»	»	»
Fabr. de chandelles.	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ferblantiers . . .	4	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huileries	6	6	2	»	»	»	»	»	»	»	0 75	»	»	»	»	»	»	»	15 mars	7 mois	id.	»	»	»
Maçons	37	37	7	»	»	»	»	»	»	»	1 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchaux . . .	19	19	6	2	»	»	»	»	»	»	1 00	0 50	2 00	1 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meuniers	11	11	22	5	»	»	1	»	»	»	1 25	0 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»
Menuisiers . . .	24	24	10	»	»	»	»	»	»	»	1 25	»	2 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Platriers	4	4	3	»	»	»	»	»	»	»	1 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sabotiers	10	10	1	»	»	»	»	»	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Serruriers . . .	4	4	1	1	»	»	»	1	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tailleurs	10	10	1	»	»	»	»	»	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tailleurs de pierre.	12	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Taillandiers . . .	4	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tonneliers . . .	76	76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1er janv.	7 mois	id.	»	»	»
Tisserands . . .	20	20	»	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tanneurs	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	0 75	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tourneurs . . .	3	3	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vanniers	2	2	1	»	»	»	»	»	»	»	1 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vitriers	6	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tuiliers	6	6	22	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scieries	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]

C. FOURRAGES, PRAIRIES, PATURAGES.

1852.

NATURE DES CULTURES.	NOMBRE d'hectares cultivés.	NOMBRE d'hectares irrigués.	PRODUIT moyen par hectare. Année ord. non irrigué Q. M.	Année 1852 irrigué. Q. M.	PRODUIT TOTAL dans le canton. Année ordinaire. Q. M.	Année 1852. Q. M.	Prix moyen. Q. M.	VALEUR TOTALE.	NOMBRE approximatif de quintaux de foin récoltés dans les forêts.	les prés fauchés, terres en chaume, le long des chemins.	ÉTENDUE des jachères.	Consommation.	Frais de culture par hect.
Prairies naturelles. .	485 96 18	378 58 19	26	27	19000 »	12735 »	6	»	»	»	»	12735 »	35
Prairies artificielles.	1219 64 25	»	»	17	35000 »	20733 92	»	»	»	»	»	20733 92	30
Prés non fauchables et terres incultes.	808 57 25	»	»	»	4042 86	4042 86	»	16485 72	2700	1500	2312 28 60	8242 86	»

TABLEAU TYPE N°1.

Superficies des Questionnaires rapportées à celle du Cadastre

Relevé-Général — Calcul proportionnel

D'après le Cadastre				D'après les questionnaires				Partager				(le Cadastre) en parties			proportles aux nombres QQ'Q''Q'''RR'R''R'''TT'T''T'''XX'X''X'''YY'Y''Y'''								
Terres labourables	10060	39	41	Froment	3008	04	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Q :	3008	04	00	Q = 20010 . 69 . 61 × 3008 . 04 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	3032	41	20
Vignes	2727	43	96	Méteil	323	24	80	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Q' :	323	24	80	Q' = 20010 . 69 . 61 × 323 . 24 . 80 / 19675 . 60 . 10 =	334	44	34
Bois	3226	82	16	Seigle	546	03	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Q'' :	546	03	00	Q'' = 20010 . 69 . 61 × 546 . 03 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	550	70	60
Chenevières	74	63	70	Orge	888	14	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Q''' :	888	14	00	Q''' = 20010 . 69 . 61 × 888 . 14 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	897	64	61
Jardins et Vergers	72	56	83	Avoine	1660	61	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: R :	1660	61	00	R = 20010 . 69 . 61 × 1660 . 61 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	1696	14	70
Pâtures	40	89	00	Pommes de terre	332	66	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: R' :	332	66	00	R' = 20010 . 69 . 61 × 332 . 66 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	339	77	80
Plantations	193	64	01	Betteraves	7	76	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: R'' :	7	76	00	R'' = 20010 . 69 . 61 × 7 . 76 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	7	92	60
Îles-Prés	423	73	30	Légumes secs	182	30	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: R''' :	182	30	00	R''' = 20010 . 69 . 61 × 182 . 30 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	186	20	12
Broussailles-Sames	32	13	70	Navette Colza	8	75	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: T :	8	73	00	T = 20010 . 69 . 61 × 8 . 73 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	8	93	72
Roches. Carrières	202	47	50	Chanvre	25	60	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: T' :	25	60	00	T' = 20010 . 69 . 61 × 25 . 60 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	29	21	20
Bois Impériaux	198	26	94	Jardins	37	20	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: T'' :	37	20	00	T'' = 20010 . 69 . 61 × 37 . 20 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	38	42	40
Toutes Rivières &c.	488	18	90	Prairies naturelles	473	72	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: T''' :	473	72	00	T''' = 20010 . 69 . 61 × 473 . 72 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	483	96	18
				Prairies artificielles	1194	09	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: X :	1194	09	00	X = 20010 . 69 . 61 × 1194 . 09 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	1215	64	25
				Jachères	2263	84	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: X' :	2263	84	00	X' = 20010 . 69 . 61 × 2263 . 84 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	2312	28	60
				Vignes	3001	32	50	20010	69	61	:	19675	60	10	:: X'' :	3001	32	50	X'' = 20010 . 69 . 61 × 3001 . 32 . 50 / 19675 . 60 . 10 =	3065	33	33
				Arbres divers	129	18	30	20010	69	61	:	19675	60	10	:: X''' :	129	18	30	X''' = 20010 . 69 . 61 × 129 . 18 . 30 / 19675 . 60 . 10 =	131	74	73
				Terres incultes	827	46	50	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Y :	827	46	50	Y = 20010 . 69 . 61 × 827 . 46 . 50 / 19675 . 60 . 10 =	844	93	89
				Autres cultures Marais &c.	487	21	80	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Y' :	487	21	80	Y' = 20010 . 69 . 61 × 487 . 21 . 80 / 19675 . 60 . 10 =	498	33	24
				Pâturages et Pacages	3	13	00	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Y'' :	3	13	00	Y'' = 20010 . 69 . 61 × 3 . 13 . 00 / 19675 . 60 . 10 =	5	26	62
				Bois	4038	30	20	20010	69	61	:	19675	60	10	:: Y''' :	4038	30	20	Y''' = 20010 . 69 . 61 × 4038 . 30 . 20 / 19675 . 60 . 10 =	4038	50	90
Total	20010	69	61	Total	19675	60	10												Total rapproché de celui du Cadastre.	20010	78	64

Différence en moins ... [illegible]

NATURE des Cultures.	CONSOMMATION en Grains.	CONSOMMATION en Paille.	QUANTITÉ DÉTRUITE par les Maladies. Hectolitres.	Nature des maladies.	Insectes. Hectolitres.	Nom des insectes.	Sinistres. Hectolitres.	Nature des sinistres.	JOURNÉES par hectare (Culture et Récolte.) d'Hommes.	de Femmes.	d'Enfants.	d'Attelage de 2 chevaux.	Salaires à payer.
Froment	041	26318 20	703		403		300		20	8	5	10	108
Méteil...	229	4242 »	37		55		109		18	8	5	8	90
Seigle...	802	3288 48	58	Nielle.	65	Charançons.	103	Grêle.	15	3	6	6	75
Orge....	600	2963 89	145		65		151		12	»	6	6	60
Avoine..	100	7208 43	263		32		340		12	»	6	6	60
Maïs....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sarrasin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

H. si

...es. 1852. Filasse, pommes de terre, betteraves. Q. M.	Destruction par les maladies. H.	Quantité totale d'huile. H.	RENDEMENT par hectolitre. Huile. H.		Prix de l'hectolitre d'huile.	JARDINS POTAGERS dont les produits sont consommés par les possesseurs.		Frais de culture.	JARDINS MARAIS cultivés par des jardiniers de profession, et dont les produits sont vendus.		
			Huile. H.	Tourteaux. K.		Étendue.	Valeur des produits.		Étendue.	Valeur des produits.	Frais de culture.
»	5856	»	»	»	»	»	»	85	»	»	»
2504 60	»	»	»	»	»	»	»	88	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
33516 20	»	»	»	»	»	»	»	66	»	»	»
1558 80	»	13 60	29	15	80	»	»	60	»	»	»
9884 40	»	»	»	»	»	»	»	160	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	38 84 74	18000	11500	0 67	4000	2500
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»



Lait par an et par v[illegible]	Litre de lait pour 1 kilog. de beurre.	Litre de lait pour 1 kilog. de fromage.	Abats, etc. Kilogramme.	Abats, etc. Valeur.	Consommation en Kilogrammes.	Consommation en Têtes.	Consommation en Francs.	Têtes abattues par an.	Produit annuel. Kilogrammes.	Produit annuel. Lait, engrais, etc.	Produit annuel. Francs.	Total des produits.
											629 44	329826 56
											162 42	79423 38
											377 85	61829 9
											146 55	
					112698			32			264 37	
[illegible]1 8			16268	1626 80							159 10	402838 80
								653			159 10	
											22 00	
			9896	1979 "	25977			1237				
											26 00	
											12 00	
			4864	486 40	14395							32540 00
											10 00	
											3 00	
											26 00	1846 00
											30 00	14490 00
			9660	2415 "	95256							
						3335						
									987		1687 06	
									338		971 75	
						2325						
					12100							
	5	8										
			12018	14421 "								
				13414 "								
				254219 55								

Assolement.

ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX.

19 Décembre 1853. — Décret qui appelle à la direction générale des postes, M. Stourm, conseiller d'Etat, en remplacement de M. Thayer, élevé à la dignité de Sénateur en même temps que M. Fortoul, ministre de l'instruction publique.

27. — Décret qui institue à Paris une caisse de service pour la boulangerie.

Ouverture des hostilités entre l'armée Turque et l'armée Russe, dans les Principautés danubiennes.

31. — Décrets portant réorganisation de la Maison Impériale de Saint-Denis; — des écoles communales et du personnel des instituteurs.

1er Janvier 1854. — Réceptions officielles aux Tuileries à l'occasion du jour de l'an. — Mort de M. Visconti, membre de l'Institut, architecte de l'empereur.

3. — Décret qui autorise les membres des Conseils Généraux à porter un costume officiel dans l'exercice de leurs fonctions et dans les cérémonies publiques.

6. — Décret qui appelle à l'activité les jeunes soldats encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1852.

6. — Prise d'Ourgla, en Algérie. — Incendie de la flotte turque et massacre de 4000 hommes dans le port de Sinope par l'escadre russe. Cette cruelle exécution produit une sensation douloureuse et profonde dans toute l'Europe.

9. — Nomination d'inspecteurs généraux des édifices diocésains.

11. — Batailles de Citate et de Kalafat : victoire signalée de l'armée ottomane sur l'armée russe.

13. — Décret qui fixe le diamètre des pièces monétaires de 5 francs et qui prescrit la fabrication de pièces de 5 francs en or.

17. — Décret qui soumet à la vérification des inspecteurs des finances les sociétés et agences tontinières.

22. — Décret de convocation du Sénat et du Corps législatif.

28. — Décret qui appelle à l'activité la seconde portion du contingent de la classe de 1851.

29. — Lettre de l'empereur Napoléon à l'empereur Nicolas sur la question d'Orient.

30. — Rapport à l'Empereur, par le ministre d'Etat, sur les travaux d'achèvement du Louvre.

1er Février. — Composition du conseil impérial de l'instruction publique et des cultes. — Discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du parlement.

7. — Départ de Paris du ministre de Russie. — Publication de documents français relatifs aux affaires d'Orient; cette publication a un grand retentissement. La guerre paraît imminente et les préparatifs se continuent activement et sur la plus vaste échelle.

13. — Prise de possession, par la France, de la nouvelle Caledonie. — Réponse de l'empereur Nicolas à l'empereur Napoléon.

23. — Décret qui appelle à l'activité les jeunes gens disponibles des classes de 1850 et 1849.

26. — Décret qui ouvre un nouveau crédit de 2 millions pour, avec les 6 millions déjà votés, être répartis entre les communes et destinés à encourager les travaux publics et à soulager les classes laborieuses.

1er Mars. — Traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre.

2. — Ouverture, par l'Empereur, de la session législative de 1854.

6. — Traité de commerce entre la France et la Belgique.

7-11. — Vote, à l'unanimité, par les deux chambres, du projet d'emprunt public de 250 millions de francs. — Promulgation de la loi qui autorise cet emprunt.—Son émission est accueillie avec empressement ; les souscriptions atteignent le chiffre de 467 millions.

11. — Le maréchal de Saint-Arnaud, nommé commandant en chef de l'armée d'Orient, est remplacé au ministère de la guerre par le maréchal Vaillant.

Composition et embarquement de l'armée d'Orient.

15. — Un ukase de l'empereur Nicolas met en état de siége le royaume de Pologne et les provinces russes limitrophes.

19. — Publication de correspondances confidentielles entre la Russie, l'Angleterre et la France, au sujet de l'empire Ottoman. Il résulte de ces correspondances que la Russie a tenté successivement l'alliance secrète de ces deux puissances pour les amener, moyennant certaines concessions, à seconder ses projets d'usurpation en Turquie.

27. — Communication au Sénat et au Corps législatif de la résolution commune des gouvernements de France et d'Angleterre, d'après laquelle la Russie est déclarée en état de guerre avec les puissances alliées.

3 Avril. — Insurrections en Epire et en Thessalie.

Lettre du roi de Grèce à l'Empereur des Français.

11. — Embarquement, à Toulon et à Marseille, des troupes françaises (1re division) se rendant en Orient.

Arrivée à Paris et réception par l'Empereur de S. A. R. le duc de Cambridge.

14. — Loi qui élève de 80 à 140 mille hommes le contingent de la classe de 1853.

18. — Rapport sur l'arrivée des troupes françaises à Gallipoli et Constantinople.

19. — Des conventions sur les propriétés littéraires et les œuvres d'esprit et d'art, sont échangées entre la France, la Belgique et autres Etats. — Promulgation de la loi sur le droit de propriété, garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, compositeurs et artistes.

20. — Composition des escadres de la mer Baltique, de la mer Noire et de l'Océan.

Les Russes passent le Danube et sont défaits, à plusieurs reprises, par les troupes d'Omer-Pacha, généralissime de l'armée ottomane.

22. — Promulgation de la convention d'alliance conclue entre la France et l'Angleterre.

24. — Décrets approuvant la fusion des chemins de fer de Strasbourg à Bâle, avec le chemin de l'Est, et celle du chemin de Dijon à Besançon, avec la grande ligne de Lyon.

25. — Décret rétablissant un 3me escadron dans les régiments de cavalerie. — Le duc règnant de Parme meurt assassiné.

27. — Nouvel échec subi par les Russes en Valachie.

Tous les agents des Consulats français en Russie et en Pologne, ayant reçu invitation de prendre leurs passeports, une mesure analogue est prise en France vis-à-vis des agents consulaires russes.

29. — Des travaux très-importants s'exécutent à Paris : à part les ravaux d'achèvement du Louvre qui sont poussés très-activement, on nivelle les quais; on ouvre de nouvelles rues; on construit 182 vastes maisons destinées à loger les ouvriers; on refait, en les améliorant, les ponts Neuf, d'Austerlitz, etc., etc.

2 Mai. — Par suite de l'insulte faite à notre pavillon, par les batteries de défense d'Odessa, les flottes alliées bombardent le port militaire de cette ville, brûlent les vaisseaux de guerre, et rasent les fortifications.

3. — Publication du protocole de la conférence du 9 avril 1854. entre les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse.

4. — Manifeste de l'empereur Napoléon, à l'occasion de la déclaration de guerre de la France et de la Grande-Bretagne.

Décret qui appelle à l'activité 80 mille hommes sur les 140 mille de la classe de 1853.

Décrets relatifs à l'organisation de la garde impériale.

Un grand nombre d'évêques appellent des prières et les bénédictions du ciel en faveur de nos armées d'Orient.

Sénatus-consulte qui régle la constitution des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

12. — Modification des traités de navigation entre la France et l'Angleterre. Le Japon ouvre ses portes aux navires étrangers.

Délivrance et mort du puisatier Giraud, qui était resté enseveli pendant 20 jours au milieu de sables mouvants, à Ecully, et au sort duquel le pays tout entier s'intéressait.

18. — Recrudescence de la révolution chinoise.

19. — Exposition universelle de New-York.

23. — Décret portant promulgation du traité d'alliance conclu entre la France, l'Angleterre et la Turquie.

29. — Décret qui place les salles d'asile de l'enfance sous la protection de l'Impératrice.

2 Juin. — Décrets fixant l'époque de l'ouverture des sessions des Conseils Généraux et des Conseils d'arrondissements.

Organisation de l'armée de Paris et des camps du Nord et du Midi.

Promulgations de lois :

Sur l'abolition de la mort civile;

Sur l'extension de la compétence des Juges de paix en matière de loyer dans les grandes villes;

Sur les livrets des ouvriers;

Sur le libre écoulement des eaux provenant du drainage;

Sur l'enseignement : les académies sont réduites de 86 à 16, et le service de l'instruction primaire replacé sous l'autorité des préfets.

9. — Concours général agricole de 1854.

10. — Organisation de l'administration des lignes télégraphiques.

Les Russes, à la suite d'assauts réitérés contre la ville de Silistrie sont définitivement repoussés avec des pertes considérables.

17. — Blocus des Bouches du Danube et de tous les ports russes de la Baltique par les flottes anglo-françaises

24. — Démission de M. de Persigny, ministre de l'intérieur;



M. Billaut, président du Corps législatif, est appelé à le remplacer.

Loi sur la taxe des lettres. La taxe des lettres affranchies est abaissée à 20 centimes; celle des lettres non affranchies est élevée à 30 centimes.

26. — Décret d'organisation municipale en Algérie.

L'armée russe évacue les Principautés que vient occuper l'armée autrichienne avec l'agrément de la Porte.

1er Juillet. — Une révolution éclate en Espagne : de l'armée où elle a pris naissance l'insurrection s'étend à la population de Madrid et des provinces et finit par triompher. Marie Christine est obligée de fuir et Espartero prend la direction du gouvernement provisoire. Un peu plus tard, des cortès constituantes sont convoquées et proclament le maintien du trône d'Isabelle.

4. — Bombardement de Bomarsund, dans la mer Baltique. 12,000 hommes de troupes françaises, passées en revue par l'Empereur, embarquées à Boulogne, sous le commandement du général Baraguay-d'Hilliers, se joignent aux flottes alliées, s'emparent du fort et font prisonnière la garnison russe.

10. — Des comités départementaux sont établis et fonctionnent en vue de la grande exposition universelle de 1855.

14. — Défaite du comte Raousset par les Mexicains.

18. — L'Empereur et l'Impératrice se rendent aux eaux de Biarritz.

20. — Ouverture de la section du chemin de fer de Châlon-sur-Saône à Lyon.

28.—Une expédition armée dans le Djurjura (Algérie) est couronnée de succès et assure la tranquillité de nos possessions de l'*Est*.

30. — Proclamation du maréchal Saint-Arnaud aux troupes alliées réunies à Varna, pour leur annoncer l'expédition contre Sébastopol.

1er Aout. — Un camp de 50,000 hommes est formé dans le Midi.

De grandes négociations diplomatiques ont lieu à Vienne entre les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Allemagne au sujet de la guerre d'Orient et les nouvelles bases de la paix, au nombre de 4, sont arrêtées d'un commun accord.

12. — Lettre de l'Empereur Napoléon III à Mgr l'évêque de Bayonne à l'occasion de la fête nationale du 15 août.

29. — Décret qui élève le général Baraguay-d'Hilliers à la dignité de maréchal de France.

Répartition entre les différentes catégories des anciens militaires du premier Empire, de la portion qui leur est allouée dans les

8,000,000 votés au budget de l'Etat pour répondre, en partie, aux vœux testamentaires de l'Empereur.

2 Septembre. — Proclamation à l'armée du nord par l'Empereur qui s'en est réservé le commandement supérieur.

5. — L'Empereur se rend au camp de Boulogne où il reçoit la visite du roi de Portugal, du roi des Belges et du duc de Brabant, son fils. Grandes revues militaires à l'occasion de ces royales visites, fêtes.

6. — Réception splendide du prince Albert qui arrive au camp de Boulogne avec une suite très-brillante.

14. — Embarquement, à Varna, des troupes expéditionnaires contre Sébastopol : plus de 400 navires partent chargés de troupes et de matériel pour les côtes de la Crimée.

17. — L'armée expéditionnaire, forte de 60,000 hommes, débarque heureusement à Eupatoria suivie des regards attentifs de toute l'Europe.

20. — Bataille de l'Alma : l'armée alliée attaque l'armée russe retranchée sur des hauteurs et malgré les avantages de sa position, celle-ci est bientôt forcée dans ses lignes et mise en déroute complète.

La France et l'Angleterre saluent avec enthousiasme ce glorieux prélude de la chûte de Sébastopol dont un rapport amplifié et trop légèrement accueilli nous disait déjà maîtres.

27. — Mort du maréchal Saint-Arnaud épuisé de douleurs et de fatigues. Le général Canrobert lui succède dans le commandement en chef de l'armée française.

10 Octobre. — A l'acte de clémence de l'Empereur qui ordonne son élargissement, Barbès, détenu de Belle-Isle, répond par une lettre dont ses amis eux-mêmes désapprouvent l'inconvenance.

La terrible épidémie qui a sévi cette année sur presque tous les points de la France et de l'Europe, décline heureusement et bientôt cesse à peu près partout ses ravages.

17. — Les tranchées sont ouvertes devant Sébastopol et les batteries de siége ouvrent leur feu tandis que les flottes commencent à foudroyer les forts qui défendent la rade.

25-26. — Bataille de Balaklava : 30,000 Russes attaquent à l'improviste quelques hauteurs occupées par les Turcs : arrêtés par les Anglais ils sont définitivement repoussés par l'intervention des forces françaises.

28. — Les restes mortels du maréchal Saint-Arnaud, ramenés en France, sont inhumés en grande pompe et déposés dans le caveau des Invalides.

2 Novembre. — Décret qui réunit à la ligne les 25 régiments d'infanterie légère : celle-ci ne se composera désormais que des chasseurs à pied.

5. — Victoire d'Inkermann : l'armée russe, forte de 60,000 hommes, fond dès le matin sur l'aile droite des Anglais qui résiste solidement à ce choc terrible. Les troupes françaises interviennent vigoureusement et forcent l'ennemi à la retraite en lui faisant subir des pertes considérables.

9. — Décrets qui prohibent l'exportation des céréales et des plantes égumineuses.

10. — Réception de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à l'académie française.

14. — Le vice-amiral Hamelin, commandant en chef de la flotte française en Orient, est élevé à la dignité d'amiral.

Une grande tempête qui éclate en Crimée et sur la mer Noire, cause quelques dégâts dans l'armée et dans les flottes.

24. — Lettre de l'Empereur des français au général en chef de l'armée d'Orient.

Des renforts considérables sont expédiés, de France et d'Angleterre, pour la Crimée.

2 Décembre. — Un traité d'alliance est conclu entre la France, l'Angleterre et l'Autriche.

8. — Le dogme de l'immaculée conception de Marie est solennellement proclamé par le pape du haut du Vatican, en présence de 189 cardinaux, archevêques et évêques réunis à Rome de tous les points de la chrétienté.

Visite de lord et lady Palmerston à l'Empereur Napoléon III.

12. — Ouverture du parlement anglais.

On entreprend de couper l'Isthme de Suez.

ÉVÉNEMENTS DÉPARTEMENTAUX.

Janvier. — M. de Mauvise, est nommé major au 53e de ligne, en garnison à Auxerre, en remplacement de M. Dufourmantelle.

De tous côtés on organise des secours pour les malheureux dont le froid excessif augmente le nombre.

9. — On commence les travaux de terrassement et de nivelle-

ment de la promenade entre les portes du Temple et d'Egléný à Auxerre.

M. le ministre des travaux publics alloue à la ville d'Auxerre une subvention de 6,000 fr. pour être consacrée à des travaux d'utilité publique.

19. — Un décret du ministre de l'intérieur accorde un crédit de 20,000 fr. pour faire face aux besoins les plus urgents des communes du département.

Mars. — M. de Las Cases, sous-intendant militaire à la résidence d'Auxerre est appelé aux mêmes fonctions dans l'armée d'Orient.

4. — Les anciens élèves du collége d'Auxerre se réunissent dans un banquet annuel à Paris.

14. — Assassinat des époux Talote à Sens.

26. — M. le docteur Roux, d'Auxerre, professeur à la faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de la même ville, meurt dans sa 73e année.

M. Navarre, directeur des contributions directes à Châteauroux, est nommé au même poste à Auxerre, en remplacement de M. Ménard de Rochecave.

Avril. — On fait des études sur un projet de voie ferrée entre Avallon et Auxerre.

4. — Décret qui érige le collége de Sens en lycée impérial.

Mandement de Mgr. l'archevêque de Sens qui ordonne des prières pour le succès des armées alliées, pendant toute la durée de la guerre d'Orient.

21 Mai. — Un décret nomme M. Chamblain, préfet de l'Yonne, maître des requêtes en service extraordinaire.

6 Juin. — Un décret impérial appelle au commandement d'une brigade de l'armée de Paris M. le général Dupuch, commandant la subdivision de l'Yonne.

19. — Le ministre de la guerre décide que les commandements des deux subdivisions d'Eure-et-Loire et de l'Yonne seront réunies provisoirement au commandement du Loiret.

4. Juillet. — Séance publique de la société archéologique de Sens.

15. — Par décision impériale, M. le général de brigade Vicomte Jamin est nommé au commandement des départements du Loiret, de l'Yonne et d'Eure-et-Loire.

16. — M. Guérin-Devaux, est élu conseiller général pour le canton de Chablis, en remplacement de M. Chéron, décédé.

20. — Ouverture d'un marché aux fleurs à Auxerre.

24. — Une loi adoptée par le corps législatif autorise le départe-

ment de l'Yonne à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes : 1° six centimes pendant trois ans, à partir de 1855 ; 2° huit centimes pendant quatre ans, à partir de 1858 ; 3° quatre centimes pendant quatre ans, à partir de 1862 ; 4° trois centimes en 1866. Le département est en outre autorisé à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent, une somme de cent huit mille francs.

Le choléra se déclare dans plusieurs communes du département.

29. — Grande fête aux flambeaux à Auxerre.

21 Aout. — Le conseil général s'assemble sous la présidence de M. Larabit, sénateur.

Le choléra continue de sévir dans un grand nombre de communes. De toutes parts, les magistrats et les citoyens rivalisent de zèle pour en arrêter les progrès.

Septembre. — M. Huret, inspecteur d'académie, est appelé à l'inspection de l'Yonne.

Mort de M. le comte César de Chastellux, ancien pair de France.

M Maizeroy, est appelé à commander le dépôt du 53e, en garnison à Auxerre.

Octobre. — M. Gaudin de Vilaine, général de brigade, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie du 2e corps d'armée du Nord, est appelé au commandement de la subdivision de l'Yonne.

Les vendanges se font dans l'Yonne; la récolte est presque nulle dans plusieurs localités.

On commence à s'occuper activement de la construction du chemin de fer d'Auxerre à La Roche.

M. Chaperon est nommé directeur du chemin de fer de Paris à Lyon, en remplacement de M. Jullien, démissionnaire.

Novembre. — M. Lefort, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé du service ordinaire dans l'Yonne, est chargé du service du contrôle des travaux coucédés à la compagnie des chemins de fer de l'Est. M. Hernoux, chargé du service de la navigation de l'Yonne et du canal du Nivernais, est appelé à remplacer M. Lefort. M. Lepeuple, est nommé en remplacement de M. Hernoux.

30. — Lescure, l'assassin des époux Talote, est condamné à mort par la cour d'assises du département de la Seine.

Décembre. — M. Dubois, président du tribunal civil d'Auxerre, est nommé à la présidence du tribunal civil de première instance de Versailles. M. Massé, qui remplissait les mêmes fonctions à Epernay, est appelé à le remplacer.

VOITURES PUBLIQUES.

D'Auxerre aux localités ci-après :

A Joigny. Bureaux : Loye, rue de Paris, départ à 3 heures du soir. — Messageries du commerce, départ 4 h. 45 m. du matin, 1 h. 1/2, 3 h. 15 m., 8 h. et 11 h. 45 m. du soir.

A Saint-Florentin. Hôtel de l'Epée, départ : 5 h. du soir, et hôtel de la Fontaine.

A Toucy, Lundi, mercredi et vendredi, hôtel de l'Epée, 5 h. du soir.

A La Charité. Correspondance avec Nevers, passant par Entrains et Donzy, hôtel de l'Epée, 6 h. du soir.

A Tonnerre. Hôtel de la Fontaine, 4 h. du soir.

A Troyes. Correspondance avec Chaumont et la Lorraine, passant par Chablis, Tonnerre (correspondance avec Châtillon-sur-Seine), et Ervy, départ tous les les jours, à 7 h. 1/2 du soir, hôtel du Léopard.

A Saint-Sauveur, par Leugny, hôtel de la Fontaine. Départ à 4 h. du soir.

A Saint-Fargeau. Correspondance avec Orléans par Toucy, Briare et Gien. Dépêches, 1 h. du matin, hôtel du Léopard.

A Vermenton. Hôtel du Léopard à 4 heures du soir.

A Châtel-Censoir. Loye, rue de Paris, 3 h. du soir.

A Seignelay. A la Côte-d'Or, rue du Pont, service des dépêches, 4 h. du soir.

A Coulanges-la-Vineuse. Cabantous, faubourg du Temple, lundi, mercredi et vendredi à 3 h. 1/2 du soir.

A Avallon. Messageries du Commerce, 6 h. 1/2 du matin, 2 h. du s.

A Clamecy. Messageries du Commerce, 1 h. 15 m, 6 h. 1/2 du matin, 2 h. du soir.

A Nevers. Messageries du Commerce, 11 h. 1/2 du matin.

A Saint-Bris. Voitur des dépêches, deux fois par jour, Victor Barré, rue du Temple.

CORRESPONDANCE DU CHEMIN DE FER

DE PARIS A LYON,

grande et petite vitesse.

M. Marion jeune, directeur.

Camionnage des marchandises, aller et retour. Service par la gare de Brienon, tous les jours en correspondance avec Paris et toutes les gares. Magasin, rue des Buttes.

SERVICE DES COCHES.

Bureaux, quai Bourbon, à Auxerre.

M. Gaudet fils, propriétaire, rue Bretonvilliers, 1, à Paris.
M. Guion, directeur, à Auxerre.

Départs d'Auxerre pour Paris et route, tous les lundis et jeudis;

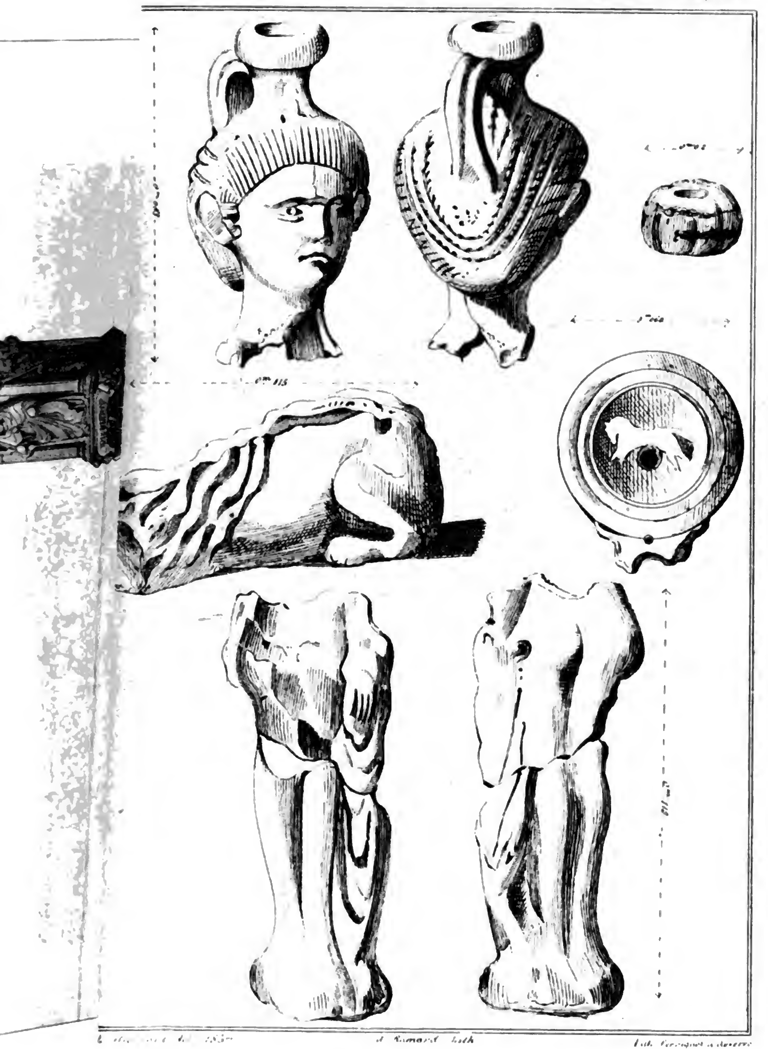
Départs de Paris pour Auxerre et route, tous les mercredis et samedis

Paris, bureaux de l'administration : rue Bretonvilliers, 1 (Ile Saint Louis)

MESSAGERS.

Accolay,	*Naux*, lundi et vend.
Aillant,	*Mizier* lundi et vend.
Appoigny,	*Clouet*, lundi, mercredi et vendredi.
Arcy-sur-Cure,	*Coulbois*. tous les 15 j.
Avallon,	*Tournaire*, l. et vend.
id.	*Château*, 1 f. par sem.
Bléneau,	*Loury*, tous les 8 j.
Bony,	*Jacquet*, le mercredi.
Branches,	*Charrier*, l. et vend
Brienon,	*Sommet*, lundi et ven.
Chablis et Tonnerre.	*Charrier*, lundi et vendredi.
id.	*Clouet*, 3 f. p. sem.
id.	*Hôtel de l'Épée*, 3 f. par semaine.
Champs,	*Cabantous*, lundi et vendredi.
Charbuy,	*Cabantous*, tous les vendredis.
Charny, Château - Renard et Montargis.	*Rigault*, 3 fois par semaine.
Châtel-Censoir,	*Loye*, tous les jours.
Cheny, Laroche	*Clouet*, 2 f. par sem.
Chitry,	Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. par j.
Clamecy,	*Jacquet*, l. et vend.
Corbigny	*Jacquet*, l. et vend.
Cosne,	*Jacquet*, mercredi.
Coulanges-la-V.	*Tournaire*, l. et vend.
id.	*Sommet*, 3 f. par sem.
Coulanges-sur-Y.	*Jacquet*, l. et vend.
id.	*Cabantous*, l. et vend.
Crain,	*Cabantous* et *Jacquet*, 2 f. p. sem.
Cravan,	*Naux*, lundi et vend.
id.	*Clouet*, lundi et vend.
Druyes,	*Clouet*, lundi et vend.
Egléný,	*Rigault* 3 f, p. sem.
Etais,	id. id.
Gy-l'Évêque	*Tournaire*, l. et vend.
Irancy,	*Tournaire*, l. et vend.
id.	Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. p. jour.
Joigny,	*Clouet*, tous les 2 j.
Joux-la-Ville,	*Tournaire*, lundi et vendredi.
Lain,	*Gosselin*, lundi.
Lainsecq,	*Fièvre*, tous les 15 j.
Leugny,	*Gosselin*, l. et vend.
Ligny-le-Châtel,	*Charrier*, l. et vend.
id.	*Naux*, id.
Mailly-le-Chât.,	*Cabantous*, vendredi.
Mont-St-Sulp.,	*Clouet*, 2 f. p. sem.
Montigny,	Ve *Coulbois*, l. et vend.
Merry-Sec,	*Tournaire*, l. et vend.
Migé,	*Charrier*, l. et vend.
id.	*Clouet*, id.
Nevers,	*Loury*, 1 fois par sem.
Noyers,	*Naux*, lundi et vend.
Orléans,	*Loury*, 1 fois par sem.
Ouanne,	*Gosselin*, l. et vend.
id.	*Defert*, id.
Poilly,	*Charrier*, l. et vend.
Pourrain,	*Naux*, lundi et vend.
Saint-Amand,	*Jacquet*, mercredi.
Saint-Bris,	Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. par j.
Saint-Fargeau,	*Hôtel du Léopard*, t. les jours.
Saint-Maurice,	*Rigault*, 1 f. p. sem. venant de Paris.
Saint-Sauveur,	*Fièvre*, 1 f. par sem. *Hollier*, vend. et *Jacquet*, mercredi.
Seignelay,	*Naux*, lundi et vend.
id.	*Hôtel de l'Épée*, t. les j. de 3 à 4 heures.
Saint-Florentin,	*Hôtel-de-l'Épée*.
Saint-Cyr,	*Jacquet*, l. et vend.
id.	Victor *Barré*, rue du Temple, 2 f. par j.
Thury,	*Fièvre*, 1 f. par sem.
Toucy,	*Defert*, lundi et vend.
Troyes,	*Hôtel de l'Épée*, merc.
Trucy-s-Yonne,	*Cabantous*, vendredi.
Vallan,	*Tournaire*, l. et vend.
Varzy,	*Loury*.
Vermenton,	*Tournaire*, l., merc. et vendredi.
id.	*Naux*, 1 fois par sem.
id.	*Château*, 1 f. par sem.
Villevalier,	*Clouet*, 3 f. par sem.
Villiers-S.-Ben.,	*Rigaut*, 3 fois p. sem.
Vincelles,	*Berthelot*.
Vincelottes,	*Naux*, lundi et vend.
id.	*Berthelot*, 2 f. p. sem.



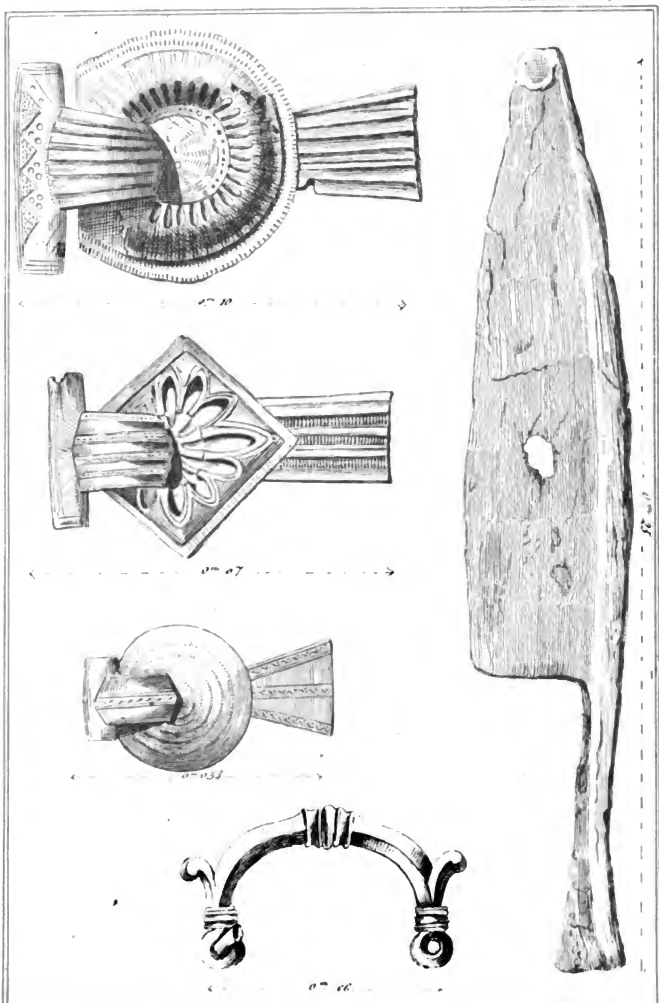


Vases trouvés dans le Cimetière Romain d'Hery



L. de Montant del. 1854 — A. Renard, Lith. — Lith. Perriquet à Auxerre

Vases et Agrafes trouvés dans le Cimetière Romain d'Héry



L. Montaut del. 1854 — R. Ramard Lith. — Lith. Vernant à Paris



Vases trouvés dans le Cimetière Romain d'Ilery

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

DATE DUE



